

Nathalie NICOLAS

La guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné

Étude archéologique des travaux des châteaux et des villes
à la fin du Moyen Âge



P
U
P

La guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné

Nathalie Nicolas

DOI : 10.4000/books.pup.1664
Éditeur : Presses universitaires de Provence
Année d'édition : 2005
Date de mise en ligne : 8 février 2013
Collection : Hors collection
EAN électronique : 9782821827677



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

EAN (Édition imprimée) : 9782853996112
Nombre de pages : 377

Ce document vous est offert par Fondation nationale des sciences politiques



Référence électronique

NICOLAS, Nathalie. *La guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné*. Nouvelle édition [en ligne]. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2005 (généré le 29 novembre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pup/1664>>. ISBN : 9782821827677. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pup.1664>.

© Presses universitaires de Provence, 2005
Conditions d'utilisation :
<http://www.openedition.org/6540>

Nathalie NICOLAS

La guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné

**Étude archéologique des travaux
des châteaux et des villes
à la fin du Moyen Âge**

2005

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE PROVENCE

© PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE PROVENCE

29, avenue Robert Schuman - F - 13621 Aix-en-Provence cedex 1

Tél. + 33 (0) 4 42 95 31 91 – Fax + 33 (0) 4 42 95 31 80

Courrier électronique pup@up.univ-aix.fr

Catalogue complet sur internet www.up.univ-mrs.fr/wpup

REMERCIEMENTS

Depuis 1996, les recommandations et les remarques avisées de Michel Fixot, mon directeur de thèse, m'ont permis d'élaborer petit à petit mon sujet de recherche. Ses conseils méthodologiques m'ont bien souvent évité de tomber dans les *chausse-trappes* qui jonchent le chemin de tout chercheur. Que toutes les personnes du Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne qui ont participé, par leurs connaissances, à la maturation de mon travail, soient ici remerciées. Je pense particulièrement à Gabrielle Démians d'Archimbaud qui a dirigé avec une attentive écoute mon travail de maîtrise au cours de l'année universitaire 1993-1994. De même, Philippe Bernardi a aimablement accepté de travailler avec moi la transcription de certains des textes présentés ici. Enfin, je remercie les étudiants aixois et grenoblois avec qui j'ai pu établir de fructueux échanges, en particulier Frédéric Loppe, Julien Beling et Jérôme Nicault. Je tiens aussi à saluer la gentillesse de Germain Butaud qui a accepté de me communiquer sa thèse qu'il a récemment soutenue à l'Université de Nice (décembre 2001). Je souhaite vivement remercier Henri Falque-Vert, Pierrette Paravy et Alain Belmont, de l'Université de Grenoble II, qui ont été présents tout au long de la rédaction de cette thèse, me faisant part de leurs réflexions et de leurs connaissances du Dauphiné.

Que Georges Lemaire, alors ingénieur d'études au Service régional de l'Archéologie, et Guy Bertucchi, conservateur dans ce même service, trouvent ici l'expression de mes plus sincères remerciements pour avoir accepté, de longues heures durant mais toujours dans la bonne humeur, d'effectuer avec moi les relevés topographiques des châteaux, même les plus isolés. Elisabeth Sauze, conservateur au Service régional de l'Inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France, m'a toujours accordée ses conseils éclairés, particulièrement pour l'étude des comptes de châtelainies et des archives communales de Briançon. Je salue également le dévouement du personnel des Archives départementales des Hautes-Alpes : tous ont *fortifié*, jour après jour, mon goût des archives.

« À ma famille, à mes amis, à Nicolas ».

ABRÉVIATIONS

Les références d'archives se rapportent aux Archives départementales de l'Isère, sauf mentions contraires explicites. Tout passage signalé: (...) est une coupure volontaire dans un texte afin d'alléger une citation; le passage: [...] indique un mot illisible ou une lacune.

AA : Annales des Alpes.

AC : Archives communales.

ADBdR : Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

ADHA : Archives départementales des Hautes-Alpes.

ADI : Archives départementales de l'Isère.

ADV : Archives départementales du Vaucluse.

bar. : barbare.

BMG : Bibliothèque municipale de Grenoble.

BSEHA : Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes.

d. : denier.

fl. : florin.

fr. : franc.

gr. : gros.

l., lbr. : livre (monnaie).

ob. : obole.

ped. : pied (mesure).

ppal. : parpaillole, monnaie provençale en argent.

pt. : patac.

qrt. : quart (de gros, soit 4 deniers).

s. : sou.

t. : tiers (de gros).

tur. [turonensis] : gros tournois.

AVANT-PROPOS

L'analyse d'un épisode guerrier apparemment mineur, celui des routiers provençaux traversant la vallée de la Durance au cours de l'été 1368, met en évidence le rôle des fortifications dans la société montagnarde au bas Moyen Âge. La bibliographie consacrée à ce sujet – hormis la publication de la *Correspondance de Pierre Ameilh, archevêque de Naples, puis d'Embrun (1363-1369)*, par Henri Bresc, en 1972¹ – est caractérisée par son ancienneté². Parfois traitée comme un conflit consécutif aux licenciements des soldats après leur participation à la guerre de Cent Ans, parfois comparée aux conflits entre le Dauphiné et la Savoie, la « guerre » est rarement évoquée par les historiens³. Tout récemment, Pierrette Paravy qualifiait encore ce court épisode de « *guerre des Provençaux* » – avec les guillemets d'usage⁴. Le refus de nommer cette guerre s'explique sans doute par la difficulté de connaître exactement l'identité et le nombre de ces hommes, tantôt routiers issus des Grandes Compagnies, tantôt Provençaux⁵. Or, comme l'a montré G. Duby dans *Le dimanche de Bouvines*, si la bataille (*bellum*), motivée par l'honneur et la gloire, prépare la paix, la guerre (*werra*), elle, se nourrit de butins. Le Haut-Dauphiné est donc bien en guerre⁶.

En Haut-Dauphiné, le faible nombre de châteaux conservés, leur caractère peu spectaculaire et surtout, la difficulté d'attribuer à la période considérée les traces d'aménagements défensifs pourtant attestés par les sources écrites, nécessitent d'effectuer un va-et-vient constant entre le terrain et les textes⁷. D'autant qu'en cas de guerre,

1 BRESC, 1972. À propos de l'archevêque Pierre Ameilh, voir PARAVY, 1993, p. 106-108.

2 À partir de la publication faite par l'abbé Chevalier de la montre passée à Grenoble le 6 novembre 1368, A. Lacroix complète d'abord la liste des hommes participant aux chevauchées depuis le 8 juillet, tandis que le comte de Charpin-Feugerolles classe les combattants, chevaliers, écuyers, archers, porte-trompette, fantassins et autres « *gens d'armes* » de la chevauchée (CHEVALIER, 1874, p. 163-177; LACROIX, 1879 et CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881). D'autres études précisent ensuite l'action du gouverneur du Dauphiné, Raoul de Louppy, dans sa lutte contre les routiers (MAIGNIEN, 1881 et CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886). En 1888, J. Roman réalise la première synthèse de « *l'expédition des Provençaux en Dauphiné* » et des montres des capitaines dauphinois (ROMAN, 1888a et 1889).

3 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881.

4 PARAVY, 1993, p. 34.

5 Alors qu'en 1930, P. Thomé de Maisonneuve signe une notice sur le siège d'Embrun par les *Grandes Compagnies*, il revient sur l'identité des agresseurs qu'il désigne comme étant des *Provençaux*, en 1938-1939 (THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1930; 1938-1939).

6 « Georges Duby a parfaitement dégagé le coup de main d'occasion, la *werra*, du combat rangé, le *bellum* » (FOSSIER, 1999, p. 255 et 2000b, p. 256; DUBY, 2001, p. 190). Voir aussi Ph. CONTAMINE, *Guerre, état et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France (1337-1494)*, 1972. La bibliographie de l'auteur est publiée dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, sous la direction de J. PAVIOT et de J. VERGER, 2000, p. 9-29.

7 Un constat identique a été fait dans l'étude du château d'Anse (Rhône), d'après FEUILLET, GUILHOT,

« (...) la violence qui détruit (généralement par le feu), s'accompagne on le sait d'une autre forme de violence: le pillage. Et donc, la guerre, si elle préserve certains témoins, risque d'en faire disparaître d'autres (...) »⁸.

À ce sujet, les colloques sur *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)* et sur *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge* (Lons-le-Saunier, actes non publiés), ont montré comment les sources archéologiques et les sources écrites s'enrichissaient l'une l'autre dans la connaissance des châteaux et de leurs aménagements temporaires souvent en bois⁹. J'ai posé les bases de cette relation entre les analyses monumentales et les textes, dans un article récemment publié dans *Archéologie Médiévale*¹⁰.

Mais revenons un instant sur les châteaux du Haut-Dauphiné qui ont subi d'importantes destructions, notamment lors des guerres de Religion (Bramafan, dans la châtellenie de Bardonnèche, est rasé en 1574). Paradoxalement, c'est l'archevêque d'Embrun Guillaume d'Avançon qui commande la démolition de ses châteaux de Châteauroux (aujourd'hui Châteauroux-les-Alpes), Réallon, Vars et Crévoux pour ne pas qu'ils tombent aux mains des protestants, en 1573¹¹. Un siècle plus tard, les villes d'Embrun, de Tallard et de Gap sont assiégées par les troupes du duc de Savoie (1692) et c'est également en septembre 1692 que le château de l'archevêque d'Embrun, à Guillestre, est détruit¹². Rares sont les fortifications qui ont été bien conservées; elles ne doivent souvent leur salut qu'à un réemploi tardif. Ainsi, le *Mur des Vaudois* (Les Vigneaux) est-il réparé en 1587 par les Briançonnais afin d'arrêter les troupes de Lesdiguières venant d'Embrun. Puis en 1720, le conseil de Briançon décide de surveiller ce mur ainsi que le *Pertuis Rostan* (L'Argentière-la-Bessée): la muraille devient une barrière sanitaire contre la grande peste de Marseille¹³.

De nos jours, les châteaux subsistants sont peu menacés par les travaux d'aménagement du territoire et, à l'exception des sites conservés à Gap, à Briançon et à Embrun, les fouilles archéologiques s'y développent à un rythme pratiquement séculaire! Seuls les résultats de la fouille du site de Faudon (commune d'Anceille), au nord de Gap, ont été publiés entièrement par Georges de Manteyer, il y a une centaine d'années¹⁴. De même, c'est à la fin du XIX^e siècle et au cours de la première moitié du XX^e siècle que Joseph Roman et Paul Guillaume signent quelques rares études archéologiques dont une partie seulement s'intéresse aux châteaux et autres fortifications villageoises. Or, ces études sont d'une valeur inestimable par les analyses de terrain qu'elles renferment. En 1971, dans sa thèse consacrée à *L'architecture militaire en Dauphiné à la fin du Moyen Âge*, Viviane Rey a proposé

1985, p. 33. De même, la thèse consacrée aux aménagements défensifs des châteaux de Bourgogne du sud par E. Jacquier, repose principalement sur l'étude des textes, en l'absence de vestiges (JACQUIER, 1994, p. 1-3 et p. 286).

8 PESEZ, PIPONNIER, 1988, p. 15. Des témoins archéologiques de sièges ont été analysés à Brucato (Sicile) et des traces d'occupations militaires temporaires ont été mises en évidence à Calathamet (Sicile).

9 *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)*. Actes du colloque de Lyon (1988), dir. J.-M. Poisson, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française, n° 32, 1992 et *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*. Actes du colloque de Lons-le-Saunier (23-25 octobre 1997): à paraître. Voir également BERNARDI, 1997.

10 NICOLAS, 2000-2001.

11 MEIZEL, 1927, p. 145; FORNIER, 1890-1892, tome 2, p. 555 et CHABRAND, 1886, p. 144.

12 Le bourg de Guillestre, assiégé du 26 au 28 juillet, est défendu par 800 hommes mais ses fossés sont remblayés, des maisons sont adossées au rempart et les portes sont détruites. Sept tours de flanquement sont alors minées (d'après ROCHAS, 1874, p. 9-111; GUILLAUME, 1899, p. 64 et GUÉRIN-LONG, 1928, p. 33-42).

13 CHABRAND, 1886, p. 114 et p. 150.

14 MANTEYER, 1908.

une vision d'ensemble des châteaux dont les vestiges les plus significatifs ont été analysés à la lumière des sources écrites. Enfin, la thèse soutenue en 1999 par Marie-Pierre Estienne, sur *Les réseaux castraux et l'évolution de l'architecture castrale dans les Baronnie de Mévouillon et de Montauban de la fin du X^e siècle à 1317*, a levé certains des doutes qui planaient autour de la lecture de ces vestiges monumentaux – dès lors intégrés dans un corpus¹⁵.

Aujourd'hui, des fouilles pluriannuelles sont menées dans le grand logis du château de Tallard, à une dizaine de kilomètres au sud de Gap¹⁶. Depuis l'acquisition de ce château par Joseph Roman en 1897, les travaux de restauration et de mise en valeur n'ont pas cessé. Les fouilles du château se sont accompagnées de plusieurs campagnes de restauration qui ont débuté dans les années 1960, principalement dans la chapelle, la salle des gardes et le grand logis. Les derniers travaux portent sur la restauration de la courtine de l'ancienne galerie, vers la Durance, et sur la consolidation du donjon primitif¹⁷. Devant le peu d'études de terrain réalisées dans les châteaux du Haut-Dauphiné, j'ai donc choisi de mettre à jour la documentation des sites castraux situés autour de Gap, d'Embrun et de Briançon. Avec les ingénieurs et les conservateurs du Service régional de l'Archéologie, j'ai pu effectuer les relevés topographiques des châteaux les plus menacés (Réallon, Réotier, Rame à Champcella, le *Château* et le *Fort* des Orres, La Bâtie-Vieille, *La Tourronde* à Gap et le *Mur des Vaudois* aux Vigneaux).

Le repérage systématique des châteaux et le travail d'inventaire précédent, assortis d'une action de sensibilisation à la sauvegarde de ce fragile patrimoine, n'a pas empêché la destruction de certains sites, ici causée par le temps, mais là, fruit d'actes de malveillance. Parmi les exceptions, je tiens à signaler le travail effectué depuis 1997 par une association locale autour du château de Saint-Firmin, dans la vallée du Valgaudemar, et dont Nicole Michel d'Annoville a récemment dirigé un diagnostic archéologique. Au bout du compte, la présence de châteaux peu spectaculaires et le faible nombre d'études qui leur étaient consacrés ont contribué à accroître mon envie de comprendre leur histoire.

La thèse de Philippe Bernardi sur les *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, publiée en 1995, a montré comment, à partir d'une documentation écrite riche, il était possible de présenter précisément les constructions civiles et religieuses du bas Moyen Âge. De plus, en soulignant les échanges économiques entre la Provence et les Alpes, cette thèse a été déterminante dans la définition de la problématique de mon sujet. Fruit de cet échange, nous avons écrit ensemble un article sur *Les échandoles : applications et rayonnement d'un matériau et d'un savoir-faire montagnard à la fin du Moyen Âge*¹⁸. À l'aide de la méthode appliquée par Philippe Bernardi, j'ai systématiquement consulté les comptes des châtellenies delphinales des bailliages du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais – soit plus de 69 registres constituant plus de 330 extraits de comptes, de 1313 à 1417. « *Sources précieuses et trop peu exploitées pour l'histoire économique, mais d'un maniement*

15 ESTIENNE, 1999.

16 N. MICHEL D'ANNOVILLE, « Chroniques des fouilles médiévales en France : château de Tallard », *Archéologie Médiévale*, tome XXVII, Paris, CNRS, 1998, p. 247. Notons que le château de Tallard (chapelle classée en 1958, château en 1969) et la Tour Brune d'Embrun sont les rares monuments à bénéficier de la protection des Monuments Historiques. La Tour d'Eygliers (Guillestre, 1977), le *Mur des Vaudois* (1987) et le château de Picomtal (Crots, 1989) sont également inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

17 LOTTE, 1962 ; ROCHETTE, 1966 et 1969 ; RONSSERAY, 1977 ; TILLIER, 1988 et BOTTON, 1995-1996.

18 BERNARDI, NICOLAS, 2003.

délicat »¹⁹, les comptes de châteltenies sont généralement établis par années²⁰. Comme dans tous les comptes, les recettes ou redevances en nature et en argent²¹ sont suivies des dépenses « *courantes* » (frais de justice, salaire du châtelain, pensions et rentes) et des dépenses « *extraordinaires* ». Ces dernières regroupent les frais de garnison, d'entretien et de réparation des châteaux, les missions spéciales et les achats d'armes²². En plus des travaux réalisés dans les châteaux (« *opera castri* »), l'état de tous les bâtiments delphinaux est ainsi mieux connu, parfois année après année (palais, chapelle, cour d'audiences, hôpital, prison, maison du consulat, moulin, four et halle)²³.

Remarquons enfin que l'étude du Haut-Dauphiné ne pouvait s'arrêter aux frontières actuelles de la France et de l'Italie mais devait s'étendre aux sites piémontais constituant la frontière orientale du Dauphiné. La compréhension de l'épisode provençal de 1368 devait en effet s'enrichir de l'analyse des autres événements guerriers connus jusqu'en 1400 et également d'un conflit confiné à la châteltenie de Château-Dauphin (Italie), la guerre de Galéas de Saluces, en 1362. Or, j'ai décidé de limiter les prospections pédestres aux sites présentés dans mon mémoire de DEA, ce qui exclut les châteaux piémontais dont le repérage sur le terrain aurait considérablement accru le travail d'inventaire. D'autant que certains de ces châteaux ont été fortement remaniés lors de l'apparition de l'artillerie, ce qui les a peu à peu conduits vers la fortification bastionnée moderne²⁴. Le *fort* d'Exilles en est le meilleur exemple avec la recherche d'emplacements favorables pour les batteries d'artillerie qui sont impossibles à installer dans les tours de l'ancien château médiéval²⁵. En conclusion, les études monographiques des sites repérés autour de l'axe de la Durance – près de 150 kilomètres du sud-ouest au nord-est – ont toutes été bâties sur un même modèle dans mon mémoire de DEA : description des vestiges, hypothèses de datation et repères chronologiques, présentation de la bibliographie et des principales sources manuscrites et imprimées. Avec Marie-Pierre Estienne, j'ai publié en 1999 les principaux résultats de ces travaux dans *Châteaux médiévaux des Hautes-Alpes*²⁶ – ouvrage auquel je ferai souvent appel.

19 REY, 1949, p. 50.

20 Le respect du cycle de la saint Jean (24 juin au 23 juin suivant) et l'indication des mesures locales sont deux des obligations fixées par le règlement de la Chambre des comptes du 11 janvier 1384, d'après SOULINGEAS, 1997, p. 47.

21 Les recettes principales sont : 1. les redevances domaniales, en nature : grain, foin, cire, vin, légumes, volailles, fromages. La vente d'une partie de ces productions s'effectuait sur place et constituait une réserve d'argent supplémentaire. Au sujet de la vente de ces produits agricoles, voir l'étude de P. Lardin en Normandie (LARDIN, 2000, p. 56) ; 2. les redevances en argent : tailles, cens, services, leyde, péages, droits d'usage, droits de mutations, droits de succession, amendes, droits de ferme, droits particuliers (exemple : sauvegarde) et recettes extraordinaires (subsides).

22 Au sujet des comptes de châteltenies, voir REY, 1949, p. 48-51 et MARIOTTE, 1978, p. 221. À propos de l'étude de la guerre à partir des chroniques et des comptes de châteltenies en Savoie, voir GUILLERÉ, GAULIN, 1992, p. 76.

23 À propos des comptes de châteltenies employés dans l'archéologie castrale, voir CONSTANT, 1972. L'utilisation statistique des informations délivrées par ces textes doit tenir compte des pratiques frauduleuses de certains châtelains, notamment quand ils comptabilisent le mobilier et les matériaux (voir CORBIÈRE, 1997, p. 39).

24 À propos de ces châteaux du Piémont, voir CONTI, TABARELLI, 1975-1980 ; PATRIA, 1983 et AMORETTI, 1995.

25 Au sujet du fort d'Exilles, voir PATRIA, 1983, p. 50 ; BORNECQUE, 1995 et PATRIA, 1996.

26 ESTIENNE, NICOLAS, 1999.

INTRODUCTION

Observer le phénomène guerrier dans une région excentrée qui subit les conséquences de conflits entrecoupés de trêves au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle : tel est l'objectif du présent travail¹. Cette région, laissant à l'ouest les Préalpes, comprend le reste du Haut-Dauphiné autour des villes de Briançon, d'Embrun et de Gap². Tout au long des pages qui suivent, les termes d'insécurité et de guerre seront employés parfois l'un pour l'autre, même si la guerre privée – par exemple celle que provoque Galéas de Saluces dans la châtellenie de Château-Dauphin (Italie) en 1362 – n'a rien de commun avec les pillages des routiers, principalement dans la vallée de la Durance. À ce sujet, remarquons d'emblée que l'article 44 du Statut delphinal de 1349 reconnaît aux nobles le droit de faire la guerre privée, considéré comme étant une « *bonne coutume* »³ – ce qui constitue une différence fondamentale avec la Savoie voisine où les comtes ont toujours cherché à s'interposer en cas de guerre naissante entre les nobles⁴. La confusion entre guerre et insécurité est un fait historique causé par la guerre elle-même qui, présente aux portes du Dauphiné, a peu à peu engendré un climat d'insécurité dans toute la région.

En effet, les routiers, capitaines et simples soldats, licenciés pendant les trêves, se liguèrent pour piller les provinces françaises, à la recherche de vivres et d'argent⁵. Leur expérience de la guerre ne trompa pas Urbain V qui, en mai 1363, demanda maladroitement aux capitaines des compagnies de l'aider dans sa croisade en Terre-Sainte⁶. À partir de 1368, les routiers traversent le Dauphiné : le plus souvent présents en Piémont ou en Provence, ils passent à plusieurs reprises par la vallée de la Durance et ce, jusqu'à la fin du XIV^e siècle. J'étudierai particulièrement le cas des

1 Mise à jour des sources écrites de la guerre de Cent Ans par FAVIER, 1996, p. 615-627 et C. GAIER, « Bibliographie. De quelques tendances actuelles de l'historiographie militaire médiévale », *Le Moyen Âge*, 1998, tome 104, fascicule n° 2, p. 291-303.

2 Au terme de son étude sur *Les hommes et la montagne en Dauphiné*, H. FALQUE-VERT identifie les critères communs du Haut-Dauphiné : la prééminence de la petite exploitation paysanne, l'importance de l'activité pastorale, de la transhumance et donc la grande mobilité des hommes ; enfin, la pauvreté de la noblesse (FALQUE-VERT, 1997, p. 439). En 1698, l'intendant Bouchu inclut dans le Haut-Dauphiné la Mateysine, le Champsaur, l'Oisans, le Diois, le Gapençais, l'Embrunais et le Briançonnais (BMG, U 908).

3 D'après GIORDANENGO, 1969, p. 57.

4 CHOMEL, 1999b, p. 82-84 et LEMONDE, 2000, tome 1, p. 232. Voir aussi L. RIPART, *Les fondements idéologiques du pouvoir des premiers comtes de Savoie (de la fin du X^e siècle au début du XIII^e siècle)*, thèse de doctorat, Nice, 1999 et DEMOTZ, 2000, p. 200.

5 D'après P. CONTAMINE, « *les Compagnies trouvèrent leur origine dans la trêve de Brétigny et [que], par la suite, chaque interruption des hostilités provoqua leur réapparition ou la recrudescence de leurs activités* » (CONTAMINE, 1975, p. 374).

6 DENIFLE, 1899, p. 444, bulle du 25 mai 1363, d'après *Reg. Avén. Urban V*, n° 245, f 168 ; CARON, 1994, p. 116. À propos de la réaction du pape Urbain V, voir CONTAMINE, 1975, p. 382 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 52.

Provençaux qui écument la vallée de la Durance où ils sont signalés des Baronnie au Briançonnais et du Gapençais au Champsaur, à partir de juillet 1368. Au cours de cette période, l'archevêque d'Embrun Pierre Ameilh rencontre de nombreuses difficultés pour organiser la défense de ses sujets qui, peu préparés à la guerre, fuient dans les montagnes, dans les bois et parfois même dans des souterrains⁷. Plus au nord, les Provençaux n'atteignent pas le Briançonnais à l'exception des châtelainies d'Exilles et d'Oulx (Italie) où sont mentionnés les « *gaiges de certaine quantité de gens d'armes et de pié qu'il [châtelain] avoit tenuz avec lui à la garde des diz chasteaux pour occasion de la guerre des prouvençaux* »⁸. Ces routiers ont-ils été repoussés efficacement et arrêtés au passage du *Pertuis Rostan* que les syndics de Briançon font garder à partir du 7 octobre 1368, soit quelques jours avant le siège d'Embrun ? Ont-ils plus simplement abandonné l'idée d'attaquer des villages dans cette région sans doute moins riche que la basse vallée de la Durance ? Ces hommes écument la plaine et s'aventurent donc rarement dans les hautes vallées comme celles des Orres, de Crévoux et de Réallon : seule l'abbaye de Boscodon, pourtant « *située entre les montagnes et les rochers* »⁹, ou l'abbaye de Bertaud, auraient subi des attaques. N'oublions pas que le passage des routiers est uniquement attesté par les récits épistolaires de l'archevêque d'Embrun ou les réactions des officiers delphinaux qui ignorent le plus souvent l'identité et jusqu'au nombre des attaquants.

Durant la seconde période, entre 1372 et 1392, les bandes armées ne viennent pas du Midi comme en 1368 mais de la Lombardie et du Piémont : la menace est alors plus sensible dans les massifs du Briançonnais. Pourtant, contrairement à ce qui se passe en 1368 et 1369, la localisation des pillages est plus incertaine. Devant une meilleure structuration de la défense (garde des cols, par exemple), la guerre change également de visage : alors que les Provençaux pillent et incendient les fonds de vallées, à partir de 1372 les bandes armées s'organisent autour d'un chef et, dès lors, occupent le terrain en rançonnant les villages (occupation du *castrum* de Lazer en 1391, par exemple). Cette guerre lente use la population chez qui une peur chronique s'installe pour longtemps.

Quelles sont les conséquences de ces conflits protéiformes en Haut-Dauphiné ? Les désordres économiques (crise agricole, baisse des redevances en nature, des cens et des péages) l'emportent-ils sur la création de nouvelles richesses (fabrication d'armes et artisanat du bâtiment) ? À ce sujet, Pierre Charbonnier attribue à l'organisation de la défense du château des conséquences financières positives avec la perception de redevances seigneuriales, d'abord en nature puis en argent, comme le service de guet nocturne ou le cens payé sur les loges installées dans la basse-cour du château¹⁰. Récemment, Germain Butaud a analysé l'enchaînement des raids de routiers dans le comtat Venaissin – avec leur cortège de pillages et de demandes de rançons – et la réponse parfois démesurée des autorités dans la mobilisation des soldats. Les innombrables rumeurs qui entourent ces événements, sont suivies de la grande inspection des fortifications de la Provence – et de leur mise en défense – en juillet 1408¹¹. Notons enfin qu'en Savoie, 92 % des dépenses de la châtelainie de

7 D'après DENIFLE, 1899, p. 181.

8 ADI, 9 B 8, f 16 r°, compte du trésorier Bernard de Monthéry (3 février 1369-24 juin 1370).

9 DENIFLE, 1897, acte n° 852, p. 400. Au sujet de l'obstacle de la montagne, voir l'exemple du Cantal où « *le relief [a gêné] toute action contre quelques hommes déterminés et armés, enfermés dans les forteresses de cette zone* » (TEYSSOT, 1996, p. 53). D'une manière plus générale, voir ROULET, 1988.

10 Dans son étude sur le financement de la guerre en Savoie sous le règne d'Amédée V (1285-1323), C. Guilleré évoque les conséquences « positives » de la guerre sur l'économie locale (GUILLERÉ, 1998, p. 79). À ce sujet, voir aussi SCHNERB, 1993, p. 71 et CHARBONNIER, 1995, p. 104.

11 G. BUTAUD, *Guerre et vie publique en comtat Venaissin et à Avignon (vers 1350-vers 1450)*, thèse d'histoire médiévale, Université de Nice, dir. M. ZERNER, 2001. Les visites des châteaux de Provence

Montmélian sont absorbées par les frais de la guerre menée contre le dauphin en 1286-1287¹². En Haut-Dauphiné, les conséquences se mesurent également en termes de dépenses comme le montrent les difficultés économiques rencontrées dans le diocèse d'Embrun. Ces dépenses sont également engendrées par les levées de chevauchées, l'organisation du service de garde et les travaux mis en œuvre dans les châteaux delphinaux et dans les villes.

Bon nombre de questions trouveront leurs réponses dans les sources écrites, essentiellement les comptes de châtelainies qui font état de la présence des routiers, de la levée des chevauchées, du renforcement des garnisons et de l'achat d'armes : dans la première partie consacrée aux « faits de guerre en Haut-Dauphiné », c'est l'élément humain qui prédominera¹³. Viendra ensuite le temps d'étudier le rôle des fortifications de la région et l'importance des réparations que les hommes y engagent : les aménagements défensifs l'emportent-ils sur les dépenses d'entretien courant ? et sur les aménagements de confort ? Ce sera l'objet de la seconde partie intitulée « les travaux dans les châteaux et les villes du Haut-Dauphiné ». Finalement, il faudra répondre à ce paradoxe : pourquoi les prix-faits passés entre 1390 et 1430 sont-ils si abondants alors que la période est rendue instable par la guerre, les épidémies et les disettes¹⁴ ? L'analyse détaillée des comptes de châtelainies et des prix-faits nourrira l'étude technique de ces constructions tout en éclairant la condition sociale des artisans du bâtiment¹⁵. La question récurrente du rôle de la guerre dans les villages et les villes au bas Moyen Âge, objet de ce travail en Haut-Dauphiné, est également au cœur des préoccupations de deux publications récentes, l'une consacrée à la Provence et l'autre au nord du royaume : ces recherches s'enrichiront l'une l'autre¹⁶.

ont été partiellement publiées (LIEUTAUD, 1890). En Bourgogne, J. Rauzier a traité la question de la guerre comme une partie intégrante des finances dans le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi (1364-1384). Au sujet des finances de guerre, voir MÉNABRÉA, 1850 ; BLONDEL, 1935 et BLONDEL, 1956 ; JACQUIER, 1994 ; CARRIER, COUTEAUX et FOL, 1998 ; RAUZIER, 1996.

12 D'après GUILLERÉ, 1998, p. 64. Voir également Y. ILLES, *Les incidences de la guerre entre la Savoie et le Dauphiné sur l'économie d'une châtelainie*, Université-Lyon II, 1992 (d'après GUILLERÉ, GAULIN, 1992, p. 56).

13 L'étude de l'armée delphinale a suscité peu de travaux universitaires récents. Voir J. BELING, *Guerre et gens de guerre en Dauphiné, XIV^e siècle-XV^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. P. PARAVY, Grenoble II, 2000, 158 p. Voir aussi *Soldats et armées en Savoie*, Actes du 28^e Congrès des sociétés savantes de Savoie (Saint-Jean-de-Maurienne, 1980), Montmélian, 1981, 279 p.

14 À ce sujet, voir BELMONT, 1993, p. 435.

15 À propos de l'exploitation des comptes de châtelainies en Savoie, voir BRUCHET, 1901 et 1908 ; LESCUYER-MONDÉSERT, 1978 ; CATTIN, 1990, CATTIN, 1992, CATTIN 1993 et CATTIN, 1995 ; GUILLERÉ, GAULIN, 1992.

16 *Guerres et fortifications en Provence*, Actes des 4^e journées d'histoire de l'espace provençal, Mouans-Sartoux (21-22 mars 1987), Mouans-Sartoux, 1995, 229 p. ; A. SALAMAGNE et R. LE JAN (dir.), *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations*, Actes du colloque de Valenciennes (juin 1995), extrait de *Revue du Nord*, Collection Art et Archéologie n° 5, 1998, 182 p. Par ailleurs, les fortifications du Languedoc pendant la guerre de Cent Ans font actuellement l'objet de travaux universitaires (LOPPE, 2001).

PREMIÈRE PARTIE

***LE FAIT DE GUERRE
EN HAUT-DAUPHINÉ***

L'ÉTAT DE GUERRE

La région du Haut-Dauphiné

Les vallées alpines ponctuées de quelques pôles urbains – Gap, Embrun et Briançon – assemblées sous le titre de Haut-Dauphiné, constituent le cadre de cette étude (Figure 1). Le bassin du Gapençais, très ouvert, est traversé par un sillon qui s'étend du col Saint-Jean de Montclar à la cluse de La Saulce. Ce sillon est constitué de schistes argileux et de marnes jurassiques, couramment appelées « terres noires », qui sont des roches tendres. Il a été façonné par le trop plein glaciaire durancien débordant le dôme de Remollon, mais le cours de la Durance fluviale n'y est jamais passé, si bien que cette auge évasée n'est entaillée que transversalement de ravins entre La Rochette et La Bâtie-Neuve. Les massifs calcaires de Charance, du Puy-de-Manse et de Chabrières, tous situés au nord de Gap, n'ont pas entravé l'implantation humaine. Passés les seuils du col de Manse et du col Bayard, la vallée du Champsaur se partage entre haute et moyenne montagne. Dans le haut Champsaur, le Drac Blanc (Champoléon) et le Drac Noir (Orcières), s'unissent juste avant Saint-Jean-Saint-Nicolas, l'ancienne châtellenie delphinale de Montorcier.

Plus à l'est, la région embrunaise est constituée par une nappe de charriage dite « flysch à Helminthoïdes » (calcaire friable) qui s'étire de Guillestre à l'ensemble du Val de Durance entre Saint-Clément, Châteauroux, Réallon, Vars, Crévoux et les Orres. Depuis Champcella, les falaises de calcaire blanc et rouge (« marbre de Guillestre ») s'étendent jusqu'à L'Argentière-la-Bessée. Le cours de la Durance, aujourd'hui canalisée en amont d'Embrun par le barrage de Serre-Ponçon (achevé en 1961), s'établit en moyenne à 900 mètres d'altitude, avec de très faibles variations, notamment au-dessus du verrou de L'Argentière-la-Bessée. L'accès à la vallée du Queyras, depuis Guillestre, est particulièrement difficile puisque le chemin franchit à plusieurs reprises le torrent du Guil qui emporte régulièrement ses ponts en bois. Au XV^e siècle, on dénombre entre 8 et 15 ponts qui enjambent le Guil dans la combe du Veyer, entre Guillestre et Château-Queyras¹.

Le passage des glaciers würmiens se reconnaît à ses dépôts morainiques, ses verrous et le dessin des vallées. Témoin de l'activité interglaciaire, le magnifique roc d'Embrun (70 mètres de haut) est constitué d'alluvions cimentées. Le façonnement post-glaciaire des hautes vallées de Crévoux et de Réallon a élaboré un relief peu accidenté. Au nord, le glacier principal de la Gyronde, nourri par le massif du Pelvoux, transfluait vers la vallée du Fournel par le col de la Pousterle. Quant aux

1 ROMAN, 1890, p. 314, 1427 et ADI, B 3729, pièce, 1411-1419.

verrous glaciaires, ils ont été utilisés à profit : ils servent d'assise au *Mur des Vaudois* (Les Vigneaux) et au fort de Château-Queyras (Château-Ville-Vieille). De Briançon à Guillestre, les crêtes calcaires dominent les grands cirques glaciaires tandis que les gorges du Guil se fauillent dans les nappes briançonnaises à roches dures (calcaire et grès quartzites). Le passage vers le Piémont par la vallée de la Doire Ripaire s'effectue au col du Montgenèvre, le plus bas des cols alpins (1854 mètres) : d'après les récits de l'expédition de Charles VIII en Italie (1494), ce col était alors accessible presque toute l'année².

Les vallées de la Durance et du Drac sont les deux principales voies ouvertes dans les massifs du Haut-Dauphiné. Entre Embrun et Savines, notons que la voie médiévale passait en rive droite, au hameau de *La Chapelle*, aujourd'hui noyé sous la retenue de Serre-Ponçon³. Suite à des inondations qui coupèrent cette voie, en 1358, le passage fut transféré en rive gauche, depuis le pont de la Clapière jusqu'au pont de Savines, en passant par le village de Crots. Cette modification du tracé de la route aura son importance pour comprendre l'itinéraire emprunté par les Provençaux en 1368.

Avec l'installation de la cour des papes à Avignon, en 1309, le trafic s'est considérablement accru entre le Briançonnais et le comtat Venaissin, assurant à la vallée de la Durance un essor économique sans précédent. Le trafic est alors contrôlé par d'importants péages à Gap, à Serres et à Orpierre, aux portes des Baronnie⁴. Mais, au cours du XIV^e siècle, la voie qui traverse la vallée de l'Avance, entre Chorges et Tallard, prive les évêques de revenus importants au péage de Gap. Cette route est alors coupée, à hauteur du village de Lettret, situé en terre épiscopale. En 1317, l'évêque Bertrand de Lincel accorda aux habitants de Gap le droit de « *faire passer dans leur ville le chemin qui passe par Lettret et son terroir, et à cet effet leur donna permission de rompre ledit chemin de Lettret de façon que les gens à pied ni à cheval ni puissent plus passer (...)* »⁵. Comme preuve de l'inefficacité de cette mesure, le dauphin Humbert II était contraint, en 1336, d'astreindre tous les contrevenants à payer une amende de 100 florins⁶. De même, d'après l'itinéraire parcouru par les pèlerins allant à Rome en 1350 (jubilé), il fallait six jours pour rallier Avignon à Suse avec des étapes en soirée à Carpentras, Sèderon, Tallard, Embrun, Briançon et Suse – ce qui confirme le passage par la vallée de l'Avance et non par Gap⁷. À partir de 1368, cette route de l'Avance attire le déploiement des routiers autour de Tallard et, de là, favorise leur intrusion en Embrunais.

2 Voir MERCERON, 1885 et ANONYME, 1887. Dès l'Antiquité, une petite agglomération occupait le plateau du Montgenèvre ; le col, fréquenté depuis l'âge du fer, est traversé par la voie *cottienne* aménagée au I^{er} siècle avant notre ère (PRIEUR, 1971, p. 113 et GANET, 1995b, p. 130).

3 Sur cette rive, le pont qui franchissait le torrent de Réallon a été mis au jour à la fin du XIX^e siècle, d'après ADHA, Ms 367, notes de BENONI BLANC.

4 En 1343, les marchands briançonnais obtiennent la liberté d'emprunter les routes qu'ils veulent pour se rendre en Avignon. À propos de cette route, voir SCLAFERT, 1929b et FALQUE-VERT, 1997, p. 444.

5 AC Gap, AA 1, f 14, 16 octobre 1317.

6 Encore au XV^e siècle, le roi Charles VII doit prendre des mesures pour que la route de l'Avance soit abandonnée au profit de la route de Serres à Gap. À propos de cette route, voir ROMAN, 1890, p. 292 ; SCLAFERT, 1926, p. 497 et VAILLANT, 1951, p. 91.

7 La publication de cet itinéraire fait suite à la proclamation des indulgences par le pape Clément VI, en 1348 (cité par LECOQ, 1991, p. 216). En 1391, le duc Philippe le Hardi parcourt Suse-Briançon, soit 55 kilomètres, en une journée (d'après DUBOIS, 1976, p. 81).

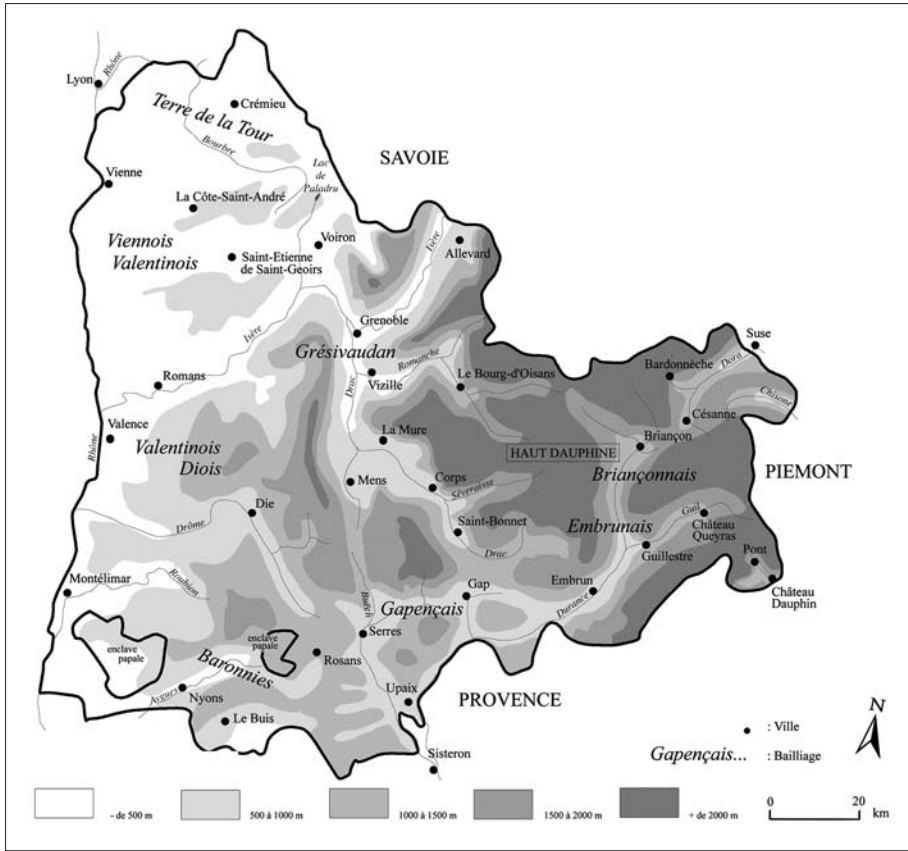


Figure 1. Le Dauphiné et le Haut-Dauphiné au XIV^e siècle. © N. Nicolas.

Le Haut-Dauphiné regroupe au moins deux diocèses, celui de Gap et celui d'Embrun : le diocèse de Gap s'étend, au nord, jusqu'au Pont-Haut, près de La Mure (Isère), et s'étire au sud-ouest jusqu'à La Roche-sur-le-Buis, près de Buis-les-Baronnies (Drôme). Cette extension vers le sud-ouest est le fait d'une grande famille seigneuriale : les Mévouillon-Montauban⁸. Quant au diocèse d'Embrun, il comprend les paroisses de Briançon, de l'Embrunais, du Queyras et de l'Ubaye, depuis 1043⁹. Notons enfin qu'en Briançonnais, les paroisses de la châtellenie de Château-Dauphin (Italie) dépendent d'un troisième diocèse, celui de Turin, alors que les escartons d'Oulx et de Pragelas se rattachent à la prévôté d'Oulx (Figure 2)¹⁰.

8 À ce sujet, voir ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 20 et ESTIENNE, 1999.

9 BARRUOL, 1969, p. 340 et HUMBERT, 1972, p. 99.

10 D'après FÉVRIER, 1975-1976, p. 293-299 et ARTRU-DELACOUX DES ROSEAUX, 1981, p. 164.

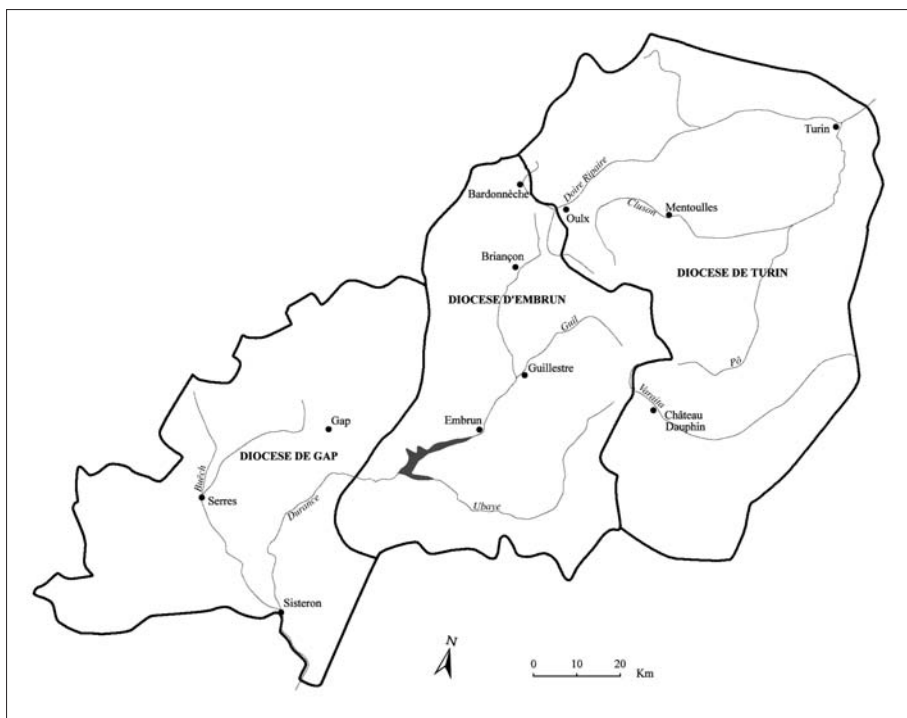


Figure 2. Les diocèses de Gap, d'Embrun et de Turin (partiel). © N. Nicolas.

Le transport du Dauphiné à la couronne de France (1349)

Dans la région du Haut-Dauphiné, le dauphin a imposé la *pax dalphinalia* depuis le début du XIII^e siècle en assujettissant les seigneurs locaux, facilement en Briançonnais, avec davantage de difficultés dans les Baronnie, le Gapençais et l'Embrunais. Dans les hautes vallées briançonnaises, les reconnaissances delphinales établies entre 1250 et 1267 montrent comment le dauphin domestiqua peu à peu la noblesse en lui supprimant une partie de ses attributions. Le *Probus*, « *déclarations faites par les habitants, de bonne foi, et sans titre justificatif* », a été publié par V. Chomel et a largement nourri la thèse d'H. Falque-Vert consacrée aux *Hommes et [à] la montagne en Dauphiné au XIII^e siècle*. L'auteur souligne comment, au XIV^e siècle, l'*escartonnement* de 500 hommes d'armes ou *clients* requis au service de la chevauchée hors du bailliage, permettra d'intégrer les universités d'Exilles, de Chaumont et de Bardonnèche – jusqu'alors réticentes à l'adhésion à la confédération des vallées¹¹.

Après l'échec de la vente du Briançonnais et du Champsaur au pape Benoît XII, en 1339¹², le dauphin Humbert II accorda une charte de libertés sans précédent aux

11 Édition du *Probus* (CHOMEL, 1967), d'après ADI, B 2662, 1250 ; B 3699, 1260 et B 3700, 1265. À propos de cette source, voir FALQUE-VERT, 1997, p. 10 et p. 443-448.

12 FAURE, 1907 et FALQUE-VERT, 1997, p. 449.

37 communautés constituant le grand Escarton de Briançon – moyennant le paiement immédiat de 12 000 florins et d'une rente annuelle de 4 000 florins¹³. Par cette concession, le dauphin gagnait un revenu conséquent tandis que les communautés obtenaient la faculté de s'administrer en prélevant elles-mêmes les redevances qu'elles versaient autrefois au dauphin. Cet affranchissement coûtera cher au dauphin avec qui

« les chaslains des hautes vallées du Briançonnais ne se sentirent [pas] insérés dans le réseau de relations vassaliques procédant d'un chef incontesté qui aurait pu donner au Dauphiné l'armature et la cohérence qui lui feront défaut jusqu'au dernier jour de son indépendance »¹⁴.

Cet acte qui reconnaissait des particularismes au Briançonnais marquait aussi la perte d'influence des vallées alpines devant la vallée rhodanienne – le Bas-Dauphiné – et, dans une moindre mesure, devant les vallées embrunaises et gapençaises incontestablement plus riches.

Rappelons qu'avant 1202, le Gapençais, le Champsaur et l'Embrunais étaient situés dans le comté de Forcalquier. Avec le mariage de Béatrice de Clausral, petite fille du comte de Forcalquier Guillaume IV, et du dauphin Guigues André, les terres comprises dans l'ancien comté de Forcalquier, depuis Sisteron jusqu'à l'évêché de Gap et l'archevêché d'Embrun, sont alors concédées au dauphin¹⁵. Mais les affrontements constants entre les officiers de l'archevêque et ceux du dauphin symbolisent la difficulté de ce dernier à asseoir sa légitimité. À Embrun, l'édification du palais delphinal à quelques mètres du palais archiépiscopal, mais hors de la ville, en témoigne : avortée en 1265, la construction reprend seulement après 1316. Le dauphin rencontrait les mêmes difficultés dans les châtelainies gravitant autour de la ville, face à l'archevêque « dont le temporel s'étend à la plus grande partie du diocèse »¹⁶. Même dans la toute nouvelle châtelainie de Réotier, le dauphin se heurtait aux nobles et aux coseigneurs – aux Orres, la seigneurie était partagée en 24 parts ! – qui refusaient la tutelle dans de nombreux domaines (voir aussi l'exemple de Savines dès 1350)¹⁷.

En Gapençais où il se heurtait « à une féodalité plus forte que dans le reste de ses domaines »¹⁸, le dauphin profitait des rivalités entre les seigneurs et, en concédant d'importantes chartes de libertés aux localités les plus riches, il en assurait l'essor économique et, en quelque sorte, la soumission. Ce développement économique est symbolisé par la création de la ville franche de Montalquier aux portes de la ville de Gap, en 1338.

Plus au nord, dans la vallée du Champsaur, seule la ville de Saint-Bonnet, chef-lieu de châtelainie, attirait l'intérêt du dauphin. Mais, trop éloignée de Grenoble et sans doute trop proche de Gap, la vallée du Champsaur n'était pas épargnée par le morcellement de la seigneurie, tant laïque qu'ecclésiastique. Ce démembrement compliquera le partage du coût des fortifications collectives entre les communautés et les coseigneurs qui ne parviennent pas à s'entendre, dans la seconde moitié du

13 Liste des communautés des escartons de Briançon, du Queyras, d'Oulx, du Valcluson et de Château-Dauphin : FALQUE-VERT, 1997, p. 441.

14 CHOMEL, 1967, p. 352.

15 Dans les faits, c'est seulement en 1232 que Béatrice vend à son père Guigues André les terres qu'elle possède en propre en Embrunais et en Gapençais, contre 100 000 sous tournois.

16 VAILLANT, 1942, p. 2.

17 VAILLANT, 1951, p. 234 et 1968, p. 312.

18 VAILLANT, 1942, p. 40.

XIV^e siècle (Buissard, Saint-Firmin). Gageons que l'individualisme de ces coseigneurs explique, d'une part, la multiplication des maisons fortes au XV^e siècle – notamment dans la châtelainie de Montorcier (aujourd'hui commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas) – et, d'autre part, la dispersion de l'habitat qui caractérise cette vallée, au demeurant très peuplée au milieu du XIV^e siècle¹⁹.

Outre cette dispersion de l'occupation, le développement des maisons *extra-muros* est caractéristique, malgré certaines mesures incitatives, comme l'exonération des redevances qui doit favoriser l'installation des forains à l'intérieur des villages fortifiés²⁰. Tant en Briançonnais (à L'Argentière-la-Bessée, par exemple) qu'en Gapençais (à La Bâtie-Vieille, par exemple) et qu'en Champsaur, des maisons sont construites en dehors des murailles, avant 1350²¹. Par ailleurs, attestant de la mobilité de l'habitat, une charte fait état de maisons démontables, en bois, que les habitants de Bardonnèche (Italie) peuvent librement transporter d'une seigneurie à une autre, depuis 1336²².

Finalement, et malgré l'annexion des baronnies de Mévouillon et de Montauban en 1317, le sort du Dauphiné est scellé. En effet, les mêmes causes – l'endettement – produisant les mêmes effets, Humbert II est à son tour contraint de vendre sa principauté au fils aîné du roi de France : c'est le transport du Dauphiné à la couronne de France en 1349²³. Au même moment, le Statut delphinal promulgué le 14 mars 1349 fixe les devoirs des sujets, mais surtout confirme leurs libertés et leurs franchises, particulièrement celles des nobles qui peuvent mener des guerres privées, construire des maisons fortes et même obtenir le remboursement de leurs frais de chevauchées (cf. *infra*).

De la surveillance des frontières

Dans cette région où le relief constitue un paramètre inévitable, tour à tour atout puis inconvénient, le modèle des fortifications privilégié est celui de *chuse*. Le rôle de Saint-Firmin ou de Château-Queyras, situés en aval de chaque vallée, se résume principalement à la protection de l'accès aux villages et hameaux que chaque vallée dessert²⁴. Une autre particularité, d'ailleurs consécutive à la définition qui précède, tient à l'échec ou à l'absence d'enchâtellement. Comme le soulignaient M. Colardelle et J.-P. Moyne dans une récente publication sur l'arc alpin,

19 En 1339, la densité de feux au km² (5,06) est plus forte qu'en Briançonnais (3,18) et équivalente au Grésivaudan (5,37) d'après FIERRO, 1978, p. 359. Au sujet des maisons fortes et des « manoirs » du Champsaur, voir MALLÉ, 1983 et MALLÉ, 1992. Sur la dispersion de l'habitat en montagne, voir PESEZ, 1999, p. 34.

20 FOURNIER, 1978, p. 252 : exemple de La Couvertoirade (Aveyron) en 1439.

21 ADHA, G 1114, f 23 r^o, 1321, livre terrier de La Bâtie-Vieille et GUILLAUME, 1888b, p. 19, n° 94, 1329.

22 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 396, d'après ADI, B 3921, f 1, charte de libertés des habitants de Bardonnèche, 4 juin 1336 : « XIX. *Capitulum de mutando domos ligneas. Item pactum extitit quod homines praedicti possint et valeant, pro libito voluntatis, mutare et ducere domos ligneas de feudo in feudum, absque licencia domini domus praedictae* ».

23 L'annexion des Baronnies a « été facilitée par l'appui de seigneuries secondaires et de branches cadettes des Mévouillon mais aussi par une politique d'endettement menée par les derniers membres de cette lignée » (ESTIENNE, 1999, p. 170). À propos du transport du Dauphiné, voir FALQUE-VERT, 1997, p. 448 ; CHOMEL, 1999a ; CHOMEL, 1999b, p. 74 et LEMONDE, 2002.

24 La « clusa », du latin *claudere* (fermer), désigne un verrou montagneux, un passage étroit, un défilé situé à l'entrée d'une vallée où se négocie le passage (DUPARC, 1951, p. 5-31 ; COLLECTIF, 1971, p. 233 et LECOQ, 1991, p. 206).

« l'incastellamento, bien identifié en Italie et dans une moindre mesure en Provence, ne peut être considéré comme un phénomène absolument général. La tendance, dans les Alpes et en particulier celles du Nord, est, plutôt qu'à la fortification des villages – sauf lorsqu'il s'agit de véritables bourgs castraux – à la juxtaposition, d'ailleurs souvent non contiguë, de châteaux et de villages ouverts »²⁵.

Dans ce paysage relativement lâche, l'étude des maisons fortes est soumise aux maigres résultats des analyses architecturales. Par l'article 15 du Statut delphinal de 1349, Humbert II reconnaît à tous ses sujets le droit de construire des maisons fortes, sauf près des frontières²⁶. La construction de la maison forte d'Abriès à la fin du XIII^e siècle, lors de l'extension du conflit delphino-savoyard, échappe à cette règle : elle en est même le contre-exemple. Abriès est en effet situé sur la frontière qui sépare le Dauphiné de Luserne et des vallées de Saint-Martin, terres savoyardes. En 1282, Humbert I^{er} accorde donc aux habitants le droit de fortifier leur cité et supprime la taille, moyennant une rente annuelle de 37 livres²⁷. Les tours carrées, caractéristiques architecturales communes des maisons fortes, sont dépourvues d'organes défensifs majeurs – fossés, ouvertures de tir ou aménagements sommitaux²⁸. Comme ces maisons fortes sont encore habitées aux XV^e et XVI^e siècles, cela laisse supposer qu'elles ont résisté au passage des routiers et qu'elles ont, après cela, été fortement remaniées. Ainsi, le juge majeur du Briançonnais possède *La Tour* de Beauregard, à Crots, encore en 1484²⁹ et les coseigneurs de Jarjayes reconnaissent détenir trois maisons fortes dans le village en 1540³⁰.

À partir du XIV^e siècle, le maintien de l'interdiction de construire des maisons fortes près des frontières permet d'éviter qu'elles ne tombent aux mains des routiers, ce qui est fréquent pendant la guerre de Cent Ans³¹. Afin de prévenir l'occupation de la bastide Saint-Etienne, située près de Sisteron, le Conseil delphinal ordonne ainsi sa destruction pendant l'hiver 1368³². Mais les villageois entendent également se réfugier dans les maisons fortes. En 1374, le prieur Bernard de Gravollières, coseigneur de Saint-Firmin envisage de construire une maison forte dans cette paroisse. Deux années seulement avant la construction du fort de Saint-Firmin il reconnaissait implicitement que Corps était trop éloigné pour que les habitants s'y réfugient. Ses sujets étant peu nombreux à Saint-Firmin, le prieur prévoyait de les accueillir tous dans cette maison forte dont la construction est restée à l'état de projet³³.

La parcellisation de la seigneurie a favorisé le développement des maisons fortes et, en permettant le refuge des habitants dans ces dernières, les a dissuadés de financer les travaux. Ainsi, en 1421, les hommes d'Artaud de Montorcier refusent de

25 COLARDELLE, MOYNE, 2002, p. 416.

26 VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 587.

27 FALQUE-VERT, 1997, p. 226 ; ADI, B 2992, f 386, d'après ROMAN, 1886, p. 17.

28 Verdun (Baratier) et La Bâtie-Saint-Julien (Savines).

29 D'après ROMAN, 1890, p. 349.

30 ADHA, Ms 171, Inventaire Marcellier, f 489 r^o : maisons fortes de Louis de Montorcier, de Pierre de Saint-Germain et de Jean Flotte.

31 C'est le cas des maisons fortes de Bourgogne (GUILBERT, 1986, p. 184), de Franche-Comté (PEGEOT, 1986, p. 247) et de l'Auvergne (FOURNIER, CHARBONNIER, 1986, p. 277), tantôt occupées par les routiers, tantôt détruites par ces derniers, rarement détruites par les seigneurs eux-mêmes. Voir aussi BUR, 1999, p. 95-99.

32 Commune et cant. Ribiers. LAPLANE, 1843, tome 1, p. 171 et p. 310, décembre 1368.

33 ADI, B 2945, 21 août 1374, f 459 v^o : « *Ipse dominus prior vigore contentorum in dicto instrumento infra dictam parrochiam domum fortem potest edificare infra quam homines et persone dicte parrochie cum pauci sint suum poterunt tempore necessitatis habere tutum refugium quam domum juxta formam ipsius compositionis paratus est construere loco et tempore opportunis (...)* ».

contribuer aux réparations du château de Montorcier sous prétexte que leur seigneur détient une maison forte dans la paroisse d'Orcières dans laquelle ils se réfugient habituellement³⁴. Comme partout, les maisons fortes répondent à la volonté des coseigneurs de commander un terroir ou de le mettre en valeur et, à ce titre, le dauphin doit lui-même conserver une « *maison fortifiée* » dans le mandement de Montorcier, près de son château delphinal³⁵.

L'implantation de ceux-ci répond aux impératifs de surveillance des frontières du Dauphiné et à la volonté d'asseoir dans les diocèses de Gap et d'Embrun de puissantes châtellenies³⁶. La création des châtellenies de Montalquier (1271) et de Réotier traduit le dessein qu'ont les dauphins de s'établir dans les circonscriptions ecclésiastiques de Gap et d'Embrun, notamment autour de Guillestre « *où l'action delphinale est à peu près nulle* » avant le XIII^e siècle³⁷. Le château de Réotier commandant un accès important au croisement des vallées de la Durance et du Guil, et le château de Montalquier, aux portes de la ville de Gap, sont de ce fait régulièrement entretenus aux XIV^e et XV^e siècles.

Plus au nord, Humbert II entreprend la reconstruction de Château-Dauphin (Italie) en 1336, afin de protéger la frontière du Briançonnais en Piémont. Ce château doit se substituer aux places fortes d'Exilles et d'Oulx que le chevalier François de Bardonnèche a livré au comte de Savoie en 1327³⁸. Avant d'entreprendre la reconstruction du château, le châtelain de Bellin et de Château-Dauphin achète les terres privées où sont déjà construits des bâtiments³⁹. À l'arrière, Château-Queyras complète le système défensif de Château-Dauphin dont il faut rappeler que le châtelain est commun au XIV^e siècle : Château-Queyras est aussi un château résidentiel majeur où les dauphins séjournent régulièrement⁴⁰.

Comme toutes les frontières, celles du Dauphiné sont mouvantes au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Alors que les comtes de Savoie amorcent peu à peu une ouverture vers la Méditerranée, dont l'aboutissement est la sécession de la viguerie de Nice en 1388, la frontière delphino-provençale est stabilisée dès 1202. Depuis 1294, les villes de Turin et de Pignerol sont l'apanage d'une branche vassale des comtes de Savoie, les princes d'Achaïe. Le château delphinal d'Exilles, dans la vallée de la Doire Ripaire, fait face aux châteaux savoyards de Turin et de Suse⁴¹. Mais cela n'empêche pas l'extension de l'État savoyard qui se poursuit au cours du

34 ROMAN, 1890, p. 309, d'après ADI, B 2953, f 393 v°, 16-18 avril 1421.

35 Sept coseigneurs sont mentionnés à Montorcier au XIV^e siècle : ROMAN, 1887 (1993), p. 77 ; BMG, R 80, tome 4, f 287 r° [1445-1449] et ADI, B 3754, s.d. : « *Item habebat bonam domum fortalicii iuxta turrin de Monteoserio in qua turri dominus habet duas partes et dicti nobiles tertiam partem* ».

36 À propos du château et de la frontière, voir COLLECTIF, 1992, notamment J.-M. PESEZ, « Châteaux et défense de la frontière », p. 335.

37 VAILLANT, 1951, p. 461.

38 VALBONNAIS, 1722, tome 1, p. 303 et tome 2, p. 257, 1334 : sentence contre François de Bardonnèche dont le dauphin confisque les biens et le condamne au bannissement perpétuel ; CHEVALIER, 1913-1928, tome 5, n° 26911 et n° 26914, 20-21 juin 1334 : hommages liges rendus au dauphin Humbert par les habitants de Bellin jadis hommes de François de Bardonnèche, condamnés comme rebelles, d'après ADI, B 2962, ff 507-508 ; VAILLANT, 1968, p. 316 et LEMONDE, 2000, tome 1, p. 242-246.

39 ADI, B 30, ff 72-84, 1336, d'après REY, 1971, tome 1, p. 19 et tome 2, p. 78. À propos de l'acquisition des droits à Château-Dauphin depuis 1230 (VAILLANT, 1968, p. 303 et FALQUE-VERT, 1997, p. 384 et p. 440).

40 Séjour de Jean II en 1310 et d'Humbert II en 1334, d'après TIVOLLIER, ISNEL, 1938 (1977), tome 1, p. 53. Le 3 septembre 1363, cérémonie d'hommage des habitants de Château-Dauphin et de La Bâtie-du-Pont à Château-Queyras (GUÉRIN, 1915-1916, p. 123 et REY, 1971, tome 2, p. 79, d'après ADI, B 2624, f 60).

41 D'après DEMOTZ, 1987, p. 35. Le château de Suse est conforté par la bastide de Peladru à Gravère.

second quart du XIV^e siècle avec la soumission des villes et des châteaux de Bielle (province), de Santhia et de San Germano (province de Verceil), de Verrua Savoia (province de Turin) ainsi que de Chieri, au sud-est de Turin. En 1382, Louis I^{er} d'Anjou cède au comte Amédée VI ses droits sur les villes de Coni, de Mondovì, d'Alba (province de Coni) et d'Asti (province). Cette cession prépare l'extension finale au cours de laquelle, en 1388, le *comte Rouge* Amédée VII obtient les vigueries de Nice, de la Tinée et du Val de Lantosque, le comté de Vintimille et la baillie de Barcelonnette⁴².

C'est dans cette dernière vallée que le comte de Savoie rencontre la plus vive opposition, notamment face au marquis de Saluces qui en revendiquait lui aussi la suzeraineté. Certes, Thomas II de Saluces a soumis son marquisat au dauphin Humbert II en 1343 mais il est peu à peu cerné par l'extension du comté de Savoie. Comme « *l'hostilité tenace des marquis de Saluces [et de Montferrat] entretenait un état d'insécurité à peu près permanent* »⁴³, les comtes de Savoie espèrent eux aussi recueillir leur hommage. Cette double « convoitise » attise les prétentions du marquis de Saluces sur la vallée de l'Ubaye et c'est seulement en 1385 que le comte de Savoie obtient la soumission des habitants de Jausiers, de Tournoux, de Saint-Paul et de Larche. Encore après cette date, les retombées de la guerre entre le prince d'Achaïe et le marquis de Saluces se font sentir jusque dans la châtellenie du Valcluson où le dauphin doit renforcer la garnison dans ses châteaux de Bois-des-Ayes et de Mentoulles (Italie)⁴⁴.

Dans le même temps, la frontière avec le Dauphiné est l'objet d'attaques, une première fois en novembre 1362 puis, en 1383, les officiers et les sujets du marquis de Saluces sont encore accusés d'exactions dans la châtellenie de Château-Dauphin. C'est seulement en 1422 que le dauphin reconnaît la frontière avec le marquisat, *quelque part* entre Sampeyre et Château-Dauphin⁴⁵. À l'exception du passage de 300 lances du comte de Savoie dans la vallée de l'Ubaye et de la prise du *castrum* de Pontis en 1388⁴⁶, l'accroissement territorial du comté de Savoie est donc « *une victoire diplomatique plus que militaire* »⁴⁷. En se faisant accompagner de cavaliers armés jusqu'à Nice, Amédée VII obtient rapidement la signature du pacte de dédition, en septembre 1388 – cette « *démonstration de force* » étant néanmoins très coûteuse (10 854 florins)!

La nouvelle frontière entre le Dauphiné et la Savoie n'entraîne pas une vague de fortifications puisque le château de Vars, situé dans le diocèse d'Embrun – à moins d'une lieue et demie de la Savoie – est totalement détruit en 1508. Or, les témoins interrogés cette année-là affirment avoir toujours vu le château de Vars dans cet état et que le prédécesseur de l'archevêque Rostain d'Ancédune n'y avait pas non plus commandité de travaux. On peut donc estimer qu'aucune réparation n'avait été engagée dans ce château au moins depuis le milieu du XV^e siècle⁴⁸.

42 DEMOTZ, 1987, p. 45 ; BAUTIER, 1990, p. 19 et HILDESHEIMER, 1990, p. 27.

43 HILDESHEIMER, 1990, p. 27 et ADI, B 3855, pièce 193 : recensement des hommages rendus par les marquis de Saluces aux comtes de Savoie entre 1330 et 1447.

44 ADI, 8 B 666, f 356 r^o, compte de la châtellenie du Valcluson (24 juin 1393-24 juin 1394).

45 ADI, B 3709, 1383 et B 3707, 1420 : enquête au sujet de la querelle entre les habitants de Sampeyre et les sujets delphinaux de Château-Dauphin ; B 3710 et B 4496, 1422 : plans des terres contestées entre le marquisat de Saluces et Château-Dauphin ; B 3855, pièces 179, [2 juin-31 août 1422] et 180.

46 Alpes-de-Haute-Provence, cant. Le Lauzet-Ubaye. Une lance est constituée de 3 à 5 hommes. LAPLANE, 1843, tome 1, p. 183, d'après AC Sisteron, Livre Vert, f 88.

47 PAZMANDY, 1998, p. 84. À titre de comparaison, les « dépenses pour faits de guerre en Dauphiné » s'élèvent *seulement* à 10 403 florins en novembre et décembre 1368 : ADI, 9 B 7, compte du trésorier Jean de Cérisy, 8 novembre-11 décembre 1368.

Après 1388, on observe un renforcement des défenses des châteaux situés sur la nouvelle frontière de la Provence et de la Savoie (Figure 3). Face aux châteaux acquis par le comte de Savoie depuis 1385 (Saint-Paul, Tournoux, Le Châtelard, Jausiers, Meyronnes et Larche)⁴⁹, Elzéar Autric, viguier d'Aix, et Guillem Crispin, procureur royal et châtelain du Puy-Sainte-Réparate, visitent les châteaux provençaux situés le long de la frontière. En 1408, la réparation des murailles et l'adjonction de coursiers, de bretèches et de fossés au château de Pontis s'accompagne d'un renforcement de la garde et de l'obligation pour les hommes de se retirer, avec leurs biens, dans le château⁵⁰. De même, comme le vicomté de Tallard reste sous la suzeraineté provençale jusqu'en 1513, Antoine de Tarente, vicomte de Tallard, doit assurer la réparation des châteaux comme des villes et prendre toutes les précautions d'usage afin de protéger son vicomté – ravitaillement des châteaux et renforcement des garnisons⁵¹.

Malgré ce regain de protection, les frontières entre le Dauphiné, la Savoie et la Provence ne soulèvent pas autant de conflits que la frontière delphino-savoyarde où le comte de Savoie Amédée V aménage des bastides en avant des places fortes et des châteaux. Parmi elles, celle de Gironville (Ain) élevée en 1324 par le comte Edouard, comporte quatre tours en bois qui complètent une ligne de 3 kilomètres de retranchements fossoyés entre Ambronay et la rive gauche de l'Ain⁵². Ce type de fortification en terre et en bois n'a pas d'équivalent en Haut-Dauphiné où la seule défense linéaire de cette envergure est la construction maçonnée appelée le *mur des Vaudois*.

48 ADI, B 3010, f 774 v°, 12 avril 1508 : « *Et inde dictis juramentis ut supra per me receptis, illico accessi ad dictum castrum Varcii, dictis probis mecum assistensibus, quod situm est in eminenti altiori et forti loco supra in summitate cujusdem rupis et supra iter quo itur de loco Guillestre et patria Ebredunesii ad Sanctum Paulum et terram novam in comitatu Nicie et non est nisi una leuca cum dymidia de illo loco Varcii usque ad dictam terram novam et Sanctum Paulum, jurisdictionis Sabaudie (...). Interrogati dicti probi si nunquam viderint aut fuerint fieri aliquas reparationes in dicto castro per dominum archiepiscopum Ebredunensi modernum aut suos predecessores, dicunt quod non sed semper ipsum viderunt disruptum* ».

49 Foulques d'Agout, sénéchal de Provence, prévoit des travaux à Barcelonnette dès 1376 (DENIFLE, 1900, p. 185).

50 LIEUTAUD, 1890, p. 444, d'après ADBdR, B 193, f 21 r°, 18 juillet 1408.

51 Les mandements de Sauze et de Bréziers, seigneuries de l'archevêque d'Embrun, sont également situés en Provence jusqu'en 1458 (ROMAN, 1902, p. 6 et POINDRON, 1968, p. 218. LIEUTAUD, 1890, p. 242, d'après ADBdR, B 193, f 16 r°/v°, 15 juillet 1408 : « (...) *pro faciendi reparari et refortificari castra, loca et villas presentis vicecomitatus atque reduci virtualia et dicta fortalicia muniri de arnesiis et aliis necessariis (...). Et in ipsis locis bonam custodiam diurnam et nocturnam ordinet et ordinari faciat et dicta fortalicia atque castra muniri tam de virtualibus, arnesiis et aliis necessariis prout supra dicti domini comissarii eidem notificaverunt ex parte dicti domini senescalli* »).

52 DEMOTZ, 1974 et DEMOTZ, 1987, p. 35. À propos de la frontière, ligne de défense et symbole des confins d'une juridiction, voir DEMOTZ, 1979, p. 108-112. Les comptes de construction de cette bastide sont publiés : CATTIN, 1979 et 1982-1983, ainsi que son étude archéologique : POISSON, 1985 et 1986.

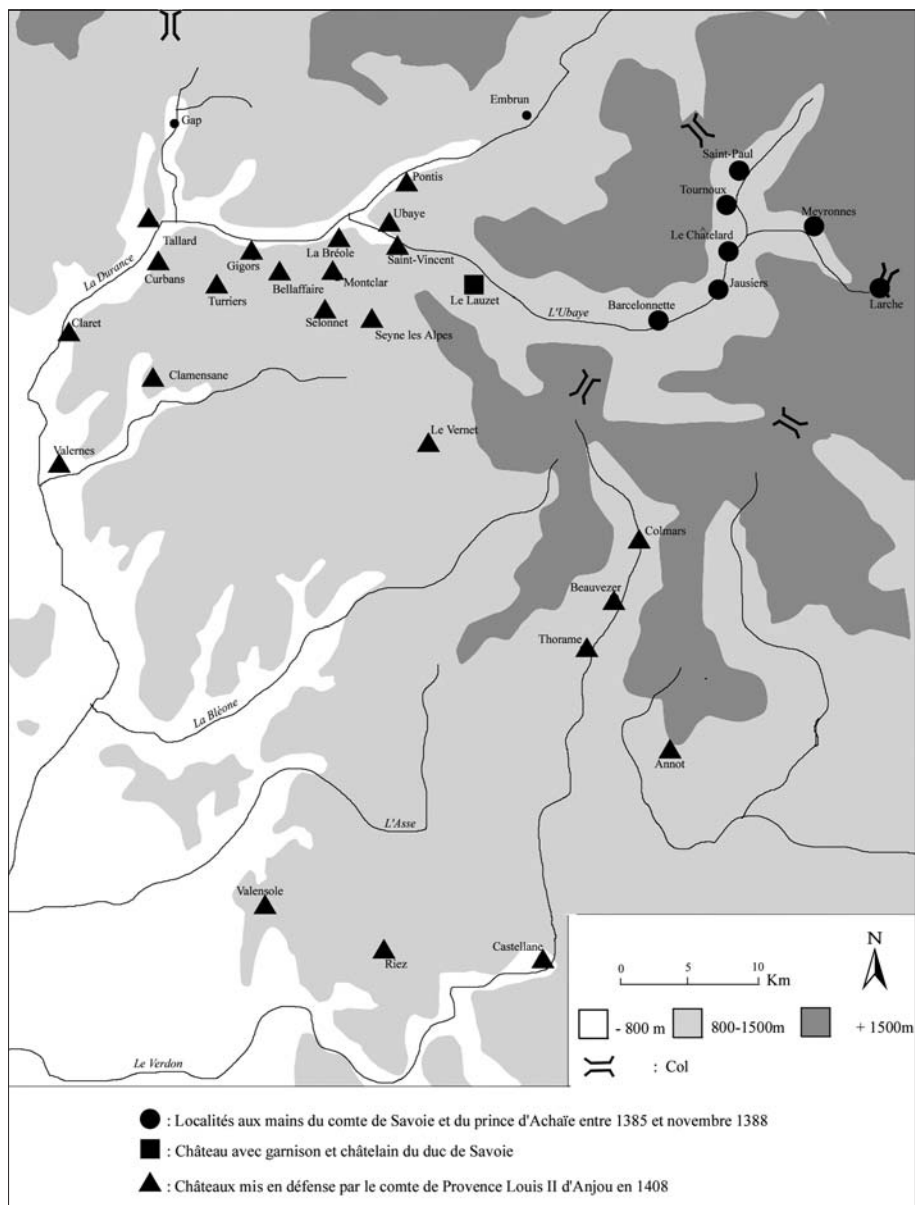


Figure 3. La mise en défense de la nouvelle frontière avec la Savoie en Haute-Provence (1385-1408). © N. Nicolas.

Un contexte défavorable : le déclin démographique et la crise agricole

À défaut de pouvoir mesurer les conséquences directes du passage des routiers sur la population (accroissement de la mortalité ?), la connaissance de l'évolution du nombre de feux au cours du XIV^e siècle signalera les régions les plus fragilisées lors des incursions de routiers. Tout d'abord, l'enquête effectuée en 1339 lors du projet de cession du Dauphiné à l'Église romaine par le dauphin Humbert II, fournit des estimations des feux du marquisat de Césanne, du Briançonnais et du Champsaur⁵³. Pour la seconde moitié du XIV^e siècle, trois enquêtes sont réalisées en 1367, en 1383 puis en 1393-1394⁵⁴. La première enquête est importante car elle est menée juste avant le passage des Provençaux tandis que les deux enquêtes suivantes donnent un état des lieux après une décennie perturbée – années 1370 à 1380 – et font le point après le passage des compagnies du comte d'Armagnac et de Raymond de Turenne. Malheureusement, la documentation occulte le Gapençais et l'Embrunais, deux comtés exclus du projet de cession du Dauphiné de 1339 et pour lesquels les recensements de feux sont lacunaires jusqu'aux révisions du XV^e siècle⁵⁵. De même, l'enquête effectuée en 1367 ne touche que partiellement la région étudiée puisqu'on y trouve seulement les villages du Champsaur. De plus, elle précède de peu l'incursion des Provençaux⁵⁶. D'autres révisions de feux complètent les données recueillies pour les communautés embrunaises et briançonnaises : tardives, elles constituent parfois les seules informations démographiques connues⁵⁷.

Cependant, une évolution générale se dessine aisément entre ces deux périodes – le déclin du nombre de feux dans toutes les localités – ponctuée par des crises et des reprises consécutives aux épidémies de peste des années 1348, 1360-1361, 1375 et 1382⁵⁸. Globalement, les localités de plus de 300 feux présentent la plus forte chute démographique mais aussi les plus fortes amplitudes : - 45,4 % à Corps et - 90,8 % en Vallouise. Cette vallée enregistre la baisse la plus importante qu'amplifie encore la désertion du village voisin de Saint-Martin-de-Queyrières (- 80,8 %). Toutes les localités moyennes du Champsaur et du Briançonnais accusent la même crise démographique. La chute est supérieure à 65 % dans le Piémont à l'exception de Mentoulles (- 55,6 %) – cette dernière étant peuplée de près de 300 feux en 1339. Ce sont les petites localités de moins de 150 feux qui résistent le mieux à la crise en enregistrant « seulement » une baisse de 61,6 %. Pourtant, quelle que soit la taille des localités, cette baisse est toujours supérieure à 50 % sauf au Montgenèvre (- 21,5 %) et à Corps (- 45,4 %, Tableau 1). Dans ce dernier bourg, le déclin démographique reste fort à la fin du XIV^e siècle et explique les difficultés des habitants pour organiser leur refuge.

53 Arch. Vat., *collectoria* 380, voir FAURE, 1907.

54 ADI, B 2707 (1383) et B 2709-2710 (Grésivaudan, 1392-1394), voir FIERRO, 1971 et 1978.

55 ADI, B 2733-2739, voir SIBUT, 1977-1978, p. 54 : Jarjayes (43 feux en 1429), La Roche-des-Arnauds (68 feux en 1431), Sigoyer (52 feux en 1430), Upaix (88 feux en 1431).

56 ADI, B 2705 (Grésivaudan, 1367) : Ancelle, Aubessagne, Chabottes, Chabottonnes, Champoléon, Charbillac, Corps, Les Costes, Les Infournas, La Motte-en-Champsaur, Romette, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Eusèbe, Saint-Firmin, Saint-Léger et Saint-Michel-de-Chaillol.

57 ADI, B 3730, 1456, Réotier : liste des habitants morts depuis 10 ans, des émigrés et des excommuniés.

58 Au sujet des épidémies de peste, voir BIRABEN, 1975-1976, tome 1, p. 105, p. 378 et CONTAMINE, BOMPAIRE, LEBECQ et SARRAZIN, 1997, p. 331. Voir également les particularités de la démographie du Dauphiné, d'après PARAVY, 1982, p. 5-23.

Localités de plus de 300 feux	Feux en 1339	Feux en 1383	Évolution
Bardonnèche (Italie)	450	97	-78.50 %
Briançon	590	232	-60.70 %
Césanne (Italie)	414	144	-65.30 %
Corps	364	199	-45.40 %
Oulx (Italie)	301	93	-69.20 %
Vallouise (Pelvoux, Puy-Saint-Vincent, Les Vigneaux)	650	60	-90.80 %
Total	2769	825	-70.20 %
Localités de 150 à 300 feux	Feux en 1339	Feux en 1383	Évolution
Ancelle	254	88 (1393)	-65.40 %
Arvieux	219	58	-73.60 %
Bellin (Italie)	160	41	-74.40 %
Champoléon	174	58 (1393)	-66.70 %
Château-Queyras	199	67	-66.40 %
Exilles (Italie)	184	44	-76.10 %
Mentoulles (Italie)	286	127	-55.60 %
Molines-en-Queyras	215	75	-65.20 %
La Bâtie-du-Pont, Pontechianale (Italie)	167	35	-79.10 %
Saint-Bonnet	225	78 (1393)	-65.40 %
Saint-Chaffrey	175	44	-74.90 %
Saint-Eusèbe (Italie)	160	42	-73.80 %
Saint-Martin-de-Queyrières	223	43	-80.80 %
Salle (La)	153	36	-76.50 %
Total	2794	836	-70.10 %
Localités de moins de 150 feux	Feux en 1339	Feux en 1383	Évolution
Abriès	134	49	-63.50 %
Aiguilles	128	46	-64.10 %
Laye	93	40	-57 %
Montgenèvre	98	77	-21.50 %
Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre	94	43	-54.30 %
Ristolas	81	30	-63 %
Saint-Julien et Forest-Saint-Julien	143	41 (1393)	-71.40 %
Saint-Michel-de-Chaillol	50	13 (1393)	-74 %
Saint-Véran	142	42	-70.50 %
Villar-Saint-Pancrace	126	38	-69.90 %
Total	1089	419	-61.60 %

Tableau 1. Évolution démographique dans les localités du Haut-Dauphiné (1339-1383).

Au-delà de ces chiffres bruts, un regard sur les feux en 1348 puis en 1360, donc quelques années seulement avant le passage des premières compagnies de routiers, suggère comment l'épidémie de peste a décimé les villages haut-alpins. Nous empruntons à P. Paravy les exemples de deux villages, Ancelle et Saint-Léger (aujourd'hui Saint-Léger-les-Mélèzes), tous deux situés dans la vallée du Champsaur. Ces deux villages comptent 358 feux en 1348 et seulement 138 en 1360, soit une baisse de 61,5 % – effectif auquel il faut ajouter 41 nouveaux feux entre les deux dates. La conclusion est édifiante puisqu'en douze ans, la population de ces deux villages a été divisée par deux⁵⁹.

La confrontation de ces effectifs avec la dimension des châteaux et des enceintes refuges, indiquerait quel est le degré de protection des habitants. Mais, dans de nombreux cas, on ne peut évaluer ni l'emprise du château, ni la population villageoise au XIV^e siècle, que ce soit dans les fiefs de l'archevêque d'Embrun (Châteauroux, par exemple) ou dans ceux du dauphin (Réotier, par exemple). De plus, la mise en parallèle de ces deux données traduit parfois des discordances inexpliquées comme à Saint-Martin-de-Queyrières où le périmètre de l'enceinte du château apparaît démesuré (137 m pour 43 feux en 1383) par rapport, par exemple, à la situation contemporaine de Château-Dauphin (138 m pour 121 feux en 1383). Au-delà de ces incohérences, le rapprochement de ces deux informations permet de mieux comprendre les conflits qui ont opposé certaines communautés pour financer les réparations des châteaux (exemples : Montorcier, Laye) et la construction des enceintes fortifiées (exemples : Saint-Firmin, Guillestre) après 1368. Cependant, dans le bailliage du Briançonnais, la construction d'une nouvelle tour à La Bâtie-du-Pont (Italie) n'est nullement interrompue par l'évolution démographique de cette communauté dont le nombre de feux a chuté de près de 80 % entre 1339 et 1383. Cette évolution démographique défavorable, *a priori* en contradiction avec la construction d'une tour (1374-1379), s'explique par un mode de financement partagé entre l'ensemble des communautés du Briançonnais : les dépenses (800 florins) sont réparties entre les syndics du Queyras (300 florins) et les syndics de Césanne, du Valcluson, de Bardonnèche, d'Oulx, de Salbertrand, d'Exilles et de Pontechianale (500 florins)⁶⁰.

Les conséquences des épidémies de peste évoquées ci-dessus sont exacerbées par la crise agricole déjà latente en 1360. Certes, l'achat de la grande charte par les communautés briançonnaises (12000 florins) en 1343 avait traduit un contexte économique momentanément plus favorable. Mais la crise agricole qui était déjà perceptible en 1360 s'accroît encore pendant l'été 1368. La baisse des recettes est amplifiée par la désorganisation administrative sous-jacente dans les comptes de châtelainies. Ainsi, à Château-Dauphin (Italie), l'absence d'officier public comme le bannier ou le crier public, empêche tout simplement la perception des redevances en 1362-1363⁶¹.

C'est dans le bailliage de l'Embrunais que la crise agricole est la plus forte et c'est dans cette même région, on le verra, que les pillages perpétrés par les routiers provençaux sont les plus importants. Cette crise est liée au premier départ de la papauté, celui d'Urbain V qui, souhaitant rétablir le Saint-Siège à Rome, quitte Avignon en avril 1367 jusqu'en septembre 1370. Ce départ provoque, d'une part, une chute du trafic par le Montgenèvre et, d'autre part, prive la région embrunaise

59 PARAVY, 1993, p. 27, d'après ADI, B 3745, ff 17 v^o-19 r^o, enquête du 17 juin 1360.

60 ADI, 7 B 36, 12 ff, 24 juin 1374-15 novembre 1379. Coût des travaux : 1080 florins et 9,5 gros.

61 ADI, 8 B 638, f 156 v^o, compte de la châtelainie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364).

d'importants débouchés pour les productions de viande et de fromage. De plus, le passage des Provençaux à la fin de l'été 1368 empêche l'organisation des moissons et des vendanges⁶². Les conséquences se mesurent dans tous les villages, même dans ceux qui n'ont pas été visités par les routiers. Ainsi, à Saint-Apollinaire, les terres ne sont pas cultivées pendant près de vingt-cinq années (1365-1390)⁶³. Dans la châtellenie de Réotier, la tâche du blé ne rapporte rien, encore en 1391⁶⁴. En l'absence des troupeaux provençaux, les montagnes de Crots et des Orres ne sont plus affermées⁶⁵ et les péages, notamment celui du col de la Rousse (à Crots), ordinairement emprunté par les troupeaux, ne sont plus perçus⁶⁶. La pénurie de bêtes explique l'absence de redevances en nature, notamment en fromages, dans la châtellenie des Orres⁶⁷.

La crise agricole et le déclin démographique amorcés avec l'épidémie de peste de 1348 vont, en fragilisant les hommes, accentuer les effets de la venue des Provençaux vingt ans plus tard. Malgré cela, ni l'archevêque d'Embrun ni le dauphin ne prennent de mesures coercitives afin de limiter l'inflation du prix des grains et seul le sénéchal de Provence autorise les officiers de la cour royale à réquisitionner les blés pour les distribuer aux habitants⁶⁸.

Quarante années de guerre larvée : premières alertes en Provence et aux portes du Dauphiné

C'est en Provence et dans le comtat Venaissin que se déploient les premiers raids de routiers auxquels répondent assez rapidement les autorités, faisant tour à tour des hommes d'armes les adversaires des routiers et parfois leurs alliés dans le pillage de la région.

La première compagnie de routiers, dite Grande Compagnie, emmenée par Arnaud de Cervole, dit l'*Archiprêtre*, fait irruption en Provence au cours de l'été

62 BRESCE, 1972, lettre n° 437, p. 635, v. 14 octobre 1369.

63 ADI, 8 B 642, f 2 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (22 novembre 1365-11 février 1367): « *De taschiis Sancti Apolinaris non computat quia asseruit quod nichil recepit quia terre non cultivantur* » ; 8 B 649, f 3 r° (24 juin 1371-24 juin 1372) ; 8 B 651, folio isolé (24 juin 1379-24 juin 1380) ; 8 B 653, f 152 r° (24 juin 1380-24 juin 1381) ; 8 B 655, f 83 v° (24 juin 1384-24 juin 1385) ; 8 B 657, f 7 v° (24 juin 1386-24 juin 1387) et 8 B 661, f 240 v° (24 juin 1389-24 juin 1390).

64 ADI, 8 B 664, f 190 v°, compte de la châtellenie de Réotier (24 juin 1391-24 juin 1392): « *Item recepit de annona taschiarum ut in computo precedenti quia non fuerunt venditis ad incantum propter passagium domini comitis Armagniaci ut asseruit suo juramento : XXXVI sestarii* ».

65 ADI, 8 B 639, f 6 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (1364): « *Item de firma montanearum de Buyschassio, Malcore, de Chausseris et de Lausa non computat quia non fuerunt animalia et nichil recepit* » ; 8 B 661, f 243 r° (24 juin 1389-24 juin 1390).

66 ADI, 8 B 639, f 13 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (1364): « *Item de montanea de Lausaretto et passagio de Rossa non computat quia asseruit quod nichil recepit quia non fuerunt ibi animalia* » ; 8 B 642, f 5 v° ; 8 B 644, ff 62 v°-64 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (22 novembre 1365-11 février 1367) et compte de la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368): « *De guidagio averis non computat quia asseruit quod animalia provincialium non fuerunt in montibus. De exitu montanea de Verduno non computat quia non fuerunt animalia extranea* » ; 8 B 652, ff 31 r°-32 r°, comptes du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1380-15 mai 1381): « *De guidagio averis provincialium non computat quia nichil recepit eo quia non fuerunt animalia dicte anno. De montanea de Lausaretto et passagio de Rossa non computat quia nichil recepit* » et 8 B 664, f 208 v° (24 juin 1391-24 juin 1392).

67 ADI, 8 B 639, f 18 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (1364) ; 8 B 642, f 5 r° (22 novembre 1365-11 février 1367): « *De caseis cellagiorum montanearum de Orreis non computat quia non fuerunt animalia in montibus* » ; 8 B 664, f 204 r° (24 juin 1391-24 juin 1392).

68 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 73 et DENIFLE, 1900, p. 186.

1357 et entraîne les premières mesures de mise en défense. À Avignon, le pape Innocent VI pourvoit activement à la défense de la ville et fait creuser les fossés et aménager des barricades en bois depuis le mois d'août 1357 (2 500 florins). À partir de 1359, est dressée une nouvelle enceinte maçonnée qui protège la ville dont l'emprise avait depuis longtemps débordé de la muraille des XII^e et XIII^e siècles. Ces travaux s'étalent jusqu'en 1371 et coûtent plus de 36 300 florins⁶⁹. Parallèlement, le pape équipe en armes suffisantes les brigands qui gardent la ville et ordonne même la levée de 150 cavaliers prêts à défendre le comtat Venaissin⁷⁰. Plus au nord, à la frontière de la Provence et du Dauphiné, Sisteron est menacée à deux reprises par les hommes d'Arnaud de Cervole, en 1356 puis en mars 1358⁷¹. C'est également dans cette ville que courent les premières rumeurs : en avril 1346, le conseil de la ville dénonce déjà une attaque par les Dauphinois et, en juillet 1357, une nouvelle rumeur circule selon laquelle la ville de Serres aurait été prise. Proches de là, les premières levées de soldats ont lieu effectivement au printemps de l'année 1357 alors qu'à Serres, le renforcement de la garnison n'intervient pas avant le mois de novembre⁷².

Les craintes d'invasion par les hommes d'Arnaud de Cervole se doublent, pour le pape Innocent VI, d'une peur de voir les sujets du dauphin pénétrer en Provence et, malgré les interdictions prononcées par ce dernier, quelques nobles atteignent effectivement le Comtat et la Provence qu'ils pillent et rançonnent en août 1357. À la fin de cette année, des « *ribauds* » occupent Lagnes et Cabrières, dans le Comtat, mais ces *castra* sont rapidement repris par le capitaine Juan Fernandez de Heredia, à la tête de 650 hommes d'armes⁷³. En octobre 1358, les communautés provençales achètent le départ des bandes d'Arnaud de Cervole contre 1 000 florins – somme avancée par Innocent VI⁷⁴. Au terme d'un accord conclu en mars 1361, ce dernier obtient également le départ de la Grande Compagnie d'Avignon, moyennant le paiement de 14 500 florins⁷⁵. En avril, les Compagnies suivent alors le marquis Jean de Montferrat, en guerre contre le duc de Milan Jean Galéas Visconti, et rejoignent le Piémont. Quant aux derniers routiers, ils se répandent sur le Bas-Languedoc⁷⁶.

Pendant le même temps, d'autres routiers venus de la région lyonnaise⁷⁷, de la Bourgogne⁷⁸ et du Languedoc, occupent la ville de Pont-Saint-Esprit (Gard) qu'ils

69 DENIFLE, 1899, p. 395, n° 1; LABANDE, 1901, p. 84; BOURRILLY, 1926, p. 161 et HAYEZ, 1978, p. 196-203. Au sujet des routiers en Provence et dans le Comtat, voir BUTAUD, 2001, tome 1, p. 15-371.

70 DENIFLE, 1899, p. 198, 1^{er} août 1357.

71 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 139-153. À propos d'Arnaud de Cervole, voir A. CHÉREST, *L'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent Ans au XIV^e siècle*, 1879; DENIFLE, 1899, p. 188-211 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 27-30.

72 ADI, 8 B 634, f 20 r^o/v^o, compte du bailliage des Baronnie de Mévouillon et de Montauban (13 mai 1358-13 mars 1360): 10 hommes avec un, deux ou trois chevaux, chargés de défendre les Baronnie du 22 février au 22 juin 1357 (360 florins) et ff 121 v^o-123 v^o, compte de la châtellenie de Serres (24 juin 1358-24 juin 1359): 3 clients, 1 guetteur et 1 portier (9 novembre 1357-28 juillet 1358) avec 1 client supplémentaire (29 juillet 1358-24 juin 1359): 123 florins et 9 gros – sans compter le chien qui seconde ces hommes (6 florins, 4,5 gros)! LAPLANE, 1843, tome 1, p. 126; p. 143 et LEMONDE, 2000, tome 2, p. 599.

73 DENIFLE, 1899, p. 203 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 32. Lagnes et Cabrières-d'Avignon (Vaucluse, cant. L'Isle-sur-la-Sorgue).

74 DENIFLE, 1899, p. 208, 23 octobre 1358.

75 CONTAMINE, 1975, p. 378.

76 DENIFLE, 1899, p. 398; LABANDE, 1901, p. 146-151 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 46.

77 Dès 1357, les « *Tard-Venus* » emmenés par Seguin de Badefol sillonnent la région lyonnaise où, renonçant à attaquer Lyon, ils se rabattent sur la ville d'Anse (Rhône) qui leur sert de repaire, en novembre 1364. En janvier 1365, le pape Urbain V accorde même des indulgences à tous ceux qui combattraient ces hommes mais c'est seulement en septembre 1365 que la ville est libérée, moyennant le paiement de 40 000 petits florins (DENIFLE, 1899, p. 424-428; LABANDE, 1901, p. 79; FEUILLET, GUILHOT, 1985, p. 14 et p. 68; FAVIER, 1996, p. 304).

prennent le 28 décembre 1360. Malgré le renforcement de la garnison de la ville, le travail de reconnaissance sur le terrain effectué par des émissaires et la possibilité pour les habitants de se réfugier dans l'église paroissiale fortifiée, la ville doit se racheter pour la somme de 6 000 florins⁷⁹. Face à ces dépenses nouvelles, les habitants du Comtat obtiennent une réduction des redevances dues à la Chambre apostolique qui perd ainsi plus de 2 100 florins au cours de l'année 1363⁸⁰. Après la bataille de Brignais, le gouverneur du Dauphiné fait garder tous les passages stratégiques du Rhône et active la mise en défense de la ville de Romans (Drôme). Dans cette ville, les chanoines doivent payer 1 000 florins pour l'érection de 2 000 toises de muraille – travaux financés par un nouvel impôt indirect sur la vente du vin, en février 1362⁸¹.

En 1363, le pape Urbain V doit renoncer à percevoir les arrérages d'une décime dans le diocèse de Gap, « *propter guerras* »⁸². Aussi, tente-t-il de sceller une alliance contre les routiers entre le gouverneur du Dauphiné, Raoul de Louppy, le sénéchal de Provence, Foulques d'Agout, le comte de Savoie, Amédée, l'évêque de Valence, Louis de Poitiers et le comte de Valentinois et de Diois, Aymar de Poitiers⁸³. Au terme de cet accord, les différentes parties s'engagent à lutter contre les compagnies d'*Anglais*, les *Gascons* et les *Bretons* alors présents dans le royaume et dans le duché de Bourgogne d'où ils menacent de pénétrer en Dauphiné. Le traité, valable deux ans, est alors porté à la connaissance du juge du Gapençais et des Baronnie, à l'évêque de Gap ainsi qu'au vicaire de l'archevêque d'Embrun⁸⁴. Chaque partenaire (Dauphiné, Provence et Savoie) devra fournir 320 hommes de pied (*balistariis*) et autant de cavaliers (*armatis equitibus*), mais seulement la moitié de chaque catégorie pour le Valentinois et le Comtat, soit un peu plus de 2 500 hommes : c'est beaucoup plus important que les effectifs prévus un an auparavant entre le gouverneur du Dauphiné et le comte de Savoie. Au terme d'un accord conclu en juillet 1362 à Chambéry, chaque partie s'engageait à mettre à disposition, en cas de menace, seulement 100 cavaliers armés et quelque 50 fantassins⁸⁵.

Voyons maintenant quelles sont les mentions concrètes de routiers dans la vallée de la Durance. En décembre 1361, le pape Innocent VI informait les habitants de Gap et d'Embrun des dangers des routiers en les exhortant à prendre les armes⁸⁶. Le 24 mai 1364, Urbain V déclare à l'évêque de Gap que des ecclésiastiques anglais et italiens venant d'Avignon ont été fait prisonniers dans son château de Sigoyer pour être rançonnés⁸⁷. Il s'agit de la première demande de rançon mais également de la

78 À propos des routiers en Bourgogne, voir JACQUIER, 1994, p. 31 et RAUZIER, 1996, p. 8.

79 BUTAUD, 2001, tome 1, p. 39-44. Selon l'auteur, les routiers savaient que « *le sénéchal de Beaucaire était [alors] à Pont-Saint-Esprit pour y recevoir le premier versement fait par les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Nîmes pour la rançon du roi Jean. La prise de Pont-Saint-Esprit était donc l'occasion de faire main basse sur une somme considérable* ».

80 LABANDE, 1901, p. 79-87.

81 MAIGNIEN, 1881, p. 38 et CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 17.

82 À propos du paiement des décimes par les bénéficiers et les rémissions accordées à certains d'entre eux dans les diocèses de Gap et d'Embrun, entre 1363 et 1390, voir PARAVY, 1993, p. 39.

83 30 novembre 1363 (réunion à Avignon) et 23 janvier 1364 (adhésion du comte de Savoie), d'après DUHAMEL, 1880, p. 102-109.

84 MAIGNIEN, 1881, p. 47 ; CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 52, n° 112 ; DENIFLE, 1899, p. 441 ; DUSSERT, 1915, p. 50 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 53.

85 MAIGNIEN, 1881, p. 40 et CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 20 : première entrevue le 29 avril 1362, à Montrigaud ; seconde entrevue le 13 mai 1362, à Saint-Genis.

86 MEIZEL, 1927, p. 111, 17 décembre 1361.

87 DENIFLE, 1899, p. 443, d'après *Reg. Vat.*, n° 251, f 193 b : « *Eos ad castrum Ciguerii... quod de feudo tuo fore dicitur fecerunt perducere* » et DENIFLE, 1900, p. 170. Il s'agit du château de Sigoyer-Malpoil

première attaque circonstanciée dans le diocèse de Gap. Plus au nord, dans les marches du Briançonnais, Thomas II de Saluces a soumis son marquisat au dauphin Humbert II en 1343⁸⁸ mais le frère de Frédéric II de Saluces, Galéas, entend récupérer les droits sur la *Castellata*⁸⁹ : en novembre 1362, ses hommes attaquent Saint-Eusèbe (village détruit en 1391 par l'effondrement de la montagne Ouglietta) et Bellin et assiègent La Bâtie-du-Pont. Avec le traité de paix conclu à Moirans (Isère) en mars 1363, Galéas et Frédéric II abandonnent au dauphin leurs droits sur les châtelainies de Chaudanes (*Caldane*), Bellin, Pontechianale, Château-Dauphin et Saint-Eusèbe et acceptent en échange le château et le mandement de Beaucroissant situé en Viennois⁹⁰. Du 24 août au 13 septembre 1363, le gouverneur se rend à Embrun afin de poursuivre ces négociations qui l'emmèneront également à Château-Queyras et à Château-Dauphin, en compagnie de 3 chevaliers et 11 écuysers (107 florins). Le gouverneur doit recevoir l'hommage du marquis de Saluces et prendre possession des terres conquises : Saint-Eusèbe, *Laval de Velins* et une partie de la châtelainie de Château-Dauphin⁹¹.

Le passage des nobles provençaux en août 1368

Lorsque les bandes armées de Du Guesclin sont signalées en Provence, en mars 1368, les Provençaux sont immédiatement convaincus que les Dauphinois en sont les alliés et ils arrêtent alors tous les voyageurs arrivant du Dauphiné. Dans le même temps, le gouverneur du Dauphiné craint que les troupes du duc d'Anjou, après avoir traversé le Comtat et la Provence, ne pénètrent en Dauphiné. C'est seulement en juin 1368 que le sénéchal Raimond d'Agout envoie à Sisteron des hommes d'armes dirigés par Guiran de Simiane, Brémond de La Voulte et Foulques d'Agout. Mais, le 1^{er} août, ils sont attaqués par des routiers à Céreste (Alpes-de-Haute-Provence, cant. Reillanne). Parmi les 160 hommes à cheval et les 300 hommes à pied, 40 sont capturés – notamment Guiran de Simiane, Brémond de La Voulte, Foulques d'Agout, Louis Roux et Pons de Serres⁹².

Persuadée de la complicité des gens du Dauphiné, une compagnie de nobles provençaux, réunie sous le patronage de saint Georges, écume la vallée de la Durance de la fin du mois d'août jusqu'au siège de la ville d'Embrun en octobre 1368. D'abord signalés au prieuré de Ribiers, à quelques kilomètres au nord de Sisteron, les Provençaux remontent la vallée de la Durance et dévastent le bailliage de l'Embrunais, ravageant autant les fiefs du dauphin que ceux de l'archevêque d'Embrun (Figure 4). Un texte daté de 1369, intitulé « *querele contra Provinciales* »⁹³, résume l'ensemble des déprédations causées par ces hommes à qui

(*Ciguerii*, Alpes-de-Haute-Provence, cant. La Motte-du-Caire) concédé par le comte de Provence en 1271 – à ne pas confondre avec Sigoyer (*Cigoerio*, Hautes-Alpes, cant. Tallard), également situé dans le diocèse de Gap.

88 REY, 1971, tome 2, p. 79, d'après VALBONNAIS, 1722, tome 1, p. 330 et tome 2, p. 480 ; ADI, B 3855, pièces 99 et 125, 31 octobre 1343, hommage pour les terres de Saluces, Verzuelo, Carde, Busca, Dragoniere, Valmaggioro, Rochebrune, Cairaso, Chateaugrand, Valgrana, Monterosso, Bernezzo, Cherasco, Vignolo, Melle, Boccio, Frassinio, Sampeyre, Santfront, Paesana, Barge, Revello, Martiniana, Racconigi et Carmagnole. À propos de la mouvance du marquisat de Saluces : ADI, B 3855.

89 La *Castellata* désigne la châtelainie de Château-Dauphin (Italie) d'après ALLAIS, 1891.

90 Beaucroissant, Isère, cant. Rives. Le marquis de Saluces revend ce château à Pierre de Saint-Geoirs en 1367, pour 4200 florins (RIVOIRE DE LA BÂTIE, 1867-1969, p. 667 et p. 751 ; GUÉRIN, 1915-1916, p. 126 ; ADI, B 3709 et B 3855, pièces 114 et 121).

91 MAIGNIEN, 1881, p. 45 et CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 45 (n° 94, 96 et 100).

92 BOURRILLY, 1926, p. 73, 12 juin 1368 et p. 175, 1^{er} août 1368. Au sujet des origines du conflit entre les Dauphinois et les Provençaux, voir ROMAN, 1889, p. 105 ; DENIFLE, 1899, p. 515 et DUSSERT, 1915, p. 69.

avait été promise la somme de 6 000 florins pour ne pas envahir et piller la région⁹⁴. D'après ce texte, les Provençaux ont incendié plusieurs lieux du Dauphiné en 1368 et 1369, causant ainsi des pertes évaluées à plus de 200 000 florins⁹⁵.

Du 27 août au 17 septembre 1368, de nombreux villages sont incendiés autour d'Embrun. La compagnie de saint Georges est rendue responsable de l'incendie de Chorges et des prieurés alentours le 27 août puis à nouveau le 17 septembre 1368. Tout ce qui n'a pas pu être emporté par les pillards est brûlé avec les maisons et le village ne pourra pas, selon l'archevêque, être entièrement réparé avant cent ans ! Les routiers occupent l'Embrunais pendant vingt jours et préparent des expéditions étendues jusqu'à « deux journées en long et une journée en large » sauf dans les « forteresses »⁹⁶. Ces hommes gravitent autour de la cité embrunaise : après *La Chapelle* de Savines et Chorges (27 août), ils sont signalés à Ubaye le 28 et 30 août, puis à Rochebrune et aux Puys le 30 août (Puy-Saint-Eusèbe ou Puy-Sanières ?)⁹⁷. Pourtant Louis Gravi, capitaine royal de la cour de Seyne, avait interdit aux Provençaux de sortir des limites de la Provence pour attaquer le Dauphiné, sous peine de 100 marcs d'argent⁹⁸. Devant la résistance de la ville d'Embrun, assiégée le 18 octobre, les compagnies détruisent les faubourgs⁹⁹. Le couvent des Franciscains, situé près de la Porte Saint-Esprit, est le premier touché et, jusqu'en 1378, les frères Mineurs diront leurs offices dans l'église Saint-Marcellin, située *intra muros*¹⁰⁰.

Lors des négociations engagées entre Artaud d'Arces, Guy de Morges et le sénéchal de Provence, Raymond d'Agout, durant l'hiver 1368, ce dernier prend plusieurs otages, parmi lesquels figurent Pierre Bonnabel¹⁰¹, Guigues de Savines, coseigneur de Savines, Georges de Prunières¹⁰² et Raymond de Laye¹⁰³, coseigneur de Laye en Champsaur. Le 13 avril 1369, le traité de paix conclut entre le sénéchal de Provence, Raymond d'Agout, et le gouverneur du Dauphiné, Raoul de Louppy,

93 Le texte cité en référence est publié par CHEVALIER, 1874, p. 181.

94 Cette « contribution de guerre » (THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 13) ou « rançon » (ROMAN, 1889, p. 107), devait être payée par l'Embrunais, le Briançonnais et le Champsaur.

95 ADI, B 3007, f 310 r°, compte de Jean de Cérisy. Erreur dans LACROIX, 1879, p. 184 : 2 000 florins. D'après CHEVALIER, 1874, p. 181 ; ROMAN, 1889, p. 111 ; DENIFLE, 1899, p. 524 et THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 14 : 200 000 florins.

96 Lettre au pape Urbain V, BRES, 1972, n° 403, p. 596, v. 7 décembre 1368 : « *Propter quod irritat domini Provinciales congregaverunt vel ex se fecerunt quandam Societatem sancti Georgii et discurrentes per Dalphinatum per modum Societatis, tandem die dominica post festum sancte Crucis invaserunt villam de Caturicis et expugnatam personis et bonis omnibus spoliaverunt et quod portare non poterant nequiter concremaverunt cum domibus omnibus et ecclesiis et prioratu Sancti Victoris taliter quod villa illa non poterit reparari de centum annis. Rursus vero adunati potentius intraverunt profundius Dalphinatum, et in XX diebus discurrerunt et desolaverunt Dalphinatum plus quam per duas dietas in longum et quam per unam in latum, totumque comitatum Ebredunensem, exceptis fortaliis, depredaverunt, quamplura igne cremantes etiam ante civitatem* ».

97 Lettre au frère Mineur François Borrel, délégué de l'archevêque à Aix-en-Provence, BRES, 1972, n° 389, p. 576, 3 septembre 1368.

98 BRES, 1972, lettre n° 390, p. 579, 27 août 1368.

99 Lettre au pape Urbain V, BRES, 1972, n° 401, p. 592, décembre 1368.

100 Lettre aux cardinaux Marc de Viterbe, Nicolas de Besse, Guillaume Sudre et Pierre Roger de Beaufort, BRES, 1972, n° 407, p. 599, 7 décembre 1368 et PLAYOUST, 1987, p. 97.

101 Pierre Bonnabel est juge majeur de l'Embrunais d'après ROMAN, 1887 (1993), p. 25, consul d'Embrun en 1366 (ROMAN, 1889, p. 108) et coseigneur de Châteauroux (THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 13).

102 D'après ROMAN, 1889, p. 108 et THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 13, il s'agit de Georges Athénulphe, seigneur de Prunières.

103 ROMAN, 1889, p. 108 ; THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 13 et ADI, B 3007, ff 309 r°-317 r°, compte du trésorier Jean de Cérisy.

impose à l'archevêque d'Embrun de remettre 4 000 florins aux Provençaux¹⁰⁴. Malgré ce traité, des Provençaux venus du Rosanais occupent encore la région de Tallard en avril 1369. L'archevêque d'Embrun refuse pourtant l'aide des hommes d'armes que lui propose l'évêque de Gap, Jacques Artaud de Montauban, prétextant que les hommes de son diocèse sont alors prêts à se défendre¹⁰⁵. En mai 1369, les Provençaux font une incursion jusqu'à la chartreuse de Bertaud, pourtant très éloignée des axes de circulation – et alors habitée par seulement 11 moniales¹⁰⁶.

Les abbayes et les prieurés constituent des proies faciles pour les routiers malgré le droit de sauvegarde qui les protège (Tableau 2 ; Figure 4). Ce droit est accordé aux hommes ne relevant pas directement de la seigneurie delphinale mais qui payent pour cela une redevance au dauphin. Les prieurés d'Antonaves (cant. Ribiers), de Lagrand et Saint-Cyrice (cant. Orpierre), de Jarjayes enfin (cant. Tallard), ont bénéficié de cette sauvegarde¹⁰⁷. En octobre 1368, les prieurés de Saint-André-d'Embrun et de Sainte-Croix de Châteauroux sont les premiers sites touchés, au moment du siège de la ville d'Embrun¹⁰⁸. C'est à la même date que le prieuré du Saint-Sépulcre de Chorges¹⁰⁹ et l'abbaye de Boscodon auraient été incendiés¹¹⁰. Pour cette dernière, brûlée au moins à deux reprises entre 1368 et 1427, le premier incendie surviendrait avant 1377 : d'ailleurs, même si aucune charte n'y fait référence, le fait qu'aucun acte ne soit enregistré à l'abbaye entre le 24 octobre 1364 et le 7 mai 1371 est déjà un indice. À cause de la guerre et des crimes, de nombreux moines ont quitté l'abbaye et à la suite des deux incendies, il est impossible de réparer les bâtiments¹¹¹. Encore le 23 octobre 1369, le pape Urbain V menace les *sociétés* d'excommunication si elles ne quittent pas le Dauphiné avant un mois¹¹².

Finalement, malgré l'abondance des mentions de Provençaux, tenus responsables des pillages, de la capture des hommes ou bien encore des violences perpétrées contre les femmes¹¹³, il est rarement fait état de leur effectif moyen et encore moins du nombre de leurs victimes. La seule allusion au nombre de routiers est évoquée par l'archevêque Pierre Ameilh qui précise qu'en août 1368, les habitants de

104 BRESCE, 1972, lettre n° 447, p. 661, 21 novembre 1369 ; THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 14 et CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 13.

105 Lettre à Jacques Artaud de Montauban, BRESCE, 1972, n° 422, p. 615, 15 avril 1369.

106 DENIFLE, 1900, p. 180.

107 ADI, 8 B 633, f 54 v°, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1356-24 juin 1357) ; ADI, 8 B 633, f 51 r°, bailliage du Gapençais (24 juin 1356-24 juin 1357) ; ADI, 8 B 633, f 54 v°, châtellenie d'Upaix (24 juin 1356-24 juin 1357) ; ADI, 8 B 633, f 119 v°, châtellenies de Montalquier, Chassagne et Gap (24 juin 1356-24 juin 1357).

108 THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 12 ; DENIFLE, 1897, acte n° 853, p. 401, 27 septembre 1419. En 1419, le prieuré Sainte-Croix de Châteauroux – ancienne abbaye unie à l'abbaye de Boscodon en 1293 – est ruiné. Malgré des pieuses donations, il ne peut être réparé avant le terme imposé par les donateurs.

109 C'est seulement en 1391 que le gouverneur Jacques de Montmaur accorde au précepteur du prieuré Saint-Sépulcre de Chorges, la sauvegarde delphinale moyennant le paiement d'une rente annuelle d'un demi florin, d'après ROMAN, 1923, p. 97, charte n° 278, 17 août 1391.

110 Octobre 1368, d'après AMAT, GATTEFOSSÉ, DAUTIER, 1974, p. 37 ; 1369, d'après DENIFLE, 1900, p. 181.

111 DENIFLE, 1897, acte n° 852, p. 400, 8 décembre 1427. En 1392, suite au passage des troupes du vicomte de Turenne vers la Lombardie, seuls quatre moines, l'abbé et le prieur demeurent à l'abbaye de Boscodon (AMAT, GATTEFOSSÉ, DAUTIER, 1974, p. 39).

112 DENIFLE, 1899, p. 525 et DENIFLE, 1900, p. 183. C'est au moins la quatrième bulle d'excommunication du pape Urbain V contre les compagnies, d'après AUTRAND, 1998, p. 325.

113 BRESCE, 1972, lettres n° 389, p. 576, 3 septembre 1368 : « *in reditu secum duxerunt totum avere hominum de Valice (sic: Salice) et pastores posuerunt ad redemptionem* » ; n° 403, p. 595, v. 7 décembre 1368 : « *Nam bona mobilia cum domibus et messibus pro magna parte combusta fuerunt, vindemie recolligi non potuerunt, animalia omnia rapta, infiniti homines captivati, mulieres vituperate (...)* » et n° 410, p. 602, 8 décembre 1368.

Valernes (Alpes-de-Haute-Provence) qui avaient participé aux pillages étaient au nombre de 25 cavaliers et de 200 piétons – ce qui lui paraissait exceptionnel¹¹⁴ !

Lieux	Date
Prieuré de Ribiers, Upaix, Serres et Saint-Bonnet (a)	[avril 1367-novembre 1368]
La Chapelle de Savines, Le Sauze, Chorges	27 août 1368
Pontis	28 août 1368
Saint-Paul (Ubaye)	28 et 30 août 1368
Rochebrune, Puy-Saint-Eusèbe et Puy-Sanières	30 août 1368
Chorges, Montgardin et Espinasses (b)	17 septembre 1368
Prieuré de Saint-André-d'Embrun, prieuré Sainte-Croix de Châteauroux,	octobre 1368
Pont-Frache à Embrun, Guillestre (c), abbaye de Boscodon	octobre 1369
Saint-Sépulcre de Chorges (incendie) (d)	octobre 1370
Faubourgs d'Embrun	18 octobre 1368
Saint-André-de-Rosans et le Châtelet (e)	avant avril 1369
Veynes et territoire gapençais	après avril 1369
Laye, Prunières, Savines et Châteauroux (f)	avril 1369
Tallard	15 avril-août 1369
Embrunais : Saint-André d'Embrun ; Gapençais : jusqu'à Bertaud	20 mai-août 1369

a. ADI, 9 B 6, f 75 r°, compte du trésorier Adam Chanteprime, 26 avril 1367-9 novembre 1368 ; PARAVY, 1993, p. 40 et RACINET, 1996, p. 93.

b. BRESCE, 1972, lettres n° 401, p. 593 et n° 447, p. 661 : Pierre Ameilh situe l'attaque de ces villages après le départ des soldats de Briançon, qui avaient refusé de renforcer la garde d'Embrun. Il avait été obligé de rappeler des hommes de ses châteaux, réduisant ainsi leur garnison : « *dictus archiepiscopus venire faceret illos de terra sua et castris suis que propter hoc remanserunt male munita et per inimicorum discursum multum dampnificata fuerunt preter dampna que dictus archiepiscopus prius passus fuerat in destructione villarum de Caturicis, de Montegardino, de Spinatiis et aliis circumvicinis in terra communi sibi et Excellencie Dalfinali (...)* ».

c. BRESCE, 1972, lettre n° 401, p. 593.

d. Octobre 1368, d'après AMAT, GATTEFOSSÉ, DAUTIER, 1974, p. 37.

e. ROMAN, 1889, p. 107 et DENIFLE, 1900, p. 177.

f. D'après THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 13, ce sont les châteaux des seigneurs pris en otage durant l'hiver 1368 ; ROMAN, 1892, p. 70 : pillage du château de Laye le 3 avril 1369.

Tableau 2. Bilan des pillages, avril 1367-août 1369.

114 BRESCE, 1972, lettre n° 389, p. 576, 3 septembre 1368. Au sujet des effectifs de routiers, voir la situation dans les villes alsaciennes au XV^e siècle, d'après RAPP, 2000, p. 598. « Réunies, les Compagnies, vers 1367-1369, auraient pu fournir plus de 2000 hommes d'armes (...) », d'après CONTAMINE, 1975, p. 389. Enfin, dans le comtat Venaissin, 200 piétons sont repérés à Lacoste en décembre 1394. À propos du signalement précis de ces troupes par les espions et les messagers, voir BUTAUD, 2001, tome 1, p. 148 et tome 2, p. 507.

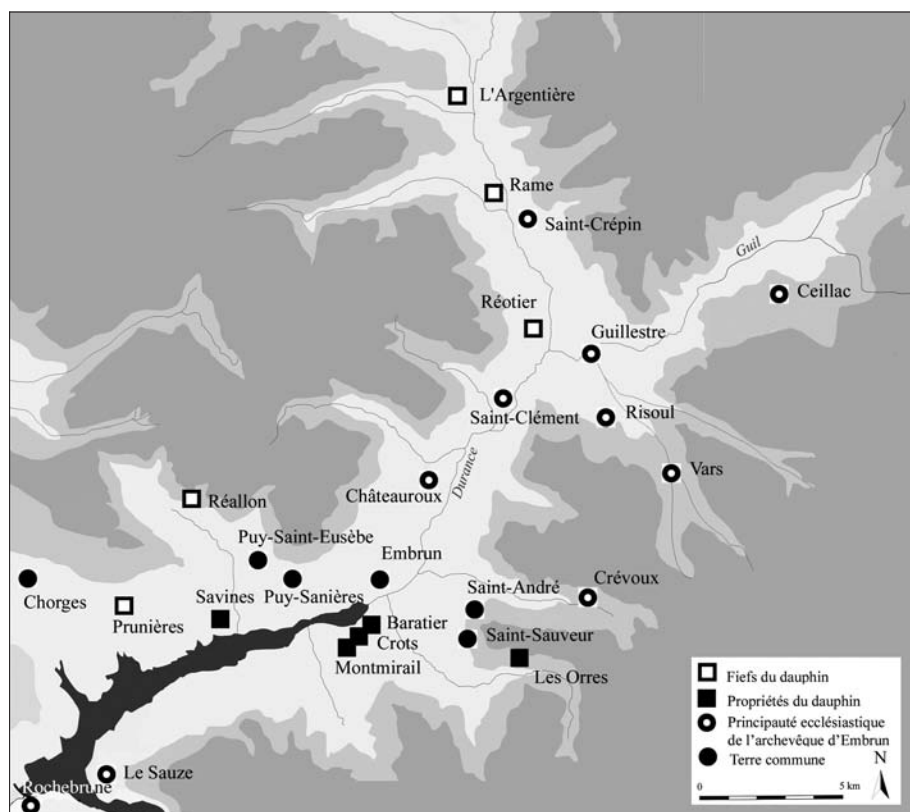


Figure 4. Géographie féodale de l'Embrunais. © N. Nicolas.

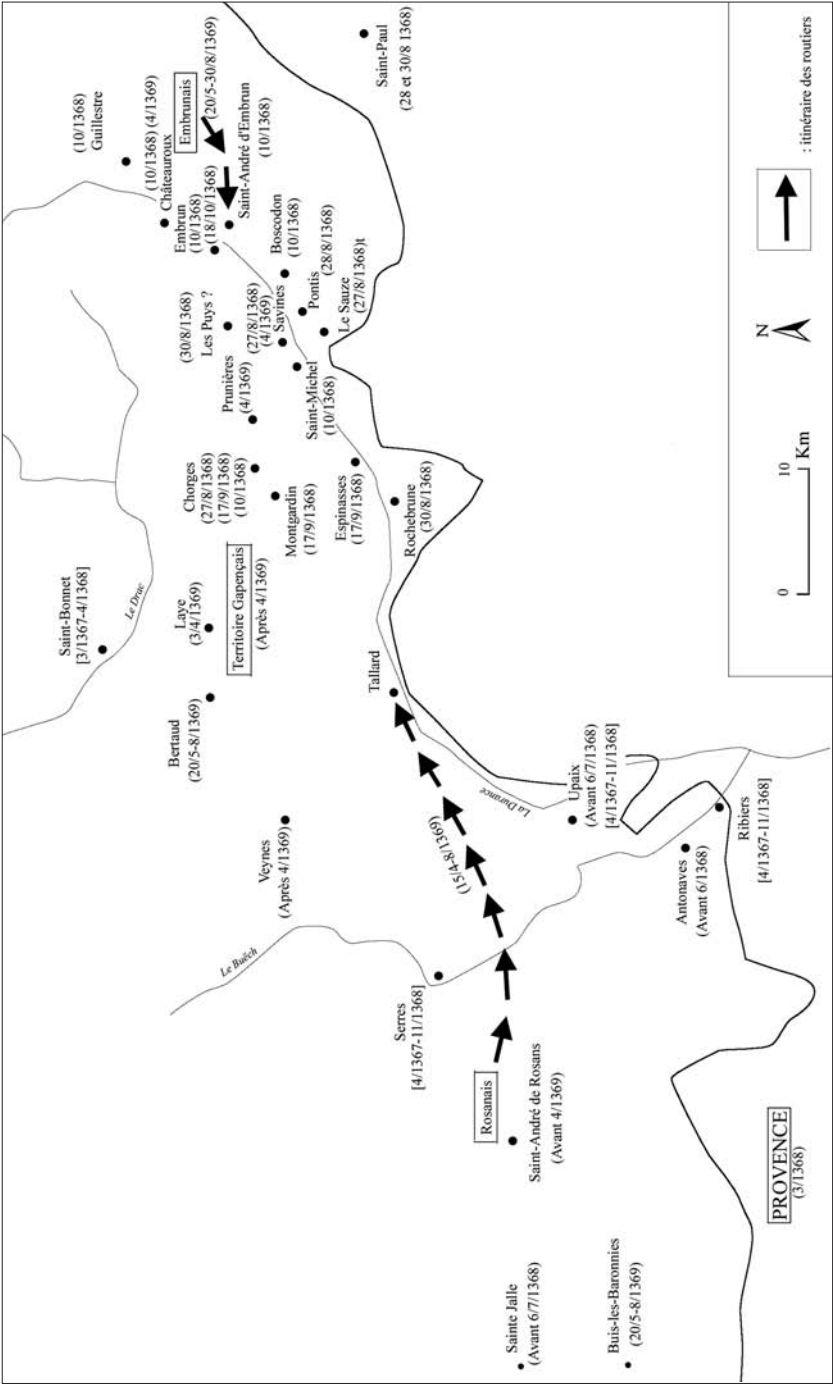


Figure 5. Carte du passage des routiers provençaux, avril 1367-août 1369. © N. Nicolas.

L'action du gouverneur Raoul de Louppy

« Raoul de Louppy, quelques années auparavant, a été à la tête des mouvements qui tendaient à délivrer le Lyonnais des routiers de Seguin de Badefol, et maintenant il s'oppose énergiquement au passage des Compagnies à travers son gouvernement dont il met en défense les places et passages de la frontière (...) ».¹¹⁵

Suivant les ordonnances générales prises dans le royaume¹¹⁶, c'est en 1367 que l'Assemblée des États de Provence réunie à Sisteron préconisa l'abandon et la destruction des villages sans défense. Les habitants des campagnes furent alors invités à se retirer dans les lieux fortifiés les plus proches¹¹⁷. En Provence, le passage des routiers fut donc suivi d'une réaction défensive immédiate. En Dauphiné, Raoul de Louppy, issu d'une famille du comté de Bar, est nommé successeur du gouverneur Guillaume de Vergy le 7 octobre 1361¹¹⁸. Avant d'intervenir en mars 1368 dans le Haut-Dauphiné, il doit déjà mettre en œuvre une défense efficace notamment sur les rives du Rhône, menacées par l'intrusion de la Grande Compagnie venue de Bourgogne. De l'affaire du siège de Brignais, en 1362, aux délimitations des frontières entre le Dauphiné et la Savoie, en 1366, le gouverneur fait ses premières « armes » dans l'apprentissage de la défense¹¹⁹.

Dès que les bandes armées de Du Guesclin sont signalées en Provence, en mars 1368, le Conseil delphinal ordonne de réparer rapidement tous les ouvrages fortifiés de la frontière sud de la province et de compléter les moyens de défense des villes et des bourgs. Cette mise en défense doit être effective avant le 18 juillet selon le gouverneur Raoul de Louppy qui réitère la nécessité de fortifier la province depuis les baronnies de Mévouillon et de Montauban jusqu'au comté de Gapençais¹²⁰. Ainsi, après l'attaque des châteaux de Sainte-Jalle (Drôme) et d'Upaix, le gouverneur envoie des hommes d'armes dans ces deux régions et demande au trésorier du Dauphiné la somme de 900 florins d'or¹²¹. S'y ajoutent ensuite 400 florins pour les gens d'armes requis dans les châteaux d'Upaix, de Serres et de Saint-Bonnet-en-Champsaur¹²². La multiplication des dépenses de guerre est attestée par les comptes des trésoriers successifs. Ainsi, quand Adam Chanteprime engage, en 1367 et 1368, 1300 florins pour « fait de guerre », son successeur dépense 10403 florins pour ce même poste, soit huit fois plus pour les seuls mois de novembre et de décembre 1368¹²³ !

Dans le diocèse d'Embrun, très touché par les compagnies de routiers, la position de l'archevêque d'Embrun est pourtant tempérée par le fait que son diocèse est placé de part et d'autre de la frontière entre la Provence et le Dauphiné, ce qui

115 THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 4.

116 Pendant les États généraux de Compiègne, le 14 mai 1358, l'ordonnance de Charles V stipule que les baillis doivent visiter et ordonner la remise en état des châteaux, maisons fortes et forteresses du royaume et que toute construction dont la garnison serait insuffisante serait rasée. Ces obligations sont renouvelées par une ordonnance du 19 juillet 1367 (DURVIN, 1978, p. 369 et FOURNIER, 1978, p. 230).

117 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 162 et février 1964, p. 145.

118 MAIGNIEN, 1881, p. 36.

119 À ce sujet, voir LEMONDE, 2000, tome 2, p. 434.

120 THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 4, d'après ADI, B 3746. Les gages annuels du gouverneur Raoul de Louppy s'élèvent alors à 3000 florins : ADI, 9 B 7, f 41 r°, 8 novembre-11 décembre 1368.

121 LACROIX, 1879, p. 182 et CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 9, d'après ADI, 9 B 6, f 75 r°, compte du trésorier Adam Chanteprime, 26 avril 1367-9 novembre 1368.

122 ADI, 9 B 6, f 75 r°, compte du trésorier Adam Chanteprime, 26 avril 1367-9 novembre 1368.

123 ADI, 9 B 6, compte du trésorier Adam Chanteprime, 26 avril 1367-9 novembre 1368 ; 9 B 7, compte du trésorier Jean de Cérisy, 8 novembre-11 décembre 1368. Les « *deniers païés pour fait de guerre* » excluent les frais de messagerie, qui doivent donc être ajoutés.

explique que Pierre Ameilh ait cherché rapidement la conclusion d'un accord de paix¹²⁴. L'archevêque possède même quelques *castra* en Provence (Rochebrune, Le Sauze, Bréziers et Beaufort) dont il fait fortifier certains (Bréziers et Le Sauze, aujourd'hui Le Sauze-du-Lac)¹²⁵. Mais ce sont surtout les châteaux situés aux portes de la ville d'Embrun qu'il souhaite mettre en défense : Châteauroux (aujourd'hui Châteauroux-les-Alpes), Crévoux, Guillestre, Risoul, Saint-Clément (aujourd'hui Saint-Clément-sur-Durance), Saint-Crépin et Vars¹²⁶.

Quant aux combattants déployés dans la région, les rôles de montres enregistrent 1007 chevaliers, fantassins, clients, archers, écuyers et autres *hommes d'armes* qui interviennent à La Mure (Isère), à Corps (Isère) et à Serres, ainsi que dans les régions du Champsaur, des Baronnies, du Trièves, du Gapençais, de l'Embrunais (y compris la garde du *Pertuis Rostan*), du Briançonnais (y compris dans les châtelainies de Château-Dauphin et de Bois-des-Ayes) et du Queyras, du 2 mars 1368 au 8 février 1369¹²⁷.

C'est d'abord au Bois-des-Ayes (Italie) que la ville de Briançon envoie 18 clients pour garder la région. Puis, le 8 juillet 1368, le gouverneur fait la montre de 9 chevaliers, 38 écuyers et 22 hommes d'armes à La Mure. Parmi eux figurent les chevaliers Guigues Allemand, coseigneur de Corps, Rodolphe de Commiers et Didier de Sassenage, bailli du Graisivaudan. À compter du 25 juillet, la garnison de Serres est renforcée par 19 écuyers, dont 4 chevaliers : Rodet et Rodolphe de Commiers, Jean de Virieu et Rodolphe de Saint-Geoirs. Ce dernier n'est autre que le capitaine du château de Serres depuis le mois de juin 1368. Pour la garde générale du pays, 13 écuyers et 53 clients d'Allevard (Isère) sont également recrutés par le gouverneur. S'y ajoutent 29 écuyers (*armigeri*) dont les chevaliers Jean de Bérenger et Guigues Allemand, 2 fantassins et un archer chargés de défendre la vallée du Champsaur (Tableau 3).

À partir du mois de septembre, la défense s'intensifie aux frontières du Dauphiné : au sud dans le Trièves, à l'est, à Château-Dauphin et à Château-Queyras ainsi qu'à l'intérieur de la province, à Embrun et au *Pertuis Rostan*. Les clients, majoritaires, sont au nombre de 140 au col de Lus-la-Croix-Haute, dans le Trièves – ils étaient seulement 5 hommes d'armes dans cette région au mois de juillet. Ils sont dirigés par le châtelain Ismidon Brun, le porte-enseigne Jean Monier, le capitaine Pierre de Darne et les chevaliers Lantelme de Bardonnèche et Humbert du Taut¹²⁸. Aux confins du Briançonnais, la défense s'organise d'une part à Château-Dauphin et à Château-Queyras (21 clients) et d'autre part à Embrun (48 clients) puis au *Pertuis Rostan* (77 clients). Jusqu'au 6 novembre, le col de Lus-la-Croix-Haute est encore sous la surveillance de 13 hommes d'armes et de 5 écuyers. À Corps, 7 écuyers sont envoyés par le bailli du Graisivaudan.

124 Lettre au pape Urbain V, BRESCE, 1972, n° 403, p. 595, v. 7 décembre 1368 et mémoire autographe destiné au roi Charles V, BRESCE, 1972, n° 447, p. 661, 21 novembre 1369.

125 Lettre au pape Urbain V, BRESCE, 1972, n° 401, p. 592, décembre 1368.

126 Lettre au cardinal Gilles Aycelin de Montaigut, BRESCE, 1972, n° 364, p. 545, 14 mai 1368.

127 Le personnel subalterne participant aux chevauchées du comte de Savoie regroupe également, en plus des clients et des arbalétriers, cette catégorie indéfinie des « hommes en armes », d'après GUILLERÉ, GAULIN, 1992, p. 77.

128 LACROIX, 1879, p. 183, MAIGNIEN, 1881, p. 57 et CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 11-14. Le porte-enseigne est-il Jean Monier de Voiron, client présent du 25 février au 20 août 1371 à Exilles (Italie) ? ADI, 8 B 647, f 71 v°, compte de la châtelainie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371).

Date	Lieu	écuyer	fantassin-	homme	chevalier	archer	Total
			client	d'arme			
2-4 et 7-29 mars 1368	Bois-des-Ayes		18 clients				18
8 juillet	La Mure	38		22	9		69
25 juillet	Serres	19 (a)					19
25 juillet	« pays » (n.p.)	13	53 clients				66
25 juillet	Champsaur	29	2 fantassins			1	32
25 juillet	Baronnies, Trièves	1		4			5
2-8 septembre	Château-Dauphin		16 clients				16
17-28 septembre	Château-Queyras		5 clients				5
14-15 ; 16-24 et 22-29 septembre	Embrun		48 clients				48
septembre	Trièves		140 clients	3 (b)	2		145
septembre	Corps	7					7
fin septembre-6 novembre	col de la Croix-Haute	5		12	1		18
7-9 ; 15-23 ; 25-31 octobre et 12-16 novembre	Pertuis Rostan		77 clients				77
n.p.	Trièves	6		capitaine			7
6-31 novembre	n.p.	226		49 (c)	47	20	342
1-15 décembre	n.p.	48		1	3	1 (d)	52
16-31 décembre	Gapençais et	10		3	1		14
1-15 janvier 1369	Embrunais	8		7	1		16
janvier	n.p.	24		3	2		29
1-8 février	n.p.	15		6	1		22
TOTAL		449 (44,6 %)	359 (35,7 %)	111 (11 %)	67 (6,7 %)	21 (2,1 %)	1007

a. Dont 4 chevaliers.

b. Un châtelain, un porte-enseigne et un capitaine.

c. 26 gens d'armes (dont un porte-trompette et un fantassin) et 23 chapeaux de fer.

d. Jean de Commiers, archer, est compté avec les remplaçants. Il n'est donc pas comptabilisé.

Tableau 3. Les catégories de combattants du 2 mars 1368 au 8 février 1369.

Le 6 novembre 1368, une nouvelle montre est réalisée à Grenoble par le maréchal des armées, Pierre de Saint-Geoirs, assisté de ses deux lieutenants, Rodolphe de Saint-Geoirs et François de Boenc. Durant tout le mois de novembre, 226 écuyers, 20 archers, 49 hommes d'armes et 47 chevaliers se relaient pour des durées variables¹²⁹. Leur zone d'intervention n'est pas clairement identifiée mais tout laisse à penser, puisque la montre a lieu à Grenoble, qu'ils participent bien à la défense du Haut-Dauphiné. C'est durant ce mois de novembre que sont rassemblés le plus de combattants (342), dont une forte proportion d'écuyers (66 %) et de chevaliers – le maximum présent au cours de l'ensemble de la période (70 %, soit 47 / 67).

Le capitaine Rodolphe de Commiers dirige la chevauchée menée en Gapençais et en Embrunais durant l'hiver 1368-1369. D'un effectif faible, à peine 133 hommes, soit 13,2 % du total des combattants recensés sur l'ensemble de la période, cette chevauchée est presque exclusivement constituée d'écuyers.

Présence récurrente des routiers en Haut-Dauphiné (1370-1400)

L'attaque des villages, des abbayes et des prieurés

Des routiers revenant de Lombardie sont signalés en Dauphiné dès le mois de mai 1371 et certains d'entre eux occupent encore le Valentinois en 1374. Quant aux mercenaires bretons présents dans le comtat Venaissin depuis 1374 – signalés à Avignon en 1374, à Pont-Saint-Esprit et à Carpentras en 1375 – ils décident de suivre le cardinal Robert de Genève vers l'Italie où ils arrivent en février 1377. Une partie d'entre eux a sans doute choisi de remonter la riche vallée du Rhône pour rejoindre l'Italie, « *faisant de nombreux désastres* » à Grenoble en juillet 1375¹³⁰.

Dans le diocèse de Gap, la chartreuse de Bertaud est incendiée en 1376 pour une raison indéterminée et, en 1379, le pape Clément VII lui accorde la somme de 300 florins pour la reconstruction des bâtiments¹³¹. À plusieurs reprises, des différends avaient opposé cette abbaye aux seigneurs de La Roche-des-Arnauds, ceux-ci échappant à la suzeraineté du dauphin jusqu'au début du XV^e siècle¹³². Tenus responsables des pillages commis à la chartreuse de Bertaud en 1317 et à Rabou, terre du chapitre de Gap (1390)¹³³, les Flotte ont donc pu jouer un rôle dans son incendie à la fin du XIV^e siècle. Dans le diocèse d'Embrun, le prieuré bénédictin Saint-Michel de la Couche (Prunières, cant. Chorges) est incendié en 1372 et on juge alors inutile de le réparer. Durant l'été 1368, l'archevêque d'Embrun constatait que les bâtiments du prieuré étaient en mauvais état même si la clôture avait été réparée en 1367 pour la somme de 25 florins. À cette date, le prieuré n'est habité que par le

129 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 16-21 et LEMONDE, 2000, tome 2, p. 606.

130 DENIFLE, 1899, p. 581, d'après *Reg. Vat.*, n° 263, f 48 et p. 673 ; MICANEL, 1947, p. 134 et AMARGIER, 1980, p. 167.

131 GUILLAUME, 1888a, p. XLI.

132 Les seigneurs de La Roche-des-Arnauds sont sous la suzeraineté directe des comtes de Valentinois, d'après ROMAN, 1890, p. 227 et p. 236 (litige à propos des droits de pâture en 1348).

133 En 1317, Arnaud VI Flotte fait abattre frauduleusement des arbres dans les forêts de Bertaud, d'après GUILLAUME, 1888a, p. XXXI et chartes n° 194 à n° 197. En 1394, Arnaud VIII Flotte est condamné à payer 300 florins pour avoir envahi Rabou, fief du chapitre de Gap (ROMAN, 1890, p. 285, récit des pillages à Rabou et à Chaudun, d'après ADHA, G 1725-1726).

prieur, un chapelain et un clerc¹³⁴. Après le passage des Provençaux, le prieur ne peut y demeurer en sécurité et malgré l'envoi de brigands par le bailli, le prieuré est incendié par « six ou sept ribauds »¹³⁵.

C'est suite à la révocation de l'aliénation de ses territoires et devant le refus du pape Clément VII de le soutenir que Raymond de Turenne entre en guerre contre lui et ses alliés, le comte de Provence, le comte de Valentinois et l'évêque de Valence¹³⁶. Franchissant le Rhône une première fois en décembre 1388, puis en novembre 1390 à la tête de 600 hommes d'armes, il traverse les Baronnie et la vallée du Buëch, pillant les villages d'Antonaves, de Montmaur, de Serres et de Saléon, ainsi que les prieurés de Ribiers et de Lagrand¹³⁷ et ce, malgré les mesures de protection qui les entourent¹³⁸. Dans la plupart des cas, ces dispositifs de sauvegarde s'exercent bien après le passage des Provençaux – le prieuré Saint-Sépulcre de Chorges est incendié en octobre 1368 – et n'empêchent nullement les pillages – Antonaves est attaqué par les hommes de Raymond de Turenne. Aussi, après avoir occupé pendant plus d'une dizaine d'années la Provence, le souvenir du passage des hommes de Raymond de Turenne sera bien ancré dans les mémoires, encore au milieu du XV^e siècle¹³⁹.

De son côté, le comte Jean III d'Armagnac obtient l'accord du roi pour traverser les Alpes où il entend défendre le duché de Milan dont la suzeraineté a été usurpée par Jean Galéas Visconti (février 1391) mais, après la défaite d'Alexandrie (Italie) en juillet 1391, ses hommes reviennent par la vallée de la Durance afin de rejoindre les bandes du vicomte de Turenne en Provence¹⁴⁰. Dans leur sillage, des *gens d'armes* sont encore rassemblés dans le vicomté de Tallard d'août 1397 jusqu'en avril 1398, d'après les comptes de la châtelainie d'Upaix¹⁴¹.

Qu'advient-il du château de La Roche-des-Arnauds, possession la plus orientale du comte de Valentinois et Diois, et cible des hommes de Raymond de Turenne ? En 1385, un arrêt du Conseil delphinal enjoint à Arnaud Flotte et à ses sujets de payer leur part du subside accordé au dauphin, bien qu'ils relèvent de la suzeraineté du

134 DENIFLE, 1899, p. 524; DENIFLE, 1900, p. 182 et lettre au cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, BRESC, 1972, n° 376, p. 560, 18 juillet 1368.

135 Mémoire à Charles V, BRESC, 1972, n° 445, p. 653, article d, 21 novembre 1369.

136 CHEVALIER, 1897, tome 1, p. 394 et ADI, 8 B 660, f 296 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1388-24 juin 1389). Au sujet du passage de Raymond de Turenne, voir LAPLANE, 1843, tome 1, p. 190; PARAVY, 1974, p. 214 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 120-146.

137 ADI, 8 B 664, f 135 v°, compte de la châtelainie de Serres (24 juin 1391-24 juin 1392). À propos des prieurés de Lagrand et de Ribiers, voir DENIFLE, 1897, acte n° 887, p. 420; ROMAN, 1892, p. 71; PARAVY, 1993, p. 36-40 et RACINET, 1996, p. 93-97.

138 Les villageois d'Antonaves sont sous la protection delphinale depuis 1351, d'après ROMAN, 1887 (1993), p. 145 et ADI, 8 B 633, f 54 v°, comptes de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1356-24 juin 1357).

139 ADI, B 3138, 8^e pièce, 10 ff, 6 février 1391 : « Commission donnée par le gouverneur du Dauphiné au bailli du Viennois et de la terre de la Tour, pour informer des violences et rapines commises par les gens d'armes du Pape, du comte d'Armagnac, du comte de Valentinois et du comte Raymond de Turenne dans les terres du Dauphiné ».

140 ADI, 8 B 664, f 212 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1391-24 juin 1392) : « (...) *metu gentium armigerarum domini comitis Armagnaci quos duxit in partibus Lumbardie et gentium domini Raymundi de Thorana et domini de Perchico et domini Guillelmi de Leyra* (...) ». Voir LAPLANE, 1843, tome 1, p. 192; CHEVALIER, 1897, tome 1, p. 397; PARAVY, 1974, p. 214; CONTAMINE, 1975, p. 367 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 134; p. 166-170.

141 ADI, 8 B 671, f 244 v°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1397-24 juin 1398) : « (...) *custodes in custodia fortalicii de Upasio tenuit ut supra (en marge : propter gentes armorum quo tunc existerant in vicecomitatu Talardi) a die tertia mensis augusti anni currentis domini millesimo III^e nonagesimo septimo usque diem tertiam mensis aprilis successive* (...) ». Selon les sources, les hommes du comte d'Armagnac sont mentionnés dans les environs de Tallard et des Mées (Alpes-de-Haute-Provence, ch.-l. cant.) avant le 8 octobre 1392, puis de nouveau à Tallard, en 1395, d'après BUTAUD, 2001, tome 1, p. 73.

comte de Valentinois. Mais, devant leurs refus, le château est saisi par le dauphin en janvier 1386. Comme le château est toujours sous la suzeraineté du comte de Valentinois, le village est occupé par les hommes de Raymond de Turenne en 1391¹⁴². De plus, d'autres bandes armées regroupées autour du capitaine Guillaume de Camisard prennent et occupent le château de Lazer (cant. Laragne-Montéglin) du 20 novembre 1391 au mois de mai 1392.

Hormis ces attaques dirigées contre les villages où ils installent leur repaire, les routiers s'en prennent essentiellement aux prieurés et aux abbayes. Même l'abbaye Notre-Dame de Clausonne, pourtant « *construite loin de toute habitation* », est visitée par les hommes de Raymond de Turenne en 1390. En 1451, ne demeurent que cinq moines et l'abbé, mais l'état de l'abbaye – pourtant en cours de réparation – est davantage imputable aux négligences des abbés et à une mauvaise administration qu'à la guerre elle-même¹⁴³. Plus au sud, toujours dans le diocèse de Gap, le prieuré augustinien de Saint-Symphorien de Vilhosc, situé sur la rive droite de la Durance, subit également les conséquences des guerres de 1389 et les revenus du prieuré sont quasiment réduits à néant¹⁴⁴.

Ainsi, de 1389 à 1399, la pression des hommes de Raymond de Turenne se fait douloureusement ressentir aux confins du Dauphiné et de la Provence. Là, Sisteron figure parmi les villes les plus menacées, et son conseil relâche seulement les mesures de mise en défense le 30 juin 1399 en suspendant toutes les ordonnances qui régissaient la garde de la ville depuis... le 30 juin 1368 (Figure 6)¹⁴⁵.

De nouvelles mesures de défense

À partir de 1370, le dauphin doit rappeler à ses sujets leurs obligations – particulièrement aux nobles. Ainsi, une ordonnance du gouverneur Charles de Bouville oblige les nobles à contribuer aux réparations des châteaux delphinaux¹⁴⁶. En juin 1371, les syndics du Briançonnais octroient 3000 florins au gouverneur, somme nécessaire pour fortifier la région face aux *Anglais* et aux Provençaux¹⁴⁷. En 1376, le bailli du Briançonnais reçoit l'ordre de faire garder les principaux forts et d'en renforcer les défenses. Le gouverneur Charles de Bouville entreprend alors plusieurs visites de terrain, notamment en Champsaur où il ordonne la fortification du château de Montorcier et enjoint aux habitants de participer à cette charge¹⁴⁸. À Saint-Firmin, il décide de l'emplacement du futur château qui servira de refuge aux habitants de la paroisse¹⁴⁹.

142 Vers 1391, CHEVALIER, 1874, p. 214, d'après Guy Allard, BMG, *Documents manuscrits*, tome XV, ff 12-13: « Ce sont les lieux que tient ledit conte [de Valentinois] en fié de monsieur le daulphin: (...) le chastel de la Roche Arnault en Gapençois (...) ». Voir ROMAN, 1890, p. 276 et ESTIENNE, 1999, p. 161.

143 Clausonne, commune du Saix, cant. Veynes. DENIFLE, 1897, acte n° 885, p. 420, 6 mars 1451.

144 Saint-Symphorien de Vilhosc, Alpes-de-Haute-Provence, dépendance de la prévôté de Chardavon. DENIFLE, 1897, acte n° 889, p. 422, 23 mars 1419: « *propter guerrarum clades et mortalitates, quae a 30 annis citra acriter in provincia Provinciae et partibus adjacentibus viguerunt, fructus quasi ad nihilum sunt redacti (sic)* ».

145 BUTAUD, 2001, tome 1, p. 146, d'après LAPLANE, 1843, tome 1, p. 222.

146 CHEVALIER, 1871, p. 23, 9 décembre 1374.

147 ROMAN, 1890, p. 259.

148 ROMAN, 1890, p. 266. Rappelons qu'en 1372, Charles V demandait au trésorier du Dauphiné: « que les réparations et fortifications neccessaires en noz chasteaux, maisons et autres édifices estans en notre dit Dauphiné, vous faites fere sanz delay et difficulté... selonc l'ordenance de notre ame et feal conseiller le gouverneur de notre dit Dauphiné » (ADI, B 3121, pièce, 6 juin 1372).

149 ADI, B 3, 20 juin 1376.

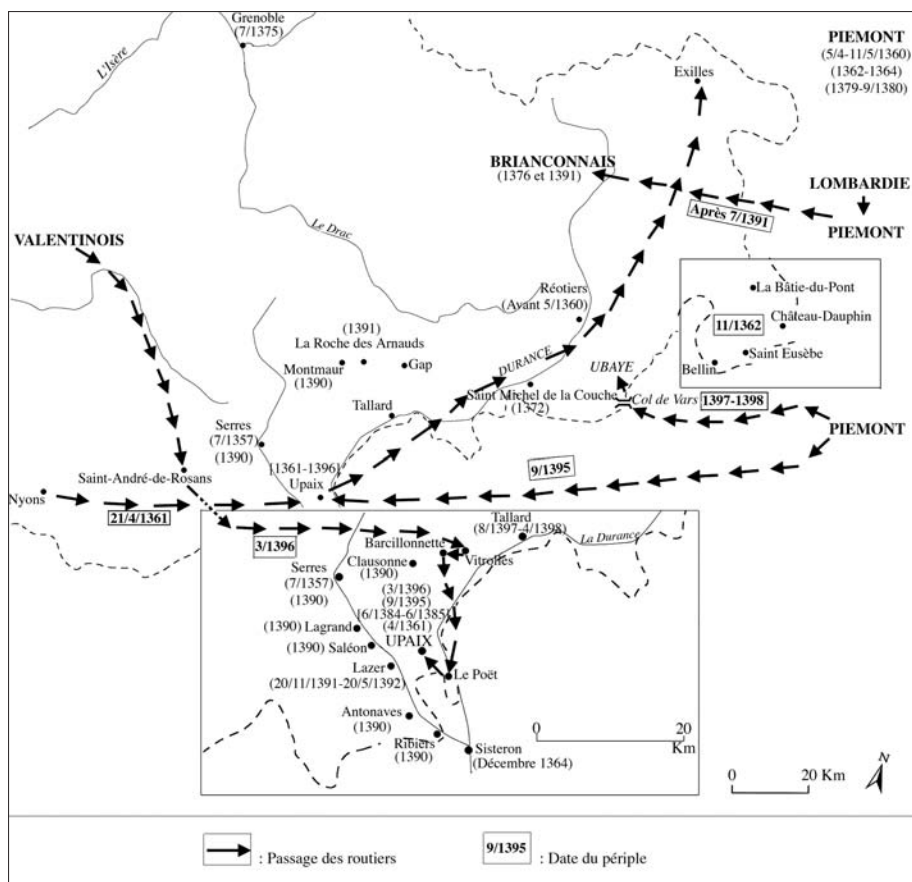


Figure 6. Carte du passage des routiers, 1357-1398. © N. Nicolas.

Outre la mise en défense des châteaux et des villes, le gouverneur du Dauphiné prévoit l'assemblée d'hommes d'armes supplémentaires. Le 5 mars 1388, Enguerrand d'Eudin¹⁵⁰ convoque à Vienne les prélats et les seigneurs bannerets, nobles et châtelains, pour préparer la défense de la province. Si les compagnies pénétrèrent en Dauphiné, le gouverneur rassemblera 400 lances, 200 arbalétriers et 4 chevaliers (article 1)¹⁵¹ et il faudra garder le passage du *Pertuis Rostan*, à l'entrée du Briançonnais, les barrières d'Entraigues (Isère, actuel col d'Ornon, entre l'Oisans et le Valbonnais) et de la combe d'Avane (Isère, commune Saint-Baudille-et-Pipet, cant. Mens). Ceux qui garderont les *pas* verront leur contribution réduite en fonction du temps qu'ils auront consacré à cette charge¹⁵². Chaque baron et chevalier banneret du Dauphiné participe à la constitution d'une armée composée de lanciers et d'arbalétriers (Tableau 4).

150 En 1357, Enguerrand d'Eudin, alors sénéchal de Beaucaire, avait repoussé les bandes d'Arnaud de Cervole (MOURIER, VIALLET, 1991, p. 16).

151 Les 4 chevaliers sont comptabilisés avec les 401 lanciers et les 203 arbalétriers, soit 604 hommes d'armes.

152 ADI, B 3256, pièce parchemin, article 12.

Région d'origine	Lanciers (a)	Arbalétriers (a)	Total (Nombre et %)
Viennois et Valentinois	125	50	175 (29 %)
Terre de la Tour	56 (65)	27	92 (15,24 %)
Graisivaudan	102	53 (43)	145 (24 %)
Briançonnais	3	3	6 (0,99 %)
Embrunais	10	8	18 (2,99 %)
Gapençais	61	31	92 (15,24 %)
Baronnies	35	42 (41)	76 (12,59 %)
Total	401	203	604

a. Les erreurs dans la comptabilisation des lanciers et des arbalétriers sont mentionnées entre parenthèses et rectifiées dans les totaux.

Tableau 4. Contribution des barons et des bannerets en lanciers et arbalétriers, définie lors de l'assemblée des États de Vienne, 5 mars 1388.

Les bailliages les plus sollicités sont ceux du Viennois et Valentinois et du Graisivaudan, et on compte autant d'hommes d'armes dans le bailliage du Gapençais que dans celui de la Terre de la Tour. Cependant les bailliages du Briançonnais, de l'Embrunais et du Gapençais réunis ne contribuent même pas à 20 % du total. Parmi eux, Hugonet de Bardonnèche, Pierre, coseigneur de Névache et Leuson de Tencin, tous trois chevaliers bannerets du Briançonnais, ne fournissent qu'un lancier et un arbalétrier chacun, soit même pas 1 % de l'effectif total !

On constate qu'en raison de la position frontalière du Briançonnais avec la Savoie qui poursuit son extension vers Barcelonnette, les chevaliers bannerets du Briançonnais sont peu sollicités lors de l'assemblée de Vienne. Par contre, encore en 1390, le conseil delphinal ordonne au bailli du Briançonnais de fortifier les châteaux et les villes de son bailliage¹⁵³. Ceci confirme que :

« les chevauchées semblent considérablement réduites lorsque la localité est située à la frontière du domaine delphinal et doit se défendre en cas d'invasion ennemie : c'est le cas de La Buissière et d'Avalon à la frontière delphino-savoyarde, et des localités situées en Briançonnais italien. Par contre les fortifications et la défense y occupent une plus grande place »¹⁵⁴.

À nouveau, le gouverneur Jacques de Montmaur convoque les États à Grenoble « pour adviser, traicter et acorder sur la provision, thuiSSION et deffence dudit pais », le 15 juillet 1391. Comme en 1388, une levée de gens d'armes est prévue en cas de menace (article 1). L'ensemble de ce dispositif d'urgence est confirmé lors d'une nouvelle assemblée des États tenue le 26 janvier 1392 à Grenoble¹⁵⁵. Enfin, lors d'une énième réunion des États prévue le 28 octobre 1392, sont convoqués quinze nobles, six prélats et les consuls des communautés. Pierre de Névache, bailli du Briançonnais, et le châtelain de l'Oisans envoient un consul par châtellenie. Le juge commun de l'Embrunais est représenté par un syndic ainsi que les châtelains du Champsaur, de Serres, du Buis (Drôme), de Veynes, de Saint-Marcellin (Isère), de La Côte-Saint-André (Isère) et de Grenoble¹⁵⁶.

153 ADI, 8 B 662, f 301 r°, 28 juin 1390, visite du château d'Exilles (Italie).

154 VAILLANT, 1951, p. 232.

155 ADI, B 3257, pièce papier.

156 ADI, B 3258, pièce, 19 octobre 1392.

Cette semonce des nobles prescrit que tous les « *barons, vassaux et nobles* » du Dauphiné, armés et à cheval, doivent se rassembler à Grenoble le 12 novembre 1392 pour une chevauchée dirigée contre les gens du comte Raymond de Turenne présents en Gapençais¹⁵⁷. Toutes les dispositions sont alors prises pour financer ces chevauchées puisqu'en 1392 le gouverneur Jacques de Montmaur modifie les Statuts du Dauphiné établis en 1349¹⁵⁸. Désormais, toutes les redevances delphinales sont réservées « *à la mise en défense des châteaux delphinaux* » et à « *l'envoi des gens d'armes pour visiter et pourvoir à la défense de la patrie* »¹⁵⁹.

Au début du XV^e siècle, le passage des compagnies de routiers n'est toujours pas maîtrisé et les mesures de mise en défense préconisées par Charles VI en 1405 reprennent toutes celles prévues auparavant, à savoir l'interdiction aux gens d'armes de s'assembler ou demeurer dans les villes, les châteaux, les ponts, les ports et les passages du Dauphiné; la garde des chemins, ports et passage du Dauphiné; enfin, le renforcement de la garnison des châteaux en cas de besoin¹⁶⁰.

Qui sont ces routiers ?

« Ceux qui en France s'étaient réjouis de la paix, ne tardèrent pas à être cruellement déçus. Le traité de Brétigny n'était que le commencement de nouveaux malheurs qui s'abattirent sur la France sans lui laisser le moindre temps de panser ses blessures (...). L'ennemi changea de nom, et ce fut tout; il s'appela les Compagnies »¹⁶¹.

Dans le style de guerre que mènent les hommes réunis en compagnies, « *les mobiles économiques élémentaires éclipsent les intentions politiques* »¹⁶². Ces compagnies sont le plus souvent désignées sous le terme de *societates*¹⁶³ (le terme *social* définit l'individu) ou plus simplement de *gentes armigerae*¹⁶⁴, exceptionnellement de *comitiva*¹⁶⁵. Le nom *routier* qui désigne des « gens de guerre », provient du bas latin *rupta*, bande ou troupe. Le routier, combattant appartenant à une unité, ou *route*, n'est pas exactement un pillard, du moins pas avant le traité de Brétigny, en 1360. Cette suspension d'armes pousse alors les hommes d'armes sans solde à se fédérer en compagnie, combattant souvent pour leur propre compte, parfois dans des armées régulières. En 1365, le pape Urbain V établit lui-même la relation de causalité entre l'installation de la paix et l'apparition des compagnies, ce qui explique d'ailleurs la réussite de ces hommes d'armes rompus à l'exercice de la guerre¹⁶⁶. Les châtelains de la région reconnaissent plus tardivement ce lien de causalité entre la fin de la guerre et l'intrusion des routiers¹⁶⁷.

157 ADI, B 3258, pièce, 30 octobre 1392.

158 Le Statut delphinal, concédé en mars 1349 à Romans, supprime les droits de péage, de gabelle et de pontonnage ainsi que les tailles (VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 586-592 et DUSSERT, 1915, p. 24).

159 CHEVALIER, 1874, p. 215-219, « *Memorialia tradita dominis refformatoribus super statu patrie Dalphinatus* », 10 janvier 1392, chapitre 1.

160 ADI, B 3259, pièces papier, 3 septembre et 11 décembre 1405.

161 DENIFLE, 1899, p. 376.

162 CONTAMINE, 1975, p. 367. À propos des compagnies de routiers, voir CONTAMINE, 1972, p. 84; MOLLAT DU JOURDIN, 1992, p. 113; CARON, 1994, p. 115-118 et FAVIER, 1996, p. 301.

163 Ce nom apparaît en 1357 dans la correspondance du pape Innocent VI, d'après BUTAUD, 2001, tome 1, p. 37.

164 ADI, B 3259, pièce, 3 septembre 1405: « *gentes armigere diversarum nationum... gens d'armes... gens de compaignie* ».

165 ADI, B 3258, pièce, 30 octobre 1392. En Dauphiné, ce terme désigne habituellement une escorte.

166 DENIFLE, 1899, p. 377, n. 1, d'après *Reg. Vat. Urban V*, n° 248, f 177: « *Dudum cum in regno Francie fuisset pax reformata, et multe gentes armigere, appellate comitive, de diversis nationibus in multis* ».

Le licenciement des hommes d'armes est partout suivi des mêmes effets : l'arrivée massive des bandes de routiers, réunies ou non autour d'un chef, est constatée en Provence (en 1357 puis en 1368), en Bourgogne et en Lyonnais. L'échec des troupes royales de Jacques de Bourbon, tenues en respect par quelque 10 000 routiers devant le château de Brignais (Rhône), le 6 avril 1362, marquait la victoire des méthodes adoptées par les bandes de routiers¹⁶⁸. Ces derniers visitaient d'abord les régions riches puis écumaient avec plus ou moins de succès les zones moins favorisées dont le Haut-Dauphiné fait partie.

Parfois surnommés *brabançons*, *linfards*, *malandrins*, *cotterels*, *tuchins*¹⁶⁹ ces hommes sont le plus souvent désignés selon la provenance géographique que leurs contemporains leur attribuent : *Provençaux*, *Anglais* ou *Bretons*¹⁷⁰. Le pape Innocent VI évoque « *la Grande Compagnie de gens d'armes* » d'Arnaud de Cervole en octobre 1358¹⁷¹ et, en décembre 1360, c'est une compagnie d'Anglais qui occupe Pont-Saint-Esprit¹⁷². Des Gascons sont même cités ponctuellement à Réotier avant 1360¹⁷³. En avril 1361, les hommes qui s'approchent de la châtellenie d'Upaix sont désignés comme des Anglais. Partis de Nyons, ils suivent le marquis de Montferrat à travers les Baronnies, le Gapençais, l'Embrunais puis le Briançonnais, sous l'escorte du châtelain d'Upaix et du capitaine Pierre de Mévouillon¹⁷⁴. En décembre 1364, le pape Urbain V évoque les « *sociétés* » pour désigner les hommes qui s'approchent de Sisteron¹⁷⁵. Mais en 1368, la compagnie de Provençaux à laquelle se mêlent des Anglais adopte le nom de compagnie de saint Georges, en référence au saint patron de l'Angleterre¹⁷⁶. Ces « *Provençaux et leurs aides, les Anglais et d'autres hommes, font la guerre au Dauphiné* »¹⁷⁷. Trop rapidement nommés Anglais, alors même que ces hommes étaient issus de diverses régions, ils sont simplement appelés « *sociétés dépravées* »¹⁷⁸ par les syndics de Briançon et qualifiés d'« *ennemis anglais et d'autres pays* »¹⁷⁹ par le gouverneur Jacques de Vienne.

agminibus congregata in eodem regno multis temporibus hostiliter remansissent, ac dampna et mala commisissent innumera » et FAVIER, 1996, p. 303.

167 ADI, 8 B 668, f 367 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1395-24 juin 1396) : « (...) *propter pericula gentium armorum discurrentium per patriam propter guerras vigentis in patriis circumvicinis* (...) ».

168 DENIFLE, 1899, p. 407 ; FINÓ, 1977, p. 270 ; FAVIER, 1996, p. 305 et LEMONDE, 2000, tome 2, p. 602. Voir les récits de cette bataille d'après Froissart, Mathieu Villani et le *Thalamus parvus*, dans CHÉREST, 1879, p. 156-185.

169 Les Tuchins rassemblent des pauvres, des laboureurs ou bien encore des criminels : ils n'apparaissent pas avant 1382 dans le Midi (DENIFLE, 1899, p. 378 et p. 419) et menacent Chambéry en 1387 (BRONDY, 1976, p. 74).

170 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 156. Le nom de « *Tard-Venus* » est employé uniquement dans la région lyonnaise d'après les *Chroniques* de Froissart (DENIFLE, 1899, p. 379). À propos du vocabulaire utilisé pour désigner les routiers, voir CONTAMINE, 1975, p. 370.

171 DENIFLE, 1899, p. 209, n. 1, d'après Arch. Vat., *Instrum. miscell.* an. 1358.

172 LABANDE, 1901, p. 92, d'après ADV, C 128, f 38 r°.

173 ADI, 8 B 634, f 158 r°, compte de la châtellenie de Réotier, 24 juin 1356-10 septembre 1359 : « (...) *tempore quo vascones erant in provincia* ».

174 ADI, 8 B 638, f 66 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (18 septembre 1360-9 mai 1364) : « (...) *tempore quo multi Anglici transibant per partes illas cum marquione Montis Ferrati et multe alie societates Anglicorum dicebantur appropinquasse terras illas* (...) ». Pierre de Mévouillon et Didier de Sassenage sont capitaines à Serres d'après ADI, 8 B 634, f 8 r°, compte du bailliage du Gapençais (29 mars 1359-20 mai 1360).

175 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 512.

176 THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 11 et BRESCE, 1972, lettre n° 401, p. 593, décembre 1368.

177 MANTEYER, 1944, p. 744, d'après ADI, 8 B 380, f 168 r°, compte de la châtellenie de Moirans (24 juin 1368-24 juin 1369).

178 AC Briançon, CC 3, f 7 r°, 1368-1369.

L'archevêque d'Embrun ignore l'identité réelle de ces routiers désignés sous plusieurs noms¹⁸⁰. Dans un premier temps, il accuse les habitants de Barcelonnette et Saint-Paul-sur-Ubaye¹⁸¹ puis il prétend que les agresseurs sont des habitants de Valernes et non de Barcelonnette ou de Seyne puisque ces deux dernières localités provençales sont situées dans le diocèse d'Embrun¹⁸². Souvent teintée de partialité, la désignation des agresseurs par l'archevêque d'Embrun évolue donc avec les événements. En août 1368, dans un projet de lettre au gouverneur Raoul de Louppy, Pierre Ameilh oppose clairement les dangers passés, causés par les *Sociétés* (« *quando prope nos venerunt Societates* »), à la guerre actuellement menée par les Provençaux (« *de periculo guerre Provincialium* »)¹⁸³. Plus tard, dans une lettre adressée au même gouverneur, il incrimine clairement les Provençaux (« *Provinciales omni die discurrunt per partes istas et supra loca Dalphinatus* »)¹⁸⁴. Enfin, après la conclusion d'un accord de paix entre les deux parties, il n'accuse plus les Provençaux mais les *Sociétés* (« *gentes Societatis* ») qui ont quitté le Rosanais et se dirigent vers Tallard¹⁸⁵.

Les appréciations données dans le même temps par le gouverneur du Dauphiné sont beaucoup plus évasives puisque Raoul de Louppy ne fait allusion qu'aux « *ennemis* » et aux « *Sociétés* »¹⁸⁶. À partir du 20 juin 1368, le bailli du Gapençais renforce la garde à Upaix « *du temps de la présence dans la province des sociétés d'Anglais et de Gascons* »¹⁸⁷. Les « *sociétés d'Anglais et de Provençaux* » sont attestées entre le 21 août et le 6 décembre 1368 en Embrunais¹⁸⁸. Enfin, de nombreux espions du bailliage d'Embrun sont envoyés en Lombardie, en Piémont et en Provence pour connaître l'avancée des compagnies, les « *dispenses* » (1369-1371)¹⁸⁹. Seul le trésorier du Dauphiné Jean de Cérisy mentionne en septembre 1369 l'identité de l'homme qui a rançonné un habitant de Saint-André-d'Embrun : un Aixois¹⁹⁰.

179 ADHA, Ms 65¹, notes de P. GUILLAUME, 1371.

180 Lettre à Bernard de Saint-Étienne, BRESCE, 1972, n° 373, p. 556, 18 juillet 1368 : « *societatibus, britones* » et lettre au cardinal Gui de Boulogne, n° 374, p. 558, 18 juillet 1368 : « *provinciales, britones* ».

181 Lettre aux consuls de Barcelonnette et de Saint-Paul-sur-Ubaye, BRESCE, 1972, n° 387, p. 574, 29 août 1368.

182 Lettres au frère Mineur François Borrel, d'après BRESCE, 1972, n° 389, p. 576, 3 septembre 1368 : « (...) *illi de Valerna erant potentiores quia erant in universo circa XXV equites et ducenti pedites (...) Sed valde gaudendum est quia illi de Bariloneta et de Sedena non fuerint conscii nec culpabiles in premissis* » ; lettres aux consuls de Barcelonnette et de Seyne, BRESCE, 1972, n° 392, 4 septembre 1368 et n° 393, 8 septembre 1368.

183 BRESCE, 1972, n° 383, p. 567, août 1368.

184 BRESCE, 1972, n° 394, p. 583, 9 septembre 1368.

185 Lettre au pape Urbain V, BRESCE, 1972, n° 401, p. 592, décembre 1368 : « *societas nobilium Provincialium que dicitur Sancti Georgii* » ; lettre au même, n° 403, p. 595, v. 7 décembre 1368 : « *invasores Provincie, Britones, societatem sancti Georgii* » ; lettre au cardinal Androin de la Roche, n° 411, p. 604, 8 décembre 1368 : « *domini provinciales* » ; lettre à Amédée de la Motte, n° 420, p. 613, 8 avril 1369 « *Societas Provincialium et Anglicorum* » et lettre à Jacques Artaud de Montauban, n° 422, p. 615, 15 avril 1369 : « *gentes Societatis* ».

186 Lettre de Raoul de Louppy à l'archevêque d'Embrun, BRESCE, 1972, n° 382, p. 567, 8 août 1368.

187 ADI, 8 B 644, f 41 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

188 ADI, 8 B 644, f 67 v°, compte de la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368).

189 ADI, 8 B 647, f 89 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370), f 91 r°/v°, f 105 v°, compte de la châtellenie de Réotier (17 juillet 1370-24 juin 1371) : « *tempore quo erant societates in Lumbardia et Pedibus montium* » et f 112 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1370-24 juin 1371) : « *inimicorum tam de Provincia quam dispenserii et aliarum societatum que sunt in Lumbardia* ». Les *dispensarii* désignent les bandes armées (d'après DUSSERT, 1915, p. 72).

190 ADI, B 3007, f 316 v°, compte du trésorier Jean de Cérisy, septembre 1369 : « *Item eodem die fuit captus Petrus Botini de Sancto Andrea predicto per quodam vocatum Petrus Got de Aquis* ».

En 1376 sont à nouveau mentionnées les « *sociétés armées* », aux portes du Briançonnais¹⁹¹, puis les « *sociétés de Bretons* » qui s'acheminent vers la Lombardie en 1379 et en septembre 1380¹⁹². Les « *Anglais et leurs complices de diverses nations* » menacent le Dauphiné en 1388¹⁹³ et sont encore signalés près du Rhône en 1390¹⁹⁴. Les compagnies du comte d'Armagnac et de Raymond de Turenne qui s'étaient rendues en Lombardie en 1391 rejoignent le Dauphiné à plusieurs occasions et, en 1398, elles reviennent définitivement en Dauphiné par la vallée de l'Ubaye et le col de Vars¹⁹⁵. En fait, déjà en septembre 1395, les principaux capitaines des hommes d'armes (Guillaume Gassier, Jean le François et Hugues de Marmanhac) se désignaient comme étant des *Armagnacs*, par référence à ce chef alors décédé¹⁹⁶.

191 HAN, 1977, p. 132, d'après AC Briançon, EE 14, lettre du gouverneur Charles de Bouville, 28 avril 1376.

192 ADI, 8 B 652, f 8 r°, compte de la baronnie de Mévouillon et de Montauban (24 juin 1379-24 juin 1380) et 8 B 653, f 30 r°, compte de la châellenie de Château-Dauphin (24 juin 1380-24 juin 1381).

193 CHEVALIER, 1874, p. 206, 15 février 1388.

194 ADI, 8 B 662, f 301 r°, 28 juin 1390, Exilles (Italie): « (...) *quia gentes armorum in partibus regni prope flumen Rodani existentes ad partes imperii transibant* (...) ».

195 ADI, 8 B 662, f 171 v°, compte de la châellenie d'Upaix (24 juin 1390-24 juin 1391): « (...) *metu armigerorum comitis Armagnacii existentes et discurrentibus circumquaque* ».

196 AC Embrun, 1 FF 82, f 12 v°, lettre du gouverneur Jacques de Montmaur, 16 octobre 1398 et ADI, 8 B 668, f 367 v°, compte de la châellenie d'Upaix (24 juin 1395-24 juin 1396): « *Item computat quod de mense septembris in anno de quo computat Guillelmus Gassie, Johannis le Franceis et Hugominis de Marmignac capitanei gentium armorum vulgariter appellatorum Armeigniacorum venientes de Pedemontium intraverunt Dalphinatum* (...) ». À propos de l'origine et de la carrière de ces trois capitaines, voir BUTAUD, 2001, tome 1, p. 172-183.

LES PRIVILÈGES MILITAIRES AU XIV^e SIÈCLE

Chevauchée, ost, réquisitions et service de garnison

On compte trois services (*auxilia, servitum debitum*) dus par tout vassal à son seigneur : le service de garde (*estage, gayta*), la chevauchée ou cavalcade (*cavalcata*) qui consiste en une aide armée dans les fiefs et arrières-fiefs du seigneur. Le service de garde pèse uniquement sur les hommes qui composent la châteltenie. Le service d'*ost* est une aide armée qui s'exécute à l'extérieur du domaine du seigneur, généralement pendant 40 jours. Les hommes d'armes reçoivent alors des gages et, au-delà de 40 jours, le paiement est à la charge du seigneur qui convoque les hommes¹.

En fait, si le service d'*ost* n'est pas mentionné en Dauphiné, la réalité est différente et les hommes peuvent y être convoqués. À Embrun (1311 et 1314) et à Chorges (1326), l'*ost* se cache sous le service de chevauchée comtale puisque les hommes sont appelés sans limite temporelle ni spatiale. Il en est de même pour la chevauchée menée au château de La Perrière et à Vienne (1319-1321)². Enfin, les châteltenies du Champsaur et du Gapençais participent activement aux chevauchées engagées à Moirans et à Voiron (Isère), sur la frontière delphino-savoyarde³. À Upaix, le coût de cette chevauchée dépasse 255 livres alors que les hommes des châteltenies du Champsaur et de Montorcier sont astreints à payer près de 800 livres⁴.

Les incidences de la guerre extérieure se font ressentir sur l'organisation de la garde à l'intérieur de la châteltenie. Ainsi, à Château-Queyras en 1265, en cas de chevauchée générale où les hommes seraient appelés hors du mandement, la garde du *castrum* serait confiée aux habitants du hameau proche de Souliers, à 4 kilomètres au nord-ouest de Château-Queyras⁵. Par ailleurs, le service de chevauchée peut être

1 Sur ces définitions, voir CAROLUS-BARRÉ, 1978, p. 73-93.

2 MANTEYER, 1944, p. 376, compte du bailli de Briançon (26 juillet 1319 et 24 juin 1321). C'est au siège du château de La Perrière que le Dauphin Guigues VIII est tué en 1333 (COLARDELLE, MOYNE et VERDEL, 2000).

3 Le château de Voiron, résidence habituelle des comtes de Savoie au XIII^e siècle, est pris par le Dauphin en 1321. En 1354, Amédée VI de Savoie reprend à nouveau le château, juste avant la signature du traité de Paris (1355). Le comte de Savoie cède alors définitivement le château au dauphin (REY, 1971, tome 2, p. 300).

4 MANTEYER, 1944, p. 405, compte de la châteltenie d'Upaix (17 janvier-2 octobre 1321) : 255 livres, 13 sous et 11 deniers et p. 409, compte de la châteltenie du Champsaur (2 mars-3 octobre 1321). La somme de 799 livres, 15 sous et 1 denier se répartit ainsi : 607 livres, 9 sous et 1 denier (chevauchée), 177 livres et 6 sous (achat de traits) et 15 livres accordées à Rolarius de Moirans.

5 FALQUE-VERT, 1997, p. 227, d'après ADI, B 3700, f 63 v^o.

invoqué pour assurer une garde supplémentaire à caractère exceptionnel. C'est le cas dans la cité d'Embrun pendant quinze jours, certainement durant le siège de la ville au mois d'octobre 1368, quand cinq damoiseaux reçoivent des gages de 43 florins « *pro stipendiis* »⁶.

En plus des trois services précédents (garde, chevauchée et *ost*), il est rarement fait état du droit de réquisition, le *charnagium*⁷. Dans la grande charte du Briançonnais (29 mai 1343), l'article 24 indique que les bêtes des voyageurs comme celles des marchands ne peuvent pas être réquisitionnées par les officiers, même pour les chevauchées delphinales⁸. Ce droit de réquisition ne peut plus être levé en Dauphiné puisque les « victuailles » exigées en temps de guerre sont à la charge du dauphin (article 27 du Statut delphinal de 1349). Enfin, ce statut abolit également le droit de garnison (*stabilita*) dans son article 19⁹. De fait, ce droit avait déjà été supprimé à Gap en 1300, mais rétabli à Embrun entre 1311 et 1319¹⁰. Dans les Baronnies, le dauphin exigeait encore que les vassaux du prieur de Saint-André-de-Rosans paient son écuyer, le capitaine Jean de Montigny, qui était venu renforcer la garnison du prieuré après les attaques des Provençaux en 1368¹¹.

Évolution générale du service de chevauchée

H. Falque-Vert précise que les armées du Haut-Dauphiné « *au XIII^e siècle, se composaient sans doute plus de paysans que de nobles, de plus de fantassins à pied que de cavaliers* »¹². À cette date, tous les hommes de la châtelainie du Queyras sont tenus de participer aux chevauchées comtales, y compris les paysans (*rustici*). De même, la situation du Briançonnais, à la frontière des possessions des seigneurs de Luserne, explique que le dauphin ait accepté la participation des paysans au service de chevauchée. En 1265, les châtelains de Château-Queyras pouvaient conserver 5 sous sur les paysans prisonniers et 20 sous sur les chevaliers, preuve que les armées adverses se composaient de la même manière.

D'après les reconnaissances delphinales établies au XIII^e siècle, les nobles des mandements de la Vallouise et du Queyras doivent eux aussi se rendre aux chevauchées¹³ pour lesquelles leurs frais sont pris en compte notamment au cas où ils seraient amenés à s'éloigner trop longtemps¹⁴. Au début du XIV^e siècle, le recours au service personnel des nobles est assoupli puisqu'ils doivent seulement un tribut en nature : un roncín pour le Queyras (1311)¹⁵. Plus au sud, les privilèges des nobles sont bien affirmés, particulièrement en Gapençais et en Embrunais. Ainsi à Embrun en 1210, les frais des nobles armés et montés sont pris en charge par le dauphin. En 1326

6 ADI, 8 B 644, f 6 r°, compte de la châtelainie de Saint-Martin-de-Queyrières (15 octobre 1366-14 février 1369).

7 Au XVII^e siècle, le charnage désigne une provision de viande (MALLÉ, 1999, p. 410).

8 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 360 et VAILLANT, 1951, p. 428.

9 VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 588.

10 VAILLANT, 1951, p. 430.

11 DENIFLE, 1900, p. 182 et ROMAN, 1890, p. 259.

12 FALQUE-VERT, 1997, p. 226.

13 CHOMEL, 1967, p. 330 et VAILLANT, 1968, p. 321, d'après ADI, B 3700, f 13 r°, 1265, Vallouise.

14 VAILLANT, 1968, p. 321, d'après ADI, B 3700, f 54 v°, 1265, Molines.

15 VAILLANT, 1951, p. 411, d'après charte du 13 décembre 1311 ; VAILLANT, 1968, p. 324 et GIORDANENGO, 1969, p. 56.

à Chorges, puis en 1336 à Bardonnèche (Italie), le dauphin accorde également une solde aux nobles dont il réclame le service personnel¹⁶. À partir de 1343, tous les paysans (*franchi*) et les nobles du Briançonnais au-delà du contingent de 500 hommes qui participent aux chevauchées delphinales, reçoivent une solde compensatrice et, en 1349, le premier article du Statut delphinal approuve le paiement des gages des barons et des nobles engagés pour la cavalcade¹⁷.

L'importance de la chevauchée est variable selon la localisation des communautés par rapport aux frontières delphinales. Ainsi, les communautés briançonnaises refusent de se rendre dans les châtelainies éloignées, si bien que les hommes de Château-Dauphin (Italie) qui paient la taille de la cavalcade en temps de paix suivent, en temps de guerre, les chevauchées uniquement à Briançon¹⁸. Cependant, les hommes de ces communautés frontalières sont tenus de suivre les chevauchées qui ont lieu dans les bailliages proches, comme c'est le cas à Bardonnèche (Italie) où les habitants doivent participer, à leurs frais, aux chevauchées delphinales en Gapençais, Embrunais et Briançonnais, à partir de 1336¹⁹.

Les clients astreints au service de chevauchée dans les différents bailliages sont majoritairement des fantassins armés d'arbalètes. Les clients retenus pour la chevauchée à l'extérieur du bailliage de Briançonnais sont pour moitié des arbalétriers, donc des piétons, et pour moitié des lanciers, c'est-à-dire des cavaliers. Le salaire d'un gros par jour est à la charge des communautés du bailliage, sauf au-delà du seuil de 500 hommes, où la solde réduite des combattants (1/2 gros par jour) est payée par le dauphin d'après l'article 10 de la charte du Briançonnais. Dans ce bailliage, le châtelain examine le nombre de feux par châtelainie et répartit alors le nombre de clients que doit fournir chaque châtelainie. Il est assisté par des hommes habitués à faire cette distribution (« *pro excartanamento clientum* »)²⁰ et par les syndics de chaque communauté. Au terme de la répartition, les 45 clients restant à escartonner dans la confédération des vallées ne peuvent être que les hommes de Bardonnèche, d'Exilles et de Chaumont (Italie) – ces dernières communautés n'ayant pas encore adhéré à la charte du Briançonnais en 1343²¹.

À Embrun, le règlement de la chevauchée est tributaire des libertés antérieures et, en 1210, le dauphin ne peut exiger que les chevauchées dues auparavant au comte de Forcalquier²². D'ailleurs, encore en 1301, les Embrunais refusent de se rendre à la chevauchée de Sainte-Jalle (Drôme) et en 1312, ils soutiennent ne devoir participer qu'à une seule chevauchée par an – contrairement à ce qu'exige d'eux le dauphin Guigues VIII. Finalement un accord est conclu entre le bailli de l'Embrunais et les consuls : la chevauchée, véritable service d'ost, est levée seulement pendant un mois, une fois par an²³.

16 VAILLANT, 1951, p. 44, 71, 78 et 410-412 : chartes concédées en 1210 (Embrun), en 1326 (Chorges) et en 1336 (Bardonnèche).

17 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 355 ; VAILLANT, 1951, p. 412, d'après la grande charte du Briançonnais, article 10 ; VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 586 et MOURIER, VIALLET, 1991, p. 60.

18 REY, 1971, p. 76, d'après *Arch. Vatic., coll. 380*, f 100.

19 VAILLANT, 1951, p. 420, d'après charte du 4 juin 1336.

20 François Chaix, châtelain de Briançon, Odon de Calme, Jacques Luce et Jean Estive effectuent cette répartition à Briançon, en 1353-1354 puis en 1368-1369 (AC Briançon, CC 1, pièce 2 et CC 3).

21 D'après FALQUE-VERT, 1997, p. 443, les contributions en clients sont les suivantes : Briançonnais : 144 ; Château-Queyras et Queyrères : 132 ; Valcluson : 58 ; Vallouise : 46 ; Césanne : 45 ; Briançonnais (autres) : 45 ; Oulx : 30 – moitié arbalétriers, moitié lanciers.

22 VAILLANT, 1951, p. 414, d'après la charte concédée en 1210 : « *pro cavalcatis non teneantur respondere Dalphino et successoribus quecumque tamen in vita dicti Guillelmi comitis Forcalcariensis facta fuissent antea pro cavalcatis* ».

Les tentatives pour se soustraire au service de chevauchée sont nombreuses comme l'illustrent les clients de Briançon. En 1368, ils tentent d'échapper partiellement à ce service qui les éloigne de leur ville. Ces clients, soldats mercenaires pouvant être au service du dauphin, des nobles ou des communautés urbaines, sont des fantassins uniquement armés de lances en Dauphiné. Dans un premier temps, ils obtiennent une faveur du bailli du Briançonnais – ils l'achètent 3,5 florins ! – car, estimant que leur présence n'est pas opportune au Bois-des-Ayes (Italie), ils ne font qu'un aller-retour dans ce lieu, du 2 au 4 mars 1368²⁴. Plus tard, malgré une demande de l'archevêque au gouverneur du Dauphiné, ils refusent de renforcer la garnison d'Embrun, et s'arrêtent à Saint-Crépin, village situé hors du bailliage et donc exclu de leurs obligations militaires. Les Briançonnais déjà casernés à Embrun depuis le 2 septembre quittent la ville le 17. Malgré cela, le bailli Artaud d'Arces ordonne au châtelain de Briançon d'envoyer à nouveau des clients à compter du 22, soit quelques jours avant le siège²⁵. Enfin, les syndics de Briançon négocient avec le châtelain de Château-Queyras et obtiennent satisfaction puisque seulement cinq clients y sont requis, du 17 au 28 septembre 1368.

Au-delà d'un refus temporaire de participer à certaines chevauchées, les communautés discutent les modalités d'exercice de la chevauchée partagée entre les hommes de chaque bailliage. Ainsi, le 9 septembre 1373, le roi Charles V fait état d'une plainte des habitants d'Embrun qui, depuis dix ans, étaient régulièrement sollicités pour ce service même quand il n'y avait pas de guerre. S'il est entendu que les Embrunais doivent fournir cent hommes armés, leur intervention n'est pas systématique selon qu'il s'agit d'une chevauchée menée en Provence et en Lombardie ou dans le Viennois et les vallées dauphinoises. Près des frontières entre la Provence et la Lombardie, les clients du Gapençais doivent intervenir sans l'aide des Embrunais alors que dans le Viennois et les autres vallées, les Embrunais ne doivent pas s'éloigner de leur ville jusqu'à ce que les Briançonnais arrivent à Embrun. Après le départ des Briançonnais et des Gapençais, les Embrunais doivent les suivre²⁶.

Par ailleurs, l'augmentation de la fréquence du service de chevauchée à partir de septembre 1368 s'accompagne du refus de certaines communautés d'y participer²⁷. Alors que les Embrunais ont la possibilité de racheter ce service, ils préfèrent se rendre aux chevauchées delphinales plutôt que payer la redevance exigée, la *petitio*, et obtiennent même sa suppression en 1258²⁸. Pourtant, au XIV^e siècle, les habitants remettent de plus en plus souvent en cause la nécessité de certaines convocations. Ainsi, une partie des hommes de Réotier préfère payer 10 florins plutôt que de se rendre à Château-Dauphin (Italie) entre 1362 et 1364²⁹. Il en est de même pour les hommes des châtelainies de Crots, des Orres, de Baratier, de

23 ROMAN, 1890, p. 143 ; AC Embrun, EE 3, 1301 : « *quod quilibet homo de Ebreduno debeat ire in cavalcatis et sequi baillivum versus Sanctam Jallam infra certam diem et sub pena corporis* » et EE 7-8, 30 juillet 1312.

24 AC Briançon, CC 3, f 1 r^o et 2 v^o, 1368.

25 AC Briançon, CC 3, f 3 r^o/v^o, 1368 et BRESG, 1972, lettre n° 447, p. 661.

26 ADHA, AC Embrun, EE 15.

27 De tels actes d'insoumission sont déjà d'actualité au XIII^e et au début du XIV^e siècles. Voir le cas des hommes de la châtelainie de Briançon qui refusent de se rendre à Voiron en 1321. Une enquête est diligentée contre eux et contre ceux qui, cantonnés à Grenoble, ont déserté (PRUDHOMME, 1884-1919, tome 4, p. 293, d'après ADI, B 4442, f 38). Voir d'autres exemples d'après LEMONDE, 2000, tome 1, p. 228.

28 VAILLANT, 1951, p. 417, d'après ADI, B 3001, f 243.

29 MANTEYER, 1944, p. 553, d'après ADI, 8 B 638, f 42 r^o, compte de la châtelainie de Réotier (30 mars 1362-7 mai 1364).

Briançon, de la Vallouise et du Valcluson (150 florins) qui ne se sont pas rendus à une chevauchée en 1363³⁰.

Les chevauchées en Haut-Dauphiné (1362-1369)

Dans un premier temps, entre 1361 et 1364, les conflits sont très localisés, tout d'abord dans la vallée de la moyenne Durance, autour d'Upaix, où les premiers routiers remontent la vallée sous escorte pour rejoindre le Piémont. Là, en novembre 1362, les hommes d'armes du marquis Galéas de Saluces mènent une guerre privée dans la châtellenie dauphinoise la plus orientale : Château-Dauphin. Ces deux conflits contemporains impliquent des routiers « indépendants » et des hommes d'armes à la solde de Galéas de Saluces. Leurs motivations sont pourtant bien différentes puisque les premiers sont attirés par l'argent alors que les seconds entendent contrôler certaines terres dauphinoises. Notons que le châtelain de Bardonnèche (Italie) doit porter secours, pendant 14 jours, aux hommes du Valcluson face aux compagnies de routiers (3,5 florins) dont c'est la seule mention à cette date³¹.

La première menace atteint donc la vallée de la Durance en avril 1361, quand le châtelain d'Upaix, Humbert Boniface, déclare avoir servi le dauphin pendant 40 jours avec le capitaine Pierre de Mévouillon – chevauchée pour laquelle il n'est pas encore payé en septembre 1362 (12 florins). Cette chevauchée les mena à Nyons, Orpierre, Serres et jusqu'au château d'Exilles pour y repousser les *Anglais*³². Le gouverneur demande alors au trésorier du Dauphiné de payer le salaire du châtelain et ceux de quatre clients, d'un garde et d'un chien qui, pendant deux mois, ont assuré la garde du château alors que les compagnies d'*Anglais* traversaient la région pour rejoindre le Piémont en compagnie du marquis de Montferrat (101,5 florins)³³.

Les comptes de châtellenies mentionnent également des interventions en Piémont où les hommes de Galéas de Saluces ont attaqué les places de Château-Dauphin et de La Bâtie-du-Pont en novembre 1362. Le châtelain du Valcluson mène tout d'abord une armée pour venir en aide aux habitants de La Bâtie-du-Pont (10 florins). À la demande des capitaines du Briançonnais, le châtelain de Césanne dirige une chevauchée pendant sept jours à Château-Queyras puis il visite les *castra* du Briançonnais afin de dresser l'inventaire des armes (4 florins et 4,5 gros). Enfin, le châtelain de Bardonnèche participe également à la chevauchée de Château-Dauphin où il est appelé à deux reprises, pendant 18 jours au total (5,5 florins). Deux hommes supplémentaires assistent à la défense de La Bâtie-du-Pont : Louis de Bardonnèche, pendant six jours (1,5 florin) et Henri de Cornillon pendant sept jours (1 florin et 9 gros), chacun avec deux roncins³⁴.

C'est évidemment dans le compte de la châtellenie de Château-Dauphin que le poids financier de la guerre se fait le plus sentir. En effet, du 24 février 1362 au

30 MANTEYER, 1944, p. 561, d'après ADI, 8 B 638, f 49 r°, compte des recettes du Briançonnais (1^{er} juillet 1363-8 mai 1364). La chevauchée est sans doute celle menée en septembre 1363 contre Galéas de Saluces.

31 ADI, 8 B 638, ff 78 v°-79 r°, compte de la châtellenie de Bardonnèche (22 mars 1362-4 juin 1364).

32 MANTEYER, 1944, p. 511, d'après ADI, 8 B 638, f 66 r°/v°, 2 septembre 1362.

33 ADI, 8 B 638, ff 66 v°-67 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (18 septembre 1360-9 mai 1364).

34 ADI, 8 B 638, f 19 r°, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364) ; f 21 v°, compte de la châtellenie de Césanne (8 novembre 1362-20 avril 1364) et ff 78 v°-79 r°, compte de la châtellenie de Bardonnèche (22 mars 1362-4 juin 1364).

5 septembre 1364, plus de 95 % des dépenses sont liées à cette guerre, et pas seulement à cause des chevauchées. Le coût des gardes supplémentaires, des espions et des frais d'ambassade à Embrun – pour conclure un accord de paix (944 florins et 2 gros soit 92,9 % du total des dépenses de la châtellenie) surpassent cependant les frais de réparations du château qui paraissent dérisoires (22 florins et 10 gros, soit 2,3 %) ³⁵.

Les frais de guerre se font également lourdement sentir dans les comptes de la châtellenie de Château-Queyras. Outre le salaire de deux gardes supplémentaires envoyés par les capitaines à Château-Queyras à la fin de l'année 1362 (14 florins et 4 gros), les messagers (6 florins), les frais engagés pour visiter La Bâtie-du-Pont après son occupation par Galéas de Saluces (10 florins), le salaire du châtelain reste une des dépenses les plus importantes. La fonction militaire de Jacques de Gumin, châtelain de Château-Queyras et de Château-Dauphin, est clairement indiquée dans les comptes puisqu'il doit garder les fortifications des deux châtellenies (240 florins). Au total, 270 florins et 4 gros sont consacrés à ces frais, soit 84,4 % du total des dépenses ³⁶.

Après avoir vu les premières avancées des routiers et les entreprises de Galéas de Saluces en 1362, nous allons examiner le déploiement des hommes dans les régions les plus septentrionales (Briançonnais, Queyras et Embrunais) et suivre plusieurs expéditions dans les vallées du Champsaur et du Gapençais et enfin dans les baronnies de Mévouillon et de Montauban. À partir du 2 mars 1368, la ville de Briançon envoie 164 clients protéger la région briançonnaise, d'une part au Bois-des-Ayes et à Château-Dauphin (Italie) et, d'autre part à Château-Queyras et à Embrun ³⁷. Ces clients sont astreints au service de la chevauchée comme l'indique le début du compte ³⁸. Du 7 au 29 mars 1368, sept clients doivent repousser une expédition au château de Bois-des-Ayes (14 florins et 5 gros). D'autres clients interviennent à partir du 14 septembre à Embrun où ils ne restent que pendant de courtes périodes : 14 clients les 14 et 15 ; 15 clients du 16 au 24 et 19 clients du 22 au 29. Même en comptant les frais de transport des armes (4 florins) et les frais annexes (22 gros), l'ensemble de la dépense consentie par la ville de Briançon ne dépasse pas 24,5 florins pour cette expédition à Embrun, soit moins d'un quart de l'ensemble des dépenses.

De plus, 16 clients de Briançon sont présents à Château-Dauphin du 2 au 8 septembre (11 florins et 22 sous) mais, le 28 août 1368, les Provençaux présents à Saint-Paul-sur-Ubaye font craindre une intrusion à Château-Queyras par le col de Vars. Plusieurs messagers sont alors envoyés de Château-Queyras à Briançon, Embrun et même jusqu'à Exilles et Bardonnèche pour demander du secours (3 florins et 2 gros) alors que la ville de Briançon ne dépêche que cinq clients à Château-Queyras, seulement du 17 au 28 septembre (5 florins) ³⁹.

35 ADI, 8 B 638, ff 155 r°-160 v°, compte de la châtellenie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364).

36 ADI, 8 B 638, ff 163 r°-164 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (16 février 1362-5 septembre 1364).

37 18 clients du 2-4, 7-29 mars 1368 au Bois-des-Ayes ; 16 du 2-8 septembre à Château-Dauphin ; 5 du 17-28 septembre à Château-Queyras ; 48 les 14-15, 16-24 et 22-29 septembre à Embrun ; 77 du 7-9, 15-23, 25-31 octobre et 12-16 novembre au Pertuis-Rostan.

38 AC Briançon, CC 3, ff 1 r°-2 v° : « *Primo sequitur de expensis factis per dictos syndicos ratione cavalgatarum et clientum dicte universitatis (...). Quod omnes syndici mandarent omnes clientes quibus tenerentur servire domino nostro dalphino pro securssu faciendo in partibus Cadracii terra dalphinalis* ».

39 ADI, 8 B 644, ff 29 v°-30 r°, compte des châtellenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) et AC Briançon, CC 3, f 2 v°.

Du 1^{er} novembre au 16 décembre 1368, le chevalier Artaud d'Arces, nouveau capitaine du Briançonnais, doit défendre la région face aux Provençaux qui, après avoir assiégé Embrun et franchi le *Pertuis Rostan*, menacent d'occuper la région. En octobre et novembre, ce passage est protégé par 77 clients ce qui représente à la fois l'effectif maximum accordé par la ville de Briançon ainsi que la dépense la plus importante – environ un tiers du total⁴⁰. À cela s'ajoutent cinq hommes armés de la châtelainie de Réaumont (Isère) – dont Artaud d'Arces est encore le châtelain – chacun avec 2 chevaux : ils défendent efficacement la région puisqu'aucun pillage n'est mentionné en Briançonnais lors du passage des Provençaux (112,5 florins)⁴¹.

Dans la vallée du Champsaur, Pierre Claret de Cornillon, issu également de Réaumont (Isère), dirige environ 34 piétons pendant 2 mois et demi – certainement à la fin de l'année 1368⁴². Les hommes d'armes sont d'abord arrêtés à Grenoble et à La Mure⁴³ puis à Corps où le bailli du Graisivaudan installe une garnison le 2 octobre 1368⁴⁴. Puis ils traversent rapidement la vallée du Champsaur : seuls 5 arbalétriers issus de la châtelainie de Moirans s'installent en Champsaur pendant 19 jours – du moins sont-ils attestés à Saint-Bonnet⁴⁵. Comme pour la présence des hommes de Réaumont en Briançonnais, la participation de ceux de la châtelainie de Moirans s'explique parce que leur châtelain, Jean de Bérard, est le capitaine de la chevauchée menée dans cette vallée⁴⁶.

Dans la vallée du Haut-Buëch, le gouverneur fait garder le col de la Croix-Haute par 12 hommes durant le mois de septembre 1368. Le châtelain de Moirans (Isère), son frère et deux hommes d'armes renforcent également la garnison présente près de ce col, à Gap, à Saint-Bonnet et à Jarjays, du 20 septembre au 30 novembre 1368 (140 florins). S'y ajoutent un homme d'arme (32 sous et 6 deniers), un porte-bannière, 6 arbalétriers, 33 clients (23 livres, 4 sous et 6 deniers) présents dans ces mêmes lieux pendant huit jours sous les ordres de Jean Lauson, représentant du châtelain, lui-même à la tête de deux chevaux (2 florins et 8 gros). 11 arbalétriers et 13 clients supplémentaires accompagnent ce dernier pour une chevauchée de 14 jours en Gapençais (27 livres, 16 sous et 6 deniers) où ils sont secondés par 9 arbalétriers et 22 clients supplémentaires pendant 10 jours (23 livres et 19 sous)⁴⁷. Au total, ce sont 4 hommes d'armes, 37 arbalétriers, 74 clients, le châtelain et le vice-châtelain de Moirans, châtelainie située au nord-ouest de Grenoble, qui ont défendu le Gapençais depuis le col de la Croix-Haute et la vallée du Champsaur pendant l'automne 1368.

40 Coût de la chevauchée pour Briançon (104 florins) : *Pertuis Rostan* (32,3 %), Bois-des-Ayes (25,4 %), Embrun (23,6 %), Château-Dauphin (12,8 %) et Château-Queyras (6 %).

41 ADI, 8 B 380, ff 151 r^o/v^o, compte de la châtelainie de Réaumont (23 juillet 1367-10 juillet 1369).

42 Réaumont, Isère, cant. Rives. ADI, 8 B 380, f 151 r^o, compte de la châtelainie de Réaumont (23 juillet 1367-10 juillet 1369).

43 Le 28 septembre 1368, deux hommes d'armes de la châtelainie de Pisançon (Drôme, Chatuzange-le-Goubet, cant. Bourg-de-Péage) se rendent à Grenoble et à La Mure. ADI, 8 B 380, f 119 r^o, compte de la châtelainie de Pisançon (20 avril 1368-25 mai 1369).

44 LACROIX, 1879, p. 184 et CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 14. Le châtelain d'Azieu (Rhône) passe 20 jours à Corps durant le mois de septembre ainsi que le châtelain de la Tour-du-Pin (Isère) et son écuyer, pendant 12 jours. MANTEYER, 1944, p. 735, d'après ADI, 8 B 380, ff 122-125, compte de la châtelainie d'Azieu (22 septembre 1367-26 mai 1369) et ff 125-135, compte de la châtelainie de la Tour-du-Pin (7 septembre 1368-27 mai 1369).

45 MANTEYER, 1944, p. 745, d'après ADI, 8 B 380, f 169 v^o, compte de la châtelainie de Moirans (24 juin 1368-24 juin 1369).

46 ADI, 8 B 380, f 151 r^o, compte de la châtelainie de Réaumont (23 juillet 1367-10 juillet 1369).

47 ADI, 8 B 380, ff 168 r^o-169 v^o, compte de la châtelainie de Moirans (24 juin 1368-24 juin 1369).

Que ce soit pour la défense du Briançonnais, du Champsaur ou du Gapençais, on le voit, les chevauchées sont levées dans des châtelainies assez éloignées. En effet, des hommes de Morestel, de Pisançon, de Réaumont et de Moirans participent, dans des proportions variables, à la défense de la région à la fin de l'année 1368. Pour les deux premières châtelainies citées, le coût de cette chevauchée est négligeable : moins de 6 % du total des dépenses de la châtelainie de Pisançon ; 19 % à Morestel⁴⁸. Par contre, l'intervention des châtelains de Réaumont et de Moirans, respectivement capitaines en Briançonnais et en Champsaur, explique le poids de la chevauchée dans le budget de leur châtelainie : plus de 47 % à Réaumont et 63,5 % à Moirans⁴⁹.

Le chevalier Artaud d'Arces, châtelain de Réaumont (Isère), intervient aussi dans les Baronnie où il se rend du 24 avril au 24 mai 1369. Alors même qu'un accord de paix avait été conclu entre Raymond d'Agout, sénéchal de Provence, et Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, le 13 avril 1369, il doit verser une rançon aux *Bretons* afin qu'ils libèrent la ville du Buis (36 florins)⁵⁰. Certainement durant la même période, le châtelain d'Albon (Drôme) doit lui aussi se rendre pour une chevauchée au Buis où il conduit, pendant 11 jours, les clients du Viennois, à la demande du gouverneur du Dauphiné (7 florins et 4 gros). À cette occasion, il passe à Chabeuil (Drôme) après avoir descendu la vallée du Rhône, puis à Servas (Drôme) afin d'empêcher les troupes du duc d'Anjou de pénétrer en Dauphiné (2 florins), enfin à Romans pour établir un traité de paix entre les seigneurs de Vinay et d'Anjou⁵¹.

À la suite des premières rumeurs qui circulent sur la présence de routiers en mars 1368, la ville de Briançon anticipe leur venue au Bois-des-Ayes (Italie), à Château-Dauphin (Italie) et à Château-Queyras. On note aussi un effectif assez important, malgré des réticences, des clients présents à Embrun avant le siège de la ville. Après la prise de cette dernière, les hommes sont immédiatement reportés au *Pertuis Rostan* où le gouverneur souhaite arrêter l'intrusion des Provençaux. D'ailleurs, seuls cinq hommes d'armes sont envoyés dans le bailliage du Briançonnais jusqu'à la mi-décembre 1368. Autour de Gap où les informations sont plus confuses, les rassemblements de routiers n'interviennent pas avant la mi-septembre et les grandes chevauchées ne s'y déploient réellement qu'au cours de l'hiver 1368-1369 (Figure 7). La venue de ces hommes d'armes n'est suivie d'aucun combat direct avec les routiers et le théâtre des opérations militaires – si elles ont eu lieu en Haut-Dauphiné – échappe totalement à notre documentation.

48 À Pisançon : 5 fl. et 7 gr. (1 homme d'arme pour conduire les clients de Pisançon à Gap). Dépenses totales de la châtelainie : 94 fl., 10 gr., 3 qrt. À Morestel : 28 fl. et 4 gr. (2 damoiseaux et 1 archer accompagnent le gouverneur en Gapençais) pendant 12 jours [24 juin 1368-24 mai 1369]. Dépenses totales de la châtelainie : 148 fl., 9 gr.

49 À Réaumont : 37 fl. pour les piétons conduits en Champsaur par Pierre Claret de Cornillon et 112,5 fl. pour 5 hommes d'armes intervenant en Briançonnais. Dépenses totales de la châtelainie : 314 fl., 2 gr.

50 Buis-les-Baronnies, Drôme, ch.-l. cant. ADI, 8 B 380, f 149 v°, compte de la châtelainie de Réaumont (23 juillet 1367-10 juillet 1369).

51 MANTEYER, 1944, p. 753, d'après ADI, 8 B 380, f 211 r°/v°, compte de la châtelainie d'Albon (5 mai 1368-24 juin 1369).

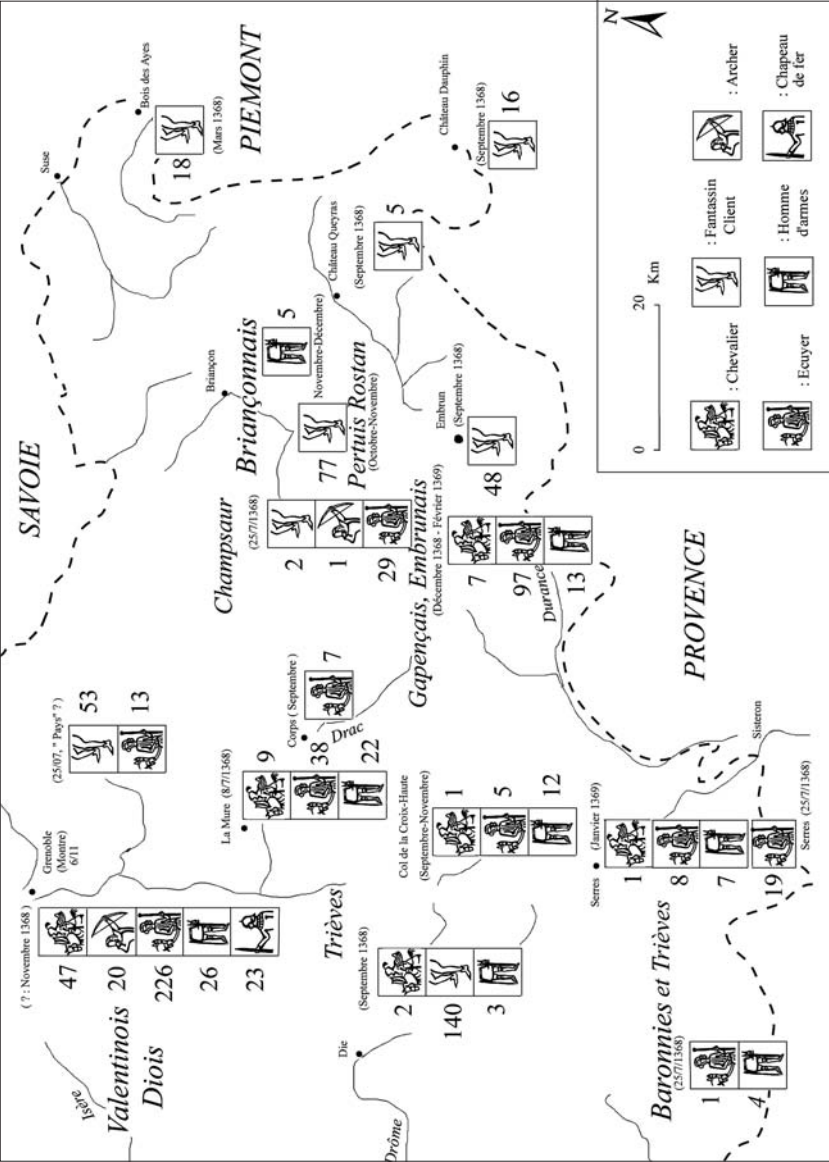


Figure 7. Carte de la grande chevauchée, mars 1368-février 1369. © N. Nicolas.

Le service de guet et de garde

Le droit de garde (*gayta*, *excubia*, *scubia*) désigne la garde ordinaire dans les châteaux delphinaux et les villes mais, en cas d'urgence, un service extraordinaire (*eschargayta*) est requis. La garde de nuit (*sercha*, *zercha*) est également organisée à Guillestre et Risoul (1329) ainsi qu'à Châteauroux où l'archevêque d'Embrun nomme quatre gardes en 1332⁵². Dès 1343, le droit de garde au château est supprimé à Briançon puisqu'il ne rapporte rien au dauphin : la garde est toujours assurée par les habitants de la châtelainie mais les salaires des gardes sont assumés par le dauphin⁵³. Le Statut delphinal accordé en 1349 généralise cette pratique en abolissant tout droit de garde dans les châteaux et les villes du Dauphiné⁵⁴. Dans les faits, l'ordonnance de Charles VI maintient ce service de guet et de garde dans les villes et les châteaux des frontières du royaume, encore en 1396⁵⁵.

Le service de garde des châteaux

Malgré la suppression du droit de garde en 1349, l'intrusion des compagnies de routiers en Dauphiné entraîne un renforcement de la garde dans les châteaux delphinaux. Auparavant, la garde des châteaux était occasionnelle, comme à la tour de Queyrières en 1265⁵⁶. Désormais, les gardes, les guetteurs et les portiers donnent l'alerte depuis un poste de surveillance fixe : une tour⁵⁷, une bretèche⁵⁸ ou une guérite⁵⁹.

À Château-Dauphin (Italie), la garde est renforcée dès 1359 et des effectifs supplémentaires sont constamment sollicités à partir du 7 novembre 1362 (Figure 8). Pendant quelques jours, 28 clients sont même appelés pour renforcer la garnison quand les hommes de Galéas de Saluces occupent la châtelainie (18 au 23 novembre). Bien que le 20 décembre 1362, le gouverneur ait ordonné au châtelain de réduire la garnison à 4 nobles et 7 clients, cet effectif est maintenu jusqu'au 9 janvier 1364. Après une période calme, le service de garde se systématisait en novembre 1367 et, jusqu'au 4 mai 1369, 4 nobles et 6 clients gardent le château. Puis,

52 FORNIER, 1892, tome 3, p. 271, d'après AC Guillestre, AA 1, 12 août 1329, article 16 : « *Item conventum extitit inter partes easdem quod champerii dictorum locorum teneantur facere sercham qualibet nocte, cum duobus vel tribus hominibus dictorum locorum, vel quot precipiunt, auctoritate qua supra, dicti consules mandatis per champerios vel furnerios dictorum locorum* » et p. 294, d'après AC Châteauroux, AA 1, 20 octobre 1332, article 9 : « *Item quod de quatuor consulibus, quatuor serchiis et quatuor champeriiis qui in loco Castri Rodulphi, annis singulis, eliguntur, unus consul, unus champerius ac unus de quatuor serchiis, pro parte de hominibus ipsorum nobilium, ut consuetum extitit, eligantur (...). Sercha autem seu custos de nocte et champerius in manibus bajuli archiepiscopi solum jurare debeant, secundum formam consuetam, officium fideliter exercere* ».

53 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 361, grande charte du Briançonnais, article 26.

54 VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 588, article 28.

55 CONTAMINE, 1972, p. 231.

56 ADHA, E 285, f 7 v° : « *homines de Cayreria debere debent (sic) tamen manutenire turrin de Cayreria et tempore necessitatis debent pro posse suo custodire et ad raydam omnes convenire* ».

57 ADI, 8 B 633, f 20 r°, compte de la châtelainie de Bardonnèche (20 janvier 1356-24 juin 1357) et B 4364, pièce, 13 juin 1418, Château-Queyras : « *Item precepit et in mandatis dedit nobili Alberti Alberti, vicecastellano dicti loci Cadracii, quatinus sub pena bonorum et corporis faciat personalem residenciam in dicto castro cum tota sua familia et uno bono famulo et faciat seu fieri faciat scubiam, gaytum, eschargaytum et retrogaytum et habeat unam gaytam tubicinantem et cornantem in turri dicti castri (...)* ».

58 ADI, 8 B 666, f 356 v°, 30 juin 1390, Mentoulles : « *Et primo reperit egredarium per quod accenditur ad bertrachiam in qua guayta dicti castri tubitur (...)* ».

59 AC Guillestre, FF 3, 28 août 1380 : « *infra primam portam dicte domus, ante cameram porterii* ».

entre 1379 et 1398, la solde de la garnison, composée du châtelain, d'un noble, d'un portier et d'un guetteur, est mentionnée chaque année dans les comptes de la châteltenie (80 florins). Dans cette même châteltenie, Goyet Gay est à la tête de la garnison de La Bâtie-du-Pont depuis avril 1363 et, à partir de juillet 1365, ce capitaine dirige au moins 7 clients jusqu'en septembre 1367. Dès lors, comme à Château-Dauphin, la « *garde habituelle* » composée de 2 nobles et de 4 clients demeure au château jusqu'au 4 mai 1369. À partir de juin 1384, le châtelain tient constamment avec lui 3 à 4 gardes dont les soldes sont systématiquement portées dans les comptes de la châteltenie.

Quant aux villageois de Château-Queyras, « *la présence, en théorie apaisante et sécurisante d'un castrum, se paie à coup de services effectifs et de redevances versées à la parerie des nobles-challains* » au XIII^e siècle⁶⁰. Alors que l'entretien du château revient à l'ensemble des habitants de la châteltenie (Aiguilles, Abriès et Ristolas – f. *infra*), la garde de nuit (*zercha*) est assurée par les seuls habitants de Château-Queyras qui doivent fournir deux gardes de Pâques à la Toussaint. De plus, les *challains* peuvent prélever 13 deniers par feu pour mobiliser la garde extraordinaire (*eschirgayta*). Enfin, en cas de chevauchée, le service de garde revient aux habitants de Souliers, hameau situé à 4 kilomètres au nord-ouest de Château-Queyras⁶¹. En 1343, le service de garde reste dû par les habitants de Château-Queyras sauf s'ils l'achètent par une rente annuelle⁶².

L'intrusion des hommes de Galéas de Saluces a eu des conséquences jusqu'à Château-Queyras où un garde supplémentaire assiste le châtelain au cours de l'hiver 1362. En 1368 et 1369, 4 nobles et 6 clients sont présents au château puis, en 1388, les effectifs sont réduits à un guetteur et un garde. Notons qu'en 1418, le service de garde repose sur une organisation différenciée entre temps de paix et temps de guerre. Dans le premier cas, six hommes sont retenus, chaque nuit, aux frais de la communauté mais, en cas de nécessité, ce sont douze hommes (6 arbalétriers et 6 brigands) qui sont requis, nuit et jour⁶³. De plus, un garde doit être posté au château, nuit et jour, pour donner l'alerte⁶⁴. Dans cette châteltenie, l'alourdissement du service de garde diurne et nocturne est manifeste au XV^e siècle, témoignant du rôle de ce château pour la défense de la vallée⁶⁵.

Dans l'escarton d'Oulx (Italie), le service de garde est organisé depuis plus longtemps puisque le garde de la tour « *commune* » de la châteltenie de Bardonnèche – dont le dauphin Humbert II possède seulement un quart – est cité dès 1355 (Figure 8)⁶⁶. Mais c'est depuis le château de Bramafan, construit en 1333, que sont appelés les habitants en cas de nécessité⁶⁷. Élevé sur les vestiges d'un château qui

60 FALQUE-VERT, 1997, p. 227.

61 VAILLANT, 1967, p. 343; GOLAZ, 1971, p. 12; FALQUE-VERT, 1984, p. 20 et FALQUE-VERT, 1997, p. 227, d'après ADI, B 3700, ff 59 r^o-63 v^o.

62 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 361, grande charte du Briançonnais, article 26.

63 ADI, B 4364, 13 juin 1418, Château-Queyras.

64 ADI, B 4364, 7 novembre 1419, quittance de paiement de Jacques Garcin.

65 ADI, 8 B 638, f 163 r^o (28 novembre 1362-10 janvier 1363); 8 B 644, ff 31 r^o-32 v^o (7 septembre 1368-4 mai 1369) et 8 B 660, f 2 v^o (4 juin 1388-12 juillet 1389).

66 Cette tour est également désignée « *tour supérieure* ». MANTEYER, 1944, p. 439, d'après ADI, 8 B 633, f 20 r^o, compte de la châteltenie de Bardonnèche (20 janvier 1356-24 juin 1357): « *Item solvit pro stipendiis Johannis alias Rafanelli quem mandato domini ei facto de custodiendo castro et mandato Raynaudi de Morgiis bayllivi tenuit pro gaytando in turri communi in qua dominus habet quartam partem (...)* » et 8 B 655, f 151 v^o (12 septembre 1384-24 juin 1385): « *Item solvit Johanni Terracii pro custodia turris castri superioris Bardoneschie pro parte domini contingente (...)* ».

67 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 395, d'après ADI, B 3921, f 1; B 2962, 4 juin 1336, charte de

appartenait à la famille de Bardonnèche et dont le dauphin acquiert les parts avant 1340, ce château est composé de deux tours crénelées hautes de 9 toises (18,50 m), d'un logis (deux salles, une chambre de l'armurerie, une chambre du massif...) et d'une citerne. Édifié sous la direction du bailli du Briançonnais, il devient le chef-lieu de la châteltenie de Bardonnèche⁶⁸. En 1368, le châtelain de Bardonnèche précise qu'il est alors le gardien de ces deux châteaux⁶⁹. À partir de février 1362, le châtelain d'Exilles est assisté par 4 clients et 2 guetteurs qui interviennent également dans la châteltenie d'Oulx à partir de 1370. Le pont-levis du château d'Exilles, gardé occasionnellement avant 1362⁷⁰, a ensuite son garde attiré : Guionet Pelliceri, portier de nuit du 15 octobre 1362 au 15 juillet 1363, et chargé de la garde diurne pendant 123 jours durant cette même période ; il est encore affecté à la surveillance du pont, de nuit comme de jour, en 1371.

Plus à l'est, dans la châteltenie du Valcluson, les châteaux de Mentoulles et de Bois-des-Ayes assurent la protection de la frontière du Dauphiné (Figure 8). Le château de Bois-des-Ayes, aujourd'hui Château-du-Bois, édifié avant 1260 par le maréchal Obert Auruce, est le poste de défense placé le plus en avant⁷¹. Pourtant, malgré la situation de cette châteltenie, seuls quelques clients supplémentaires intègrent la garnison de ce château en 1362-1363 ; puis pendant l'hiver 1393, les deux châteaux de Mentoulles et de Bois-des-Ayes sont à nouveau renforcés à cause de la guerre à laquelle se livrent Amédée d'Achaïe et le marquis de Saluces⁷².

Comme en Briançonnais, la garde des autres châteaux delphinaux est renforcée au moment où les routiers sont les plus présents. Ainsi, la garde du palais delphinal d'Embrun est assurée par six clients et, après le siège d'octobre 1368, la garde reste une priorité même si elle devient difficile à supporter financièrement. Ainsi, entre le 8 août 1369 et le 24 juin 1370, étaient initialement prévus huit hommes – 6 nobles écuyers et 2 clients. Cependant, les Auditeurs des comptes refusent de payer la solde de ces hommes et déclarent que la présence de deux nobles – en plus du châtelain et du portier – suffit amplement, d'autant que le château de La Bâtie-Neuve est déjà gardé par six hommes. Ainsi, seuls les deux nobles sont payés pendant 10 mois et demi sur les comptes du bailli d'Embrun (157,5 florins)⁷³. La raison invoquée par les Auditeurs des comptes est pourtant peu recevable attendu que le château de La Bâtie-Neuve est tout de même situé à plus de 20 kilomètres du palais delphinal.

libertés accordée aux habitants de Bardonnèche, Beaulard et Rochemolles par le dauphin Humbert II : « XIII. Capitulum de convocandi gentes ad sonum campanae. Item dedit et concessit dictis hominibus licenciam et libertatem se convocandi et congregandi ad sonum campanae vel tubarum castri de Bramafam (...) » et B 3331, 92 ff, 12 avril-9 septembre 1333, compte de la construction du château de Bramafan.

68 ADI, B 3331, 92 ff, 12 avril-9 septembre 1333, compte de la construction du château de Bramafan : main-d'œuvre (228 livres et 13 oboles) ; outils, ferrures et autres vacations (16 livres et 10 deniers) ; chaux (73 livres, 14 sous et 2 deniers) ; nourriture (11 livres, 7 sous et 6 deniers), soit 330 livres. À propos du rôle politique de ce château, voir LEMONDE, 2000, tome 1, p. 249.

69 ADI, 8 B 645, f 7 r°, compte de la châteltenie de Bardonnèche (11 août 1368-mai 1369).

70 Pendant 21 jours (n.p.) puis du 5 avril au 11 mai 1360, alors que le comte de Savoie et les saquemains envahissent le Piémont : ADI, 8 B 634, f 37 v°, compte de la châteltenie d'Exilles (14 juin 1357-11 mai 1360).

71 VAILLANT, 1968, p. 345, d'après ADI, B 3699, 1260 : « Ante tamen quam marescalus inciperet edificare (...) castrum Nemoris Ayarum, dominus nichil capiebat, vel ipse marescalus pro eo in hominibus mortuis (...) » et FALQUE-VERT, 1997, p. 440.

72 ADI, 8 B 638, ff 18 v°-19 r° (15 janvier-19 avril 1362 ; 6 janvier-18 avril 1362 et 25 avril 1363-15 septembre 1363) ; 8 B 666, f 356 r°, compte de la châteltenie du Valcluson (24 juin 1393-24 juin 1394) : 5 clients, jour et nuit, du 29 octobre 1393 au 30 avril 1394. Notons que lors de cette guerre, les hommes du comte d'Armagnac alors présents en Piémont sont soldés par Amédée d'Achaïe, d'après BUTAUD, 2001, tome 1, p. 175.

73 ADI, 8 B 647, f 89 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370).

Le château de Réotier est gardé par trois hommes qui assurent en alternance les charges de portier et de guetteur en 1370. Puis, en 1373, le gouverneur du Dauphiné prévoit qu'un archer ou guetteur soit affecté en permanence au palais delphinal d'Embrun et au château de Réotier⁷⁴. Entre 1391 et 1398, le portier Pierre Charnier assume cette charge à Embrun alors que deux gardes sont requis à Réotier – dont Antoine Brun présent entre 1393 et 1398.

En dehors de ces châteaux delphinaux, quelques clients sont occasionnellement convoqués comme c'est le cas des deux clients envoyés au château de Queyrières par le bailli du Briançonnais, du 2 décembre 1369 au 25 mars 1370⁷⁵. Dans cette châteltenie de Saint-Martin-de-Queyrières et dans la châteltenie voisine de la Vallouise, on ignore si les soldes des gardes sont ensuite comptabilisées avec celles des châtelains – ces derniers étant par ailleurs peu rémunérés (cf. *infra*). Il est plus vraisemblable d'estimer que la véritable défense des vallées de la Vallouise et de la Durance s'effectue plus en aval, vers Les Vigneaux (*Mur des Vaudois*).

Dans la région gapençaise, la protection du territoire de Montalquier est stratégique par sa position aux portes de la ville de Gap. Ainsi, la surveillance dans cette châteltenie est assurée avant la construction de la tour en 1338. Cependant, c'est seulement entre 1379 et 1398 que le coût de la garde de la tour est compris dans le salaire du châtelain : année après année, c'est la seule dépense fixe de la châteltenie et c'est aussi la plus importante. Ponctuellement, du 27 mars au 26 avril 1398, le châtelain s'entoure de dix hommes supplémentaires pour contenir les « *hommes d'armes du vicomte de Tallard* »⁷⁶.

Plus au sud, la garde du château delphinal d'Upaix est d'abord confiée aux châtelains. L'un d'eux, Guillaume Esmine, châtelain en 1357, est encore présent dans la garnison du château en 1370-1371⁷⁷. Puis la présence de 5 hommes (4 clients, 1 guetteur) s'avère nécessaire, certainement pendant le passage des hommes du marquis Jean de Montferrat dans la vallée de la Durance, en avril 1361. En 1368, le coût de la guerre est particulièrement important dans cette châteltenie tant en valeur absolue qu'en valeur relative puisque près de 95 % des dépenses sont liées à la garde et aux frais de messagerie⁷⁸. En effet, du 20 juin 1368 au 26 mai 1369, on remarque une forte mobilisation des nobles – alors même que l'accord de paix entre les Provençaux et les Dauphinois a été signé le 13 avril 1369. C'est même durant cette dernière période (15 mars-26 avril 1369) que la présence des nobles a été la plus significative : ils sont plus d'une vingtaine et c'est sans compter qu'ils sont assistés par six clients du 11 avril 1368 au 12 mai 1369 ! Il est vrai que le château d'Upaix est particulièrement menacé du fait de sa proximité avec la Provence (Figure 9)⁷⁹.

74 ADI, 8 B 650, f 28 v^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1373-24 juin 1374).

75 ADI, 8 B 647, f 5 v^o, compte de la châteltenie de Queyrières.

76 Un long conflit oppose le dauphin et le vicomte de Tallard sur la juridiction de Saint-Jean-de-Chassagne et de Montalquier, deux châteltenies limitrophes situées aux portes de Gap, d'après TAILLAS, 1868 (1994), p. 18 et ADHA, Ms 151¹, notes de Clément Amat, f 5, mars 1338. En 1398, un nouveau pennon aux armes du dauphin est arboré pendant la foire de Saint-Martin à Montalquier : ADI, 8 B 671, f 335 r^o/v^o, compte de la châteltenie de Montalquier (24 juin 1397-24 juin 1398).

77 Cette année-là (1370-1371), le portier Antoine Laurent n'est autre qu'un des clients déjà engagé auparavant [1360-1364].

78 Dépenses totales de la châteltenie : 2 224,5 florins (ADI, 8 B 644, ff 37 v^o-46 v^o, compte de la châteltenie d'Upaix, 24 juin 1367-24 juin 1369).

79 ADI, 8 B 647, f 112 r^o, compte de la châteltenie d'Upaix (24 juin 1370-24 juin 1371) : « *Item tenuit in custodia dicti castri de Upaysio quia ipsum castrum est limitrofum terre Provincie (...)* ».

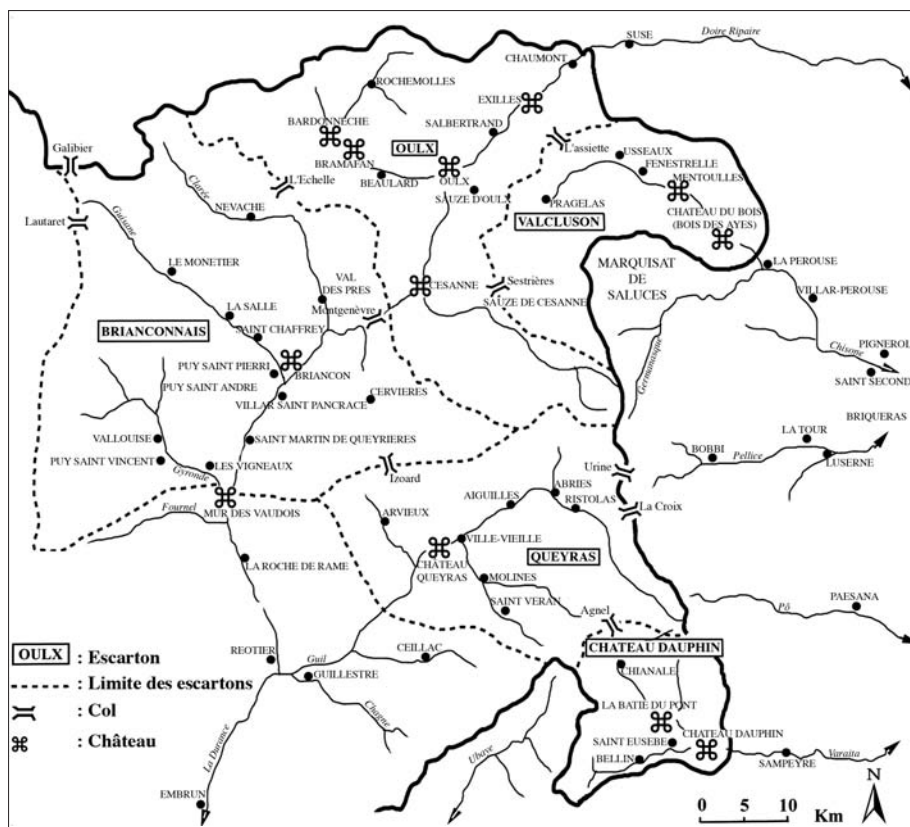


Figure 8. Carte des châteaux briançonnais. © N. Nicolas.

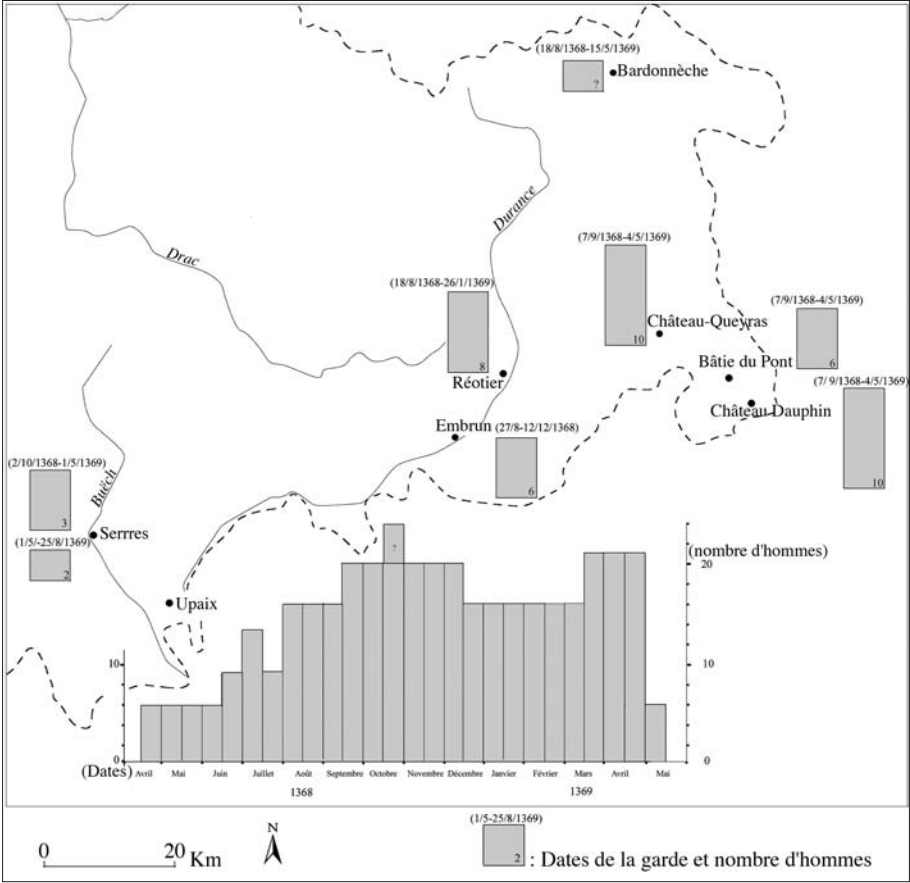


Figure 9. Carte des garnisons des châteaux delphinaux, avril 1368-août 1369. © N. Nicolas.

À la suite du passage des hommes de Raymond de Turenne (1388-1389), la garde du château est renforcée pendant 4 mois (2 gardes) puis, pendant l'occupation du *castrum* de Lazer par les hommes de Guillaume de Camisard, six hommes armés gardent le château : les trois hommes présents de jour comme de nuit sont assistés par trois habitants du village chaque nuit (27 novembre 1391-30 juin 1392). Enfin, de juillet à novembre 1393, la garde est assurée par trois gardes armés présents de jour comme de nuit ainsi que trois gardes supplémentaires pendant la nuit. Après le 1^{er} novembre 1393, peut-être en raison de l'hiver, le gouverneur réduit cet effectif à deux hommes : un garde de jour comme de nuit et un garde nocturne. Jean Esmin, prieur de Trescléoux et représentant du châtelain, est le seul garde présent pendant toute cette période, c'est-à-dire pendant une année (1^{er} juillet 1393-30 juin 1394). Ce dispositif est reconduit au cours de la période suivante : le prieur est accompagné d'un garde de nuit en temps normal (24 juin 1395-24 juin 1396) et cinq gardes supplémentaires sont requis en cas d'attaque des routiers. Le même service exceptionnel, mais ramené à quatre gardes, est renouvelé en 1397-1398, toujours en cas de guerre⁸⁰.

Qui sont donc ces gardes dont les noms sont quelquefois énumérés par les châtelains ? Parmi eux, on note la présence de deux religieux dans la garnison de Château-Dauphin (Italie), en novembre 1362, puis de deux notaires à La Bâtie-du-Pont. L'un d'eux, Guigues Puy, d'Oulx, est d'abord garde à Château-Dauphin (1384-1385 ; 1388-1389) puis à La Bâtie-du-Pont (1390-1392 ; 1393-1394). De même, Jean Bermond, de Saint-Chaffrey est successivement garde dans ces deux châteaux : à La Bâtie-du-Pont (1388-1389 puis 1397-1398) et, entre temps, à Château-Dauphin (1395-1396). Autre détail fourni par les textes, c'est le neveu du châtelain d'Upaix qui monte la garde au château pendant quatre mois durant lesquels Raymond de Turenne est attendu dans la région⁸¹. Dans ce même château, un jeune garde recruté à deux reprises, une fois avant 1364 puis en 1370-1371 en tant que portier, est ensuite désigné comme charpentier dans ce même village où il participe aux travaux du château en 1380-1381 puis en 1384-1385⁸².

En effet, il semble que les villages proches – exceptionnellement les villages situés dans les limites du bailliage – fournissent l'essentiel des effectifs : Antoine Fabre, de Chorges, portier du palais delphinal d'Embrun (1371-1372 ; 1373-1375) ; Jean Martin, Louis Gache et Pons Béchard, d'Upaix, gardes au château d'Upaix (1391-1392 ; 1393 et 1395) ; Guigues Garnier, de Réotier, garde au château de Réotier (1397-1398)⁸³. Enfin, dans la châtellenie de Château-Dauphin (Italie), de nombreux gardes sont originaires de Névache, au nord de Briançon⁸⁴.

La garde des villes

La garde des villes est organisée conjointement avec la surveillance des châteaux delphinaux comme le suggèrent les usages de la ville d'Embrun et les règlements

80 ADI, 8 B 671, f 244 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1397-24 juin 1398).

81 ADI, 8 B 660, f 296 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1388-24 juin 1389).

82 Il s'agit d'Antoine Laurent, accompagné de Pierre Gambe, tous deux clients avant 1364. Ce dernier participe également aux réparations du château en 1384-1385 : ADI, 8 B 653, f 38 v°, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381) et 8 B 655, ff 176 v°-177 r° (24 juin 1384-24 juin 1385).

83 Ce dernier est encore mentionné en 1416-1417 : ADI, 8 B 682, f 86 v°, compte de la châtellenie de Réotier (24 juin 1416-24 juin 1417).

84 Noble Jean de Névache : 1388-1389, 1390-1392, 1393-1394, 1395-1396, 1397-1398 ; Antoine Fabre, de Névache : 1388-1389 ; Barthélemy Rabinelli, de Névache : 1390-1391, 1397-1398 ; Jean Guigoni, de Névache : 1391-1392 et Jacques Garagon, de Névache : 1393-1394.

précis de la ville de Briançon. Dans cette dernière, le règlement de 1324 stipule que le château doit être surveillé de jour comme de nuit et que les gardes doivent communiquer et alerter ceux du bourg. En temps de paix, les habitants peuvent être dispensés de ce service en payant un impôt (*gaytaria*). En 1343, la grande charte du Briançonnais réglemente le service de garde extraordinaire en interdisant aux officiers delphinaux de contraindre les Briançonnais à garder les châteaux delphinaux et les prisonniers qui y sont enfermés, sauf en cas de crime grave. Le châtelain doit alors en informer le bailli et les juges delphinaux et nomme ensuite les personnes les plus disponibles et compétentes⁸⁵. Quant au service de guet, il peut être suspendu en temps de paix mais devient systématique en période de guerre⁸⁶.

Comme dans les châteaux delphinaux, les clients assurent la double fonction de soldat et de garde de la ville. Ainsi, en 1368, le châtelain François Chaix exige qu'une partie des clients ne soit pas envoyée à la chevauchée pour garder la ville et le château de Briançon⁸⁷. À partir de 1382, la garde de la ville incombe au châtelain, assisté d'un seul guetteur : en cas de menace, le gouverneur mobilise deux gardes supplémentaires au château comme c'est le cas entre 1393 et 1398, pour prévenir l'intrusion de troupes massées en Piémont⁸⁸. Comme l'avait suggéré le châtelain François Chaix quelques années auparavant, Charles VI exempté en 1395 les habitants de tout service militaire hors de la ville – par exemple au *Pertuis Rostan* – attendu que la défense de la ville est primordiale⁸⁹.

En plus des clients, les mercenaires ou *brigands* sont sollicités pour assurer la défense des villes provençales à partir de 1357⁹⁰. Plus tard, le 11 mars 1368, Louis de Trian paie encore quatre capitaines italiens et cinquante brigands pour la défense d'Aix-en-Provence (200 florins)⁹¹. Ces brigands, combattants soldés, constituent même l'essentiel de l'armée provençale en 1374, d'après le rôle de la montre étudié par M. Hébert (plus de 60 %) ⁹². Mercenaires originaires de Provence et de Lombardie, les brigands sont mentionnés en Dauphiné dès 1345⁹³ et, en octobre 1368, vingt-sept brigands sont recrutés pour renforcer la garnison du palais delphinal pendant le siège de la ville d'Embrun, sous les ordres du capitaine Frédéric de Colonna⁹⁴. Dans cette ville, deux capitaines assuraient ce rôle à la fin du XIV^e siècle alors qu'à Briançon, seul le capitaine Jean Alamand est mentionné, en novembre 1398⁹⁵. Ce faible effectif

85 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 361 ; tome 2, p. 152 ; VAILLANT, 1951, p. 432, lettre de Henri, régent du Dauphin, 15 décembre 1324 et grande charte du Briançonnais, article 28.

86 VAILLANT, 1951, p. 433, d'après AC Briançon, EE 2, f 88, 23 juin 1371.

87 AC Briançon, CC 3, f 7 r°, 1368-1369.

88 ADI, 8 B 671, f 324 v°, compte de la châteltenie de Briançon (24 juin 1397-24 juin 1398).

89 GUILLAUME, 1879, p. 20-23 et ROUTIER, 1981, p. 81, 13 octobre 1395 : « (...) ladite ville de Briençon est la clef et chief de tout nostre bailliage de Briençonnoys et est lieu moult notable, situé en pays de frontière, c'est assavoir de Savoye, de Lombardie, de Prouvence et de plusieurs autres pays, et est icelle ville le propre passage dudit pays de Lombardie ».

90 En juillet 1357, face aux bandes d'Arnaud de Cervole, le pape Innocent VI engage 400 « *piétons armés appelés brigands* » dont le paiement des soldes lui incombe par moitié – l'autre moitié étant à la charge de la ville d'Avignon (d'après DENIFLE, 1899, p. 197).

91 BOURRILLY, 1926, p. 167, d'après ADBdR, B 1524.

92 HÉBERT, 1979a, p. 9 : registre contenant le nombre d'hommes de pied (144) et d'hommes d'armes (29) envoyés par les communautés de Provence au titre de la cavalcade ainsi que le nombre d'hommes de pied (104) et d'hommes d'armes (160) soldés par le sénéchal. Il s'agit d'une estimation puisque le rôle est incomplet.

93 CONTAMINE, 1972, p. 23, d'après DU CANGE, définition de *brigantae*.

94 ADI, 8 B 644, f 68 v°, compte de la châteltenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368). Frédéric de Colonna remplace Raymond Giraud qui avait été élu à la tête de 24 hommes armés le 5 septembre 1368. Accusé d'hérésie, ce dernier est arrêté, emprisonné et poursuivi pendant plus de cinq ans (BRESCH, 1972, p. LXX).

différencie pourtant les villes des châteaux dans lesquels la charge de capitaine n'est pas instituée avant 1424⁹⁶.

L'exemple de la ville d'Embrun illustre la charge que représente la défense active. Au début du XV^e siècle, les mesures de défense pèsent sur les habitants d'Embrun qui refusent de garder la cité menacée par les bandes armées du comte d'Armagnac⁹⁷. À vrai dire, comme les habitants doivent défendre à la fois la ville et le col de Vars en fournissant cent hommes armés, ils se retranchent tantôt devant l'une, tantôt devant l'autre obligation pour se décharger de leur devoir de garde.

Lors d'un procès, le règlement de la garde de la ville déposé par Isnard Garin, procureur de l'université d'Embrun, Guillaume Abrivat et Jean Henri, capitaines de la ville, est soumis à 32 témoins qui en discutent les principaux articles (19 au total). Selon ce règlement, le procureur et les deux capitaines organisent la garde de jour comme de nuit, affectent les gardes aux secteurs de la ville les plus sensibles et diminuent ou augmentent les effectifs en fonction des dangers (article 2)⁹⁸. À la suite de sept grandes vagues de mortalité qui ont touché la région après 1360, tous les hommes valides de la ville ont disparu et la garde doit être confiée à des sexagénaires ou à de jeunes hommes. Par ailleurs, s'il faut envoyer 100 hommes armés au col de Vars, la ville d'Embrun serait mise en péril par ce manque d'hommes (article 3). Le procureur et les capitaines affirment qu'ils ont rapidement fourni les effectifs demandés (article 14) même s'il est impossible, pour les raisons démographiques énoncées et à cause des difficultés financières, de trouver des hommes aptes à faire la guerre (article 15). Enfin, ils se défendent en avouant qu'il est difficile de faire appliquer ces dispositions puisqu'elles sont inconnues de la plupart des hommes de la ville (articles 16 et 17)!

Des habitants interrogés – un notaire, deux juges, trois drapiers, dix chapelains... – la majorité reconnaît que la mortalité a durement touché la ville (5^e, 7^e, 12^e, 13^e, 19^e et 26^e témoin). Un seul d'entre eux prétend que la levée des hommes d'armes est contraire aux libertés et coutumes de la ville. Il ajoute pourtant que les habitants n'ont jamais désobéi aux officiers (5^e témoin). C'est le capitaine qui organise la défense de la ville, de jour comme de nuit (3^e témoin) et, à ce titre, il perçoit une amende de 5 sous par homme qui n'effectuerait pas son tour de garde (18^e témoin). Enfin, les témoins prétendent que les hommes du comte d'Armagnac sont absents de l'Embrunais (2^e et 5^e témoin) et qu'ils stationnent même « *au-delà* » des montagnes (2^e, 3^e et 12^e témoin). Ainsi, toute levée d'hommes hors de la ville la mettrait immédiatement en péril (5^e et 12^e témoin)⁹⁹.

95 ADI, 8 B 638, f 53 r^o, compte de noble Pierre Aynard, capitaine du Briançonnais (12 juin 1363-12 janvier 1364) et f 54 r^o, compte de noble Pierre de Freynet, capitaine de l'Embrunais; 8 B 644, ff 68 v^o-69 r^o, compte de la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368); AC Embrun, 1 FF 82 [16 octobre 1398-21 février 1402] et ADI, 8 B 671, f 23 v^o, compte des syndics de Césanne, 1398.

96 D'après ROMAN, 1888a, p. 30-33, 12 octobre 1424: liste des 110 hommes d'armes dont 14 capitaines à la tête des châteaux delphinaux du Dauphiné (Allevard, Anthon, Avalon, Bellecombe, La Buissonnière, Crémieu, Fallavier, Heyrieux, Miribel-les-Echelles, Pipet, Pont-de-Beauvoisin – Les Avenières – Dolomieu, Saint-Symphorien-d'Ozon, La Tour-du-Pin et Voiron). On note que la charge de capitaine de châteaux, d'abord exceptionnelle, se généralise et se pérennise en Bourgogne dès la fin des années 1360, d'après SCHNERB, 1998, p. 123-131.

97 AC Embrun, EE 16, pièce, 16 mai 1402.

98 On a donc identifié à Embrun deux types de capitaines: le capitaine responsable d'une garnison pendant une courte période (cf. *supra*: le capitaine Frédéric de Colonna et 27 brigands, pendant le siège d'octobre 1368) et le capitaine nommé avec l'accord des habitants, et qui organise la garde et la mise en défense de la ville – comme les deux capitaines évoqués dans ce procès (BUTAUD, 2001, tome 2, p. 399-401).

99 AC Embrun, 1 FF 82, ff 27 v^o-30 r^o, règlement de la garde de la ville déposé par Isnard Garin,

La rédaction de ce procès est contemporaine de celle d'un mémoire dans lequel les Embrunais déclarent avoir envoyé Guillaume Abrivat et Jean Henri – les deux capitaines cités dans le procès – à la tête de 300 piétons pour chasser des brigands qui avaient installé leur repaire au château de Pontis (Alpes-de-Haute-Provence) d'où ils attaquaient les voyageurs venant du Dauphiné¹⁰⁰. Cette corrélation des faits expliquerait le nouveau refus des habitants de quitter la ville.

Ce type de règlement urbain n'est pas limité à la cité embrunaise puisqu'en 1277, une charte communale prononcée par le juge de la cour commune d'Embrun stipule que les consuls de Chorges sont responsables de la garde et de l'entretien des remparts de la *villa* (articles 22 à 24). Les consuls y assurent les mêmes charges que les capitaines et le procureur à Embrun puisqu'ils détiennent les clés de la ville, organisent la garde et ordonnent les travaux nécessaires aux fortifications. En outre, ils peuvent condamner tout manquement à ces deux dernières obligations en imposant des amendes de 12 deniers (1 sou)¹⁰¹. Mais en fin de compte, la convocation des habitants pour le guet dans les villes a laissé peu de traces, même en temps de guerre et ce, malgré les obligations reconnues par les Embrunais dans le procès précédemment étudié¹⁰².

La garde des « pas » et des cols

L'archevêque d'Embrun Pierre Ameilh est le premier à reconnaître l'intérêt de fortifier les *castra* constituant les « passages clés » de son diocèse¹⁰³. Ainsi, les cols et les barrières naturelles de la Croix-Haute, de Vars, du *Pertuis Rostan*, du Queyras et du Briançonnais font l'objet d'une attention particulière dès le mois de septembre 1368. Encore en 1398, le gouverneur du Dauphiné Jacques de Montmaur demande au châtelain d'Embrun et au bailli de protéger les *pas* et d'approvisionner les *forts*¹⁰⁴. Parallèlement, il engage tous les baillis et les châtelains à faire garder les passages pour empêcher les troupes du comte de Savoie de pénétrer en Dauphiné¹⁰⁵.

Outre la garde des cols, la surveillance des ponts et des passages est primordiale. Le bailli de l'Embrunais et du Briançonnais poste ainsi deux clients pendant 15 jours au pont de Saint-Clément, près d'Embrun, craignant des représailles des hommes de l'archevêque d'Embrun¹⁰⁶. Dans la vallée de Suse (Italie), les habitants d'Exilles et le

procurateur de l'université d'Embrun, Guillaume Abrivat et Jean Henri, capitaines de la ville (avant le 21 février 1402) et ff 40 r^o-61 r^o : dépositions des témoins.

100 ADI, B 3728, v. 1400, article 17, f 3 v^o : « *Item dicant ut supra quod dum quidam latibiculi existebant jandiu in castro de Ponticio qui depredabantur quoscumque transeuntes maxime illos de patria Dalphinali civitas Ebreduni sola misit nobiles Guillelmum Abrivati et Johannem Henrici associatos de Ilc peditibus qui obsederunt dictum castrum et tandem dei gratia in virtute bellandi idem castrum ceperunt sumptibus civitatis ad magnum commodum et honorem patrie dalphinalis* ». Y a-t-il eu amalgame entre ces fantassins et les 300 lances (900 à 1 500 hommes) à la tête desquels le comte de Savoie Amédée VII aurait occupé la vallée de Barcelonnette et attaqué le *castrum* de Pontis avant le 1^{er} août 1388 (LAPLANE, 1843, tome 1, p. 183 et p. 550) ?

101 ADHA, E Savines 41, 8 juin 1277.

102 Songeons par exemple qu'une ville comme Carpentras (936 feux en 1380, contre 285 seulement à Embrun *intra-muros* en 1390) mobilise au moins 69 guetteurs – y compris le capitaine – en janvier 1391, d'après BUTAUD, 2001, tome 2, p. 428, p. 513 et MONTPIED, 1983, p. 10.

103 Lettre au cardinal Guy de Boulogne, BRESC, 1972, n° 374, p. 558, 18 juillet 1368 et lettre au cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, n° 375, p. 560, 18 juillet 1368.

104 AC Embrun, 1 FF 82, ff 12 v^o-13 v^o, lettre du gouverneur Jacques de Montmaur, 16 octobre 1398.

105 CHEVALIER, 1871, p. 30, 13 mars 1400.

106 ADI, 8 B 642, f 13 v^o, compte du bailliage de l'Embrunais et du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367).

dauphin se partagent la surveillance d'un point particulier dans une montagne proche : le Serre *Deytentura* – et seulement en cas de nécessité¹⁰⁷.

Nous allons observer comment s'organise la garde de quelques passages clés du Briançonnais, situés à des altitudes diverses : le *Pertuis Rostan* (1166 m) dans la vallée de la Durance, et deux cols situés en montagne, le *Pas du Chaï* (2660 m) et le col de Vars (2108 m). La faille du *Pertuis Rostan* est creusée dans la barre rocheuse qui s'étend entre le *Serre des Fourches* et le ravin du *Riou Faure*, entre les communes de l'Argentière-la-Bessée et Saint-Martin-de-Queyrières (Figure 10). Le défilé, large de 6 m et profond de 15 m, était protégé par un corps de garde, construction moderne encore visible en 1892 (Figure 11), et par une porte aménagée par les clients eux-mêmes en 1368¹⁰⁸. Le *Pertuis Rostan*, également désigné *Foramen Rostagni*¹⁰⁹, marque la frontière entre le comté de Forcalquier et le Dauphiné au XII^e siècle, jusqu'à la donation d'une partie du comté au dauphin en 1202¹¹⁰.

Avec Lancelot Richard, châtelain du Valcluson (1366-1367), spécialement député pour expertiser les « *passages frontaliers* », le châtelain de Bardonnèche rassemble des hommes au passage du *Pertuis Rostan*¹¹¹. En effet, à la suite de leur visite, la ville de Briançon y envoie des clients du 7 octobre au 20 novembre 1368¹¹². Durant cette période, les capitaines Guigues Chaix et Lancelot Richard dirigent les 77 clients qui, en rotation, assurent la garde de la manière suivante : du 7 au 9 octobre 1368 (6 clients) ; du 15 au 22 octobre (17 clients) ; du 25 au 31 octobre (16 clients) ; du 12 au 16 novembre (18 clients) et – certainement du 17 au 20 novembre – avec une rotation de 20 clients supplémentaires. Les dépenses pour cette mission qui comprennent également les frais de construction de la porte du *Pertuis Rostan* ainsi que le transport des armes ne dépassent pourtant pas 34 florins. En 1369, un seul client est présent pendant 9 jours au *Pertuis Rostan*¹¹³.

Du 3 avril au 5 juin 1376, quelque 108 écuyers et 7 chevaliers-bannerets se relaient pour garder le passage du *Pertuis Rostan*, à la demande du gouverneur Charles de Bouville¹¹⁴. Les écuyers sont seulement accompagnés par trois des seigneurs concernés par cette levée d'hommes dont le rôle est de surveiller, à cheval, le *Pertuis Rostan* et l'ensemble des murailles qui barrent l'entrée en Briançonnais. Neuf des seigneurs mentionnés ont déjà participé aux grandes chevauchées de l'année 1368. On note ainsi la présence de Rodolphe de Commiers, capitaine de la chevauchée dirigée en Gapençais pendant l'hiver 1368-1369¹¹⁵.

107 ADI, 8 B 647, f 71 r°, compte de la châtellenie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371).

108 AC Briançon, CC 3, f 4 v°.

109 ADHA, E 285, f 13 v°, 1265, Puy-Saint-André et Guillaume 1888b, p. 7, n° 35, 1307.

110 BARATIER *et alii*, 1969, carte n° 48 et HAN, 1977, p. 187. Au XIII^e siècle, le *Pertuis Rostan* désigne la frontière nord du comté d'Embrun et, de ce fait, la limite pour la levée de la chevauchée delphinale (ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 152).

111 ADI, 8 B 644, f 50 v°, compte de la châtellenie de Bardonnèche (18 août 1368-15 mai 1369).

112 AC Briançon, CC 3, ff 4 v°-6 v° : 33 fl., 7 gr. et 12 d. Cet effectif s'ajoute aux 87 autres clients qui sont envoyés au Bois-des-Ayes, à Château-Dauphin, à Château-Queyras et à Embrun, en 1368.

113 AC Briançon, CC 4, pièce, 1369.

114 BMG, R 80, tome 7ⁱ, ff 288 r°-295 v°, 3 avril-5 juin 1376 ; 28 avril 1376, d'après HAN, 1977, p. 186. Coût : 1 175,5 fl.

115 Voici les noms des chevaliers qui ont déjà participé aux grandes chevauchées de l'année 1368 : Pierre Aynard, La Mure, 8 juillet ; Jean de Virieu, Serres, 25 juillet ; Freppet de Bocsozel ; le seigneur de Bressieu ; le seigneur de Maubec ; le seigneur de Sassenage ; le seigneur de Clermont et François de Beaumont, du 6 au 31 novembre.

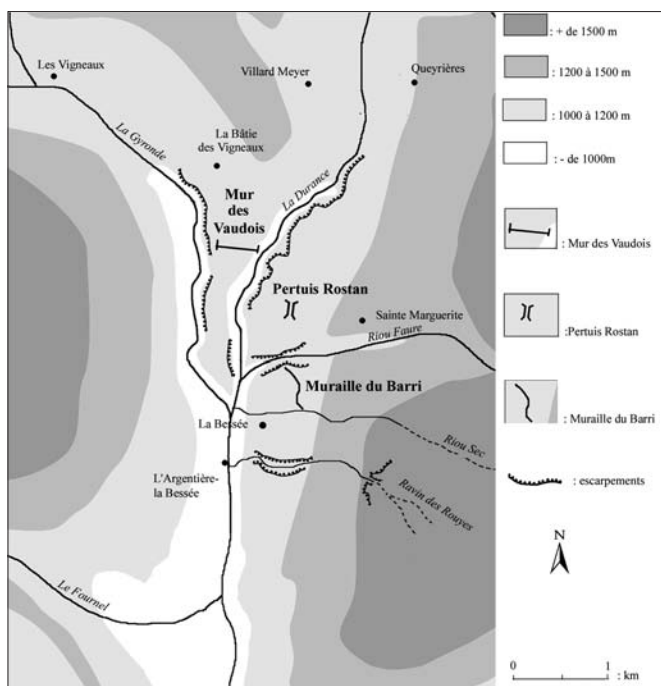


Figure 10. Le Pertuis Rostan, le Barri et le Mur des Vaudois. © N. Nicolas.



Figure 11. Photo de la porte du Pertuis Rostan en 1892 (ADHA, Z Guillemin 8511).

Lors de l'assemblée des États à Vienne, le 5 mars 1388, Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Dauphiné, décide d'assembler des gens de guerre pour faire face aux incursions des compagnies d'*Anglais*. En cas d'attaque, 400 lances et 200 arbalétriers seront mobilisés pour protéger le *Pertuis Rostan*, la barrière d'Entraigues et la Combe d'Avane (cf. *supra*)¹¹⁶. Dès janvier 1391, le gouverneur sollicite Jean Boisseau, bailli du Briançonnais, pour envoyer pendant un mois cinq hommes d'armes dans chaque passage dangereux du Briançonnais afin de barrer la route aux troupes du comte d'Armagnac et de Raymond de Turenne¹¹⁷.

À la fin du mois de mars, l'arrivée de ces troupes paraît inévitable et le roi accorde à son

« chier et féal cousin le comte d'Armaingnac passage par le Pont Saint-Esperit pour mener hors de nostre royaume plusieurs Anglois et autre gens de compaignie qui occupoient plusieurs forteresses en nostre royaume et aussi plusieurs Bretons que il entent mener par nostre Dauphiné au service de l'Eglise ».

Le conseiller Jean d'Estouteville et le chambellan Lermite de La Faye sont chargés de faire appliquer plusieurs règles de conduite dans les villes traversées en Briançonnais. Ainsi, les troupes

« ne prendront ne assailleront aucunes forteresses en nostredit Dauphiné, ne pilleront, ne roberont, ne efforceront femmes ne autres excès n'y feront, mais tendront leur droit chemin oultre les mons sans séjourner en une ville que un jour ou deux parce que l'on leur baillera vivres et autres choses nécessaires des villes où ils seront par juste et raisonnable pris »¹¹⁸.

Du 13 mai au 13 juin 1391, ce sont 10 hommes d'armes et 15 arbalétriers qui surveillent les accès du *Pertuis Rostan*. La provenance et le type de combattant, notamment huit arbalétriers du Valcluson (Italie), explique la solde que chacun d'eux reçoit : 12 florins pour un mois de garde¹¹⁹. Par leur présence de nuit comme de jour, ces hommes doivent interdire le passage du *Pertuis Rostan* à Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, et à Guillaume de Layre qui, à la tête de 1 200 chevaux, s'apprêtent à quitter Gap pour rejoindre le Piémont¹²⁰. On fait alors appel aux nobles Jean Agni, des Vigneaux, Hugonet et Justet de Bardonnèche ainsi qu'à Pierre de Névache qui, du 5 au 28 juillet, surveillent l'accès avec le bailli Jean Boisseau¹²¹.

Enfin, à la suite des préconisations du bailli du Briançonnais, le passage est à nouveau gardé par 52 clients pendant les mois d'octobre et novembre 1398. Comme tous les clients, ils sont retenus pendant de courtes périodes, de 4 à 39 journées au maximum. Si les soldes de ces clients sont à la charge des syndics, rien ne prouve – à l'inverse des arbalétriers précédents – qu'ils soient originaires de Césanne (Italie). À titre d'exemple, Jean Charbonel qui assure la garde du passage pendant 9 journées n'est autre que le témoin « *de Briançon* » cité lors d'une visite à Château-Queyras en

116 VALBONNAIS, 1722, tome 1, p. 218 et DUSSERT, 1915, p. 101 : Entraigues (Isère, col d'Ornon, cant. Le Bourg d'Oisans) et Combe d'Avane (Isère, commune Saint-Baudille-et-Pipet, cant. Mens).

117 ADI, B 4358, pièce, 16 janvier 1391.

118 ADI, B 4358, pièce, 31 mars 1391.

119 ADI, B 4358, quittances de paiement, 27 juin 1391 : Pierre Jourdan, Guido Beolat, Michel Passet, Jacques Beliard, Guillaume Papon, Jean Charrier, Jean Rucher et Jean Garcin. Coût : plus de 96 fl.

120 ADI, B 4358, pièce, 3 juillet 1391. Le sire d'Achaïe était intervenu dans la conclusion du traité de paix entre le Pape et Raymond de Turenne en 1390 (ADI, B 3771, pièce).

121 ADI, B 4358, quittances de paiement, 31 juillet 1391 : chaque noble est payé sur la base de 15 francs (18 florins, 9 gros) par mois soit 11,5 francs. Jean Agni des Vigneaux, coseigneur de Saint-Martin de Queyrières et de Vallouise ; Hugonet de Bardonnèche, coseigneur de Névache (ROMAN, 1890, p. 278-280). Coût : 46 francs.

1402¹²². Alors qu'en 1368, les comptes mentionnaient la période durant laquelle chaque client restait au *Pertuis Rostan*, en 1398 les syndics de Césanne comptabilisent uniquement le nombre de journées pour chaque client et il est donc impossible de savoir combien de clients séjournèrent au *Pertuis Rostan* en même temps¹²³.

Ainsi, de 1368 à 1398, la garde du *Pertuis Rostan* est assumée par la ville de Briançon mais également par les châtelainies les plus orientales du bailliage, celles du Valcluson et d'Oulx (communautés de Bardonnèche et de Césanne), preuve que le *Pertuis Rostan* est bien considéré comme la clé d'entrée en Briançonnais. D'abord confiée à des fantassins – 77 clients – puis aux 108 écuyers engagés en 1376, l'efficacité de la surveillance est sans doute renforcée par la mobilité de ces soldats. En 1391, la faiblesse des effectifs rend illusoire la garde du *Pertuis Rostan* car, d'une part, seuls 5 hommes d'armes sont requis – alors que l'assemblée des États prévoyait 400 lances et 200 arbalétriers en 1388 ! D'autre part, en juin et juillet, une trentaine d'hommes seulement – dont la moitié d'arbalétriers – est censée protéger le passage face aux 1 200 écuyers attendus. Enfin, un dernier sursaut est enregistré en 1398 avec l'envoi de nouveaux clients mais, comme le révélaient déjà les montres de l'année 1368, le manque de chevaliers à la tête de ces hommes d'armes permet de douter de la fiabilité de la riposte, le cas échéant.

Dans l'escarton d'Oulx, seul le passage d'Exilles a été gardé par François Chaix, châtelain de la Vallouise, pendant 8 jours entre 1363 et 1364¹²⁴. Le châtelain d'Exilles envoie également un vigile à la montagne de *Sels*, au Serre *Deytentura*, pendant la nuit, en cas de nécessité¹²⁵. Craignant le passage des hommes du comte d'Armagnac, le bailli du Briançonnais fait garder temporairement le *Pas du Gros* et le *Pas du Chaï* situés en Queyras, du 4 mai au 4 juin 1391, par Albert Blanc, porteur de drapeau et 13 de ses hommes (65 florins)¹²⁶. Le *Pas du Chaï*, à 2660 mètres d'altitude, permet de relier par un sentier escarpé les deux villages de Molines et d'Aiguilles, séparés par la crête de Batailler¹²⁷.

Enfin, que se passe-t-il du côté du col de Vars qui permet de relier le haut-Embrunais à la vallée de l'Ubaye ? En 1398, suivant les directives du gouverneur du Dauphiné, le châtelain du palais delphinal d'Embrun ordonne au procureur de la ville d'envoyer 100 hommes armés au col de Vars pour arrêter les hommes du comte d'Armagnac encore présents en Piémont. Les Embrunais, Gapençais et Briançonnais doivent s'unir avec les hommes du Val de *Stura* (Piémont) et de l'Ubaye (*valle Montium, Sancti Pauli*). Or, selon Pierre Étienne, juge commun de la ville, les Embrunais se sont arrêtés à Guillestre, en attendant les ordres. Le procès des officiers de la ville dégage ces derniers de toute responsabilité dans les négligences relevées dans l'organisation de la garde et les témoignages des citoyens d'Embrun, arguant que les hommes du comte d'Armagnac sont tantôt présents, tantôt absents de la région, soulignent leur refus de quitter Embrun pour aller au col de Vars, mettant

122 ADI, 8 B 671, ff 25 r^o-26 v^o, compte des syndics de Césanne, 1398 et B 3010, f 415 r^o, 14 mai 1402, Château-Queyras. Coût : 88,5 fl.

123 Sur les injonctions du bailli qu'ils rencontrent à plusieurs reprises à Briançon et au *Pertuis Rostan*, les syndics de Césanne organisent les remplacements des clients pendant la semaine du 22 au 27 octobre. ADI, 8 B 671, ff 22 v^o-26 v^o, compte des syndics de Césanne, 1398 : séjours des syndics à Briançon et au *Pertuis Rostan*, les 9, 10, 14 et 19 octobre (2 florins et 1 gros) puis du 22 au 27 octobre (1 florin et 7,5 gros).

124 MANTEYER, 1944, p. 559, d'après ADI, 8 B 638, f 48 r^o, compte de la châtelainie de la Vallouise (26 juin 1363-8 mai 1364).

125 ADI, 8 B 647, f 71 r^o, compte de la châtelainie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371).

126 TIVOLLIER, 1913, p. 327, d'après ADI, B 2995, f 435.

127 IGN 3637 OT : x = 960,55 ; y = 3281,20 et z = 2660. Le *Pas du Gros* n'a pas été identifié.

ainsi la ville en péril (cf. *supra*)¹²⁸. Ce procès traduit surtout l'épuisement des hommes après 40 années de troubles. D'ailleurs, au même moment, les Briançonnais adressent une supplique au dauphin Charles VII afin que le bailli cesse de les convoquer inutilement pour surveiller les passages¹²⁹.

Quel peut-être l'intérêt de surveiller de tels passages ? Le *Pas du Chaï*, du fait de sa localisation et de son altitude, et le *Pertuis Rostan*, ne sont gardés qu'à la fin du printemps et au début de l'été : du 4 mai au 4 juin 1391, pour le premier ; du 13 mai au 13 juin 1391 puis du 5 au 28 juillet, pour le second. Plus fréquenté, le chemin entre le col de Vars et Saint-Paul-sur-Ubaye est utilisé par l'archevêque d'Embrun Guillaume de Mandagot quand il effectue ses visites pastorales en Ubaye, en 1296. À la fin du XV^e siècle, une voie carrossable y est ouverte par les armées de François I^{er}¹³⁰.

Quelle que soit sa situation géographique, le pas s'attache toujours à la défense d'une frontière, matérialisée par une fortification ou non. L'efficacité de sa surveillance repose avant tout sur les hommes – phénomène mis en évidence le long de la frontière nord du Royaume de Sicile par J.-M. Martin, avec la création du corps des « *custodes passuum* », les gardes des pas, dès la fin du XIII^e siècle¹³¹.

La fonction du châtelain

Avec la guerre qui s'installe dans la région, les offices de châtelains, autrefois affermé, sont définitivement gagés à partir de 1372¹³². Dès lors, comme le châtelain est le premier officier du dauphin responsable de la sécurité (*municio*) dans sa châtelainie, son salaire varie en fonction des risques qu'il encourt (Tableau 5). Ainsi, le châtelain du Valcluson est payé 50 florins entre le 7 janvier 1362 et le 7 janvier 1363, à cause des sociétés présentes aux limites de la châtelainie, mais son salaire est rabaisé à 40 florins du 7 janvier 1363 au 20 avril 1364 puisque les sociétés disparaissent¹³³. La solde du châtelain d'Upaix subit également des variations entre 1360 et 1364, de 20 à 25 florins, selon que sa châtelainie est considérée par les Auditeurs des comptes comme menacée ou calme¹³⁴. De fait, les dangers que pourraient rencontrer les officiers delphinaux en période de guerre doivent être indemnisés par des soldes revues à la hausse¹³⁵.

Pendant les périodes troublées, le versement des soldes subit de nombreux retards comme le constate à ses dépens le châtelain d'Upaix mentionné ci-dessus¹³⁶.

128 AC Embrun, 1 FF 82, ff 2 r^o-3 v^o et ff 11 r^o-12 r^o, 4 décembre 1398, procès contre Isnard Garin, procureur de l'université d'Embrun, Guillaume Abrivat et Jean Henri, capitaines.

129 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 511, 26 janvier 1419.

130 SAURET, 1860, pièce n^o 9, p. 503, d'après *Cartulaire de l'Église d'Embrun*. Description de l'itinéraire du col de Vars, d'après ANONYME, 1887, p. 233.

131 MARTIN, 2000, p. 291-303.

132 À ce sujet, voir LEMONDE, 2002, p. 266-273.

133 ADI, 8 B 638, f 19 r^o/v^o, compte de la châtelainie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364).

134 MANTEYER, 1944, p. 577, d'après ADI, 8 B 638, f 67 v^o, compte de la châtelainie d'Upaix (18 septembre 1360-9 mai 1364) : « (...) *dictam taxationem fecit ad XXV florenos castrum predictum propter societates et pericula que tunc eminebant solerciori custodia indigebant quam postea indiguerit nec adhuc indigeat, cum ille societates elongate sint et bona tranquillitas actore deo intervenerit et adhuc sit inter subditos Dalphinatus et Provinciales, idcirco dicti auditores moderando dictum salarium, taxaverunt ad XX florenos (...)* ».

135 CHEVALIER, 1874, p. 218, 10 janvier 1392.

136 Le 2 septembre 1362, le gouverneur du Dauphiné ordonne au trésorier de payer les gages qu'Humbert Boniface n'a pas reçu depuis deux ans (MANTEYER, 1944, p. 511, d'après ADI, 8 B 638, f 66 r^o/v^o).

Par ailleurs, la fonction militaire du châtelain devient prépondérante, surtout quand il est responsable de plusieurs châtelainies, comme Jacques de Gumin, le châtelain de Château-Queyras et de Château-Dauphin (Italie) du 24 février 1362 au 24 août 1364, qui reçoit 100 florins par an¹³⁷. De même, le gouverneur du Dauphiné accorde à Lancelot Richard, châtelain du Valcluson, une augmentation de 20 florins par an – en plus des 45 florins de solde annuelle – « *pour la garde des deux châteaux de Mentoulles et de Bois-des-Ayes qui sont à la frontière de la terre du prince de Piémont* » (20 avril 1364-20 septembre 1367)¹³⁸. À la même période, le bailli de l’Embrunais doit assumer le paiement des soldes de deux clients supplémentaires requis au château de Bois-des-Ayes (Italie) car le châtelain refuse de les payer. Le bailli s’étonne que seuls le représentant du châtelain et un serviteur soient présents au château ce qui est pourtant normal puisque le châtelain n’est autre que celui du Valcluson précédemment cité¹³⁹. D’ailleurs, l’emploi de deux clients supplémentaires est conforme aux effectifs présents au château en 1362 (cf. *supra*)¹⁴⁰.

Châtellenie ou bailliage	Solde (année)
Bardonnèche	30 fl. (1362) à 36 fl. (1368)
Briançon	20 fl. (1364) à 25 fl. (1380, <i>avec gardes</i>)
Césanne	5 fl. (1362 et après 1388) à 45 fl. (1380), avec Valcluson
Château-Dauphin	80 fl., <i>avec gardes</i> (1379)
Château-Queyras	20 fl. (1379)
Embrun (châtellenie)	15 fl. (1380)
Embrun (bailliage)	60 fl. (1365-1368)
Exilles	80 fl. (1370)
Montalquier	60 fl., <i>avec gardes</i> (1380)
Oulx	5 fl. (1362)
Réotier	10 fl. (1382)
Saint-Martin-de-Queyrières	5 fl. (1366-1370)
Serres	25 fl. (1357) à 30 fl. (1366)
Upaix	20 fl. (1370)
Valcluson	40 fl. (1388) à 45 fl. (1380), avec Césanne
Vallouise	10 fl. (1388)

Tableau 5. Soldes annuelles des châtelains et des baillis au XIV^e siècle.

Pour assurer la sécurité du château, le châtelain s’entoure, après accord du gouverneur, des gardes ou des clients nécessaires. Exceptionnellement, il peut faire appel à des gardes provenant d’autres châtelainies. C’est le cas à Upaix, du 23 septembre au 11 décembre 1368, lorsque quatre hommes de la châtellenie de

137 ADI, 8 B 638, f 164 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (16 février 1362-5 septembre 1364).

138 ADI, 8 B 642, f 69 r°, compte de la châtellenie du Valcluson (15 avril 1366-16 septembre 1367). A. Lemonde a relevé une différence entre les salaires moyens perçus dans les châtellenies exposées, c’est-à-dire situées à proximité des frontières, et les autres (LEMONDE, 2000, tome 1, p. 183).

139 ADI, 8 B 642, f 14 r°, compte du bailliage de l’Embrunais et du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367).

140 Au milieu du XV^e siècle, les soldes annuelles des officiers savoyards oscillent en moyenne entre 25 florins pour les châtelains, et 50 florins pour les baillis, d’après CASTELNUOVO, 1993, p. 15.

Peyrins (Drôme) viennent renforcer la garnison. Considérant la distance qui sépare ces deux châtelainies, la solde des gardes inclut le paiement de leur retour à Peyrins, soit 4 journées. Didier de Brive, le châtelain, est présent parmi ces quatre hommes – preuve qu’il ne réside pas continuellement dans sa châtelainie¹⁴¹. Or, les Auditeurs des comptes ne manquent pas de stipuler aux châtelains leur obligation de rester continuellement dans leur châtelainie : au châtelain d’Upaix en 1384-1385 ; au châtelain de Château-Queyras en 1388-1389¹⁴². En juillet 1392, une ordonnance du gouverneur du Dauphiné entérine le devoir pour les châtelains delphinaux de résider avec leur famille dans les châteaux commis à leur garde – astreinte qui est toujours d’actualité pour le vice-châtelain de Château-Queyras en 1418¹⁴³.

En plus de la fonction de garde qui lui est confiée, le châtelain accompagne les capitaines dans leurs missions d’expertises des châteaux. Ainsi, au moment des invasions de Galéas de Saluces, le châtelain de Césanne seconde le capitaine du Briançonnais quand il visite les châteaux du Briançonnais, rendant compte de leur état et du nombre d’armes qu’ils contiennent¹⁴⁴. De plus, il négocie l’achat d’armes en dehors de sa châtelainie. En 1418, Claude Motet, vice-châtelain de Briançon et châtelain de Bardonnèche, voyage pendant 47 jours, de Grenoble à Pignerol (26 jours) puis de Briançon à Pignerol (5 jours), afin de suivre le convoi des armes. Enfin, il se rend lui-même à Thonon (Haute-Savoie) pour acheter les arbalètes (16 jours)¹⁴⁵. Assurément, les châtelains « *ne se cantonnaient pas seulement dans des opérations de finance... ils assumaient des fonctions militaires dans leurs châteaux fortifiés* »¹⁴⁶.

La solde des gardes

Le service de garde ordinaire donne lieu au paiement de forfaits, moins rémunérateurs que le paiement à la journée, et correspondant généralement à une année de présence. Ainsi, le garde de la tour commune de Bardonnèche (Italie) ne reçoit que 5 florins par an à partir de 1362¹⁴⁷ alors que Jean Rafanel, guetteur à la même tour, était payé le double, soit 10 gros par mois pour seulement 6 mois de garde [20 janvier 1356-24 juin 1357]¹⁴⁸. À Réotier, afin de maintenir la présence de deux gardes, un guetteur et un portier pendant une année complète [1370-1371], trois hommes se sont relayés et sont payés sur la base de 10 florins¹⁴⁹.

141 Peyrins, Drôme, cant. Romans-sur-Isère. MANTEYER, 1944, p. 731, d’après ADI, 8 B 380, f 86 r°, compte de la châtelainie de Peyrins (23 septembre-11 décembre 1368) : cette dépense constitue près de 50 % des dépenses totales annuelles de la châtelainie (130 florins / 260 florins, 11,5 gros).

142 ADI, 8 B 655, f 176 v°, compte de la châtelainie d’Upaix (24 juin 1384-24 juin 1385) et 8 B 660, f 2 v°, compte de la châtelainie de Château-Queyras (24 juin 1388-24 juin 1389).

143 CHEVALIER, 1871, p. 28, lettre du gouverneur, 17 juillet 1392 ; CHEVALIER, 1874, p. 215-219 et ADI, B 4364, pièce, 13 juin 1418, Château-Queyras : « *Item precepit et in mandatis dedit nobili Alberto Alberti, vicecastellano dicti loci Cadracii, quatinus sub pena bonorum et corporis faciat personalem residenciam in dicto castro cum tota sua familia et uno bono famulo (...)* ». Dans la châtelainie de Vizille (Isère) aussi, « dès la fin du XIV^e siècle, le châtelain ne fait plus résidence permanente. Il est remplacé par le vice-châtelain » (MICANEL, 1947, p. 34).

144 ADI, 8 B 638, f 21 v°, compte de la châtelainie de Césanne (8 novembre 1362-20 avril 1364).

145 ADI, 9 B 30 bis, f 66 r°.

146 REY, 1949, p. 48.

147 ADI, 8 B 638, f 79 v°, compte de la châtelainie de Bardonnèche (22 mars 1362-4 juin 1364) ; 8 B 644, ff 50 v°-51 r° (18 août 1368-15 mai 1369) ; 8 B 652, f 86 r° (24 juin 1379-24 juin 1380) et 8 B 655, f 151 v° (12 septembre 1384-24 juin 1385).

148 ADI, 8 B 633, f 20 r°, compte de la châtelainie de Bardonnèche (20 janvier 1356-24 juin 1357).

149 ADI, 8 B 647, f 105 v°, compte de la châtelainie de Réotier (17 juillet 1370-24 juin 1371).

L'application de soldes forfaitaires est instaurée à partir de 1380 à Montalquier, en 1382 à Briançon puis en 1391 à Embrun¹⁵⁰. Dans ces deux dernières châtellenies, les gardes reçoivent 24 florins par an, soit 2 florins par mois. Cependant, à Montalquier et à Briançon, la rémunération globale des gardes inclut également la solde du châtelain. Il en est de même à Château-Dauphin (Italie) où, de 1379 à 1391, le salaire du châtelain et de la garnison du château (1 noble, 1 portier et 1 guetteur) est commun¹⁵¹. Enfin, que la garnison de La Bâtie-du-Pont soit composée de trois ou de quatre gardes, la rémunération annuelle globale ne varie pas (60 florins), à l'inverse de la solde mensuelle des gardes qui oscille entre 15 et 20 gros. Pour le châtelain, le forfait est donc un système souple qui s'adapte chaque année à l'évolution des besoins¹⁵².

En plus du service de garde habituel, peut être requis un service de garde extraordinaire confié à des clients et à des nobles issus ou non des châtellenies delphinales concernées¹⁵³. À partir de 1368, l'appel à ce service est fréquent, y compris pour de courtes durées¹⁵⁴ : il est beaucoup mieux rétribué que le service ordinaire. Le montant des soldes est régulièrement discuté entre le capitaine de la garnison et le châtelain, parfois même avec les Auditeurs des comptes. Ainsi, le capitaine Bardouin de Bardonnèche prévoyait un salaire quotidien de 2 gros par client engagé du 18 au 23 novembre 1362 à Château-Dauphin (Italie) mais le châtelain Jacques de Gumin n'accepte de rembourser que leur nourriture (1 gros). À ce sujet, les clients reçoivent rarement une contribution en argent et en nature même si l'achat de vin et de céréales pour ces derniers est fréquent¹⁵⁵.

Si la solde quotidienne des clients varie au maximum entre un demi gros (Serres, 1^{er} mai-25 août 1369) et 2 gros, notamment pour les arbalétriers (Embrun, 27 août-12 décembre 1368; Réotier, 18 août 1368-26 janvier 1369), les écarts sont faibles et demeurent exceptionnels, la majorité des clients recevant une solde qui oscille autour d'un gros par jour. On remarque aussi que les clients et les gardes du palais delphinal d'Embrun bénéficient d'une solde toujours supérieure à un gros par jour, sauf à partir de 1394. Il en est de même pour les dix gardes envoyés à Montalquier afin de défendre la châtellenie menacée par les « *hommes d'armes du vicomte de Tallard* » en 1398 (cf. *supra*).

150 ADI, 8 B 652, f 43 v°, compte de la châtellenie de Montalquier [24 juin 1380-?] : 60 florins / an; 8 B 654, f 9 v°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1382-24 juin 1383) et 8 B 664, f 212 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1391-24 juin 1392).

151 ADI, 8 B 652, ff 70 r°/v°, comptes de la châtellenie de Château-Dauphin (24 juin 1379-24 juin 1380) : 80 florins/an; 8 B 653, f 29 v° (24 juin 1380-24 juin 1381); 8 B 655, f 143 r° (24 juin 1384-24 juin 1385); 8 B 660, f 14 r° (24 juin 1388-24 juin 1389) et 8 B 662, f 145 r° (24 juin 1390-24 juin 1391). Voir aussi la solde du châtelain de Bardonnèche et de sa garnison (2 clients, 1 guetteur), 65 florins/an d'après ADI, 8 B 653, f 8 v°, comptes de la châtellenie de Bardonnèche (13 août 1355-20 janvier 1356) et 8 B 633, f 20 r° (20 janvier 1356-24 juin 1357).

152 ADI, 8 B 655, f 143 r°, comptes de la châtellenie de Château-Dauphin (24 juin 1384-24 juin 1385) : 3 gardes; 8 B 660, f 14 v° (23 juin 1388-26 juin 1389) et 8 B 672, f 256 r° (24 juin 1397-24 juin 1398) : 4 gardes.

153 Le service de garde extraordinaire est requis avant 1368 au palais delphinal d'Embrun : 2 clients et 1 garde du 6 janvier au 24 juin 1320 (ADI, 8 B 14, f 74 v°); 6 clients pendant 8 jours [17 janvier 1342-13 mars 1343], chaque client reçoit 1 gros par jour (ADI, 8 B 629, f 234 r°).

154 ADI, 8 B 655, ff 243 v°-244 r°, compte de la châtellenie de Réotier (24 juin 1384-24 juin 1385) : 1 guetteur pendant 11 jours.

155 ADI, 8 B 634, f 8 r°, compte du bailliage du Gapençais / châtellenie de Serres (29 mars 1359-20 mai 1360) : « (...) *pro quolibet I fl. pro mense et unam somatam vini et duos sestarios annone* »; 8 B 634, f 158 v°, compte de la châtellenie de Réotier (24 juin 1356-10 septembre 1359) : « *Item pro VI sestariis vini positis in munitione dicti palatii tempore dicte guerre* (...) : *II fl.* » et 8 B 644, f 42 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

À Château-Queyras, Château-Dauphin et La Bâtie-du-Pont (Italie), les soldes des clients et des nobles sont fixes. Et quand, en 1368, le châtelain de Château-Queyras et de Château-Dauphin sollicite le paiement d'une solde quotidienne de 3 gros pour les nobles et de 2 gros pour les clients, les Auditeurs des comptes refusent et appliquent les mêmes soldes qu'au « *temps de la guerre faite par Galéas de Saluces* » en 1363, soit seulement 2 gros par noble et 1 gros par client¹⁵⁶.

La solde des nobles est soumise à des écarts plus importants, de 2 gros (Château-Queyras, 28 novembre 1362-10 janvier 1363; Exilles, 19 avril-19 juin 1363; La Bâtie-du-Pont, Château-Dauphin et Château-Queyras, 15 octobre 1368-4 mai 1369); 3 gros (palais delphinal d'Embrun, 1369-1372; Upaix, 1368-1371 et Exilles, 1371) à 6 gros par jour (Upaix, 20 juin 1368-30 novembre 1369). Cette dernière solde, élevée, est exceptionnelle puisqu'elle s'applique aussi aux cinq hommes d'armes de la châtelainie de Réaumont (Isère) qui se rendent en Briançonnais du 1^{er} novembre au 16 décembre 1368. De même, les soldes relevées à Upaix, du 23 septembre au 11 décembre 1368, concernent des hommes venus de la châtelainie de Peyrins (Drôme). Encore sont-ils payés pour deux mois seulement alors qu'ils sont restés 18 jours de plus, dont les 4 journées nécessaires pour retourner à Peyrins. Ainsi, seuls les nobles provenant de châtelainies éloignées ou intervenant pendant l'année la plus critique – 1368 – sont payés à hauteur de 6 gros par jour. C'est seulement en 1391 que la solde quotidienne des nobles atteint 7,5 gros pour la garde du *Pertuis Rostan*.

Enfin, la solde des gardes de nuit s'établit entre un demi gros (Réotier, 1356-1359; Exilles, 1370-1371) et trois-quart de gros (Upaix, 1391-1392), relevé également dans la châtelainie d'Exilles où un homme, Guionet Pelliceri « *ferme le pont [levis] la nuit et l'ouvre le matin* » et assure donc pendant 272 nuits la garde du château d'Exilles (15 octobre 1362-15 juillet 1363). Durant la même période, Guionet Pelliceri est astreint à 123 journées de garde et reçoit 2 gros par jour. Mieux rétribué pendant la journée, cet homme a gardé le château de nuit, continuellement, et de jour – avec ou sans interruption pendant 123 journées – soit pratiquement un jour sur deux. Encore employé comme garde de jour et de nuit au pont-levis, il reçoit également 2 gros « par jour » en 1371.

Ponctuellement, les gardes peuvent être sollicités de jour comme de nuit : à Exilles (1371), à Réotier (1391-1396 puis 1397-1398), au Bois-des-Ayes et à Mentoulles (1393-1394) ainsi qu'à Upaix. Dans ce dernier exemple seulement, comme ils doivent seconder les gardiens de la prison où sont détenus les hommes de Guillaume de Camisard (1391-1392), leur solde dépasse 2,5 gros mais habituellement leur salaire est inférieur à l'addition des soldes d'une journée et d'une nuit. Parfois accompagnés d'un chien¹⁵⁷, les gardes des châteaux delphinaux donnent l'alerte avec des trompes d'appel dont le prix moyen est de 5 gros. En bois, en terre et plus rarement en étain, ces trompes sont achetées très régulièrement dans la châtelainie de Bardonnèche, pour la tour supérieure du château et pour la tour de Bramafan¹⁵⁸.

156 ADI, 8 B 644, f 31 r^o/v^o, compte des châtelainies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369).

157 MANTEYER, 1944, p. 576, d'après ADI, 8 B 638, f 67 r^o, compte de la châtelainie d'Upaix (18 septembre 1360-9 mai 1364) : « *Item pro expensis unius canis quem tenuit ibidem pro dicto tempore : XVIII gr.* ».

158 Voir l'exemple de BRAMAFAN : « *duobus cornibus, uno fusteo et alio terreo* » (1362-1364, ADI, 8 B 638, f 79 v^o) ; « *duorum cornuum terre emptorum pro tubicinando in turri de Bramafani* » (1379-1380, 8 B 652, f 86 r^o, 1 florin) ; « *uno cornu ad opus castri de Bramafani pro tubicinando* » (1384-1385, 8 B 655, f 152 v^o, 6 gros) ; « *Ilbus cornibus terre pro gayta castri de Bramaffan* » (1391-1392, 8 B 664, f 222 v^o, 1 florin).

Étude des hommes de guerre

Les espions et les messagers

Rarement mobilisés au début du XIV^e siècle, les espions jouent un rôle considérable en recherchant les informations les plus récentes sur la situation des parties adverses en période de guerre¹⁵⁹. Les dépenses de messagerie sont inexistantes avant 1368, date à laquelle elles deviennent cruciales pour préparer les accords de paix. Dès lors, des missions sont confiées à quelques hommes, messagers et espions dont les comptes des châtelainies ont parfois conservé la trace. Ces messagers sont certainement de simples villageois car la charge de messager officiel est uniquement mentionnée dans la vallée du Queyras où elle est détenue par un certain Gervais Fournel : celui-ci est d'ailleurs cité dans une seule mission auprès du bailli de l'Embrunais et du Briançonnais (1366-1367)¹⁶⁰.

Avec l'approche des premières compagnies en Piémont, des espions sont engagés à Exilles en 1360 (13 gros) et en Valcluson en 1362 (6 florins)¹⁶¹. Par ailleurs, de nombreuses missions d'espionnage et de messagerie sont engagées depuis les châtelainies de Château-Dauphin et de Château-Queyras, immédiatement touchées par les expéditions de Galéas de Saluces. Ainsi, des messagers de Château-Queyras sont envoyés à deux reprises dans la châtelainie de Château-Dauphin et, à cette occasion, ils apportent des vivres aux hommes de La Bâtie-du-Pont qui s'étaient réfugiés à Molines, par crainte des hommes de Galéas de Saluces (6 florins)¹⁶². Sur l'injonction des capitaines du Briançonnais, des espions de la châtelainie d'Exilles sillonnent également le marquisat de Saluces et le Piémont (10 florins)¹⁶³. Encore en 1370, espions et messagers informent le gouverneur et le capitaine du Briançonnais de l'avancée des routiers en Piémont (33 florins)¹⁶⁴.

Les ambassadeurs occupent un rôle majeur, d'abord dans les négociations de paix, mais aussi dans l'organisation militaire. Ainsi, en 1362, des messagers sont dépêchés en Briançonnais pour lever une chevauchée requise à La Bâtie-du-Pont, alors occupée par les hommes de Galéas de Saluces (2 florins et 7 gros)¹⁶⁵. Agissant dans l'urgence, les messagers de Réotier sont envoyés à Briançon pour demander de l'aide alors que les Provençaux sont à Embrun, à Guillestre, à Saint-Crépin et même aux frontières de la châtelainie de Réotier (18 gros)¹⁶⁶.

159 LEMONDE, 2000, tome 1, p. 231. Voir leur rôle dans les villes alsaciennes au XV^e siècle (RAPP, 2000, p. 602).

160 ROMAN, 1890, p. 246, d'après ADI, B 2962 et 8 B 642, f 68 v^o, compte de la châtelainie du Valcluson (15 avril 1366-16 septembre 1367).

161 ADI, 8 B 634, f 37 r^o/v^o, compte de la châtelainie d'Exilles (14 juin 1357-11 mai 1360) : « (...) *tempore quo comes Sabaudie cum saquemendis erat in Pedemontium* » et 8 B 638, f 18 v^o, compte de la châtelainie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364) : « *Item pro salario et victu plurium exploratorum missorum in partibus Pedemontis ad sciendum statum societatum existencium in illis partibus (...)* ».

162 ADI, 8 B 638, f 163 r^o/v^o, compte de la châtelainie de Château-Queyras (16 février 1362-5 septembre 1364).

163 ADI, 8 B 638, f 62 r^o, compte de la châtelainie d'Exilles (10 février 1362-8 mai 1364).

164 ADI, 8 B 647, f 72 v^o, compte de la châtelainie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371).

165 MANTEYER, 1944, p. 557, d'après ADI, 8 B 638, f 45 v^o, compte des émoluments du sceau et des décrets de la cour majeure du Briançonnais (23 mars 1362-17 avril 1364).

166 ADI, 8 B 644, f 13 r^o, compte de la châtelainie de Réotier (24 juin 1367-24 juin 1368).

En cas de nécessité, les syndics des communautés briançonnaises assument le rôle de messenger quand ils se rendent à Briançon pour rencontrer les officiers du dauphin. Ainsi, en mai 1398, le bailli du Briançonnais préconise aux syndics de Césanne (Italie) de faire appliquer une vieille mesure – rassembler les hommes et leurs biens dans les forteresses – pour assurer la défense de la région (2 florins et 10,5 gros)¹⁶⁷. Cette mesure se manifeste concrètement par la prise en charge par les syndics de Césanne des soldes des clients qui sont envoyés au *Pertuis Rostan* pendant les mois d'octobre et de novembre 1398.

Quelle que soit l'origine des messagers, l'imprécision des intitulés des missions ne fait que refléter la polyvalence de la tâche qui leur incombe. Et bien que regroupant des missions variées telles que l'espionnage, la messagerie ou l'escorte des officiers, les dépenses inhérentes à ces interventions ponctuelles restent dérisoires. Ainsi, à Château-Dauphin (Italie), elles ne représentent qu'un faible pourcentage des dépenses engagées par le châtelain entre 1362 et 1364, à peine 2,6 % (26,5 florins/1017 florins et 1 gros)¹⁶⁸. Aussi, en 1368, les syndics de Briançon n'hésitent pas à recruter un homme, Guigues Chaix, pour espionner l'avancée des routiers (2 florins)¹⁶⁹.

Des missions plus lointaines sont confiées aux messagers qui rapportent aux officiers du dauphin quelques rares nouvelles sur l'état des châteaux¹⁷⁰. En retour, le gouverneur transmet ses ordres dont la diffusion est lente et l'application sur le terrain d'autant plus retardée. Ainsi, le 30 août 1368, Pons Albert de Château-Queyras s'achemine à Grenoble pour faire un rapport au gouverneur qui lui confie une ordonnance spécifiant l'urgence de munir les châteaux en hommes, en nourriture et en armes suffisantes (4 florins)¹⁷¹. Or, c'est seulement trois ans plus tard qu'un messenger d'Embrun diffuse cette ordonnance dans les bailliages du Gapençais et de l'Embrunais¹⁷² ! Plus efficaces, les messagers du dauphin se rendent à Avignon pour s'informer de l'avancée des routiers en 1380¹⁷³ et, comme ces derniers atteignent le Piémont au mois de septembre, des espions les suivent jusqu'à Carmagnole (province de Turin)¹⁷⁴.

Les missions d'espionnage se multiplient dans le bailliage de l'Embrunais où l'évolution de ces dépenses, en baisse constante après 1368, traduit les avancées

167 ADI, 8 B 671, ff 21 r^o-22 r^o, compte des syndics de Césanne, 1398.

168 ADI, 8 B 638, f 160 r^o, compte de la châteltenie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364) : messagers au Marquisat de Saluces et en Briançonnais (7,50 florins) ; escorte du châtelain à Embrun pour une entrevue avec le gouverneur (4 florins) et autres frais d'espionnage, à la demande des capitaines du Briançonnais (15 florins).

169 AC Briançon, CC 3, 1368-1369.

170 Une seule mention à Exilles avant 1368. ADI, 8 B 634, f 37 r^o/v^o, compte de la châteltenie d'Exilles (14 juin 1357-11 mai 1360) : « *Item pro nunciis mittendis apud Brianconum et deinde Gratianopolim, Romanis et Buxum ad significandum dominis de consilio bayllivo et judici, fracturam muri castris dicti loci que evenerat – reddit particularis : III fl.* ».

171 ADI, 8 B 644, f 30 r^o, compte des châteltenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369). Parti pendant 10 jours avec un roncín, il reçoit 4 gros par jour, soit 40 gros (3 florins et 4 gros). Non seulement, cet homme est largement payé pour cette mission mais en plus, sa solde est surévaluée.

172 ADI, 8 B 649, f 28 v^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1371-24 juin 1372).

173 ADI, 8 B 653, f 30 r^o, compte de la châteltenie de Château-Dauphin (24 juin 1380-24 juin 1381) : 2 florins, 4 gros et 3 quarts.

174 ADI, 8 B 652, f 64 v^o, compte de la châteltenie de Briançon (24 juin 1379-24 juin 1380) : 2 florins. Les habitants de Carmagnole chassent la garnison de ce château à plusieurs reprises bien qu'il soit en Dauphiné depuis l'acte d'hommage de Frédéric II de Saluces (ADI, B 3855, pièce 169, 6 décembre 1412).

cahotiques des routiers¹⁷⁵. Dès le printemps de l'année 1368, le bailli de l'Embrunais fait une expertise des châteaux de son bailliage et du marquisat de Césanne. Du 2 mars au 4 avril 1368, Jean Galon, châtelain d'Embrun et bailli de l'Embrunais, visite les châteaux de Mentoulles, d'Exilles et de Bois-des-Ayes, assisté par six nobles armés parmi lesquels sont cités Albert de Rousset, Pierre Babot, Aynard *Charosce*, Jean *Guelisii* et *Fasio* de Prunières (55 florins). Puis, du 21 août au 6 décembre 1368, ce bailli est accompagné de cinq hommes – notamment Albert de Rousset – pour inspecter les châteaux de Réotier, de Chorges et de Savines (315 florins). Au même moment, des messagers (*nunciis*) sont requis dans ces derniers châteaux situés aux frontières du bailliage de l'Embrunais (43 sous et 2 deniers)¹⁷⁶.

Des espions sont envoyés en Lombardie et en Provence pour connaître l'avancée des routiers qui menacent d'entrer en Dauphiné (37 florins et 8 gros)¹⁷⁷. Parallèlement, les négociations de paix requièrent la présence de nombreux émissaires et de messagers qui, entre Sisteron et Grenoble, rendent compte de l'état d'avancement des tractations¹⁷⁸. À deux reprises, le bailli de l'Embrunais intervient en personne : d'abord à Sisteron pour négocier avec les Provençaux, puis à Embrun pour obtenir la suspension de l'excommunication qui pèse sur la ville (10 francs). Quant aux messagers, ils sont envoyés au Conseil delphinal, à Grenoble, pour exposer les positions de l'archevêque sur la fortification de la ville d'Embrun (« *super facto ville* ») et transmettent les nouvelles rapportées par les espions en Lombardie. Perceval d'Avalon, assisté de deux messagers, est ainsi chargé de communiquer les nouvelles sur les Provençaux auprès du Conseil delphinal (12 florins et 9 gros)¹⁷⁹.

D'Embrun, les missions de messagerie et d'espionnage sont confiées à Tachon Gilbert, garde du palais delphinal depuis août 1369. Ce noble est d'abord envoyé à Crémieu (Isère) pour informer le gouverneur sur les entrevues entre Amédée de La Motte et le bailli au sujet de la paix avec les Provençaux (5 florins). Aussi, il se rend à Sisteron pour apporter des lettres du gouverneur au sénéchal de Provence. Enfin, après une mission d'espionnage en Provence, en décembre 1370, il rencontre le gouverneur à Grenoble en juin 1371 (6,50 florins)¹⁸⁰. D'autres messagers, moins chanceux que Tachon Gilbert, sont arrêtés en chemin par les Provençaux¹⁸¹.

175 Environ 372 florins (soit 48,7 % des dépenses totales, ADI, 8 B 644, f 68 r^o/v^o, 11 février 1367-8 décembre 1368); 96 florins et 1 gros (soit 28 %, 8 B 647, ff 89 v^o-91 r^o, 8 août 1369-24 juin 1370); 24,50 florins (soit 10 %, 8 B 647, ff 100 r^o-101 r^o, 24 juin 1370-24 juin 1371); 17 florins (soit 7,4 %, 8 B 649, ff 26 r^o-29 r^o, 24 juin 1371-24 juin 1372); 8 florins (soit 11,4 %, 8 B 650, ff 27 v^o-28 v^o, 24 juin 1373-24 juin 1374).

176 ADI, 8 B 644, ff 68 r^o-69 v^o, compte de la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368).

177 ADI, 8 B 647, f 91 v^o, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370) et 8 B 650, f 27 v^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1373-24 juin 1374).

178 Y compris à Upaix d'où les messagers apportent des lettres au gouverneur et au Conseil delphinal en 1368 (26 florins et 2 gros): ADI, 8 B 644, f 42 v^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369). En 1370, Guillaume Eymin, d'Embrun, rencontre le bailli à Upaix: 8 B 647, f 91 r^o, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370).

179 ADI, 8 B 647, ff 91 v^o-92 r^o, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370).

180 ADI, 8 B 647, ff 90 r^o-92 r^o, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370) et f 100 r^o/v^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1370-24 juin 1371). Le noble Tachon Gilbert de Saint-Pierre d'Allevard (Isère, cant. Allevard) est témoin d'un prix-fait conclu à Château-Queyras le 12 juillet 1389 (ADI, B 3010, f 418 v^o): s'agit-il du même homme?

181 Destinataire inconnu, BRES, 1972, lettre n° 439, p. 637, v. 14 octobre 1369.

Les hommes d’armes (1368-1369)

« Le conflit se prolongeant au-delà des délais coutumiers du service féodal et la conduite des opérations exigeant de plus en plus une certaine technique, la guerre allait se muer d’art aristocratique en métier et les gens de guerre en professionnels, les hommes d’armes »¹⁸².

Soldes et catégories de combattants

Les rôles de montres sont rarement conservés¹⁸³ et ce seul fait confirme l’intérêt manifesté pour ceux établis en Dauphiné, dont l’un est publié¹⁸⁴, et qui recensent l’ensemble des soldats présents depuis la montre de La Mure le 8 juillet 1368 jusqu’au 8 février 1369, soit pendant les 7 mois que dure la grande chevauchée. Ces résultats sont synthétisés dans les tableaux et les graphiques qui suivent.

Date (a)	Lieu	écuyer	fantassin-	gens d’arme	chapeau de fer	chevalier	archer	Total
			client					
8 juillet	La Mure	38		22		9		69
25 juillet	Serres	19 (b)						19
25 juillet	« pays »	13	53 clients					66
25 juillet	Champsaur	29	2 fant.				1	32
25 juillet	Baronnies et Trièves	1		4				5
septembre	Trièves		140 clients	3 (c)		2		145
septembre	Corps	7						7
fin sept.- 6 nov.	col de la Croix-Haute	5		12		1		18
n.p.	Trièves	6		capitaine				7
6-31 nov.	n.p.	226		26 (d)	23	47	20	342
Total		344	195	68	23	59	21	710
		48.50%	27.50%	9.60%	3.20%	8.30%	3%	100%

- a. Sont exclus de ce tableau les 164 clients recrutés par la ville de Briançon en 1368.
- b. Dont 4 chevaliers.
- c. Un châtelain, un porte-enseigne et un capitaine.
- d. Dont un porte-trompette et un fantassin.

Tableau 6. Les catégories de combattants du 8 juillet au 31 novembre 1368.

On constate la suprématie des écuyers (*armiger, scutifer*) engagés dans la défense de la région entre juillet et novembre 1368, ce qui est tout à fait conforme aux effectifs présents dans le reste du royaume au cours des campagnes contre les routiers¹⁸⁵. La deuxième catégorie la plus représentée est celle des clients (*clientes*),

182 MOLLAT DU JOURDIN, 1992, p. 113.
183 Dans le comtat Venaissin, par exemple, seule la montre de l’armée levée en 1358 est conservée (d’après BUTAUD, 2001, tome 2, p. 593).
184 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881 et ADI, B 4358, pièce.

des fantassins originaires de la région (cf. *supra*), armés de lances et qui sont souvent convoqués sur de courtes distances, pour une durée et une fréquence de service faibles¹⁸⁶. Ils peuvent être sollicités pour escorter des convois comme c'est le cas en 1352 lorsque 21 clients accompagnent le bailli du Briançonnais pour transporter des lances à Saint-Crépin¹⁸⁷. Notons aussi que 164 clients sont appelés par les syndics de Briançon pour défendre le Briançonnais, au nom du service de la chevauchée delphinale (cf. *supra*). La mission des piétons (*pedites*) ne diffère de celle des clients que par la limitation de leur service qui ne peut excéder 30 jours pour les piétons gapençais¹⁸⁸. Étrangement, les arbalétriers ne sont pas mentionnés dans les deux rôles de montres étudiés. Cependant, les clients de la châtellenie de Moirans sont accompagnés d'arbalétriers (37) quand ils participent aux chevauchées en 1368-1369. Les seuls gens de trait sont donc représentés par quelques archers. Enfin, peu nombreux en 1368, les chapeaux de fer font partie des fantassins les mieux protégés puisqu'ils sont munis d'armes offensives (hache, masse, épée)¹⁸⁹.

Les gages journaliers des clients oscillent entre 12 et 18 deniers, soit de 1 à 1,5 florin par mois en 1355¹⁹⁰. En 1368, les clients de Briançon chargés de la garde du *Pertuis Rostan* ne reçoivent que 16 deniers par jour (4 gros pour 5 jours) alors que ceux envoyés en garnison à Embrun sont payés davantage, de 30 à 45 deniers par jour (1 à 1,5 florin pour 8 jours). En fait, les gages sont plus élevés quand le client est recruté pour une courte durée, comme le suggèrent les soldes de ceux envoyés au Bois-des-Ayes (Italie) et dans la châtellenie du Queyras en 1368¹⁹¹. Cependant, il est surprenant de constater que les clients recrutés par la ville de Briançon en 1368 et ceux employés 30 ans plus tard au *Pertuis Rostan* reçoivent exactement la même solde mensuelle (3 florins et 9 gros).

D'après les comptes établis par le capitaine Rodolphe de Commiers qui mena les hommes d'armes du Gapençais et de l'Embrunais du 1^{er} décembre 1368 au 8 février 1369, on connaît les soldes mensuelles (*stippendia*) des autres combattants¹⁹². Globalement, leur solde oscille entre 6 florins pour les brigands (*brigandus*), 7,5 florins pour les chapeaux de fer (*capellus ferri*), 15 florins pour les écuyers (*scutiffer*) et 20 florins pour les chevaliers (*militis*). Ces soldes sont en accord avec celles établies par le gouverneur du Dauphiné en juillet 1368¹⁹³ et en 1369 (Tableau 7)¹⁹⁴.

185 D'après CONTAMINE, 1972, p. 533 et, dans le duché de Bourgogne en 1368, d'après RAUZIER, 1996, p. 641.

186 En Savoie, les clients présents en 1324 dans la châtellenie des Allymes (Ambérieu-en-Bugey, Ain, ch.-l. cant.) sont de simples « *hommes d'armes, voire des mercenaires* » (CATTIN, 1977, p. 16). Ce sont des « *paysans-soldats* » qui servent localement, parfois même des « *soldats de métier, équipés et entraînés au combat à pied, quoique d'origine non aristocratique* » (d'après DEMOTZ, 1981, p. 131 ; DEMOTZ, 1991, p. 258 et CARRIER, COUTEAUX et FOL, 1998, p. 40).

187 AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1352.

188 VAILLANT, 1951, p. 422.

189 CONTAMINE, 1994a, p. 161-168. À propos de l'armement, voir FINÓ, 1977, p. 258.

190 CONTAMINE, 1972, p. 626.

191 AC Briançon, CC 3, f 1 r° (Bois des Ayes), f 2 v° (Queyras), f 4 r° (Embrun) et f 5 v° (Pertuis Rostan).

192 ADI, B 4358, ff 1 r°-4 r°, septembre 1369. Le total des dépenses justifiées par le capitaine atteint la somme de 1 126 florins et 7 gros alors que les recettes s'élèvent à 1 414 florins et 4 gros, soit un solde positif de 287 florins et 9 gros.

193 THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1930, p. 107, 8 juillet 1368, chevalier : 20 florins ; homme d'arme : 10 florins ; fantassin ou gens de pied : 7 florins. Ces soldes sont sujettes à des variations selon les sources : 15 florins pour les hommes d'armes (LACROIX, 1879, p. 182) et pour les chevaliers (CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 10).

194 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 15, 20 juin 1369, archer et chapeau de fer : 7,5 florins.

La première dépense justifiée par le capitaine Rodolphe de Commiers concerne une mission qu'il a menée, avec 51 hommes armés (une lance) et un chapeau de fer, aux frontières du Gapençais, du 1^{er} au 15 décembre 1368. Pour l'ensemble de cette mission, 406 florins et 3 gros sont dépensés, vraisemblablement selon la répartition suivante. D'une part, pour les 4 chevaliers (Rodolphe de Commiers, Ozasèche Flotte, Falcon de Murinais et Raynaud Allemand), la solde est de 40 florins et, d'autre part, les 48 hommes armés, vraisemblablement des écuyers, reçoivent une solde semi-mensuelle de 7,5 florins, soit 360 florins au total. Enfin, le chapeau de fer est payé 3 florins et 9 gros. Ce total annoncé (403 florins et 9 gros) est inférieur au total réel (406 florins et 3 gros) et cette différence (2,5 florins) représente sans doute l'indemnité reçue par les 4 hommes d'armes qui ont remplacé Rodolphe, Lancelot et Alegret de Commiers, ainsi que Jean d'Allevard qui ne sont pas restés en garnison à Gap.

Combattant (a)	Avant 1368	1368-1369	Après 1376 (b)
Client	1 à 1,5 fl. (1353-1355)	1 à 5 fl. (c)	3 fl., 9 gr. en 1398 (d)
Écuyer	3 - 1 cheval - à 7 fl. - 3 chevaux - (e)	15 fl. (f)	13,5 à 21,5 fl. en 1376 (b)
Brigand	4 fl. (g)	6 fl. (h)	
Chevalier	10 fl.	20 fl. (h)	
Chevalier banneret	15 fl.	40 fl. (i)	40 fl. (1376)
Chevalier bachelier	9 fl.	20 fl. (i)	30 fl. (1376)
Arbalétrier		2 fl., 3 gr. à 6 fl. (j)	12 fl. en 1391 (k)
Fantassin et chapeau de fer		7 à 7,5 fl. (h)	
Archer		7,5 fl. (l)	

a. En gras : les soldes des combattants en Dauphiné.

b. CONTAMINE, 1972, p. 628, d'après BMG, R 80, tome 71, ff 288 r°-295 v°, 3 avril-5 juin 1376 : Pertuis Rostan.

c. 1 florin soit 12 deniers / jour (MANTEYER, 1944, p. 44, d'après ADI, 8 B 380, f 168 v°, compte de la châtelainie de Moirans, 24 juin 1368-24 juin 1369) ; 1,5 florin à 3 florins et 9 gros (AC Briançon, CC 3) ; 5 florins (ADI, 8 B 644, f 13 v°, compte de la châtelainie de Réotier, 24 juin 1367-24 juin 1368 et f 68 v°, compte de la châtelainie d'Embrun, 11 février 1367-8 décembre 1368).

d. ADI, 8 B 671, f 26 r°, compte des syndics de Césanne, 1398.

e. ADI, B 4398, f 214. Les soldats engagés avec un, deux ou trois chevaux ne sont pas mentionnés dans la région considérée sauf dans les Baronnie : ADI, 8 B 634, f 20 v°, compte du bailliage des Baronnie de Mévouillon et de Montauban, 13 mai 1358-13 mars 1360.

f. ADI, 8 B 380, f 168 r°, compte de la châtelainie de Moirans (24 juin 1368-24 juin 1369) : châtelain et hommes d'armes à cheval : 15 fl. / mois / homme et 8 B 380, f 151 r°/v°, compte de la châtelainie de Réaumont (23 juillet 1367-10 juillet 1369) : hommes d'armes avec 2 chevaux chacun : 15 fl. / mois / homme.

g. Solde en 1345 d'après DU CANGE, définition de *brigantae*.

h. CONTAMINE, 1972, p. 628, d'après ADI, B 4358.

i. CONTAMINE, 1972, p. 626, d'après le service du roi de France.

J. 2 florins et 3 gros soit 18 deniers / jour (MANTEYER, 1944, p. 44, d'après ADI, 8 B 380, f 168 v°, compte de la châtelainie de Moirans, 24 juin 1368-24 juin 1369) à 6 florins (ADI, 8 B 644, f 13 v°, compte de la châtelainie de Réotier, 24 juin 1367-24 juin 1368).

k. ADI, B 4358, pièce, 27 juin 1391.

l. CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 15, 20 juin 1369.

Tableau 7. Évolution des soldes mensuelles des combattants.

Du 16 au 31 décembre 1368, Rodolphe de Commiers mène une chevauchée avec douze écuyers¹⁹⁵. Le 17 décembre 1368, seize hommes d'armes (14 écuyers, 1 chevalier et 1 chapeau de fer) quittent Gap pour rejoindre Serres où leur service prend effet le 1^{er} janvier. Neuf hommes de la première mission partent effectivement de Gap et sept hommes d'armes nouveaux sont recrutés. La dépense se répartit comme suit : un chevalier (10 florins), un chapeau de fer (3 florins et 9 gros) et quatorze écuyers (105 florins), soit 118 florins et 9 gros, conformément à la somme que déclare avoir reçu Rodolphe de Commiers.

Du 1^{er} au 31 janvier 1369, ce sont trente écuyers qui ont servi dans le Gapençais ou le Serrois : ils reçoivent donc 450 florins (30 x 15 florins). Enfin, du 1^{er} au 8 février 1369, le capitaine dirige treize écuyers et un chevalier dans la région du Gapençais (57 florins et 4 gros). Cette dépense se répartit ainsi : solde des treize écuyers pendant 8 jours (42 florins et 3 gros), solde du chevalier (5 florins) et du capitaine Rodolphe de Commiers (10 florins ?).

Comme le montre le rôle des hommes de ce capitaine, les soldes des mêmes combattants varient au cours d'une courte période. Durant toute la période étudiée (2 mars 1368 au 8 février 1369), les soldes de tous les combattants sont revues à la hausse avec la guerre. Les écuyers, les combattants les plus nombreux (44,6 %), voient leur solde ainsi multipliée au moins par deux. Quant aux clients, leurs soldes sont soumises à de forts écarts qui s'accroissent encore avec la guerre. Enfin, bien que minoritaires (6,7 %), les chevaliers subissent les mêmes écarts de salaires. Par exemple, alors que le chevalier Aymar Allemand reçoit 70 florins, Guy Coppier est gratifié d'une solde de 120 florins en novembre 1368. Dans les deux cas, ces soldes dépassent largement celles couramment pratiquées en Dauphiné et traduisent la reconnaissance du dauphin pour le dévouement antérieur de ces deux chevaliers. En effet, Aymar Allemand, châtelain de Vizille depuis 1364, avait accompagné le gouverneur à Lyon pour négocier le départ des routiers de la ville d'Anse (Rhône) en février 1365 et Guy Coppier, capitaine de la ville de Romans en 1363, châtelain de La Tour-du-Pin (1364-1365) et bailli du Viennois et Valentinois, avait été nommé vice-gérant du Dauphiné en l'absence du gouverneur en avril 1366¹⁹⁶.

Quant aux soldes des capitaines, si celle de Rodolphe de Commiers n'est pas spécifiée, Guigues Chaix, capitaine au *Pertuis Rostan* pendant 23 jours d'octobre à novembre 1368, reçoit quotidiennement 4 deniers par client qu'il dirige, soit 5 florins et 12 deniers¹⁹⁷. Pierre Aynard, capitaine du Briançonnais du 12 juin 1363 au 12 janvier 1364, est payé 45 florins par mois – soit 315 florins au total – à condition de résider continuellement dans la région et de tenir avec lui deux nobles armés prêts à intervenir. En son absence, il doit être représenté par deux nobles supplémentaires : son salaire est donc partagé avec deux, voire quatre autres hommes. La solde du second capitaine de l'Embrunais, Pierre de Freynet, est identique¹⁹⁸. Dans ces deux derniers exemples, le montant des soldes des capitaines est justifié par le rôle qui leur a été assigné par une ordonnance de 1358. En effet, cette dernière stipule qu'ils doivent s'assurer que les hommes se retirent dans les forteresses avec leurs biens et leurs vivres¹⁹⁹.

195 En fait, le compte donné par le capitaine fait état de quatorze hommes mais la somme dépensée (95 florins) ne correspond ni au paiement de douze écuyers (90 florins), ni au paiement de quatorze (105 florins).

196 CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 8, 11 et 56.

197 1368-1369, AC Briançon, CC 3, f 6 v^o (Pertuis Rostan) et f 7 r^o (Briançon). Guigues Chaix est aussi engagé par la communauté de Briançon pour espionner l'avancée des routiers.

198 ADI, 8 B 638, f 53 r^o, compte de noble Pierre Aynard, capitaine du Briançonnais (12 juin 1363-12 janvier 1364) et MANTEYER, 1944, p. 516, d'après ADI, 8 B 638, f 54 r^o.

Durée et fréquence de participation des hommes d'armes

Sur l'ensemble de la période du 2 mars 1368 au 8 février 1369, les hommes d'armes ne sont pas présents de manière continue. Pendant les mois d'avril, mai, juin et août 1368, le service de chevauchée ne s'exerce pas dans les châtellenies dauphinoises étudiées. Mais, pour le reste de la période, la participation récurrente de certains hommes d'armes est un outil de promotion. Ainsi, Barthélemy de La Maladière, Berlion Talavel, Henri de Vallin et Jean de Virieu, simples écuyers en juillet 1368, participent à la chevauchée de novembre 1368 en tant que chevaliers.

Certains écuyers sont déjà expérimentés et sont affectés à diverses missions. Ainsi, Goyet Gay, présent à la montre de Serres le 25 juillet 1368, sert également pour la chevauchée en Gapençais et en Embrunais durant le mois de janvier et jusqu'au 8 février 1369. Or, le 28 avril 1363, il était nommé capitaine de La Bâtie-du-Pont (Italie) par Pierre Aynard et Pierre de Freynet, capitaines du Briançonnais et de l'Embrunais. Il est donc responsable de la garde :

- du 28 avril au 28 septembre 1363, avec un écuyer – dont Aymar Gay, son père²⁰⁰ – en alternance avec deux autres hommes,
- du 28 septembre 1363 au 30 juin 1365, il assure la garde avec d'autres hommes dont le nombre n'est pas précisé²⁰¹, sauf d'octobre à décembre 1363 où trois clients et deux archers l'assistent²⁰²,
- du 1^{er} juillet 1365 au 20 janvier 1366, Goyet Gay est entouré de sept clients,
- du 21 janvier 1366 au 7 septembre 1367, il commande treize hommes en alternance²⁰³.

Quelques clients restent continuellement à La Bâtie-du-Pont pendant ces deux dernières périodes. Parmi eux, Aymar Gay s'absente seulement pendant deux mois de la garnison mais Isoard Maynard est présent sans interruption. Tous les autres restent au moins pendant deux mois consécutifs.

Parmi les hommes d'armes ayant servi le plus longtemps pendant les chevauchées de 1368-1369, seuls l'écuyer Guillaume de *Bozerie*, engagé du 6 novembre 1368 au 8 février 1369, et le client Antoine Estève, présent au *Pertuis Rostan* en octobre et novembre 1368, sont restés sans interruption au même poste. Les autres – 17 en tout, requis à la chevauchée plus de trois fois au cours de la période – tous des écuyers, ne restent en place que pour de courtes périodes : François Duliet, du 16 décembre 1368 au 8 février 1369 ; Guillaume Grinde, du 6 novembre au 15 décembre 1368 puis du 1^{er} janvier au 8 février 1369 ; Leuson de Tencin, en juillet 1368, puis du 1^{er} janvier au 8 février 1369. Plus rares encore sont les clients attachés à la garde d'un même lieu. Ainsi, seul Pierre Rodolphe est enregistré au cours des trois montres passées à Embrun à l'automne 1368. Quant à la durée maximale de présence cumulée, elle est de 3 mois et 2 jours pour un écuyer (Guillaume de *Bozerie*) alors que les clients, comme il a été dit plus haut, sont sollicités pour des périodes ne dépassant pas 5 semaines (Antoine Estève ; Antoine Tolosan : 3 semaines et 3 jours).

199 DURVIN, 1978, p. 369 et FOURNIER, 1978, p. 230, 14 mai 1358, États généraux de Compiègne.

200 Ou son oncle, d'après ADI, 8 B 638, f 50 r°, compte du Briançonnais (1^{er} juillet 1363-8 mai 1364).

201 ADI, 8 B 640, f 19 r°/v°, compte de Goyet Gay, capitaine de La Bâtie-du-Pont, 30 juin 1365.

202 ADI, 8 B 638, f 50 r°, compte du Briançonnais (1^{er} juillet 1363-8 mai 1364).

203 ADI, 8 B 642, ff 70 r°-72 r°, compte de Goyet Gay, capitaine de La Bâtie-du-Pont (20 janvier 1366-7 septembre 1367). Parmi ces hommes, Amédée Gay, garde du 22 avril au 7 septembre 1367, est ensuite mentionné pendant la chevauchée du Gapençais (1^{er}-15 décembre 1368 ; janvier-8 février 1369).

Étude anthroponymique

L'énumération des noms, du nombre et de la qualité des combattants est assez rare pour être signalée et étudiée. En effet, sur les 1 007 hommes d'armes ayant participé aux chevauchées, 781 sont connus par leur nom ou leur surnom, soit 77,5 %. Ce nombre atteint même 97,5 % pour les clients, ce qui est normal puisque leurs rôles sont tenus par les syndics de Briançon. Ces désignations sont originales puisque généralement le chef de montre « *est le seul dont le nom apparaisse en propre dans les comptes qui, après l'avoir désigné, se contentent d'indiquer anonymement le nombre et la qualité des combattants dont il dispose* »²⁰⁴.

Les chapeaux de fer, minoritaires, ne sont pas identifiés autrement que par un nom simple (« *le nommé Tranquillin* », « *le nommé Arnaud* », « *le nommé Philippe* »...) ou par un sobriquet (« *la bastard de Vaux-Travers* »). D'après leurs patronymes, les chevaliers, les écuyers et les archers sont essentiellement originaires des châtellenies du Haut-Dauphiné. Ceci confirme le fait que d'une manière générale « *au témoignage des comptes des trésoriers des guerres, les hommes réunis dans une même montre avaient fréquemment une origine géographique ou féodale commune* »²⁰⁵.

Quelques patronymes se réfèrent à un lieu d'origine ou d'habitation, comme Pierre *de Gap*, écuyer, damoiseau qui participe à la chevauchée menée en Champsaur (juillet 1368) ou Forestier *de Veynes*, combattant en décembre 1368 et dont la descendance semble avoir suivi la même voie²⁰⁶. Il est certain qu'au XIV^e siècle, les patronymes étant déjà héréditaires, ceux accolés d'un nom de lieu doivent être pour la plupart sans aucun rapport avec le lieu de résidence des hommes qui les portent. Pourtant, dans l'exemple précis des rôles de montres et compte tenu de leur mobilité, les combattants tiennent probablement à déclarer leur lieu de résidence habituel²⁰⁷.

Suivons la carrière du chevalier Artaud d'Arces, châtelain. Avec son père Morard d'Arces, il avait accompagné le gouverneur du Dauphiné aux Échelles pour suivre les négociations sur les frontières du Dauphiné et de la Savoie, en août 1366. Après cette première mission d'ambassadeur, il devient châtelain de Réaumont (Isère) puis d'Upaix, d'où il dirige alors une mission d'espionnage en Rosanais²⁰⁸. Nommé bailli et capitaine du Briançonnais, il doit défendre cette région face aux Provençaux du 1^{er} novembre au 16 décembre 1368 : sa solde est alors de 434 florins. En tant que bailli du Gapençais, de l'Embrunais, du Briançonnais et du Champsaur, il convoque les consuls du Briançonnais à Césanne (Italie) pour organiser la défense du pays (3 mars 1368) et prépare le traité de paix avec le sénéchal de Provence, Foulques d'Agout, durant l'hiver 1368-1369²⁰⁹. Ses deux frères, Louis et François, participent également aux chevauchées en tant qu'écuyers.

Ainsi, la plupart des chevaliers ont déjà secondé le gouverneur du Dauphiné, que ce soit par leur participation à des actions de guerre ou à des ambassades officielles. Guillaume Artaud, père de Jacques Artaud (futur évêque de Gap),

204 CONTAMINE, 1972, p. 80.

205 CONTAMINE, 1972, p. 80.

206 Guillaume de Veynes, dit *le Forestier*, combat les anglais sous Charles V. Il est tué en 1424 à la bataille de Verneuil d'après RIVOIRE DE LA BÂTIE, 1867-1969, p. 788.

207 HÉBERT, 1979a, p. 18, n. 33.

208 Miribel-lès-Échelles (Isère, cant. Saint-Laurent-du-Pont). ADI, 8 B 644, f 43 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

209 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 15 ; CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 58 et THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 3.

accompagne le gouverneur à Montélimar pour préparer la défense du Dauphiné en novembre 1363. Aymar Allemand (châtelain de Vizille, 1364-1367), Didier de Sassenage, François de Beaumont et Alegret de Boenc ont négocié le retrait des routiers de la ville d'Anse (Rhône) en février 1365. Quant au chevalier Amédée de La Motte, conseiller du dauphin, il a suivi l'ambassade chargée de déterminer les frontières entre le Dauphiné et la Savoie aux Échelles, en août 1366²¹⁰.

Quelques chevaliers ont déjà livré combat aux routiers ou, suite à la grande chevauchée de 1368-1369, ils y contribueront encore. Ainsi, le chevalier Guichard de La Poype, appelé en novembre 1368, avait été fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356. De même, Humbert de Loras avait pris part aux négociations entre le dauphin et le marquis de Saluces en mars 1362. Jean de Virieu et Henri de Vallin, tous deux commis à la garde de Serres en juillet 1368, repoussent encore les routiers bretons en 1375²¹¹. De même, Rodolphe de Saint-Geoirs, capitaine du château de Serres depuis juin 1368, est le lieutenant de Pierre de Saint-Geoirs. Ce dernier, maréchal des armées de Dauphiné depuis 1362, organise la montre des soldats réunis à Grenoble le 6 novembre 1368. La personnalité de ce chevalier est ambiguë puisqu'il est accusé d'avoir soutenu le duc d'Anjou et attaqué les Provençaux au début de l'année 1368. En 1372, accompagné de chevaliers dauphinois, il passe au service du pape pour mener la guerre en Lombardie²¹².

Outre ces quelques faits marquants, certaines familles s'illustrent lors de la grande chevauchée (juillet 1368-8 février 1369) par une participation active. C'est le cas des Allemand qui ont donné trois chevaliers (Aymar, Guigues et Raynaud), deux écuyers (Humbert et Jean) et un archer (Pierre); les Argoud (participation de trois écuyers: Aymar, Jacques et Telmon); les Bérard, avec cinq écuyers (Amblard, Guillaume, Jean, Lieuson et Thomas) et un chevalier (Jancelme); les Grinde, avec cinq écuyers (Bérard, Guillaume, Jean, Pierre et Roudin) et un homme d'arme (Hugues), et enfin les Varcès, avec au moins deux écuyers (Guigues et Guillaume).

De plus, la famille de Commiers compte deux chevaliers, dont Rodolphe, capitaine de la chevauchée menée en Gapençais et Embrunais durant l'hiver 1368-1369. Il avait déjà servi en juillet 1368, accompagné de l'écuyer Hugues de Commiers, à La Mure, puis de François, Guigues et Hugues, à Serres. De même que les chevaliers Rodet et Rodolphe de Commiers, les écuyers Guigues, Hugues et Lancelot de Commiers ne participent qu'à la grande chevauchée du mois de novembre 1368. Alegret de Commiers n'est présent que pendant 15 jours, du 1^{er} au 15 décembre. Quant à Jean de Commiers, archer, il opère également du 1^{er} au 15 décembre, toujours sous la conduite du capitaine Rodolphe de Commiers.

L'action de ce capitaine qui est aussi lieutenant du gouverneur²¹³ est fortement controversée puisque l'archevêque Pierre Ameilh l'accuse d'avoir extorqué 50 florins aux Embrunais pour « *la mise en défense de la patrie et des passages* ». En fait, Rodolphe de Commiers aurait détourné cette somme au profit de sa famille. À Embrun et à Gap, il a emprisonné et rançonné plusieurs hommes. Il est même

210 CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 52 et p. 57; ADI, B 3980. Amédée de La Motte et Didier de Sassenage, chevaliers et conseillers du dauphin, reçoivent une solde quotidienne d'un florin (ADI, 9 B 7, f 42 v°, 8 novembre-11 décembre 1368).

211 RIVOIRE DE LA BÂTIE, 1867-1969, p. 556, 764 et 806; CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 28 et LEMONDE, 2002, p. 256.

212 RIVOIRE DE LA BÂTIE, 1867-1969, p. 667; LACROIX, 1879, p. 188; ROMAN, 1889, p. 106; DENIFLE, 1899, p. 515 et BRESCH, 1972, p. 556.

213 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 15 et THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 12.

accusé d'avoir commandité des pillages, et abusé des réquisitions de nourriture et d'argent, sous prétexte de « *temps de guerre* »²¹⁴.

De tels abus sont fréquents dans le royaume et Charles V tente d'y mettre un terme par une ordonnance datée du 13 janvier 1374, définissant clairement les responsabilités des capitaines²¹⁵. Ces dérives ne touchent pas seulement les capitaines puisque même les écuyers Hugues et Guigues de Commiers sont mis en cause en janvier 1369 dans des affaires de vols et autres méfaits, certainement commis durant la chevauchée du mois de novembre 1368²¹⁶.

La famille de Morges est également représentée dans les deux grandes catégories d'hommes d'armes, les chevaliers et les écuyers. Le chevalier Guigues de Morges, ainsi que les écuyers Guigues, Guy et Louis, sont tous présents à la montre faite à La Mure le 8 juillet 1368. S'agit-il de Guy de Morges, lieutenant du gouverneur, qui avait été nommé châtelain et capitaine du château de Lhers après sa reddition le 25 août 1362²¹⁷ ? Comme dans les familles précédentes, les écuyers et les chevaliers d'un même lignage s'illustrent souvent ensemble. Jean de Bérenger, chevalier, et Pierre de Bérenger, écuyer, servent à La Mure puis dans le Champsaur pendant le mois de juillet 1368. De même, Falcon et Humbert de Murinais, respectivement chevalier et écuyer, sont tous deux engagés dans la grande chevauchée du Gapençais, du 1^{er} au 15 décembre 1368, puis du 1^{er} au 15 janvier 1369. Falcon de Murinais était aussi le capitaine de Serres d'après le compte établi par le capitaine Rodolphe de Commiers.

214 Mémoire autographe à Charles V, BRESCH, 1972, n° 445, 21 novembre 1369, p. 650-653, articles g, h, j, k, l.

215 CONTAMINE, 1994a, p. 280.

216 PRUDHOMME, 1919, p. 104, d'après ADI, B 4030.

217 MAIGNIEN, 1881, p. 43 et CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 5 et 43 (n° 91).

FINANCES DE GUERRE

L'institution de la Chambre des comptes, avec ses maîtres rationaux et ses auditeurs (1302) qui examinent chaque compte, est l'œuvre du dauphin Humbert II. Une ordonnance de 1340, puis un règlement publié en 1384, définissent son fonctionnement et ses règles comptables¹. Avec le transport du Dauphiné, la Chambre des comptes de Grenoble perd son droit de regard sur les comptes du receveur général de la province – de la compétence de la Chambre des comptes de Paris – et ne contrôle plus que les comptes des judicatures et des châtelainies².

Les recettes

Plusieurs moyens s'offrent au dauphin pour financer la défense. Les premiers subsides ou « dons gratuits »³ accordés au dauphin en 1286 couvrent une partie des frais de la guerre menée contre le comte de Savoie Amédée V quand ce dernier entreprend la construction du château des Molettes sur la rive gauche de l'Isère⁴. Même si aucun subside nouveau n'est levé durant l'année 1368, Humbert Granet est alors nommé commissaire des finances pour les guerres du Dauphiné⁵. Quant à l'imposition indirecte, particulièrement celle perçue sur la vente du vin (« commun du vin »), elle apparaît à la même période en Dauphiné, en Provence et dans le reste du royaume.

1 D'après LEMONDE, 2002, p. 88-94, quatre ordonnances se succèdent : février 1379 (règlement sur la reddition des comptes), janvier 1384 (réforme des comptes), octobre 1379 et juillet 1384 (règlement sur les gages des officiers).

2 D'après SOULINGEAS, 1997, p. 46-51. Pour les régions voisines du Dauphiné, voir CONTAMINE, MATTÉONI, 1996.

3 En Savoie, les plus anciens comptes de subsides datent de 1313 mais ne se généralisent qu'à partir de 1331, d'après GABION, 1978, p. 249. Au sujet du subside en Dauphiné, voir LEMONDE, 2000, tome 2, p. 614-619.

4 C'est en 1253 que le dauphin, par son mariage avec Béatrix de Savoie, acquiert la baronnie de Faucigny. En 1286, le gendre de Béatrix de Savoie, vassal du comte de Savoie, est reconnu dauphin et, en refusant ce lien de vassalité, provoque un conflit qui s'achève seulement en 1293 (DUSSERT, 1915, p. 16 et MOURIER, VIALLET, 1991, p. 12). La construction du château des Molettes est financée par le châtelain-bailli de Montmélian (Savoie, ch.-l. cant.) : GUILLERÉ, GAULIN, 1992, p. 76 et p. 92 ; GUILLERÉ, 1998, p. 75.

5 DUSSERT, 1915, p. 70 : « *super financiis recuperandis et solvendis pro facto guerrarum dalphinalium* » et ADI, 9 B 7, f 48 r^o, 1369 : « A Humbert Granet, trésorier ou receveur des deniers pour le fait de la guerre au Dalphiné ».

Les subsides ou dons gratuits

En Dauphiné, les sources écrites ne distinguent pas le « subside » du « don gratuit »⁶. Entre novembre 1357 et 1362, le don gratuit d'un florin par feu est perçu sur l'ensemble des sujets du dauphin – y compris sur les nobles et les clercs : à Vizille (500 florins), dans le mandement de La Mure (560 florins), à Corps (100 florins), en Oisans (1 200 florins), à Embrun (400 florins) et à Gap où le montant prélevé n'est pas connu. C'est le cas pour Pierre de Moret, prieur de Romette (70 florins), Lantelme de Saint-Marcel, seigneur d'Avançon, Guillaume d'Embrun, coseigneur de Crots, Jean de Baratier, coseigneur de Baratier, Guigues de Savines, coseigneur de Savines et Georges de Prunières qui payent pour eux et pour leurs vassaux (Tableau 8)⁷.

La constitution d'une ligue contre les compagnies, en novembre 1363, est financée par une taille levée sur tous les hommes – y compris sur les ecclésiastiques – et destinée à payer les gens d'armes⁸. Le 7 mars 1364, le pape Urbain V invite les communautés, les nobles et les prélats à s'acquitter de ce « *subside de 6 gros par feu accordé pour la défense de la patrie* », tout en excommuniant les compagnies⁹. En décembre, le pape contraint les ecclésiastiques du diocèse de Sisteron à contribuer aux réparations des fortifications de Sisteron, comme le font tous les laïques.

Le subside levé en 1365 pour le passage de l'empereur Charles IV sert également à payer les hommes d'armes qui repoussent une nouvelle attaque des compagnies. À cette occasion, Guigues de Savines est nommé commissaire pour collecter ces deniers en Embrunais ; Guillaume Ogier, seigneur de Manteyer et Arnaud Flotte, seigneur de La Roche-des-Arnauds, effectuent cette même tâche en Gapençais¹⁰.

Plusieurs châteaux avaient été laissés en gage au comte de Savoie à la suite du traité de Paris en 1355 – traité par lequel Jean le Bon lui avait cédé le Faucigny, le pays de Gex et la Tour en Bugey contre les châtellenies savoyardes situées en-deçà du Rhône, du Guiers et de l'Isère¹¹. Quand Amédée VI rend ces châteaux (Les Avenières, Dolomieu, Voiron, Faverges et La Palud), un nouveau subside est levé pour le rembourser, seulement en 1366. Le 22 août 1367, Charles V élit les commis chargés de percevoir ce subside dans chaque bailliage. Comme à l'accoutumée, il n'est pas seulement employé au rachat de ces châteaux mais également à la défense locale, d'autant que sa perception est tellement retardée que, lors de l'assemblée des États à Romans, le 11 août 1368, on décide finalement d'employer l'argent à la défense du Dauphiné contre les Provençaux. En 1369, le trésorier du Dauphiné envoie même un émissaire à Embrun, certainement pour demander le paiement du subside dont les arriérés apparaissent encore dans les comptes du trésorier en 1389¹² !

6 En Savoie, les subsides sont « octroyés librement par les sujets, en fait par l'assemblée des Trois États, dans des circonstances exceptionnelles : expédition lointaine, mariage et dotation d'une princesse, acquisition d'un territoire ou d'un château, rançon d'un prince capturé ». On parle de *dons gratuits* à partir du XV^e siècle puisque ces derniers « sont accordés gracieusement par les corps privilégiés qui en étaient jusqu'alors dispensés » (GABION, 1978, p. 248).

7 DUSSERT, 1915, p. 44-48. En Provence aussi, le pape exige la contribution de tous les hommes, tant laïques qu'ecclésiastiques, pour financer les dépenses de mise en défense du Comtat en août 1357 (DENIFLE, 1899, p. 198).

8 DENIFLE, 1899, p. 442, n. 3, d'après *Reg. Vat.*, n° 251, f 195, lettre d'Urbain V, 20 novembre 1363.

9 ADI, B 4398, ff 87-89 ; LAPLANE, 1843, tome 1, p. 511-515 et DUSSERT, 1915, p. 50.

10 DUSSERT, 1915, p. 52.

11 LEMONDE, 2002, p. 303.

12 ADI, B 647, f 92 r^o, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370) : « *pro facto subsidii* » et REY, 1949, p. 53.

La levée du subsidie est l'occasion d'établir des rôles de feux actualisés, comme dans le Graisivaudan¹³, et de fixer un règlement applicable aux communautés, aux nobles et aux prélats. Les nobles, les hommes francs et les prélats payent pour leur personne et pour leurs hommes s'ils ont une juridiction; seuls en sont exempts les veuves et les orphelins¹⁴. Le caractère exceptionnel des exemptions est rappelé à plusieurs reprises par le pape qui oblige les prélats à participer financièrement aux travaux et à la mise en défense de la province, en 1376 et en 1379. Pourtant, les prélats et les nobles sont personnellement exempts du subsidie en 1373 alors que leurs sujets sont eux-mêmes taxés. Cette année-là, les receveurs récoltent 1 110 florins en Gapençais et Embrunais (soit 3,35 % seulement du total de la contribution) et 2 903 florins en Briançonnais (soit 8,75 %)¹⁵.

En 1385, le trésorier convoque même les prélats et les barons pour leur rappeler de s'acquitter du subsidie dont les arrérages datent de 1364¹⁶. Outre l'oubli, les communautés et les nobles faussent régulièrement les enquêtes des commis répartiteurs lors de l'établissement des rôles de feux. Ces falsifications se multiplient lorsque les trésoriers de la Chambre des comptes tentent de faire rentrer les arriérés des subsides (depuis le premier, en 1357!). Ainsi, en 1373, une partie des habitants du Champsaur se fait passer pour noble. Il est vrai que cette année-là, les vassaux des nobles ne payent qu'un florin par feu et les nobles eux-mêmes sont exemptés. Relevant d'une même volonté de dissimulation, l'université de Briançon minore le nombre de feux de sa juderie en 1383. Enfin, un arrêt du Conseil delphinal du 28 février 1385 condamne Arnaud Flotte, seigneur de La Roche-des-Arnauds, à payer tous les subsides même si ses hommes relèvent du comte de Valentinois¹⁷.

Les subsides évoqués jusque-là pourvoient à la défense de l'ensemble du Dauphiné. Certains, de portée plus locale, touchent une ou plusieurs châtellenies, voire un bailliage. Ainsi, en 1369, les habitants du Gapençais doivent rassembler la somme de 2 000 florins pour racheter les châteaux du Rosanais occupés par la compagnie de saint Georges¹⁸. De même, le 28 avril 1376, le gouverneur Charles de Bouville confie au bailli du Briançonnais la charge de forcer toutes les personnes résidant dans un lieu fortifié à payer la somme d'un ducat et d'une livre et celles possédant des biens en ces lieux à y contribuer pour moitié. Le gouverneur parvient ainsi à faire participer les ecclésiastiques à l'entretien des châteaux du Briançonnais¹⁹.

13 ADI, B 2705 (Grainivaudan) et B 4398, ff 141-165 (autres châtellenies).

14 DUSSERT, 1915, p. 55-66, d'après ADI, B 2959, f 37.

15 DUSSERT, 1915, p. 74: le Grainivaudan verse la plus forte contribution (33 %); le Gapençais et l'Embrunais la plus faible. Inversement, en 1383, l'imposition du Briançonnais est seulement de 800 florins mais constitue pourtant la contribution la plus importante avec celle de l'Oisans, d'après CHORIER, 1672, p. 371 (Oisans: 800 florins, Vienne: 600 florins, Grenoble: 500 florins et Romans: 500 florins).

16 DUSSERT, 1915, p. 78 et 94, d'après ADI, B 3174, 21 octobre 1376 et B 3272, 15 octobre 1379.

17 DUSSERT, 1915, p. 94.

18 DUSSERT, 1915, p. 70.

19 D'après HAN, 1977, p. 186.

Date	Montant du subside	Utilisation
1357	1 fl. / feu soit plus de 3 000 florins	« recepte du subside ou don gracieux d'un florin pour feut et autres dons faitz universalement à nostredit seigneur en son Dalphiné » (DUSSERT, 1915, p. 44)
1364	6 gr. / feu	« par le compte de Renier Couppe, receveur du subside de 6 gros pour feu octroïé l'an 1364 pour la deffense du pais Dalphinal » (CHEVALIER, MAIGNIEN, 1886, p. 13, n° 52)
1365	6 gr. / feu	passage de l'empereur Charles IV et lutte contre les compagnies (DUSSERT, 1915, p. 52 ; B 3173)
1367	1 fl. / feu	rachat des châteaux détenus par le comte de Savoie : « pour <i>raimbre</i> [recouvrer] les forteresses du Daulphiné, que tenoit en gaige le conte de Savoye » (DUSSERT, 1915, p. 56 ; B 2705 et LEMONDE, 2000, tome 2, p. 624)
1369	2 000 fl.	compagnie de saint Georges en Gapençais (DUSSERT, 1915, p. 70 ; B 3748)
1373	2 fl. / feu (châtellenies delphinales) ; 1 fl. / feu (vassaux des nobles) soit 33 192 florins	« pour aidier à supporter au roy, nostre seigneur dalphin, les fraiz de ses guerres et convertir en son armée en mer » (DUSSERT, 1915, p. 74)
1374	6 gr. / feu	entretien de 300 lances du Dauphiné à cause des Bretons et gens d'armes venant de Lombardie (DUSSERT, 1915, p. 76)
1375	6 gr. / feu	« bouter les Bretons hors du Daulphiné » (DUSSERT, 1915, p. 76)
1377	2 fl. / feu	défense du Dauphiné (DUSSERT, 1915, p. 79)
1382-83	2 fl. / feu	passage de l'armée de Louis d'Anjou : « <i>tayllia nuper facta in Dalphinatu per dominum gubernatorem pro deffensione patrie et conductione gencium armorum d. ducis Andegavensis, dum ibat ad partes Romanie</i> » (DUSSERT, 1915, p. 90)
1388	4 gr. / feu	défense du pays (B 3256, pièce, article 4)
1391	8 gr. / feu	défense du pays (B 3256, pièce, article 6)
1405	3 gr. / feu	frais de guerre (B 3259, pièce)

Tableau 8. Les dons gratuits ou subsides en Dauphiné (1357-1405).

Le subside exigé en 1388, moins important que les années précédentes, marque pourtant un tournant dans l'histoire de cet impôt. Lors de l'assemblée des États à Vienne, le 5 mars 1388, de nombreuses mesures plus rigoureuses dans la levée, la répartition et l'utilisation du subside, visent à légitimer l'octroi du « don gratuit ». Tous les hommes sont imposés sauf les mendiants (article 2) et, dans les « *bonnes villes* » où la juridiction est partagée entre le dauphin et un seigneur ecclésiastique, tous les feux sont désormais comptabilisés (Vienne, Romans, Grenoble et Embrun). Dans chaque châellenie, la répartition se fait en fonction du nombre de feux déclaré (article 4) et les receveurs doivent désormais remettre l'argent récolté au receveur général, Pierre Piebo, à Saint-Marcellin (article 9). Des commis sont chargés de vérifier que l'argent du subside n'est pas détourné de sa fonction initiale, « *la tucion et deffense* », et on prévoit même de rendre l'argent qui ne serait pas utilisé (articles 5 et 6)²⁰.

En juillet 1391, lors de l'assemblée des États réunie à Grenoble, le gouverneur Jacques de Montmaur double l'imposition par feu (8 gros, article 6). Sont tenus de contribuer :

« les hommes des prélats et autres gens d'église et aussi les hommes du domaine et patrimoine de monsieur le dauphin, les hommes des barons, bannerets et autres nobles et toutes autres manières de gens étant et demeurant près des confins et détroits dudit Dauphiné, excepté clerks vivant cléricallement et nobles vivant noblement, en comprenant en ce les bonnes villes de Vienne, Romans, Grenoble, Embrun » (article 2).

Comme en 1388, le subside ne peut être détourné de son usage originel : la défense du pays (article 11). Il est stipulé que cette imposition, malgré sa fréquence depuis 1357, reste exceptionnelle et ne remet pas en cause les franchises et libertés accordées jadis aux sujets du dauphin (article 16)²¹.

Les gens d'église, les premiers, avaient refusé de voir cette imposition se pérenniser²² et, encore en 1391, les gens d'église (articles 18, 19 et 20) mais également le seigneur d'Uriage (article 21) protestent ouvertement contre cette taxe qui ne peut être exigée en dehors de leur temporel, pour les premiers, et en dehors de leurs fiefs directs, pour les seconds²³. Le 26 janvier 1392, lors d'une nouvelle assemblée des États à Grenoble, le seigneur d'Uriage, François de Beaumont, Raymont de Theys, le seigneur de Chassagne, François Du Villar et Jean Trièves exposent leurs plaintes et protestations contre les abus et les dérives de cette imposition²⁴.

Au regard du montant du subside de l'année 1373, celui prélevé en 1369 dans le Gapençais est dérisoire et montre toutes les difficultés rencontrées par le dauphin pour percevoir une telle imposition dont les nobles sont les premiers à remettre en cause la légitimité. Devant la multiplication de ces problèmes, le recours au subside devient rare après 1377. C'est pourtant la seule imposition réservée au dauphin. En effet, l'évêque de Gap, Jacques Artaud de Montauban, qui avait décidé d'imposer ses sujets de 30 000 florins pour financer les travaux de la ville de Gap en 1368, dut y renoncer (cf. *infra*) même si ce montant était pourtant inférieur à celui exigé par le dauphin en 1367 (1 florin / feu).

20 DUSSERT, 1915, p. 98-101, d'après ADI, B 3256, pièce parchemin.

21 ADI, B 3256, 15 juillet 1391, pièce papier.

22 ADI, B 3256, 5 mars 1388, pièce parchemin : « Ce sont les protestations des gens d'église dont cy dessus est faite mention (...) ».

23 ADI, B 3256, 15 juillet 1391, pièce papier.

24 ADI, B 3257, 26 janvier 1392, pièce papier.

Les impôts indirects

Cette catégorie d'imposition est la principale source de financement des fortifications urbaines, certainement à cause de sa facilité à mettre en œuvre puisqu'elle n'implique pas la réalisation d'enquête préalable²⁵. En Dauphiné, le vingtain désigne tout impôt indirect utilisé pour l'entretien des murailles, y compris celles des châteaux²⁶. Concédé en 1286 aux syndics de Gap par l'évêque Raymond de Mévouillon, le droit de vingtain est encore levé en 1471 à Tallard où le roi René autorise la communauté à imposer les habitants pour financer la réparation des bastions du bourg. Dans ce dernier cas, le vingtain est prélevé sur le pain, le vin et la viande pendant cinq ans²⁷. Par analogie, le vingtain ou *vintenum* désigne également les murailles d'une ville ou d'un bourg²⁸.

La principale denrée imposée pour financer les fortifications urbaines est le vin, produit courant qui assure la rentabilité de cette taxation. L'impôt sur ce vin, *banvin*, alimente les recettes municipales de la ville de Grenoble dès 1279²⁹. Il est ponctionné sur la vente du vin en gros, à l'entrée des villes, ou au détail, à la revente. En Provence, la ville d'Avignon instaure la gabelle du vin pour financer les aménagements défensifs et le paiement des mercenaires en janvier 1358. Cette première année, la gabelle rapporte 15 000 florins utilisés pour les frais de garde (6 000 florins) et pour les travaux (7 000 florins)³⁰. À Marseille, la rève du vin est perçue depuis 1350 au moins, mais alors que toutes les impositions sont supprimées en 1362, le conseil de la ville maintient encore celles sur le pain et le vin. Et quand, en janvier 1368, le conseil de la ville fait procéder à la visite des remparts et des fossés, les frais sont imputés sur les revenus de la rève du vin³¹.

Bien après le passage des bandes de routiers, le vin et le sel sont également taxés à Briançon et à Gap. À Briançon, le *commun*³² du vin, perçu au profit de la communauté sur la vente du vin au détail dans la ville (1/17^e)³³, est levé de 1371 à 1381³⁴. Puis, le 1^{er} août 1390, le gouverneur du Dauphiné accorde à nouveau aux Briançonnais le droit de prélever pendant 5 ans 1/17^e du vin vendu, notamment pour les réparations et la construction de la muraille située du côté du *rocher*³⁵. Disposant du même droit d'imposer les denrées courantes depuis le XIII^e siècle, les syndics de

25 RIGAUDIÈRE, 1985, p. 49 et RIGAUDIÈRE, 1996, p. 129.

26 À Mévouillon (1270), le vingtain prélevé sur les récoltes est employé à la fortification du château (ADI, B 3935) et à La Roche-des-Arnauds, « le vingtain devait être employé à la réparation des fortifications et comme le château ancien a été abandonné, on ne le répare plus » (BMG, R 10048, tome 1, notes de Georges de Manteyer, d'après une charte de libertés octroyée par Arnaud Flotte, 3 décembre 1253, article 6). Définition du vingtain dans le sud-est, d'après FOLLAIN, 2000, p. 29.

27 VAILLANT, 1951, p. 89 et ADHA, Ms 151¹, notes de Clément Amat.

28 Briançon, 1339, ADI, 8 B 24, f 64 v°; Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 79 v°; Embrun, AC Embrun, 1366, EE 17; Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 r°; Briançon, 1416, ADHA, Ms 65¹.

29 DUSSERT, 1915, p. 16 et VAILLANT, 1951, p. 96. Sur cet impôt, voir CONTAMINE, 1978, p. 29 et RIGAUDIÈRE, 1985, p. 50.

30 HAYEZ, 1978, p. 196.

31 BOURRILLY, 1926, p. 166 et DROGUET, 1983, p. 30. Pour financer les travaux de fortification de Pertuis (Vaucluse), les rêves sont levées entre 1360 et 1397, date du siège de la ville par l'armée royale (SAUZE, 1994, p. 151).

32 Le commun, perçu pour financer l'entretien des fortifications et des voies, pèse sur l'artisanat et le commerce, d'après VAILLANT, 1951, p. 346-350.

33 Soit une proportion identique au commun du vin levé par les consuls de La Mure (Isère) en 1309, d'après VAILLANT, 1951, p. 115. À Chambéry, le commun du vin apparaît aussi en 1371, d'après BRONDY, 1976, p. 66.

34 6 août 1371, GUILLAUME, 1879, p. 10-16 et ADHA, Ms 65¹, notes de P. Guillaume.

35 1^{er} août 1390, GUILLAUME, 1879, p. 10-16 et ADHA, Ms 65¹, notes de P. Guillaume.

Gap taxent le vin et le sel entre 1406 et 1408, c'est-à-dire au moment où les travaux de rénovation de l'enceinte et de construction des nouvelles tours sont en cours. Et comme les travaux d'agrandissement de l'enceinte se prolongent jusqu'en 1424, un nouvel impôt indirect est prélevé sur le bétail en transit dans la ville³⁶. C'est dire que l'impôt indirect se pérennise très facilement... par simple changement des personnes ou des denrées imposées.

Les impôts directs

Alors que les contributions indirectes, plus fréquentes, sont utilisées pour financer les travaux défensifs des villes, les impôts directs contribuent seulement aux frais de guerre. Comme pour les subsides, l'imposition directe demeure exceptionnelle et n'est propre qu'au dauphin, à partir de 1357. En Dauphiné, ce type de prélèvement ne touche que le financement des frais de guerre (les soldes des combattants) et non pas les travaux de mise en défense (les fortifications), ce qui est exceptionnel. Dans la plupart des villes françaises, comme l'impôt direct provoque une rentrée massive d'argent, il est particulièrement adapté au financement des travaux urgents³⁷. Notons que ce mode d'imposition sert également les causes civiles³⁸. En novembre 1368, pour financer l'accroissement des levées de troupes en Dauphiné, deux nouveaux impôts sont créés, l'un pour « *les droits de confirmation des libertés delphinales* » (1/2 florin par feu) et l'autre pour la « *défense commune* » (1 florin par feu)³⁹. Or, la création de cet impôt s'effectue au moment où les trésoriers enregistrent dans leurs comptes la plus forte hausse des dépenses, en novembre et décembre 1368 alors qu'aucun subside n'a été voté⁴⁰. Directement affecté au paiement des hommes d'armes, cet impôt n'est mentionné qu'en 1368.

Les emprunts et les délais de paiement

Si l'imposition indirecte, comme source de financement des travaux de mise en défense, est courante dans toutes les communautés du Dauphiné⁴¹, le recours à l'emprunt est exceptionnel durant cette seconde moitié du XIV^e siècle. Une seule mention, remarquable par sa rareté mais également par l'identité de l'emprunteur, concerne le gouverneur Raoul de Louppy qui engage personnellement plusieurs emprunts pour les verser au trésor delphinal afin de racheter les châteaux du Royannais occupés par les routiers⁴². Cependant, les emprunts des communautés se masquent souvent derrière les contributions consenties par de riches habitants aux consuls ou quand ces derniers obligent certains habitants à se porter garants des emprunts contractés. Il reste que les exemples de ces pratiques sont antérieurs à 1368 ou extérieurs aux bailliages étudiés⁴³.

36 ROMAN, 1892, p. 73, d'après AC Gap, AA 5, 21 juillet 1382: bulle du pape Clément VII confirmant la charte conclue entre l'évêque de Gap et les consuls le 7 mai 1378, article 33; BB 2, f 2 v°, 6 mai 1406 et *Livre rouge*, p. 165, 17 juillet 1417: prélèvement d'un patac sur chaque bête de somme étrangère pénétrant dans la ville.

37 D'après GLÉNISSON, HIGOUNET, 1964, p. 49.

38 En 1410, un subside de 2,5 florins par feu est levé pour l'achat des comtés de Valentinois et de Diois, d'après ADI, B 2712.

39 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 11 et THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 10.

40 ADI, 9 B 6, compte du trésorier Adam Chanteprime, 26 avril 1367-9 novembre 1368 et 9 B 7, compte du trésorier Jean de Cérisy, 8 novembre-11 décembre 1368.

41 VAILLANT, 1951, p. 36 (Allevard, 1315), p. 46 (Beaurepaire, 1317), p. 121 (La Tour-du-Pin, 1290), p. 163 (Saint-Marcellin, 1343) et p. 183 (Viriville, 1338).

42 CHARPIN-FEUGEROLLES, 1881, p. 11 et THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 10.

La situation diffère radicalement en Provence où, en mai 1368, la ville de Sisteron doit emprunter 2 000 florins à Avignon pour payer les travaux défensifs et la solde des brigands qui gardent la ville⁴⁴. Plus tard, les communautés provençales ont dû emprunter pour faire face aux passages des compagnies de Raymond de Turenne. C'est le cas à Martigues (Bouches-du-Rhône) vers 1380⁴⁵ et à Brignoles (Var) à partir de 1385, car « *les finances municipales sont en fort mauvais état (...) et la ville doit solliciter des emprunts afin de subvenir à ses besoins et à ses charges* »⁴⁶. À Tarascon (Bouches-du-Rhône) où les emprunts votés par le conseil municipal sont multipliés par 5,5 entre 1375-1379 (6 emprunts) et 1395-1399 (33 emprunts), ils sont toujours contractés avec des marchands d'Avignon⁴⁷.

Les impositions directes ou indirectes et les emprunts sont des impôts levés au profit des communautés urbaines. Seul l'archevêque d'Embrun Pierre Ameilh, qui a dû faire fortifier neuf *castra* ainsi que le bourg de Chorges, sollicite auprès de la Chambre apostolique un délai pour payer le service commun, en mai 1368⁴⁸. En juillet, assurant qu'il a déjà rendu 1 000 florins, il souhaite pouvoir rembourser 400 à 500 florins par an jusqu'à l'extinction de sa dette⁴⁹. Un an plus tard, la situation ne s'est pas améliorée puisque les compagnies de routiers écument toujours la région : l'archevêque doit encore payer 800 florins mais il demande à nouveau un délai supplémentaire⁵⁰. Cette situation est aggravée par le fait que les terres de l'Église d'Embrun sont situées partie en Dauphiné, où la moitié des revenus est perdue, partie en Provence où l'archevêque ne peut rien recouvrer. Ainsi, à cause de l'incendie de Chorges, l'archevêque a perdu 700 florins de revenu annuel⁵¹.

Quel que soit le mode de financement choisi, en Dauphiné comme dans la plupart des provinces du royaume, c'est bien la question du coût de la mise en défense des villes, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, qui est à l'origine de la structuration des hommes, représentés dans les communautés urbaines et lors de la réunion des États⁵².

43 À propos de ces pratiques, voir VAILLANT, 1951, p. 340 et ADI, B 3684, 7 février 1379 : la communauté de Nyons (Drôme) prête 100 florins au dauphin Charles V pour acheter le départ des routiers bretons installés au Buis.

44 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 167 et DENIFLE, 1899, p. 513.

45 GRAVA, 1978, p. 188.

46 GUENETTE, 1990, p. 441.

47 HÉBERT, 1979b, p. 202.

48 Lettre au cardinal Guy de Boulogne, BRESCE, 1972, n° 365, p. 547, 14 mai 1368 ; lettre au pape Urbain V, BRESCE, 1972, n° 370, p. 552, 15 mai 1368 : « *Et quia ista Ecclesia habet IX castra seu loca fortia, preter civitatem et locum de Caturicis que sunt communia cum dalfino, oportuit et oportet me pro eorum fortificatione et custodia expendere quicquid habere possum (...)* ».

49 Lettre à Bernard de Saint-Étienne, BRESCE, 1972, n° 373, p. 556, 18 juillet 1368 et lettre au cardinal Guy de Boulogne, BRESCE, 1972, n° 374, p. 558, 18 juillet 1368.

50 Lettre à Guillaume d'Aigrefeuille, BRESCE, 1972, n° 437, p. 635, v. 14 octobre 1369.

51 Lettre au pape Urbain V, BRESCE, 1972, n° 401, p. 593, décembre 1368 ; lettre au cardinal Guy de Boulogne, BRESCE, 1972, n° 402, p. 593, v. 7 décembre 1368 et lettre à l'évêque de Gap Jacques Artaud de Montauban, BRESCE, 1972, n° 422, p. 615, 15 avril 1369.

52 CONTAMINE, 1978, p. 23-47 et RIGAUDIÈRE, 1985, p. 19-95. Voir également les analyses de G. Butaud dans le comtat Venaissin (BUTAUD, 2001, tome 2, p. 419-422).

Les dépenses

Le financement des fortifications villageoises

Dans la vallée du Champsaur, la parcellisation de la seigneurie entre le dauphin, le chapitre de Gap et les coseigneurs laïques, explique la difficulté de faire appliquer les ordonnances émises par le gouverneur du Dauphiné à partir de 1376. Le 26 juillet 1376, Artaud d'Arces, bailli du Gapençais et de l'Embrunais, et Jean de Tencin, châtelain du Champsaur, visitent les châteaux du Champsaur, ordonnant de ne conserver que les châteaux qui peuvent être défendus. Ils ordonnent ainsi de réparer le château de Montorcier et de faire contribuer tous les habitants du mandement – y compris les coseigneurs d'Orcières. À cela, les nobles Guillaume et Jacques [de Montorcier] disent posséder une maison forte dans la paroisse d'Orcières « *très éloignée du château de Montorcier dans lequel ils [ses sujets] ne peuvent se réfugier en cas de guerre* »⁵³. Cependant, le gouverneur Charles de Bouville convient que tous les hommes du mandement de Montorcier – quel que soit leur seigneur – doivent payer 400 florins pour les travaux du château.

Le château de Montorcier, chef-lieu de châtelainie⁵⁴, élevé sur la colline de Frustel, est aujourd'hui totalement arasé. J. Roman y décrivait, à la fin du XIX^e siècle, la présence de deux tours carrées, d'une chapelle à abside semi-circulaire et de quelques pans de murailles⁵⁵. Des observations plus récentes relèvent la présence, au nord de l'éperon, d'un bastion protégeant le chemin d'accès au château. Au sud, une grande terrasse longitudinale fait office de basse-cour alors qu'à l'extrémité sud, une tour carrée ferme le site⁵⁶. Un mémoire présenté à la Chambre des comptes par François de Bonne *le vieux*, vice-châtelain du Champsaur et de Montalquier, au milieu du XV^e siècle, établit que la tour de Montorcier est commune au dauphin pour deux parts et à Jean de Montorcier, coseigneur, pour le reste⁵⁷. Ce mémoire reconnaissant que la tour est uniquement partagée entre deux coseigneurs explique que les autres coseigneurs aient refusé de participer aux travaux, encore en 1421⁵⁸.

En 1375, Artaud d'Arces, bailli du Gapençais et de l'Embrunais, et Jean de Tencin, châtelain du Champsaur, visitent également la « *vieille tour* » de Laye qu'ils ordonnent d'*emmotter* et le château de Buissard qui doit être réparé et fortifié⁵⁹. Or les coseigneurs de Saint-Laurent-du-Cros et de Saint-Julien-en-Champsaur ne parviennent pas à déterminer qui doit financer ces travaux : le dauphin est le principal coseigneur à Laye et à Saint-Julien-en-Champsaur ; le chapitre de Gap est seigneur principal de Buissard ; le chapitre de Gap et le dauphin se partagent la seigneurie de Saint-Laurent-du-Cros. C'est donc dans cette dernière communauté que la responsabilité du financement est discutée. À la suite d'une requête du chapitre de Gap, le 5 octobre 1375, le gouverneur du Dauphiné autorise les habitants de Saint-

53 ADI, B 2953, ff 397 r°-398 r°.

54 Montorcier, commune Saint-Jean-Saint-Nicolas, cant. Orcières. Le mandement de Montorcier comprend Buissard, Saint-Michel-de-Chaillo, Chabottes, Chabottonnes, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Champoléon et Orcières.

55 ROMAN, 1888b, p. 83.

56 D'après les informations et les relevés topographiques réalisés par C. Barbier en 1994.

57 BMG, R 80, tome 4, f 287 r° [v. 1445-1449] et ADI, B 3754, papier.

58 ADI, B 2953, ff 391 r°-396 v°, 16-18 avril 1421.

59 Les tours carrées de Laye (sur une motte, à 1 200 mètres) et de Buissard sont détruites, d'après ROMAN, 1888b, p. 136 et p. 138.

Laurent-du-Cros à ne contribuer qu'aux travaux menés à Buissard, mandement dont ils dépendent – et non à Laye. Le 5 mai 1376, ils s'accordent donc avec les habitants de Saint-Julien-en-Champsaur et même ceux de Chaillol pour réaliser les travaux du château de Buissard, dans lequel ils ont coutume de se réfugier (Figure 12)⁶⁰.

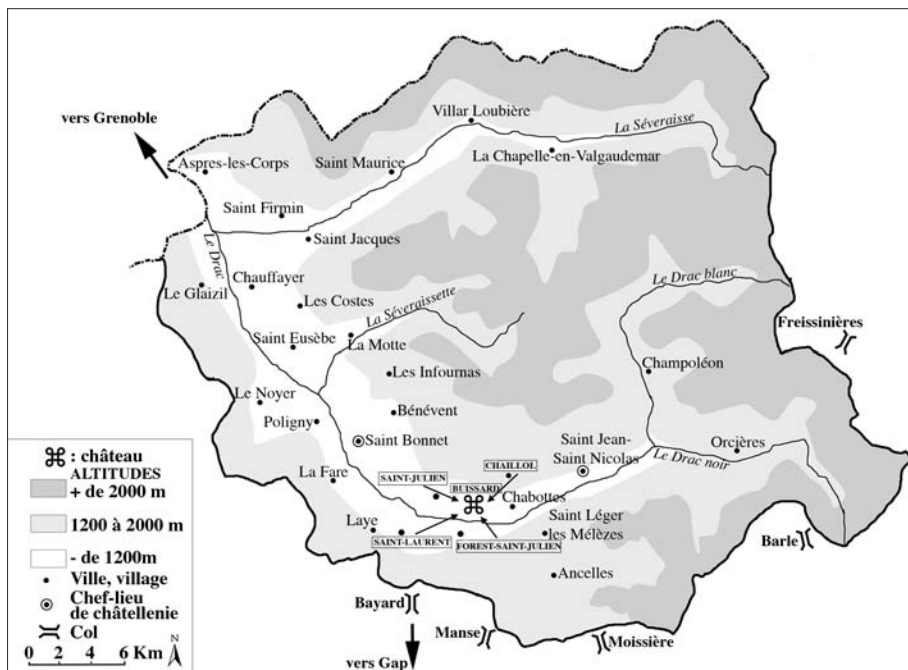


Figure 12. Fortification des châteaux de Laye et de Buissard à la fin du XIV^e siècle.
© N. Nicolas.

Vingt ans plus tard, en 1397, quelques habitants du mandement de Buissard et Isnard de Rame, coseigneur et capitaine du château, s'entendent pour réaliser des travaux au château. Neuf habitants de Saint-Julien-en-Champsaur, six de Saint-Barthélemy de Buissard, deux de Forest-Saint-Julien et quatre de Saint-Laurent-du-Cros s'engagent à approvisionner le chantier en matériaux de construction (pierres, sable et chaux). En contrepartie, Isnard de Rame leur accorde sa sauvegarde – si les autres habitants du mandement acceptent cet accord⁶¹.

Les accords conclus en 1376 entre les coseigneurs laïques et ecclésiastiques ont donc été suivis à la fin du XIV^e siècle. En effet, chaque habitant des hameaux de Buissard traite directement avec Isnard de Rame, coseigneur du mandement, pour réparer le château et préparer ainsi leur refuge en cas de guerre. Cependant, la forte parcellisation de la seigneurie – à Buissard comme à Montorcier – et la dispersion de l'habitat de plaine, ont retardé la réalisation des travaux ordonnés dès 1376.

Il en est de même pour les nouvelles constructions dont la mise en œuvre est retardée par de nombreux conflits seigneuriaux. À Corps (Isère) en 1374, comme à

60 ADHA, Ms 376, notes de P. Guillaume, d'après ADHA, G 1982.

61 ADI, B 2953, ff 398 v°-401 r°, 2 septembre 1397.

Saint-Firmin en 1376, les coseigneurs du Valgaudemar ne parviennent pas à s'entendre à propos du financement des travaux. Un long conflit oppose également les communautés de Guillestre et de Risoul, à partir de 1374, et s'achève en 1392 quand l'archevêque d'Embrun autorise la construction de l'enceinte de Guillestre⁶². Enfin, l'entretien du dispositif fortifié entre le *Mur des Vaudois* et le *Pertuis Rostan* entraîne la mésentente des communautés briançonnaises.

C'est tout d'abord la question du financement qui retient ici notre attention alors que la construction du château de Saint-Firmin sera étudiée ultérieurement. En juin 1376, après la visite de Saint-Firmin par Artaud d'Arces, bailli du Gapençais et de l'Embrunais, le gouverneur du Dauphiné Charles de Bouville constate l'absence de château où les habitants pourraient se réfugier, avec leurs familles et leurs biens, en cas de guerre⁶³ – le château le plus proche étant celui de Corps (Isère). Avec la construction du fort de Saint-Firmin, s'ouvre un procès entre les deux coseigneurs du lieu, Pierre d'Ambel et Bernard de Gravollières, prieur de Saint-Michel-de-Connexe. Or, en août 1374, le prieur Bernard de Gravollières refusait lui-même que ses sujets de Saint-Firmin soient imposés pour les fortifications réalisées à Corps et le gouverneur du Dauphiné lui donnait raison puisque la paroisse de Saint-Firmin est indépendante du mandement de Corps. Dans le procès de 1377, c'est Pierre d'Ambel qui s'oppose à ce que Bernard de Gravollières taxe à son tour ses hommes de Saint-Firmin pour financer la construction du fort ! Cet exemple montre que la principale entrave à l'édification des forteresses réside dans leur financement. Comme la forteresse de Corps est éloignée de plus d'une lieue (environ 5,5 kilomètres) de Saint-Firmin et que les chemins sont impraticables, surtout en hiver, les habitants de Saint-Firmin acceptent de construire un nouveau château « *à leurs propres frais et dépenses* »⁶⁴ en juin 1376, et disposent de cinq années pour l'achever.

Le coseigneur de Corps, puis celui de Saint-Firmin, refusent tour à tour de voir imposer leurs sujets pour financer la défense qui ne peut être commune, d'autant que ces deux communautés sont dans l'incapacité de supporter des charges équivalentes : en 1367, le mandement de Corps est trois fois plus peuplé que celui de Saint-Firmin⁶⁵. Alors que seuls les habitants de Saint-Firmin ayant des possessions dans le mandement de Corps sont prêts à contribuer à ces travaux en 1374⁶⁶, les habitants propriétaires à Saint-Firmin payeront une livre et un sou – *les autres* une demie-livre et un demi-sou – pour la construction de leur fort, en 1376⁶⁷.

En Embrunais, l'occupation du château de Guillestre par les officiers du dauphin (1372-1376)⁶⁸ et l'impossibilité pour tous les habitants de trouver refuge dans ce château, rend inévitable la construction de l'enceinte reliant la *vieille* ville à la ville *neuve*, d'autant que les villageois voisins n'acceptent plus de les défendre. Ainsi, en 1374, les habitants de Guillestre ayant une maison à l'intérieur du fort de Risoul sont imposés pour la construction, la réparation et la garde de ce dernier⁶⁹.

62 En Embrunais, c'est également en 1376 que les travaux de construction des murailles de Prunières sont concédés à deux maçons (ROMAN, 1888b, p. 187 ; ROMAN, 1889, p. 112 et ROMAN, 1890, p. 266, d'après ADI, B 3001, *texte non identifié*).

63 ADI, B 3, 20 juin 1376, f 24.

64 ADI, B 2945, 21 août 1374, f 459 v° et B 3, 20 juin 1376, f 24. Le château de Corps (Isère) n'est réparé qu'en 1384, d'après DURAND, 1911, p. 51 (52 florins et 3 gros).

65 Corps et Côtes-de-Corps (229) ; Saint-Firmin (71), d'après FIERRO, 1978, p. 368 et p. 371.

66 ADI, B 2945, 21 août 1374, f 459 v°.

67 ADI, B 3, f 28, 20 juin 1376.

68 AC Embrun, 1 FF 57-1 FF 58, 15 avril 1374-24 septembre 1376 : Charles V ordonne la restitution du château de Guillestre à l'archevêque d'Embrun (ROMAN, 1889, p. 114 et DENIFLE, 1899, tome 2, p. 820).

69 ADHA, Ms 375, notes de P. Guillaume, 22 mai 1374.

Certes, en 1384, les habitants de Guillestre ont toujours le droit de se réfugier dans les *loges* du château de l'archevêque mais ils sont tenus d'en assurer l'entretien et de réparer les murailles du château⁷⁰.

Les habitants préfèrent pourtant que l'ensemble du bourg soit définitivement protégé par une enceinte et, en 1392, l'archevêque d'Embrun Michel de *Perellos* en accepte la construction. Jacques de *Burgomalo* est alors élu commissaire pour en désigner l'étendue, déterminer les maisons à démolir et établir la contribution financière de chaque habitant. Par ailleurs, il donne également aux habitants la possibilité de louer ou de vendre leurs maisons, même en ruines, aux forains qui souhaitent se réfugier à Guillestre⁷¹. La construction de l'enceinte de Guillestre est achevée depuis 1398 (Figure 14)⁷².

Que ce soit dans le Valgaudemar, à Saint-Firmin et à Corps, ou en Embrunais, à Guillestre, les problèmes afférents au financement des fortifications communes se soldent par la prise en charge des villageois. À Saint-Firmin et à Guillestre, les habitants ont soutenu la construction de leur propre défense en assumant, pour les uns, le coût de la construction d'un nouveau château et, pour les autres, celui de la fortification du bourg. Enfin, la prise en charge de la défense par les communautés villageoises briançonnaises se traduit par la construction d'un dispositif fortifié complexe qui s'étend sur plus de 1,7 kilomètre entre le *Mur des Vaudois*, le *barri* (limite des communes de L'Argentière-la-Bessée et de Saint-Martin-de-Queyrières) et le *Pertuis Rostan* (Figure 10). Désigné « *clé du Briançonnais* », le *Mur des Vaudois* est construit à la demande du gouverneur du Dauphiné Charles de Bouville, en 1376⁷³, afin de compléter la porte fortifiée du *Pertuis Rostan* élevée en 1365⁷⁴.

En 1379, les habitants de Saint-Martin-de-Queyrières sont requis pour construire un mur supplémentaire au *Pertuis Rostan*, sans doute la muraille qui s'étend entre les ravins du *Riou Faure* et du *Riou Sec*, et dont le coût est mineur – moins de 34 florins⁷⁵. Si le coût cumulé des travaux est faible, l'entretien de ce dispositif est difficile à partager – sans compter les rôles de garde à y tenir. En 1390, les habitants de Val-des-Prés, de Montgenèvre, de Cervières et de Névache refusent ainsi de participer aux travaux de l'enceinte du bourg de Briançon, estimant qu'elles sont déjà contraintes de payer la fortification du *Pertuis Rostan* « *et de ses murailles* » – preuve que cette « fortification linéaire » qui barre l'entrée des vallées de la Vallouise et de la Durance assume effectivement un rôle d'enceinte villageoise⁷⁶.

70 AC Guillestre, FF 4, 21 mai 1384: « (...) multi homines dicte universitatis, ad dictum hospicium archiepiscopale accedentes, multa vitalia, de quibus vivere possent, si qua hostilitas superveniret, portaverunt, non quod ipsa vitalia dicte curie darent, sed ipsi portantes et intra dictum hospicium reponentes, quando vellent, extrahere de dicto hospicio possent (...) » et 8 juin 1384: « Et licet ipsi teneant aulas, cameras et omnia alia existentia in dictum castrum (...) ».

71 AC Guillestre, BB 3, 31 mai 1392, d'après GUILLAUME, 1884b, p. 17-22. C'est ce qui se passe à Pourrières (Var) en 1385 quand les habitants des bourgs alentours sont autorisés à construire sur les emplacements vacants situés dans la basse-cour du village. Une enquête est alors réalisée pour recenser ces espaces libres: COULET, 1973c, p. 92 et COULET, STOUFF, 1987, p. 22.

72 AC Guillestre, FF 5, 26 mai 1408.

73 28 avril 1376, d'après HAN, 1977, p. 186.

74 AC Briançon, CC 3, f 4 v°, 7 octobre-20 novembre 1368.

75 ADHA, Ms 65², notes de P. Guillaume, 1379.

76 ADHA, Ms 65¹, notes de P. Guillaume, 22 novembre 1390: « (...) pro eo etiam quia contribuunt et contribuere teneantur in fortificationibus et muralliis Pertusii Rostagnii, ob quod non tenentur in duobus locis eadem de causa contribuere (...) ».

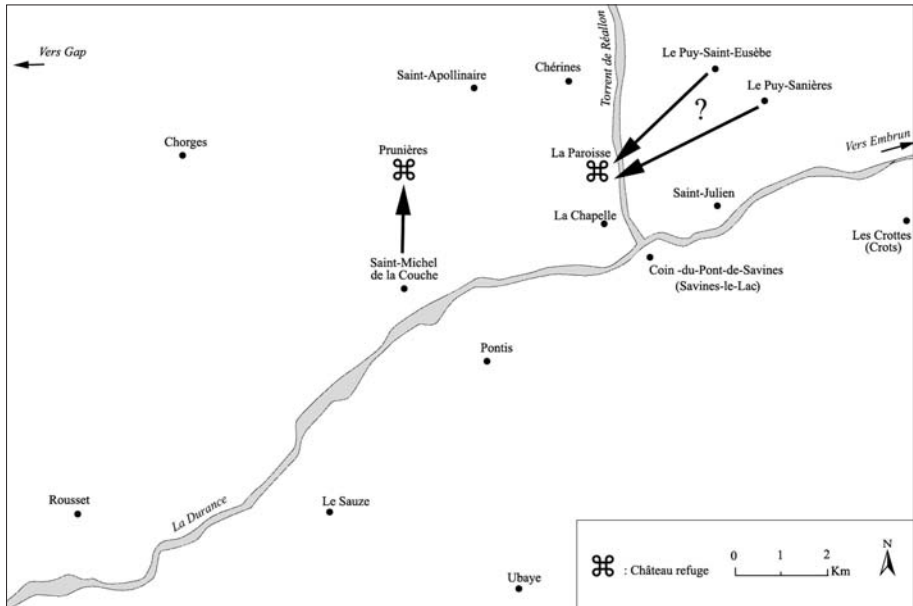


Figure 13. Le refuge des habitants dans la châtellenie de Savines (1357). © N. Nicolas.

D'après le bilan des dispositifs de mise en défense des principaux villages étudiés (Tableau 9), on s'aperçoit que le passage des routiers a provoqué, sinon immédiatement, au moins à moyen terme, de profonds changements entravés par la question du financement des travaux (Buissard et Laye, 1375) comme des nouvelles constructions (château de Saint-Firmin, 1376; enceinte de Guillestre, 1392). Dans la châtellenie de Savines (Figure 13), l'organisation du refuge des habitants est partiellement réglée depuis 1357 et elle s'achève après cette date par de nouveaux aménagements comme la construction du château de Réallon (voir *seconde partie*). Depuis 1357, les habitants de Savines doivent se retirer dans leur *castrum* (*La Paroisse*) et les habitants de Prunières dans le fort (« *fortalicium dicti castrum* »), en cas de menace. À Prunières, déjà fortifié en 1333, les habitants entreprennent pourtant une remise en état des murailles du village⁷⁷ et, en 1376, les consuls de la communauté nomment deux artisans chargés de mettre en œuvre ces travaux⁷⁸. Les autres habitants de la châtellenie doivent se réfugier dans des lieux qui ne sont pas spécifiés mais qui sont connus de tous (« *in loco quo fuerit ordinatum* »). Les habitants de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières vont, soit à Savines (*La Paroisse*), soit à Embrun comme ils le font en 1381 (cf. *supra*)⁷⁹.

77 ADHA, E Savines 5, 3 décembre 1333, Prunières : « *infra castrum, juxta menia* ». Les murs repérés à Vière peuvent autant appartenir à la basse-cour d'un château qu'à un fort réduit à l'intérieur du village.

78 ROMAN, 1890, p. 266, 7 avril 1376, d'après ADI, B 3001.

79 ADI, B 3727, ff 30 v°-31 v°, 16 janvier 1357. À propos du lien entre le développement des fortifications refuges et l'habitat dispersé, voir PESEZ, 1999, p. 21.

Habitats	Refuges et dates
Argentière-la-Bessée (L')	<i>castrum</i> de Ville, 1329
Buissard, Saint-Laurent-du-Cros, Chaillol et Saint-Julien-en-Champsaur	Buissard, 1375
Châteauroux	<i>castrum</i> de Saint-Marcellin, 1245 (mention) - 1314 (travaux)
Couche (La)	Prunières ?, 1357
Crots	Crots, 1373 ?
Guillestre	château, 1384, puis enceinte villageoise, après 1392
Laye	Laye, 1375
Orres (Les)	basse-cour du <i>château</i> ?, puis enceinte du <i>fort</i> ?
Prunières	Prunières, 1357
Le Puy (Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières)	n.p., dans la châteltenie de Savines, 1357, puis Embrun, 1381
Rame	enceinte villageoise, 1321
Réallon	n.p., châteltenie de Savines, 1357, puis basse-cour du <i>fort</i> , 1371 ?
Risoul	fort de Risoul, 1374
Saint-Apollinaire	n.p., châteltenie de Savines, 1357, puis fort et enceinte, 1413 (a)
Saint-Crépin	enceinte villageoise, 12 ^e - 16 ^e siècle
Saint-Firmin	basse-cour du <i>fort</i> ?, 1377
Savines	<i>La Paroisse</i> , 1357
Sigoyer	enceinte villageoise, 1395 (b)
Valserres	enceinte villageoise, 1395 (c)

a. ADI, B 3010, ff 330-331, 1413 : « *Item quamdam domum sitam infra fortalitium seu reductum dicti castri Sancti Appolinari videlicet turrin juxta ecclesiam, viam in medio, juxta menia a tribus partibus et alios confines. Item quamdam grangiam sitam subtus turrin Sancti Appolinarii extra menia, juxta domum, arcam et turrin Guillelmi Merceri, juxta viam publicam, juxta arcam et chasale superius confronte et caetera. Item quamdam domum sitam infra villam Sancti Appolinari subtus turrin, juxta viam publicam a duabus partibus, juxta domum heredes Anthonii Guigoani, juxta chasale Johanni Raynoardi et alios confines* ».

b. ADHA, G 1726, 1395 : « *apud Cigoyerium, infra menia, inter media duorum portaliorum* ».

c. ADHA, G 1726, 1395 : « *extra portale dicti loco de Valserris, juxta castellum, in platea* ».

Tableau 9. Bilan des défenses villageoises au XIV^e siècle.

Regard sur le bourg de Guillestre et sur le château de l'archevêque...

Guillestre est, de loin, le fief le plus important des archevêques d'Embrun qui en sont les seigneurs uniques. Au XV^e siècle, le siège du juge de la cour, auparavant situé à Embrun, y est transféré. Dans ce bourg, l'archevêque est représenté par un châtelain archiépiscopal (baile) et par le juge archiépiscopal, présents dans tous les actes concernant la communauté – celle-ci étant représentée par deux consuls depuis au moins 1299⁸⁰. Cette année-là, la communauté obtient le droit de transférer le marché, du *castrum* de l'archevêque Guillaume de Mandagot vers la ville basse : les habitants construisent alors une halle couverte (L : 33 m x l : 13 m).

Les rapports entre la ville-vieille et le château de l'archevêque sont explicités dans l'acte concernant le transfert du marché, près du château (« *mercatum sive domus mercati que est superius juxta castrum de Guillestra* ») à la ville-basse, près du cimetière de l'église, vers 1299 (« *ad villam de Guillestra inferius... juxta cimiterium ecclesie de Guillestra* »)⁸¹. Le château domine donc le bourg de Guillestre et la ville-vieille, ou ville-basse, n'est pas fortifiée. Elle est située dans un méandre du torrent du Rioubel qui lui a donné sa forme semi-concentrique. Plus au nord se trouve la ville-neuve. Le prieuré Notre-Dame, confirmé en 1118 à l'abbaye Saint-André d'Avignon, devient l'église paroissiale sous le titre de Notre-Dame-de-l'Aquilon. Située à la jonction des deux villes, cette église est reconstruite au même emplacement, en 1507⁸². Le rempart reliant le château à celui de ville-vieille ne figure pas sur le cadastre napoléonien et, sur le terrain, cette zone a été détruite lors de l'aménagement de la route départementale n° 902. Cependant, d'après les archives de la commune, les deux sites étaient reliés par une muraille commune : ce rempart flanqué de tours est vraisemblablement postérieur à la construction de la muraille du bourg (1392-1398) car aucun texte n'en mentionne l'existence avant 1692.

La ville-neuve désigne la partie de la ville qui est fortifiée entre 1392 et 1398. Au XVIII^e siècle, les maisons de la ville sont appuyées contre ces remparts et les fossés sont définitivement comblés. Cette enceinte était cantonnée de plusieurs tours essentiellement construites selon un plan semi-circulaire. Lors du siège de Guillestre par les hommes du duc de Savoie, le 27 juillet 1692, sept tours furent minées⁸³. Les emplacements de trois tours sont connus par la présence de vestiges sur le terrain ou par leur représentation sur le cadastre napoléonien (Figure 14)⁸⁴. Deux autres tours, la Tour d'Eygliers et la Tour de la place du Portail, sont encore conservées mais dans un état très remanié. La tour de la Place du Portail (ou de Font-Loube), de plan semi-circulaire, scande l'angle sud-est de l'enceinte. Son plan est légèrement outrepassé et les enduits qui la recouvrent en rendent impossible toute lecture monumentale. La ville-neuve était animée de quatre portes, toutes détruites : la Porte de Fontloubé, au sud-est, la Porte de l'hôpital, au sud-ouest, la Porte de la Condamine, à l'ouest, et la Porte du Queyras, à l'est⁸⁵. La Porte de Fontloubé est signalée sur le cadastre napoléonien par un arc en pointillés et n'offrait aucun intérêt architectural. La Porte

80 GUILLAUME, 1906 (1991), p. 1 et p. 78.

81 AC Guillestre, AA 3, publié dans FORNIER, 1892, p. 258-260.

82 AC Guillestre, GG 6, prix-fait de 1507. GUILLAUME, 1906 (1991), p. 81 et GIORDANENGO, 1974b.

83 GUILLAUME, 1899, p. 64. La Tour de l'hôpital est mentionnée en 1692 (AC Guillestre, CC 60); les Tours de l'Arc et de Riothyère en 1621 (AC Guillestre, BB 19).

84 GUILLAUME, 1906 (1991), p. 196.

85 Elles sont mentionnées dans le cadastre de 1469 (AC Guillestre, CC 186).

de l'Hôpital et du Queyras sont décrites par J. Roman en 1888 : en pierres de taille, elles étaient couvertes par un arc brisé⁸⁶.

Le château de l'archevêque est mentionné pour la première fois en 1299. Il est aujourd'hui totalement arasé et seule subsiste une construction de plan rectangulaire qui ne peut, d'après les plans anciens, être le donjon principal. Seule une photographie aérienne prise en 1954⁸⁷ permet de confirmer le plan de masse dressé par des auteurs anciens et qui repose lui-même, semble-t-il, sur des récits de l'attaque du bourg de Guillestre en 1692 et notamment sur la correspondance de Vauban, commissaire général aux fortifications :

« (...) Ce château appartient à M. l'archevêque d'Embrun ; il n'y reste pour tout logement où l'on puisse être à couvert, que deux grandes salles, l'une au-dessus de l'autre, où le toit est encore en état, mais où il n'y a ni portes ni fenêtres⁸⁸ ».

Ce dernier bâtiment est peut-être celui qui est encore visible sur la partie sommitale du plateau. L'état du reste du château ne repose que sur les descriptions établies par P. Guillaume en 1906 :

« Il avait la forme d'un grand carré très allongé, d'un parallélogramme d'environ 80 m de long sur 38 m de large, cantonné ou flanqué de cinq ou six grosses tours rondes, très élevées. Vers le nord se dressait une puissante tour carrée, sorte de donjon ou de réduit qui barrait l'entrée du château. Une double porte, avec pont-levis, donnait accès à l'intérieur, et une ou peut-être deux poternes permettaient de se rendre directement du château au bourg de Guillestre (...)»⁸⁹.

Du côté sensible à l'attaque, vers le sud, le pont-levis franchissait un fossé encore bien apparent sur le terrain. Au XIV^e siècle, le château avait assurément deux portes dont l'une était gardée par un portier qui logeait au château en permanence⁹⁰. Ce dispositif est une des caractéristiques fondamentales du château de Guillestre qui dément l'idée selon laquelle le relief suffirait à défendre les abords d'une place, en montagne. La basse-cour du château faisait office de lieu de refuge.

Regard sur le mur des Vaudois, le Barry et le Pertuis Rostan...

C'est un vaste dispositif fortifié qui s'étend sur plus de 1,7 kilomètre entre le *mur des Vaudois* (Les Vigneaux), le *barri* (limite des communes de L'Argentière-la-Bessée et de Saint-Martin-de-Queyrières) et le *Pertuis Rostan*. Cet ensemble monumental suppose l'union de plusieurs communautés pour son financement mais, comme cette structure est linéaire, l'efficacité de sa défense repose sur la présence de nombreux hommes appelés à la garder. Ce site pose donc clairement la problématique du rapport entre les fortifications et les hommes qui les construisent, les défendent et les occupent.

86 ROMAN, 1888b, p. 77.

87 ADHA, 3 Fi 1488.

88 D'après ROCHAS, 1874, p. 110, 4 décembre 1692.

89 GUILLAUME, 1906 (1991), p. 53.

90 AC Guillestre, FF 1, 1325 : « in castro ejusdem domini archiepiscopi infra primam januum » et FF 3, 1380 : « infra primam portam dicte domus, ante cameram porterii ».

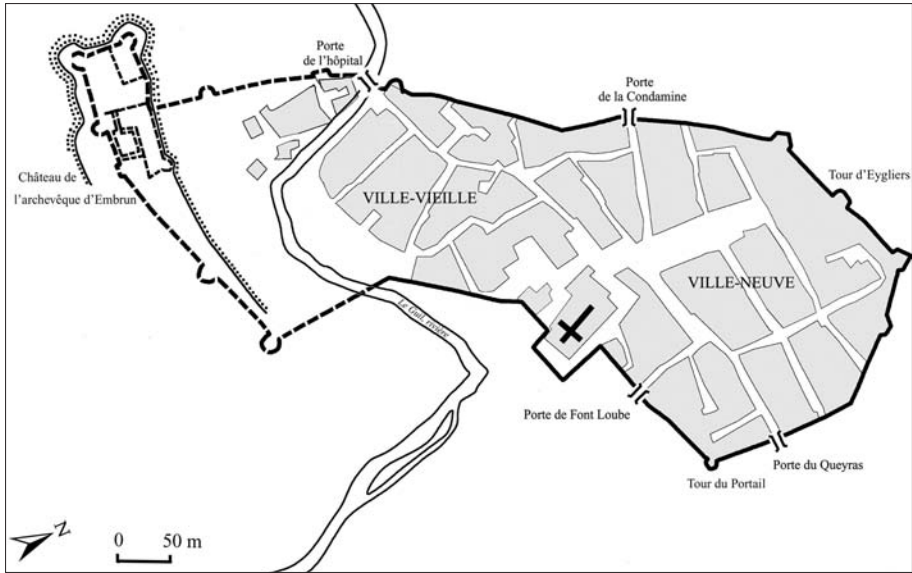


Figure 14. Plan de Guillestre. © N. Nicolas.

Le *barri*, situé entre les ravins du *Riou Faure* et de *Riou Sec*, s'étirait sur près de 570 mètres. Aujourd'hui, ce mur est pratiquement arasé sur toute sa longueur mais une partie est conservée en élévation (L: 10 m, l: 1,20 à 1,50 m). Construit sans fondations, directement sur le substrat rocheux, ce mur présente les mêmes caractéristiques de construction que le *mur des Vaudois*.

Le *Pertuis Rostan* est une ouverture naturelle entaillée dans une crête rocheuse (l: 6 m x L: 15 m), au pied du Serre des fourches, entre la Durance et le *barri* précédemment cité. Un corps de garde, entièrement détruit aujourd'hui, existait encore à la fin du XIX^e siècle, comme le montre une photographie prise en 1892 (Figure 11). Dans les actes du XIII^e et XIV^e siècles, il est également appelé « *Foramen Rostagni* », du latin *foramen* (passage, accès)⁹¹. À l'époque pré-romaine, le *Pertuis Rostan* signale la frontière entre les peuplades ligures des *Brigianii* et des *Caturiges*⁹². Au XII^e siècle, le *Pertuis Rostan* marque la frontière entre le comté de Forcalquier et le Dauphiné, et ce jusqu'à la donation d'une partie du comté au dauphin en 1202⁹³. Le *Pertuis Rostan* devient donc au XIII^e siècle la limite septentrionale du comté d'Embrunais: le droit de chevauchée delphinale s'y exerce en deçà.

Le *Pertuis Rostan* se résume à une porte mentionnée pour la première fois en 1365 et encore en construction en 1368⁹⁴. Elle est surveillée régulièrement à partir de cette date, y compris pendant les guerres de Religion: en 1574, 120 soldats de la vallée de la Vallouise y sont envoyés pour assurer la défense du passage, ainsi qu'au *mur des Vaudois*. En 1692, lors de l'invasion du Dauphiné par Victor-Amédée, duc de Savoie, le maréchal De Catinat est posté au *Pertuis Rostan* pour empêcher toute intrusion en

91 ADHA, E 285 (Puy-Saint-André), f 13 v°, 1265 et GUILLAUME, 1888b, p. 7, n 35, 1307.

92 BARRUOL, 1969, p. 338.

93 BARATIER *et alii*, 1969, carte n° 48.

94 GUILLAUME, 1888b, p. 32, n° 160, 1365 et AC Briançon, CC 3, f 4 v°, 1368.

Briançonnais. Enfin en 1720, lors de l'épidémie de grande peste, le conseil de Briançon envoie des gardes de santé pour surveiller le passage au *Pertuis Rostan*⁹⁵.

Enfin, l'élément principal de ce dispositif linéaire est le *mur des Vaudois* (Les Vigneaux) que les habitants de la Vallouise appelaient *la Barricade* au XVIII^e siècle⁹⁶. Depuis la fin du XIX^e siècle, elle est nommée *muraille des Vaudois* à la suite des explications proposées par le guide d'A. Joanne qui attribue sa construction aux protestants réfugiés dans la vallée de la Vallouise à la fin du XVI^e siècle⁹⁷.

La muraille se développe en partie sur la rive droite de la Durance, sur un verrou glaciaire. Une partie du mur a été détruite lors de l'installation de la voie ferrée en 1882. Mais le cadastre napoléonien et une photographie prise en 1877 attestent l'existence d'une troisième tour à l'emplacement de la voie⁹⁸. La plus grande partie de ce mur s'étend entre la voie ferrée et le tertre dominant le torrent de la Gyronde (altitude : 1085 m). Entre la route départementale n° 994 et la route communale (vers la Durance), la muraille a été entièrement détruite. Entre le chemin de fer et la Durance, le dénivelé est assez important (30 m). Enfin, au-dessus de la route départementale n° 994, un dernier pan de mur s'aligne jusqu'au sommet communément appelé le *Châtelet*. À l'ouest, une falaise infranchissable isole le *Châtelet* de la Gyronde. Sur ce tertre, quelques murs très arasés affleurent au sud, et l'accès au nord est protégé par un important fossé. Le *Châtelet* aurait été détruit pendant les guerres de Religion⁹⁹.

Voyons d'abord la muraille qui s'étend sur près de 300 mètres entre la Durance et le *Châtelet* (Figure 15). Elle est flanquée de deux tours rondes ouvertes à la gorge, T1 et T2, distantes de 32,50 mètres. Entre la tour T2 et la voie ferrée, le mur n'est plus conservé que sur une vingtaine de mètres. L'épaisseur des murs varie entre 1,50 et 1,60 mètre, avec un rétrécissement en hauteur (Figure 16). À l'origine, les deux tours commandaient la courtine et la différence de hauteur pouvait atteindre, selon les estimations, 2,50 mètres sachant qu'elles dépassaient la hauteur de 10 mètres. Chacune des deux tours est percée de trois meurtrières, disposées symétriquement : l'une au centre de la tour et les deux autres battant le pied de la muraille. Ce sont des meurtrières à fente droite, sans plongée, à ébrasement triangulaire simple et couvertes d'un linteau. Sous les archères des deux tours, à moins de 50 centimètres, des trous de boulins trahissent sans doute la présence d'un plancher. Il n'y a pas de fossés devant la muraille : sur environ 40 mètres, le terrain forme juste une légère cuvette et vers la Vallouise, une ancienne carte postale¹⁰⁰ confirme que le terrain était également plat.

La courtine est entièrement conservée sur le tronçon situé entre la voie ferrée et la Durance (H : 5-9 m). Le couronnement du mur comprend ici un crénelage associé à un chemin de ronde ménagé dans l'épaisseur du mur. D'après une lithographie réalisée en 1873 par R. de Cazeneuve, ce crénelage était généralisé à l'ensemble de la muraille. Entre le rocher et le mur a été aménagé un petit bastion (3 x 3 m), accolé

95 AC Briançon EE 2, f 24 r°, 1574 ; ALBERT, 1783 (1959), tome 1, p. 114, 1692 et CHABRAND, 1886, p. 114 et p. 150, 29 août 1720.

96 HAN, 1977, p. 185.

97 JOANNE, 1879, p. 36.

98 ADHA, P 16708, Section C, 5^e feuille (1841) : « Le Barry ». La photo prise en 1877 a été publiée dans le *bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes* en 1918, p. 9.

99 D'après ROMAN, 1888b, p. 20.

100 ADHA, 6 Fi 1878, Paris, LL éditeur, s.d.

au mur et donc postérieur: il évoque tout à fait le corps de garde qui existait au *Pertuis Rostan*.

La muraille est construite très sommairement, directement sur le rocher dont elle comble certaines failles. Cette absence de fondations explique qu'autour de la voie ferrée, il n'y ait plus de trace du mur, même arasé. À la base du mur, certains blocs ne sont même pas retouchés (Figure 17). À mi-hauteur, quelques dalles sont disposées en assises régulières pour rétablir une certaine solidarité entre les pierres car, ailleurs, le mur n'est pas assisé. Enfin, il faut relever l'absence de trous de boulins, même rebouchés, ce qui signifie que les échafaudages étaient indépendants du mur. La raison invoquée ne peut assurément pas être une recherche esthétique mais cet usage pourrait bien indiquer que le mur a été élevé rapidement, voire dans l'urgence.

Le financement des fortifications urbaines

À partir de 1366, le dauphin se heurte aux résistances des ecclésiastiques pour conserver la mainmise sur les quartiers de Chaussières à Gap et du Planiol à Embrun. Quant aux communautés du bailliage du Briançonnais, elles ne parviennent pas à s'accorder pour financer la construction et l'entretien des enceintes du bourg et du *castrum*.

Gap

De l'enceinte antique de Gap (*Vapincum*), les vestiges de trois tours circulaires et de quelques fragments de la courtine attribuée au III^e siècle ont été mis au jour par G. de Manteyer au XIX^e siècle. Le tracé de cette enceinte a été confirmé en 1971 lors de la construction du palais de justice sur la place Saint-Arnoux. Au Moyen Âge, le palais delphinal et le palais épiscopal sont construits à l'intérieur, pour le premier, et à proximité de cet ancien rempart, pour le second, comme si la croissance de la ville avait été quasiment nulle entre temps (Figure 18)¹⁰¹.

En 1368, l'arrivée des bandes de routiers autour de la ville est suivie d'une réaction conjointe de Jacques Artaud de Montauban, évêque de Gap, et de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné. Dès le mois de mars 1368, l'évêque souhaite prélever 3/4 de florin sur les feux de ses fiefs: Gap, Lettret, Châteauvieux, Rambaud, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Lazer, Poligny, Le Noyer, La Fare et Le Glaizil. Le montant escompté de cette aide extraordinaire représente une partie des 30 000 florins nécessaires pour la fortification de Gap. Cependant, les habitants cités font appel de cette sentence et le juge délégué par le pape Urbain V les exempta finalement de toute contribution¹⁰².

101 À propos de la ville romaine, voir MANTEYER, 1905; FÉVRIER, 1986 et FÉVRIER, 1991.

102 AC Gap, AA 8, 13 mars 1368 et ADI, B 3013 : « (...) *moneri mandavit et fecit homines supradictos ut infra certem diem solvere debeant pro quolibet focco domino episcopo Vapincensis tres partes unius floreni auri in subventionem triginta milium florenorum, ut fertur, promissorum quibusdam armigeris gentibus, que comitatus Provincie et Forcalquerii, et terras circumpositas intrare hostiliter minabantur* ».

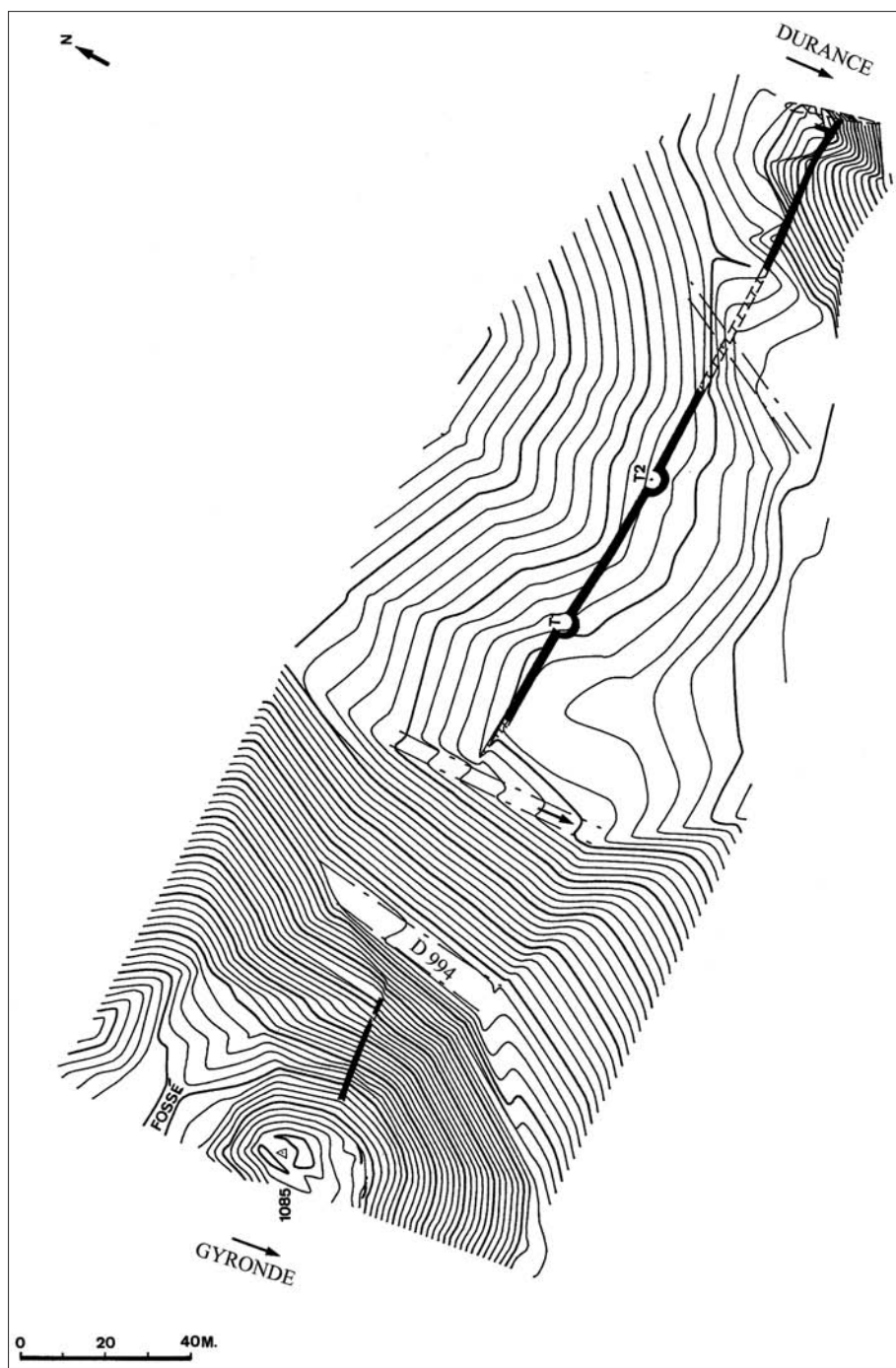


Figure 15. Plan topographique du Mur des Vaudois (Les Vigneaux). © Document G. Lemaire, G. Bertucchi, N. Nicolas, DRAC PACA-SRA.



Figure 16. Photo du Mur des Vaudois en coupe, avec la tour T2, depuis l'est. © N. Nicolas.



Figure 17. Photo de la base du Mur des Vaudois, depuis le sud. © N. Nicolas.

Au mois de juin, le gouverneur du Dauphiné approuve les travaux entrepris par l'évêque de Gap et ordonne aux officiers delphinaux de laisser démolir les maisons situées *extra muros*, et particulièrement celles du quartier delphinal de la rue de *Chaussières*, au sud de la ville, privant ainsi le dauphin des droits de lods et de ventes qu'il percevait à chaque mutation sur ces maisons¹⁰³. L'enquête diligentée à cette occasion par le dauphin montre que 79 propriétés ont été détruites lors de la construction du nouveau rempart parmi lesquelles figurent 68 maisons (86 %) et 8 maisons déjà ruinées (*casale*, 10,2 %) soit une valeur totale de 1871 florins¹⁰⁴. S'y ajoutent les matériaux issus de la démolition (365 florins : pierres et bois) dont le dauphin revendique le tiers mais que l'évêque de Gap a immédiatement récupéré pour bâtir le rempart sur les fondations des anciens murs. Ce faisant, les commissaires delphinaux accusent l'évêque d'avoir volontairement exclu le quartier de *Chaussières* de la ville¹⁰⁵.

L'issue de ce conflit est inconnue et, à la fin du XIV^e siècle, la reconstruction totale de « l'ancienne muraille »¹⁰⁶ n'a pas été réalisée. Les constructions situées *extra muros* sont menacées et, en août 1376, Grégoire XI autorise les frères Mineurs à s'installer à l'intérieur de la ville¹⁰⁷. C'est seulement après 1406 que l'agrandissement des murailles de Gap s'organise, comme le révèlent les délibérations des syndics de la ville. En 1407, 50 % des dépenses de la ville sont directement liées aux travaux de rénovation (Portes Jaussaude et Garcine) et à la construction de la Tour du Verger, toutes trois situées sur le front nord-est de la ville¹⁰⁸.

Une deuxième phase de construction débute en 1414 avec l'érection de la tour carrée de Pupetières, à l'est de la ville. D'une hauteur de plus de vingt-cinq mètres, cette tour crénelée est précédée d'un ravelin et munie d'un chemin de ronde continu à l'intérieur de la ville¹⁰⁹. Les syndics de la ville élisent ensuite des prudhommes pour inspecter la réalisation de tous les travaux (coursières, portes, ravelins et fossés) qui se poursuivent par la construction des remparts entre la Porte Saint-Arey et la Porte Garcine, par Martin *Deusolini*¹¹⁰. Ainsi, la reconstruction de l'enceinte de Gap est tournée vers le front nord de la ville alors qu'au sud-est, la Tour du Comte, édifiée en 1184¹¹¹, est toujours mentionnée au début du XVI^e siècle¹¹².

103 ADI, B 3145, f 4 v°, 19 novembre 1373, *De domibus derruptis Vapinci in burgo Calqueriis*: « (...) dictas domos in quibus dominus noster dalphinus percipiebat quando vendebantur laudimia et venditiones ad rationem pro quolibet fl. precii dymidium fl. ».

104 Et seulement deux jardins et une tannerie, ce qui fait peu pour un quartier dit des tanneurs (ADI, B 3145, f 8 v° et f 9 v°, 19 novembre 1373)! Ce quartier existe toujours en 1444 (AC Gap, CC 8, f 43 : « *quamdam chaucheriam in Chaucheriis, juxta menia antiqua* »).

105 PRUDHOMME, 1884-1919, d'après ADI, B 3746, 1368-1373; [1374].

106 ADHA, G 1725, 1387 : « *juxta menia antiqua... juxta fossata* » et AC Gap, BB 3, 1414 : « *in menio antiquo* ».

107 DENIFLE, 1899, p. 674, d'après *Reg. Vat. Gregor. XI*, n° 288, f 239 b, 15 août 1376.

108 AC Gap, BB 2, 1406-1408, total des travaux en 1407 : 252 florins, 4 gros, 3 patacs et 1 parpaillole / total des dépenses : 504 florins, 6 gros, 3 barbarins et 2 parpailloles. À titre de comparaison, notons que la ville de Carpentras (Vaucluse) consacre, en moyenne, 2400 florins par an à ses remparts entre 1357 et 1392 (BUTAUD, 2001, tome 2, p. 489). À Tarascon (Bouches-du-Rhône), plus de 600 florins sont employés à la réparation des fortifications d'après les comptes trésoraires établis en 1382-1383 (HÉBERT, 2002, p. 171). Les comptes de Gap, lacunaires jusqu'au début du XV^e siècle, ne permettent pas d'établir de pareilles statistiques.

109 AC Gap, BB 3, f 8 v°, 21 mars 1414, prix-fait de construction de la tour par le maçon Artaud de Domo.

110 AC Gap, BB 3, f 16 r°, 10 février 1415.

111 La Tour du Comte a été construite en 1184 sur ordre du comte de Forcalquier. Haute de plus de 32 mètres, elle était entourée d'une chemise épaisse de 1,95 mètre et haute de 8,20 mètres (AMAT, 1882, p. 185-188; ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 210).

Embrun

À l'inverse de la ville de Gap où l'étendue de la cité antique est circonscrite par ses murailles, l'habitat antique n'est même pas attesté sur le roc d'Embrun¹¹³. C'est seulement au milieu du XIII^e siècle que de *nouveaux* remparts sont construits dans un faubourg où l'archevêque Henri de Suze veut attirer des habitants (Figure 19)¹¹⁴. L'exemple du mur qui devait être construit au quartier du Planiol cristallise toutes les difficultés d'une mise en défense nécessaire, mais impossible à réaliser par la divergence d'intérêts des commanditaires. En août 1368, les travaux ne sont pas commencés et la cité est assiégée en octobre. Or, en novembre 1369, l'archevêque indique qu'à cause des invasions, aucun mur n'a été construit du côté du palais delphinal. Le nouveau rempart à l'est de la cité devait être construit à l'emplacement d'un mur plus ancien qui avait été détruit à deux reprises. D'une part, pendant l'épiscopat d'Henri de Suze [1250-1263], le mur situé entre le palais archiépiscopal et la Tour des Champiers avait été démoli par les habitants d'Embrun. D'autre part, en 1366, le mur a été abattu sur la distance d'une *arbalestée* entre la Tour des Champiers et la Tour du Planiol : il n'y a plus là qu'un fossé en eau et les vestiges du mur ancien¹¹⁵.

Suite à un premier échec en 1265, le dauphin poursuit la construction de son palais après 1314 et, en 1316, il envisage de rattacher la Tour du Planiol, accolée aux remparts, au palais delphinal et de laisser à l'archevêque la Tour des Champiers qui sert de prison¹¹⁶. Mais, cédant à la volonté de l'archevêque, le palais devient une prison commune en 1321. Comme le dauphin a fait construire le palais à ses frais – soit plus de 1277 livres entre 1316 et 1320¹¹⁷ – il se réserve les droits sur les matériaux de sa destruction et, en juillet 1331, l'archevêque Bertrand de Deux renonce officiellement aux droits qu'il pourrait réclamer sur ces matériaux¹¹⁸. Le palais delphinal est donc situé au quartier du *Planiol*, à l'est de la cité, à l'extérieur de l'enceinte et à une *arbalestée* du palais archiépiscopal¹¹⁹. Il a été définitivement rasé lors de l'édification des fortifications par le duc de Mayenne, à partir de 1581¹²⁰.

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, les conflits sont toujours latents entre l'archevêque et les agents du dauphin. En 1366, l'archevêque Pierre Ameilh se plaint des excès du bailli de l'Embrunais qui, à la fin du mois d'août, a proclamé la chevauchée contre les terres d'Église¹²¹. Au même moment, le bailli Jean Galon convoque à Briançon Jacques de Gumin, châtelain de Château-Dauphin, afin de régler les conflits entre « *les gens du dauphin et les gens de l'archevêque*

112 AC Gap, CC 8, f 18, 1444 : « *casale in curtibus prope magnam turrim* » et CC 13, 1513 : « *juxta turrim comitis* ».

113 FÉVRIER, 1986, p. 70 et FÉVRIER, 1991, p. 242.

114 C'est à cette date que l'archevêque supprime le consulat, ce qui se concrétise par la perte du sceau et des clefs de la cité. ADI, B 3001, f 243, 20 août 1258, d'après VAILLANT, 1951, p. 81, 435 et 438.

115 Lettre à Charles V, BRESCE, 1972, n° 447, p. 658-660, 21 novembre 1369.

116 Transaction entre le dauphin Guy et les consuls d'Embrun, à la suite du meurtre du bailli delphinal Jean Bonfils (VAILLANT, 1951, p. 453, 5 juin et 31 août 1316).

117 1316 : 446 l., 3 s. ; 1318 : 740 l., 1 s., 3 d. ; 1319 : 70 l., 5 s. et 1320 : 20 l., 17 s., 6 d. Soit : 1277 l., 6 s., 9 d.

118 VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 188-191, 30 juillet 1321 et 3 juillet 1331.

119 Lettre à Charles V, BRESCE, 1972, n° 445, p. 646, 21 novembre 1369 : « *verum est quod tractu temporis gentes domini dalfini se volentes ampliare et habere locum ubi sese possent recipere quando illuc veniebant inceperunt edificare extra civitatem a parte palatii archiepiscopalis prope ipsum per unam bonam balistratam quamdam magnam turrim* ».

120 ROMAN, 1914, p. 185-194.

121 Lettre au cardinal Guy de Boulogne, BRESCE, 1972, n° 303, p. 484, 10 octobre 1366.

d'Embrun ». Lancelot Richard, châtelain du Valcluson, escorté par deux hommes, participe à la même ambassade¹²².

En 1369, après le passage des Provençaux, le châtelain Pierre Robin est encore accusé d'avoir arrêté des personnes relevant de la justice archiépiscopale. L'archevêque expose aussi ses craintes de voir les nobles obéir au bailli qui tenterait de lever des chevauchées contre la terre d'Église¹²³. Encore après 1370, les messagers informent fréquemment le gouverneur des entreprises de l'archevêque pour la fortification de la ville et de son palais¹²⁴. Le bailli de l'Embrunais est même convoqué à Grenoble pour signifier au Conseil delphinal les faits commis par les officiers de l'archevêque contre ceux du dauphin¹²⁵. Ces conflits de juridiction dans le bailliage provoquent la tentative d'échalade du château de Châteauroux puis le pillage du château et du bourg de Guillestre par les officiers du dauphin en 1372 (cf. *infra*).

Pourquoi la fortification n'a-t-elle pas été réalisée rapidement sur le front est de la ville ? Tout d'abord, l'archevêque Pierre Ameilh revendique un passage libre, la *via per rupem*, depuis son palais jusqu'au Roc, c'est-à-dire vers la campagne environnante¹²⁶. Le gouverneur du Dauphiné lui accorde pourtant le droit d'ouvrir une porte dans le nouveau mur qu'une tour alors en construction lui permettrait de contrôler¹²⁷. Le projet du nouveau mur reliant le palais delphinal aux remparts de la ville constitue la violation d'un accord passé entre les coseigneurs et, en août 1368, il n'est toujours pas relevé¹²⁸. Selon Pierre Ameilh, de par sa proximité avec le Roc, le fossé et le « *palenchum* » ne peuvent être aménagés. Ce mur serait trop éloigné de la ville et, en cas de menace, l'alerte ne serait pas entendue. Aussi, l'archevêque prétend qu'il serait plus rapide de rebâtir l'ancien mur : à cet endroit, les fondations, le fossé en eau et le « *palenchum* » – établi quand les compagnies menaçaient Embrun – sont encore en place¹²⁹. Que représente ce « *palenchum* » ? On sait qu'en 1360, des pieux (*palenquis*) ont été rénovés à Embrun, à un emplacement inconnu. Par ailleurs, en 1366, un mur (*vintenum seu murum*) ou palissade (*palicium*) a été élevé par les Embrunais afin que le palais delphinal soit rattaché aux remparts de la cité. Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre solution, ces vestiges d'aménagements du front est de la ville ne représentaient que des structures légères (voir *seconde partie*).

Alors que tous les efforts de fortification se concentrent à l'est de la ville, les destructions consécutives au siège du 18 octobre touchent exclusivement les faubourgs situés à l'ouest : après l'incendie de leur couvent, les frères Mineurs sont accueillis dans l'église Saint-Marcellin située *intra-muros*¹³⁰. Comme en Provence, les constructions les plus fragiles sont les cibles favorites des routiers et les Ordres mendiants sont les plus exposés. En 1371, le mur du Planiol englobe finalement le

122 ADI, 8 B 642, f 58 r°, compte de la châtellenie de Château-Dauphin (9 décembre 1365-22 avril 1367) et ff 68 v°-69 r°, compte de la châtellenie du Valcluson (15 avril 1366-16 septembre 1367).

123 Mémoires autographes, BRES, 1972, lettres n° 445, p. 644, n° 446, p. 655 et n° 448, p. 663, 21 novembre 1369.

124 ADI, 8 B 647, f 100 r°/v°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1370-24 juin 1371) : « *pro facto egradarii dicti domini archiepiscopi Ebreduni* ».

125 ADI, 8 B 649, f 29 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1371-24 juin 1372).

126 Lettre à Raoul de Louppy, BRES, 1972, n° 378, p. 563, 4 août 1368.

127 Lettre de Raoul de Louppy, BRES, 1972, n° 381, p. 565, 8 août 1368.

128 Lettre de Raoul de Louppy, BRES, 1972, n° 382, p. 566, 8 août 1368 et lettre à Raoul de Louppy, n° 377, p. 562, août 1368.

129 Projet de lettre au gouverneur du Dauphiné, BRES, 1972, n° 383, p. 567, août 1368.

130 Lettre au pape Urbain V, BRES, 1972, n° 401, p. 592, décembre 1368 et lettre n° 407, p. 599, 7 décembre 1368.

palais delphinal et comme il a été élevé au préjudice de l'Église d'Embrun, l'archevêque excommunie les habitants¹³¹ mais, bien après le siège d'octobre 1368, ce quartier demeure le centre névralgique de la ville puisque la Porte du Planiol est précédée d'un ravelin construit vers 1400¹³².

En 1381, les efforts de défense se portent enfin vers le nord de la ville et les frais de fortification sont désormais partagés avec les habitants des villages voisins de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières. Ces derniers sont tenus de participer aux travaux de fortification d'Embrun – on construit alors deux tours et quatorze bretèches en pierre – et, en échange, ils peuvent se réfugier dans la ville en cas de danger¹³³.

La Tour de l'Abattoir n'est autre qu'une des tours de flanquement construite à partir de 1381 et dont J. Roman rappelle, en 1882, que l'ouverture de la voie de chemin de fer a causé la destruction¹³⁴. Bien que fortement remaniée, cette tour est conservée intégralement sur deux niveaux : au premier étage, une archère à ébrasement triangulaire simple (H : 0,80 m), encore visible au centre de la tour, était certainement encadrée par deux embrasures similaires aujourd'hui remplacées par deux portes. Il s'agit d'une tour ouverte à la gorge dont l'arcade en plein-cintre tournée vers l'intérieur de la ville a été bouchée par un remplissage grossier. L'utilisation de blocs de toute nature (calcaire et schiste, galets), assisés et noyés dans un abondant mortier, accentue l'impression d'une construction bâtie à la hâte¹³⁵.

Pour l'archevêque d'Embrun, tous les arguments importaient pour que l'enceinte ne soit pas étendue jusqu'au palais delphinal. Or, l'enceinte projetée par le dauphin en 1368 était située à proximité du palais delphinal et du palais archiépiscopal, ce qui explique que les sources écrites, émanant essentiellement de l'archevêque Pierre Ameilh, se contredisent. À la fin du XIV^e siècle, la superficie de l'enceinte est doublée par rapport à celle de 1349 puisqu'elle avoisine 17 hectares¹³⁶. Quant aux coûts de fortification, ils ne peuvent être établis pour l'ensemble de la période¹³⁷.

131 Lettre de Charles V, AC Embrun, 1 FF 57, 15 avril 1374 et 1 FF 58, 24 septembre 1376. La levée de l'excommunication intervient seulement le 6 septembre 1379 (DENIFLE, 1899, p. 820, n° 38).

132 ADI, B 3728, pièce, v. 1400, Embrun.

133 ADHA, Ms 65¹, notes de P. Guillaume, d'après le *Livre Carré* d'Embrun, ff 206-209 r°, 20 mars 1381.

134 ROMAN, 1888b, p. 69.

135 ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 182.

136 MONTPIED, 1983, p. 6.

137 À la même période, la ville d'Avignon dépense 29 500 florins pour ses fortifications, d'après HAYEZ, 1978, p. 201 !

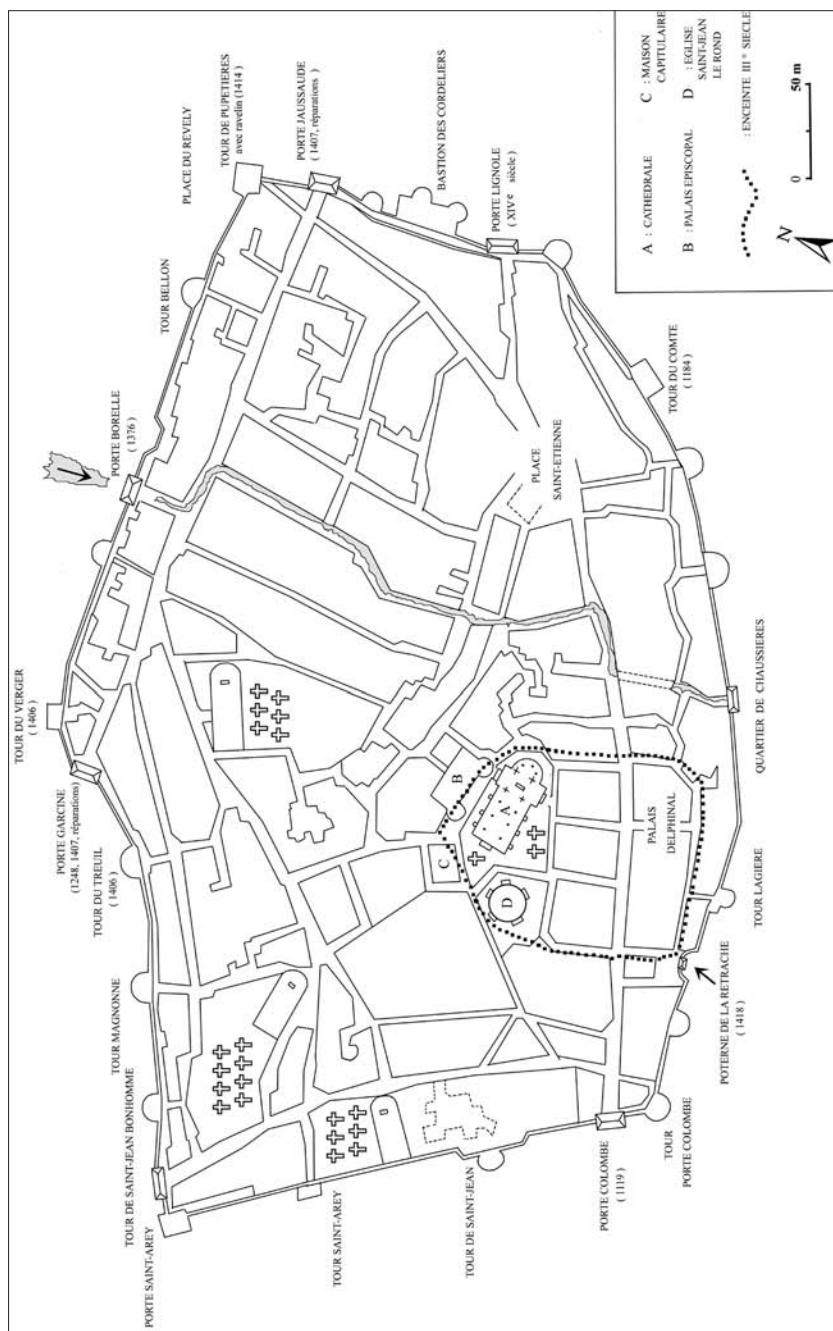


Figure 18. Plan de Gap. © N. Nicolas.

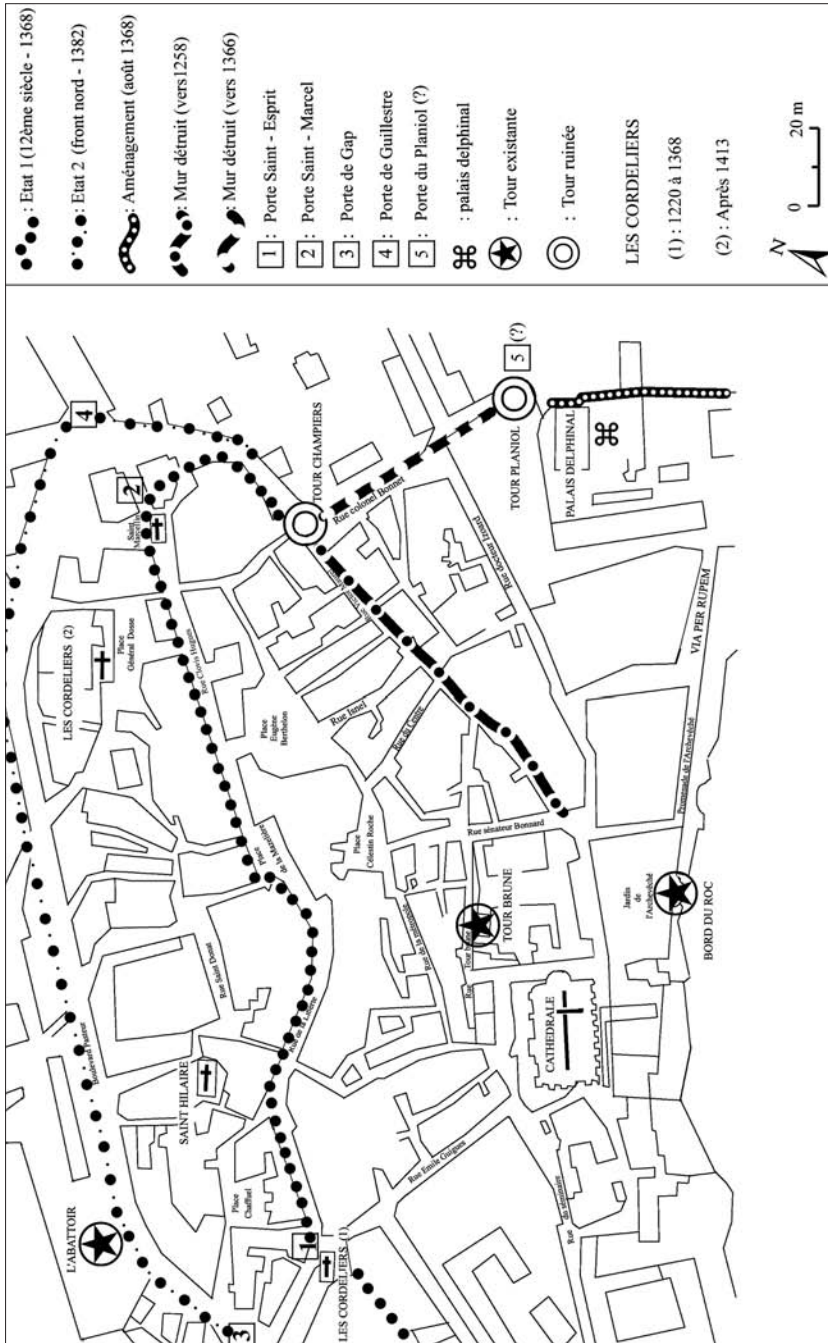


Figure 19. Plan d'Embrun. © N. Nicolas.

Briançon

À Briançon, la mise en défense est l'occasion pour les habitants du bourg et ceux du *castrum* de s'affronter pour le financement des deux enceintes. En effet, les habitants du bourg, minoritaires, sont soumis à de lourdes contributions à partir de 1371. Cette année-là, les syndics de Briançon autorisent la poursuite des travaux de construction de la muraille autour du *castrum* et du bourg. Mais les habitants du bourg refusent de participer aux travaux du *castrum* puisqu'ils prétendent devoir déjà financer ceux du bourg. En adressant une protestation au gouverneur Jacques de Vienne, ils demandent à ce que tous les habitants du mandement soient tenus de contribuer aux travaux¹³⁸. Or, 358 feux sont recensés en 1339 à l'intérieur de l'enceinte pour seulement 128 dans le bourg. Par ailleurs, la chute de la population globale s'ajoute à ce déséquilibre : on ne compte plus que 232 feux en 1383, ce qui explique les difficultés des habitants à accepter ce financement¹³⁹.

En 1390, les protestations des habitants s'étendent à ceux de l'ensemble de la châtelainie. Estimant que les communautés de Val-des-Prés, de Montgenèvre, de Cervières et de Névache trouvent refuge dans l'enceinte du bourg, les syndics de Briançon jugent qu'elles sont tenues de s'associer aux travaux. À l'inverse, ces dernières prétendent ne pas y être astreintes, d'autant qu'elles assument déjà la fortification du *Pertuis Rostan* et ne peuvent donc être contraintes « *à la même imposition en deux endroits différents* ». Les mêmes questions se posent entre les syndics de Briançon et les communautés du Monêtier, de La Salle, de Saint-Chaffrey, de Puy-Saint-Pierre, de Puy-Saint-André et de Villar-Saint-Pancrace. En effet, ces communautés ont coutume de se réfugier dans cette enceinte et les syndics de Briançon déplorent être les seuls à en assumer la charge : ils demandent même à en être exemptés¹⁴⁰.

À Briançon, seul le front situé du côté du Montgenèvre est aménagé à partir de 1380 avec la construction d'un pont-levis devant la porte supérieure de la ville. Comme à Gap, les syndics inspectent les fortifications de la ville et ordonnent de nouvelles constructions¹⁴¹. En 1393, trois tours ouvertes à la gorge, hautes de 14,35 mètres, larges de 6,15 mètres, crénelées et munies de parapets sont ainsi données à prix-fait au maçon Bertrand *de Lazer*. S'y ajoutent les travaux réalisés par Daniel Galéan dans sa propre maison située au rez-de-chaussée d'une tour de la ville, en 1396, et dont il gardera la propriété des ouvertures¹⁴².

En 1416, le bailli du Briançonnais Geoffroi d'Arces ordonne à nouveau de réparer la muraille jouxtant cette tour. Les héritiers de Daniel Galéan refusent de payer ces travaux alors qu'ils auraient pu construire leur maison contre la muraille s'ils avaient participé au financement au *pro rata*¹⁴³. Devant leur refus, le bailli fixe une limite de 4,10 mètres (2 toises) qui devra rester libre de toute construction entre la muraille et leur maison. Par ce retournement de situation, les syndics sont alors contraints de payer les travaux de remise en état du mur.

138 ADHA, Ms 65¹, 23 juin 1371, notes de P. Guillaume.

139 FIERRO, 1978, p. 360.

140 ADHA, Ms 65¹, 22 novembre 1390.

141 AC Briançon, CC 5, pièce, 1381-1382.

142 ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393 et 4 avril 1396.

143 Comme tous les riverains de la muraille, ils sont appelés « *parerii dicti muri* » (ADHA, Ms 65¹, 24 septembre-1^{er} octobre 1416).

Par ailleurs, en concédant ses droits sur la muraille aux syndics, la famille Galéan oblige les nouveaux propriétaires de maisons à se conformer aux règles imposées par la ville, comme celle de ne pas pratiquer d'ouvertures dans le mur. Quant à la question du financement des travaux, elle n'est résolue qu'en 1451 : les frais sont partagés entre les syndics, pour un tiers, et les particuliers, pour les deux autres tiers¹⁴⁴. Au terme d'un long conflit (1416-1451), les syndics de Briançon obtiennent finalement gain de cause, au moins pour le financement du front nord de la muraille. Auparavant, l'aménagement des fortifications villageoises et des fortifications urbaines soulève les mêmes difficultés financières et les solidarités sont rares. Il est exceptionnel de voir des accords entre la ville et la campagne comme entre les habitants de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières qui s'entendent avec les consuls d'Embrun pour se retirer dans cette ville en cas de danger et ce, tant que leur seigneur ne fera pas construire de défense propre au lieu¹⁴⁵.

L'effort de fortification consenti dans chacune des villes du Haut-Dauphiné est donc principalement concentré dans des quartiers menacés dont on répare les murailles, les tours et les portes. C'est le cas du quartier de *Chaussières* puis du front nord, à Gap, et du quartier du *Planiol*, à Embrun. En cela, la situation diffère des villes savoyardes dont la défense repose presque exclusivement sur les portes que l'on renforce lors du passage des routiers, dans les années 1360-1380¹⁴⁶. Notons qu'une vue de la ville de Gap datée du début du XVII^e siècle représente encore le rempart nord flanqué de tours ouvertes à la gorge aménagées au début du XV^e siècle : la Tour de Saint-Jean Bonhomme, la Tour Magnonne, la Tour du Treuil, la Tour du Verger et la Tour Bellon, d'ouest en est (Figure 20).

144 ADHA, Ms 65¹, 3 mai 1451.

145 ADHA, Ms 65¹, 20 mars 1381.

146 D'après DEMOTZ, 1981, p. 123.

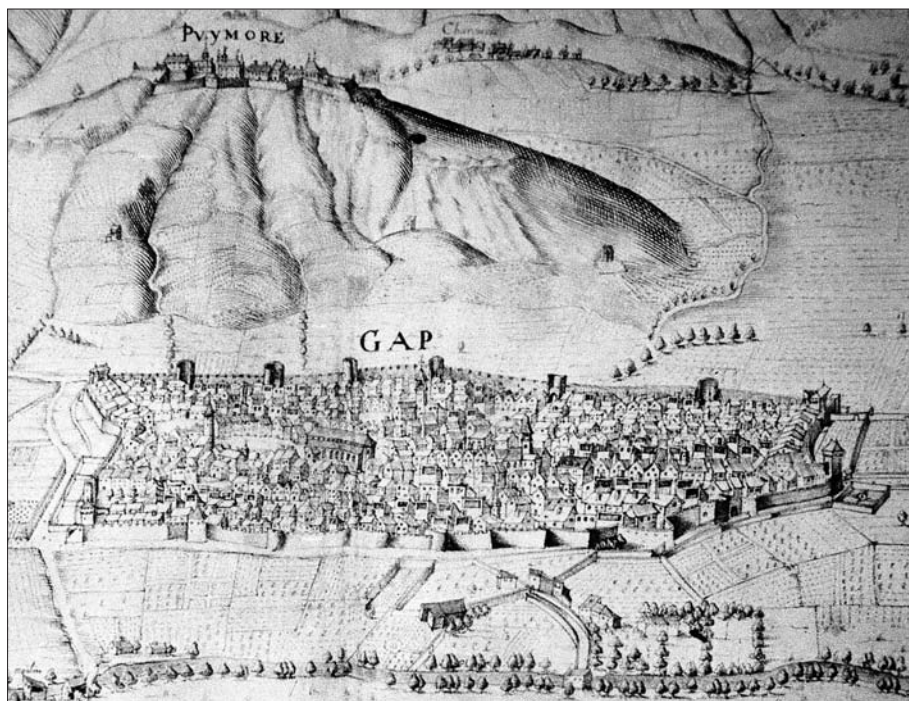


*Figure 20. La ville de Gap en 1607 d'après le dessin de l'ingénieur Jean de Beins.
Source : Dainville, 1968, planche 25.*

DES MOYENS DÉRISOIRES

L'incertitude qui plane sur les effectifs exacts des routiers est due à la méconnaissance des hommes qui leur ont fait face et, de même que l'identité des routiers est changeante d'après les récits des témoins, ces derniers se perdent dans les estimations du nombre de routiers. Quelle est l'attitude des habitants pendant plusieurs décennies de guerre et de quels moyens disposent-ils pour riposter ? Leur condition sociale et matérielle diffère-t-elle vraiment de celle des attaquants ?

L'équipement des soldats

La circulation des armes dans les hautes vallées briançonnaises est attestée dans la seconde moitié du XIII^e siècle. En effet, le péage du marché d'Abriès mentionne, déjà en 1265, davantage les arcs, les arbalètes, les lances, les casques et les boucliers que l'outillage agricole¹. De cet armement avant tout défensif conservé au château, le châtelain doit en remettre tous les éléments à son successeur². Il est vrai que les armes sont à ce point rares et précieuses que la ville de Briançon n'hésite pas à envoyer un syndic au *Pertuis Rostan* afin de surveiller et limiter les armes qu'emportent les clients en 1368³.

En ville, l'équipement des habitants doit être suffisant mais, en même temps, le port d'armes est scrupuleusement réglementé⁴. Quelques bourgeois de Gap sont condamnés au début du XIV^e siècle pour des abus, mais c'est surtout l'armement des officiers du dauphin, de l'évêque et de l'archevêque qui provoque des tensions⁵. Ainsi, même si l'évêque de Gap entreprend la démolition d'une partie du quartier delphinal de Chaussières avec l'autorisation du gouverneur Raoul de Louppy

1 FALQUE-VERT, 1997, p. 114, d'après ADI, B 3699, f 10 v°, f 45 r°/v° ; B 3700, f 63 v° et B 2992, f 382 : « Pour quelqu'un portant des arcs ou arbalètes ou lances ou casques, à partir de la douzaine et au-delà : un de ces produits. Pour les boucliers : rien ».

2 ADI, 8 B 644, f 30 v°, compte de la châtellenie de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) : « *reddat dicta arneysia quando dimittet dicta castra* ».

3 AC Briançon, CC 3, f 6 v°, 1368.

4 Voir à ce sujet les remarques sur la « militarisation » des habitants de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) au XIV^e siècle, d'après HÉBERT, 1991, p. 224.

5 ADI, B 3755, août 1302-février 1303, mémoire sur la ville de Gap par l'évêque Gaucher de Forcalquier (1463) : « *Item quod Vapincenses, continuantes in suis inobedienciis et rebellionibus, venientes contra mandata prefati Gaufridi episcopi et suorum officialium, de anno MCCCII, quoddam die sabbati post festum Assumptionis, spretis preconisationibus factis mandato Curie et ex parte ipsius domini Episcopi de non portandis armis receperunt arma sua temeritate solita, discurrendo territorium dicte civitatis* ».

(cf. *supra*), en 1368, il craint une rébellion et interdit aux officiers delphinaux de porter des armes dans la ville⁶. À Briançon, le règlement de 1324 ne précise pas si les gardes sont armés⁷. Et qu'en est-il des châteaux et des villages : tous les hommes – châtelains, gardes et villageois – sont-ils bien armés ?

La typologie des armes défensives et offensives tient compte des indications de C. Gaier, à l'exception de la répartition entre « armes portatives individuelles » et « armes collectives » :

- armes défensives (armure et bouclier),
- armes offensives à main :
 - épée, dague, couteau, glaive,
 - de choc (hache, massue, fléau),
 - d'hast (lance, fauchard, guisarme, pertuisane, hallebarde, vouge...),
- armes offensives de jet individuelles (arbalète, arc, fronde, javelot) et collectives (baliste, tour, mantelet, mangonneau, trébuchet) ; armes offensives à feu portatives (couleuvrine, haquebute) et « collectives-fixes » (canons)⁸.

Les armes défensives

Dès la construction de Château-Dauphin en 1336, le dauphin prévoit un équipement complet pour au moins 12 hommes de la garnison⁹. Les gardes des châteaux delphinaux, mais aussi les clients, doivent disposer d'un équipement de base. Ainsi, en 1343, tous les soldats requis pour la chevauchée hors du bailliage du Briançonnais doivent être équipés d'armures : ce sont justement celles qu'achètent les syndics de Briançon dès 1344¹⁰. Plus tard, devant la recrudescence des conflits qui opposent les sujets du dauphin aux officiers de l'archevêque d'Embrun (cf. *supra*), le bailli de l'Embrunais doit équiper les deux gardes du château de Réotier (1366)¹¹.

D'après les inventaires mobiliers, on ne décèle qu'une négligeable évolution quantitative des armes défensives et leur vieillissement est manifeste entre la fin du XIV^e siècle et le premier quart du XV^e siècle. Ainsi, les quatre inventaires dressés à Château-Queyras entre 1389 et 1414 ne font état que de boucliers qui pallient difficilement l'absence d'armures complètes : « *deux pavois et trois targes presque découvertes* » sont mentionnés en 1389 dans la grande chambre du château. S'y ajoute seulement, en 1401, un « *mauvais* » écu. En 1411, les armes, usées, sont recensées dans une galerie du château et, en 1414, le châtelain trouve toujours les

6 ADI, B 3746, article 22, v. 1368 : mémoire sur les entreprises de l'évêque de Gap et de ses officiers au préjudice de la juridiction delphinale.

7 À Tarascon (Bouches-du-Rhône), chaque habitant possède une arme pour assurer son tour de garde et la communauté détient quelques bombardes, d'après HÉBERT, 1979b, p. 172. De même à Sisteron en 1357, d'après LAPLANE, 1843, tome 1, p. 142.

8 D'après GAIER, 1979, p. 19.

9 ADI, 8 B 30, f 81 r^o, 15 septembre 1336 : 11 paires de plates couvertes de futaine, 3 haubergeons, 2 armets de fer, 5 chapeaux de fer, 2 bassinets à visièrre, 13 cervelières, 4 paires de gantelets de fer sans bracelet et 4 paires avec bracelet, 20 écus aux armes seigneuriales, 12 pourpoints de futaine et 12 gorgerins de maille.

10 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 354, d'après la grande charte du Briançonnais, 1343, article 10 : « (...) et omnes de dicto numero cum propointis, gorgeriis, bacignetis alberjonatis, chirothecis ferreis, platis seu alberjonis mallie competentibus, ense, cutello et aliis necessariis (...) » ; AC Briançon, CC 1, pièce 1, ff 3 v^o-4 r^o, 1344 : achat de 6 pourpoints, 16 paires de cuirasses métalliques, 16 paires d'avant-bras, 22 paires de gantelets de fer, 22 bassinets haubergeons, 22 gorgerins, 11 penons et 12 pavois.

11 ADI, 8 B 642, ff 12 v^o-13 r^o, compte des bailliages du Briançonnais et de l'Embrunais (22 novembre 1365-11 février 1367) : 2 haubergeons, 2 chapeaux de fer, 2 paires de gantelets, 2 gorgerins, 2 bassinets-haubergeons et 2 armures.

mêmes boucliers : trois pavois et trois targes « de peu de valeur » – l'écu étant comptabilisé avec les pavois¹². C'est seulement en 1418 que les armures (12 pavois, 12 cuirasses et 12 bassinets) indispensables à l'équipement des 12 gardes requis au château sont achetées. Le vice-châtelain de Château-Queyras compte même des pièces supplémentaires – 8 cuirasses couvertes de peaux neuves, 8 bassinets à visière et 8 targes – qu'il recense encore au château en 1423¹³.

Les pièces d'armures sont souvent les seules armes présentes dans les châteaux, comme le déplore, en 1384, le juge archiépiscopal d'Embrun quand il déclare détenir seulement 5 ou 6 bassinets au château de Guillestre¹⁴. À la rareté s'ajoute l'état de vétusté de la plupart des armures trouvées dans les châteaux. En 1390, le châtelain du palais delphinal d'Embrun inventorie une armure de maille « *antique et mauvaise* » et deux écus « *incomplets* ». De plus, ces pièces sont dépareillées et ne représentent finalement que peu d'équipements complets¹⁵ : au château de Mentoulles (Italie), le châtelain compte 10 cuirasses, 8 cervelières, 12 pavois et 1 seul ceinturon en 1411¹⁶. À Bramafan (Italie), c'est seulement en 1418 que l'on trouve 9 cuirasses – dont 5 sont à réparer –, 8 salades – dont 4 à visière – et 8 boucliers – 4 rondaches et 4 targes. La même année, on achète également 16 cuirasses, 16 casques et quelque 15 boucliers au château de Briançon¹⁷.

Les armes offensives

Dès la construction de Château-Dauphin (Italie) en 1336, des armes d'hast – épieux, lances et guisarmes – sont déposées au château¹⁸. En 1340, quand le châtelain du Valcluson convoque à la chevauchée les sujets du dauphin – nobles, cavaliers, fantassins et clients – tous doivent être munis d'outils agricoles (cognées, faux, haches et faucilles) qu'ils utiliseront également comme armes à main¹⁹. Jusqu'en 1423, les armes de choc et d'hast sont les seules armes à main mentionnées dans les châteaux delphinaux du Briançonnais. On continue de s'armer de lances au début du XV^e siècle (Briançon et Château-Queyras, 1418) mais, à cette date, elles sont trop lourdes pour être utilisées comme armes de jet. Même les lances courtes dont s'arment les piétons ont des effets jugés négligeables sur les armures de plus en plus résistantes. Seules les armes de choc comme les haches parviennent à transpercer les plates dont sont équipés les soldats (Briançon et Château-Queyras, 1418 ; Château-Dauphin, 1423).

12 1389, ADI, B 4360, f 4 r°/v° ; 1401, B 3010, ff 419 r°-421 r° ; 1411, B 4361, f 7 r°/v° et 1414, B 4361, f 9 r°. Dans l'exemple des deux pavois, le qualificatif de « mauvais » désigne l'usure normale des armes (1411) alors que la mention de « mauvais » écu (1401) caractérise sans doute une pièce de médiocre qualité.

13 ADI, B 4364, pièce, 13 juin 1418 ; 9 B 30 bis, ff 168 r°-174 r°, 19 juin 1418 et f 175 r°/v°, 14 juillet 1423 ; 8 cuirasses neuves, 8 armets noirs, vernis à neuf et 8 targes neuves.

14 AC Guillestre, FF 4, 21 mai et 8 juin 1384.

15 ADI, B 4360, f 9 r°, 28 novembre 1390 : inventaire des armes effectué par Antoine Richier, coseigneur de Montgardin, châtelain du palais delphinal, bailli de l'Embrunais et du Gapençais : 9 cuirasses, 6 bracelets, 2 paires de gantelets, 1 casque avec visière, 3 cervelières, 1 armure de maille « antique et mauvaise », 4 gorgerins « antiques », 2 pansières, 2 écus « incomplets » et 1 targe.

16 ADI, B 4361, f 8 r°, 30 mai 1411.

17 ADI, 9 B 30 bis, f 60 r°, ff 62 v°-63 r° [8 août-15 décembre 1418] et ff 60 v°-65 v°, 8 août 1418 : 16 cuirasses, 16 bassinets à visière et 15 boucliers (5 targes, 5 rondaches et 5 pavois).

18 ADI, 8 B 30, f 81 r°, 15 septembre 1336 : « *XLVI inter lanceas et chavarinas et venabula, XXXVII jiserme* ».

19 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 2, p. 150, 20 juin 1340.

Les armes de jet à propulsion musculaire sont rarement citées dans les inventaires. Parmi celles-ci, le javelot est utilisé uniquement pour la chasse depuis le milieu du XII^e siècle. Notons que le bailli de l'Embrunais achète néanmoins 6 javelots pour le château de Réotier en 1365²⁰. On ne trouve guère dans les châteaux delphinaux que des armes de jet à ressort, comme les arcs et surtout les arbalètes. En Dauphiné, les archers restent minoritaires parmi les soldats engagés en 1368 (20 archers seulement du 6 au 31 novembre) et, pour défendre les places fortes, ils sont également moins nombreux que les arbalétriers. De plus, les inventaires des châteaux delphinaux ne révèlent jamais l'achat d'arc – arme pourtant avantageuse tant par son poids que par sa fabrication²¹ – alors que l'arbalète, arme précise et puissante, est constamment mentionnée dans les inventaires de la seconde moitié du XIV^e siècle et concurrence encore l'arc et les armes à feu au XV^e siècle. Par ailleurs, les analyses monumentales des châteaux delphinaux confirment l'existence exclusive d'arbalétrières et non d'archères (voir *seconde partie*).

L'arbalète, bien que lente à recharger, peut aisément être employée à la défense des places fortes et tous les châteaux delphinaux en sont équipés avant 1368²². Au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, les châtelains et les baillis multiplient les achats d'arbalètes dont les prix varient en fonction du matériau et de la complexité du système de recharge. Ainsi, provenant de Pignerol, une arbalète simple coûte 6 gros alors qu'une arbalète à deux pieds revient à 3,5 florins. Le baudrier coûte 18 gros et le tiribaudrier oscille entre 4,5 gros et 1 florin, en 1418. Enfin, le tour pour tendre les grosses arbalètes coûte entre 1 et 3 florins²³. L'arbalète en acier est mentionnée à partir de 1417 mais son usage reste occasionnel²⁴. Les projectiles – carreaux, traits et garrots – sont achetés en grande quantité, le plus souvent par caisses de 500 pièces – les 100 unités coûtant en moyenne 15 gros²⁵.

Bien que toujours nombreuses, les armes offensives sont dans le même état que les armes défensives précédemment évoquées. Ainsi, l'inventaire du palais delphinal d'Embrun effectué en 1390, recense 21 caisses de viretons et 8 arbalètes à pied mais aussi 2 grosses arbalètes à tour « *sans cordes* » et 3 baudriers d'arbalètes dont « *un seul est complet* »²⁶. La situation est encore plus préoccupante au château de

20 FINÓ, 1977, p. 142. ADI, 8 B 642, f 13 r°, compte des bailliages du Briançonnais et de l'Embrunais, 22 novembre 1365-11 février 1367.

21 À propos de la fabrication et l'utilisation de l'arc : GAY, 1887, p. 48 et DAIMÉ, 1998, p. 61.

22 2000 carreaux, 12 garrots et 2 tours à Château-Dauphin (ADI, 8 B 30, f 81 r°, 1336); 12 arbalètes, cordes et noix d'arbalètes, 6 courroies de baudriers à Briançon (AC Briançon, CC 1, pièce 1, ff 3 v°-4 r°, 1344); 10 arbalètes à Mentoulles (ADI, 8 B 638, f 18 r°, 1362-1364); 7 arbalètes en bois et 1 250 viretons à Réotier (ADI, 8 B 642, ff 12 v°-13 r°, 1365-1367).

23 Arbalète simple : 1344, AC Briançon, CC 1, f 3 v°. Arbalète à 2 pieds : 1362-1364, Mentoulles (Italie), ADI, 8 B 638, f 18 r°. Baudrier : 1418, Grenoble, ADI, 9 B 30 bis, f 50 r°. Tiribaudrier : 1418, ADI, B 4363, f 10 r°; 9 B 30 bis, f 196 r° (Grenoble); 9 B 30 bis, f 62 r° (Briançon). Tours : 1370-1371, Oulx, ADI, 8 B 647, f 74 v°; 1418, Briançon, ADI, 9 B 30 bis, f 62 r°; 1418-1419, Grenoble, ADI, 9 B 30 bis, ff 50 r°-53 v° et ADI, B 4363, f 17 v°.

24 En 1417, achat de 4 caisses de viretons, 4 tours en fer et 6 arbalètes d'acier à Serres (ADI, 9 B 30 bis, f 25 r°, 27 octobre 1417) mais, encore en 1418, le vice-châtelain de Château-Queyras inventorie 8 arbalètes dont 4 à girelle, 1 à tour et 3 à pied (ADI, 9 B 30 bis, ff 168 r°-174 r°, 19 juin 1418).

25 En 1380-1381, achat de 20 caisses de viretons ou carreaux, soit 10000 pièces, au palais delphinal d'Embrun (ADI, 8 B 653, f 157 r°/v°, 24 juin 1380-24 juin 1381). En 1418, achat de 6 caisses de viretons à Château-Queyras (ADI, B 4364, 13 juin 1418, pièce). 100 carreaux d'Avignon ou 100 carreaux ferrés à grosse tête : 14 à 16 gr. (1417, Baronnie, ADI, 9 B 30 bis, f 7 v°). 500 carreaux de Gênes (transport inclus) : 7 fl. (1367-1369, Château-Dauphin, 8 B 644, f 30 v°). 500 carreaux de Lombardie : 7 fl., 3 gr. (1380-1381, Embrun, ADI, 8 B 653, f 157 r°/v°).

26 ADI, B 4360, f 9 r°, 28 novembre 1390. Voir aussi le château de Bois-des-Ayes (Italie) en 1411 : 5 arbalètes dont 3 sans noix, 1 sans clef, toutes avec « de mauvaises cordes » (ADI, B 4361, f 8 v°, 31 mai 1411).

Mentoulles (Italie) où toutes les arbalètes sont incomplètes d'après l'inventaire de 1411 : une grosse arbalète avec une « mauvaise » corde ; 8 arbalètes sans noix, sans cordes dont une n'a plus de clé. De plus, le châtelain constate que dans les trois caisses de viretons, plusieurs pièces sont démunies de leur pointe de fer – il compte cependant quelques fers à part qui s'ajustent peut-être sur ces viretons²⁷.

Après 1400, les armes à feu et les grosses arbalètes à tour sont utilisées conjointement, sans que les premières ne concurrencent véritablement les secondes²⁸. En 1418, le vice-châtelain de Briançon achète ainsi 4 bombardelles, des armes semi-portatives qui projettent des pierres de 5 à 10 livres, mais il acquiert surtout 18 arbalètes – 9 grosses à tour et 9 petites arbalètes dont 8 à pied –, 9 baudières et 2 tours²⁹. La même année, le vice-châtelain de Château-Queyras inventorie deux grosses bombardes – l'une jetant des pierres de 16 livres, l'autre de 8 livres – et 5 mesures de salpêtre³⁰.

Les canons, bien que montés sur affût pour accroître leur mobilité, sont des pièces encombrantes et difficiles à manipuler. On n'en compte d'ailleurs aucun exemplaire dans les châteaux delphinaux étudiés : les seuls canons inventoriés par Julien Bonjean, maître de l'artillerie à Grenoble, sont ceux livrés au château de Vizille (Isère) en 1420³¹. Néanmoins, en 1423, le gouverneur du Dauphiné ordonne à Julien Bonjean d'envoyer également à Château-Dauphin et à La Bâtie-du-Pont (Italie) 3 canons à main³². Quant aux armes à feu légères (crapauds, veuglaires et couleuvrines), elles n'apparaissent pas avant 1458 comme le confirment toutes les analyses effectuées dans les châteaux du Dauphiné.

La situation des châteaux delphinaux est similaire aux constatations qualitatives et quantitatives opérées dans les châteaux provençaux. Là aussi, les armes sont rares, incomplètes et souvent en mauvais état. Ainsi, au château de Vitrolles situé dans le comté de Provence, on ne compte que 4 guisarmes en fer, un pavois, une « mauvaise » cervelière et 4 cuirasses « *de peu de valeur* », en 1377³³. L'absence d'armes alors même que le contexte est extrêmement défavorable, ne cesse d'étonner. Comment expliquer que seule une paire d'entraves soit trouvée au château d'Upaix lors de l'emprisonnement des hommes de Guillaume de Camisard en 1391 et que la seule mesure exceptionnelle réside dans le renforcement de la serrure de cette prison avec des chaînes³⁴ ?

27 ADI, B 4361, f 8 r°, 30 mai 1411. Il est assez fréquent de conserver ensemble des viretons « ferrés » et d'autres « déterrés » (DUPRAT, 1913, p. 149, Châteaurenard, 1427 : « Item une caisse de viretons ferrez et deferrez »).

28 À propos des arbalètes à tour ou *balistes*, machines de guerre à ressort qui, bandées avec un treuil, projettent des traits à plus de 50 mètres, voir VIOLLET-LE-DUC, 1858-1875, tome 5, p. 241 et FINÓ, 1973, p. 26.

29 4 bombardelles de fer projetant des pierres de 5, 6, 7 et 10 livres ; 7 sacs de poudre composés de salpêtre et de soufre (ADI, 9 B 30 bis, ff 60 v°-65 v°, 8 août 1418).

30 ADI, 9 B 30 bis, ff 168 r°-174 r°, 19 juin 1418 et f 175 r°/v°, 14 juillet 1423 : 2 bombardes neuves en fer et 5 mesures de salpêtre. À comparer avec les prix, à Marseille (1410) pour 3 bombardes de 6, 12 et 18 livres (40 florins), les pierres (prix variés selon la taille) et la poudre (à 15 florins le quintal, d'après DROGUET, 1980, p. 205).

31 ADI, B 4363, pièce et 9 B 30 bis, f 193 v°, 18 juillet 1420, délivrance de l'artillerie faite par Julien Bonjean au château de Vizille : 6 cuirasses, 6 armets, 6 arbalètes, 4 caisses de traits et 4 canons ; ADI, B 4363, pièce, 16 janvier 1420, inventaire des armes reçues par Julien Bonjean : 4 canons.

32 ADI, B 4363, pièce, 27 février 1423. À propos des armes à feu et des canonnières dans les châteaux delphinaux, voir DUCRET, 1995, p. 74-76 et BONNABEL, 1996, p. 126-129.

33 Vitrolles, cant. Barcillonnette. ADBdR, B 181, ff 108 r°-110 r°, 1377-1378.

34 ADI, B 4360, f 10 r°, 29 novembre 1391 et 8 B 664, f 23 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1391-24 juin 1392) : « *Item petit magis sibi deduci pro Iibus ceris cum catenis ferreis et clavibus quas*

Les inventaires précédents ne concernent que les châteaux delphinaux et il est difficile de connaître l'équipement de la petite seigneurie locale. Deux textes illustrent une situation contradictoire : le premier est un inventaire des biens mobiliers de Guillaume d'Embrun, coseigneur de Savines et de Crots, réalisé en 1361. Le notaire y inventorie pêle-mêle des armures (7 plates, 11 casques « *anciens* », 2 cervelières, 1 barbut « *ancienne* »³⁵, 18 écus), des armes de choc (2 masses de guerre, 3 haches), des armes d'hast (19 lances ferrées dites « *gayards* », 4 guisarmes) et des armes de jet (13 arbalètes, des flèches, des carreaux, 2 tours). Complétant cet armement déjà très diversifié et en relativement bon état, Guillaume d'Embrun possède aussi des équipements pour ses chevaux (2 selles dont une grande pour les joutes, une protection de maille pour cheval) – protections qui ne sont jamais citées dans les châteaux delphinaux³⁶.

Le deuxième texte, le compte des dépenses établi en septembre 1369 par le trésorier Jean de Cérisy, montre que les seigneurs et les villageois possèdent effectivement des armes dont la rareté explique la convoitise qu'elles suscitent. En effet, quand les Provençaux écument la vallée du Champsaur pendant l'hiver 1368, ils volent tout l'équipement personnel du coseigneur François de Laye : un bassinnet, un chapeau de fer, une cotte de fer, un gantelet, deux pourpoints et ses vêtements³⁷. Ils dérobent également les boucliers, les lances et les épées des villageois et emportent tout ce qui peut servir d'arme à main : les épieux³⁸, les couteaux et plus étonnant encore, les outils agricoles (pic, houe, haches), une plane et même des tenailles ! Ne tuant aucun villageois, ils attaquent néanmoins l'un d'eux si violemment qu'il en perd « *la raison, le pouvoir et la parole* »³⁹. L'essentiel des armes que récupèrent les Provençaux est donc constitué d'outils et d'armes de chasse.

L'enquête réalisée auprès des paysans de la châtellenie du Queyras qui, sur ordre du bailli du Briançonnais Artaud d'Arces, avaient pillé les biens des Vaudois de Pragelas (Italie) au cours de l'automne 1384, confirme la nature des armes des villageois puisque ce sont essentiellement des armes défensives (cervelières et boucliers) et des armes à main (épées, lances et fers de lances)⁴⁰.

fieri fecit et poni in janua magna fortalicii et infra unam aliam in janua carceris, solvit pro ipsis videlicet : II fl. ».

35 Selon E. Viollet-le-Duc, la barbut est mentionnée « dès le XIV^e siècle... [et] ne semble guère avoir été usité qu'en Italie » (BERNAGE, 1998, tome 2, p. 244), on s'étonne alors de voir une barbut *ancienne*, à Crots, en 1361.

36 ADHA, AC Marquisat de Savines, E 22, 19 mars 1361 : l'une des deux selles (« *unam cellam de guerra* ») est trouvée dans la maison d'Embrun.

37 ADI, B 3007, f 311 v^o, compte du trésorier Jean de Cérisy (septembre 1369).

38 L'épieu est utilisé pour la chasse du gros gibier, d'après SAUZE, 1984, p. 44.

39 ADI, B 3007, f 313 r^o, compte du trésorier Jean de Cérisy, septembre 1369 : « (...) et *Johannem Tacili, vulneraverunt acriter ad eo quod perdidit amestionem, potestatem et loquelam* ». Vol de boucliers : *scutum* (f 311 r^o et f 312 r^o), *bocherium* (f 312 r^o) ; lance appartenant à Giraud Mande, homme-lige de Raymond de Laye (f 313 v^o et f 315 v^o : 4 mentions) ; épées (f 312 r^o et f 315 v^o) ; épieux (f 312 r^o) ; couteaux (f 314 r^o et f 315 v^o) ; pic, houe, hache (f 311 r^o et f 312 r^o/v^o) ; plane et tenailles (f 314 r^o).

40 ADI, B 4349, pièce, 13 juillet 1385, enquête auprès de 12 habitants d'Aiguilles, 6 de Ristolas, 10 d'Abriès, 19 de Molines, 10 de Saint-Véran, 18 de Château-Queyras et 18 d'Arvieux, f 1 v^o : « *unam cerveleriam* », f 2 r^o : « *unam cerveleriam... unum parvum ferum lancee... unam cerveleriam... unam parvam lancam* », f 2 v^o : « *unam cerveleriam* », f 7 r^o : « *unam lancam* » et f 8 r^o : « *unum scutum, unam cerveleriam, unum gladium lateralem* ». À propos de cette enquête et de la répression des Vaudois en Dauphiné au XIV^e siècle, voir PARAVY, 1993, p. 958.

La fabrication et le transport des armes

Les comptes de Julien Bonjean, maître de l'artillerie « *commis à la garde de l'artillerie dudit pais* » en 1418⁴¹, énumèrent, jour après jour, les recettes et les dépenses consenties pour la défense du Dauphiné et pour lesquelles il précise le nom et le métier de ses fournisseurs. Faisant tantôt appel à des artisans spécialisés comme les maîtres bombardiers, tantôt à des artisans plus traditionnels comme les charpentiers, le circuit de fabrication des armes est relativement bien organisé en Dauphiné. Quant aux circuits d'approvisionnement – le Gapençais, la ville d'Avignon, la région lombarde, le Piémont, la Ligurie et même la Savoie – ils attestent de la vigueur des échanges⁴².

Les serruriers fabriquent les carreaux d'arbalètes, les tours en fer ou en bois pour tendre les arbalètes⁴³ mais, comme ces tours sont des pièces volumineuses, ils sont aussi conçus par des charpentiers⁴⁴. De même, les *fustiers* fabriquent les caisses de bois nécessaires pour ranger et transporter les carreaux. Les charpentiers réalisent aussi des tâches plus spécialisées comme la préparation des pointes des carreaux d'arbalètes⁴⁵. Les forgerons fournissent les arbalètes d'acier alors que les arbalétriers fabriquent les pièces les plus techniques des armes comme les arbriers ou les différents modèles d'arbalètes (arbalètes à girelle, arbalètes à jambe)⁴⁶. Les forgerons fabriquent également les haches et les bombardelles⁴⁷. Les artilleurs préparent les bois des viretons qu'ils sont également chargés de fabriquer à partir de baguettes ou verges en bois. La fabrication des viretons, projectiles de l'arbalète, compte trois grandes phases : la fabrication des fers elle-même est coûteuse (20 florins le millier)⁴⁸. Elle est suivie de l'empennage des fers (15 florins le millier). En 1418, ces deux opérations sont confiées à deux maîtres ouvriers et à un compagnon⁴⁹. Enfin, l'extrémité des fers de viretons est aiguisée sur une meule en pierre : à Château-Dauphin (Italie), l'on trouve une meule pour aiguiser le fer et les épées, en 1336⁵⁰.

41 ADI, B 4363, Les Avenières (Isère), 5 octobre 1418.

42 Au sujet des centres d'approvisionnement, voir NICOLAS, 2003.

43 ADI, 9 B 30 bis, f 7 v°, Baronnie, 1417 : achat de 100 carreaux à un serrurier d'Avignon et f 52 r°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419) : achat de « XII machicolz de bois atendre arbalestres » à Hennequin Durlande, serrurier de Lyon.

44 ADI, 9 B 30 bis, f 53 v°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419) : « A Jehan Mondin, chapuis demourant à Grenoble, pour un tour de bois à tendre grosses arbalestres, acheté de lui le VIII^e jour d'octobre mil CCCC XVIII, porté à Taint par devers monseigneur l'arcevesque de Reims pour le fait de l'armée de Languedoc, XII gros valent : 15 s. » et B 4363, f 17 r°/v°, 1419, compte de Julien Bonjean : « *Magistro Mondino, carpentatori, pro sex turnis fusteis ad visetam pro tendendo grossas balistas pro quibus solvit eidem magistro ex pacto super hoc facto inter ipsos ad rationem duorum florenorum cum dymidio pro qualibet turno : XV fl.* ».

45 ADI, 8 B 647, f 112 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1370-24 juin 1371) : « *Item solvit Petro Oronati, carpentatori, qui ad precium factum fecit flachonos et inflechatavit VIIc carellos : II fl.* ».

46 ADI, 9 B 30 bis, ff 2-44, 1417, compte de Didier Isoard, châtelain de Mirabel et f 52 r°, 1418, compte du trésorier Jean de La Barre.

47 ADI, 9 B 30 bis, f 170 r°, 1418, Château-Queyras : achat de 6 haches à maître O. Pichier, forgeron de Venasque et ff 60 v°-61 r°, 1418, Briançon : achat de 4 bombardelles de fer à J. Raspail, forgeron de Grenoble.

48 On observe les mêmes prix à Marseille en 1410 : 16 florins le millier de pointes de viretons, d'après DROGUET, 1980, p. 206.

49 ADI, 9 B 30 bis, ff 52 v°-53 r°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419) : « A Jean Bourrel, maistre ouvrier, de faire fers de viretons pour deux milliers de fers de viretons : 30 l. ; A Jean de Milan, maistre ouvrier, de fere fustz de viretons pour deux milliers de fustz de viretons empennez : 22 l., 10 s. ; A Jean sur le Jars, compagnon de Bourrel, pour viretons : 6 l., 15 s. ».

50 ADI, 9 B 30 bis, f 53 v°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419) : « A Guillaume Maigny, serrailleur, pour la vente et delivrance d'une sienne meule de pierre pour esmoudre les dessuz diz fers de viretons : 31 s. » et 8 B 30, f 81 r°, 15 septembre 1336, Château-Dauphin.

La fabrication des armes – armes de trait ou armes à feu – et des armures, relève de l’artisanat et une partie de la manutention incombe sans doute aux gardes⁵¹. En 1418, 60 bois de lances sont achetés à un pêcheur de Saint-Laurent du Lac (Isère); ils sont ensuite « *parés* » [montés] et ferrés⁵². La préparation d’un boudrier, avec ses crocs et ses courroies, revient à 4 gros et demi, également en 1418⁵³.

Les armes à feu exigent une préparation technique encore plus coûteuse qui est assurée par les maîtres bombardiers. L’un d’eux, Jean Riboust, conçoit 26 bombardes et 83 canons pour le château de La Côte-Saint-André (Isère) en 1418 et 1419 – travail pour lequel il ne reçoit pas moins de 600 livres⁵⁴. Pour essayer ces bombardes, Julien Bonjean commande à Raynaud Rostaing, maçon ou « *maître des pierres des bombardes* », 12 pierres au prix de 25 deniers l’unité, soit 10 gros⁵⁵. Une fois livrés au château, les canons sont montés sur des affûts. À Briançon, deux bombardelles sont ainsi enchâssées sur des chevalets d’une toise de long⁵⁶. La poudre est fabriquée avec du charbon, du soufre et du salpêtre. À Grenoble, en 1418, Julien Bonjean achète des perches de saule qui serviront à faire le charbon. La poudre est broyée et passée dans un tamis par les ouvriers de Pierre Coc, apothicaire, et en présence de Guillaume Brachet, maître des bombardes⁵⁷. Des épiciers grenoblois vendent également le salpêtre et le soufre au détail⁵⁸. Tributaire d’une technique encore hésitante, le maître des bombardes doit souvent essayer lui-même ses canons. Ainsi, le maître Jean Fouressier doit-il les essayer de nuit : méthodiquement, il cale les pierres dans les canons avec de l’étaupe, fabrique de la poudre et emploie du charbon pour « *échauffer le fer* »⁵⁹.

Le transport des armes nécessite une protection supplémentaire : caisses en bois pour les carreaux d’arbalètes, coffres, enveloppes en peaux ou en toile, fagots de paille pour emballer les armes fragiles comme les arbalètes ou dangereuses comme les haches. Les couvertures en peaux qui recouvrent les arbalètes les protègent également des projectiles enflammés⁶⁰. Pour faciliter le transport, on confectionne des ballots de toile liés avec des cordes qui sont acheminés par les clients lors de la chevauchée⁶¹.

51 Au château de Vaucluse (Fontaine-de-Vaucluse, cant. L’Isle-sur-la-Sorgue), on trouve « une petite plane pour faire des viretons » en 1414, d’après LABANDE, 1912, p. 61.

52 Aujourd’hui Le Bourg-d’Oisans (Isère, ch.-l. cant.): ADI, B 4363, f 10 r°, 17 août 1418.

53 ADI, 9 B 30 bis, f 48 v°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419).

54 ADI, 9 B 30 bis, f 49 r°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419) et B 4363, f 8 v° et f 17 v°, compte de Julien Bonjean.

55 ADI, B 4363, f 7 v° et f 9 v°, compte de Julien Bonjean, 24 juillet-9 août 1418 et 9 B 30 bis, f 199 v° et f 201 r°, dépenses de l’artillerie faite à Grenoble par Julien Bonjean.

56 ADI, 9 B 30 bis, f 65 v°, 1418.

57 ADI, B 4363, ff 8 v°-9 r°, compte de Julien Bonjean, 26 juillet 1418 et 9 B 30 bis, f 200 r°, dépenses de l’artillerie faite à Grenoble par Julien Bonjean.

58 ADI, 9 B 30 bis, f 46 r°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419): « A Jame Saunier, espicier demourant a Grenoble pour IIII livres de salpêtre achetées de lui le XIII^e jour de juing M CCCC XVIII pour fere pouldre a essayer bombardes... La Jehan Sarrebourse autre espicier de Grenoble pour une livre de soulfre achetée de lui ledit jour pour ledit fait ».

59 ADI, B 4363, ff 11 v°-12 r°, compte de Julien Bonjean, 2 novembre 1418: « *Solvit dictus Julianus pro peticis de salice emptis per magistrum Johannem Fouresserii de Foreysio magistrum bombardarum pro componendo pulverem bombardarum ad exprobandum viginti bombardas emptas ab ipso per dictum dominum thesaurarium ad opus dicti domini nostri dalphini videlicet duos liardos. Solvit pro estopis emptis per dictum magistrum bombardarum ad fulciendum et firmandum lapides infra dictas bombardas videlicet unum liardum. Item pro carbone empto ad componendum ignem pro prolici faciendo dictas bombardas solvit unum gr. Item quia maior pars dictarum bombardarum fuit exprobanda de nocte, ideo emit ad unum liardum candelaria pro illuminando et videndo* » et 9 B 30 bis, f 203 r°/v°, dépenses de l’artillerie faite à Grenoble par Julien Bonjean: « Item pour charbon à échauffer le fer pour fere traire les dites 20 bombardes. Item par ce qu’il fut de neccessité de fere traire XVIII des dessusdites bombardes de nuit, pour chandelles: 1 l. ».

60 ADI, 9 B 30 bis, f 48 v° et f 50 r°, compte du trésorier Jean de La Barre (1^{er} mai 1418-10 juin 1419):

Les clients chargés du convoyage des armes sont rémunérés pour cela. L'un d'eux, Guillaume Chaix, participe à la première chevauchée au Bois-des-Ayes (Italie), du 2 au 4 mars 1368, puis il accompagne pendant 4 jours la seconde chevauchée où il n'est payé que pour acheminer les armes (7 au 29 mars)⁶². Déjà en 1354, cet homme était spécialement affecté au transport des armes lors de la chevauchée de Villar-d'Arène⁶³. À chaque intervention des clients présents à Embrun à partir du 14 septembre 1368, les armes sont transportées par des mules ou chevaux de somme (*saumerius*). Ces frais, à cause de la distance qui sépare Briançon d'Embrun, représentent 16 % du total des dépenses (4 florins). De même, le transport des armes par un cheval de somme, de Briançon à Château-Queyras, représente 16 % du total des dépenses (1 florin), lors de la même chevauchée menée par les clients de Briançon⁶⁴.

Enfin, entre octobre et novembre 1368, alors que le passage du *Pertuis Rostan* est gardé pendant plusieurs semaines, les armes sont entreposées au château de Saint-Martin-de-Queyrières. Mais il semble que pendant les quelques jours d'interruption de la garde du passage, le syndics de Briançon aient – à plusieurs reprises – ramené les armes au château de Briançon. Cette mesure de sécurité paraît excessive mais elle est en fait peu coûteuse (1 florin soit 3 % du total des dépenses). Il reste cependant difficile d'évaluer la part du coût du transport car, si les distances sont connues, la quantité de charges d'armes n'est jamais indiquée.

Les syndics n'hésitent pas, quand la destination n'est pas trop éloignée, à chercher les armes eux-mêmes. C'est le cas en 1344, quand les syndics de la ville de Briançon se rendent à Pignerol (Italie) pendant 7 jours puis, de retour à Briançon, font bénir les nouvelles armes⁶⁵. Le transport s'effectue par étapes et, en 1418, le châtelain de Briançon suit plusieurs chargements d'armes. Un charretier transporte deux caisses remplies de dix-huit arbalètes, de Thonon (Haute-Savoie) à Genève. Puis, ce chargement est acheminé de Genève à Briançon par Barthélemy Clapon, marchand de Vizille. Michel Armand, muletier de *Ponte Navachie*, livre quatre bombardelles, dix-huit haches et neuf baudriers, de Grenoble à Briançon⁶⁶.

Toujours en 1418, à Château-Queyras, la charge du transport, des péages et des vacations du vice-châtelain s'ajoute au seul coût des armes (152 florins et 8 gros) que

« III^{xii} de peaulx de corduan pour fere couvertures aux arbalestres : 6 l., 15 s. » ; B 4363, f 11 r°, f 13 r° et f 15 r°, 1418-1419, compte de Julien Bonjean : « *Solvit pro uno rogato feni empto pro trossellando proxime dictas octo balistas videlicet duos liardos : II l. (...). Julianus emit a Francisco Benedeti, escofferio, VI^{xii} pellium pro componendo copertas balistarum existentes in camere dicte artillerie cui propterea solvit VIII fl. cum dymidio (...). Emit plus a Petro Nicolay, de Sancto Nazario, tres duodenas coreorum ad actum supra proxime dictum, que corea sunt tam de cordanis quam de vitullis pro quibus solvit idem Julianus dicto Petro Nicolay ad rationem duorum fl. cum dymidio pro qualibet duodena videlicet novem fl. (...). Pro palea per eum empto pro imballando sex balistas et duodecim achias que tunc misse fuerunt ad castrum Pipeti Vienne : I parpaillolam ».*

61 AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1353-1354 et 1354-1355 ; ADI, 9 B 30 bis, f 171 r°, Château-Queyras, 19 juin 1418.

62 AC Briançon, CC 3, f 1 r°/v°, 1368. Sur le chemin de Briançon au Bois-des-Ayes, une bête – la seule apparemment – est victime d'un accident ; un habitant de Bellin vient en aide à Guillaume Chaix pour rechercher les armes tombées au fond d'un lac !

63 AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1354-1355.

64 AC Briançon, CC 3, f 2 v° (Château-Queyras), ff 3 r°-4 r° (Embrun) et f 6 v° (Pertuis Rostan), 1368.

65 AC Briançon, CC 1, f 4 r° : « *Item expensis factis per dictos syndicos eundo Pinayrolium ad recipiendum armaturas per eos emptas et emendo eas que deficiebant et steterunt VII diebus : duos fl. Item pro benedictione dictarum armaturarum emptarum a Francisco Platinerie in domo brocherie ad partem Ville Briancone, X s., VIII den. valent IIII turon. argenti* ». À propos de la bénédiction des chevaux en Dauphiné, voir CHOMEL, 1962, p. 21.

66 ADI, 9 B 30 bis, f 62 r°/v°, 8 août 1418.

ce dernier achète en Piémont. Ces frais imputés au transport se répartissent ainsi : 16 gros pour le transport des lances de Saint-Front à Château-Queyras ; 8 florins pour le transport et le péage des targes, des bassinets, des cuirasses, du salpêtre et des haches, de Pignerol à Château-Queyras, avec 3 mules pendant 4 jours ; 2 florins pour le transport des arbalètes de Chieri à Château-Queyras ; 16 gros pour le transport des bombardes et des haches de Luserne à Château-Queyras ; enfin 60 florins pour les vacations du vice-châtelain et du notaire qui sont allés en Piémont du 29 octobre au 5 décembre 1418, avec deux chevaux, pour acheter les armes (Pignerol, Ville-Franche, Saint-Front et Chieri). S'y ajoute un déplacement en septembre 1419 pour payer et transporter les armes restantes. Le coût du transport s'élève donc à 72 florins et 8 gros, soit 32,3 % des dépenses totales (225 florins et 4 gros)⁶⁷. Encore en 1418, la nécessité de munir les châteaux du Briançonnais est telle que les frais de transport, bien que majeurs, sont supportés par les officiers du dauphin qui doivent s'approvisionner pour cela hors des châtelainies, en Piémont, en Savoie et à Grenoble.

Une fois acquises et acheminées dans les châteaux, les armes doivent être conservées dans des lieux salubres, protégées de l'humidité. Au château de Bois-des-Ayes (Italie), le garde du château déclare qu'une inondation a entraîné la détérioration de nombreux biens mobiliers, notamment de tous les viretons⁶⁸. Pour assurer la conservation optimale des armes et surtout de la poudre, la chambre de l'artillerie de Grenoble et les châteaux delphinaux sont désinfectés. Outre le nettoyage de la chambre de l'artillerie, en 1418, Julien Bonjean entreprend une opération de dératisation radicale : les perches et les cordes avec lesquelles sont accrochées les arbalètes et les cuirasses sont recouvertes d'une solution à base de genièvre et l'on prépare de la mort-aux-rats avec de la graisse, du fromage et de la poix⁶⁹.

Des pièces sont spécialement affectées au rangement des armes dans les châteaux de Bramafan (Italie)⁷⁰, de Briançon et de Château-Queyras. À Briançon, une pièce est aménagée dans la grande tour du château pour disposer les armes neuves. Un charpentier y réalise de nombreuses installations afin de suspendre les arbalètes sur des crochets, ainsi que les lances, les pavois, les cuirasses et les bassinets – râtelier et potences (6 florins et 4 gros)⁷¹. Les armes achetées par le châtelain Albert Albert sont entreposées dans la grande tour à Château-Queyras. Afin d'éviter la prolifération des rats, la porte de la chambre est refaite et *doublée* avec des planches en mélèze et les armes sont maintenues au sec dans une nouvelle armoire en bois⁷² mais, là encore, le coût de ces aménagements est insignifiant (5 florins).

La faiblesse numérique des armes offensives recensées dans les différents inventaires est confirmée par le soin avec lequel les hommes les entretiennent et les réparent. À Briançon, en 1352 et 1353, ces réparations – certainement mineures puisque cela ne coûte même pas deux florins – sont confiées au même habitant de Briançon, le fils d'André Jaumier. En 1354, il répare encore des armures, des

67 ADI, 9 B 30 bis, ff 168 r°-174 r°, 19 juin 1418.

68 ADI, B 4361, f 8 v°, 31 mai 1411.

69 ADI, B 4363, f 6 v°, compte de Julien Bonjean, 21 juillet 1418 et f 14 r°, 1419 : « *Item quia mures descendebant per cordas cum quibus erant suspense coyracie et ipsas dampnificabant, ideo misit quesitum idem Julianus unum onus junisperii ad obviandum predictos : I gr. Item emit de spongia pro assando cum pinguedine et inde ponendo in dicta camera dicte artillerie, ad hoc ut mures ipsam comederent et inde morirent, qui dicti mures valde dampnificabant pro tunc paveysios, targonos et rondellas : II l. Item emit unam libram cum dimidia casey et dimidiam librae picis seu pegie pro gratusiando et piscando ac simul miscendo ad hoc ut mures hoc comedentes inde morirent : V qrts. ».*

70 ADI, 8 B 662, f 239 r°, 27 juin 1390 : « *in camera armorum* ».

71 ADI, 9 B 30 bis, ff 64 v°-65 v°, 1418.

72 ADI, 9 B 30 bis, f 171 r°/v°, 1422.

gantelets, des manches et des bassinets, pour les clients qui se rendent à une chevauchée jusqu'à Villar-d'Arène⁷³. Les vêtements (pourpoints) sont également entretenus et recousus avec de la toile⁷⁴. Lors de la chevauchée des clients de la ville de Briançon à Embrun, à partir du 14 septembre 1368, les armes sont réparées sur place par un maître [d'armes ?] mais ce sont, là encore, des réparations mineures⁷⁵.

Comme la plupart des réparations doivent se résumer à de l'entretien courant, ces opérations sont confiées aux ouvriers déjà présents sur les chantiers. En effet, Aymar de Salle qui participe à quelques travaux au château de Bois-des-Ayes (construction d'une tourelle de guet, de palissades...), répare également les cinq arbalètes entreposées au château entre 1365 et 1367⁷⁶. *A contrario*, on n'hésite pas à engager un expert de *Perosa Argentina* (prov. Turin, circ. Pignerol, à 10 kilomètres au sud-est de Mentoulles) pour réparer les arbalètes du château de Mentoulles (Italie) en 1362⁷⁷ – sans doute par souci de conserver le plus longtemps possible ces quelques armes.

En 1418, et malgré l'achat de nouvelles armes, on répare encore les armes de trait et les armures. Au château de Bramafan (Italie), un maître d'armes doit refaire la couverture d'une cuirasse et les bords de quatre autres (3 florins et demi) et il rénove quatre vieilles arbalètes, toutes munies de noix et de cordes (4 florins)⁷⁸.

Les montures

Les armées dauphinoises se composent surtout de « *gens de pied cheminant derrière un petit groupe de cavaliers* »⁷⁹ montés sur des chevaux de bataille rapides, les coursiers, mais également sur les roncins y compris lors de chevauchée⁸⁰, alors que le transport des armes est assuré par les bêtes de somme, chevaux et mules. En 1368, la petite seigneurie locale possède rarement des chevaux de bataille : on compte seulement trois roncins volés aux coseigneurs Raymond et François de Laye par les Provençaux lorsqu'ils écumant la vallée du Champsaur⁸¹. À cette rareté s'ajoute une qualité médiocre d'animaux « *rustiques issus du terroir, incapables de satisfaire un cavalier exigeant* », comme le révèlent les montres passées à Grenoble le 5 novembre 1368⁸². Les hommes d'armes dauphinois comme les routiers

73 AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1352 : « *Item pro attendis dictis armaturis et pro uno alberjonamento cervellerie habuit filius Andree Jaumari: I fl., II s.* » ; 1353-1354 : « *Item dederunt filio Andree Jaumari pro attare arnesia inter duas vices scilicet in prima: IIII tur. Item in secunda vice: V tur. dym.* » et 1354-1355 : « *Item solverunt Jaymono Jaumari causa abtandi platas, cirotheca, mangias et bacin[et]os: XX s., IIII^{or} d.* ».

74 AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1354-1355.

75 AC Briançon, CC 3, f 4 r^o, 1368.

76 ADI, 8 B 642, f 14 r^o/v^o, compte du bailliage de l'Embrunais et du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367).

77 ADI, 8 B 638, f 18 r^o, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364) : « *Item pro mittendo questum Johannem Matthey de Peyrosa pro aptandis septem balistis castri et pro IIII^{or} libris fili pro faciendis cordis dictarum balistarum et oleo pro ipsis ungendis, salario et victu dicti magistris: III fl., V gr.* ».

78 ADI, 9 B 30 bis, ff 62 v^o-63 r^o [8 août-15 décembre 1418].

79 CHOMEL, 1962, p. 22.

80 MANTEYER, 1944, p. 405, compte de la châtellenie d'Upaix (17 janvier-2 octobre 1321) : roncins (15 à 26 livres), cheval (40 à 43 livres), coursier (25 livres) ; p. 409, compte de la châtellenie du Champsaur (2 mars-3 octobre 1321) : cheval (25 et 70 livres) et ADI, 8 B 608, f 13 v^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1306-24 juin 1307) : roncins (30 livres).

81 ADI, B 3007, f 311 v^o, compte du trésorier Jean de Cérisy, septembre 1369.

82 CHOMEL, 1962, p. 18.

détiennent peu de chevaux, sauf quelques exemples de convois conduits par des capitaines de renom : en 1391, le chevalier Guillaume de Layre traverse la région pour rejoindre le Piémont à la tête de 1 200 chevaux et en mars 1396, le capitaine Jean le François abandonne le Valentinois pour écurer la vallée de la Durance avec 700 chevaux. Vraisemblablement, il se rendait dans la région de Chieri (Italie) où il est au service du prince d'Achaïe à partir de janvier 1397. Quant à Guillaume de Layre, il combattit Raymond de Turenne en 1389 et devint gouverneur du Dauphiné en avril 1407⁸³.

Les chevaux tués pendant la guerre sont en principe intégralement remboursés par le dauphin mais dans la pratique, ce droit de *restauration* est souvent remplacé par des indemnités compensatoires⁸⁴. L'établissement de ce droit de *restauration* fournit des indications précises sur le prix des montures utilisées. Ainsi, quand noble Syboud de Vérieu, de la châtellenie de Pinet (Isère), perd son cheval lors de la chevauchée vers La Motte-du-Caire (Alpes-de-Haute-Provence), le châtelain lui doit 25 florins⁸⁵. De même, le roncín d'Aynard d'Arces, fils du châtelain d'Upaix, tué également en 1368, est estimé à 40 florins par Jaquet de Casal, par ailleurs garde au château du 17 au 29 juillet 1368⁸⁶. Ces estimations sont comparables à celles relevées par V. Chomel dans les montres passées à Grenoble en 1368 : 125 chevaux sur 155 valent alors moins de 40 florins et ce prix oscille le plus souvent entre 15 et 25 florins⁸⁷. Il serait pourtant nécessaire de disposer de davantage de références en Haut-Dauphiné pour les rapprocher de celles relevées en Bourgogne où le prix moyen d'un coursier est de 127 florins en 1360, celui d'un cheval est de 45 florins et enfin, celui d'un roncín atteint 23 florins⁸⁸.

Les bêtes de somme sont fréquemment mentionnées pour le transport des armes des Briançonnais quand ils sont appelés à la chevauchée⁸⁹. C'est le cas en 1348 pour les vingt-huit clients de Briançon qui se rendent à la chevauchée de Miribel avec quatre chevaux⁹⁰. En 1354, les vingt-deux clients de Briançon qui rejoignent Villard-d'Arène ne sont accompagnés que de quatre mules. Ils sont rejoints par huit nobles du bailliage de l'Embrunais – Aynard de Rame, Guillaume d'Embrun, Guigues et Odon de Savines, Georges de Prunières, Antoine Abrivat, Jean et Mathieu de Baratier – tous armés et montés. Après une halte à Saint-Bonnet, ces hommes atteignent Corps (Isère) où ils ne restent que sept jours⁹¹. De même, en 1368, les muletiers

83 ADI, 8 B 668, f 367 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1395-24 juin 1396). Sur la carrière de Guillaume de Layre et de Jean le François, voir BUTAUD, 2001, tome 1, p. 183 et tome 3, p. 771.

84 CHOMEL, 1962, p. 6; CONTAMINE, 1972, p. 103. En Bourgogne, l'indemnisation des chevaux d'après la prise est remplacée par un forfait à partir de 1365 (SCHNERB, 1993, p. 86).

85 MANTEYER, 1944, p. 747, d'après ADI, 8 B 380, ff 186-201, compte de la châtellenie de Pinet (9 mai 1368-30 août 1369).

86 ADI, 8 B 644, f 43 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

87 CHOMEL, 1962, p. 12.

88 SCHNERB, 1993, p. 73.

89 THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 4.

90 SALCH, 1979 (1987), p. 76. Le château de Miribel (Ain, cant. Montluel) est assiégé parce que le seigneur Guichard de Beaujeu avait reconnu la suzeraineté du dauphin – à l'exception d'une tour carrée (1327). Le bailli du Briançonnais et quatre hommes armés s'y rendent pendant 30 jours, assistés par vingt-huit clients de Briançon qui participent au siège pendant trente trois jours. S'ajoutent à eux le bailli Jean de Fucigni, Amédée Chapel, Lantelme d'Avançon et Guillaume de Valserrès, du bailliage de l'Embrunais, assistés par quatorze nobles à cheval, quatre porte-trompettes et deux chevaliers bannerets : MANTEYER, 1944, p. 458, compte de la châtellenie de Briançon (4 avril 1346-4 mars 1350); AC Briançon, CC 1, pièce 1, f 27 et ADI, 8 B 631, f 80 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (1^{er} novembre 1347-15 octobre 1348).

91 AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1354-1355 et ADI, 8 B 632, f 10 r°, compte du bailliage de l'Embrunais par Aymon de Saint-Pierre (4 août 1352-12 août 1355).

conduisent leurs bêtes chargées des balles d'armes à la chevauchée de Bois-des-Ayes (Italie)⁹². Pour la chevauchée menée à Embrun, Pierre Queyras, des Alberts assure un convoi d'armes avec trois mules. Cet habitant de Briançon, déjà mentionné en 1353, était alors affecté à la préparation et à l'emballage des armes⁹³. Ces données confirment non seulement la faiblesse numérique des montures destinées aux combattants mais aussi la pauvreté du cheptel, notamment en Queyras où les chevaux sont absents⁹⁴.

Les « cavaliers-châtelains » quittent leurs châtelennies à chaque injonction du bailli et disposent de chevaux et de roncins pour les conduire aux chevauchées, y compris hors du Dauphiné. Ainsi, le châtelain de Bardonnèche entreprend plusieurs voyages entre 1362 et 1364 : à Lhers (3 chevaux), à Château-Dauphin (2 chevaux) puis en Valcluson (2 chevaux). S'y ajoutent les ambassades confiées à des émissaires comme Baudoin *Oudrini* qui se rend à Lhers (2 chevaux) puis à Château-Dauphin (1 roncín), ou Ludovic de Bardonnèche et Henri de Cornillon partis à La Bâtie-du-Pont chacun avec 2 roncins⁹⁵. De même en 1361, Humbert Boniface, châtelain d'Upaix et le capitaine Pierre de Mévouillon escortent les hommes du marquis Jean de Montferrat, de Nyons à Exilles, avec seulement deux chevaux⁹⁶. Plus exceptionnellement, le châtelain d'Embrun s'entoure de six nobles armés et montés à cheval pour visiter les châteaux situés en Piémont (Exilles, Mentoulles et Bois-des-Ayes), sur les frontières du Dauphiné, au cours d'un voyage qui les retient pendant 30 jours (2 mars-4 avril 1368)⁹⁷.

Afin de régler un litige avec les officiers de l'archevêque d'Embrun, entre 1366 et 1367, le bailli réunit à Briançon Jacques de Gumin, châtelain de Château-Dauphin, assisté de 3 écuyers et Lancelot Richard, châtelain du Valcluson, avec 3 chevaux et 2 hommes d'armes montés chacun sur leur roncín⁹⁸. Ce dernier, très utilisé par les « ambassadeurs », est un cheval intermédiaire entre le destrier ou cheval de bataille et le coursier, cheval très léger⁹⁹. Quand il est affecté à la garde du *pas* d'Exilles, où il ne reste que huit jours, le châtelain de la Vallouise voyage en effet avec deux roncins¹⁰⁰.

Le montant des soldes des hommes d'armes tient compte de la détention de chevaux ou de roncins et ce, quel que soit le titre des hommes d'armes qui les montent. Ainsi, le vice-châtelain de Moirans (Isère) et un homme d'arme de Pisançon (Drôme) participent à la chevauchée autour de Gap avec un ou deux chevaux et reçoivent tous deux une solde mensuelle de 10 à 10,5 florins – solde qui peut aller jusqu'à 15 florins pour des hommes d'armes présents avec deux chevaux¹⁰¹ alors

92 AC Briançon, CC 3, f 1 r°, 2 mars-8 septembre 1368.

93 AC Briançon, CC 3, f 3 r°, 14-29 septembre 1368 et CC 1, pièce 2, 1353-1354.

94 D'après CHOMEL, 1962, p. 9. P. Contamine cite néanmoins 98 *nobiles* dont 10 disposent de 3 chevaux chacun, 52 de 2 chevaux et 36 d'un seul cheval, servant en Dauphiné en 1353 (CONTAMINE, 1972, p. 17, d'après ADI, B 4358).

95 ADI, 8 B 638, ff 78 v°-79 r°, compte de la châtelennie de Bardonnèche (22 mars 1362-4 juin 1364).

96 ADI, 8 B 638, f 67 r°, compte de la châtelennie d'Upaix (18 septembre 1360-9 mai 1364).

97 ADI, 8 B 644, f 68 r°/v°, compte de la châtelennie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368).

98 ADI, 8 B 642, f 58 r°, compte de la châtelennie de Château-Dauphin (9 décembre 1365-22 avril 1367) et ff 68 v°-69 r°, compte de la châtelennie du Valcluson (15 avril 1366-16 septembre 1367).

99 CATTIN, 1977, p. 19 et RAUZIER, 1996, p. 395. Les Dauphinois achètent à Avignon des coursiers de la vallée du Pô ou de la Péninsule ibérique, d'après CHOMEL, 1962, p. 20 et CONTAMINE, 1972, p. 18.

100 ADI, 8 B 638, f 48 r°, compte de la châtelennie de Vallouise (26 juin 1363-8 mai 1364).

101 ADI, 8 B 380, f 119 r°, compte de la châtelennie de Pisançon (20 avril 1368-25 mai 1369); f 169 r°, compte de la châtelennie de Moirans (24 juin 1368-24 juin 1369) et f 151 r°, compte de la châtelennie de Réaumont (23 juillet 1367-10 juillet 1369).

qu'au même moment et pour la même chevauchée, un simple homme d'arme qui ne possède qu'un roncín ne reçoit que 4,5 florins¹⁰².

Des châteaux assiégés ?

Le ravitaillement en nourriture des châteaux en prévision de sièges est suffisamment rare pour montrer l'absence de craintes à ce sujet. Ainsi, des vivres sont entreposées à Château-Dauphin (Italie) seulement à cause de l'occupation de La Bâtie-du-Pont par les hommes de Galéas de Saluces, en 1362¹⁰³. De même, faisant écho aux recommandations du gouverneur du Dauphiné de 1398, le vice-châtelain de Château-Queyras achète 50 setiers de blé à Châteauroux en 1418¹⁰⁴.

L'échalade reste la pratique la plus courante pour attaquer les forteresses comme l'indiquent les travaux entrepris dans les châteaux delphinaux afin de les empêcher : la construction de râteliers en bois, le crénelage ou, plus simplement, les pierres conservées en haut des murailles des châteaux de Mentoulles (Italie) et d'Upaix, constituent les principales parades à cette attaque (voir *seconde partie*)¹⁰⁵. Ces procédés ont été suffisants et seul Châteauroux, fief de l'archevêque d'Embrun, a fait l'objet d'une tentative de prise par échelade qui s'est soldée par un échec. À l'aube du 7 octobre 1372, Artaud d'Arces, bailli de l'Embrunais et du Gapençais, avec Pierre Galon, chevalier, châtelain du Queyras et de Château-Dauphin, Pierre Robin, châtelain du palais delphinal d'Embrun, Louis de Valserres et Humbert de Furmeyer, tentent de s'emparer de Châteauroux par échelade en employant « *la force et la ruse* ». Agissant sur ordre du Conseil delphinal à la suite des conflits qui opposent le dauphin et l'archevêque d'Embrun sur leur juridiction dans le bailliage de l'Embrunais, les hommes emportent le bétail du *castrum* puis se dirigent vers le bourg et le château de Guillestre qu'ils occupent dans la même journée, faisant cette fois de nombreux otages parmi les clercs et les laïques¹⁰⁶.

Cet exemple, bien que n'étant pas provoqué par une attaque des routiers, est néanmoins le seul récit connu dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Il met en avant une technique simple : l'attaque par surprise et par ruse qui « *offre l'avantage de pouvoir être effectuée par une troupe réduite, sans matériel de siège, si ce n'est quelques échelles ou cordes munies de grappins* »¹⁰⁷.

Les récits de siège sont aussi rares en Haut-Dauphiné, hormis celui du château de Pellafol (Isère, Vieux-Pellafol, *Châteauevieux*). En 1426, Mathieu de Foix,

102 ADI, 8 B 380, f 168 v°, compte de la châtellenie de Moirans (24 juin 1368-24 juin 1369).

103 MANTEYER, 1944, p. 646, d'après ADI, 8 B 638, f 165 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (16 février 1362-5 septembre 1364).

104 AC Embrun, 1 FF 82, ff 12 v°-13 v°, lettre du gouverneur Jacques de Montmaur, 16 octobre 1398 : « (...) in casu tamen eminentis periculis etiam cum penarum formidabilium impositionibus et ad loca opportuna ducendum victualia quecumque infra fortalicia retrahi faciendo que pro transitu hujusmodi resistendo eis (...) » ; ADI, B 4364, pièce, 13 juin 1418, Château-Queyras : « Item quod in dicto castro provideat [castellanus sive vicecastellanus] de bladis, vino, carneribus, agnis et aliis victualibus in dicto castro necessariis taliter quod defectu bone provisionis nullum sinistrum evenire possit (...) » et 9 B 30 bis, f 170 v°, 19 juin 1418.

105 À propos de l'échalade, voir MIQUEL, 1989, p. 36 ; SALAMAGNE, 1998b, p. 48 et JACQUIER, 2000b, p. 159. L'échalade constitue également la pratique la plus courante pour attaquer les châteaux du Comtat (BUTAUD, 2001, tome 2, p. 625).

106 ADI, B 3726, pièce, 20 octobre 1372, sentence de l'abbé de Saint-Michel-de-Cluse, conservateur des privilèges de l'archevêque d'Embrun, provoquant l'excommunication des accusés. Les consuls d'Embrun paieront 1250 florins d'or pour la levée définitive de l'excommunication (AC Embrun, 1 FF 62, 19 mai 1383).

107 MIQUEL, 1989, p. 36.

gouverneur du Dauphiné ordonne aux châtelains de La Mure, du Trièves, de Beaumont, de Corps et du Champsaur de reprendre le château de Pellafol à Guillaume de Montorcier qui s'en était emparé abusivement. Le château de Pellafol, avec ceux de Corps, de Beaufin et d'Ambel, contrôlait les voies du Champsaur. À ce titre, c'est une possession delphinale au XIII^e siècle, détenue en fief par la famille de Montorcier depuis 1303. Refusant de prêter l'hommage au dauphin, Guillaume de Montorcier est sous le coup d'une procédure criminelle en 1419. Banni, il tente de reprendre en 1426 ses terres et son château par les armes. Après un siège de cinq jours (28 octobre-1^{er} novembre), mobilisant quelque 600 fantassins armés d'arcs et d'arbalètes, le château est repris. L'attaque réelle du château n'aura duré qu'un jour (le jeudi), limitée par un manque de munitions. Alors que les hommes d'armes du dauphin tentent d'ouvrir la porte du château à coups de haches, les assiégés répondent par des jets de pierres et de lances, faisant en tout trois blessés. Dans la nuit du vendredi, Guillaume de Montorcier s'enfuit du château. On procède alors à l'inventaire du château où les armes, quelques balistes et catapultes, sont aussi nombreuses que les ustensiles de cuisine ! Le château est démoli le 7 décembre 1426¹⁰⁸.

Les récits précédents relatent deux procédés mis en œuvre par le dauphin, d'une part contre les hommes de l'archevêque d'Embrun (échalade du château de Châteauroux) et, d'autre part, contre un seigneur rebelle (siège du château de Pellafol), mais aucune chronique ne se rapporte directement aux actions des routiers. Cela traduit le paradoxe qui ressort de l'analyse des sièges dans les châteaux médiévaux, à savoir que les assiégeants sont souvent présents en surnombre, avec des engins d'attaques très sophistiqués, alors qu'ils mettent le plus souvent fin à un siège par la ruse, la trahison, voire la reddition des assiégés¹⁰⁹. Pas assez nombreux pour assiéger les châteaux et encore moins armés, les routiers ont cependant occupé temporairement quelques châteaux, dont Lazer et Guillestre qu'ils n'ont quitté qu'après paiement de rançons.

La réaction des victimes et les conséquences de la guerre

Le rapt, le rançonnement, l'incendie, le sac et le pillage sont les principaux maux dont sont victimes les agressés alors même que les agresseurs ne sont pas les seuls « *à qui profite la guerre* »¹¹⁰. En Haut-Dauphiné, les sources précisent rarement le sort qui est fait aux routiers quand ces derniers sont pris... ce qui laisserait croire que peu d'entre eux ont été finalement arrêtés. En effet, quelques hommes seulement ont été emprisonnés, notamment les muletiers provençaux, mais l'archevêque d'Embrun Pierre Ameilh assure que ces hommes n'ont pas été retenus longtemps¹¹¹. De plus, les comptes de châtelennies étudiés ne font pas état de leur condamnation et ce n'est qu'en 1366 – donc avant les mentions des premiers routiers provençaux – qu'apparaît l'arrestation d'un Provençal à La Roche-des-Arnauds¹¹². Preuve de cette

108 MOURIER, VIALLET, 1991, p. 101, d'après ADI, B 4503 et COLLECTIF, 1989b, p. 39.

109 À Tarascon (Bouches-du-Rhône), les troupes du duc d'Anjou assiègent la ville et le château avec 18 « engins » ou trébuchets en mai 1368 (BOURRILLY, 1926, p. 170 et BUTAUD, 2001, tome 1, p. 59). À propos du surnombre des assiégeants, voir MÉNABRÉA, 1850, p. 191 (exemple du château de la Corbière assiégé par le comte de Savoie en 1321); HIGOUNET-NADAL, 1992, p. 100-103 (1105 assiégeants pour 100 assiégés au château de Montignac en Périgord, 1398) et PHALIP, 1993, p. 159-162 (Auvergne).

110 C'est sous ce titre que J. Teyssot a étudié les conséquences économiques et sociales des guerres sur les agresseurs et les agressés dans les villes d'Auvergne (TEYSSOT, 1996, p. 53).

111 BRESCE, 1972, lettre n° 389, p. 576, 3 septembre 1368.

112 ADI, 8 B 642, f 90 v°, compte de la châtelennie de Buis-les-Baronnies, 1366 : « *Item deducuntur quos*

relative confiance, les syndics des villes de Gap, de Briançon et d'Embrun n'ont jamais pris aucune mesure visant à exclure les étrangers – à l'inverse du conseil de Sisteron qui soupçonne tout étranger présent en ses murs « *par crainte de la guerre* » en 1392¹¹³.

La réaction des victimes, elle, ne transparaît qu'à travers la correspondance de l'archevêque Pierre Ameilh qui ne peut que constater l'inexpérience de la plupart des hommes. En effet, à l'automne 1368, l'archevêque assure ne pas pouvoir quitter Embrun, prétendant que la garde ne peut pas être organisée car tous ses hommes sont casernés dans ses *castra*¹¹⁴. Quant aux Embrunais, ils ne sont pas préparés à la guerre et préfèrent se réfugier dans les montagnes ou dans des « *cachettes* » improvisées plutôt que dans les châteaux et les forteresses¹¹⁵. Si les hommes refusent de se rassembler dans des lieux sûrs, c'est surtout qu'ils ne souhaitent pas abandonner leurs maisons et leurs terres – d'autant plus que l'accroissement de la mortalité n'a pas cessé depuis 1348. En effet, sept grands pics de mortalité sont relevés dans l'Embrunais entre 1360 et 1402¹¹⁶. Selon l'archevêque d'Embrun, certains villages ont même été désertés après le passage des Provençaux, parfois pendant plus d'un an¹¹⁷. L'appauvrissement général de la région consécutif à la guerre – ou à la rumeur de guerre – se prolonge jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Ainsi, le hameau de Montmirail, situé entre les mandements de Crots et de Savines, ne compte plus que deux à trois personnes à partir de 1384¹¹⁸. La relation de causalité entre le fait guerrier et cette désertion n'est pas assurée mais nul doute que celle-ci ait été inéluctable puisque le mandement de Montmirail disparaît avant 1480. Inversement, le hameau de *La Chapelle* à Savines, pourtant dévasté le 27 août 1368, est encore habité en 1379, ainsi que le hameau de Chérines¹¹⁹. À *La Paroisse*, l'enceinte villageoise commandée par une petite tour de guet (5 x 3 m) a sans doute découragé l'intrusion des Provençaux. En dehors des murailles de ce *castrum*, des maisons sont toujours habitées en 1380 (Figures 21 et 22)¹²⁰.

solvit carnacerio qui suppendit Giraudum Simondi, provincialem: VI fl. Et pro expensis servientum qui ierunt eum quesitum apud Ruppem Arnaudorum et ipsum adduxerunt: II fl. Et pro erectione et constructione furcarum: II fl., sic pro toto: X fl. ».

113 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 211, 31 octobre 1392.

114 Lettre à Raoul de Louppy, BRES, 1972, n° 398, p. 589, 6 octobre 1368.

115 Lettre au Conseil delphinal, BRES, 1972, n° 399, p. 590, 6 octobre 1368: « (...) inimici discurrunt et faciunt predam, et populus iste non consuetus ad guerram, dispersus hinc inde per montes et latibula, contempnens monitiones et mandata peritiorum, dissepuntur et dilacerantur ut oves. (...) Ymmo nec possumus exire civitatem istam, quia gentem nostram et familiam et alios quos habere potuimus divisimus per castra nostra » et lettre à l'évêque de Genève, BRES, 1972, n° 400, p. 591, 6 octobre 1368.

116 AC Embrun, 1 FF 82, article 3, avant le 21 février 1402.

117 Lettres à Guy de Boulogne, BRES, 1972, n° 402, p. 593, v. 7 décembre 1368 et n° 439, p. 637, v. 14 octobre 1369.

118 ADI, 8 B 655, f 86 r°, comptes du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1384-24 juin 1385). Déjà en 1380, on ne perçoit plus de droits de mutation à Montmirail et à Crots: 8 B 652, f 32 r° (24 juin 1380-15 mai 1381) et 8 B 655, f 85 v° (24 juin 1384-24 juin 1385): « Item de laudimiis et venditionibus non computat quia nichil recepit et etiam propter mortalitatem nulle facte fuerunt venditiones »; ROMAN, 1887 (1993), p. 28.

119 ADHA, E Savines 26, 1379; E Savines 39, 1405 et E Savines 57, 1429. C'est dans ce hameau que se trouvaient l'hôpital et la chapelle Sainte-Marie-Madeleine depuis le XIV^e siècle, d'après ROMAN, 1887 (1993), p. 34 et ROMAN, 1888b, p. 87; ADHA, E Savines 25, 1376: « De Charinis, foresto de Sabina ».

120 La superficie du *castrum* est de 8 000 m². ADHA, E Savines 27, v. 1380: une maison « *extra menia Sabine, juxta rivum Bessati, apud Ospitem* ».

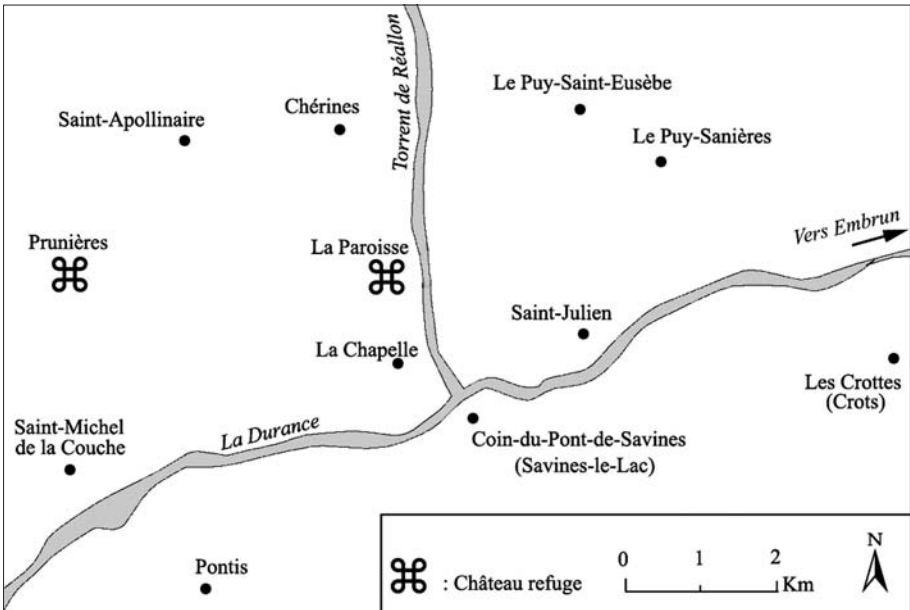


Figure 21. Le village de La Paroisse et les hameaux de Savines. © N. Nicolas.

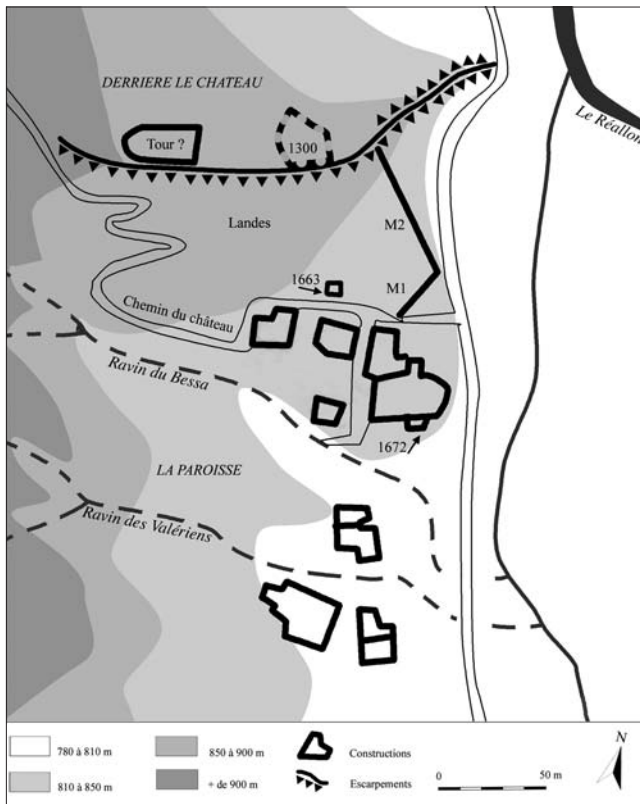


Figure 22. Plan du hameau de La Paroisse. © N. Nicolas.

Les rançons, les otages et les représailles

Les compagnies de routiers qui traversent les campagnes à la recherche de butins, rançonnent les seigneurs et les paysans en échange d'une trêve, toujours fragile¹²¹. Ce traité, également désigné *pâtis*, est « *extorqué[e] par un agresseur, réel ou potentiel, à une communauté qu'il tient sous la menace de ses armes* »¹²². Pour échapper à un incendie, les habitants de Guillestre et de Châteauroux doivent ainsi livrer des otages pendant l'hiver 1368, vraisemblablement parce qu'ils n'ont pas assez d'argent à remettre aux Provençaux¹²³. D'ailleurs, ils refusent de rembourser la rançon de 2 000 florins remise par l'archevêque d'Embrun à un certain Pons Bérard, à Vars en 1369¹²⁴.

Lors des négociations engagées entre le Dauphiné et la Provence pendant l'hiver 1368, le sénéchal de Provence fait prisonniers Pierre Bonnabel, coseigneur de Châteauroux, Guigues de Savines, coseigneur de Savines, Georges de Prunières et Raymond de Laye, coseigneur de Laye en Champsaur. Malgré les demandes de rançons, des représailles sont exercées contre leurs hommes et leurs propriétés. Ainsi, « *ils [les Provençaux] enlèvent à Saint-Laurent [du-Cros], deux hommes parce qu'ils étaient des hommes de Raymond de Laye, pour qui ils exigent 200 florins* »¹²⁵.

D'après le compte établi par le trésorier Jean de Cérisy, les pertes sont évaluées à 3 148 florins et 8 gros¹²⁶, somme à laquelle s'ajoutent 1 000 florins de rançons exigées pour la libération des seigneurs otages, soit au total plus de 4 000 florins. Cette somme correspond sans doute à la rançon prélevée sur les otages pris dans les villes de l'archevêque par la compagnie de saint Georges¹²⁷. À Bertaud, les Provençaux incendient une grange d'une valeur de 500 florins et ils enlèvent douze paires de bœufs, deux mules, un roncín, de la laine, des ruches et du foin. Chez les villageois du Champsaur, à Saint-André d'Embrun et à Savines, ils emportent du bétail (vaches, veaux, bœufs, ânes, roncins, brebis, chèvres, poules et volailles), des vêtements et du linge de maison (draps, chausses, chemises, ceinture, nappes, pièces de toiles, couettes et couvertures), des chaussures, de la vaisselle (vases, chaudrons, pots et marmites) ainsi que des armes (cf. *supra*) et plus rarement de la nourriture (fèves, sel, porc salé, fromage, froment et avoine) et de l'argent¹²⁸. Ainsi, selon une pratique courante, tous les habitants du Haut-Dauphiné sont rançonnés, des simples villageois aux seigneurs, sans oublier les officiers publics (un notaire) et même des religieuses¹²⁹.

En 1368, les Provençaux sont peu organisés et ils ne restent pas longtemps sur les lieux qu'ils attaquent. Ils emportent les armes, les montures et la nourriture dont

121 CONTAMINE, BOMPAIRE, LEBECQ et SARRAZIN, 1997, p. 344; AUTRAND, 1998, p. 309 et CONTAMINE, 1998, p. 199.

122 Définition de VEYDARIER, 1996, p. 178.

123 Lettres au pape Urbain V, BRESCE, 1972, n° 401, p. 593, décembre 1368 : « *villam quoque de Guilhestre et alias circumvicinas depredantes, ne comburentur habuerunt redimere homines qui erant in fortalitiis maximis pecuniarum quantitatibus et datis obsidibus quos nunc liberare non possunt* » et n° 403, p. 595, v. 7 décembre 1368.

124 Lettre au frère François Borrel, BRESCE, 1972, n° 429, p. 627, 5 juillet 1369.

125 ADI, B 3007, f 312 v°, compte du trésorier Jean de Cérisy, septembre 1369.

126 1 800 florins, d'après ROMAN, 1889, p. 109 ; 3 000 florins, d'après ADI, B 3007, f 310 r°.

127 Lettre à Guy de Boulogne, BRESCE, 1972, n° 410, p. 602, 8 décembre 1368 et lettre au sénéchal de Provence, BRESCE, 1972, n° 418, p. 611, 26 février 1369.

128 ADI, B 3007, ff 309 r°-317 r°, compte du trésorier Jean de Cérisy, septembre 1369.

129 À Trets (Bouches-du-Rhône), le montant des rançons enregistrées en 1383-1384 ne dépasse pas 33 florins, d'après MENKÈS, 1973, p. 472. Dans le Comtat, il oscille généralement entre 8 et 50 florins, d'après BUTAUD, 2001, tome 2, p. 630.

ils ont besoin pour continuer leur « route » et préfèrent brûler tout ce qu'ils ne peuvent pas prendre. Après 1390, l'occupation des villages est facilitée par la présence d'un ou de plusieurs capitaines à la tête des routiers. Ainsi, quand le capitaine Guillaume de Camisard occupe le château de Lazer pendant près de 6 mois (20 novembre 1391-mai 1392), il l'utilise comme repaire pour le pillage du reste de la région¹³⁰.

Le 27 décembre 1391, le châtelain d'Upaix, accompagné de 30 cavaliers armés et de 100 fantassins, escorte les hommes de Guillaume de Camisard qu'il a fait prisonniers à Ventavon. Il les conduit dans les prisons delphinales d'Upaix où ils sont retenus jusqu'au 27 mai 1392 et gardés spécialement par deux hommes (48 florins et demi)¹³¹. Le 27 avril 1392, Guillaume de Mévouillon offre 1 250 florins pour la libération de Lazer¹³². Le 20 mai 1392, le chef Jean de *Veteri*, resté à Lazer, accorde une trêve moyennant un ravitaillement offert à ses hommes et, après avoir reçu une rançon de 1 000 francs, il se retire de Lazer, restituant ainsi le *castrum* à l'évêque de Gap¹³³.

Autour de Sisteron aussi, les châteaux ne sont libérés par les bandes armées qu'après le paiement d'une rançon et l'obtention de sauf-conduits pour quitter la région. Quand, en novembre 1392, les hommes de Rigaut de Montomat prennent le château de Briançon par échelade, le conseil de guerre de Sisteron installe devant le château des bombardes, des trabucs, des balistes et des échelles pour tenir le siège. Quelques semaines après avoir élevé deux redoutes – chacune gardée par 100 fantassins – le départ des hommes est acheté pour 800 florins, en avril 1393. Finalement, pour mettre un terme à toute occupation, le château de Briançon (Alpes-de-Haute-Provence, commune Authon, cant. Sisteron) est incendié par ses défenseurs en 1394¹³⁴.

Les remises d'imposition

On ne connaît que l'exemple des châtelainies briançonnaises qui, touchées à partir de 1362 par les troupes du marquis Galéas de Saluces, obtiennent temporairement la suppression de certaines impositions. Pendant 4 ans, à compter du 7 mai 1363, le gouverneur du Dauphiné exonère les habitants de Château-Dauphin, de Bellin, de Saint-Eusèbe et de La Bâtie-du-Pont de toutes tailles comtales, à cause des incendies perpétrés par Galéas de Saluces à la Toussaint 1362 – soit 40,5 florins pour deux années, en 1366 et 1367. Les habitants du Pont, les plus touchés par la guerre, bénéficient également d'une exonération du droit de chevauchée pendant 5 ans – soit quelque 45 florins en 1366 et 1367. Le châtelain stipule que ce délai est accordé aux habitants pour qu'ils puissent rapidement reconstruire leurs maisons incendiées¹³⁵. Enfin, le gouverneur supprime le droit de fournage dû par les habitants

130 À propos du rôle des capitaines, voir CONTAMINE, 1984, p. 53 et FAVIER, 1996, p. 301.

131 ADI, 8 B 664, ff 21 v°-22 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1391-24 juin 1392).

132 Guillaume de Mévouillon, seigneur de Ribiers et baron d'Arzeliers, écuyer du duc d'Anjou (1382) puis sénéchal de Beaucaire, participe aux sièges de Pont-Saint-Esprit, d'Aigues-Mortes, de Béziers et de Sommières (1420-1421), d'après MAIGNIEN, 1897, p. 10.

133 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 200-204; CHEVALIER, 1874, p. 216, « *Memorialia tradita dominis refformatoribus super statu patrie Dalphinatus* », 10 janvier 1392 et ROMAN, 1892, p. 71.

134 LAPLANE, 1843, tome 1, p. 213-217. Cette pratique se généralise à la fin du XVI^e siècle: en 1573, l'archevêque d'Embrun Guillaume d'Avançon ordonne le démantèlement de ses châteaux de Châteauroux, de Réallon, de Vars et de Crévoux.

135 v. 1^{er} novembre 1362, MANTEYER, 1944, p. 513 et p. 517, d'après ADI, 8 B 638, ff 168 r°-169 r° et p. 645-647, d'après ADI, 8 B 638, ff 164 r°-165 v°, compte de la châtelainie de Château-Queyras (16 février 1362-5 septembre 1364).

de Saint-Eusèbe, à compter du 20 décembre 1362 et ce, pendant 10 ans – soit 6 florins en 1366 et 1367¹³⁶.

En 1368, le passage des Provençaux et des compagnies de routiers ne donne lieu à aucune remise d'impositions dans les châtelles delphinales. Seuls les habitants du village de Champoléon, dans la vallée du Champsaur, touchés par les guerres et les inondations, demandent à être exonérés de toutes charges, en 1372¹³⁷. Par ailleurs, les habitants du Queyras payent encore la taille comtale puisqu'en 1384, le vice-châtelain du Queyras fait copier les registres de la taille due par les sept paroisses de la châtelles et pour lesquelles il souhaite connaître « *le véritable nombre de feux* »¹³⁸.

Les désordres économiques

C'est seulement dans la châtelles de Château-Dauphin (Italie) que sont évoquées les destructions des installations artisanales comme les moulins et les paroires¹³⁹. La guerre menée contre le marquis de Saluces entraîne la baisse continue et régulière de la production du minerai de fer à Château-Dauphin et à Bellin. En 1362, le forage de cette mine ne donne plus que quinze charges de minerai, difficilement transportées à dos de mulets aux fonderies d'Arvieux, dans la gorge du Queyras¹⁴⁰. Pourtant, si l'on sait que la production de fer de cette vallée n'est en rien comparable aux exploitations de plomb argentifère de L'Argentière-la-Bessée ou de Brandes-en-Oisans (Huez, Isère), le travail du fer n'est pas sans effet sur la circulation locale des marchandises¹⁴¹. Le péage du marché d'Abriès ne mentionne-t-il pas, déjà en 1265, la vente de lances, de casques et de boucliers (cf. *supra*)?

Plus bas dans la vallée de la Durance, l'occupation des routes entrave durablement tout échange commercial et, en général, tout déplacement. À plusieurs reprises, l'archevêque d'Embrun Pierre Ameilh évoque les routes coupées jusqu'à Avignon par les compagnies de routiers¹⁴². Dès le mois de septembre 1368, l'archevêque renonce même à se rendre à Grenoble où il est attendu pour régler l'affaire des limites du Dauphiné et de la Savoie¹⁴³. Même après la signature d'un accord de paix, en mai 1369, il déclare au gouverneur du Dauphiné que la route est coupée par les compagnies à la hauteur de Tallard d'où, jusqu'en août 1369, elles empêchent les hommes de sortir des forteresses¹⁴⁴. Et comme le diocèse d'Embrun s'étend sur la Provence et le Dauphiné, l'impossibilité d'aller de l'une à l'autre province s'en trouve accrue¹⁴⁵.

136 ADI, 8 B 638, f 160 v°, comptes de la châtelles de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364) et ADI, 8 B 642, f 59 r°/v° (9 décembre 1365-22 avril 1367).

137 ROMAN, 1890, p. 260, d'après ADI, B 2947.

138 ADI, 8 B 655, f 163 r°, compte de la châtelles de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385). H. Falque-Vert précise pourtant que la taille comtale n'est plus levée en Briançonnais (FALQUE-VERT, 1997, p. 443).

139 Dans le duché de Bourgogne, les destructions « préventives » de ces bâtiments se multiplient en 1367 (CONTAMINE, BOMPAIRE, LEBECQ et SARRAZIN, 1997, p. 344). À propos de ces pillages, voir le récit de la prise du château de La Perrière en 1333 (COLARDELLE, MOYNE et VERDEL, 2000).

140 MANTEYER, 1944, p. 635, d'après ADI, 8 B 638, ff 155 v°-156 r°, compte de la châtelles de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364). À propos de la fusine du Queyras (Arvieux), voir MANTEYER, 1944, p. 780 et FALQUE-VERT, 1997, p. 138-140.

141 À propos de ces deux mines, voir ANCEL à paraître et BAILLY-MAÎTRE, BRUNO-DUPRAZ, 1994.

142 Lettre au cardinal Gilles Aycelin de Montaigut, BRES, 1972, n° 372, p. 554, 18 juillet 1368.

143 BRES, 1972, lettres n° 394, p. 584, 9 septembre 1368 et n° 399, p. 590, 6 octobre 1368.

144 Lettre à Raoul de Louppy, BRES, 1972, n° 425, p. 619, 29 mai 1369.

145 BRES, 1972, lettre n° 439, p. 637, v. 14 octobre 1369.

Les entraves mises en place par les compagnies entraînent le ralentissement des activités commerciales comme le souligne l'absence de taxes perçues sur les foires et les marchés¹⁴⁶. Et malgré les assurances du gouverneur du Dauphiné qui informe que la liberté de circulation sera garantie aux marchands et aux voyageurs, l'archevêque d'Embrun fait arrêter plusieurs muletiers « suspects », Piémontais ou Provençaux, près de Châteauroux¹⁴⁷.

146 ADI, 8 B 642, f 6 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (22 novembre 1365-11 février 1367).

147 ROMAN, 1889, p. 106; THOMÉ DE MAISONNEUVE, 1938-1939, p. 10, d'après ADBdR, B 5, 25 juillet 1368; BRESCH, 1972, lettres n° 415, p. 607, janvier 1369 et n° 427, p. 622, 15 juin 1369.

BILAN DE L'ORGANISATION DE LA GARDE ET DE LA DÉFENSE ACTIVE

Dans les châteaux delphinaux, la garde incombe principalement aux clients et aux nobles auxquels on n'hésite pas à faire appel massivement en cas de nécessité, pendant de courtes périodes, par exemple à Château-Dauphin (Italie) du 18 au 23 novembre 1362 (28 clients) quand les hommes de Galéas de Saluces occupent la châtellesie. Dans chaque château, la mobilisation des hommes est rapide, réversible, et, somme toute, les effectifs réquisitionnés pour le guet sont relativement importants à partir de 1360¹. Mais, comme si les Dauphinois avaient prévu l'échec des négociations de paix et la poursuite des attaques, on regroupait encore 15 nobles à Upaix du 15 mars au 26 avril 1369 (Figure 9)². Dans ce château, c'est au cours de la dernière décennie du XIV^e siècle qu'une organisation de la garde reposant sur une différenciation entre temps de paix et temps de guerre est mise en place. Et pour être davantage efficace, les gardes sont « fidélisés » : Louis Gache occupe toujours son poste de garde nocturne tandis que François Silve est présent de jour comme de nuit (1391-1398)³.

Dans ces châteaux, les clients et les guetteurs sont principalement des hommes jeunes originaires du village – jamais des femmes⁴ – et la garde du *Pertuis Rostan* repose aussi sur la présence de clients du bailliage, entre 1368 et 1398. La rémunération de ces hommes est faible et seuls les clients armés – les arbalétriers – sont payés le double. Rarement mentionnés, ces derniers rejoignent ainsi le niveau de vie des brigands employés dans les villes ou des gardiens des prisons delphinales – soit l'équivalent du salaire d'un manœuvre dans le bâtiment à la même période (voir *seconde partie*)⁵.

1 Comparer, par exemple, avec les modestes garnisons requises dans des châteaux aux fonctions pourtant bien différentes, en Haute-Auvergne (PHALIP, 1993, p. 160-163), et dans les forteresses royales des Corbières (BAYROU, 1983, p. 53).

2 Dans les Baronnie, les garnisons sont limitées à six gardes pour une durée maximale de 15 mois et 17 jours, d'après ESTIENNE, 1999, p. 315.

3 Cependant, cela n'a rien de commun avec « l'office de portier du château [qui] paraît inféodé à un guerrier d'élite » dès le début du XIII^e siècle, en Savoie (d'après DEMOTZ, 1981, p. 131).

4 P. Cattin mentionne une femme « guetteur » aux Allymes (Ambérieu-en-Bugey, Ain, ch.-l. cant.) en 1322 (CATTIN, 1977, p. 15). À Mévouillon (Drôme, cant. Séderon), en 1431, les gardes du château sont de jeunes agriculteurs (ESTIENNE, 1999, p. 316).

5 Les 25 brigands – dont certains sont originaires des provinces de Coni, de Turin et de Pignerol – employés à Sisteron reçoivent également une solde quotidienne de 2 gros (Laplane 1843, tome 1, p. 520, 9 juin 1368). De même, les deux gardiens de la prison delphinale d'Upaix où sont enfermés les hommes de Guillaume de Camisard sont payés 2 gros par jour pour 5 mois de surveillance (ADI, 8 B 664, f 22 r^o, compte de la châtellesie d'Upaix, 24 juin 1391-24 juin 1392).

Si la présence des compagnies de routiers à partir de 1368 ne provoque aucune modification profonde dans l'organisation de la garde des villes d'Embrun et de Briançon, à Gap cette organisation n'est fixée qu'après leur passage. En effet, c'est seulement en 1378 que l'évêque de Gap autorise les habitants à nommer librement les syndics, gardiens des armes communes et des clés de la ville. En échange de cette autonomie, les Gapençais sont astreints à garder la ville moyennant une faible amende en cas de refus (1 parpaillole)⁶. Dans ces trois villes, la défense urbaine repose donc uniquement sur les syndics et les capitaines alors que les communautés provençales sont, dès 1350, représentées par des commissions permanentes⁷. Au début du XV^e siècle, alors que dans la plupart des villages le service de garde n'est maintenu qu'en cas de guerre⁸, il reste actif à Embrun mais également à Guillestre où la garde des murailles et des tours est assurée jour et nuit.

En plus de l'analyse du guet et de la garde, l'implication des hommes dans la défense du Haut-Dauphiné peut se mesurer par un rapport : le total des dépenses de défense active c'est-à-dire les dépenses de garde et de guet, les achats d'armes, les frais de messagerie et de ravitaillement par rapport aux dépenses totales de la châtelainie⁹. Ce pourcentage pourra être comparé aux autres dépenses liées à la guerre que sont les travaux de fortification (voir *seconde partie*). Les comptes des châtelainies de Château-Dauphin et de Château-Queyras, bien documentés entre 1357 et 1400, fournissent un bon exemple (Tableau 10).

La défense active est fortement liée aux nécessités conjoncturelles : ainsi, elle représente plus de 90 % des dépenses consenties à Château-Dauphin en 1362-1364, 1379-1380, 1384-1385 et 1390-1391, au plus fort de la guerre (Galéas de Saluces, Raymond de Turenne et comte d'Armagnac). Dans cette châtelainie, cette tendance s'inverse en 1365-1367 (5,6 % seulement) alors que toute menace extérieure est écartée. Notons enfin que, quelle que soit l'année retenue, les frais de fortification sont dérisoires puisqu'ils sont toujours inférieurs à 4 % (voir *seconde partie*). Dans ces deux châtelainies, c'est en 1367-1369 que les frais de défense active sont les plus importants : 97,5 % comprenant 7 florins et 2 gros de frais de messagerie, 31 florins d'achat d'armes et surtout 996 florins de frais de garde, soit près de 94 % rien que pour ce dernier poste. Si l'on y ajoute le coût des travaux dans les deux châteaux (27 florins et 1 gros, soit 2,5 %), 100 % des dépenses sont donc absorbées par la guerre. C'est également au cours de cette période que le record des dépenses est atteint avec 1 061 florins et 3 gros¹⁰. Il faut dire que le montant des dépenses n'avait

6 AC Gap, AA 5, 21 juillet 1382, bulle du pape Clément VII confirmant la charte conclue entre l'évêque de Gap et les consuls le 7 mai 1378 (article 12).

7 Commission des *Six de la guerre* à Marseille (1350) et à Tarascon (1373) ; commission des *Dix de la guerre* à Draguignan (1371) ; 4 recteurs des fortifications et de la guerre à Sisteron (1357), d'après HÉBERT, 1979b, p. 113-121.

8 AC Guillestre, FF 5, 26 mai 1408 : cas de Châteauroux et de Saint-Crépin.

9 La formule est empruntée à E. Sauze qui l'a appliquée à Pertuis (Vaucluse) pour l'exercice 1396-1397. La défense active (962 florins pour la garnison et l'armement, 53 florins pour le ravitaillement et 53 florins pour la messagerie, soit 55,8 %) et les travaux de fortification (483 florins, soit 25,25 %) représentent 1 551 florins, soit 81 % des dépenses liées à la guerre (total des dépenses : 1 915 florins), d'après SAUZE, 1994, p. 146. On peut établir le même constat à Carpentras (Vaucluse) pour l'exercice 1394-1395, et voir que la part de la défense active est également prépondérante : 71 %, soit environ 2 570 livres consacrées au siège de la forteresse de Châteauneuf-de-Mazenc (53,3 %), 580 livres de tailles pour la défense des frontières (12,1 %), 138 livres de frais de messagerie et d'éclaireurs (2,9 %) et 127 livres pour les gages des guetteurs (2,7 %). Au cours de cet exercice, les travaux de fortification de la ville ne représentent que 309 livres (6,4 %) et, finalement, 77,4 % des dépenses sont liées à la guerre (total des dépenses : 4 823 livres), d'après BUTAUD, 2001, tome 2, p. 605.

10 ADI, 8 B 644, ff 23 v^o-33 r^o, compte des châtelainies de Château-Queyras et de Château-Dauphin par Pierre Galon, châtelain (6 novembre 1367-4 mai 1369).

jamais dépassé les 1 000 florins pour l'ensemble de la période étudiée (1360-1400), sauf en 1362-1364 dans la châteltenie de Château-Dauphin (1 017 florins et 1 gros).

De tels écarts dans les dépenses, fortement affectées par les événements, justifient le sommaire d'histoire événementielle que nous avons ébauché dans cette première partie. Dans une région jusqu'ici insuffisamment étudiée et à la documentation disparate, rien du quotidien des hommes ne serait parvenu jusqu'à nous sans la lecture fastidieuse et répétitive des comptes de châteltenies. Cette remarque n'exclut pas d'ailleurs que même dans une région mieux documentée comme la Savoie, les chercheurs aient plaisir à constater que *« les comptes nous renseignent [alors] de façon précise et vivante et permettent presque d'écrire une véritable chronique des événements militaires vécus par les hommes de la châteltenie »*¹¹.

11 GUILLERÉ, 1998, p. 59 et p. 74. C. Guilleré reconnaît dans l'historiographie du fait de guerre, le courant de l'histoire événementielle ou « histoire-bataille » dont F. Lot est le principal artisan (LOT, 1946), celui de l'histoire des techniques (armement, castellologie) et enfin la tendance à l'histoire socio-économique qui étudie également les conséquences politiques. Voir l'analyse des dépenses militaires dans la châteltenie comtale d'Allinges-Thonon (Haute-Savoie) : CONSTANT, 1972, p. 231.

Année	Défense active	Travaux	% des dépenses totales
1357-1360 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 221 fl., 8 gr., 3 qrt.	13 fl., 8,5 gr.	dépenses totales (D.T.) : 482 fl., 5 gr., 1 qrt. ; défense active : 46 % ; travaux : 2,85 %
1362-1364 Château- Dauphin	garde : 917 fl., 8 gr. ; messagerie : 26,5 fl.	22 fl., 10 gr.	D.T. : 1017 fl., 1 gr. ; défense active : 92,9 % ; travaux : 2,25 %
1362-1364 Château- Queyras	garde : 14 fl., 4 gr. ; messagerie : 16 fl.		D. T. : 320 fl., 4 gr. ; défense active : 9,5 %
1365-1367 Château- Dauphin	garde : 20 fl. ; messagerie : 22 gr., 3 qrt.	14,5 fl.	D. T. : 391 fl., 10 gr. ; défense active : 5,6 % ; travaux : 3,7 %
1379-1380 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 76 fl., 9 gr. 1/2		D. T. : 85 fl., 5 gr., 1 qrt ; défense active : 89,9 %
1380-1381 Château- Queyras	salaire châtelain : 20 fl.		D.T. : 29 fl. ; défense active : 69 %
1382-1383 Château- Queyras	salaire châtelain : 20 fl.	20 gr.	D.T. : 108 fl., 6 gr. 1/2 ; défense active : 18,5 % ; travaux : 1,5 %
1384-1385 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 140 fl.		D. T. : 149 fl. ; défense active : 94 %
1388-1389 Château- Queyras	garde : 11 fl., 11 gr.		D. T. : 31 fl., 11 gr. ; défense active : 37,4 %
1390-1391 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 140 fl.		D. T. : 147 fl., 6 gr. ; défense active : 95 %
1390-1391 Château- Queyras	salaire châtelain : 20 fl.	5,5 gr.	D.T. : 32 fl., 7 gr. 1/2 ; défense active : 61,3 % ; travaux : 1,4 %
1391-1392 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 140 fl.		D.T. : 221 fl. ; défense active : 63,35 %
1391-1392 Château- Queyras	salaire châtelain : 20 fl.		D.T. : 26 fl. ; défense active : 77 %
1393-1394 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 140 fl.		D.T. : 155 fl., 6 gr. ; défense active : 90 %
1395-1396 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 140 fl.	6 fl. (chemin), 9 fl., 4 gr. (mobilier)	D.T. : 170 fl., 9 gr. 1/2 ; défense active : 82 % ; travaux : 9 %
1397-1398 Château- Dauphin	garde (dont châtelain) : 140 fl.	6 fl.	D.T. : 151 fl., 3 gr. 1/2, 1 t. ; défense active : 92,5 % ; travaux : 4 %
1397-1398 Château- Queyras	salaire châtelain : 20 fl.	373 fl., 9 gr. dont 346 fl., 8 gr. (creusement citerne)	D.T. : ?

Tableau 10. Bilan de la défense active à Château-Dauphin et à Château-Queyras (1357-1398).

SECONDE PARTIE

***Les travaux dans les châteaux
et les villes du Haut-Dauphiné***

LES COMMANDITAIRES

Les constructions du dauphin

Le dauphin, d'une part, l'évêque de Gap et l'archevêque d'Embrun, d'autre part, sont les principaux commanditaires de fortifications en Haut-Dauphiné. À l'origine des châteaux où résident leurs représentants, ces seigneurs suivent attentivement les chantiers, entretiennent plus ou moins régulièrement ces châteaux qu'ils agrandissent quand ils le peuvent et dont ils augmentent les systèmes défensifs en cas de nécessité. C'est ce qui va être étudié dans les chapitres qui suivent, d'abord avec l'exemple du dauphin.

Avant le transport du Dauphiné à la couronne de France en 1349, le dauphin Humbert II propose ses possessions au pape Benoît XII en 1338. Parmi les donations apparaissent le Briançonnais et le marquisat de Césanne¹, situés sur les frontières orientales du Dauphiné. Afin d'évaluer l'ensemble de ses terres, le dauphin réalise une grande enquête à travers laquelle est mis en avant le bon état général des châteaux². « *Situation, état des fortifications, hauteur et épaisseur des murs, dimensions des bâtiments, périmètres des remparts, état des fossés et défenses, salles et dépendances, bâtiments de service* » sont les considérations particulièrement précises qu'indiquent systématiquement les enquêtes du Grésivaudan, comme le souligne C. Mazard dans son analyse³.

Bien informé grâce aux résultats de ces enquêtes – qui n'ont pas été suivies de la vente immédiate du Dauphiné – le dauphin est donc le principal commanditaire des travaux de mise en défense, sur les injonctions des gouverneurs successifs – principalement de Raoul de Louppy (1361-1369) – et des capitaines. Ceux-ci peuvent également engager des réparations dans les châteaux les plus menacés comme c'est le cas du capitaine du Briançonnais qui ordonne la construction des *échiffes* du château de Bois-des-Ayes (Italie) en 1362⁴. Dans ses coseigneuries, le

1 Le marquisat de Césanne comprend les mandements d'Oulx (Bardonnèche, Bramafan, Rochemolles, Salbertrand et Exilles : prov. Turin, circ. Suse) et du Valcluson (Fenestrelle, Pragelas, Mentoulles, Bois-des-Ayes : prov. Turin, circ. Suse).

2 FAURE, 1907 ; FIERRO, 1971, p. 943 et FIERRO, 1978, p. 356.

3 MAZARD, 1990, p. 83, d'après ADI, B 3120, 239 ff et B 4443, 101 ff, enquêtes sur la valeur des châteaux delphinaux du Grésivaudan, 1339.

4 ADI, 8 B 638, f 18 v°, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364). Voir aussi ADI, 8 B 634, f 8 v°, compte de la châtellenie de Serres (29 mars 1359-20 mai 1360) : « *Item fecit construi mandato et ordinatis dictorum duorum capitaneorum unum chaffallum ante portam castris in loco vocato Cosolenc* ».

dauphin engage très rarement la mise en défense des châteaux avant 1368 : et pour cause, avant cette date, il se heurte assez fréquemment aux coseigneurs locaux. C'est le cas à Savines en 1358 quand le bailli de l'Embrunais, Jean Galon, préconise de nombreuses réparations au fort afin que les habitants puissent s'y réfugier à la première alerte. Il s'oppose alors au coseigneur Guigues de Savines, le seul à posséder de tels pouvoirs mais qui refuse pourtant de commencer les travaux dans un château qu'il juge lui-même peu sécurisé⁵ !

Voici quelques constantes observées dans les plans de masse des châteaux delphinaux. Tout d'abord, même en montagne, l'installation du château sur un éperon ou sur un relief ne suffit pas à le défendre. À Château-Dauphin (Italie) par exemple, il est nécessaire de creuser le substrat rocheux et de niveler le terrain pour asseoir les fondations des murs⁶. D'après les visites réalisées en 1339, soit quelques années seulement avant le passage des Provençaux, tous les châteaux delphinaux sont constitués de la salle, de la chapelle castrale, du donjon et des bâtiments de service, tous protégés derrière une ou plusieurs enceintes maçonnées (*receptum*)⁷. La hauteur de ces murailles est très variable, de 2 toises (Queyrières, La Bâtie-du-Pont) à 8 toises – seulement sur une partie de l'enceinte du château de Bardonnèche (Tableau 11). Entre ces deux extrêmes, la hauteur moyenne approche 5 toises : 3 à 4 cannes au château de Saint-Firmin et, d'après un prix-fait concédé à Upaix en 1390, 6 cannes (12,28 m) – uniquement du côté de la ville⁸.

Château	Périmètre	Hauteur	Épaisseur du mur
Bardonnèche	182 m (89 toises)	De 10,23 m (5 toises) à 16,4 m (8 toises)	1,36 m (4 pieds)
La Bâtie-du-Pont	L : 93,50 m (50 toises)	3,74 m (2 toises)	0,68 m (2 pieds)
Briançon	245,60 m (120 toises)	n.p.	n.p.
Château-Dauphin	1 ^{ère} enceinte : L : 5,61 m	7,48 m (4 toises)	1,02 m (3 pieds)
	2 ^e enceinte : L : 5,61 m	7,48 m (4 toises)	1,02 m (3 pieds)
	3 ^e enceinte : L : 7,48 m	9,35 m (5 toises)	1,02 m (3 pieds)
	enceinte principale crénelée : L : 138,4 m (74 toises)	5,61 m (3 toises)	0,68 m (2 pieds)
Château-Queyras	128,10 m (68,5 toises)	13,10 m (7 toises)	0,85 m (2,5 pieds)
Queyrières	137,10 m (67 toises)	4,10 m (2 toises)	0,8525 m (2,5 pieds)

Tableau 11. Les enceintes des châteaux delphinaux (1339).

5 ADI, B 3727, f 33 r°, 23 avril 1358.

6 REY, 1971, tome 2, p. 101, d'après ADI, 8 B 30, ff 72-80, 15 septembre 1336, Château-Dauphin : « *Primo videlicet pro fractura rupis supra que dictum castrum est aedificatum et pro derochatura rupis ante turrim licet nodum sit applanata ut expedit et pro faciendis terrayllis murorum : CXIX s., X d., III pist.* » et 8 B 24, f 74 r°, [1^{er}-30] juin 1339 : « *Quodquidem castrum situatum est in quodam alto molario ruppeo et valde eminente* ».

7 À propos de l'origine de ce plan à Albon (Drôme, cant. Saint-Vallier) dès l'an Mil, voir MAZARD, 1999, p. 15.

8 ADI, B 3, ff 26-27, 20 juin 1376, Saint-Firmin et 8 B 662, f 173 r°, 24 août 1390, Upaix.

Dans ces châteaux, le donjon conserve les caractéristiques du donjon roman, tant dans ses niveaux, ses dimensions, ses ouvertures que ses accès⁹. En effet, tous les châteaux sont conçus autour d'un donjon de plan quadrangulaire de 3 à 4 étages, de 6 (La Bâtie-du-Pont) à 13 toises de hauteur (Bardonnèche, Château-Dauphin) et atteignant jusqu'à 6 toises de côté (Briançon). La tour de Château-Dauphin (Italie), circulaire, constitue une exception : haute de 13 toises, ses murs sont massifs : 5,5 pieds (1,87 m) d'épaisseur, alors que dans les donjons carrés, cette épaisseur varie entre 2,5 et 4 pieds. Dans cette tour planchée, chaque niveau est accessible par des escaliers en bois et, alors qu'elle possède déjà quatre étages, elle est encore surmontée d'une tourelle défensive (*bayeteria*)¹⁰. Cette tour et cette tourelle sont fidèlement représentées dans deux vues du château, la première réalisée en 1422, la seconde datée de 1608 – et dont on peut vraisemblablement se demander si elle reflète encore l'état du château ou si elle s'inspire de la première vue (Figure 23).

Dernier élément caractéristique des châteaux delphinaux, la chapelle castrale se singularise par ses dimensions relativement standardisées : pas plus de 11 mètres de longueur, 6,15 mètres de largeur et des murs épais de moins de 70 centimètres, d'après les visites établies en 1339 à Briançon (chapelle Saint-Étienne), à Château-Queyras, à Queyrières (chapelle Saint-Michel) et à Château-Dauphin (chapelle Saint-Michel). Celle-ci, décorée par maître Pierre de Gap, est bâtie dans un angle de la muraille, précisément dans une tour ronde dont le diamètre est de 5,40 mètres¹¹. Au château d'Exilles (Italie), la chapelle castrale Sainte-Catherine devient l'église paroissiale où le curé célèbre le culte trois fois par semaine en 1390¹². En plus de la chapelle Sainte-Catherine à Château-Queyras, il y a une seconde chapelle sous le vocable de saint Nicolas¹³. Elle est abritée dans une petite tour reliée à l'une des grandes tours de flanquement du château par une nouvelle passerelle et un escalier rénové en 1395¹⁴. Les deux chapelles de ce château sont mentionnées en 1389 mais l'une d'elles existait déjà en 1343 puisque deux maçons la coiffent alors d'une petite tourelle défensive¹⁵. En 1384-1385, deux charpentiers achèvent d'importantes réparations dans le chœur (?) de la chapelle castrale d'Upaix, également placée sous le vocable de sainte Catherine (40 florins)¹⁶.

À l'exception de la salle, de la chapelle castrale et de quelques bâtiments de service, les textes font rarement allusion aux divisions intérieures du donjon dont les pièces sont toutes désignées sous le terme générique de *chambres*. Même la salle du château est quelquefois désignée comme une chambre dont elle ne se distingue que par son décor : c'est le cas de la salle ou « *chambre peinte* » du château de La Roche-des-Arnauds au XIII^e siècle¹⁷. L'imprécision des comptes des châtelainies interdit de connaître ces divisions internes ou de situer précisément les aménagements décrits¹⁸.

9 À propos des caractéristiques de ces donjons, voir BUR, 1999, p. 45.

10 ADI, 8 B 624, f 132 v°, compte de la châtelainie de Château-Dauphin (24 juin 1339-24 juin 1340).

11 ADI, 8 B 624, f 134 r°, compte de la châtelainie de Château-Dauphin (24 juin 1339-24 juin 1340) et 8 B 24, f 75 r°, [1^{er}-30] juin 1339.

12 ADI, 8 B 647, f 70 v°, compte de la châtelainie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371) et 8 B 662, f 301 r°, 28 juin 1390. À propos de la transformation des chapelles castrales en églises paroissiales, voir AVRIL, 1995, p. 355.

13 ADI, B 3010, f 418 v°, 12 juillet 1389 ; B 4360, f 4 r°, 12 juillet 1389 et B 3010, f 406 v°, 28 août 1395.

14 ADI, B 3010, f 406 r°/v°, 28 août 1395.

15 ADI, 8 B 629, f 185 r°, compte de la châtelainie de Château-Queyras (17 juin 1343-1^{er} janvier 1345).

16 ADI, 8 B 655, f 177 v°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1384-24 juin 1385).

17 GUILLAUME, 1888a, charte n° 14, 17 novembre 1226.

18 L'imprécision tient aussi au fait que les *particula*, justificatifs des opérations de détail, ont rarement été conservés (d'après MARIOTTE, 1978, p. 222).

Rares sont les châteaux pour lesquels une approche spatiale des bâtiments résidentiels peut être esquissée. C'est toutefois le cas du château de Briançon, un des plus anciens du Dauphiné¹⁹. En effet, d'après la description de 1339, il n'y a pas moins de dix chambres (*cameras*) qui sont pour la plupart chauffées, bien aérées et salubres. Parmi celles-ci, on distingue seulement la chambre réservée au dauphin et celle du châtelain – pièces dont la fonction ne fait pas de doute d'après le mobilier qu'elles renferment²⁰. Avec ces quelques mentions de l'habitat réservé aux officiers du dauphin à Briançon, on est tout de même bien loin des résidences des comtes de Savoie à la tête desquelles la « *forteresse du chef-lieu, Montmélian, comporte une tour différente du donjon et réservée au bailli et à ses subalternes qui jouissent aussi d'un logis voisin* »²¹.

Regard sur Château-Queyras...

Dans son état actuel, le château est davantage représentatif de l'architecture militaire du XVIII^e siècle que de l'architecture médiévale. Cependant, comme à Briançon, les projets initiés par Vauban à partir de 1692 n'ont pas été réalisés sur un terrain vierge : un donjon existait déjà en 1265. Construit sur un verrou glaciaire, assez facile d'accès notamment sur le front nord, le château surveille les gorges du Guil, les accès depuis le col d'Izoard (chemin de Briançon) et depuis le col Agnel (chemin de Château-Dauphin en Italie). L'entrée principale, avec pont-levis, se trouve à l'est alors qu'à l'ouest un fossé entaille le roc. D'après la visite réalisée en 1339, le château comprenait un donjon carré (8,90 x 8,90 m), haut de 15,90 mètres et comportant trois étages. L'enceinte qui ceinture le château atteignait quelque 129 mètres de long. À l'intérieur de cette grande enceinte fut alors construite une enceinte secondaire qui renfermait les bâtiments de service : l'étable, la grange et le four²².

Le donjon (Figure 24 : n° 1) à trois étages possédait quatre pièces par niveau au XVII^e siècle, chaque étage étant cloisonné par un grand mur de refend d'axe nord-sud. Comme les dimensions actuelles du donjon (10 x 12 m) ne correspondent pas entièrement à celles du donjon décrit en 1339, celui-ci a donc subi des agrandissements successifs. Au dernier niveau du donjon émergent des planches fichées dans le mur, signalant peut-être l'emplacement du hourdage médiéval. Ce donjon est flanqué de tours rondes aux angles nord-est et sud-ouest. La tourelle du sud-ouest (n° 2) contient l'escalier à vis qui dessert tous les niveaux du donjon. La tourelle du nord-est (n° 3), pourtant plus grande, ne dépasse pas 6 mètres de diamètre à l'extérieur. Quatre autres tours de plan circulaire ou en fer à cheval flanquent la grande enceinte (n° 4 à 7). Elles apparaissent toutes sur le plan du château réalisé par Jean de Beins en 1608 (Figure 24).

Comme à Briançon, tous les bâtiments du château sont décrits lors de la visite de 1339. Le premier corps de bâtiments accueillait trois celliers, des greniers et une galerie au sommet. La cuisine, bien aérée grâce à ses quatre fenêtres, avait un chauffoir. Elle était flanquée d'un autre cellier, lui-même surmonté d'une salle avec galerie. Enfin, un dernier corps de logis comportait une chambre particulièrement

19 Guigues le Vieux réside au château de Briançon en 1073 (LETONNELIER, 1925, p. 24, d'après COLLINO, 1908, n° 24).

20 ADI, 8 B 24, ff 64 r°-66 r°, 28 mai 1339, Briançon et 8 B 662, f 288 r°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1390-24 juin 1391) : « *Item duas leyterrias de postibus dum quarum una est in camera vocata domini nostri dalphini, alia in camera castellani* ».

21 DEMOTZ, 1987, p. 47. Montmélian, Savoie, ch.-l. cant.

22 ADI, 8 B 24, ff 78 r°-80 r°.

confortable avec un chauffoir, des latrines, deux fenêtres et trois armoires murales. Jouxant cette chambre qui pourrait bien être celle du dauphin ou du châtelain, il y avait une chapelle (9 x 5 m) qui n'est pas localisée précisément – en 1692, elle n'existait plus.

La fortification bastionnée classique a manqué d'espace pour se développer et ce fort a toujours conservé son aspect médiéval. Plusieurs détails trahissent un certain conservatisme, comme l'ancien chemin de ronde qui traversait le sommet de la tourelle n° 6, encore en 1691. Que dire de la hauteur du donjon, avec ses hourds, et qui devait pourtant être arasé en 1791? C'est seulement à cause d'un manque d'espace que les ingénieurs ont renoncé à cette destruction! Toujours pour la même raison, les pièces d'artillerie ne pouvaient pas être déplacées sans être démontées, encore en 1835.

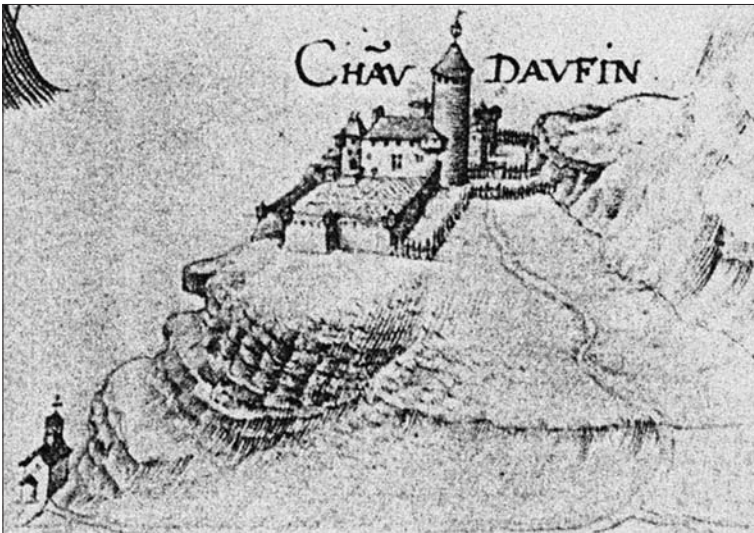


Figure 23. Le castrum de Château-Dauphin en 1422, en haut, (Source : ADI, B 3710) et en 1608, en bas (Source : DAINVILLE, 1968, planche 34).

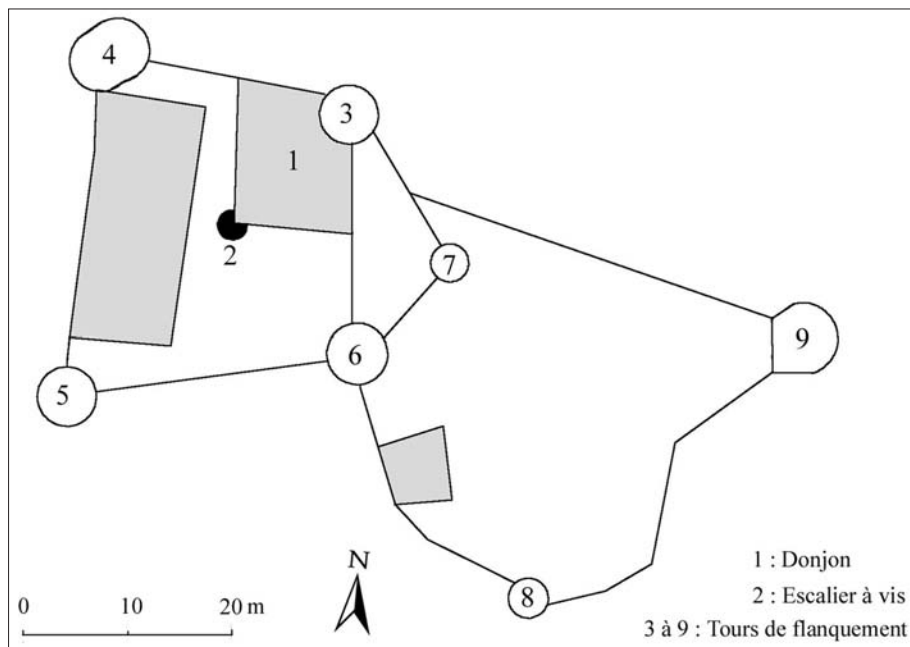


Figure 24. Plan de Château-Queyras, en haut, (© N. Nicolas.) et vue du château en 1608, en bas (Source : DAINVILLE, 1968, planche 34).

Les constructions de l'archevêque d'Embrun

Dans les fiefs de l'archevêque d'Embrun, force est de constater que la population embrunaise n'a pas veillé à sa défense et seuls les travaux initiés par l'archevêque d'Embrun Pierre Ameilh ont permis de protéger au moins les biens qui étaient à l'intérieur des forteresses, c'est-à-dire à Chorges, à Châteauroux, à Saint-Clément, à Saint-Crépin, à Risoul, au Sauze, à Vars, à Guillestre et à Crévoux (Figure 25)²³. Le degré de fortification des châteaux construits dans les « *passages clés* » de son diocèse est hypothétique et les visites réalisées dans certains d'entre eux, en 1508, constituent parfois les seules descriptions élémentaires sur lesquelles il est donc nécessaire de se baser. En effet, une procédure effectuée à la demande du dauphin dresse l'état du temporel de l'archevêque Rostain d'Ancédune [titulature : 1494-1510]. Les 11 et 12 avril 1508, un notaire accompagné de maçons et de charpentiers visite les châteaux de Châteauroux, de Saint-Clément, de Saint-Crépin, de Vars, de Guillestre, de Crévoux ainsi que le palais archiepiscopal d'Embrun. Ces visites sont suivies, le 13 avril, de l'audition de témoins chez un habitant d'Embrun.

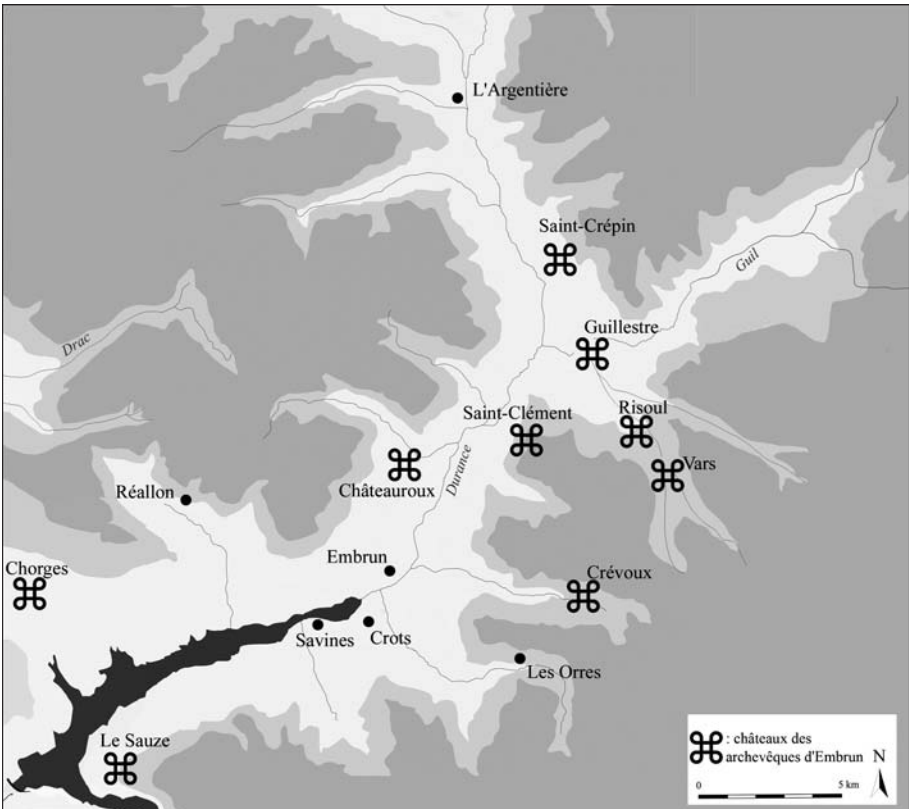


Figure 25. Les châteaux des archevêques d'Embrun. © N. Nicolas.

²³ Lettre au cardinal Guy de Boulogne, BRESCE, 1972, n° 374, p. 559, 18 juillet 1368 et lettre au cardinal Audroin de La Roche, BRESCE, 1972, n° 411, p. 604, 8 décembre 1368.

Seul le palais archiépiscopal d'Embrun est en bon état : toutes les toitures sont conservées, y compris celle de la Tour Brune. On y trouve encore une ancienne galerie en bois entre la grande salle et la chapelle mais elle tombe en ruine²⁴. Ultime vestige conservé de ce palais, la Tour Brune n'excède pas 11 mètres de côté avec des murs d'une épaisseur constante à tous les niveaux (1,80 m). Selon les experts et les témoins, l'archevêque Jean Baile [titulature : 1457-1494] a commandité les travaux à Embrun et à Guillestre. Rostain d'Ancédune, son successeur, a même fait construire une fontaine en pierres de taille au château de Guillestre²⁵ où d'importants travaux sont encore évalués à 200 florins en 1508 (fenêtres des chambres, escalier et galeries en bois). À l'exception du palais archiépiscopal d'Embrun et du château de Guillestre, les autres châteaux sont inhabitables du fait de l'absence de toitures en état. Ces châteaux n'ont alors plus aucune fonction défensive : la tour de Saint-Clément sert ainsi de grenier à blé (Tableau 12) ! Aussi, la valeur testimoniale de ces visites ne doit pas occulter le fait que ce document, une procédure écrite à l'encontre de l'archevêque, tend à prouver que ce dernier a négligé l'entretien de ses châteaux : les descriptions sont donc partiales et très stéréotypées²⁶.

Les constructions de l'évêque de Gap

Comme pour les châteaux de l'archevêque d'Embrun, on ignore tout des réparations des châteaux de l'évêque de Gap voire des nouvelles constructions, jusqu'au début du XV^e siècle (Tableau 13). On sait tout juste qu'en 1368, l'évêque de Gap a fait construire une tour à Poligny, à proximité de la châtellenie delphinale de Saint-Bonnet, mais il ne subsiste aujourd'hui aucune trace de cette tour²⁷. Les donjons de l'évêque de Gap adoptent des plans nettement plus originaux que ceux mis en œuvre dans les châteaux delphinaux ou dans les fiefs de l'archevêque. Le donjon épiscopal de La Bâtie-Vieille présente des murs atteignant 1,90 mètre d'épaisseur à la base alors que le mur situé à l'est, semi-circulaire, est large de 4 mètres²⁸. De même, le château de La Bâtie-Neuve, dont l'essentiel de la construction est postérieure au XIII^e siècle, devait néanmoins s'appuyer sur un donjon plus ancien d'une hauteur de 18,50 mètres, encore visible sur des photos antérieures à 1951, date à laquelle il s'effondra accidentellement et fut entièrement arasé. Ce donjon de plan circulaire avait un éperon massif tourné vers l'est, dont le caractère défensif était encore renforcé par l'épaisseur des murs qui atteignait jusqu'à 2,90 mètres, et par la présence d'une porte qui se situait seulement au premier étage (Figure 26)²⁹ : construit entre 1238 et 1257, ce donjon constitue sans doute un prolongement technique aux aménagements de la tour de La Bâtie-Vieille.

24 ADI, B 3010, f 771 r^o/v^o, 10 avril 1508.

25 ADI, B 3010, f 774 r^o, 11 avril 1508 et f 778 v^o, 13 avril 1508, déposition du 2^e témoin, Jacques Briançon d'Embrun, notaire âgé de 50 ans.

26 ADI, B 3010, f 768 r^o/v^o, 4 avril 1508.

27 Aujourd'hui Saint-Bonnet-en-Champsaur. ADI, B 3145, f 2 r^o, 19 novembre 1373 et ROMAN, 1888b, p. 139.

28 ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 200.

29 Cette tour maîtresse a été conservée lors de la reconstruction du château au XV^e siècle. Le château se présentait alors sous la forme d'un quadrilatère flanqué de quatre nouvelles tours rondes et l'ancien donjon au milieu du côté est. Le château a été réparé à plusieurs reprises au XVI^e siècle (ADHA, G 2848, 5 novembre 1573) : ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 202-207.

Site, date	Bâtiment	Fonction et état général
Châteauroux, 11 avril 1508	Château	détruit en partie, tombe en ruine
	<i>antique</i> tour carrée	mauvaise couverture
	<i>antique</i> chambre et, au-dessous : prison et cellier	?
Saint-Clément, 11 avril	Tour	non habitable, utilisée comme grenier à blé ; porte et couverture : à réparer
Guillestre, 11 avril	Château	en bon état et réparé récemment, couvert de lauses
	8 chambres	réparées, fenêtres sans volets
	1 grande salle	réparée
	1 cave ou cellier	réparé
	bel escalier	en pierres
	au centre de la cour : 1 belle fontaine	en pierres de taille
	autour de la cour : galeries	pas encore complètes
	grange et étable	en bon état et réparées récemment, grange couverte de lauses
Vars, 12 avril	château	en ruine, non habitable, découvert
	muraille	<i>antique</i> , qui menace ruine
	tour	<i>antique</i> , découverte, qui menace ruine
Saint-Crépin, 12 avril	château	en grande partie détruit, non habitable
	tour basse	<i>antique</i> , mal couverte
Crévoux, 12 avril (a)	château	en ruine
	une tour	couverte de lauses, à réparer

a. Le notaire et les experts ne peuvent pas aller à Crévoux à cause de la neige qui barre le chemin. La description est fournie par le 9^e témoin, Barthélémy Aymon d'Embrun, notaire âgé de 65 ans.

Tableau 12. État des châteaux de l'archevêque d'Embrun en 1508.

Château (a)	État vers 1411 (évêque Laugier Sapor)	État en 1510 (évêque Gabriel de Sciaffanatis)
Lazer	réparations : plus de 500 florins	château « <i>qui estoit très beau et bon et fort</i> », détruit
Rambaud	tour surélevée de 5 cannes ; nouvelle salle ; puits et ravelin maçonné devant la porte	château « <i>qui souloit estre très beau, bon et fort et sus un très bon roc assis, est maintenant totalement despéri et destruyt</i> »
La Bâtie-Vieille	tour surélevée et réparée ; ravelin maçonné devant la porte	château où « <i>l'on n'y seroit mectre personne à couvert, qui aussi estoit très belle place et beau lieu</i> »
La Bâtie-Neuve	tour centrale et tour au-dessus de la porte munies de nouvelles toitures ; deux nouveaux étages	« <i>le chasteau de la Bastie Neufve est presque despéri et gasté, car la grant tour dudit chasteau, qui est ungne très forte tour et seure (...) est à présent decouvrir</i> »
Poligny	donjon surélevé de 5 cannes et couvert d'essandoles	« <i>ledict évesque layse démolir et tumber le chasteau de Polénigt an Champault qui souloit estre très bon et fort, et belle place</i> »
Le Noyer	tour surélevée de 4 cannes ; muret maçonné autour du château	« <i>le chasteau du Noyer despérit bien fort et s'en va cheoir</i> »

a. Deux châteaux supplémentaires sont évoqués en 1510 : Charance, au nord de Gap et Lettret, près de Tallard, d'après ROMAN, 1885b, p. 10.

Tableau 13. État des châteaux des évêques de Gap en 1411 et en 1510.

Les réparations qu'aurait entrepris l'évêque Laugier Sapor sont hypothétiques étant donné le contexte qui entoure son épiscopat³⁰. En effet, en 1415, sur l'invitation de cet évêque, les Gapençais refusent de rendre hommage à Louis II, comte de Provence. C'est alors que ce dernier menace de mener une expédition en Gapençais en juin 1415. Le dauphin Louis I promet alors « *de bailler secours, conseil et aide* » aux Gapençais qui sont ses sujets et il décourage ainsi les projets du comte de Provence. Le dauphin rappelle lors de ce conflit que le « *territoire de la dicte ville de Gap n'a aucun village pour loger les gens d'armes* ». C'est à la suite de cet événement que l'évêque est emprisonné à Tarascon (1425-1427). Il se défend alors des accusations portées contre lui – la principale étant d'avoir manqué à ses fonctions dans son diocèse – mais il n'évite pas la saisie de ses biens en Provence.

En 1510, le roi-dauphin diligente une enquête à Gap après avoir saisi les biens de l'évêque Gabriel de Sciaffanatis qui avait refusé de rendre hommage au dauphin³¹. Ce réquisitoire dressé contre l'évêque de Gap rappelle les termes de l'enquête réalisée deux années auparavant contre l'archevêque d'Embrun, Rostain d'Ancédune (cf. *supra*). Tous les châteaux des évêques de Gap décrits au début du XV^e siècle sont détruits en 1510 (Tableau 13). Pourtant, les réparations commanditées par l'évêque Laugier Sapor sont éminemment défensives : surélévation des donjons, construction de ravelins et de murailles (cf. *infra*). Ainsi, les châteaux épiscopaux et archiépiscopaux souffriraient tous d'un défaut d'entretien qui, en 1508 et 1510, les rend inhabitables. C'est en tout cas l'argumentation avancée par les officiers du dauphin pour justifier les prétentions de ce dernier dans les territoires cités. Il n'en reste pas moins vrai que les réparations ne sont pas antérieures au début du

30 REQUIN, 1912, p. 241, d'après ADV, fonds Pons, n° 414, [1411-1426].

31 ROMAN, 1885a, ROMAN, 1885b et ROMAN, 1892, p. 72.

XV^e siècle dans les châteaux de l'évêque de Gap – alors que l'archevêque d'Embrun aurait fortifié ses châteaux (9 *castra*) à partir de 1368 (Figure 27).

Les observations de terrain, d'une part, et les archives, d'autre part, compléteront et nuanceront les propos sur l'origine des châteaux, sur la nature des réparations, sur l'agrandissement de certains bâtiments et enfin, sur les constructions *ex-nihilo* de la fin du Moyen Âge. Élément clé de cette connaissance, l'étude des matériaux se trouve à la croisée des observations de terrain et des informations recueillies dans les textes.

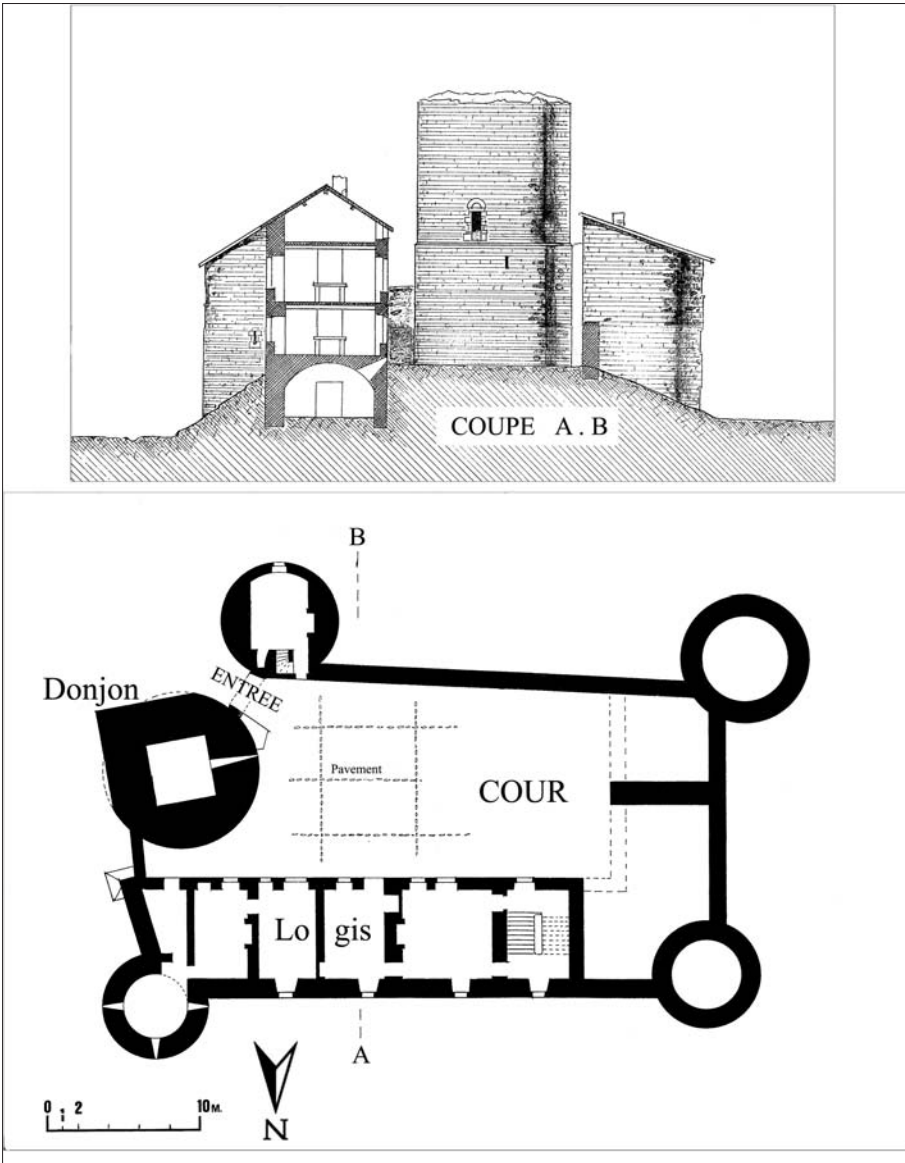


Figure 26. Coupe et plan du château de La Bâtie-Neuve. Relevé de J. Vollaire, 1913, ADHA, Fol pièce 265¹ et 265².

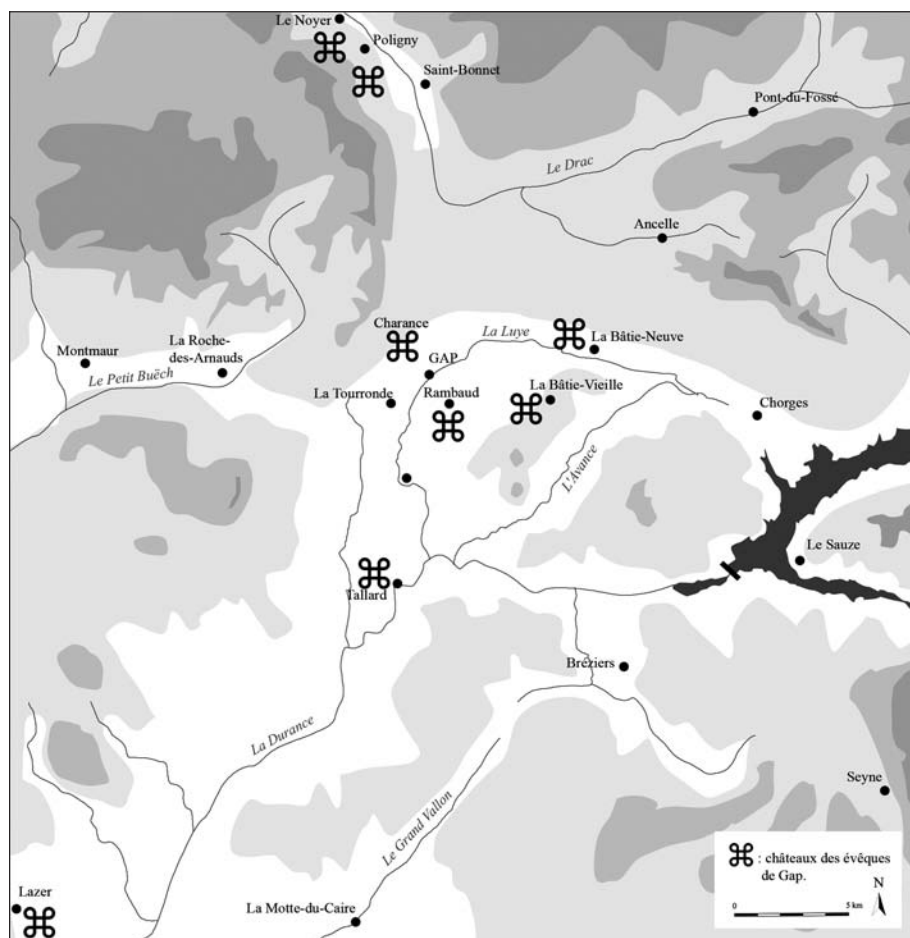


Figure 27. Les châteaux des évêques de Gap. © N. Nicolas.

MATÉRIAUX ET ARTISANS DU BÂTIMENT

L'analyse des matériaux doit précéder l'étude typologique des réparations et des nouvelles constructions. Les unités de compte comme le setier, la charge et le muid sont présentées au moment de l'analyse des matériaux concernés (chaux, sable). Les autres unités de compte sont la pièce (planche, pièce de charpente), la douzaine (planches), la centaine (clous), le millier (clous, essandoles, tuiles) et le poids (métal). Afin de comparer les coûts des matériaux, il faut s'entendre sur les mesures employées dans chaque texte et qui reposent, pour la longueur, sur la subdivision de la toise delphinale ou canne :

- La toise delphinale (2,046 m) dont le pied mesure 0,341 mètre – le pied étant la sixième partie de la toise¹. Dans les châtelainies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (Italie), la toise est plus petite (1,8755 m) car elle ne vaut que 5 pieds et demi².

- La canne, synonyme de la toise, varie selon les localités entre 1,87 mètre (Château-Ville-Vieille et Guillore) et 2,05 mètres (Chorges, Embrun et Saint-Firmin). Elle est divisée en 8 pans ou palmes (0,23 m à 0,26 m). La palme moyenne utilisée pour les calculs est de 0,2435 mètre.

L'aune, unité de mesure des tissus, est mentionnée à une seule reprise dans l'inventaire du mobilier à Château-Queyras pour mesurer des planches³ ! Celles-ci sont plus généralement comptées en fil, dont la surface est de 3 toises carrées (voir *glossaire*). De même, la coudée est une mesure de longueur utilisée une seule fois, à Upaix⁴.

La valeur de ces mesures est confirmée d'après la comparaison entre les mesures relevées aujourd'hui au château de Saint-Firmin et celles qui ont été fixées lors de la visite du gouverneur en 1376, avant la construction du château. Par exemple, l'épaisseur des murs de l'enceinte varie de 1,08 mètre au sud à 1,45 mètre au nord, soit 4 palmes « *du côté de la Séveraisse* » à 6 palmes « *du côté des montagnes* »⁵.

1 ADI, 8 B 666, f 14 v°, compte de la châtelainie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394).

2 Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81.

3 ADI, B 3010, f 419 v°, 15 février 1401.

4 ADI, 8 B 662, f 173 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1390-24 juin 1391).

5 ADI, B 3, ff 26-27, 20 juin 1376 : « *Item que dicta menia a parte montanee eleventur de altitudine quatuor cannarum inclusis merletis et de grossitudine fiant sex palmorum canne. Item que dicta menia a parte Saveyrachie eleventur in altum de altitudine trium cannarum et de grossitudine quatuor palmorum* ». Notes sur la métrologie d'après AIMÈS, 1965a ; BARNEOND, 1839 ; SCLAFERT, 1926 ; CHARBONNIER *et alii*, 1994.

La charge des matériaux (l'*attrait*) et l'outillage

En règle générale, le châtelain est le seul responsable des matériaux entreposés dans le château dont il a la garde, comme le rappelle le compte de la châtellesie de Briançon en 1388-1389⁶. C'est également au châtelain qu'incombe la tâche principale de fournir les matériaux nécessaires au chantier quand il passe un prix-fait avec un maître d'œuvre au nom du dauphin. Ainsi, quand le maçon Guiot de Novalhe reconstruit une partie de la muraille du château d'Upaix en 1380, le dauphin approvisionne le chantier en « *pierres, chaux, sable et autres matériaux de construction nécessaires* »⁷.

Les charges financières sont quelquefois partagées, d'une part, entre le dauphin et les communautés et d'autre part, entre les différentes communautés d'une châtellesie. Ce mode de répartition est source d'importants litiges dans la châtellesie du Queyras mais, déjà en 1282, en accordant le droit de construire la maison forte d'Abriès, le dauphin concédait aux habitants le droit d'exiger des corvées de bois et de pierres, de transport des matériaux et de main-d'œuvre pour la construction de ladite maison forte⁸. Plus tard, pour les travaux de fortification effectués par des charpentiers d'Aiguilles à Château-Queyras, tous les matériaux sont à la charge de la communauté du Queyras et la main-d'œuvre à la charge du dauphin (1363-1364)⁹. Mais en 1371, le coût des matériaux et de leur transport – notamment la chaux – est partagé non sans difficulté entre les différentes communautés du Queyras : Arvieux, Abriès, Aiguilles et Ristolas (cf. *infra*). Ceci explique sans doute qu'au début du XV^e siècle, le transport des matériaux soit pris en compte dans les prix-faits sauf si les communautés du Queyras en acceptent le charroi, auquel cas le coût en est déduit du prix-fait global¹⁰.

Afin de réduire ces coûts de transport, le partage des dépenses sous-entend qu'une répartition logique soit faite entre chaque communauté. Ainsi, d'après les déclarations du châtelain en mai 1398, les communautés de la vallée se répartissent entre elles l'approvisionnement de tous les matériaux mais aussi le coût de la main-d'œuvre. En effet, les pierres, la chaux, le sable et le plâtre sont à la charge des communautés de Ristolas, d'Abriès, d'Aiguilles et d'Arvieux tandis que le bois d'œuvre est fourni par les communautés de Molines et de Saint-Véran et la main-d'œuvre par les habitants de Château-Queyras¹¹. Ce mode de répartition des charges prend donc en considération la localisation des matériaux et de la main-d'œuvre – cette dernière étant fournie par les habitants les plus proches du château.

Enfin, en ce qui concerne le partage des charges entre les communautés du Queyras et le dauphin, il est d'usage que les premières paient le salaire des manœuvres et les attraites (bois, chaux, sable, pierres et eau), à l'exception du métal et du salaire des maîtres d'œuvre, financés par le dauphin – comme c'est le cas dans le prix-fait précédent (1398)¹². Pourtant, dans un prix-fait établi en 1402, le maçon

6 ADI, 8 B 660, f 359 r^o, compte de la châtellesie de Briançon (24 juin 1388-24 juin 1389): « *Item habet respondere de LX modis calcis que remanserunt in castro Brianconii quando Leuczonus de Tencino dimisit officium castellanie Brianconii prout arrestatur in computis dicte castellanie annorum LXXVII, LXXVIII et III^{tes} I* ».

7 ADI, 8 B 653, f 36 v^o, compte de la châtellesie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381).

8 ADI, B 2992, f 386, d'après ROMAN, 1886, p. 17 et FALQUE-VERT, 1997, p. 226.

9 ADI, 8 B 638, f 54 r^o, compte de noble Pierre Aynard [12 juin 1363-12 janvier 1364].

10 ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417.

11 Aujourd'hui Molines-en-Queyras. ADI, 8 B 671, f 146 r^o, 21 mai 1398, Château-Queyras.

Jacques de *Vercelino* doit fournir tous les matériaux nécessaires (bois, plâtre, chaux, sable et pierres), sauf le métal. Cette spécificité s'explique-t-elle parce que le maître d'œuvre du Dauphiné, lors de sa contre-visite du château, a contesté les matériaux employés par l'artisan précédent pour faire un fourneau, ce qui a entraîné la rédaction du nouveau contrat ? En fait, seule l'âme en bois du fourneau est conservée et le nouveau maçon désigné comme expert est tenu responsable de la qualité des matériaux qu'il utilise¹³.

Plus généralement, le partage des frais entre les communautés, le dauphin et éventuellement l'artisan, fait fortement fluctuer le montant des prix-faits. Ainsi, quand la communauté de Réotier accepte de fournir tous les matériaux nécessaires au charpentier pour les réparations qu'il effectue au château en 1390, on constate que le montant du prix-fait est faible (40 florins), vue l'ampleur des réparations qui touchent l'ensemble du château (toitures, maçonneries et enduits...) ¹⁴. Inversement, à Briançon, comme le maçon Bertrand *de Lazer* se procure tout l'attrait nécessaire pour édifier trois nouvelles tours, chaque toise lui est payée 5 florins, soit le plus haut prix constaté. De même, pour la construction de la tour et des murailles attenantes à sa maison, un Briançonnais assume la coupe et le transport des arbres du bois de la Pinée ainsi que le transport de la chaux dont le four est construit par les syndics dans le bois de Côte Rouge, et il reçoit 50 florins en contre-partie¹⁵. Enfin, quand le maçon assure l'approvisionnement de tous les matériaux nécessaires aux maçonneries du château et du four d'Upaix (1390) – moellons pour le blocage du mortier, pierres de taille, chaux, sable et carreaux de terre cuite – le montant du prix-fait qui atteint 170 florins compense justement ces charges et aucun artisan ne propose une meilleure offre aux enchères¹⁶.

Une répartition spécifique semble s'imposer dans les seigneuries partagées entre le dauphin et l'archevêque d'Embrun (*Terre commune*). Ainsi, pour les travaux entrepris après l'incendie de la tour commune de Chorges, le dauphin paie la moitié des matériaux (8 florins et 4 gros / 16 florins et 8 gros) et un peu moins de la moitié de la main-d'œuvre (20 florins / 50 florins)¹⁷. De même, un règlement particulier affecte l'approvisionnement du bois et son transport à Embrun : dans les prix-faits établis les 17 et 22 juin au palais delphinal, tous les matériaux sont à la charge du maçon sauf le petit bois dont le châtelain assume également le transport (« *de memoribus brandantibus* »)¹⁸. Aucun changement n'intervient dans le troisième prix-fait dressé au palais delphinal et pour lequel le notaire n'hésite pas à énumérer tous les matériaux : les pierres, la chaux et le sable, le bois et les planches, les tuiles, 4000 clous... et même l'eau¹⁹ !

Finalement, on s'aperçoit qu'aucune règle générale ne s'impose dans la répartition de la charge des matériaux et que ce partage se négocie avec plus ou

12 ADI, 8 B 644, f 29 v°, compte des châtelainies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) ; B 3010, f 416 v°, 15 mai 1388 ; B 3010, f 417 v°, 12 juillet 1389 ; B 3010, f 406 v°, 28 août 1395 et 8 B 671, f 143 r°, compte de la châtelainie de Château-Queyras (24 juin 1397-24 juin 1398).

13 ADI, B 3010, ff 413 v°-414 v°, 14 mai 1402.

14 ADI, 8 B 662, f 199 r°, 13 juillet 1390, Réotier.

15 ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393 et 4 avril 1396, Briançon.

16 ADI, 8 B 662, f 174 r°, 24 août 1390, Upaix.

17 ADI, 8 B 647, f 91 r°/v°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370).

18 Un même règlement est en usage à Briançon. A.D.I., 8 B 666, f 14 v°, compte de la châtelainie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394).

19 ADI, 8 B 662, f 195 r°/v°, 22 juin ; f 197 r°/v°, 17 juin et f 196 r°/v°, 17 août 1390.

moins de facilité sur chaque chantier, ce qui n'a rien d'exceptionnel étant donné le nombre de paramètres à prendre en compte : types de travaux, artisans, origine des matériaux et nature du transport. S'il n'existe donc pas de règle générale, notons que la récupération des matériaux (cf. *infra*) et l'économie d'utilisation que l'on peut faire sur ce genre de dépenses n'est pas négligeable, ce qui explique sans doute le succès d'un type de plan adopté par de nombreuses tours de flanquement construites *ex nihilo* : la tour ouverte à la gorge²⁰. Or, la Tour de l'Abattoir du rempart nord d'Embrun (voir *première partie*), la tour T2 du château de Réallon et les trois tours du *Mur des Vaudois* aux Vigneaux (cf. *infra*) sont toutes des constructions postérieures à 1370 – hypothèse de travail pour la tour T2 du château de Réallon (Figure 28) – ce qui traduit bien la double nécessité d'économiser les matériaux et de construire rapidement.

Quant au charroi des matériaux, il est confié soit à des artisans, soit à des bouviers, simples paysans qui effectuent ainsi leurs corvées (cf. *supra* à Château-Queyras), soit occasionnellement aux villageois qui louent leurs services pour le transport des matériaux²¹. Ainsi à Gap, le transport des pierres qui alimentent le four à chaux de Bonne en avril 1407, est assuré par des Gapençais et des habitants de la vallée du Champsaur (Saint-Julien, Le Noyer, Saint-Bonnet et Saint-Laurent-du-Cros) et de Barillonnette (ch.-l. cant.), village situé à une quinzaine de kilomètres au sud de Gap. Le coût de location journalier d'une paire d'ânes dépend évidemment de l'éloignement de ces villageois par rapport à la ville : de 2 gros pour les Gapençais à 3 gros pour les habitants venant de Saint-Julien, de Saint-Bonnet-en-Champsaur ou de Saint-Laurent-du-Cros²². Le Gapençais Jean Julien, parfois assisté par son frère Guillaume, transporte l'essentiel des charges de sable utilisées dans les travaux de la ville, entre 1406 et 1408²³ et, en août 1407, il assure également le transport des angles des arbalétriers de la Tour du Verger²⁴. Enfin, il arrive que les hommes affectés à la garde d'un château participent également à ses travaux. Ainsi Jacques Alrand, client, travaille pendant sept jours comme manœuvre pour transporter la chaux et les pierres pour la construction de la salle d'audiences du palais delphinal d'Embrun, en 1371-1372²⁵. De même que celui des ânes, le coût de la location journalière d'une paire de bœufs varie entre 4 gros (1367-1368, Embrun) et 1 florin (1395-1396, également à Embrun) – ce qui fait du transport des matériaux une charge très importante pour les chantiers du Haut-Dauphiné²⁶. Ainsi, pour les réparations de la salle d'audiences et du consulat d'Embrun (1395-1396), le dauphin et l'archevêque d'Embrun paient 15 florins chacun, uniquement pour le transport du bois par 30 paires de bœufs²⁷.

20 Ce plan a été fréquemment adopté dans les villes provençales à la fin du XIV^e siècle : à Sisteron (LAPLANE, 1843), à Pertuis (SAUZE, 1994) et à Digne (DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, 1999).

21 Par exemple : ADI, 8 B 72, f 184 v^o, 21 août 1381 et f 185 v^o, 9 mai 1382, Jean Roux, de Saint-Bonnet, transporte la chaux au chantier de la tour de Saint-Bonnet et vend aussi l'huile, un des ingrédients du mortier.

22 AC Gap, BB 2, f 28 r^o.

23 AC Gap, BB 2, ff 5 r^o-41 v^o : transport de 1 000 charges (25 mai 1406, 20 mai 1407, 4 juin 1407), 400 charges (29 juillet 1407), 300 charges (6 et 20 août), 1 000 charges (15 février et 10 mars 1408).

24 AC Gap, BB 2, f 36 r^o, 6 août 1407.

25 ADI, 8 B 649, f 27 r^o/v^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1371-24 juin 1372).

26 À titre de comparaison, en Forez, la location d'un charretier et de son attelage oscille entre 2 gros et 2 gros 1/3 la journée (GONON, 1973, p. 29, d'après les comptes de la construction du clocher de l'abbaye de Bonlieu, 1302-1305). On relève les mêmes coûts en Bourgogne du sud : location d'un homme avec une charette à deux roues et quatre bœufs : 2 gros / jour (JACQUIER, 1994, annexes non paginées, d'après les comptes de Charolles, 1395-1396) ; *idem*, avec six bœufs : 3,5 gros (*idem*, 1404-1405) ; location d'un bouvier pour transporter du bois : 1 gros / jour (*idem*, d'après les comptes du Mont-Saint-Vincent, 1418-1419).

27 ADI, 8 B 668, f 381 r^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1395-24 juin 1396).

Enfin, en plus de l'étude du coût des matériaux et de leur transport, la charge des outils utilisés sur les chantiers est un paramètre à bien considérer. Comme cet outillage n'est jamais mentionné ni dans les comptes de châtelainie ni dans les prix-faits, cela laisse supposer que les artisans intervenaient sur les chantiers avec leurs propres outils²⁸. Une seule exception concerne le chantier du palais delphinal d'Embrun où sont comptabilisés tous les matériaux nécessaires ainsi que les quelques outils traditionnels en fer (maillets et masses, coins pour tailler la pierre ou fendre le bois, limes), les appareils et les instruments de chantier (cordes et échelles)²⁹. Comme seuls engins de levage, des systèmes de poulies et de cordes appelés *fauconneaux* sont employés pour monter les matériaux les plus encombrants lors de la construction du palais delphinal d'Embrun³⁰. L'achat des pièces nécessaires pour assembler ces engins est alors prévu avec celui des autres matériaux. Par exemple, pour les travaux de maçonnerie réalisés sur la terrasse de la tour de Montalquier, en 1384, il faut faire une passerelle en haut de celle-ci. Le châtelain achète une grosse corde pour monter les matériaux à l'aide d'une poulie ainsi que deux auges constituées de planches clouées pour transporter le mortier et les pierres³¹. Sur la plupart des chantiers, de simples échelles suffisent car les charges à élever sont moins lourdes³².

Le bois d'œuvre et les pièces de bois

Le bois d'œuvre ou *fust* est acheté directement aux marchands de bois dans les régions de production, comme à Saint-Julien-en-Beauchêne (cf. *infra*)³³. Ce sont des pièces équarries ou des planches dont la préparation, de l'abattage des arbres jusqu'à la commercialisation du produit fini, échappe totalement à notre documentation³⁴. Le *quayrel*, terme uniquement usité à Embrun, désigne une « *pièce de bois équarrie* »³⁵. Sur le chantier de construction du palais delphinal, on utilise 65,5 de ces *quayrels* de mélèze, longs de 6 cannes (12,30 m), au prix de 16 gros la pièce – tarifs inférieurs aux prix pratiqués à Aix-en-Provence au XV^e siècle, pour du bois d'importation il est vrai³⁶. Lors de la réfection des *chaffaux* de la ville d'Embrun au début du XVI^e siècle, on utilise des *quayrels* dont la longueur peut atteindre 7 cannes pour les pièces de

28 À ce sujet, voir les cas du Dôme de Milan (BRAUNSTEIN, 1985, p. 91) et de la Bourgogne (JACQUIER, 1994, p. 130).

29 ADI, 8 B 624, ff 122 r°-123 v°, 1340 (1334), Embrun.

30 ADI, 8 B 624, f 123 v°, 1340 (1334), Embrun : « *Item pro tribus trabibus positis in falconibus qui elevaverunt mayeriam grossam : I fl. dy. (...) Item pro croco stascii sive corde quo mediante trahitur atractum in dicto palacio : III gr. (...) Item pro scura rote et falconi cum quibus fuit elevatum atrayttum dicti operis : XII fl.* ». À propos des engins de levage, voir ROYER, 1980 et JENZER, 1994, p. 429. Lors de son montage, une grue (« *arbores falconi seu ingenii* ») cause de nombreux dégâts sur les murs d'une salle du château de Vizille (Isère, ADI, B 4361, ff 20 r°-21 r°, 16 août 1428 et REY, 1971, tome 2, p. 275).

31 ADI, 8 B 655, f 29 r°/v°, compte de la châtelainie de Montalquier [1384-24 juin 1385]. Soit une dépense totale de 6 florins et 2 gros : 1 florin (passerelle), 2 florins et 1 gros (corde), 2 florins et 8 gros (poulie) et 5 gros (auges).

32 ADI, B 3126, f 102 r°, 12 novembre 1481, Réotier : « *Item plus pro murando chabronos dicte turris propter ventum et pro scalis fiendis in dicta turri pro portando materias supra dictam turrin valent : VI fl., VI gr.* ».

33 ADI, 8 B 644, f 39 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) : achat de trois douzaines de *fusts*, longs de 5 toises (5 florins la douzaine).

34 À propos des opérations d'abattage, de débardage, de débitage et de séchage, voir BERNARDI, 1995, p. 130 et CHAPELOT, 1999, p. 193.

35 BERNARDI, 1995, p. 457. Le *cairat* désigne une pièce de bois flotté à Gap, d'après AIMÈS, 1965b, p. 34.

36 ADI, 8 B 624, f 121 r°, 1340 (1334), Embrun, et BERNARDI, 1995, p. 137, tableau 25.

sapin et jusqu'à 6 cannes pour les lattes de mélèze³⁷. À Upaix, en 1368, les pièces de bois (*fusts*) sont transformées en planches pour la construction de *chaffaux* et d'une coursière mais aussi pour aménager les platelages (*pontilia*) d'un échafaudage. Cet échafaudage sur rang de perches est maintenu avec vingt cordes³⁸.



Figure 28. Photo de la tour T2 du château de Réallon : tour ouverte à la gorge.
© N. Nicolas.

37 AC Embrun, DD 122, 1529-1530 : *quayrel* de sapin, L : 2 ; 2,5 ; 3 ; 3,5 ; 4 ; 4,5 ; 5 ; 5,5 ; 6 et 7 cannes ; *quayrel* de mélèze, L : 1,5 à 4,5 cannes.

38 ADI, 8 B 644, f 39 r° et f 41 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369). À Aix-en-Provence, les échafauds (*stagerias*) sont également liés avec des cordes, d'après BERNARDI, 1995, p. 215. À ce sujet, voir aussi REVEYRON, 1994 et COLLECTIF, 1996.

L'emploi du bois *vert* et du bois *mort* – ou bois *sec* – est évoqué dans plusieurs chartes de l'abbaye de Boscodon. En effet cette abbaye a, depuis le milieu du XIII^e siècle, réglementé les usages de ses bois notamment dans la forêt de Montmirail où les habitants du hameau de Villard-Robert sont autorisés à couper du bois *mort*, en priorité et, à défaut, du bois *vert* pour des usages domestiques : bois de construction (?) et de chauffage³⁹. Depuis le XIII^e siècle, la ville d'Embrun revendique les mêmes droits dans les montagnes proches de l'abbaye pour le bois qu'elle utilise comme matériau et comme combustible, notamment dans les fours à chaux (cf. *infra*)⁴⁰. En distinguant le bois *vert* du bois *mort* dont elle accorde les autorisations de ramassage au compte-goutte, l'abbaye de Boscodon entend défendre avant tout ses intérêts économiques⁴¹.

Pour la période étudiée, les essences sont rarement mentionnées ; cependant, on sait que le mélèze, imputrescible, est très employé à Château-Dauphin (Italie), à Château-Queyras et au palais delphinal d'Embrun, tant pour le gros œuvre (charpentes et toitures) que pour les aménagements intérieurs (planchers)⁴², y compris pour le mobilier⁴³. De même, on refait une porte à Château-Dauphin (Italie) avec des planches de mélèze épaisses de 3 doigts et renforcées avec des clous (*doublées*)⁴⁴. En 1480 et en 1484, toutes les réparations des escaliers de la grande tour, des huisseries des fenêtres et de la coursière du château de Briançon sont réalisées avec des planches de mélèze⁴⁵, de même que les 64 toises² de toiture de la grande salle et de deux chambres⁴⁶. Outre le mélèze, on trouve aussi de l'orme à Château-Queyras au début du XV^e siècle⁴⁷. Enfin, notons que le pont-levis situé devant la première porte du château de Bois-des-Ayes (Italie) est rénové avec de bonnes planches de châtaignier, en 1390⁴⁸.

Comptabilisées le plus souvent à la douzaine, les planches sont achetées et payées par le châtelain. Les *fil*s de planches désignent une surface comprise entre 3 toises² (12 m²) et 6 cannes² (24 m²) et comme la largeur des planches n'est jamais

39 ROMAN, 1923, tome 2, p. 104-108, charte n° 164, 10 juin 1265 : « *Et quod domus de Villare Roberto seu habitantes in ea possint in dicto nemore capere et habere ligna ad usum dicte domus, pro necessitatibus suis, pro igne scilicet faciendo, seu pro suo chalfagio tantum, accipiendo ligna sicca, si sibi comode poterunt invenire sin autem virida ligna capiant minus malum quo poterunt inferendo* ». Les habitants de Crots ont les mêmes droits dans la vallée de l'Infernet, d'après ROMAN, 1923, tome 1, p. 132, charte n° 77, 1198.

40 ROMAN, 1923, tome 2, p. 163, charte n° 196, 24 janvier 1282 : « *Item quod possint ibi boysayrare et lignamina accipere in nemoribus que nunc sunt vel esse poterunt in futurum, ad domificandum et ad omnes eis neccesaria facienda, virida et sicca* ».

41 À propos de l'utilisation fréquente du bois *vert*, voir CHAPELOT, 1975 ; CHAPELOT, 1999, p. 194 et MILLE, 1996.

42 À Château-Dauphin, on refait les planchers des trois étages de la tour avec 428 planches en mélèze (ADI, 8 B 30, ff 72-81, 1336). La couverture de la cuisine est faite de 300 planches de mélèze (8 B 642, f 58 r°, 1365-1367). Diverses mentions à Château-Queyras : « *due claves de bono melezo... rotam dicti fornelli de bono melezo... bonis trabibus melsi* » (B 3010, f 406 r°/v°, 1395). Une passerelle en mélèze est installée entre deux tours en 1395 (B 3010, f 406 r°/v°). Il y a des toitures en mélèze en 1399 (B 3010, ff 410 v°-411 r°). En 1418, la porte de la chambre du donjon est rénovée avec des planches en mélèze (9 B 30 bis, f 171 r°). Enfin, au palais delphinal d'Embrun, tous les passages sont en mélèze : tourelle, escalier et planchers, passerelle (8 B 624, f 122 r°, 1340 (1334) ; 8 B 640, f 65 r°, 1365).

43 Achat de planches en mélèze et en sapin pour réparer des meubles au château de Bois-des-Ayes (8 B 671, f 30 v°, 1397-1398).

44 ADI, B 3124, f 41 r°, 20 août 1470, Château-Dauphin.

45 ADI, B 3125, pièce, 25 août 1480, Briançon et B 3126, f 121 r°/v°, 17 juillet 1484, Briançon.

46 ADI, B 3126, f 121 v°, 17 juillet 1484, Briançon.

47 ADI, B 4364, pièce, 17 octobre 1418, Château-Queyras.

48 ADI, 8 B 666, f 358 r°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes (Italie).

mentionnée au moment de l'achat, cela sous-entend que cette dernière est variable puisque seule importe la surface totale couverte. On utilise cette mesure lors de la réfection des hourds de la tour de Montalquier (1382-1383), pour les planchers du palais delphinal d'Embrun (1390) ainsi que pour les lattes refaites dans ce bâtiment (1484). Le prix moyen d'un fil de planches transporté à pied d'œuvre est de 12,5 gros d'après les prix relevés à Montalquier (10 gros, 1382-1383) ainsi qu'à Embrun pour des planches de sapin (12 gros, 1484) et d'autres fils de planches (16 gros) employées pour réparer le toit du palais delphinal en 1458⁴⁹.

Les écarts de prix sont déterminés par la nature des essences, les dimensions des pièces et les approvisionnements mais on peut proposer, à titre indicatif, quelques coûts :

- Une poutre (*charrerria*) longue de 7 cannes coûte 4,5 florins à Embrun⁵⁰. Les poutres en mélèze sont généralement longues de 5 à 6 toises – mesures similaires à celles rencontrées à Aix-en-Provence⁵¹. Il paraît totalement exclu que les poutres longues de 12 toises utilisées pour les coursiers du château d'Exilles (Italie) soient d'un seul tenant. En effet, la mention à Pertuis (Vaucluse) d'une poutre de Boscodon mesurant 9 cannes de long (18 m) constitue déjà un record⁵².

- Une perche (*pertica*) de mélèze, longue de 3,5 cannes, ne coûte que 6 gros à Embrun⁵³. La perche est une pièce légère souvent fixée aux murs et qui sert de potence pour suspendre les armes comme c'est le cas au château de Briançon où elle mesure 4 toises de long⁵⁴.

- Une pièce de bois (*pecia*) large d'une palme (24,35 cm), longue de 3,5 toises, revient à 3 gros ; une pièce longue de 4 toises, à 3,5 gros et une pièce de 5,5 toises, à 4 gros⁵⁵. À Chorges, une pièce de bois utilisée pour réparer la tour incendiée revient à 4 gros – ce qui donne une idée de ses dimensions d'après les prix précédents⁵⁶. Chaque pièce de bois (*peciarum mayerie, fustes*) achetée par le châtelain d'Upaix à Saint-Julien-en-Beauchêne coûte – sans compter le transport – entre 5 gros (1367-1369) et 6 gros (1363-1365)⁵⁷. Enfin, on ignore pourquoi le châtelain d'Embrun achète en même temps 48 pièces de « bois de mars (?) » et 144 planches « simples » pour la construction de quatre nouvelles échiffes au palais delphinal (1367-1368). Les 48 premières pièces, quatre fois plus chères que les autres planches, sont acheminées par 48 paires de bœufs, chaque paire en transportant une, ce qui indique le volume de ces pièces non débitées⁵⁸.

49 ADI, 8 B 654, f 25 v°, compte de la châtellenie de Montalquier (24 juin 1382-24 juin 1383) ; B 4365, pièce, 31 janvier 1458, Embrun et B 3126, f 118 v°, 23 juillet 1484, Embrun. Voir AIMÈS, 1965b, p. 87 et BERNARDI, 1995, p. 132.

50 ADI, 8 B 624, f 121 r°, 1340 (1334), Embrun.

51 ADI, B 3126, f 102 v°, 12 novembre 1481, Réotier. Voir BERNARDI, 1995, p. 132.

52 ADI, 8 B 647, f 72 r°, compte de la châtellenie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371). Voir BERNARDI, 1995, p. 132-137.

53 ADI, 8 B 624, f 122 v°, 1340 (1334), Embrun.

54 ADI, 8 B 664, f 23 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1391-24 juin 1392) : « *Item pro una pertica pro tenendo arnesia, raupas, mapas qua fieri fecit in dicto fortalicio et dimisit : IIII gr. » ; 9 B 30 bis, f 65 r°, 8 août 1418, Briançon : « *Item fecit unam perticam nemoris longitudinis IIII^{or} teysiarum affixam muro unitam chavilliis in qua reposita fuerunt alia pavesia » et f 171 v°, 19 juin 1418, Château-Queyras : « (...) et per medium dicti paramantelli posuit unam perticam in qua posita sunt dicta arnesia ».**

55 ADI, B 3126, f 50 r°, 13 octobre 1484, La Mure (Isère). À Aix-en-Provence, la longueur de ces pièces oscille entre 6 et 16 m, d'après BERNARDI, 1995, p. 132.

56 ADI, 8 B 647, f 91 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370). À Grenoble (Isère), les prix des pièces en épicea varient entre 3 gros et 2 florins (6 toises et un pied), d'après ADI, B 4358, f 1 r°, 1391, compte de la construction d'une bretèche.

57 ADI, 8 B 644, f 39 r°, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) et 8 B 640, f 42 r° (19 juin 1363-24 juin 1365).

58 La pièce de bois *de mars* : 6 gros et la planche « simple » : 1,5 gros. ADI, 8 B 644, f 67 r°, compte de

Les dimensions et les essences, d'une part, les conditions des prix-faits qui varient (origines de l'approvisionnement, nature du transport), d'autre part, rendent illusoire toute tentative d'établir un prix moyen pour les planches qui sont utilisées pour couvrir (*coperire*) et pour renforcer (*amparare, retablare*) les constructions les plus variées⁵⁹. On note toutefois les ventes suivantes : 12 planches (*post*) : 1 florin à Embrun ; 12 planches de mélèze et d'orme, longues de 9 pieds : 1 florin également, à Château-Queyras ; enfin 12 planches de mélèze longues de 2 cannes : 8 florins⁶⁰. Le prix à l'unité oscille donc entre 1 et 8 gros – ce dernier prix se rapportant à une pièce de taille exceptionnelle puisque sur le chantier de Montalquier, en 1395-1396, une grosse planche coûte déjà 3 gros⁶¹.

Dans les châteaux delphinaux, les constructions en bois qui ont été incendiées par les Provençaux sont rapidement remplacées. C'est le cas des planchers et de l'escalier de la tour commune de Chorges, refaits en 1369. Le coût des 50 pièces de bois nécessaires est dérisoire (16 florins et 8 gros) par rapport au salaire du charpentier qui réalise ces travaux et qui reçoit 50 florins, soit 75 % des dépenses totales. De cela, le dauphin ne prend en charge que 28 florins et 4 gros, soit 42,5 %⁶².

L'approvisionnement

L'approvisionnement dans les forêts de résineux du Boscodon, dans la vallée de la Durance, et dans les forêts du Bochain, dans la vallée du Buëch, est attestée avant le XIV^e siècle⁶³. Ainsi, les marchands de bois de Saint-Julien-en-Beauchêne approvisionnent-ils les chantiers de construction jusqu'à Aix-en-Provence. Leur bois est aussi acheté pour les chantiers delphinaux, y compris dans les baronnies de Mévouillon et de Montauban⁶⁴.

En 1363, le châtelain d'Upaix se rend à Saint-Julien-en-Beauchêne pour acheter six pièces de bois d'œuvre au prieur de Durbon. Antoine Garcin *de Serres*, radelier, les achemine de Saint-Julien-en-Beauchêne jusqu'au pont de Châteauneuf-de-

la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368) : « *Item solvit pro XLVIII peciis fuste de mersen emptis et implicatis in dicto opere, pro qualibet pecia VI gr. et pro charreagio in quo fuerunt XLVIII paria boum, dato cuilibet pari IIII gr., sic pro toto : XL fl. Item pro duodecim duodenis postium emptis et implicatis in dictis operibus – reddit confessionem magistrorum : XVIII fl.* ».

59 Parmi de nombreux exemples : ADI, 8 B 666, f 357 v°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes (Italie) : « *Item est necessarium retablare et imparare ac coperire bertrachiam existentem juxta pontem dicte turris (...). Item ordinavit reficere pontem existentem a parte superioris videlicet a parte aque de bonis trabibus et coperiatur de super de bonis postibus a duobus appetitis et imparetur a duobus lateribus* ».

60 ADI, 8 B 624, ff 121 r°-122 r°, 1340 (1334), Embrun et B 4364, pièce, 17 octobre 1418, Château-Queyras.

61 ADI, 8 B 668, f 22 r°, compte de la châtellenie de Montalquier (24 juin 1395-24 juin 1396).

62 ADI, 8 B 647, f 91 r°/v°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370).

63 SCLAFERT, 1926, p. 314 et p. 678 ; SCLAFERT, 1959 et BERNARDI, 1998c, p. 49 : bibliographie complète sur ce sujet. Le flottage ou *radelage* est pratiqué depuis le XII^e siècle sur la Durance, d'après ROMAN, 1923, tome 1, p. 113, charte n° 60, 1177-1178 (exemption des droits de passage sur terre et sur eau accordée par Guillaume de Forcalquier à l'abbaye de Boscodon) ; BILLIQUET, 1960 et FOUILLAND, FURESTIER, 1999, p. 58. Au début du XIV^e siècle, les muletiers et les radeliers de Tallard sont fréquemment cités au péage de Valensole (BARATIER *et alii*, 1969, carte n° 88, d'après ADBdR, B 1981, octobre 1308-octobre 1309).

64 ADI, 8 B 634, f 20 v°, compte du bailliage des Baronnies de Mévouillon et de Montauban (13 mai 1358-13 mars 1360) : « *Item solvit et deliberavit Jacobo Terracii de Sancto Juliano pro emptione duodecim filorum et tercio tabularum per eum emptarum a dicto Jacobo ad opus domificationis castri Medullionis et ductarum per ipsum Jacobum usque ad molendinum domini Tacilis Pelegrini in territorio Aregrandis : IX fl., I gr.* ». Les planches sont ensuite acheminées à dos de mules jusqu'au château de Mévouillon (Drôme, cant. Séderon).

Chabre, sur la Méouge. Elles sont ensuite transportées par des bœufs jusqu'au château. Un charpentier taille ces pièces de bois et les transforme en tuyaux qui conduisent les eaux pluviales dans la citerne⁶⁵. De même en 1368, Jean Fabre, de Saint-Julien, vend 36 pièces de bois (*fusts*) longues de 5 toises, nécessaires pour construire six *chaffaux* au château d'Upaix et dont le châtelain surveille personnellement l'acheminement par 36 bœufs⁶⁶. La production de la vallée du Haut-Buëch compte essentiellement du sapin et il n'est pas étonnant de voir employer un étai en sapin sur le chantier de réparation du four d'Upaix en 1384-1385, même si le texte ne précise pas l'origine exacte de cette pièce de bois⁶⁷.

Entre le 1^{er} novembre et le 3 décembre 1407, Pierre Orsière procède à l'abattage des arbres dans les forêts de Rabou, au plus fort de l'hiver, quand les arbres ont peu de sève⁶⁸. Ce bois vert est utilisé soit sur le chantier de construction de la Tour du Verger à Gap, soit en complément des chevrons achetés pendant toute l'année à des habitants d'Ancelle pour la Porte Garcine⁶⁹. Outre les forêts de Rabou et de Rambaud, dans une ceinture proche de Gap, le bois de Poligny en Champsaur constitue une réserve pour les besoins des chantiers des évêques de Gap⁷⁰. À Briançon, la gestion des bois communaux est assurée par les syndics qui ont interdit aux habitants de ramasser le bois vert comme le bois mort depuis 1287. Les syndics sont particulièrement attachés au bois de la Pinée qui s'étend sur les pentes nord de la ville et qu'ils ont la possibilité de soumettre ou non aux droits de bans⁷¹. Cette réserve proche est d'autant plus vitale que le transport du bois dans la ville est une véritable contrainte : à la fin du XV^e siècle, le coût de la toise² de couverture en planches de mélèze est très élevé (18 gros) « *attendu qu'il est difficile d'accéder au château* »⁷².

D'après les évaluations établies en 1339, c'est dans la vallée du Queyras que le dauphin possède ses principales réserves forestières du Haut-Dauphiné. Parmi ces réserves, les « bois noirs », c'est-à-dire les résineux (mélèzes et pins), peuplent surtout Château-Queyras et Arvieux. Ainsi, pour les réparations de son château en 1365, le châtelain de Château-Dauphin (Italie) fait venir spécialement 300 planches en mélèze de Château-Queyras ce qui représente une dépense de 4,5 florins, auxquels s'ajoutent 3 florins rien que pour le transport⁷³. Cette commande traduit-elle uniquement la pénurie de résineux ou le manque de bois de toutes essences qui affecte la région ? Tout d'abord, il est certain que cette châtelainie est davantage composée de « bois blancs » ou feuillus (chênes, châtaigniers et hêtres) que de résineux. Mais cette carence ne s'arrête pas là puisqu'en 1362, le châtelain de Château-Dauphin doit acheter la maison d'un villageois de Saint-Eusèbe afin d'en récupérer les *fustes* pour achever les nombreuses réparations défensives qu'il a

65 ADI, 8 B 640, f 42 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (19 juin 1363-24 juin 1365).

66 ADI, 8 B 644, f 39 r°/v°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) : 36 bœufs = 36 sous. Le châtelain passe deux journées à Saint-Julien-en-Beauchène (18 gros).

67 ADI, 8 B 655, f 176 v°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1384-24 juin 1385).

68 AC Gap, BB 2, ff 38 r°-40 r°, 1^{er} novembre, 27 novembre et 3 décembre 1407.

69 AC Gap, BB 2, ff 31 r°-39 v°, 29 mai-25 novembre 1407 : achat de 32 chevrons. 1 chevron : 1,5 à 2 gros, 2 barbarins ; 2 chevrons : 2 gros, 2 barbarins à 5 gros, 1 barbarin ; 3 chevrons : 5 gros, 1 barbarin à 6 gros. Au-delà de 3 chevrons, les écarts de prix sont plus importants, 6 chevrons : 13,5 gros ; 9 chevrons : 12 gros.

70 En 1561, pour les réparations aux couverts de l'église de Gap, à l'évêché ainsi qu'au château de La Bâtie (La Bâtie-Neuve ou La Bâtie-Vieille), le bois provient de Rambaud et de Poligny (396 livres et 2 sous) : ADHA, G 911, compte du chanoine Finète depuis le 12 janvier 1554.

71 ROUTIER, 1981, p. 78, d'après un acte du 4 mars 1382.

72 ADI, B 3126, f 121 v°, 17 juillet 1484, Briançon. À propos du domaine forestier et de la protection des bois à Briançon, voir ROUTIER, 1981, p. 77 et FALQUE-VERT, 1997, p. 107-112.

73 ADI, 8 B 642, f 58 v°, compte de la châtelainie de Château-Dauphin (9 décembre 1365-22 avril 1367).

entreprises au château et pour lesquelles le bois constitue le matériau de base (râtelier, hourd, bretèche et échiffe)⁷⁴. De même, c'est aux villageois que le châtelain du Valcluson (Italie) achète toutes les planches nécessaires pour réparer les meubles du château de Bois-des-Ayes en 1397-1398⁷⁵.

Ainsi, la récupération du bois représente certainement une source d'approvisionnement non négligeable, comme le montrent les mentions qui sont recensées principalement dans la châtellenie de Château-Dauphin (Italie) : si le premier cas évoque du bois d'œuvre (cf. *supra*), le second exemple concerne la vente d'une maison par son propriétaire. Le bois de celle-ci est uniquement utilisé comme combustible dans un four à chaux, sur le chantier de construction d'une tour à La Bâtie-du-Pont (Italie) en 1374⁷⁶. De plus, le bois récupéré est surtout employé pour des constructions temporaires comme cette toiture qui protège la citerne de Château-Queyras, fabriquée avec des planches trouvées au château (1419)⁷⁷. Dans les villes, on récupère le bois des maisons détruites pour reconstruire les murailles – ce qui soulève des problèmes de juridiction, notamment à Gap (voir *première partie*)⁷⁸. À Embrun, l'archevêque et le dauphin se partageaient également les droits sur les matériaux du palais delphinal jusqu'en 1331, date à laquelle le premier cède au dauphin ses droits sur le bois (*lignorum*)⁷⁹.

Matériau de toutes les réparations, le bois est omniprésent dans les châteaux du Haut-Dauphiné où les aménagements en pierres de taille sont rares.

Les charpentiers et les artisans du bois

Le charpentier ou *chapis* s'approvisionne chez le *fustier* (cf. *infra*) et réalise également des travaux de menuiserie ou d'ébénisterie⁸⁰. Dotés de compétences multiples, les charpentiers suivent des itinéraires parfois surprenants. Ainsi, un certain Jean Aloer, charpentier d'Aiguilles, exerce à Château-Queyras en 1363-1364. Est-ce le même homme qui approvisionne le chantier d'Upaix en plâtre au cours de l'année 1368 ? C'est en tout cas sur ce chantier qu'un second charpentier, Pierre Humbert, vend aussi du plâtre⁸¹ ! Tour à tour charpentiers, menuisiers ou tonneliers, ces hommes réparent, transforment et refont les petits et les grands ouvrages du château. En témoignent les longues carrières de deux charpentiers d'Upaix qui ont travaillé ensemble à la fin de leur vie. Le premier, Pierre Gargace, est régulièrement mentionné entre 1363 et 1391 :

- en 1363-1365, il creuse des canalisations en bois pour collecter les eaux pluviales,

- en 1367-1369, il construit des *chaffaux* et répare quelques bâtiments du palais delphinal (salles, caves et portes des chambres),

74 MANTEYER, 1944, p. 639, d'après ADI, 8 B 638, f 159 v°, compte de la châtellenie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364).

75 ADI, 8 B 671, ff 30 v°-31 r°, compte de la châtellenie du Valcluson (24 juin 1397-24 juin 1398).

76 ADI, 7 B 36, f 3 v°, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont.

77 ADI, B 4364, pièce, 7 novembre 1419, Château-Queyras : « (...) sapiens vir magister Guillelmus Richardi, magister operum dalphinalium dedit, tradidit et concessit ad precium factum ad coperiendum citernam in castro Cadracii (...). Et coperiet dictus Jacobus de postibus existentes in castro ».

78 ADI, B 3145, 11 ff, 19 novembre 1373, *De domibus derruptis Vapinci in burgo Calqueriis*.

79 D'après VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 190-191, 3 juillet 1331, accord entre l'archevêque Bertrand de Deux et le dauphin Guigues.

80 BELMONT, 1998, tome 1, p. 38.

81 ADI, 8 B 644, ff 40 r°-43 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

- en 1370-1371, il répare une cuve à vin,
- en 1380-1381 puis en 1384-1385, il répare à nouveau les cuves à vin et les fûts cerclés de bois (*circulum*) du château,
- en 1390-1391, il participe à la construction d'un nouveau *chaffal* et des coursières du palais delphinal ainsi qu'aux réparations des vantaux de portes.

Le second charpentier, Pierre Horonat, effectue des travaux très diversifiés et de plus grande ampleur, entre 1370 et 1391 :

- en 1370-1371, il munit 700 carreaux d'arbalètes de leur pointe d'acier,
- en 1379-1380, il aménage un guichet et installe une nouvelle serrure à la porte de la cave,
- en 1380-1381, il fait de petites réparations dans l'étable (mangeoires),
- en 1384-1385, il répare la chapelle Sainte-Catherine (40 florins) et vend des essandoles et des clous pour la toiture de la salle,
- en août 1390, il participe avec le charpentier Raymond Giraud aux travaux du four et à d'autres bâtiments de service (prix-fait de 70 florins),
- en 1390-1391, il réalise les mêmes travaux que le charpentier Pierre Gargace (cf. *supra*).

Les termes de *fustier* et de *lignifabre*, en usage à partir du XV^e siècle⁸², désignent indifféremment les marchands de bois, les charpentiers et les menuisiers⁸³. D'ailleurs, *fustier* et *chapis* désignent indistinctement un charpentier (*Thome de Ast, chapis*, Embrun, 1367-1368 et *fustier*, Chorges, 1369-1370...). La définition proposée par A. Belmont retient ces trois acceptions puisque le *fustier* est, selon lui, « une sorte de bûcheron-charpentier, dont le métier consisterait à couper, à équarrir puis à exporter les troncs vers une clientèle lointaine »⁸⁴. Comme tous les autres artisans, il peut être appelé en tant que témoin sur des chantiers urbains : Pierre *Talhabosc, fustier* d'Embrun, est l'un des témoins du prix-fait passé entre Bertrand *de Lazer*, maçon, et Stéphane Voisin, maître d'œuvre du Dauphiné, pour la construction de trois tours à Briançon, en 1393⁸⁵.

Lors des travaux menés sur l'enceinte de Gap en 1407, seuls les *fustiers* sont mentionnés. En avril, Antoine Jaubert, Raymond Salvat et Guillaume Abonel, étaient le four à chaux de Bonne pendant deux journées. Puis en juillet, Raymond Salvat et Guillaume Abonel installent une poutre faîtière à la Porte Garcine⁸⁶. Tantôt simples manœuvres, tantôt maîtres d'œuvre, les *fustiers* ont donc des compétences multiples. Par ailleurs, Raymond Salvat achète lui-même les pièces de charpente dont il a besoin et sous-traite avec un homme pour abattre le bois d'œuvre dans la forêt de Rabou, à 10 kilomètres au nord-ouest de Gap⁸⁷. Cet homme est certainement Pierre Orsière, forestier qui approvisionnait déjà les chantiers de la ville en poutres et en chevrons, en novembre 1406⁸⁸.

Le *lignifabre* est lui-aussi un charpentier. En 1389, Jean *Trovel*, de Tallard, conclut un prix-fait avec les syndics de la communauté de Tallard pour recouvrir

82 AC Embrun, EE 16, 16 mai 1402 et ADI, B 3126, f 120 r°, 17 juillet 1484, Briançon.

83 G. Salmon, d'après les archives de la Loire, du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, définit le *fustier* comme marchand de bois, charpentier ou menuisier (1351-1448). Le *lignifabre* travaille le bois et réalise « des travaux moins importants » que le charpentier (SALMON, 1974). À Aix-en-Provence, *fustiers* et *lignifabres* sont deux termes équivalents (BERNARDI, 1995, p. 24).

84 BELMONT, 1998, tome 1, p. 38.

85 ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393, Briançon.

86 AC Gap, BB 2, f 28 r°, 28 avril 1407 et f 35 r°, 25 juillet 1407.

87 Rabou, cant. Gap. AC Gap, BB 2, f 33 r°, 13 juin 1407 et f 38 r°, 1^{er} novembre 1407.

88 AC Gap, BB 2, f 8 v°, 27 novembre 1406 et ff 39 v°-40 r°, 27 novembre et 3 décembre 1407.

d'essandoles de mélèze la moitié de la toiture et le clocher de l'église paroissiale Saint-Grégoire⁸⁹. Comme la communauté de Tallard fournit à cet artisan le bois nécessaire à son travail, cela sous-entend que ce dernier n'est pas marchand de bois. De même, le *lignifabre* cité à Briançon en 1484 assiste en tant qu'expert le maître d'œuvre delphinal dans sa visite du château où sont ordonnées diverses réparations en bois (escalier, huisseries, toitures et chemin de ronde en mélèze)⁹⁰.

Qu'ils soient *chapuis*, *fustiers* ou *lignifabre*, les artisans villageois se déplacent fréquemment, temporairement voire définitivement. Ces déplacements s'opèrent, d'une part, à l'intérieur d'une même région, au sein d'une vallée par exemple et, d'autre part, d'une région à une autre. Ainsi, sur le chantier de Château-Queyras, travaille tout d'abord régulièrement un charpentier originaire d'Arvieux (1382-1398), parfois assisté d'un charpentier de Molines (1384-1385), enfin un dernier charpentier est natif de Briançon (1399-1402 : Jacques de *Vercelino*). Inversement, un même charpentier peut être appelé sur différents chantiers de la région : c'est le cas d'Antoine Simon « d'Arvieux et charpentier de Ville-Vieille » qui travaille à Château-Queyras en 1417 puis aménage la chambre de l'artillerie du château de Briançon l'année suivante⁹¹. Enfin, les déplacements plus lointains ont un caractère plus exceptionnel : Pierre Genson, de Chorges, et ses associés construisent ainsi plusieurs escaliers en bois au château d'Exilles en 1370⁹².

Les marchands de bois ne sont pas toujours clairement identifiés. Ainsi, tous les chevrons nécessaires à la réfection de la Porte Garcine de Gap (1407) sont fournis par dix habitants d'Ancele, village situé à quelques kilomètres du col de Manse. Un seul de ces habitants vend des chevrons à plus d'une reprise et aucun d'entre eux ne vend plus de trois chevrons à chaque fois⁹³. Ceci sous-entend que ces hommes ne sont pas des marchands de bois mais seulement des villageois auxquels les syndics de Gap font appel occasionnellement.

La pierre

Nature et emplois

L'emploi de la pierre de taille est limité à quelques escaliers, contreforts ou chaînages d'angle de murailles, éventuellement à une voûte (Briançon, 1393-1394)⁹⁴. Au palais delphinal d'Embrun, on trouve un escalier avec des contre-marches en pierres de taille et un second escalier du même type construit en 1365 se prolonge par une passerelle en mélèze – dispositif sans doute amovible⁹⁵.

89 ADHA, Ms 377, notes de P. Guillaume d'après source n.p., 23 mai 1389.

90 ADI, B 3126, f 120 r°, 17 juillet 1484.

91 ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417, Château-Queyras et 9 B 30 bis, ff 64 v°-65 r°, 8 août 1418, Briançon.

92 ADI, 8 B 647, f 72 r°/v°, compte de la châellenie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371).

93 Ancelle, cant. Saint-Bonnet-en-Champsaur. AC Gap, BB 2, f 31 r°, 29 mai 1407 (2 x 3 chevrons); f 31 v°, 2 juin (3 chevrons); f 32 r°, 5 juin (9 chevrons); f 32 v°, 12 juin (3 chevrons) et f 33 v°, 19 juin (2 chevrons).

94 ADI, 8 B 666, f 14 r°, compte de la châellenie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394): « *Et fiat corona de bonis lapidibus de super sizis* ».

95 ADI, 8 B 624, f 121 v°, 1340 (1334) et 8 B 640, f 65 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (28 janvier-29 août 1365): « *Primo deducuntur quos solvit pro faciendo fieri quodam magno gradario* ».

Le tuf, roche poreuse formée de concrétions calcaires déposées sur la mousse et les feuilles mortes, est la principale pierre travaillée dans la région. C'est une pierre tendre, facile à tailler et résistante, particulièrement employée pour les encadrements d'ouvertures : fenêtres, portes et ouvertures de tir⁹⁶. Ainsi, les encadrements des portes et des baies de *La Tourronde* sont-ils réalisés en grand appareil assemblé à joints vifs : la largeur des blocs varie de 17 à 40 centimètres et la hauteur des assises de 17 à 25 centimètres. De même, la tour de la maison forte de la *Bâtie-Saint-Julien* à Savines présente d'anciennes ouvertures de tir en tuf taillé (cf. *infra*). L'emploi du tuf ne semble pourtant pas être approprié à toutes les constructions puisqu'en 1399, le maître d'œuvre delphinal juge que les corbeaux « *en pierre de taille [et] en tuf* » ne sont pas suffisamment « nobles » pour le fourneau de la grande salle de Château-Queyras et il suggère de les refaire autrement – sans indiquer le matériau adéquat⁹⁷.

Outre le tuf, quelques chaînages d'angle sont dressés en blocs de marbre rose de Chorges, comme c'est le cas de la tour de La Bâtie-Vieille (Figure 29)⁹⁸. De même à Upaix, l'un des chaînages d'angles de la muraille doit être refait en pierres de taille et prendre appui sur un contrefort monté en 1390⁹⁹. C'est seulement sur le chantier de construction de la tour de La Bâtie-du-Pont (Italie, 1374-1379) que les piédroits des ouvertures, portes et balcons, sont intégralement réalisés en marbre – pierre rare pour laquelle on connaît le salaire du maçon qui s'est chargé de l'approvisionnement¹⁰⁰. Les arcades de la grande porte et de la poterne du château de Briançon sont dressées en pierres de taille, en 1395-1396¹⁰¹, mais il s'agit là d'une exception car la rénovation de ces linteaux et de ces piédroits en pierres de taille est quasiment inexistante avant la seconde moitié du XV^e siècle, voire le début du XVI^e siècle. En effet, seuls les portails de l'enceinte de Rame à Champcella (1488) et du château de Picomtal (1506) sont assemblés en blocs de marbre veiné de blanc et de rose, issu des carrières de Guillestre et de ses environs¹⁰². Le *co(u)rnuol* désigne une pierre dure particulièrement utilisée pour les ébrasements des ouvertures, qu'il ne faut pas

lapideo per quod intratur in palacio et quodam planchiamiento fusteo de trabibus melesinis quod planchiamientum positum est a sumitate dicti gradarii usque ad portam dicti palatii (...) ».

96 Par exemple, quelques angles de mur, des fenêtres, des armoires, le conduit d'un fourneau du palais delphinal d'Embrun, d'après ADI, 8 B 624, ff 121 v^o-123 r^o, 1340 (1334). Il y a deux fenêtres avec des croisées en tuf au château de Réotier en 1481 (B 3126, f 102 v^o).

97 ADI, B 3010, f 410 v^o, 13 juillet 1399, Château-Queyras : « (...) quod fornellum non fuit perfectum nec bene inceptum cujus fornelli bocheti sunt altitudinis quolibet pedum cum dimidio de petra talhe seu tiore qui non sunt boni nec condecetes prout decet in aula dicti castri. Et ideo dictus magister operum ordinavit de novo fieri dictum fornellum in defectu cujus erit defectus de bonis bochetis melioribus illis (...) ».

98 Un affleurement de marbre rose dit de *Guillestre* est donc localisé à Chorges, à proximité de La Bâtie-Vieille, d'après BMG, R 10033, notes manuscrites de Georges de Manteyer, 1907-1909.

99 ADI, 8 B 662, f 173 r^o, 24 août 1390, Upaix.

100 ADI, 7 B 36, f 8 r^o, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont : « Item solvit magistro Anthonio de Dragonerio, latomo, pro suis stipendiis IIII^{or} dierum quibus vacavit veniendo de dicto loco Dragonerii et perquirendo lapides marmoreos vel alios sufficientis ad faciendum ostium turris et balconos : XX gr. ».

101 ADI, 8 B 668, f 174 v^o, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1395-24 juin 1396) : « Item reperit voltam magne porte anterioris dicti castri totaliter destructam et est neccessarium eandem refficere de novo de bonis lapidibus cisis de latitudine et altitudine (barré : alterius posterle) in qua murus est. Item invenit posterllam existentem retro dictum castrum totaliter destructam et est neccessarium ipsam refficere de novo videlicet voutare de bonis lapidibus cissis de latitudine et altitudine alterius posterle ».

102 Prix-fait entre Martin de la Villette, deux maçons et des tailleurs de pierres, 4 avril 1506, Picomtal : « Item, plus me fan hun portal de qornuol (...) » et mention, à Rame, de « mestre Antoni que n'a fach la porto de Ramo en cornulol », d'après MANTEYER, 1932, p. 6 et p. 88. G. de Manteyer et M.-P. Mallé (MALLÉ, 1999, p. 412) voient dans le *courniol* mentionné dans les textes, le marbre rose dont sont effectivement faites les portes des deux châteaux.

confondre avec la cargneule, un calcaire dolomitique ressemblant au tuf par sa couleur jaunâtre et à cause de la présence de vacuoles¹⁰³.

Seule la Tour Brune d'Embrun est entièrement construite en pierres de taille avec des assises alternées en petit (15 x 20 cm), moyen (25 x 45 cm) et grand appareil (40 x 70 à 80 cm)¹⁰⁴. De plus, l'ensemble du parement est animé par un bossage rustique dont le rythme relativement irrégulier trahit davantage une fonction esthétique que défensive (Figure 30)¹⁰⁵. L'identité du commanditaire, l'archevêque d'Embrun, et la place de cette tour, au centre du palais archiépiscopal, justifient cette exception¹⁰⁶. Tous les autres châteaux du Haut-Dauphiné ne sont pas parementés et sont construits en galets ou en pierres de blocage.

L'approvisionnement

Sur les chantiers urbains, l'approvisionnement en pierres est souvent à la charge de la communauté. Le réemploi des moellons est une pratique courante bien que rarement mentionnée dans les textes¹⁰⁷. La reconstruction d'une partie de la muraille de Gap dans le quartier de Chaussières (voir *première partie*, 1368-1373) avec les pierres récupérées dans les maisons détruites, représente ainsi une économie non négligeable d'autant que le bois et les tuiles sont également trouvés *in situ*¹⁰⁸. Cette récupération massive expliquerait d'ailleurs qu'à Gap, le premier transport de pierres sur le chantier de la Tour du Verger – dont le prix-fait est passé le 19 juin 1406 – n'intervient pas avant le 5 octobre 1407¹⁰⁹. Par ailleurs, sur le chantier d'Upaix (1384-1385), l'approvisionnement est principalement assuré par des hommes qui extraient et transportent les pierres avec leurs animaux mais, sans doute par économie, le châtelain achète également à un villageois les pierres de sa maison ruinée (*casale*)¹¹⁰.

Au même moment, la toiture-terrasse de la tour de Montalquier est refaite avec 13,5 cannes² de pierres de taille achetées spécialement à Saint-Bonnet-en-Champsaur, soit à plus de 25 kilomètres du chantier – ce qui reste exceptionnel¹¹¹. Le prix de la canne² (5 florins) contraste fortement avec le coût du transport des pierres (1 florin) constituant le hêrisson ou pavement de la tour – les pierres menues (*lapidum menutorum*) étant simplement ramassées autour du chantier¹¹².

103 ADI, B 3126, f 120 v°, 17 juillet 1484, Briançon : « *Item plus est neccesse facere reparare quatuor fenestras sitas in eadem ture de bona rupe dura vocata cornuol (...)* ».

104 D'après BATS et alii, 1986 (1995), p. 14 et p. 23.

105 D'après MESQUI, 1987, p. 97, bossage rustique : « saillie de la pierre encadrée par un liseré taillé au ciseau ».

106 À propos de la Tour Brune d'Embrun, voir ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 176-181.

107 C'est une pratique fréquemment attestée en Provence : en 1366, le conseil de Sisteron autorise la récupération des pierres dans un faubourg détruit pour les réemployer aux murailles de la ville (LAPLANE, 1843, tome 1, p. 515, 18 mai 1366). Voir également le blocage du mur d'enceinte de Pertuis (Vaucluse) construit avec les gravats d'une église abandonnée (SAUZE, 1994, p. 145, 1396).

108 Valeur des matériaux : 365 florins / valeur des maisons détruites : 1871 florins (ADI, B 3145, 19 novembre 1373).

109 AC Gap, BB 2, f 38 r°, 5 octobre 1407.

110 ADI, 8 B 655, ff 177 v°-178 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1384-24 juin 1385).

111 M.-P. Estienne signale que les pierres employées pour la construction du four de Mirabel (Drôme) proviennent d'une carrière située à deux lieues (ESTIENNE, 1999, tome 3, p. 525, d'après ADI, 8 B 691, f 178 r°, 1429).

112 ADI, 8 B 655, ff 28 v°-29 v°, compte de la châtelainie de Montalquier [1384-24 juin 1385] : « *Item pro tresdecim cannis et dymidio quadratis de pavimento factis in copertura turris Montisalquerii de lapidibus scizis, apportatis de Sancto Boneto ad rationem V fl. pro qualibet canna habuit Johannes*

Le liant et l'enduit

Le mortier est « un mélange composé d'un liant (chaux aérienne ou hydraulique, plâtre, argile...) et d'une charge (sable, gravier, paille, poils d'animaux...), rendu maléable par l'ajout d'une certaine quantité d'eau »¹¹³. Les sources consultées nous engagent à présenter d'abord la matière première et, pour chaque matériau transformé (chaux ou plâtre), les emplois dans le bâtiment, soit comme liant, soit comme enduit.

Le mortier de chaux

Le mortier ou « ciment » est toujours composé de « chaux, de sable et de pierres »¹¹⁴. Utilisé dans tout type de maçonnerie, le mortier est fabriqué par des manœuvres villageois, directement sur le chantier de construction¹¹⁵. Pour le four d'Upaix, entièrement refait en 1390, toutes les maçonneries sont assemblées avec un mortier traditionnel à l'exception des carreaux de terre cuite de la sole, soumis à la chaleur et donc liés à l'argile¹¹⁶. Des recettes plus spécifiques à base de mâchefer, d'œufs et d'huile, sont minutieusement décrites à Montalquier en 1384 et à Briançon où la voûte de la citerne du château est entièrement maçonnée avec un mortier hydraulique (1393-1394). C'est un mortier hydraulique, sans doute un béton de tuileau, qui doit également être employé dans la citerne de Château-Queyras¹¹⁷.

Pour les travaux mis en œuvre à la tour de Montalquier, le mortier est fait à partir de chaux achetée à trois fournisseurs différents, et de sable¹¹⁸. À ces ingrédients de base qui représentent l'essentiel des dépenses (plus de 88 %) sont incorporés 20 livres d'huile (1 florin) et 650 œufs (19,5 gros). Un homme est employé pendant dix jours pour broyer du mâchefer et des tuiles (20 gros). Le transport du mâchefer coûte 3 gros de plus. Le mâchefer, les tuiles et les œufs sont des ingrédients constituant un bon mortier hydrofuge¹¹⁹, employé pour la réfection de la terrasse

de Novalhia pro manu sua dumtaxat: LXVII fl. dy. (...) Item pro portu lapidum menutorum qui positi fuerunt subtus lapides excizos dicti pavimenti: I fl. ». En Bourgogne, des hommes ramassent des pierres de blocage ou « pierres menues » qu'ils trouvent autour du château de Charolles, d'après JACQUIER, 1994, p. 81 et p. 142, 1395.

113 D'après PALAZZO-BERTHOLON, 2000, p. 193.

114 ADI, 8 B 662, f 198 r°, 13 juillet 1390, Réotier: « de bono morterio facto cum calce et arena » et f 173 v°, 24 août 1390, Upaix: « de bonis lapidibus morterio calcis et arene »; 8 B 666, f 357 r°, 30 juin 1390, Mentoulles (Italie): « (...) imbochare murum ejusdem camere ubi fuerunt neccessarie de bono morterio facto cum calce et arena » et B 3010, f 410 r°, 13 juillet 1399, Château-Queyras: « cum bono cemento, calcis et arene et cum lapidibus ».

115 ADI, 7 B 36, f 6 r°, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont (Italie): « Item solvit Johanni Falconi de Ponte et Johanni Resplandini de Aselio pro precio facto sibi dato de faciendo morterium dicte turris et pro portando aquam et etiam pro portando chaucinam cujusdam domicule supra dictam turrin ut constat instrumento quod reddit signato per U. in universo: XXXII fl., IIII gr. ».

116 ADI, 8 B 662, f 173 v°, 24 août 1390: « Item visitavit furnum dicti loci et invenit eundem derruptum et defractum et est necessarium eundem refficare totaliter de novo fundamentum, foyerium, crotam et fornellum ac etiam intrablamentum et est neccessarium facere crotam et foerium sive solum dicti furni de bonis quarronis sive maonis cum bono morterio facto de arzila et in arestis dicti furni ac in fundamento qui non sentient calorem, facere de bono morterio calcis et arene ».

117 ADI, 8 B 655, ff 28 v°-30 r°, compte de la châtellenie de Montalquier [1384-24 juin 1385] et 8 B 666, f 14 r°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394) et 8 B 671, f 144 r°, 21 mai 1398, Château-Queyras.

118 Exactement 12,5 muids et 1 setier de chaux (25 florins) transportés sur le chantier (4,5 florins) et 500 charges de sable (4 florins et 2 gros).

119 D'après MAGNIER, 1881, p. 166; PALAZZO-BERTHOLON, 1998, p. 63-72 et BERNARDI, 2000, p. 404.

sommitale de la tour et d'un mur de soutènement situé près d'un torrent, donc spécifiquement pour mettre la tour à l'abri des orages et des inondations (Figure 31). Pourtant, en 1383, c'est la foudre qui avait touché la tour, causant l'incendie des structures en bois¹²⁰ !

Une recette de mortier hydraulique gras, plus complexe que la précédente, est décrite pour *cimenter* la citerne de Briançon en 1393-1394. Le mortier est composé de chaux, de sable *lisse* c'est-à-dire fin, d'œufs, d'éclats de tuiles et de mâchefer broyé, d'huile de lin, de vinaigre ou de mastic (*aseto* ?) et de farine écrasée, le tout lié avec de l'eau¹²¹.

Enfin, un mortier de chaux et de sable finement écrasé et compact, à base de mâchefer, de sable, de tuiles broyées et d'huile est fabriqué pour les revêtements de sol des trois étages de la tour de Saint-Bonnet, en 1382¹²². À Briançon, outre les trois planchers de la tour du château, les sols de la chambre du guet, de la chambre du châtelain et de la cuisine sont également « *cimentés et nivelés* » avec un revêtement de mortier de chaux épais d'un demi pied, en 1395-1396¹²³.

D'autres recettes de mortier hydrofuge, à base de cire, de poix, de résine, de soufre et d'œufs, existent au Moyen Âge.

120 ADI, 8 B 654, f 25 v°, compte de la châtellenie de Montalquier (24 juin 1382-24 juin 1383).

121 ADI, 8 B 666, f 14 r°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394) : « (...) et cymentare eamdem cyternam de infra circumcirca de bono cymento facto cum calce calida, arena levata, stigulis et magifferri pisatis detrempatis cum aqua, ulivi, oleo cleyres de lines et cum aseto et cum farina folla molendinorum ». Le terme *asetum* (voir *glossaire*) pourrait à la fois s'entendre comme vinaigre (une recette de mortier lié avec du vinaigre est mentionnée à Gap, d'après AC Gap, BB 2, f 30 v°, 20 mai 1407 : « *Item solvit pro vinagr(i)o precii facti dictarum mille saumatis arene videlicet tres valois* ») ou comme mastic, une colle liée à l'huile de lin. D'après les auteurs antiques (Vitruve) et médiévaux, l'huile est normalement employée avec de l'eau pour éteindre la chaux vive (PALAZZO-BERTHOLON, 1998, p. 63, d'après les *Étymologies* d'Isidore de Séville). On sait également que l'huile de lin ajoutée au mortier retarde sa prise et, badigeonnée après leur pose, rend étanches les carreaux de terre cuite (BERNARDI, 2000, p. 404). M.-P. Estienne signale d'ailleurs une recette de mortier à base de poix et d'huile pour les parois de la citerne d'Ubriex (Drôme, Buis-les-Baronnies), d'après ESTIENNE, 1999, tome 3, p. 547.

122 ADI, 8 B 654, ff 26 v°-27 r°, compte de la châtellenie de Montalquier (24 juin 1382-24 juin 1383) ; 8 B 72, f 185 v°, 9 mai 1382, Saint-Bonnet-en-Champsaur : « (...) *quatuor fl. auri cum dimidio pro oleo in planchie turris implicato* » et f 184 r°, 19 juillet 1381 : « (...) *in tribus planchiis turris Sancti Boneti solum de bono cemento calcis et arene bene et perfecte piscatem* ».

123 ADI, 8 B 668, f 174 r°/v°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1395-24 juin 1396) : « *Ideo ordinavit dictus magister operum cimentare et pavire dictos tres plancos de bono morterio et aliis materiis pertinentes videlicet de altitudine medii ped. (...) pavire de bono morterio cum calce* ».

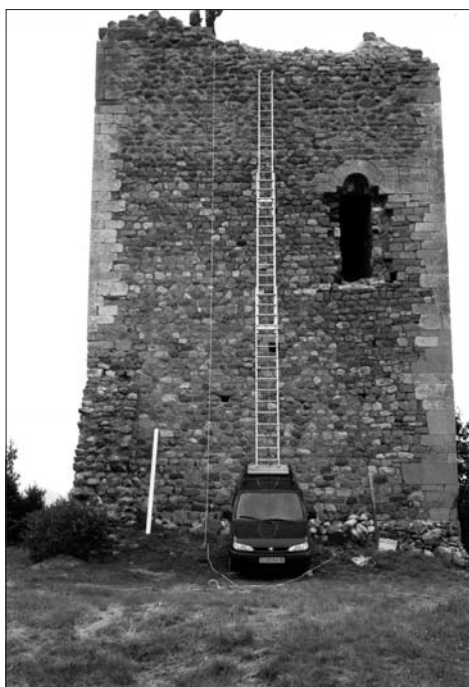


Figure 29. Photo des chaînages d'angles du donjon de La Bâtie-Vieille (en cours de restauration, 1997). © N. Nicolas.



Figure 30. Photo de la Tour Brune d'Embrun, depuis le sud. © N. Nicolas.

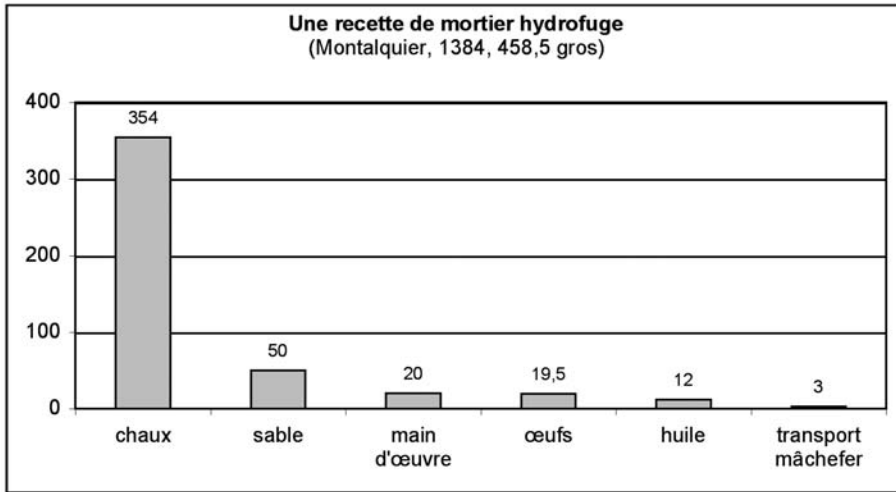


Figure 31. Coûts de fabrication du mortier hydrofuge de Montalquier (1384).

Le prix du mortier utilisé dans le blocage des murs varie en fonction de la prise en charge ou non des matériaux dans chaque prix-fait, de la nature de ces matériaux et surtout de l'épaisseur des murs¹²⁴. Ainsi, à Upaix, en 1367, le prix de la canne² semble faible (7 gros) mais il ne couvre que le travail de deux maçons qui refont 84 cannes de mur au château – les matériaux (pierres, eau, mortier) et la main-d'œuvre supplémentaire étant à la charge du châtelain. De même, si la toise de mur la moins chère (4 gros) est relevée à Château-Queyras en 1384, c'est parce que tous les matériaux sont à la charge des communautés de la vallée et que le châtelain ne rétribue donc que le salaire des maçons (cf. *supra*)¹²⁵. Par ailleurs, lorsque le maître d'œuvre expertise une maison achetée à un particulier pour la transformer en prison au palais delphinal d'Embrun (1386), il estime que le bâtiment est sain et que les murs sont très épais (4,5 pieds), ce qui explique qu'il paie l'ancien propriétaire 5 florins par canne¹²⁶. Le coût de la toise dépend également de la technique mise en œuvre par le maçon lors de la construction : la toise « carrée, creusée, murée et cimentée » de la citerne du château de Briançon est ainsi estimée à 26 florins¹²⁷ ! Ce tarif tient compte de l'importance des matériaux et des ingrédients que le maçon doit rassembler pour faire le mortier hydraulique (cf. *supra*) mais il reconnaît aussi le savoir-faire de cet artisan.

On distingue différentes qualités de sable d'après le vocabulaire, du sable fin ou *arena* au plus grossier appelé *sablon*. Ce dernier est utilisé pour des constructions rustiques où le mortier admet un sable plus épais comme par exemple dans une mangeoire de l'écurie du château d'Exilles (Italie)¹²⁸. Notons que l'approvisionnement en sable est une corvée pour les communautés de Salbertrand et d'Oulx (Italie) qui doivent fournir ce matériau pour les travaux de l'étable du château d'Exilles en

124 P. Bernardi a fait le même constat à Aix-en-Provence (BERNARDI, 1995, p. 291).

125 ADI, 8 B 644, f 41 r°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) et 8 B 655, f 164 r°, compte de la châtelainie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385).

126 ADI, 8 B 657, f 14 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1386-24 juin 1387).

127 ADI, 8 B 666, f 14 v°, compte de la châtelainie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394).

128 ADI, 8 B 668, f 342 r°/v°, compte de la châtelainie d'Exilles (24 juin 1395-24 juin 1396) : « *Et primo in stabulo noviter facto et constructo unam mingoriam de calce et sablone (...)* ».

1390¹²⁹. Ce transport est également pris en charge par les syndics de Gap au début du XV^e siècle et confié à des charretiers (cf. *supra*). À Upaix, le sable est extrait de la Durance qui passe à une demi-lieue du village dont les habitants sont payés à la charge livrée au château (Figure 32)¹³⁰. Le sable de carrière, sans doute de meilleure qualité que le sable de rivière, n'est pas mentionné dans nos textes¹³¹.

Avec le sable, la chaux est le deuxième composant du mortier. Les textes mentionnent quelquefois la « *calce calida* », que nous comprenons comme chaux éteinte et qui est employée sur les chantiers de construction, et non pas la chaux vive, dite « *calce frigida* » ou « *calce viva* » (voir *glossaire*)¹³². En effet, la chaux ne peut pas être utilisée sous cette forme et elle doit être éteinte avec de l'eau pour être employée en maçonnerie. Dans les châteaux, on conserve parfois une provision de chaux qu'il faut compléter comme c'est le cas au palais delphinal d'Embrun, en 1365¹³³ : c'est uniquement éteinte que la chaux peut se conserver et, selon Pliny l'Ancien, la meilleure chaux est celle qui l'est depuis au moins trois ans¹³⁴. Sur les chantiers, la chaux est vendue au setier, à la charge ou au muid, prix auquel s'ajoute le transport quand la chaux n'est pas fabriquée sur place, ce qui est le plus fréquent, comme à Montalquier en 1384-1385¹³⁵. C'est d'ailleurs dans le transport de la chaux que l'on trouve les plus grands écarts de prix, preuve que les gisements regroupant à la fois les carrières de pierre calcaire et le bois de chauffe sont rares¹³⁶.

La fabrication des fours à chaux (*fornellus calcis*, *furnum chausinale*, *raffurnum calcis*, *calcis fodine*) intervient avec la réalisation d'un nouveau chantier de maçonneries. Elle est confiée à des maîtres chauxourniers dont l'un est mentionné sur le chantier de Château-Dauphin (Italie) en 1336¹³⁷. À La Bâtie-du-Pont (Italie), la construction d'une tour supplémentaire au château nécessite l'aménagement de deux fours à chaux (1374-1379) sous la conduite de plusieurs maîtres chauxourniers¹³⁸. En

129 ADI, 8 B 662, f 300 v°, 28 juin 1390, Exilles.

130 ADI, 8 B 653, ff 36 v°-37 r°, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381) : deux villageois livrent 900 charges de sable pour l'un, 240 pour l'autre ; ADI, 8 B 654, f 43 v° (24 juin 1382-24 juin 1383) : 662 charges et 8 B 655, f 177 r° (24 juin 1384-24 juin 1385) : 100 charges. Dans ces deux derniers exemples, l'approvisionnement est assuré par Raymond Paul, d'Upaix.

131 Le prix d'une charge de sable de rivière est de 3 patacs (Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 36 v° ; 1382-1383, 8 B 654, f 43 v° et 1384-1385, 8 B 655, f 177 r°). 100 charges coûtent 10 gros (Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 r°) et le transport de 100 charges varie entre 4 et 8 gros (Gap, 1406-1408, AC Gap, BB 2, ff 5 r°-41 r°).

132 Interprétation d'après une citation d'Isidore de Séville dans les *Étymologies* : « *Calcis viva dicta quia dura sit tactu frigida, intus occultum continet ignem unde et perfusa aqua statim latens ignis erumpit* » (PALAZZO-BERTHOLON, 1998, p. 63).

133 ADI, 8 B 640, f 65 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (28 janvier-29 août 1365) : « (...) et pro calce empta ultra provisionem quam erat in palacio ».

134 La difficulté repose sur le maintien dans un milieu étanche de la chaux aérienne éteinte, contenant moins de 3 % d'impuretés, puisqu'elle « prend » au contact de l'air. Quant à la chaux hydraulique naturelle, contenant de 6 à 20 % d'impuretés, elle ne se conserve pas (d'après PALAZZO-BERTHOLON, 1998, p. 26-43).

135 Quelques exemples de prix... 1 charge : 5 pt. (Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 37 v° ; 1382-1383, 8 B 654, f 43 v° et 1384-1385, 8 B 655, f 177 r°). 1 setier : 1 gr. (Embrun, 1340 (1334), 8 B 624, f 123 v°), 1 muid : 1 fl., 3 gr. (Upaix, 1380-1381, 8 B 653, f 38 v°) ; 1 fl., 4 gr. (Upaix, 1384-1385, 8 B 655, f 177 r°) ; 1 fl., 8 gr. (Montalquier, 1384-1385, 8 B 655, f 29 r°) et même 2 fl. à Vizille (Isère), d'après B 3123, f 55 v°, 1365.

136 Transport d'un setier : 1/2 bar. (Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 34 r°). Transport d'un muid : 4 gr. (Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 r°) à 1 fl. (Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, f 184 v°). Transport de 1,5 muid : 2,5 gr. et de 10 muids : 17 gr. (Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 33 v°).

137 REY, 1971, tome 2, p. 101, d'après ADI, 8 B 30, ff 72-80, 15 septembre 1336, Château-Dauphin : « *Item pro fieri faciendis tribus rafurnis de calce ad faciendum dictum opus, quos rafurnos fieri fecit per Michaelem Brianconis, magistrum rafurnorum, et plures alios eorum socios : IX l. ».*

138 ADI, 7 B 36, 12 ff, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont.

octobre 1374, les maîtres chauxfourniers Stéphane *Fornacerii* et Jean *Biglatore* désignent l'emplacement opportun pour le premier four : entre le château de La Bâtie et l'église de *Pontechianale*. Le terrain choisi est creusé au préalable, sans doute pour que le four soit partiellement enterré. Stéphane *Fornacerii* suit la construction du four depuis le choix des pierres à calcliner et le remplissage du four. Entouré de quelques hommes, il surveille la cuisson du four pendant 9 jours et 9 nuits. Celle-ci terminée, la chaux est transportée à pied d'œuvre à dos de mules :

Le second four est monté sous la direction de trois autres maîtres chauxfourniers, eux aussi assistés par des ouvriers (*operarii*). La méthode suivie est identique à la première – le temps de cuisson n'excède pas 9 jours et 9 nuits dans les deux cas – sauf que les pierres sont charriées par des bœufs, ce qui explique sans doute le salaire relativement élevé des deux ouvriers, payés 6 gros la journée. Après cuisson, la chaux de ce second four est entreposée dans une cabane spécifiquement aménagée à proximité du chantier de construction¹³⁹. En effet, comme les maîtres chauxfourniers sont des artisans spécialisés, ils n'interviennent certainement qu'une seule fois et fabriquent toute la chaux nécessaire au début du chantier – rappelons que la construction de cette tour a duré 5 ans. En octobre 1374, Martin Donadieu, « économe » du chantier doit aller chercher le premier maître chauxfournier, Stéphane *Fornacerii*, originaire d'Acelino (?); le deuxième four est réalisé notamment par Jean Dapier *de Milan* et Balthazar de Ast (d'*Asti*?). La chaux est ensuite transportée au pied de la tour, où est fabriqué le mortier (cf. *infra*).

Voici le bilan des coûts de construction des deux fours à chaux :

Premier four	Coût
- Expertise, choix du terrain et des matériaux par 2 maîtres chauxfourniers (12 jours x 3 gros)	3 fl.
- Préparation du terrain	8 fl.
- Montage des parois du four par 3 maçons pendant 5 jours	5 fl.
- Transport et montage des pierres dans le four	27 fl., 1,5 gr.
- Bois (combustible) y compris le transport	33 fl.
- Salaire du maître chauxfournier (29 jours x 4 gros)	9 fl., 8 gr.
- Salaire du maître chauxfournier et des hommes pour la surveillance de la cuisson pendant 9 jours et 9 nuits	34,5 fl.
- Transport de la chaux sur le chantier et de 500 setiers de sable pour le mortier	44 fl.
- Main-d'œuvre diverse : sciage du bois, surveillance de la cuisson	19 fl.
- 7 au 9 octobre 1374 : voyage pour chercher le maître chauxfournier à Acelino	1 fl.
Sous-total 1	184 florins et 3,5 gros
Second four	Coût
- Choix et transport des pierres, sciage du bois	48 fl.
- Transport des pierres et du bois par deux hommes (88 jours x 6 gros)	44 fl.
- Salaire de 3 maîtres chauxfourniers et d'ouvriers pour la surveillance de la cuisson pendant 9 jours et 9 nuits	36 fl.
- Construction d'une cabane pour entreposer la chaux	15 fl.
Sous-total 2	143 florins
Total	327 florins et 3,5 gros

¹³⁹ Sur le chantier du Dôme de Milan (1387), la chaux est conservée dans une chapelle désaffectée (BRAUNSTEIN, 1985, p. 89). À l'Isle-sur-la-Sorgue (1363), la chaux est gardée avec les armes dans une maison du village louée par la communauté (BUTAUD, 2001, tome 2, p. 549).

La construction des fours à chaux sous-entend l'existence sur un même site du combustible, le bois, et de la matière première, la pierre calcaire. La présence de ces deux composants, d'une part, et la localisation du chantier où sera utilisée la chaux, d'autre part, sont les deux paramètres à prendre en compte afin de limiter le transport – même si le coût de ce dernier est forcément réduit puisque la pierre perd au moins 45 % de son poids au cours de la cuisson¹⁴⁰. Ainsi, pour les chantiers situés à Upaix, la chaux est fabriquée dans la montagne de Faye (Ventavon) et plus précisément près de Beaujeu, « *éloigné d'une grosse lieue... à une lieue et demie* » (5,5 km) où les chaufourniers trouvent à la fois la pierre calcaire et le combustible (Figure 32)¹⁴¹. Sans s'éloigner autant de leur ville mais avec l'impérieuse nécessité de produire de la chaux en quantité suffisante, les consuls d'Embrun n'hésitent pas à conclure un accord avec les communautés de Puy-Saint-Eusèbe et Puy-Sanières en mars 1381. En effet, afin de construire deux tours et quatorze bretèches en pierres sur le front nord de la ville, les habitants des deux communautés s'engagent à faire un four à chaux sous le Bois Vézin, à 1 kilomètre au nord-ouest du hameau de Caléryère et en échange de ce travail, ils obtiennent l'autorisation de se réfugier temporairement dans la cité en cas de danger¹⁴². Enfin, pour bâtir une tour près de la porte supérieure de Briançon, les syndics de la ville s'engagent à construire un four à chaux au bois de Côte Rouge et à fournir 20 muids de chaux au maître d'œuvre des travaux, qui doit en assurer le transport (1396) – charge relativement importante puisque le bois de Côte Rouge ou bois des Rousses (à l'est de Saint-Chaffrey ?) est assez éloigné de la ville¹⁴³.

On peut se demander si la mise en place de ces fours constitue une menace pour le couvert forestier. Dans le mandement de Crots, près d'Embrun, les Embrunais revendiquent le droit de faire des fours à chaux dans la forêt de Boscodon dès la fin du XIII^e siècle malgré un règlement qui interdit leur construction comme celle des fours à plâtre (1346)¹⁴⁴. Or, une enquête réalisée en 1402 révèle que des pins ont été récemment coupés pour alimenter deux fours à chaux. En effet, les Embrunais prétendent être autorisés à faire des fours dans les propriétés des coseigneurs de Crots – ce qu'indiquait effectivement la charte concédée en 1346¹⁴⁵. Le bois est à ce point coûteux – car nécessaire en grande quantité – que les habitants de Montorcier, pour les travaux du château, en viennent à négocier avec leurs coseigneurs le versement d'une redevance pour le combustible qui alimente le four à chaux qu'ils fabriquent¹⁴⁶.

D'après les chartes de libertés delphinales concédées au début du XIV^e siècle, les fours à chaux et les charbonnières menacent l'intégrité du couvert forestier. À ce sujet, la charte accordée par le dauphin Humbert II aux habitants de Bardonnèche (Italie), en 1336, interdit les coupes abusives, l'exploitation du tan, le feu – sous peine d'amende de 60 sous – et donc également la construction des fours à chaux¹⁴⁷.

140 D'après BERNARDI, 1995, p. 169 et PALAZZO-BERTHOLON, 1998, p. 26.

141 ADI, 8 B 654, f 43 v^o, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1382-24 juin 1383): « *Et pro III^e XLIX somatis calcis portatis a montanea Faee que distat ab Upaysio una grossa leuca (...)* » et 8 B 655, f 177 r^o (24 juin 1384-24 juin 1385): « *Item pro octo modiis calcis adductis a territorio Belli Joqui a quo loco distat una leuca cum dymidia (...)* ».

142 ADHA, Ms 65¹, notes de P. Guillaume, d'après le *Livre Carré* d'Embrun, ff 206-209 r^o, 20 mars 1381: le four doit être achevé avant la Pentecôte (2 juin 1381).

143 ADHA, Ms 65¹, 4 avril 1396, Briançon.

144 ROMAN, 1923, tome 2, p. 162, charte n^o 196, 24 janvier 1282 et ROMAN, 1903, p. 160, 25 mai 1346.

145 SCLAFERT, 1959, p. 183 d'après AC Embrun, *Livre carré*, f 30 et ADI, B 3728, pièce, v. 1400, *De facto calcis*.

146 ADI, B 2953, ff 391 v^o-392 r^o, 16-18 avril 1421, Montorcier.

147 FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, tome 1, p. 374-408, d'après ADI, B 3921, f 1 et B 2962, 4 juin 1336, charte de libertés accordée aux habitants de Bardonnèche, Beaulard et Rochemolles.

Dans les terres de l'archevêque d'Embrun, les usages sont tout autant règlementés puisque les consuls de Guillestre contrôlent l'extraction du bois, de la chaux et du charbon dans leurs communaux (1329), même si la multiplication des procès à ce sujet montre que les communautés y arrivent plus ou moins bien¹⁴⁸.

Rappelons que l'entretien de Château-Queyras est assumé par les différentes communautés de la vallée (Aiguilles, Abriès et Ristolas) depuis 1265¹⁴⁹, mais comme les habitants d'Arvieux ne sont pas cités dans cet accord, des litiges surviennent en 1371 avec eux. Lorsque le gouverneur Charles de Bouville ordonne la construction d'une braie derrière le château, les syndics d'Arvieux s'affrontent avec ceux d'Abriès, d'Aiguilles et de Ristolas à propos du transport de la chaux, du sable et des pierres nécessaires¹⁵⁰. En effet, d'après les syndics d'Abriès, d'Aiguilles et de Ristolas, les hommes d'Arvieux doivent fabriquer le four et transporter la chaux – alors qu'eux fournissent le sable et les pierres. Or, selon le syndic d'Arvieux, les hommes qu'il représente n'ont à faire que le four – les autres communautés assumant le transport de la chaux jusqu'au château¹⁵¹. À défaut d'établir clairement les responsabilités de chaque communauté, le dauphin concède le transport de la chaux à prix-fait... qui sera payé par les quatre communautés au *pro rata* du nombre de leurs habitants¹⁵²!

Certains fours à chaux sont aménagés directement sur les chantiers de construction et, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, ils sont installés en dehors des villes, à proximité des remparts¹⁵³. À Gap, lors de la construction du nouveau rempart au quartier delphinal de *Chaussières* (1368-1373), un four à chaux est même aménagé dans les ruines d'un *casale* et fonctionne avec les pierres récupérées *in situ*¹⁵⁴. Plus tard, pour les besoins des chantiers de fortification de la ville, le soin de faire un four à chaux au quartier de Bonne, en dehors des murs de la ville, est confié à Pierre Masse (avril 1406). Les syndics autorisent dans un premier temps le chaufournier à élever une digue maçonnée le long du torrent de Bonne pour protéger le four¹⁵⁵. Cette autorisation est accordée par les syndics de la ville un mois avant la construction des nouveaux remparts (23 mai) et de la Tour du Verger (19 juin). Il est convenu que les syndics feront couvrir le four à chaux et les habitants charrieront les pierres pour l'alimenter. Le 15 juillet, le four produit 200 muids de chaux et Pierre Masse se voit interdire toute vente de cette production à l'extérieur de la ville. Le 27 novembre, il s'engage encore à fournir à la ville 50 muids de chaux – seuil au-delà duquel il est autorisé à commercialiser ou à donner la chaux¹⁵⁶.

148 VAILLANT, 1951, p. 405, d'après la transaction entre l'archevêque Bertrand de Deux et les habitants de Guillestre et de Risoul, 12 août 1329.

149 VAILLANT, 1968, p. 343 et GOLAZ, 1971, p. 12, d'après ADI, B 3700, f 59, 61 v° et 63 v°.

150 ADI, B 3010, f 281 r°, 22 mai 1371, *Transactio de portando calcem ad castrum Cadracii*.

151 ADI, B 3010, ff 281 v°-283 r°, 22 mai 1371.

152 En 1398, le problème n'est toujours pas réglé puisque le châtelain certifie que les pierres, la chaux, le sable et le plâtre sont à la charge des communautés de Ristolas, d'Abriès, d'Aiguilles et d'Arvieux mais il n'évoque pas leur transport (ADI, B 671, f 146 r°, 21 mai 1398, Château-Queyras). Voir également les accords entre les habitants de Ceillac et de Molines-en-Queyras, en 1327, interdisant de faire du charbon et des fours à chaux entre Ruine Blanche et Riou Sec, d'après TIVOLLIÉ, 1913, p. 287, 25 septembre 1327.

153 Voir, à Aix-en-Provence : FIXOT, GUYON, PELLETIER et RIVET, 1986.

154 ADI, B 3145, f 5 r°, 19 novembre 1373.

155 Le maître du four à chaux se nomme Pierre Masse ou Marseille. AC Gap, BB 2, f 2 v°, 21-25 avril 1406.

156 AC Gap, BB 2, f 5 r°, 23 mai 1406; f 6 v°, 5 et 15 juillet 1406 et f 12 r°, 27 novembre 1406.

Le 20 avril 1407, les syndics inspectent le chargement en bois d'un nouveau four pour déterminer s'il peut être allumé et ils font installer deux chevrons munis de crochets pour l'étayer. Ces étais, sans doute destinés à faciliter le chargement du four, brûleront lors de la cuisson. Les 25 et 27 avril, dix-sept hommes sont payés pour le transport, avec leurs ânes, des pierres qu'ils entassent dans le four. Le 28 avril, trois *fustiers* étayent le four pendant que deux hommes transportent le bois nécessaire à la combustion. Cette dernière opération s'achève avant le 17 mai, date à laquelle un ouvrier est chargé de l'ouverture du four¹⁵⁷. À partir du 29 juin et jusqu'au 26 septembre, des charretiers acheminent la chaux vive jusqu'au chantier de la Tour du Verger, située à plus de 600 mètres du four¹⁵⁸. Enfin, le 11 octobre, un charretier transporte 200 charges de sable pour faire le lit de pose (*jas*) du four, sans doute une chape destinée à recouvrir la chaux pour l'éteindre¹⁵⁹.

La quantité de chaux vive sortie du four de Bonne est évaluée à 1 844 émines (28,5 muids et 5 setiers)¹⁶⁰ – soit une valeur supérieure à celles que relève P. Bernardi à Aix-en-Provence¹⁶¹. Pour l'ensemble de son travail, le chauxournier Pierre Masse reçoit 56 florins, somme qu'il doit partager avec ses associés¹⁶². On constate que le délai de fabrication de la chaux est relativement long : 20 avril (première inspection du four), 25 et 27 avril (chargement des pierres), 28 avril (chargement du bois), 17 mai (ouverture du four) et 29 juin (début du transport de la chaux vive).

Avec l'exemple d'un four à chaux fonctionnant à Pertuis, P. Bernardi remarque que le délai d'un mois était déjà très important (11 juillet au 12 août 1396). L'auteur estime que la cuisson ne dépasse pas 3 jours, de même que la phase de refroidissement, alors que l'on attend plus de 11 jours pour ouvrir le four. Rappelons qu'à La Bâtie-du-Pont (Italie), la cuisson de la chaux dure 9 jours et 9 nuits. À Gap, on peut raisonnablement penser que le four est ouvert seulement 17 jours après la fin de la cuisson. Quant au premier charroi de chaux, il n'intervient pas avant le 29 juin. Ce laps de temps est consacré à l'acheminement du sable près du chantier de la Tour du Verger et c'est donc seulement après que débute la fabrication du mortier¹⁶³.

Le plâtre

Le plâtre, le plus souvent utilisé comme enduit, est également un liant employé dans la construction, y compris pour le gros œuvre. Il est obtenu par cuisson du gypse

157 AC Gap, BB 2, ff 27 r°-30 r°, 20 avril-17 mai 1407.

158 AC Gap, BB 2, ff 33 v°-37 v°, 29 juin 1407 (11,5 muids); 30 juin (9 muids et 9 setiers); 6 juillet (13 setiers); 22 juillet (13 muids, 6 setiers et 1 émine); 29 juillet (7 muids et 12 setiers); 1^{er} août (6,5 muids); 6 août (2 muids); 14 août (10 muids); 30 août (3 muids); 8 septembre (6 muids); 14 septembre (3 muids) et 26 septembre (3 muids).

159 AC Gap, BB 2, f 38 r°, 11 octobre 1407 : « *Die XI mensis octobris, Johannes Juliani alias Chaberto de Vapinci confessus fuit habuisse a supradicto Johanne Thomacii pro ducentis saumatis arene quas adducere debet ad domum Johannis Mathey pro faciendo lo jas calsis furni chausinalis Bonne: XVI gr.* ». La chaux aérienne est couverte de sable mouillé pour éviter la prise avec l'air (procédé de l'extinction en fosse, d'après PALAZZO-BERTHOLON, 1998, p. 26).

160 1 muid = 16 setiers = 64 émines (AIMÈS, 1965a, p. 11 et 1965b, p. 127).

161 D'après BERNARDI, 1995, p. 170, les productions varient entre 200 et 1 100 émines.

162 AC Gap, BB 2, f 28 v°, 28 avril 1407 (5 florins); f 29 r°, 1^{er} mai 1407 (4 florins), 6 mai 1407 (11 florins) et 7 mai 1407. Romette est aujourd'hui réuni à la commune de Gap.

163 Le four à chaux de Pertuis (Vaucluse, ch.-l. cant) est construit à quelques centaines de mètres de la muraille (SAUZE, 1994, p. 145). Pour expliquer le délai qui sépare la fin de la cuisson et le début de l'extraction de la chaux vive, P. Bernardi suppose que les maçons ne sont pas prêts à réceptionner la chaux dès le quatrième jour (BERNARDI, 1995, p. 171).

à faible température (130° à 250 °C), broyé puis réhydraté lors de sa mise en œuvre. Sur les chantiers étudiés, les unités de mesure du plâtre sont le setier et la charge¹⁶⁴.

Le plâtre est d'abord un enduit mural et un revêtement de sol, et sert à régulariser une surface et à protéger un parement¹⁶⁵. Ses propriétés ignifuges en font un matériau particulièrement apprécié pour les revêtements des cuisines. Ainsi, plusieurs poutres situées à l'entrée de l'escalier de la cuisine ainsi que dans cette dernière, sont-elles recouvertes de plâtre au château de Réotier, en 1390¹⁶⁶. Dans le cellier du château d'Upaix, le plâtre recouvre les nouvelles solives du plancher et isole le fond des coffres à grain (1390)¹⁶⁷. Il en est de même à Château-Queyras où le grenier n'est autre qu'une petite pièce carrée de 4,7 mètres de côté (2,5 toises) munie de cloisons en plâtre¹⁶⁸. À la fin du XIV^e siècle, le manteau d'un des deux fourneaux situés dans ce même château est réparé avec du plâtre¹⁶⁹. Ce revêtement n'est pas employé exclusivement dans les bâtiments annexes: dans la tour du château d'Exilles (Italie), un maçon remplace les poutres, une traverse et les poinçons (?) du plancher avant de les recouvrir de plâtre (1370-1371)¹⁷⁰. Dans les châteaux, ces revêtements en plâtre sont fréquemment renouvelés.

Une variante, le *marc*, désigne plus particulièrement un revêtement de sol en mortier ou en plâtre en usage dans le Briançonnais. Un seul exemple, dans la chambre du fourneau de Château-Queyras, est clairement attesté en 1388 mais c'est sans doute aussi ce type de revêtement mixte qui doit être fait (*margiare*) dans une loge du château de Briançon en 1382¹⁷¹.

164 Quelques exemples... 1 charge de plâtre *non cuit*: 6 d. (Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 40 v°), sinon: 9 d. (Upaix, 1367-1369, 8 B 644, f 40 v°). 1 setier: 1 gr. (Embrun, 1340 (1334), 8 B 624, f 122 r°). 1 charge: 1 gr. (Serres, 1484, B 3126, f 62 v°). 100 charges: 53 gr. (Upaix, 1363-1365, 8 B 640, f 41 v°).

165 D'après PALAZZO-BERTHOLON, 2000, p. 193.

166 ADI, 8 B 662, ff 198 v°-199 r°, 13 juillet 1390, Réotier: « *Item reperiit introytum egradarii coquine dicti castri ubi deficiunt duo trabes longitudinis duarum tesiarum cum dymidia et de super crotonare easdem trabes de bono gipo bene et sufficienter et refficere egradarium ibidem existentem et imbochare murum introytus dicte aule granerii et coquine. Item visitavit quoquinam sive foganhiam vocatam foganhiam camerarum et cameras ejusdem et est necessarium easdem refficere desuper in pluribus locis et deficiunt ibidem due trabes longitudinis duarum tesiarum vel circa et de super postare et crotonare bene et sufficienter* ».

167 ADI, 8 B 662, f 175 v°, 23 août 1390, Upaix: « *Item visitavit castrum dicti loci et invenit cellerium ubi sunt granerii dicti castri derruptum et destructum et sunt necessarii XVIII^{to} trabes longitudinis dicti cellerii et grossitudinis unius palmi canne et de super crotonari de bono gipo bene et sufficienter. Item visitavit granerios existentes infra dictum cellerium et invenit eos derruptos in pluribus locis et est necessarium eosdem refficere planum dictorum graneriarum de bono gipo. Item visitavit planum magne aule et invenit eundem destructum et derruptum in pluribus locis et est necessarium eundem crotonari bene et sufficienter ubi fuerit necesse de bono gipo et foyerium fornelli dicte aule refficere bene et condecenter* ».

168 ADI, 8 B 24, f 78 v°, 12 juin 1339, Château-Queyras: « *De super vero ipsa cellaria sunt graneria gippea pulcra continentis latitudinem: II tesias dymidia; longitudinem: II tesias dymidia; altitudinis: II tesias* ».

169 ADI, B 3010, f 417 v°, 12 juillet 1389, Château-Queyras: « *fornellum ipsius camere actari cum gippo* » et f 406 r°, 28 août 1395: « *de super rotam dicti fornelli fiat capa de bono gipo* ». Voir également ADI, 8 B 662, f 129 v°, compte de la châtellesie de Serres (24 juin 1390-24 juin 1391): « *unum fornellum de gippo* ».

170 ADI, 8 B 647, f 70 v°, compte de la châtellesie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371): « *Item fecit fieri in turri castri Exiliarum ex parte ecclesie Beate Katherine planchamentum altius de plastro et fuerunt in eo posite IIII trabes, unum traverserium et IIII agulhe que fieri fecit per Johannem Escoferii, massonerium, facto precio cum eodem inclusis preciiis totius fuste et plastris juxta consilium proborum – reddit instrumentum precii facti extimatus et quitationis de soluto: IX fl.* ».

171 ADI, B 3010, f 416 r°, 15 mai 1388, Château-Queyras: « *Item quod teretur camera fornelli de marchio, calce et arena* » et 8 B 654, f 9 v°, compte de la châtellesie de Briançon (24 juin 1382-24 juin 1383): « (...) *de margiando et paviendo planum logie dicti castri et faciando picem gippi a parte anteriori dicti castri in dicta logia (...)* ». À propos du *marc* dans l'architecture du nord des Hautes-Alpes, voir MALLÉ, 1999, p. 156.

Le plâtre peut enfin faire office de liant pour des aménagements de second œuvre. Dans la tour de Montalquier, on s'en sert ainsi pour fixer les ferrures et sans doute pour maintenir le chambranle d'une porte (1397-1398), et dans la chambre de l'artillerie du château de Briançon, une potence où sont suspendues les armes est maintenue avec des corbeaux renforcés au plâtre (1418)¹⁷². Pour murer temporairement une ouverture, il n'est pas rare de voir le plâtre mêlé à de la chaux¹⁷³. De même, des escaliers intérieurs maçonnés et recouverts de plâtre ont été mis au jour dans la zone haute du village de Lazer¹⁷⁴.

Pour les travaux du château d'Upaix, les maçonneries liées à la chaux (cf. *supra*) et celles liées au plâtre sont mentionnées conjointement, ainsi que les sites d'extraction de la matière première. Ainsi, deux maçons refont au plâtre le mur d'une salle du château en 1363-1365¹⁷⁵, et pour la réfection de 84 cannes de rempart, on achète 1591 charges de plâtre à cinq plâtriers : Pierre Humbert, Pierre Gambe¹⁷⁶, Simon Fulcon, Jean Aloer et Jean Borel (1368). Parmi ces 1591 charges, 210 contiennent du plâtre non cuit qui est moins cher (6 deniers au lieu de 9)¹⁷⁷. Le plâtre est donc livré sous forme d'un produit fini : son charroi depuis la plâtrière (*gipperia*) nécessite 200 bêtes dont le châtelain paie la nourriture (12 deniers par bête). Comme il reste du plâtre cuit (?), il est rapidement utilisé pour la réfection d'un mur de la chambre du fourneau : celui qui est du côté du rempart précédemment refait¹⁷⁸. Ainsi, le plâtre est employé indifféremment comme liant et comme revêtement dans toute maçonnerie intérieure ou extérieure du château d'Upaix (Figure 32).

172 ADI, 8 B 671, f 335 r°, compte de la châtellenie de Montalquier (24 juin 1397-24 juin 1398) : « *Item ponit quod solvisse et expensis pro opere necessario constructo in turre Montis Alquerii in camera fustea tam pro postibus, clavis, serrallia, chabronis et porta dicte turris cum gipo in eo posito ac pontino ibidem facto : VI fl.* » et 9 B 30 bis, f 65 r°, 8 août 1418, Briançon : « *Item fecit et affixit murum cum bochetis firmatis de gippo, aliam perticam longitudinis trium theysiarum cum dymidia in qua custodiuntur coyraffie et bacigneti* ».

173 AC Briançon, CC 1, 1352 : « *pro calce et gipo ad claudendum IIII^{or} hostia dicte domus* ».

174 D'après GANET, 1995a, p. 88.

175 ADI, 8 B 640, f 41 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (19 juin 1363-24 juin 1365) : « *Item solvit Petro Gambe pro centum somatis gippi emptis ab eodem pro reparando pariete aule a parte occidentis juxta aliam aulam que cecidit – reddit instrumentum confessionis LXIII s. reforciatorum valent : IIII fl., V gr. Item solvit Bernardo Giraudi et Michaeli Agulloni, lathomis, pro salario suo et plurium manupercariorum quia quatuor diebus steterunt in reparando dicto pariete – reddit confessionem dictorum magistrorum : VII fl.* ».

176 Pierre Gambe approvisionnait déjà le chantier précédent, d'après ADI, 8 B 640, f 41 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (19 juin 1363-24 juin 1365).

177 ADI, 8 B 644, ff 40 r°-41 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) : 1 381 charges à 9 deniers et 210 charges à 6 deniers, soit 57 livres et 9 deniers.

178 ADI, 8 B 644, f 40 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

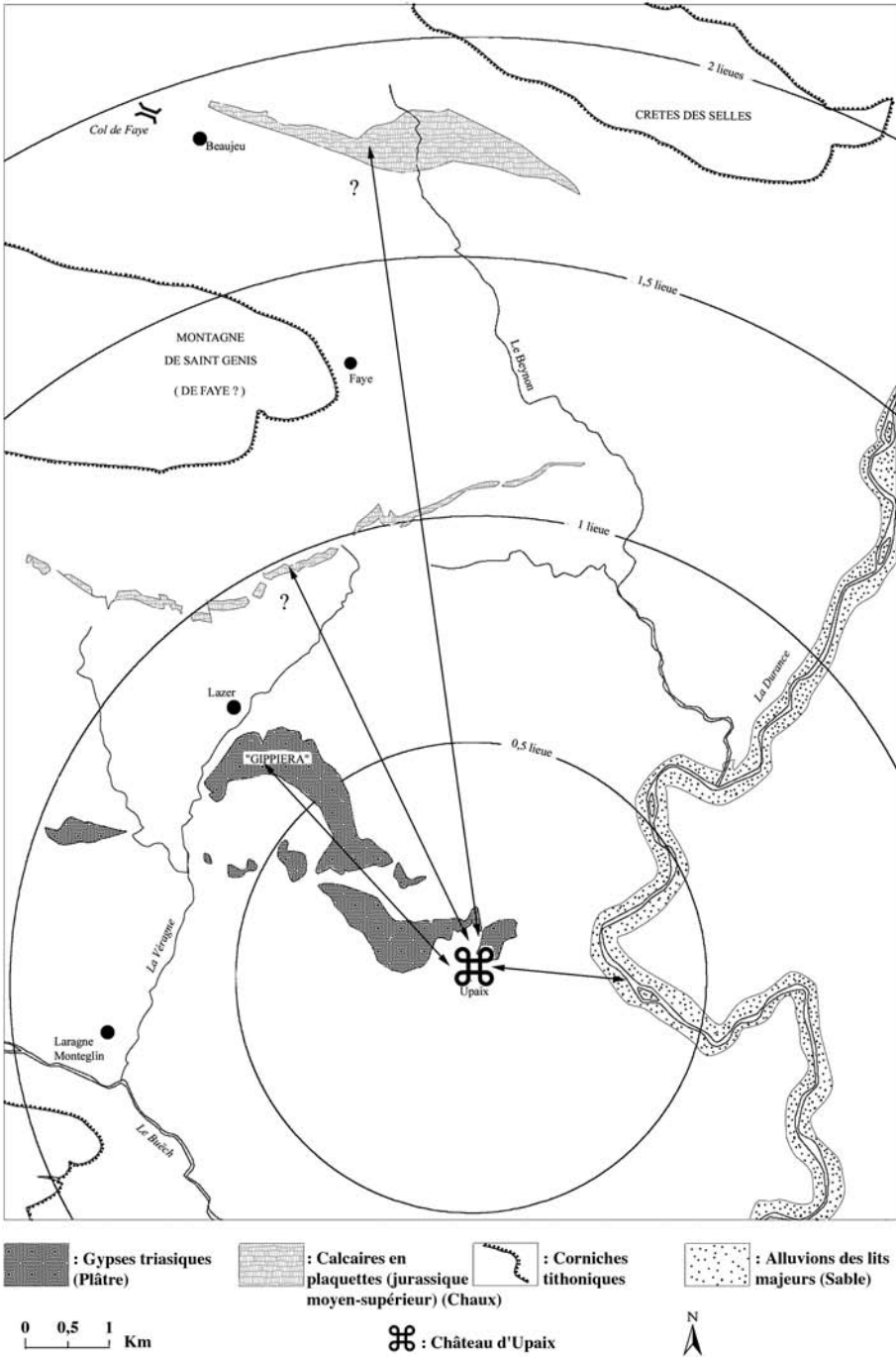


Figure 32. Les approvisionnements en chaux, en sable et en plâtre à Upaix. © N. Nicolas.

Les maçons

La distinction terminologique entre les maçons (*latomus, murator, massonerius*) et les tailleurs de pierres (*lapicida, picator lapidum*) est sans doute trop restrictive. Une seule fois, le notaire précise qu'un artisan, en l'occurrence Bertrand de Lazer est « *lapicida et murator* » (1393) mais deux années plus tard, il est simplement appelé « *maçon* ». Cependant, le tailleur de pierres indépendant, celui qui approvisionne les chantiers en matériaux, existe. Ainsi, sur le chantier de la salle d'audiences du palais delphinal d'Embrun (1371-1372), les pierres sont achetées à un maître alors que l'érection du nouveau mur est confiée à un *murator*¹⁷⁹. Afin de mieux les identifier, les surnom et nom de ces artisans peuvent parfois indiquer leur métier¹⁸⁰. C'est le cas de Briançon Briançon, dit *chapus*, qui répare les murailles et une porte de Briançon¹⁸¹. De même, Thomas Masson, maçon d'Embrun, est l'un des témoins du prix-fait passé entre le maçon Bertrand de Lazer et le maître d'œuvre du Dauphiné Stéphane Voisin, pour la construction de trois tours à Briançon en 1393¹⁸².

Au château d'Upaix, en 1380, le maçon Guiot de Novalhe doit rechercher les « *bonnes fondations* » et détruire l'ancien mur avant de le reconstruire : l'épaisseur du nouveau mur varie entre cinq pieds pour les fondations et quatre pieds au sommet du mur¹⁸³. Ayant les mêmes attributions que le maçon, le maître *minator* est mentionné à une seule reprise, à La Bâtie-du-Pont (Italie, 1374-1379). Il s'agit davantage d'un terrassier que d'un sapeur chargé de creuser le rocher et de niveler le terrain pour établir les fondations d'une nouvelle tour : répartis en deux équipes de deux hommes, l'une à l'est et l'autre à l'ouest, les *minators* creusent un fossé long de sept toises (13,10 m) et de quatre pieds (1,36 m) de profondeur¹⁸⁴.

Comme il a été noté pour les charpentiers, les maçons sont avant tout des hommes qui s'adaptent à la demande, y compris sur les chantiers urbains. Ainsi, à Gap, le maçon Arnaud Agulhon fournit également des chevrons pour la Porte

179 ADI, 8 B 649, f 27 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1371-24 juin 1372): « *Item solvit Johanni Chamboni muratori pro octo cannis parietis seu muris constructis per eum in curtim dicti palatii ad opus dicte curie: VI fl., IIII^r tur. Item solvit et deliberavit magistro Raymundo Brunelli ex causa precii lapidum emptarum ab eodem pro dicta constructione dicte curie: II fl.* ».

180 L'avis d'A. Belmont est plus nuancé: « Les patronymes cités par les rôles de taille et les révisions de feux du bas Moyen Âge apportent un indice qui milite en faveur de l'ancienneté du fait artisanal dans les campagnes. En effet, parmi tous les noms de famille que nous avons pu lire, très nombreux étaient ceux qui, comme les *Fabri, Escofferii, Tissoci* ou autre *Moneri* se référaient à des métiers artisanaux, sans que leurs porteurs exercent eux-mêmes les métiers en question » (BELMONT, 1993, p. 425). Voir également FOISSIER, 2000a, p. 12 et p. 25.

181 AC Briançon, CC 3, f 7 r°, 1368-1369.

182 ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393, Briançon. Voir aussi le cas de Jean Masson des Vigneaux, maçon à Château-Queyras, d'après ADI, 8 B 655, f 162 v°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385).

183 26 cannes² à 1,5 florin, soit 39 florins. ADI, 8 B 653, f 36 r°/v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381): « (...) *ad precium factum construendum magistro Guioto de Novalhia, lathomo, cum pacto quod ipse magister lathomus peazonem seu fundamentum dicti muri barrii donec bonum inveniat fundamentum perquirere suis sumptibus et dirruere teneatur et quod dictum murum construat et faciat tali modo quod in dicto fundamento ipse murus sit grossitudinis quinque ped. et in summitate quatuor ped.* ».

184 ADI, 7 B 36, f 4 v° et f 6 v°, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont: « *Item solvit magistris Baudono Hugoneto Bonitardi et Job. Berardi minatoribus pro (barré: fundamento dicte turris) scindendo et cavando ruppem a parte occidentali in longitudine VII tesiarum et largitudinis IIII ped. pro fundamento dicte turris construendo ut constat instrumento quod reddit signato per K.: VIII fl., IX gr. (...). Item solvit Hugoni Brunicardi et Baridono Baridon, minatoribus, pro suis stipendiis duorum dierum quibus steterunt in cavando ruppem in loco in quo factum fuit fundamentum dicte turris a parte orientali ut constat instrumento quod reddit signato per V. pro quolibet et die quolibet VI gr. valent: II fl.* ».

Garcine¹⁸⁵. Ceci n'empêche pas aux maçons les plus compétents d'être appelés de chantiers en chantiers. C'est le cas de Guiot de Novalhe, d'abord maçon à Upaix (1380-1383) puis à Serres (1390-1391) où il conclut un contrat non négligeable¹⁸⁶. Ce maçon, artisan de la réfection de la muraille à Upaix, avait obtenu en août 1390 un important prix-fait (170 florins) pour des réparations défensives et des travaux d'entretien (four, canalisations...) – sans doute réalisés juste avant son installation à Serres. C'est encore à Upaix – peut-être parce que les textes sont nombreux – que se distinguent des familles d'artisans¹⁸⁷. Ainsi, *Sandrono* Horonat (ou Honorat) doit détruire une partie du four qui s'effondre en 1368¹⁸⁸. Sans doute ce maçon a-t-il un lien de parenté avec Pierre Honorat, charpentier à Upaix dès 1370 (cf. *supra*).

En ville comme dans les hautes vallées, le recrutement de maçons étrangers semble être un gage de qualité¹⁸⁹. À Briançon, œuvrent ainsi des maçons milanais et lombards¹⁹⁰ comme ce Bertrand *de Lazer*, du diocèse de Côme (Lombardie), cité à deux reprises en novembre 1393. Il obtient successivement les chantiers de la citerne du château après la mise aux enchères du prix-fait ainsi que la construction de trois tours de flanquement sur la muraille de la ville¹⁹¹. Encore mentionné comme expert-témoin pour l'excavation d'une citerne à Château-Queyras, il s'installe définitivement dans la vallée du Queyras après cette date (1419)¹⁹². D'une origine encore plus lointaine, le maçon Arnaud Tournefort, natif de Narbonne et résidant à Chorges, obtient le prix-fait de la construction d'une partie de la muraille de Tallard en 1396¹⁹³. La plupart des autres maçons sont engagés sur des chantiers d'envergure sans pour autant quitter leur ville d'origine comme cela semble être le cas d'Elzéar Granet, maçon de Sisteron et prix-facteur de la Tour du Verger à Gap en 1406¹⁹⁴.

Les artisans du métal

L'approvisionnement en métal est souvent à la charge du châtelain dans l'établissement d'un prix-fait global car son coût accroît rapidement le prix des aménagements défensifs, particulièrement si ces derniers sont en bois. Ainsi, la

185 AC Gap, BB 2, f 34 r^o, 6 juillet 1407.

186 ADI, 8 B 662, f 129 v^o, compte de la châtellenie de Serres (24 juin 1390-24 juin 1391). Prix-fait de 103 florins et 4 gros (n.p.).

187 A. Belmont a étudié ces « dynasties » d'artisans en Dauphiné, d'après les rôles de taille et les révisions de feux (1367-1476) : BELMONT, 1993 et BELMONT, 1998.

188 ADI, 8 B 644, f 39 v^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

189 *A contrario*, la construction d'urgence des murailles de Chambéry (Savoie) en 1391 est confiée aux habitants de la ville (BRONDY, 1976, p. 73). À ce sujet, voir l'exemple d'Aix-en-Provence, d'après BERNARDI, 1995, p. 43-58.

190 ADI, 8 B 668, f 176 r^o, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1395-24 juin 1396) : « *magister Johannes Tresani de Coni, mediolanense, quiquidem massoni* ». Deux maçons de Côme travaillent à Upaix en 1368 : ADI, 8 B 644, f 40 r^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) ainsi que Jean Dapier, maître maçon du diocèse de Côme à La Bâtie-du-Pont (Italie), ADI, 7 B 36, f 6 r^o, 24 juin 1374-15 novembre 1379.

191 ADI, 8 B 666, ff 12 v^o-15 r^o, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394) : enchères après la visite du 3 novembre 1393 et ADHA, Ms 65ⁱ, 9 novembre 1393, Briançon.

192 ADI, B 4364, pièce, 7 novembre 1419, Château-Queyras. Le fils de Bertrand de Lazer, Jacques, est cité comme témoin d'un prix-fait à Château-Queyras en 1417 (ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417). D'autres maçons italiens travaillent à Château-Queyras au début du XV^e siècle comme Bertrand de Spac, originaire de Milan (ADI, B 4364, pièces, 23 juillet 1417 ; 22 octobre 1418 ; 6-7 et 8 novembre 1419).

193 ADHA, Ms 151ⁱ, 7 mai 1396, Tallard.

194 AC Gap, BB 2, ff 5 v^o-6 r^o, 19 juin 1406. À propos des migrations temporaires des ouvriers sur le chantier de la Chartreuse de Pavie à la fin du XIV^e siècle, voir BRAUNSTEIN, 1986, p. 126.

construction de quatre *chaffaux* à Upaix en 1368 revient à 8 florins, la moitié pour les trois charpentiers qui les ont bâtis, l'autre moitié pour les fournitures en métal¹⁹⁵. À Château-Queyras, les fournitures métalliques sont à la charge du châtelain, ce qui explique d'ailleurs le faible montant de certains prix-faits¹⁹⁶ et, inversement, les fortes dépenses qui leur sont consacrées dans les comptes de la châtellesnie¹⁹⁷. La fabrique de fer située près d'Arvieux qui fonctionnait avec deux hauts fourneaux et deux martinets jusqu'au début du XV^e siècle, facilitait certainement l'approvisionnement des chantiers en métal¹⁹⁸. Au contraire, à la suite des visites du palais delphinal d'Embrun en 1390, il est décidé que le fer sera inclus dans chaque prix-fait. Pour celui conclu le 22 juin, et malgré un faible montant (35 florins), le maître d'œuvre achète les pièces de métal qui lui sont nécessaires. Sur ce chantier, l'artisan est choisi pour sa polyvalence – il est d'ailleurs désigné comme maçon et charpentier – et réalise en effet des travaux de maçonnerie et de charpenterie et il fabrique même des meubles. La diversité de ces tâches explique sans doute que l'artisan doit être autonome et inversement, quand le même prix-facteur obtient le prix-fait de construire intégralement l'étable du palais, pour 250 florins, il se charge aussi des *ferramenta*¹⁹⁹.

Dans la plupart des villes, cohabitent les marchands et les forgerons chez qui s'approvisionnent les artisans du bâtiment. À Saint-Bonnet, outre le forgeron Pierre Brun qui fabrique les gonds, les anneaux et les barres en fer pour la tour delphinale, en 1381, un certain Martin *Fresche* vend 32 livres de fer et 50 broches pour les huisseries de la tour²⁰⁰. À Château-Queyras, les revendeurs de métaux livrent la matière première aux forgerons qui la transforment en clous et en barres pour les réparations (couvertures, coursiers...) et les constructions en bois du château (portes, échiffes...) – alors que certains marchands vendent des clous prêts à l'emploi²⁰¹. Les forgerons fabriquent toutes sortes d'objets métalliques, du clou standard à la pièce unique. Ainsi, les forgerons d'Embrun sont tout aussi capables de livrer des clous, des serrures et des verrous sur le chantier du palais delphinal (1367-1369)²⁰² que des entraves pour les prisonniers (1373-1374)²⁰³. De même, les forgerons de Gap approvisionnent les chantiers de la ville en clous et en crochets métalliques et fabriquent des assemblages

195 ADI, 8 B 644, f 43 r°, compte de la châtellesnie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

196 Voir par exemple le prix-fait de 30 florins du 28 août 1395: ADI, B 3010, ff 406 r°-407 r°.

197 En 1397-1398, le métal représente 42,8 % du coût total des travaux du château, d'après ADI, 8 B 671, f 143 r°, compte de la châtellesnie de Château-Queyras, 24 juin 1397-24 juin 1398: « *Item pro clavellis, vervellis, barris et magnis tachiis pro rastellis, manjoris et buffetis in quoquina magna ad complendum predicta et coperta et alia necessaria in dictis operibus, videlicet: XI fl., VII tur. arg.* ».

198 À propos de la *fusine* d'Arvieux fondée en 1311, voir GUILLAUME, 1886; GUILLAUME, 1904, CHABRAND, 1904 et MANTEYER, 1944, p. 780. En 1427, deux nouvelles fabriques de fer sont créées à Château-Queyras.

199 ADI, 8 B 662, f 195 r°, 22 juin 1390 et f 196 v°, 17 août 1390, Embrun.

200 ADI, 8 B 72, ff 184 r°-186 v°, 19 juillet 1381-16 mai 1383.

201 ADI, 8 B 644, ff 29 v°-30 v°, compte des châtellesnies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369): « *Item deliberavit Agnello Albi mercatori pro precio VIIIc clavorum implicatorum in copertura dicti castri – reddit instrumentum confessionis: XIII gr. (...) Item solvit et deliberavit Buyssardo Yssoardi pro precio unius quintalis et unius quarteyroni ferri empti ab eodem precio III fl. ex Petro Aymari, fabro, qui dictum ferrum fabricavit in grossis clavellis et barris ac taschis implicatis in chaffallis seu eschiffis et portis XV gr. et pro IIc clavis habitis a Reymundo Martini implicatis etiam in dictis operibus VI gr., sic pro toto: IIII fl., IX gr.* ».

202 ADI, 8 B 644, f 67 r°, compte de la châtellesnie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368).

203 ADI, 8 B 650, f 28 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1373-24 juin 1374): « *Item solvit et deliberavit idem castellanus Johanni Sausiet, fabro de Ebreduni, suo nomine ac vice et nomine Johannis Audo, fabri, qui ad requestam dicti castellani fecerunt et fabriquerunt quatuor ferres seu compedes grossos ad opud pedum et III grilhetos ad opud manuum pro custodiendis et fortius incarcerandis prenominate delates inde imposterum suspenses pro eorum mercede incluso ferre videlicet: VII fl., XI tur.* ».

spécifiques²⁰⁴. En 1407, les syndics de la ville achètent à Antoine Bertrand 31,5 livres de fer pour le contrepoids de la Porte Jaussaude qui est réparé par un autre artisan²⁰⁵. L'approvisionnement en métal et la confection des pièces métalliques sont donc deux opérations confiées à des artisans dont on ne sait pas s'ils sont tous forgerons²⁰⁶. Ainsi, les pommeaux en plomb de la Porte Garcine sont fabriqués par un chaudronnier gapençais avec le plomb acheté à un marchand grossiste²⁰⁷.

Quand les réparations sont multiples, le châtelain achète le fer au poids²⁰⁸ pour fabriquer ensuite les clous et les autres pièces métalliques nécessaires, comme c'est le cas à Château-Dauphin (Italie)²⁰⁹. De même, en 1406, les syndics de Gap achètent 26 livres de fer pour fabriquer des crochets et, l'année suivante, ils achètent d'autres crochets manufacturés pour la Tour du Verger²¹⁰. Dans le même temps, la toiture de la Porte Garcine est rénovée et le dispositif de fermeture de la Porte Jaussaude est réparé. Les fournitures métalliques représentent 36 florins, 5 gros, 2 barbarins et se répartissent comme suit : achat de clous, de fer et de crochets pour fixer les chevrons de la Porte Garcine (25 florins, 54,5 gros et 9 barbarins); achat de tôles et de plomb pour fabriquer les pommeaux de cette porte (6 florins et 3 barbarins); achat de huit lames de fer pour accrocher la poutre faîtière de cette porte (2,5 gros) et installation d'un contrepoids et d'une barre de soutien à la Porte Jaussaude (6 gros)²¹¹. Le montant total des réparations de ces deux portes atteint 41 florins et 4,5 gros²¹² – dont 88 % sont consacrés aux seules pièces métalliques.

Les charpentes et les couvertures nécessitent l'emploi de gros clous comme c'est le cas lors de la construction du palais delphinal d'Embrun où les poutres de la charpente et les essandoles du toit sont clouées avec 48 000 *sénèpes* à 7 gros les 1 000 (soit 28 florins); 12 000 clous pour fixer les planches (*taulorum*), d'une longueur d'une palme (24 cm), au prix de 1,5 florin les 1 000 (soit 18 florins); 1 500 clous

204 AC Gap, BB 2, f 29 r°, 3 mai 1407 : « *Die tercia mensis maii, Johannes Doussani, faber habitator Vapinci confessus fuit habuisse a dicto Johanne Thomacii pro viginti tribus libris de crochis per eum factis ad opud turris videlicet septem gr. argenti et unam parpalholam* » et f 43 r°, 14 avril 1408 : « *Die XIII^{mo} mensis aprilis, Lantelmus Rodulphi faber confessus fuit habuisse a dicto Johanne Thomacii pro confectione octo bendarum ferri per eum factarum et positarum in festro janue Garcine videlicet duos gr. cum dymidio* ».

205 AC Gap, BB 2, f 30 v°, 28 mai 1407; f 31 r°, 29 mai 1407 et f 40 v°, 12 décembre 1407.

206 Néanmoins, quelques uns sont affublés, en plus de leur titre, d'un sobriquet évocateur. C'est le cas du forgeron d'Embrun Jean *Laydeti*, dit *Sanfer!* (ADI, 8 B 653, f 157 r°, compte du bailliage de l'Embrunais par Pierre Robin, 24 juin 1380-24 juin 1381).

207 AC Gap, BB 2, f 35 r°, 26 juillet 1407 : « *Die XXVI mensis julii, Petrus Scofferi, peyrolierus de Vapinci, confessus fuit habuisse a dicto Johanne Thomacii pro faciendo pomellos et pannos plumbi janue Garcine et turris videlicet : I fl.* » et f 37 r°, 30 août 1407 : « *Dicta die Jacoba, uxor Petri Bajuli, mercatoris, confessa fuit habuisse a supradicto Johanne Thomacii pro centum et una libris plumbi per dictum Johannem a dicto Petro emptis pro pomellis turris et janue Garcine : V fl., III bar.* ». À propos du travail du métal, voir l'exemple du chantier du Dôme de Milan en 1387, d'après BRAUNSTEIN, 1985, p. 93.

208 Quelques exemples de prix... 1 livre de fer : 1/2 gr. (Château-Queyras, 1418, B 4364) à 1 gr. (Briançon, 1484, B 3126, f 121 r°; Montalquier, 1382-1383, 8 B 654, f 25 v°). 1 quintal de fer : 4 fl. (Château-Queyras, 1399, B 3010, f 411 v°) à 6 fl. (Saint-Bonnet, 1381, 8 B 72, f 186 r°). 1 livre de crochets : 1/2 parpaillole (Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 29 r°) à 4 bar. (Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 27 v°).

209 MANTEYER, 1944, p. 639, d'après ADI, 8 B 638, f 159 v°, compte de la châtellenie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364) : « *Item solvit magistro Petro, fabro de Sancto Euzebio, pro uno quintali cum dimidio ferri et pro ipsis operandis in clavino, taschiis, barris et aliis ferramentis neccessariis in predictis edificiiis : V fl., III gr.* ».

210 AC Gap, BB 2, f 27 r°/v° et f 29 r°, 22 et 25 avril; 3 mai 1407.

211 AC Gap, BB 2, ff 30 v°-43 r°, 28 mai 1407 au 25 avril 1408.

212 En effet, il faut y ajouter l'achat de 32 nouveaux chevrons et d'une poutre faîtière en mélèze pour la Porte Garcine (4 florins, 10,5 gros et 3 barbarins) : AC Gap, BB 2, ff 31 r°-39 v°, 29 mai-25 novembre 1407.

d'une longueur d'un demi pied (17 cm), au prix de 3 florins les 1 000 (soit 4,5 florins) et enfin 96 autres clous d'une longueur d'une palme (24 cm), au prix de 3 florins – le plus haut prix jamais constaté²¹³.

Au cours du XV^e siècle, les catégories de clous sont spécifiées, de 2 à 7 milliers – ce terme désignant la longueur des clous²¹⁴. Les clous de 3 milliers sont utilisés pour fixer les huisseries et, d'après la visite réalisée le 28 août 1395 à Château-Queyras, les artisans emploient des clous de 3 et 4 milliers pour fixer des planches qui bouchent une brèche du donjon²¹⁵. Les clous de 4 milliers sont également employés par les charpentiers et les couvreurs particulièrement pour clouer les essandoles²¹⁶. Enfin, au château des Avenières (Isère), les tôles de la toiture d'une tour sont fixées avec des clous de 7 milliers²¹⁷.

Ces clous sont vendus à la centaine ou au millier, rarement à la cinquantaine (Gap, 1407) ou au poids²¹⁸. Le ballot (balle) mentionné dans les comptes de la châteltenie de Château-Queyras en 1395-1396 représente sans doute une quantité plus importante que le millier, au minimum le double, si l'on se base sur le prix du millier de clous à Embrun (3 florins) alors que la balle coûte 6 florins²¹⁹. À Château-Queyras, les maçons et les charpentiers emploient plusieurs types de clous pour construire six nouvelles *échiffes* en 1384-1385. Ce sont d'abord 1800 clous *chapellus* pour clouer les lattes et les planches (3 gros la centaine soit 4,5 florins) puis 600 grosses tiges en fer (1 florin la centaine soit 6 florins) pour maintenir les planches des échiffes, auxquels s'ajoutent 12 000 sénépes utilisés pour leur couverture (8 gros le millier soit 8 florins)²²⁰.

Le fer est employé dans la fabrication des clous, des crochets, des pentures, des clés, des outils (coins, pics de carriers...) ainsi que des broches en fer qui servent à fixer les mécanismes des serrures²²¹ et les échiffes²²². Les crampons métalliques, anneaux et attaches en fer, sont utilisés pour maintenir les grosses pièces de bois comme celles qui renforcent la tour de Château-Queyras en 1395 et, d'après la visite de 1399, pas moins de 5 quintaux de fer sont nécessaires pour ces pièces²²³. Dans un

213 ADI, 8 B 624, f 121 r°, 1340 (1334), Embrun.

214 D'après JENZER, 1994, p. 452.

215 ADI, 8 B 668, f 371 v°, compte de la châteltenie de Château-Queyras (24 juin 1395-24 juin 1396) : « *Item petit sibi deduci quos solvit pro emptione unius balonus cum dymidio clavelorum de III^{bus} et de III^{or} M. precio quolibet balono de VI fl. implicatorum in dicto opere – ut constat per quittance quam reddit: IX fl. ».*

216 ADI, B 3126, f 281 r°, 8 avril 1485, Saint-Georges-d'Espéranche (Isère) : « *Item plus sont nesseseres XV millié (sic) de clous de millié quatre pour cloé l'esandole, valent a XX gros le millié: XXV fl. ».*

217 ADI, B 3126, f 311 v°, 30 avril 1485, Les Avenières (Isère) : « *Item est necessarium unum centum clavorum de millié sept pro scapiendo dictas tolas valet: I gr. cum dy. ».*

218 À Réotier, la livre de *maltaillés* de 0,5 à 1 pied de long coûte 3/4 de gros, d'après ADI, B 3126, ff 101 r°-102 v°, 1481.

219 ADI, 8 B 668, f 371 v°, compte de la châteltenie de Château-Queyras (24 juin 1395-24 juin 1396).

220 ADI, 8 B 655, f 164 v°, compte de la châteltenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385) : « *Item computat solvisse et deliberasse pro XII milleriis ceneparum seu clavorum emptorum pro coperiendo sex eychiffas de novo factas in dicto castro ad rationem pro quolibet millerio de VIII gr. auri valent: VIII fl. (...) Item plus deliberasse et solvisse pro sex centis grossarum brochiarum emptis pro dictis eychiffis faciendis in quibus erant necessarie ad rationem pro quolibet cento unus fl. auri valent: VI fl. (...) Item plus pro XVIII^o centis clavellorum (barré: mal) chapellutorum pro clavellando latas et postes dictarum eychiffarum et circumcirca ad rationem pro quolibet centum de III gr. valent: III fl. dy. ».*

221 ADI, 8 B 72, f 186 v°, 14 août 1382, Saint-Bonnet : « (...) *pro quingentis brochiis implicatis in operibus dicte turris causa in hostiis supra dictis januarum et armariorum serralharum ».*

222 ADI, 8 B 655, f 164 v°, compte de la châteltenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385).

223 ADI, B 3010, f 406 r°, 28 août 1395 : « (...) *fieri due claves de bono meleso, bene ferate cum bonis*

seul exemple, celui de la citerne du château de Briançon, on apprend que les pierres de la voûte sont scellées avec des agrafes métalliques (1393-1394) et, afin d'éviter la corrosion du métal au contact de l'eau, les pierres sont recouvertes d'un mortier hydraulique (cf. *supra*)²²⁴. Enfin, notons que la couverture des toits et les pommeaux sont formés de tôles en plomb assemblées et que les ferrures des portes (gonds, barres et anneaux en fer) sont quelquefois scellées au plomb²²⁵.

Le métal est présent sur tous les chantiers et même si une seule mention écrite le précise, les artisans devaient fréquemment récupérer les anciens clous comme il était d'usage de le faire avec le bois et la pierre²²⁶. Or justement, l'étude de ces artisans du métal ne saurait se cantonner aux sources écrites qui mettent en lumière uniquement le sort des villes. En la matière, les fouilles récentes de forges villageoises du Sud de la France, et notamment celle de Lazer, illustrent la diffusion des savoir-faire dans les campagnes²²⁷. Dans ce *castrum* déserté, des pointes de lance, des carreaux d'arbalètes et d'autres objets en fer (couteaux, sonnaillies, clés et plaques de serrures), enfouis dans des silos, étaient sans doute destinés à être reforcés dans un atelier de forgeron situé à l'intérieur du village. En plus de cet atelier mis au jour dans le secteur ouest du village – à vocation de stockage et d'artisanat – une forge se trouvait au sud-est, dans la zone basse et à proximité du rempart, à une cinquantaine de mètres de l'atelier précédent²²⁸.

L'organisation des chantiers

Dans l'ouvrage collectif intitulé *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, publié en 2001 sous la direction d'Odette Chapelot, les auteurs analysent l'organisation des chantiers de construction depuis le projet imaginé jusqu'à sa réalisation finale²²⁹. La construction, quel que soit le domaine d'activités (civil, militaire ou religieux) est le fruit d'une confrontation entre le(s) commanditaire(s), les artisans et leurs intermédiaires ou leurs représentants : les officiers des comptes, les maîtres d'œuvre, les experts, les ouvriers, les vendeurs ou les négociants de matériaux... C'est le rôle alloué à chacun de ces hommes que l'on propose d'étudier en Haut-Dauphiné.

anulis feri et cum bonis ligaminibus feri ad retinendum fracturas muri dicte turris (...) » et f 410 r°, 13 juillet 1399.

224 ADI, 8 B 666, f 14 r°, compte de la châtenellenie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394): « *Et fiat corona de bonis lapidibus de super sizis ferratis cum bonis apis ferri (...)* ».

225 ADI, 8 B 72, f 186 r°, 12 août 1382, Saint-Bonnet: 149 livres de fer (gonds, barres, barreaux et anneaux) et 24 livres de plomb et 8 B 655, f 29 v°, compte de la châtenellenie de Montalquier [1384-24 juin 1385]: « *Item pro sex guoionis et tribus anulis ferri positos ad firmandum portas traparis et porte superioris ipsius turris: I fl. (...)* Item pro X libris plumbi implicatis ad firmandum dictos guoionos et anulos ferri: VII gr. dy. ». À propos de l'utilisation de l'étain et du plomb, voir GONON, 1973, p. 22; CAILLEAUX, 1985, p. 138; BENOIT, 1985 et ESTIENNE, 1999, tome 3, p. 539. Quelques exemples de prix... 1 livre de plomb: 1/2 gr. (Embrun (1340 (1334), 8 B 624, f 121 v°); 1 parpaillole (Saint-Bonnet, 1381, 8 B 72, f 186 r°) à 3/4 gr. (Montalquier, 1384-1385, 8 B 655, f 29 v°).

226 ADI, 8 B 640, f 42 v°, compte de la châtenellenie d'Upaix (19 juin 1363-24 juin 1365): « *pro recolligendo cenepas et mayeriam que ceciderunt de aula* ».

227 Les fouilles de Lazer (1989-1993) dirigées par I. Ganet n'ont pas été publiées à ce jour. On a étudié les rapports de fouilles annuels, dactylographiés.

228 BAILLY-MAÎTRE, 2000, p. 203-218. La récupération des objets en fer est une pratique mise en évidence dans les fouilles du *castrum* d'Andone (Charente) par André Debord pour le X^e siècle (DEBORD, DIEUDONNÉ-GLAD, 1993, p. 117).

229 CHAPELOT, 2001.

Les visites des maîtres d'œuvre et la rédaction des prix-faits

Les maîtres d'œuvre du Dauphiné multiplient leurs visites dans les châteaux delphinaux à partir de 1366²³⁰. Humbert Colonel, nommé par le gouverneur Raoul de Louppy en juin 1365, avait déjà visité les ports du Rhône et de l'Isère et ordonné les réparations appropriées alors qu'il était châtelain de Pisançon (Drôme), en novembre 1363. En juillet 1365, il entame ses visites en Graisivaudan puis en Viennois²³¹. Le rôle de ces maîtres d'œuvre est renforcé quand le gouverneur du Dauphiné instaure deux visites annuelles obligatoires dans les châteaux delphinaux à partir de 1398²³².

En Haut-Dauphiné, Stéphane Voisin procède à de nombreuses visites dans les châteaux delphinaux pendant l'année 1390 et suit le cheminement suivant :

- les 17 et 22 juin, il est au palais delphinal d'Embrun,
- le 27 juin au château de Bramafan dans la châtellenie de Bardonnèche,
- le 28 juin au château d'Exilles,
- le 30 juin aux châteaux de Mentoulles et de Bois-des-Ayes,
- le 13 juillet au château de Réotier et
- à nouveau le 17 août, il conclut un prix-fait au palais delphinal d'Embrun.

Au cours de cet itinéraire, le maître d'œuvre delphinal ne dresse pas seulement les prix-faits de réparations ; il reçoit également des travaux, comme c'est le cas à Château-Queyras le 11 juin. À la fin du mois d'août, Stéphane Voisin quitte la vallée de la Durance pour rejoindre la vallée du Buëch où il poursuit sa visite au château de Serres, le 26 août (Figure 33)²³³.

Au cours des visites, la présence des officiers du dauphin est jugée indispensable alors que la participation des artisans est secondaire et ne paraît même pas dépendre du montant des travaux. Ainsi, lors des trois visites effectuées au palais delphinal d'Embrun, le 17 juin 1390 (prix-fait de 155 florins), le 22 juin 1390 (35 florins) et le 17 août 1390 (250 florins), le juge majeur d'Embrun et le bailli de l'Embrunais et du Gapençais sont toujours requis. Le seul artisan, Arnaud de *Scinans*, boisselier d'Embrun, assiste seulement au second prix-fait où il expertise sans doute les réparations en bois et le nouveau mobilier. Raoul de Font, châtelain du palais delphinal et le procureur *Sanxio Luppi* sont uniquement présents le 17 juin²³⁴. Quand le maître d'œuvre s'entoure d'experts, généralement de maîtres maçons et de charpentiers, ces derniers sont parfois retenus comme prix-facteurs. C'est le cas de Jean Bonet, charpentier, et de Jean Sésanne, tailleur de pierres, experts désignés à Briançon avec le maître d'œuvre Pierre de L'Église²³⁵.

230 À propos de l'ensemble des procédures suivantes, voir REY, 1971, tome 1, p. 66 et BERNARDI, 1995, p. 102.

231 REY, 1971, tome 1, p. 67, d'après ADI, B 2816 ; MAIGNIEN, 1881, p. 47 et ADI, B 3123, 1366.

232 CHEVALIER, 1871, p. 30, 30 avril 1398.

233 ADI, B 3010, f 417 r° ; 8 B 662, f 129 v° ; ff 195 r°-198 r° ; f 239 r° ; f 300 v° et 8 B 666, ff 356 v°-357 v°.

234 ADI, 8 B 662, ff 195 r°-197 v°.

235 ADI, B 3126, f 122 v°, 17 juillet 1484, Briançon.

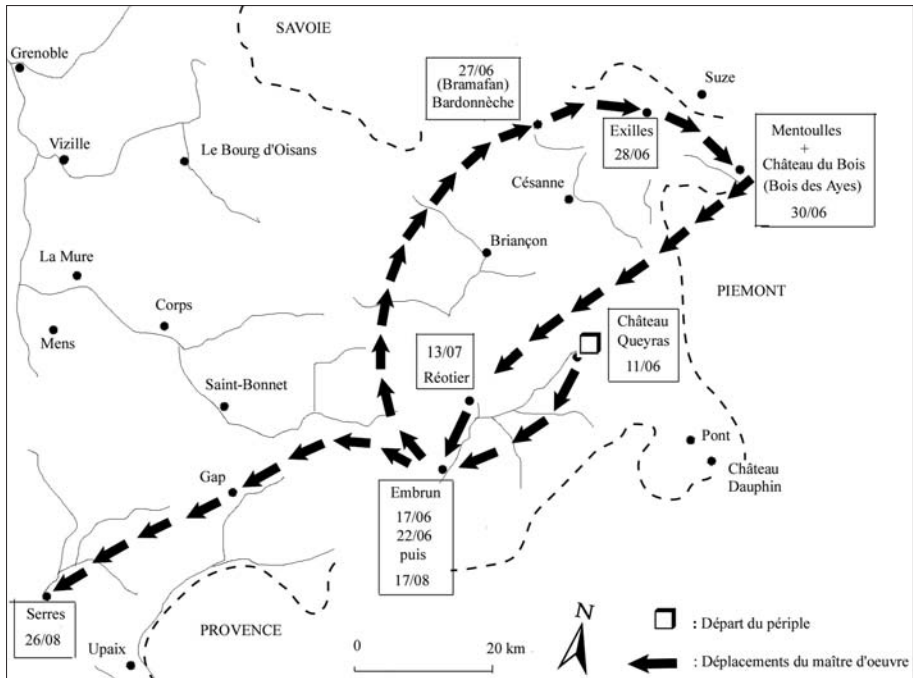


Figure 33. Les visites du maître d'œuvre Stéphane Voisin dans les châteaux delphinaux (1390). © N. Nicolas.

Lors de ses visites à Château-Queyras, le maître d'œuvre delphinal est assisté par le châtelain et par les syndics de toutes les communautés villageoises de la vallée, dès 1388 : le syndic d'Arvieux, le syndic de Château-Queyras, le syndic d'Aiguilles, le syndic d'Abriès, le syndic de Molines et le syndic de Saint-Véran²³⁶. Pour la mise aux enchères du prix-fait établi lors de cette première visite, les chapelains d'Arvieux et de Saint-Véran sont présents et, en 1395, même les communautés d'Arvieux et de Ristolas sont représentées. Lors de la contre-visite de 1399, le maître d'œuvre delphinal est non seulement assisté par le bailli du Briançonnais et les syndics mais également par de simples habitants d'Aiguilles, d'Abriès et de Molines – Jean Elisée était néanmoins syndic en 1388 – ainsi que par « *plusieurs honnêtes hommes de la châtellenie du Queyras* ». C'est aussi pendant cette visite qu'il sollicite Jacques de Vercelino, un maître maçon et charpentier. Albert Albert, vice-châtelain du Queyras à partir de 1417 est cité comme témoin lors de l'inventaire du château réalisé en 1411, sans doute parce qu'il est déjà notaire de Château-Queyras²³⁷. Certainement de cette même famille, Jacques Albert, notaire d'Arvieux, est cité comme témoin d'une visite en 1399 et d'un inventaire du mobilier effectué en 1401²³⁸. La qualité de notaire confère donc une garantie aux actes auxquels ils participent.

Les travaux ordonnés par les syndics de Briançon doivent obtenir le consentement des officiers du dauphin. Ainsi, en 1393, le prix-fait pour la construction de trois nouvelles tours est passé à Embrun, en présence d'Antoine Richier, châtelain du palais

236 L'un d'eux, Mondon Martin, de Château-Queyras, est même cité en 1388 puis en 1402.

237 ADI, B 4364, pièce, 24 octobre 1418 et B 4361, f 7 v°, 11 août 1411.

238 ADI, B 3010, f 412 v°, 13 juillet 1399 et f 421 r°, 15 février 1401.

delphinal d'Embrun et de Jean Garcin, châtelain de Château-Queyras. De même en 1396, un autre prix-fait est conclu en présence de Jean Boisseau, bailli et châtelain, et des syndics. Dans les deux exemples, on requiert les conseils de deux artisans embrunais²³⁹. De même, quand Stéphane Voisin conclut deux prix-faits pour des travaux de maçonnerie (170 florins) et de charpenterie (70 florins) au château d'Upaix, les 23 et 24 août 1390, il est assisté par le châtelain, le juge-majeur et le procureur fiscal du bailliage du Gapençais. De plus, pour le premier prix-fait concédé aux charpentiers Pierre Horonat et Raymond Giraud, il est assisté par le maçon Guiot de Novalhe en qualité d'expert et, inversement, le prix-fait obtenu par Guiot de Novalhe est consenti après avis de deux experts : les charpentiers précédemment cités²⁴⁰ !

La visite effectuée, le prix-fait est établi par le maître d'œuvre delphinal puis il est mis aux enchères pendant trois jours sur une place publique (*fori*)²⁴¹ par le châtelain ou par le juge²⁴². Ainsi, à la demande du châtelain du Queyras, Pierre Reynaud, crieur public, effectue les enchères du prix-fait passé en août 1395 pendant trois journées de foire (juin 1396)²⁴³. L'adjudication terminée, le châtelain en informe la Chambre des comptes qui confirme généralement sans condition l'adjudication et procède rapidement au paiement du châtelain²⁴⁴.

Suivons de près la carrière de Thomas Masson, d'Embrun, et celle de Bertrand *de Lazer*, du diocèse de Côme (Italie), tous deux maçons actifs à Briançon à la fin du XIV^e siècle²⁴⁵. Le 3 novembre 1393, le premier d'entre eux obtient le prix-fait d'aménagement de la citerne du château mais, après les enchères, c'est Bertrand *de Lazer* qui est finalement retenu – la toise de maçonnerie de la citerne baisse en effet de 26 à 25 florins. Au cours du même mois, Bertrand *de Lazer* est également désigné pour construire les trois tours de flanquement de la ville alors que Thomas Masson est... un des témoins de l'acte notarié²⁴⁶ !

Deux ans plus tard, à la suite de la visite du château effectuée par le maître d'œuvre Stéphane Voisin (9 septembre 1395), les travaux sont d'abord concédés à trois maçons : Bertrand *de Lazer*, Briançon Blanc et Antoine, fils de Raoul *Raoul*, et chaque tâche est négociée au prix suivant : la toise de pavement maçonné : 10 gros ; la rénovation des arcades de deux portes : 25 florins ; la toise de mur maçonné : 4,5 florins et la toise de mur *embouché* : 4 gros. Lors des premières enchères, le

239 ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393 et 4 avril 1396, Briançon.

240 ADI, 8 B 662, f 173 v^o, 24 août 1390 et f 176 r^o, 23 août 1390.

241 ADI, 8 B 662, f 196 v^o, 17 août 1390, Embrun : « (...) *injungendo dictus magister operum castellano dicti palatii vel ejus locumtenente quatenus dictum precium factum cridari faciat per tres dies fori quod si aliquid reperiatur qui pro minori precio facere vellet* (...) » et B 3126, f 108 v^o, 22 décembre 1481, Réotier : « (...) *in presencia testium infrascriptorum fecisse inquantare premissum opus per tres inquantas in plata Reorterii* ».

242 ADI, 8 B 662, f 300 v^o, 28 juin 1390, Exilles et ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393, Briançon : « (...) *injungendo dictus magister operum dalphinalium domino judici vel castellano dicti loci Brianzonii quatenus dictum opus seu presfachium cridari faciat in loco de Brianzonio per tres dies fori, quod si aliqua persona sit que velit dictum opus seu presfachium pro minori precio facere et inveniatur* ».

243 ADI, B 3010, f 407 v^o, 2 juin 1396, Château-Queyras.

244 ADI, 8 B 662, ff 195 v^o-197 v^o, 17 juin, 22 juin et 17 août 1390, Embrun : « (...) *Rogans et supplicans dictus magister operum honorabilibus viris dominis auditoribus camere computorum dalphinalium quatenus eidem castellano qui dictam solutionem faciet, ipsam solutionem in suis computis allocare facta eisdem fide de solutione* ».

245 ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393, Briançon : « *magister Bertrandus de Lazero, diocesis Comensis* ». Aucun village de Lazer n'étant connu dans le diocèse de Côme, cet artisan a-t-il adopté le nom du village dans lequel il résidait alors (Lazer, au sud de Gap) ?

246 ADI, 8 B 666, ff 12 v^o-15 r^o, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1393-24 juin 1394) : enchères après la visite du 3 novembre 1393 et ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393, Briançon.

23 octobre 1395, le maçon Bertrand *de Lazer* propose, pour une toise de mur maçonné, 3 florins et 10 gros, et concède également la réfection des deux portes à 21 florins – attendu qu’il « *a déjà fait d’autres travaux au château* » – et s’engage à achever les travaux avant l’hiver. Comme il n’est pas suivi par les deux premiers maçons, deux autres artisans proposent la toise de pavement maçonné à 6 gros et la toise de mur *embouché* à seulement 3 gros. Les deux nouveaux maçons, Antoine Barzache, de Briançon, et Jean Tresan, de Coni, promettent de finir les travaux avant la Saint-Jean-Baptiste (24 juin 1396) mais la contre-visite prouve que la baisse consentie par le premier maçon se fait au détriment de la qualité. Ce faisant, cet artisan ne remplit pas les conditions du prix-fait initial même s’il semblait être l’artisan le plus compétitif lors de l’adjudication des travaux²⁴⁷.

La baisse du prix après les enchères ne touche pas que les prix-faits supérieurs à 150 florins. À Château-Queyras, le contrat passé en mai 1388 avec le charpentier Pierre Dalmas était de 25 florins mais il est adjugé à 23 florins et 10 gros tournois en juillet 1389... au même Pierre Dalmas²⁴⁸ ! De plus, la baisse accordée par les prix-facteurs est parfois infime : le prix-fait initialement obtenu par Jacques Humbert, de Château-Queyras, en août 1395 (30 florins) est finalement décroché après enchères par Pierre Dalmas pour 29 florins et 8 gros tournois soit un rabais de 4 gros tournois seulement²⁴⁹ ! Cet artisan ne recule devant aucun sacrifice pour obtenir les marchés de Château-Queyras !

Dans chaque contrat, le prix-facteur doit jurer qu’il s’engage à respecter les délais de réalisation des travaux dont l’échéance est souvent fixée à une fête religieuse (la saint Michel, Toussaint, Noël... : Tableau 14). Parfois, l’achèvement des travaux est seulement suggéré par la date de la contre-visite du maître d’œuvre, notamment à la tour de Saint-Bonnet (1381-1383) et à Upaix (1380). Il est nécessaire de distinguer les procédures de visites – le plus souvent réalisées avec le maître d’œuvre delphinal au cours du printemps et de l’été – et l’achèvement des travaux dont le délai peut courir jusqu’au début de l’hiver même dans les châteaux les plus exposés à la neige (Briançon, Château-Queyras et Embrun).

À Gap, le 19 juin 1406, les prix-facteurs s’accordent pour une réalisation en deux temps : la Tour du Verger doit atteindre la hauteur des coursiers des remparts de la ville avant le 29 septembre 1406 (Saint-Michel) et les travaux doivent être entièrement achevés le 24 juin 1407 (Saint-Jean-Baptiste). Ce délai semble court en comparaison avec le chantier de construction d’une tour à Briançon qui dépasse deux années entières (1396-1398), celui d’une tour supplémentaire à La Bâtie-du-Pont (Italie) ou même celui du château de Saint-Firmin, tous deux prévus pour cinq années²⁵⁰. Ceci s’explique sans doute parce qu’à Gap, les syndics participent activement aux travaux. De même, les réparations et les reconstructions des remparts sont très rapidement réalisées (Tallard, Upaix) à l’inverse, paradoxalement, de leur construction qui dépend de la volonté des commanditaires et des exécutants. C’est le cas de la construction de l’enceinte de Guillestre, autorisée par l’archevêque d’Embrun en 1392, et qui n’est toujours pas achevée en 1398²⁵¹.

247 ADI, 8 B 668, ff 174 r^o-177 r^o, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1395-24 juin 1396).

248 ADI, B 3010, f 416 r^o/v^o, 15 mai 1388 et ff 417 v^o-418 v^o, 12 juillet 1389.

249 ADI, B 3010, f 406 v^o, 28 août 1395 et f 407 v^o, 2 juin 1396, Château-Queyras.

250 ADI, 7 B 36, f 9 r^o, 24 juin 1374 (lettre de Charles de Bouville, gouverneur du Dauphiné, ordonnant la construction de la tour) – 15 novembre 1379 (compte des dépenses par Mathieu Donadieu) et B 3, f 27, visite du 20 juin 1376, Saint-Firmin.

251 De même, les travaux commencés à Prunières en 1376, ne sont toujours pas achevés en 1380 (ROMAN, 1888b, p. 187 ; ROMAN, 1889, p. 112 et ROMAN, 1890, p. 266, d’après ADI, B 3001).

Lieu et date	Construction	Coût	Délai de réalisation
Briançon, 9 novembre 1393	3 tours	5 fl. par toise	2 ans : 9 novembre 1395
Briançon, 4 avril 1396	1 tour	50 fl.	saint Michel : 29 septembre 1398
Buissard, 2 septembre 1397	réparations de la tour	50 fl. minimum	1 ^{er} paiement à la Toussaint (25 fl.), 2 ^e à Pâques (25 fl.), 3 ^e : à déterminer
Château-Queyras, 15 mai 1388	réparations	- 25 fl.	- délai : Toussaint (1 ^{er} novembre 1388)
		- 23 fl., 10 tur.	- adjudication aux enchères : 12 juillet 1389
			- contre-visite : 11 juin 1390
Château-Queyras, 28 août 1395	réparations	30 fl.	sainte Marie-Madeleine : 22 juillet 1396
Château-Queyras, 14 mai 1402	réparations	33 fl. + 20 fl. (matériau)	saint Michel : 29 septembre 1402
Embrun, 17 juin 1390	réparations	155 fl.	Nativité (25 décembre)
Embrun, 22 juin 1390	réparations	35 fl.	Nativité (25 décembre)
Embrun, 17 août 1390	réparations	250 fl.	1 an et demi à compter du premier paiement : vers 18 février 1392
Gap, 19 juin 1406	Tour du Verger	20 fl., 20 gr. par canne	- saint Michel (29 septembre 1406)
			- saint Jean-Baptiste (24 juin 1407)
Mentoulles (Italie), 30 juin 1390	rénovations	70 fl.	Nativité (25 décembre)
Réotier, 13 juillet 1390	réparations et rénovations	40 fl.	Pentecôte (14 mai 1391)
Saint-Bonnet, 19 juillet 1381	réparations dans la tour	56 fl., 5,5 gr.	16 mai 1383 : contre-visite du maître d'œuvre
Tallard, 7 mai 1396	réparations de la muraille	75 fl.	24 juin 1396
Upaix, approvisionnement en sable depuis le 8 février 1380	26 cannes ² de mur	39 fl.	22 juillet 1380 : paiement du maçon ; 12 septembre 1380 : contre-visite du maître d'œuvre
Upaix, 23 août 1390	charpenterie	70 fl.	Pentecôte (14 mai 1391)
Upaix, 24 août 1390	maçonneries	170 fl.	Pentecôte (14 mai 1391)

Tableau 14. Les délais de réalisation des travaux d'après les prix-faits.

Les délais ne dépendent pas uniquement du montant des prix-faits (Embrun, 17 et 22 juin 1390) ou du type de travaux (Upaix, 23 et 24 août 1390), mais plutôt de la volonté du maître d'œuvre et de l'urgence d'achever certains travaux. Ainsi, les quelques travaux défensifs et les rénovations intérieures du château de Réotier ordonnés en juillet 1390 ne représentent qu'un faible coût (40 florins) et sont jugés peu urgents. De plus, les procédures de mise aux enchères et les contre-visites peuvent retarder la réalisation des travaux initialement commandés, par exemple à Château-Queyras. Dans ce château, certains travaux ordonnés par Stéphane Voisin en 1388 ne sont pas réalisés en 1399 ou doivent être refaits dès 1402 comme le constate son successeur, Jacques de Beaujeu²⁵² ! À Château-Queyras, les visites enregistrées pendant la période de 1371 à 1402 sont toutes effectuées entre les mois de mai et d'août alors que les travaux, eux, sont réalisés jusqu'au début de l'automne d'après les délais fixés par Stéphane Voisin :

- 22 mai 1371, 15 mai 1388 et 12 juillet 1389 : visite dirigée par Stéphane Voisin, maître d'œuvre delphinal (ADI, B 3010, ff 281 r°-283 r° ; f 416 r°/v° ; ff 417 v°-418 v°),
- 11 juin 1390 : contre-visite dirigée par Stéphane Voisin (f 417 r°),
- 28 août 1395 : visite dirigée par Stéphane Voisin (ff 406 r°-407 r°),
- 21 mai 1398 : visite dirigée par Pierre Reynaud, conseiller delphinal et commissaire délégué par le dauphin²⁵³ (ADI, 8 B 671, f 143 v°),
- 11 et 13 juillet 1399 : contre-visite dirigée par Jacques de Beaujeu, maître d'œuvre delphinal, et Jean Boisseau, bailli du Briançonnais (ADI, B 3010, f 408 r° et f 410 r°),
- 14 mai 1402 : visite et contre-visite dirigée par Jacques de Beaujeu (ADI, B 3010, f 412 v° et f 413 v°).

Délais de réalisation et paiements des artisans sont à ce point liés que, sur le chantier de réparations de la tour de Buissard, le premier versement est prévu à la Toussaint, le deuxième à Pâques mais le montant de la dernière échéance dépend de la pierre de taille utilisée ; elle est donc comptabilisée après achèvement des travaux (1397)²⁵⁴. En cas de non-respect des délais d'exécution, la plupart des prix-faits prévoient des amendes dont le montant est proportionnel à celui du prix-fait²⁵⁵. Plus rarement, une amende peut s'appliquer au châtelain s'il ne paie pas le prix-facteur ou s'il n'assure pas les approvisionnements dans les délais²⁵⁶. De même, c'est à la suite d'une contre-visite mettant en cause les travaux effectués par le prix-facteur Pierre Dalmas, à Château-Queyras, que ce dernier est interrogé par le maître d'œuvre delphinal : cet artisan et le châtelain sont tous deux passibles d'une amende de 100 francs, en cas de mensonge dans leur déclaration²⁵⁷.

Le paiement s'effectue en trois termes : généralement un tiers à la conclusion du prix-fait, un tiers au milieu des travaux et le dernier tiers à leur réception²⁵⁸ ; plus

252 ADI, B 3010, f 416 r°/v°, 15 mai 1388 ; f 411 r°, 13 juillet 1399 et f 413 v°, 14 mai 1402.

253 Pierre Reynaud, conseiller delphinal, licencié ès droit, n'est autre que le crieur public chargé de diriger les enchères des travaux du château en 1396, d'après ADI, B 3010, f 407 v°, 2 juin 1396 et 8 B 671, f 143 v°, 21 mai 1398.

254 ADI, B 2953, f 399 r°/v°, 2 septembre 1397, Buissard.

255 ADI, 8 B 662, f 174 r°, 24 août 1390, Upaix : amende de 100 francs / prix-fait de 170 florins et f 176 r°, 23 août 1390 : amende de 50 francs / prix-fait de 70 florins.

256 ADI, B 3010, f 407 r°, 28 août 1395, Château-Queyras : « (...) *precipiens dictus magister operum castellano dicti loci ut ejus locumtenenti quatenus summam precii facti superius declaratum dicto nobili Jacobo solvat solutionibus supra statutis nec non attracta debita per communitates eidem provideri faciat ut superius declaratum est et hoc sub pena viginti quinque fr. auri domino nostro dalphino aplicanda (...)* » et f 411 v°, 13 juillet 1399, Château-Queyras.

257 ADI, B 3010, f 408 v° et f 409 v°, 11 juillet 1399.

rarement un quart au début, un quart au milieu du chantier et la moitié restante à la fin²⁵⁹. Si les travaux terminés ne répondent pas au prix-fait initial, le paiement subit alors un « *rabat* » proportionnel aux travaux non exécutés²⁶⁰. Le fractionnement des échéances sous forme de forfaits est une pratique courante pour les travaux de reconstruction de murailles payés « à la toise ». C'est le cas en 1393 à Briançon où le maçon Bertrand de Lazer reçoit 100 florins au début des travaux et ainsi de suite à chaque fois qu'il achève 20 toises supplémentaires²⁶¹. Il en est de même à Gap pour la construction de la Tour du Verger où le maçon perçoit 20 florins au début des travaux puis 20 gros par canne de mur qu'il construit – chaque paiement intervenant quand une canne est élevée à mi-hauteur²⁶². Le paiement fractionné s'applique également aux salaires des artisans quand ceux-ci sont rétribués à la journée²⁶³ et au paiement de certains matériaux coûteux comme le métal²⁶⁴. Enfin, le paiement des artisans intervient rarement avant la contre-visite. Cependant à Upaix, le maçon Guiot de Novalhe donne quittance de paiement le 22 juillet 1380 alors que la lettre de réception de fin des travaux est datée du 12 septembre 1380²⁶⁵.

Cette contre-visite comprend généralement la réception des travaux et le renoncement des prix-facteurs à tout paiement autre que celui prévu initialement. Cette procédure n'est toutefois pas systématique. Ainsi à Château-Queyras, pour les travaux ordonnés en mai 1388, Stéphane Voisin effectue la contre-visite le 11 juin 1390, assisté des témoins de chaque communauté. Il constate, d'une part, que les travaux sont effectués correctement et, d'autre part, il s'assure que le prix-facteur a été entièrement payé, en présence du bailli du Briançonnais²⁶⁶.

Les contre-visites constatent donc généralement que les travaux ont été faits conformément au contrat initial. Ainsi, en mai 1383, le maître d'œuvre delphinal Stéphane Voisin effectue la contre-visite de diverses réparations (planchers, fenêtres...) ordonnées dans la tour de Saint-Bonnet en juillet 1381. Il déclare que le prix-fait a été correctement exécuté et ajoute que toutes les ferrures étant fixées, il ne peut plus contrôler leur poids qui lui paraît conforme à celui annoncé dans le prix-fait²⁶⁷. De même, quatre maîtres charpentiers et maçons assistés d'un syndic de Briançon inspectent le pont-levis exécuté par Jacques Raoul en 1380 et estiment que le pont est conforme aux clauses du prix-fait tant « *pour le mur, le bois que le fer* »²⁶⁸.

La contre-visite permet de juger de la finition des travaux et, quand le paiement du prix-fait est convenu en trois échéances, de régler intégralement lesdites

258 Par exemple, à Embrun : ADI, 8 B 662, ff 196 r^o-197 v^o, 17 juin et 17 août 1390.

259 ADI, 8 B 72, f 184 r^o, 19 juillet 1381, Saint-Bonnet-en-Champsaur et f 185 r^o, 24 août 1381, quittance de paiement d'Antoine de Novalhe (20 florins).

260 D'après CHAUVIN-LECHAPTOIS, 1977, p. 272. ADI, 8 B 668, f 176 v^o, 9 septembre 1395, Briançon : « *Et quia non fuit repertus nisi de unius pedis cum dy. grossitudine, fuit eidem defalcata quarta pars (...)* ».

261 ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393, Briançon : base de 5 florins / toise.

262 AC Gap, BB 2, f 6 r^o, 19 juin 1406.

263 ADI, B 3010, f 411 v^o, 13 juillet 1399, Château-Queyras.

264 ADI, B 3010, ff 411 v^o-412 r^o, 13 juillet 1399, Château-Queyras.

265 ADI, 8 B 653, f 36 v^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381).

266 ADI, B 3010, f 417 r^o, 11 juin 1390, Château-Queyras : « *Invenit dicta opera et precia facta bene et sufficienter facta et complecta prout supra per eum ordinata fuerunt. Et ideo ipsa opera et precia facta tamque bene probe et sufficienter facta nomine dalphinali (...). Idem magister operum recepit et dictum Petrum Dalmacii de dictis operibus nomine dalphinali quitavit penitus et absolvit in cujus rei testimonium dictus magister operum in presencia nobilis viri et potentis Johannis Boyselli, baylivi Brianconesii (...)* ».

267 ADI, 8 B 72, f 186 v^o, 16 mai 1383, Saint-Bonnet-en-Champsaur.

268 ADHA, Ms 65¹, 14 septembre 1380, Briançon.

échéances. Ainsi, à Exilles (Italie), les prix-facteurs ne sont payés que 26 florins et 8 gros – soit les deux-tiers du prix-fait de 40 florins – alors que les travaux sont achevés, en attendant que la contre-visite soit effectuée²⁶⁹. Il arrive parfois que la contre-visite soit indispensable pour déterminer les responsabilités de chacun – prix-facteur et châtelain essentiellement – en cas de grave litige. C'est le cas à Château-Queyras pour les travaux concédés à prix-fait par Stéphane Voisin, le 28 août 1395. Au terme de sa contre-visite, Jacques de Beaujeu estime que les travaux sont incomplets et doit interroger le prix-facteur et le châtelain :

- Pierre Dalmas, le prix-facteur, affirme que le châtelain ne lui a fourni qu'un dixième de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires alors que les communautés ont effectivement remis au châtelain la somme de 40 florins nécessaires à cet effet (6 florins de Château-Queyras ; 10 florins d'Arvieux pour la main-d'œuvre ; 16 florins de Molines et 8 florins de Saint-Véran pour le bois). Les syndics d'Abriès, d'Aiguilles et de Ristolas ont également confié au châtelain 25 florins pour les matériaux – ce dont Pierre Dalmas n'a reçu qu'une partie. De plus, il n'a pas été entièrement payé (29 florins et 8 gros tournois) même s'il a donné quittance pour la totalité au châtelain.

- Quant au châtelain, il s'en remet aux dépositions des syndics et non à celle de Pierre Dalmas²⁷⁰.

La seconde partie de la contre-visite comptabilise les travaux réalisés par Pierre Dalmas à Château-Queyras en 1395 : 4 florins (couverture et fourneau, y compris les lauses et le bois) ; 6 florins (merlons, coursiers et escalier en bois) ; 3 florins (pierres de tuf) et 6 florins (pierres, chaux, sable, transport du bois et du tuf), soit au total 19 florins – alors que Pierre Dalmas avait précédemment obtenu le prix-fait pour 29 florins et 8 gros tournois. Le nouveau prix-facteur, Jacques de *Vercelino*, est alors payé à la journée de travail. À la suite de la contre-visite de Jacques de Beaujeu, le 14 mai 1402, Jacques de *Vercelino* doit détruire le fourneau réalisé par son prédécesseur Pierre Dalmas et le refaire (20 florins)²⁷¹ !

De même, c'est après le prix-fait litigieux du 9 septembre 1395 (cf. *supra*) que le maître d'œuvre delphinal Stéphane Voisin vérifie l'exécution des travaux à Briançon. Il trouve 9 toises et demie de mur refait par le maçon Bertrand de *Lazer*. Or, le mur devrait mesurer 2 pieds d'épaisseur (à 3 florins et 10 gros la toise, soit 36 florins et 5 gros) mais comme il n'excède pas un pied et demi, le maître d'œuvre retire un quart du prix (9 florins, 3 sous et 4 deniers) et le maçon ne reçoit finalement que 27 florins et 3,5 gros²⁷².

Même en dehors de tout litige, la contre-visite assortie d'une enquête doit comparer les déclarations des artisans et des fournisseurs notamment pour ce qui concerne les quantités de matériaux utilisés. C'est le cas à Upaix quand, les 24 et 25 mai 1382, le maître d'œuvre Stéphane Voisin interroge trois témoins pour déterminer combien de charges de sable et de chaux ont été utilisées pour les travaux qu'il a lui-même ordonnés en 1380. Il vérifie encore ces informations en se renseignant auprès du maçon prix-facteur et des fournisseurs de sable²⁷³. Stéphane Voisin est toujours très vigilant à Upaix puisque, le 17 août 1395, il réalise à nouveau la contre-visite des travaux qu'il a prescrit en août 1390²⁷⁴.

269 ADI, 8 B 662, f 300 v°, 28 juin 1390, Exilles.

270 ADI, B 3010, ff 408 r°-409 v°, 11 juillet 1399.

271 ADI, B 3010, ff 410 r°-412 v°, 13 juillet 1399 et ff 412 v°-413 r°, 14 mai 1402.

272 ADI, 8 B 668, ff 168 r°-177 v°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1395-24 juin 1396).

273 ADI, 8 B 653, ff 37 v°-38 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381).

274 ADI, 8 B 662, f 176 v°, 17 août 1395, Upaix.

Ainsi, depuis 1366, les maîtres d'œuvre du Dauphiné suivent tous les mêmes procédures quand ils dressent un prix-fait : mise aux enchères de celui-ci et paiement de l'artisan en trois échéances après la contre-visite. Et même si les maîtres d'œuvre respectent scrupuleusement ces usages depuis cette date, leurs fonctions sont codifiées dans un registre de la Chambre des comptes seulement sous Charles VII (1422-1461) et Louis XI (1461-1483)²⁷⁵.

La main d'œuvre

Sur les chantiers urbains comme dans les châteaux, la plupart des artisans sont polyvalents et le recours à des experts est exceptionnel : on ne connaît guère qu'un seul exemple, celui de Mentoulles (Italie), où la mise en défense a été confiée à des artisans venant de *Perosa Argentina*, en 1362-1364²⁷⁶. Ailleurs, la polyvalence est la règle. À Château-Queyras, Pierre Dalmas, d'Arvieux, et Jacques David, de Molines, sont tous deux à la fois charpentiers et maçons : en 1384, ils construisent six bretèches en bois et refont quelques toises de maçonnerie au château²⁷⁷. Un même artisan peut également être cité soit comme charpentier soit comme maçon sur des chantiers différents. C'est le cas de Thomas Masson, d'Embrun, déclaré charpentier *ou* maçon à Embrun en juin 1390, charpentier en juillet 1390 à Réotier puis maçon à Briançon en 1393²⁷⁸ ! Est-ce le signe de l'absence de spécialisation des artisans et de leur nécessité, pour travailler, de s'adapter aux chantiers ? Cette polyvalence n'est pas conjoncturelle puisque, par exemple, le maître Jean Bonet de Césanne est témoin de deux prix-faits passés à Briançon, d'abord comme expert-maçon (1480) puis comme charpentier (*lignifaber*) en 1484²⁷⁹.

Le maître charpentier ou maçon est le prix-facteur qui dirige un chantier et commande notamment les hommes (manœuvres, tâcherons, apprentis...) qui travaillent autour de lui²⁸⁰. La différence entre les maîtres et les manœuvres est clairement indiquée à Château-Queyras où les communautés de la vallée supportent le salaire des manœuvres mais pas celui des maîtres²⁸¹ ; quand les charpentiers sont payés 3 gros par jour – 1 gros pour la nourriture et 2 gros pour le salaire – les manœuvres disposent d'un seul gros qui ne correspond qu'à la nourriture – la main-d'œuvre étant fournie gratuitement par la communauté²⁸². Plus tard, les maîtres charpentiers et les maîtres maçons de Château-Queyras sont rémunérés jusqu'à

275 PRUDHOMME, 1889, p. 562, d'après ADI, B 3232, f 48 v°. En Bourgogne, ces usages sont fixés par une ordonnance en 1407 (JACQUIER, 1994, p. 66). En Provence, à Marseille par exemple, le maître d'œuvre est nommé par le conseil de la ville : il rend compte aux syndicats et aux Six de la guerre puis reçoit du trésorier l'argent nécessaire pour les travaux (DROGUET, 1980, p. 205). En Normandie, P. Lardin a étudié la vie de ces maîtres des œuvres, à la fois concepteurs, entrepreneurs, administrateurs de l'État mais aussi experts (LARDIN, 1999a, p. 133-179).

276 Prov. Turin, circ. Pignerol, à 10 kilomètres au sud-est de Mentoulles. ADI, 8 B 638, f 18 v°, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364).

277 ADI, 8 B 655, f 162 v° et f 164 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385).

278 ADI, 8 B 662, f 195 v°, 22 juin 1390, Embrun ; ff 198 r°-199 r°, 13 juillet 1390, Réotier et ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393, Briançon.

279 ADI, B 3125, pièce, 25 août 1480 et B 3126, f 120 r°, 17 juillet 1484. À propos de la polyvalence des artisans, voir JACQUIER, 1994, p. 96 ; BERNARDI, 1995, p. 26 ; FOSSIER, 2000a, p. 8 et p. 25 et LARDIN, 2000, p. 58.

280 À propos du rôle des maîtres, voir GONON, 1973, p. 24 et BERNARDI, 1995, p. 27.

281 ADI, 8 B 644, f 29 v°, compte des châtellenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) et B 3010, f 406 v°, 28 août 1395.

282 ADI, 8 B 644, f 29 r°/v°, compte des châtellenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369).

4 gros par jour. En 1399, Jacques de *Vercelino*, maçon et charpentier, est même payé 6 gros par jour pour les travaux qu'il dirige à Château-Queyras où il intervient à la fois en tant qu'expert – il ordonne la destruction des fourneaux inachevés – et en tant qu'artisan – il coordonne les nouveaux travaux.

Payés à la journée ou à la tâche, les artisans sont exclusivement des hommes. En effet, les femmes ne sont même pas citées sur les chantiers urbains²⁸³ et les enfants ne sont évoqués qu'une seule fois sur le chantier du *Pertuis Rostan* en 1379. Les manœuvres sont payés 2 gros par jour en moyenne, rarement moins pour leur travail et leur repas (1,5 gros à Upaix, 1367-1369). Pour un même travail, le salaire des manœuvres dépend également de leur origine géographique (Gap, 1407). L'ouvrier est davantage rémunéré que le manœuvre à Château-Queyras en 1418 (3 gros / 2 gros), de même qu'à Exilles (Italie) où ce salaire inclut la nourriture des hommes (1370-1371). En raison de leurs compétences, les maîtres charpentiers, maçons ou chautourniers reçoivent entre 3 et 4 gros par jour et jusqu'à 5 gros pour un maître maçon de Dragoniere (province de Coni) appelé sur le chantier de La Bâtie-du-Pont en tant qu'expert pour choisir les pierres en marbre des piédroits pour les ouvertures de la nouvelle tour (1374)²⁸⁴. De même, les *minators* (cf. *supra*) de ce chantier sont payés 6 gros par jour (Tableau 15).

Ces paiements à la journée sont ceux observés sur des chantiers urbains proches et dans des régions plus éloignées²⁸⁵. À Grenoble (Isère) par exemple, les salaires des maçons, des charpentiers comme des manœuvres, sont stables entre 1391 (manœuvre : 2 gros ; maçon : 3 gros) et 1419-1420 (manœuvre : 2 gros ; maçon et charpentier : 3 à 4 gros)²⁸⁶. Qu'ils interviennent sur un chantier comme responsable des travaux ou comme conseiller lors d'une expertise, les artisans sont payés sur les mêmes bases. Ainsi, les trois maçons retenus par un conseiller du dauphin à Château-Queyras pour évaluer les travaux du château, et notamment le creusement de la citerne, reçoivent chacun 4 gros par jour en 1398²⁸⁷.

283 A. Belmont ne s'attarde pas sur le travail des femmes dans le bâtiment, en Dauphiné (BELMONT, 1998). Pourtant, sur les chantiers d'Avignon, de Marseille et d'Aix-en-Provence, les épouses des maîtres assument quelques tâches administratives ; certaines femmes vendent des matériaux bruts ou sont encore embauchées comme manœuvres (BERNARDI, 1993, p. 267 et BERNARDI, 1995, p. 31). Les femmes occupent des postes bien spécialisés sur les chantiers milanais (elles cousent un *velum* !) et sont les plus mal payées de tous les ouvriers (BRAUNSTEIN, 1986, p. 130). Ailleurs, elles sont souvent employées au transport des matériaux, tâches physiques pour lesquelles elles sont toujours moins payées que les hommes (BAUDOUX-JUNG, 1998, p. 190, Amiens ; BUTAUD, 2001, tome 2, p. 470, Carpentras ; LOPPE, 2001, p. 80, 157 et 166, Castelnau-d'Aud).

284 ADI, 7 B 36, f 8 r°, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont : « *Item solvit magistro Anthonio de Dragonerio, latomo, pro suis stipendiis IIII^{or} dierum quibus vacavit veniendo de dicto loco Dragonerii et perquirendo lapides marmoreos vel alios sufficientis ad faciendum ostium turris et balconis : XX gr.* ».

285 En Forez, d'après GONON, 1973, p. 29, tâcheron, manœuvre : 1 gr. / jour ; maître-maçon : 2,5 à 3 gr. ; charpentier : 2 gr. 1/3 à 3 gr. ; maçon : 1,5 à 3 gr. En Bourgogne, d'après JACQUIER, 1994, p. 103-112, charpentier : 1 à 3 gr. ; maçon : 1 à 2 gr. et manœuvre : 1 à 1,5 gr. / jour.

286 1391, d'après ADI, B 4358, pièce ; 1419-1420, d'après REY, 1971, tome 1, p. 48 et MORIN, 1994, p. 78. À Avignon (1366), d'après HAYEZ, 1978, p. 212, un manœuvre « occupé à faire du mortier et à décharger les matériaux » reçoit 4 sous (2 gr./jour). À Sisteron (1368), d'après LAPLANE, 1843, tome 1, p. 164, ouvrier : 2 s. (1 gr.).

287 ADI, 8 B 671, f 146 v°, 21 mai 1398, Château-Queyras.

Qualité	Salaire	Date	Lieu	Source
charpentier	2 gr.	1363-1364	Château-Queyras	8 B 638, f 54 r°
		1367-1369	Upaix	8 B 644, f 43 r°
charpentier	3 gr.	1367-1368	Réotier	8 B 644, f 13 r°
		1367-1369	Château-Queyras	8 B 644, ff 29 r°/v°
charpentier	4 gr.	1382-1383	Château-Queyras	8 B 654, f 4 v°
		1384-1385	Château-Queyras	8 B 655, f 162 v°
		1397-1398	Bois-des-Ayes	8 B 671, f 31 r°
maçon	4 s. (2 gr.)	1367-1369	Upaix	8 B 644, f 41 r°
maçon	3 gr.	1367-1368	Réotier	8 B 644, f 13 r°
maçon	4 gr.	1384-1385	Château-Queyras	8 B 655, f 162 v°
		1398	Château-Queyras	8 B 671, f 146 v°
maçon	5 gr.	1374-1379	La Bâtie-du-Pont	7 B 36, f 8 r°
maçon et charpentier	6 gr.	1399	Château-Queyras	B 3010, f 411 r°
manœuvre	env. 1 gr.	1389	Château-Queyras	B 3702, pièce
manœuvre (au four à chaux)	1 à 3 gr.	1407	Gap	AC Gap, BB 2, f 28 v°
manœuvre	3 s. (1,5 gr.)	1367-1369	Upaix	8 B 644, f 40 v°
manœuvre	2 gr.	1371-1372	Embrun, salle d'audiences du palais	8 B 649, f 28 r°
		1384-1385	Montalquier	8 B 655, f 29 v°
		1418	Château-Queyras	B 4364, pièce
manœuvre (transport des matériaux)	2,5 tur.	1371-1372	Embrun, salle d'audiences du palais	8 B 649, f 27 r°
maître chauxfournier	3 à 4 gr.	1374-1379	La Bâtie-du-Pont	7 B 36, f 4 r° ; f 7 v°
mineur, sapeur (<i>minator</i>)	6 gr.	1374-1379	La Bâtie-du-Pont	7 B 36, f 6 v°
ouvrier (?)	4 s. (2 gr.)	1397-1398	Bois-des-Ayes	8 B 671, f 32 v°
ouvrier (<i>laborator</i>)	2 gr.	1407	Gap	AC Gap, BB 2, f 30 r°
ouvrier	3 gr.	1370-1371	Exilles	8 B 647, f 72 v°
		1418	Château-Queyras	B 4364, pièce

Tableau 15. Les salaires quotidiens des artisans.

Enfin, si les artisans ne reçoivent pas de pourboires ni d'étrennes, leur nourriture représente un coût non négligeable qui est intégré dans certains prix-faits. C'est le cas lors des réparations de la tour de Montalquier où l'achat de deux jambons pour les charpentiers revient à 1,5 florin alors que le montant total du prix-fait ne dépasse pas 4 florins²⁸⁸. La documentation recueillie jusqu'à ce jour ne permet pas d'approfondir l'évolution du pouvoir d'achat des artisans mais au moins d'en approcher la réalité dans la seconde moitié du XIV^e siècle (Tableau 16). Ces quelques indications chiffrées ne présagent en rien de la situation des artisans sur l'échelle sociale car la richesse de ces derniers dépend aussi de leur statut et de leurs charges familiales comme cela a été montré à Paris et à Florence²⁸⁹ – sans compter les variations conjoncturelles et structurelles qu'il faudrait intégrer par une pondération : modifications saisonnières (les charpentiers sont mieux payés en hiver, prise en compte ou non des périodes de chômage, durée de la journée de travail...); conditions du marché (approvisionnement en matériaux, charge de la nourriture, modes et durée de l'embauche...) et autres variations structurelles (les compétences et l'expérience)²⁹⁰.

Intitulé	Coût (date, lieu)
Prix du setier de blé	2,5 sous (1367-1369, Upaix)
Salaire quotidien d'un ouvrier	4 sous (1397-1398, Bois-des-Ayes)
Prix d'un mouton	5 sous (vers 1300, Dauphiné d'après FALQUE-VERT, 1997, p. 121)
Salaire quotidien d'un artisan charpentier	4 gros (1397-1398, Bois-des-Ayes)
Prix d'une charge de vin	8 gros (1367-1369, Upaix)
Prix d'un jambon	9 gros (1395-1396, Montalquier)
Prix d'un pavois	16 gros (1367-1369, Château-Dauphin)
Prix d'un roncin	40 florins (1367-1369, Upaix)

Tableau 16. Le pouvoir d'achat des artisans du bâtiment dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Touchés par des écarts de salaires très faibles, les manœuvres et les ouvriers agricoles (*laboratores*) sont pourtant affectés à des tâches multiples. Au palais delphinal d'Embrun en 1365, neuf ouvriers (*hominum laboratorum*) assistent huit maçons et six charpentiers pour édifier un grand escalier en pierres ainsi qu'une passerelle entre le haut de cet escalier et une porte²⁹¹. À Château-Queyras, en 1367, ce sont les syndics qui sont employés comme manœuvres à la journée pour les travaux du château, à la demande du châtelain²⁹².

288 ADI, 8 B 668, f 22 r°, compte de la châtellenie de Montalquier (24 juin 1395-24 juin 1396).

289 BAULANT, 1971, p. 463-483 et LA RONCIÈRE, 1982, p. 397.

290 Voir, à ce sujet, quelques précautions méthodologiques avancées par P. Braunstein (BRAUNSTEIN, 1986, p. 124).

291 ADI, 8 B 640, f 65 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (28 janvier-29 août 1365).

292 ADI, B 3702, f 4 v°, 1389, compte des syndics de Château-Queyras.

Dernière catégorie d'artisan, le *famulus* désigne un serviteur qui accompagne le maître d'œuvre et le représente notamment lors de la négociation des prix-faits²⁹³. En 1407, Guigues Reynaud, de Savournon, se rend à Gap pour recevoir le prix-fait que son maître vient de conclure avec les syndics de Gap pour construire une nouvelle tour²⁹⁴. De même, à Château-Queyras, quand le charpentier Pierre Dalmas d'Arvieux et un *famulus* réalisent diverses réparations au château en 1397-1398, le châtelain paie 2 gros tournois le *famulus* et 3 gros tournois le charpentier, soit 5 gros tournois par jour pour les deux²⁹⁵.

Tantôt associé aux fastidieuses procédures d'expertises sur les chantiers auprès des maîtres d'œuvre delphinaux, tantôt bâtisseur, l'artisan est présent tout au long du processus de la construction, du projet à sa réalisation finale. Maintenant, quelques exemples rencontrés sur les chantiers du Haut-Dauphiné illustreront concrètement le rôle des artisans et des commanditaires autour des projets de mise en défense à la fin du Moyen Âge.

Le quotidien des chantiers

Dans leur comptabilité, les syndics récapitulent, jour après jour, l'ordre des recettes puis des dépenses qui ont été consacrées aux constructions et aux réparations, comme c'est le cas à Gap : cet ordre chronologique facilite la compréhension du déroulement quotidien des chantiers²⁹⁶. Les comptes de construction d'une tour à La Bâtie-du-Pont (châtellenie de Château-Dauphin, Italie, 1374-1379) et d'une nouvelle tour de flanquement édifée à Gap (1406-1407), permettent ainsi d'établir les coûts, les modes de construction et les délais retenus pour ces deux chantiers aux commanditaires distincts²⁹⁷. La vie des chantiers peut aussi s'éclairer ponctuellement autour d'un procès comme celui qui oppose, en novembre 1397, les consuls de Guillestre à deux artisans soupçonnés d'avoir fabriqué frauduleusement du mortier lié avec de la terre, entraînant la chute de la Tour d'Eygliers, tour de flanquement de l'enceinte de Guillestre (Figure 34). Les deux ouvriers sont d'abord condamnés à payer une amende de 25 florins dont le tiers servira à la remise en état de la tour mais, quelques semaines plus tard, c'est finalement le maître d'œuvre du chantier qui doit verser une amende de 63 florins et demi – l'un des deux ouvriers étant alors innocenté²⁹⁸.

293 À Aix-en-Provence, l'apprenti et le compagnon sont tous deux désignés *famulus* jusqu'au XVI^e siècle (BERNARDI, 1995, p. 28). Sur les chantiers milanais, le *famulus* est aussi un apprenti (BRAUNSTEIN, 1986, p. 128).

294 AC Gap, BB 2, f 33 r^o, 19 juin 1407.

295 ADI, 8 B 671, f 143 r^o, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1397-24 juin 1398).

296 Les comptes sont parfois organisés selon un ordre thématique (préparation des fondations, achats de bois, salaire des artisans...), d'après GONON, 1974, p. 256-321 (exemple de Feurs en Forez).

297 ADI, 7 B 36, 12 ff, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont et AC Gap, BB 2, ff 5 v^o-6 r^o, 19 juin 1406.

298 AC Guillestre, BB 3, 7 novembre 1397-9 janvier 1398, d'après GUILLAUME, 1884b, p. 22. De l'enceinte édifée à partir de 1392, seules la Tour d'Eygliers (au nord) et la tour d'angle du Portail (au sud-est) sont conservées mais dans un état très remanié.



Figure 34. Photo de la Tour d'Eygliers à Guillestre. © N. Nicolas.

Examinons la procédure de construction d'une tour à La Bâtie-du-Pont à partir de 1374. Le château de *Pontechianale* ou de La Bâtie-du-Pont (Italie) est composé d'un donjon carré haut de 6 toises (11,25 m) entouré d'une enceinte longue de 50 toises (93,50 m) en 1339²⁹⁹. Martin Donadieu, curé de la paroisse du Pont, est chargé par le gouverneur du Dauphiné de surveiller et de gérer la construction d'une tour supplémentaire à La Bâtie-du-Pont. Pendant cinq ans, il est l'économe du chantier et, à ce titre, il achète des cordes pour monter les matériaux (pierres et mortier) sur la tour et des seaux pour porter l'eau nécessaire à la fabrication du mortier³⁰⁰.

Le chantier débute par l'aménagement de deux fours à chaux (cf. *supra*) – la chaux étant conservée à l'abri dans une cabane. Le transport des matériaux (*atttrait*) à

299 ADI, 8 B 24, f 74 r°, [1^{er}-30] juin 1339, La Bâtie-du-Pont. La fortification initiale du mandement de Pont est complexe puisqu'un premier château construit en face de Bellin pour défendre *le pont* (sic: Pont?) est mentionné en 1228 (d'après GUÉRIN, 1915-1916, p. 126) et que ce château avait une *tour inférieure* en 1265 (d'après FALQUE-VERT, 1997, p. 385).

300 ADI, 7 B 36, f 8 v°, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont: « *Item solvit pro uno grosso fune et pro aliis funibus munitis emptis per eum tam pro tirando lapides et morterium dicte turris quam pro aliis necessariis in dicto edificio: XXI gr. Item solvit pro precio XII onerriorum cum quibus portabatur aque ad faciendum morterium dicte turris: II fl.* ».

pied d'œuvre est assuré par des bœufs. D'après les recommandations du gouverneur, la nouvelle tour crénelée aura trois niveaux et sera élevée du côté de Château-Dauphin, au-dessus de l'*ancien* château de La Bâtie-du-Pont. Au préalable, quatre sapeurs-terrasiers (*minators*) consacrent dix journées à creuser le terrain jusqu'à une épaisseur de 1,40 mètre. La tour doit atteindre 30 pieds (10,20 m) de haut, 20 pieds de large à l'extérieur (6,80 m), 12 pieds à l'intérieur (4,09 m). L'épaisseur du mur sera comprise entre 4 pieds (1,36 m) dans les fondations, 3,5 pieds (1,19 m) du premier au deuxième niveau et, enfin, 3 pieds (1,02 m) au troisième étage. En note, le maître d'œuvre précise, sans l'expliquer, que la tour mesure en fait 36 pieds de haut (12,27 m), 36 pieds de large à l'extérieur (12,27 m) et 25 pieds à l'intérieur (8,50 m), soit près du double des mesures initialement annoncées. Par ailleurs, les murs ont une épaisseur constante de 4 pieds jusqu'au deuxième étage et de 3 pieds au dernier étage, comme prévu. Dans ses dimensions, cette tour est donc assez semblable au donjon qui composait le château jusqu'alors, bien que les murs soient plus épais³⁰¹. L'ensemble des dépenses se répartit comme suit :

- Maçonneries de la tour (salaires)	492,5 fl.
- Fours à chaux y compris salaires des chauffourniers	327 fl. et 3,5 gr.
- Aménagements intérieurs : planchers, fourneau, escaliers et portes	112,5 fl.
- Fabrication du mortier	32 fl. et 4 gr.
- Fournitures métalliques : clous, ferrures	29 fl.
- Vacances	18 fl. et 10 gr.
- Transport de l' <i>attrait</i> (sauf chaux)	16 fl. et 7 gr.
- Fondations de la tour	10 fl. et 9 gr.
- Honoraires du notaire et d'un clerc	8 fl. et 9 gr.
- Outillage	3 fl. et 9 gr.
Total	1052 florins et 3,5 gros

L'importance des dépenses consacrées aux salaires s'explique sans doute par le fait que certains artisans, dont les maîtres chauffourniers, ne sont pas originaires de la châtelainie (cf. *supra*). Un maître maçon, Jean *Dapier*, du diocèse de Côme (Lombardie) assure l'essentiel de la construction de la tour, d'après le paiement qu'il reçoit (425 florins). Les autres artisans sont des villageois : *Agnellus Bonardi* est l'un de ces artisans polyvalents, charpentier et maçon originaire du Pont, qui intervient à deux reprises sur le chantier, la première fois pour faire la cabane où est déposée la chaux puis, pour réaliser les aménagements de second œuvre : les planchers des trois étages, un fourneau, trois escaliers et les portes de la tour. C'est un autre maçon, le second maître responsable du chantier, qui achève les maçonneries incluant les escaliers (20 cannes). Enfin, toutes les ouvertures de la tour ont des piédroits en marbre que choisit un maçon venu spécialement de Dragoneire (province de Coni).

301 ADI, 7 B 36, f 4 v° et f 6 v°, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont : « *Item solvit magistris Baudono Hugoneto Bonitardi et Job. Berardi minatoribus pro (barré: fundamento dicte turris) scindendo et cavando ruppem a parte occidentali in longitudine VII tesiarum et largitudinis IIII pedum pro fundamento dicte turris construendo ut constat instrumento quod reddit signato per K. : VIII fl., IX gr. (...). Item solvit Hugoni Brunicardi et Baridono Baridon, minatoribus, pro suis stipendiis duorum dierum quibus steterunt in cavando ruppem in loco in quo factum fuit fundamentum dicte turris a parte orientali ut constat instrumento quod reddit signato per V. pro quolibet et die quolibet VI gr. valent : II fl. ».*

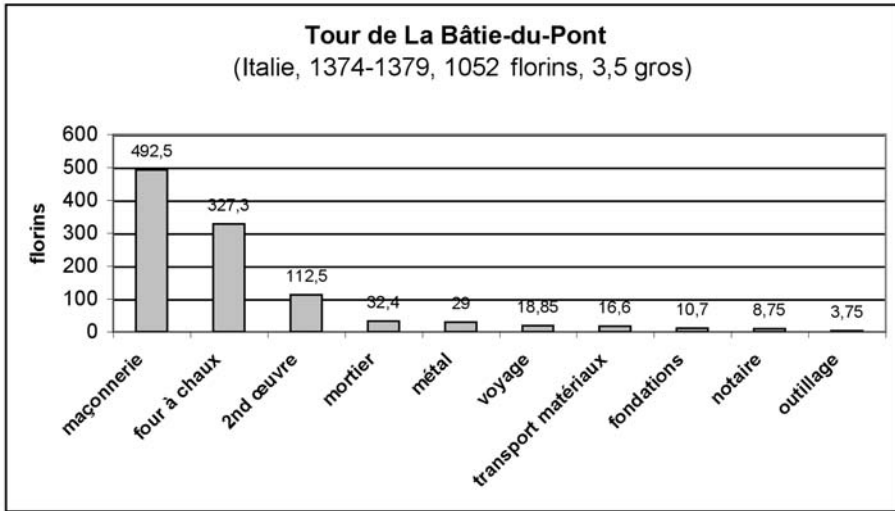


Figure 35. Répartition des coûts de construction de la tour de La Bâtie-du-Pont (Italie, 1374-1379).

Près de la moitié des dépenses est consacrée aux maçonneries de la tour et le seul salaire du maître maçon originaire du diocèse de Côme, de l'ordre de 425 florins, représente déjà 40,4 % des dépenses totales. La construction des fours à chaux s'avère être une opération qui requiert des savoir-faire spécialisés et représente donc une dépense colossale, près de 31,1 % du total. Compte tenu des dépenses qui dépassent finalement les 1000 florins, l'adjonction d'une tour supplémentaire au château de La Bâtie-du-Pont (Italie) constitue une exception dans le paysage fortifié du Haut-Dauphiné, imposée par la nécessité de la défense – la tour de guet protégeant, par sa position supérieure, le donjon principal plus ancien. Les délais de construction de cette tour sont assez importants : 5 ans, sans doute parce qu'ils comprennent également les travaux de second œuvre (aménagements intérieurs) et parce que les dimensions de la tour ont considérablement varié depuis le prix-fait initial (Figure 35)³⁰².

Le deuxième chantier examiné est celui d'une tour de flanquement élevée sur les remparts de Gap. Ce chantier est réglé par un prix-fait (19 juin 1406) dans lequel sont réparties très exactement les charges entre le maçon Elzéar Granet et les syndics de la ville de Gap : ils se partagent la charge des matériaux mais également le travail pour la construction de la Tour du Verger³⁰³. Cette tour flanque le rempart nord de la ville (voir *première partie* : Figure 20) et sa construction complète le renforcement de cette partie de la muraille déjà réalisé avec les réparations de la Porte Borelle (1376) et de la Porte Garcine (1407) ainsi que la construction de la Tour du Treuil (1406).

Les fondations de la Tour du Verger doivent avoir 12 palmes d'épaisseur (2,95 m). Payé sur la base de 20 gros la canne, ce prix sera revu à la hausse si les fondations se révélaient être instables et que le maître maçon soit contraint de construire un *massif de maçonnerie* au-dessus des fondations³⁰⁴. Du sol à la coursière,

302 ADI, 7 B 36, 12 ff, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont.

303 AC Gap, BB 2, ff 5 v°-6 r°, 19 juin 1406.

304 AC Gap, BB 2, f 5 v°, 19 juin 1406. Voir l'exemple des fondations du Dôme de Milan, d'après BRAUNSTEIN, 1985, p. 90.

le mur ne dépasse pas 9 palmes d'épaisseur (2,20 m) et de la coursière au crénelage, 6 palmes (1,47 m)³⁰⁵. Pour cette construction, le maçon Elzéar Granet, de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), fournit essentiellement les outils (cordes) et la main-d'œuvre, y compris les manœuvres. Le prix-fait précise même qu'il doit fabriquer les auges avec le bois spécialement fourni par les syndics! Enfin, ceux-ci transportent tous les matériaux sur le chantier: le bois provenant des forêts de Rabou, fief du chapitre Saint-Arnoux de Gap; les clous et les autres fournitures en métal (*ferramenta*) comme les crochets; les charges de chaux, de sable et de pierres. Ils achètent également quatre brancards (civière) pour transporter les lourdes charges comme les pierres, fournissent les pierres de taille nécessaires pour les trois arbalétrières de la tour et sont chargés de creuser les fondations de la tour³⁰⁶:

- Transport de la pierre: 100 charges	7 gr.
- Transport du sable: 3700 charges	18 fl., 4 gr.
- Transport de la chaux: 28,5 muids et 5 setiers ³⁰⁷	4 fl., 2 bar. et 1/2 gr.
- Coupe du bois: location d'un homme pour couper du bois à Rabou (1 jour: 8 bar.) et paiement de Pierre Orsière, forestier, pour la coupe du bois de Rabou (4,5 fl.)	4,5 fl., 8 bar.
- Métal: 26 livres de fer pour les crochets (8 gr., 3 pt.) et 23 livres de crochets (7 gr., 1 ppal.)	environ 16 gr.
- 4 civières	5 gr., 1 bar.
- Salaire du maçon (base: 20 gros par canne)	76 fl., 9 gr.
Total	106 florins, 1,5 gros et 1 barbarin

Le montant total des dépenses prises en charge par les syndics s'élève donc à plus de 106 florins dont le salaire du maçon Elzéar Granet représente la charge la plus importante (72,7 %). Le transport des matériaux et particulièrement du sable – dont on ne sait s'il est extrait du torrent de la Luye (à 550 m) ou du ruisseau du Merdarel (à 250 m) – constitue le second poste de dépense (17,4 %). Le coût du transport de la pierre est négligeable (0,6 %) et laisse supposer, d'une part, que des pierres ont été récupérées sur le site et, d'autre part, que la corvée de charroi est maintenue pour les habitants (Figure 36)³⁰⁸.

Finalement, dans ces deux constructions d'ampleur différente, on peut remarquer que dans les deux cas, c'est la part qui est allouée aux salaires qui domine les dépenses. Avant d'analyser les constructions et les réparations défensives les plus couramment réalisées dans les châteaux, présentons brièvement leur part relative dans les dépenses annuelles de chaque châtellenie.

305 De même, à Briançon, les trois tours élevées en 1393 sont assises sur de bonnes fondations (« *tres turres bene fundatas* ») et l'épaisseur du mur décroît avec les étages: des fondations jusqu'au premier étage (5 pieds); à partir du premier étage: 4 pieds, puis du deuxième au troisième étage: 3 pieds (ADHA, Ms 65¹, 9 novembre 1393).

306 Sur la plupart des chantiers urbains du bas Moyen Âge, les communautés fournissent en effet les matériaux et creusent les fondations (voir l'exemple des villes comtadines, d'après BUTAUD, 2001, tome 2, p. 462).

307 1 muid = 16 setiers = 64 émines (AIMÈS, 1965a, p. 11 et 1965b, p. 127).

308 AC Gap, BB 2, f 3 r^o, 16 mai 1406: « *Item fuit ordinatum in dicto consilio quod hoc facto preconizetur quod quilibet civis in eodem loco aportari faciat duas saumatas lapidum* ». Cette décision du conseil des syndics est antérieure au prix-fait (19 juin) mais elle est maintenue encore en 1413 (AC Gap, BB 3, f 2 v^o, 26 décembre 1413: « *Item fuit actum quod quilibet caput hospicii aportari faciat ad turrin duas saumatas lapidum* »). Voir aussi la chronologie des travaux des tours d'Amiens, d'après BAUDOUX-JUNG, 1998, p. 191.

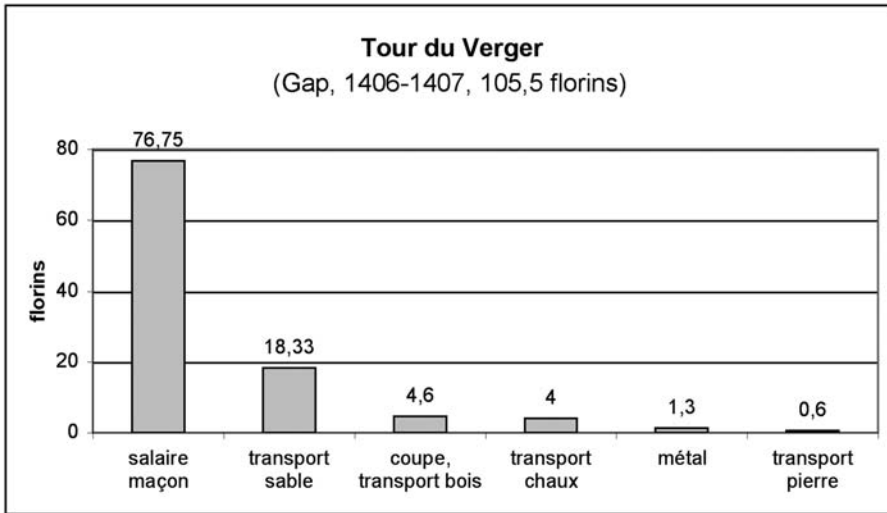


Figure 36. Répartition des coûts de construction de la Tour du Verger (Gap, 1406-1407).

LES CONSTRUCTIONS ET LES RÉPARATIONS DÉFENSIVES

Les travaux ordonnés à partir de 1357 ne représentent pas des dépenses importantes, ni en valeur absolue, ni en valeur relative : jamais plus de 9 % dans la châtellenie de Château-Dauphin et seulement 1,5 % à Château-Queyras, entre 1357 et 1398 (voir *première partie* : bilan de la défense active). Ceci n'a rien à voir, par exemple, avec la somme de 700 florins que le gouverneur du Dauphiné décide de consacrer à la mise en défense du château de Crémieu (Isère) en 1366-1368¹. S'il est possible d'établir la typologie de ces travaux (défense, aménagement intérieur et extérieur), il est par contre difficile de connaître les coûts de chacun d'entre eux. En effet, ne sont comptabilisés que des coûts globaux qui totalisent tous les travaux dans un même château et qui mélangent même souvent les travaux, les achats de mobilier et d'armes². Enfin, les réparations dites de confort sont tout aussi vitales que les réparations défensives mais, d'après les sondages effectués dans les comptes des châtellenies, les deux catégories sont quasiment inexistantes dans les châteaux delphinaux avant 1350.

Dans l'analyse typologique qui suit, n'oublions pas que les travaux sont réalisés dans des châteaux qui, pour la plupart, sont des constructions récentes. Le donjon de Montalquier (*La Tourronde*, Gap) a été construit par le dauphin à partir de 1338, malgré les plaintes de l'évêque de Gap auprès du sénéchal de Provence, mais il n'est toujours pas achevé à la fin du XIV^e siècle³. Érigé à l'entrée de la ville de Gap, ce donjon circulaire est aujourd'hui haut d'un peu moins de 8 mètres. D'un diamètre extérieur de 13 mètres, ses murs sont épais de 2,50 mètres ce qui laisse place à un escalier intra-mural réparé en 1384 (Figures 37 et 38)⁴. C'est donc l'emplacement de cet escalier qui explique l'épaisseur des murs du donjon – épaisseur seulement dépassée à l'étage inférieur du donjon circulaire de La Roche-des-Arnauds (3,10 m : Figure 39) – alors que les murs des donjons de plan quadrangulaire ne dépassent

1 MANTEYER, 1944, p. 729-730, d'après ADI, 8 B 380, ff 65-78, 2 janvier 1366-24 juin 1368.

2 Un exemple parmi d'autres : « *Item solvit Johanni Bertrandi carpentatori pro recuperiendis tectis castri palatii, coquine in quibus posuit decem trentaneros postium de melese et pro aptando planchimentum de super stabulum et pro preparando aque d[uc]Jarum [in quo posuit] octo vel novem tesias canalium que opera fuerunt examinata et visa per probos viros juxta ordinationem domini gubernatoris – reddit instrumentum confessionis dictorum proborum et etiam de solutione facta dicto Johanni : VII fl. » (ADI, 8 B 642, f 58 r°/v°, compte de la châtellenie de Château-Dauphin, 9 décembre 1365-22 avril 1367).*

3 Plainte de l'évêque de Gap à propos d'une ville franche établie par le dauphin près de Gap, d'après ADBdR, B 473, 28 juillet 1338.

4 ADI, 8 B 655, f 28 v°, compte de la châtellenie de Montalquier [1384-24 juin 1385].

jamais 2 mètres⁵. Dans ce récent donjon de *La Tourronde*, les premières réparations sont consécutives à un accident (la foudre en 1383) mais tous les autres travaux sont directement attachés à l'achèvement de sa construction : charpente (1396) ; aménagements divers dans l'une des chambres (1398) et, déjà en 1413, la couverture du donjon nécessite des réparations⁶. J. Roman déclare même « *qu'en 1480, elle [la tour] était encore inachevée* », ce qui pose le problème de son habitabilité pendant ces quelques décennies. La tour ronde de *Montalquier* est toujours « *non parfaite* » au XVI^e siècle⁷.

Dans ce chapitre nous essaierons enfin de savoir s'il existe en Haut-Dauphiné des défenses adaptées comme le sont les aménagements en bois qui ont été largement développés en Savoie. Ainsi, au début du XIV^e siècle, alors que le château d'Allinges-Vieux est aux mains du dauphin, et que celui d'Allinges-Neuf est détenu par le comte de Savoie, l'essentiel de la défense du Château-Neuf repose sur l'aménagement rapide de constructions en bois par plus de soixante charpentiers employés par le comte de Savoie (1314)⁸ ! L'examen d'un exemple pris en Dauphiné, celui du château d'Anse (Rhône), montre que la mise en défense intervient après la prise de la ville par les bandes armées de Seguin de Badefol, le 5 novembre 1364 (voir *première partie*), malgré les aménagements défensifs qui avaient été mis en œuvre depuis 1359 sur ses remparts (construction de *chaffaux* et de bretèches, aménagement de levées de terre). Le compte des réparations du château d'Anse fait état des dépenses suivantes en 1365-1366 : travaux de charpenterie (177 florins et 4 gros), travaux de maçonnerie (108 florins et 5 gros), reconstruction partielle d'une tour (95 florins et 10 gros) et réparation des toitures du château (11 florins et 8,5 gros), soit au total 393 florins et 3,5 gros. On s'aperçoit que la reconstruction de la tour comporte uniquement le remplacement de pièces en bois par un charpentier, présent pendant 70 journées et, avec les travaux de charpenterie du château, la somme de 273 florins et 2 gros est donc consacrée aux réparations en bois, soit près de 70 % des dépenses totales ! Comme l'ensemble de ces aménagements nécessitent le recrutement de quelques maçons et surtout de nombreux charpentiers et manœuvres – plus de 250 hommes – on constate que c'est leur salaire qui représente finalement la dépense majeure, bien avant la fourniture et le transport des matériaux⁹. À la lumière de ces informations statistiques sur les types et les coûts des réparations dans les châteaux de Savoie et de Dauphiné, nous étudierons successivement les nouvelles constructions et les réparations afin de déterminer la place de la pierre et du bois dans la défense des châteaux du Haut-Dauphiné. Puis nous présenterons quelques points forts du château comme le sont les défenses sommitales et la porte. Enfin, nous nous interrogerons sur le rôle des embrasures de tir qui constituent, en l'absence aujourd'hui de tout aménagement en bois, les seuls vestiges défensifs encore visibles *en négatif* dans les murs des châteaux.

5 ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 212. Notons que l'accès entre le troisième étage et la terrasse de la Tour Brune d'Embrun s'effectue également par un escalier droit intra-mural (l: 60 cm) aménagé dans le mur sud d'une épaisseur pourtant réduite (1,80 m).

6 ADI, 8 B 654, f 25 v°, comptes de la châtellenie de Montalquier (24 juin 1382-24 juin 1383) ; 8 B 668, f 22 r° (24 juin 1395-24 juin 1396) ; 8 B 671, f 335 r° (24 juin 1397-24 juin 1398) et 8 B 680, f 7 v° (1413) : « *copertudo turrin dalphinalem Montisalquerii* ».

7 ROMAN, 1888b, p. 107, d'après ADI, B 2996 et B 3763, 11 septembre 1558, pièce.

8 Haute-Savoie, cant. Thonon-les-Bains. CONSTANT, 1972 ; POISSON J.-M., SIROT E., « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de Savoie d'après les comptes de châtellenie », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*. Actes du colloque de Lons-le-Saunier (23-25 octobre 1997) : à paraître.

9 Voir le détail des dépenses, d'après FEUILLET, GUILHOT, 1985, p. 14, p. 57 et p. 83-85.

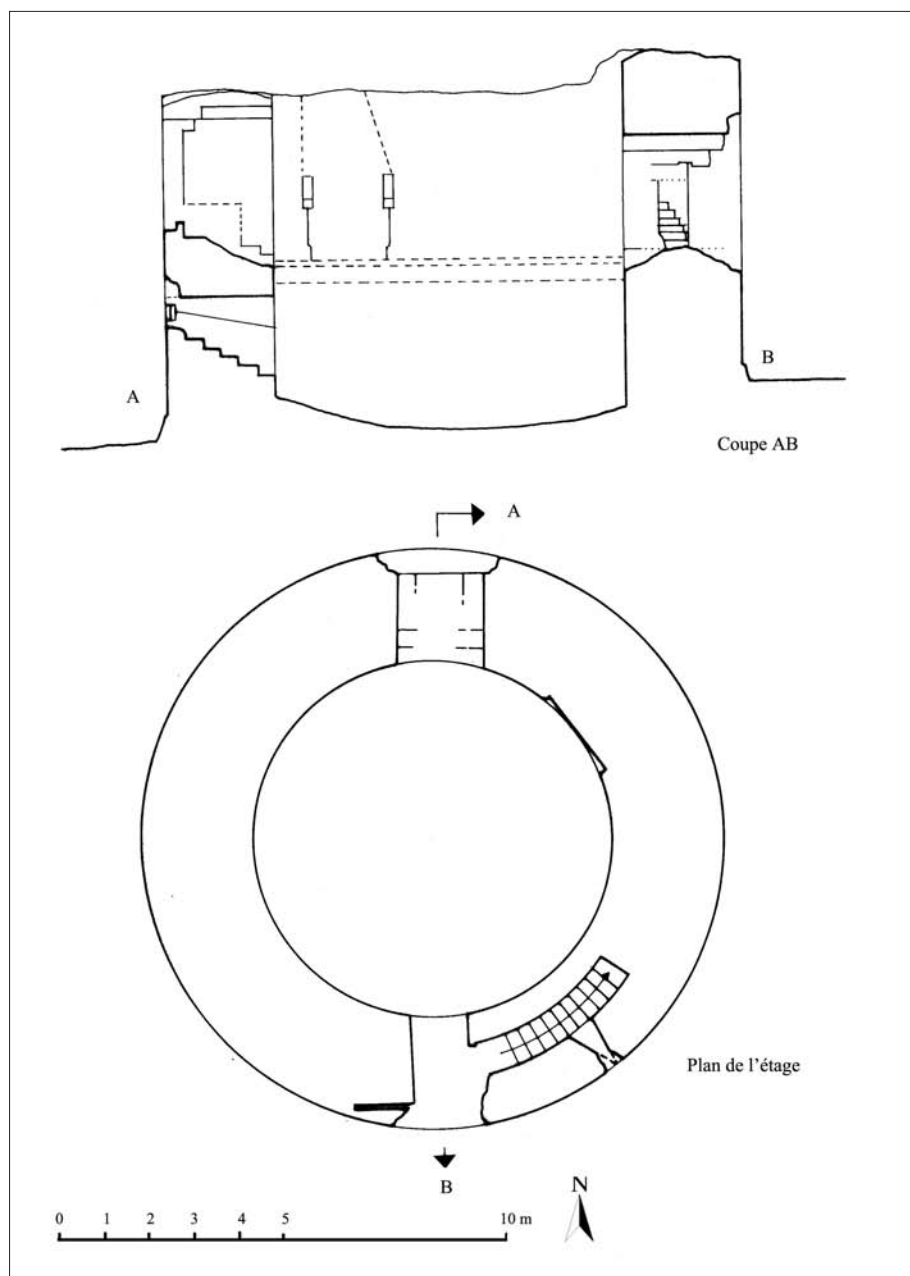


Figure 37. Coupe et plan du donjon de La Tourronde.
© Relevés Inventaire Général – N. Pégand, 1994.



Figure 38. Photo de l'escalier intra-mural du donjon de La Tourronde. © N. Nicolas.



Figure 39. Photo du donjon de La Roche-des-Arnauds. © N. Nicolas.

Les maçonneries

La plupart des travaux ne sont pas détaillés dans les comptes des châtelainies qui mentionnent seulement les sommes allouées aux courtines des châteaux, comme au palais delphinal d'Embrun en 1369-1370¹⁰, et les réparations consacrées aux donjons. La réfection des murailles est une opération qui recouvre bien des nuances et deux objectifs différents. Dans un cas, la muraille est seulement refaite telle qu'elle était initialement (exemple : fermeture des brèches) ou telle qu'elle aurait dû être (exemple : condamnation des ouvertures intempestives). Dans l'autre, la muraille est modifiée (surélevée, crénelée ou munie de contreforts). Enfin, avec la construction du château de Saint-Firmin dans la seconde moitié du XIV^e siècle, on verra que le donjon conserve un rôle majeur dans la mise en œuvre de la défense.

Les constructions et les réparations des maçonneries

Les châteaux delphinaux sont rarement complétés par des tours construites *ex-nihilo* : seul le château de La Bâtie-du-Pont (Italie) est renforcé par l'adjonction d'une tour élevée entre 1374 et 1379 (cf. *supra*). Cette exception est néanmoins de taille puisqu'elle est consécutive au passage des routiers dans la région.

Le donjon symbolise les fonctions défensives du château, tant par ses dimensions (épaisseur des murs, hauteur) que par ses aménagements (défenses sommitales, embrasures de tir). Pourtant, dans le donjon de Château-Queyras, les travaux entrepris à la fin du XIV^e siècle s'éternisent et montrent même que c'est une construction très fragilisée. Ce donjon à trois étages est accessible par des escaliers dont l'un d'entre eux doit être refait en 1395¹¹. De plus, il doit être renforcé par des maçonneries en 1398 : à l'extérieur par un contrefort et à l'intérieur par deux voûtes aménagées au rez-du-chaussée. Le contrefort dépasse 6,50 mètres de haut (3,5 cannes) et s'étend de chaque côté du donjon entre 1,95 et 2,92 mètres (8-12 palmes). Aussi, les murs dont l'épaisseur ne dépasse pas 0,85 mètre initialement doivent-ils être consolidés à la base, là où les fondations n'ont pas été faites correctement, d'une part à l'extérieur (contrefort épais de 4 palmes soit 0,974 m) et, d'autre part à l'intérieur (pilier des voûtes épais de 3,5 palmes soit 0,85 m). Ce double dispositif vise également à protéger le premier étage où sera installée la nouvelle prison.

Or, en 1395, le maître d'œuvre delphinal prévoyait déjà de boucher une brèche décelée dans ce donjon avec quelques planches de mélèze maintenues avec des attaches métalliques. Malheureusement, le nouveau maître d'œuvre constate en 1399 que ces travaux n'ont pas été réalisés et il ordonne à nouveau de poser à l'intérieur et à l'extérieur de la tour quatre renforts en mélèze, toujours accrochés avec des anneaux et des clous. Cette fois-ci, pour renforcer la cohésion de l'ensemble, les planches doivent être *embouchées* avec des pierres et du mortier. Le coût des matériaux – 10 florins pour les 4 pièces de bois et 20 florins pour les 5 quintaux de fer – ajouté à la difficulté de trouver des planches de cette dimension (L : 5 toises soit 9,35 m), explique sans doute que les travaux soient suspendus. Encore en 1417, il est nécessaire d'installer quatre planches pour murer les brèches du mur de la grande salle située dans la tour¹² !

10 ADI, 8 B 647, f 90 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370) : « *Item solvit Johanni Chamboni latomo pro reparatione cujusdam muri positi juxta palacium dalphinalem – reddit confessionem de soluto et testificationem judicis de opere facto – qui murus est a parte orientali in angulo dicti palacii et levatus dessus menis dicti palacii, inclusis calce et omnibus ibidem implicatis : VI fl.* ».

11 ADI, B 3010, f 406 r°, 28 août 1395, Château-Queyras.

Dans ce château, les travaux ne se concentrent pas uniquement sur le donjon, mais l'analyse de ces réparations se heurte souvent à l'imprécision des textes. Ainsi, des maçons doivent réaliser 16 toises de maçonnerie à Château-Queyras sans que l'on sache s'il s'agit des murailles ou de l'entretien général des bâtiments du château et, encore au début du XV^e siècle, les murailles et les bâtiments du château sont criblés de brèches qu'il faut sans cesse reboucher¹³. De même, les textes ne distinguent pas toujours, d'une part, les nouvelles constructions des rénovations et, d'autre part, le coût de chaque type de travaux. Ainsi, en 1390, la partie supérieure de la courtine du palais delphinal d'Embrun doit être *faite* sur près de 103 mètres (50 cannes). Or, plus de 59 mètres (29 cannes) de cette courtine avaient déjà été réalisés avant 1340, ce qui signifie que la courtine entière dépasse au moins 162 mètres, dimension tout à fait similaire à celles des châteaux delphinaux (cf. *supra*)¹⁴. De même, en 1384, la somme de 11 florins est consacrée à la fois à la réfection de deux angles de la tour de Montalquier et à celle d'un mur de soutènement situé à sa base¹⁵. Notons d'ailleurs que la mention des angles de la tour se rapporte sans équivoque à un donjon carré attesté dans cette châtellenie en plus de *La Tourronde* : non localisée, cette tour carrée est tellement ruinée qu'il est impossible d'y enfermer des prisonniers au milieu du XV^e siècle¹⁶. À cette exception près, tous les travaux mentionnés dans le compte en 1384 peuvent être attribués à *La Tourronde*.

L'exemple du château d'Upaix associe plusieurs réparations bien définies qui affectent la muraille du château, entre 1368 et 1390, et qui s'ajoutent aux menus travaux déjà enregistrés quelques années auparavant¹⁷. En 1367-1369, deux maçons refont 84 cannes du rempart, à l'est et à l'ouest du village¹⁸. À nouveau, une partie du rempart étant détruite, le maçon Guiot de Novalhe réalise 26 cannes² de mur « à pierres, à chaux et à sable » en 1380-1381, travaux pour lesquels il reçoit 40 florins en 1382¹⁹. En plus de ces travaux de réfection, les angles du rempart et la base de

12 ADI, 8 B 671, ff 144 v^o-145 v^o, 21 mai 1398, Château-Queyras : « *Idem visitando magnam turrin dicti castris reperit ipsam in casi ruyne et fractam in duabus parietibus quia non fuerat fundata rationabiliter quia habet muros sutiles secundum altitudinem ipsius turris (...)* » ; B 3010, f 406 r^o, 28 août 1395 ; f 410 r^o, 13 juillet 1399 ; f 414 r^o, 14 mai 1402 et B 4364, pièce, 23 juillet 1417 : « *Item visitavit dictus magister magnam aulam dicti castris quam reperit fendutam a parte ecclesie dicti loci et est murus ab illa parte in periculo deruynandi quequidem aula continet undecim teysias dalphinales longitudinis. Idcirco dictus magister ordinavit in dicta aula poni quatuor claves fustees quamlibet longitudinis quinque teysiarum dalphinalium et unius pedis altitudinis et unius spanni grossitudinis* ».

13 ADI, 8 B 655, f 164 r^o, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385) et B 4364, pièce, 24 octobre 1418.

14 ADI, 8 B 662, f 196 r^o, 17 août 1390, Embrun et 8 B 624, f 122 v^o, 1334 (1340).

15 ADI, 8 B 655, f 29 r^o, compte de la châtellenie de Montalquier [1384-24 juin 1385].

16 ADI, B 3754, v. 1445-1449 et 8 B 629, f 43 v^o, compte de la châtellenie de Saint-Jean-de-Chassagne (7 mars 1342-23 décembre 1343).

17 Par exemple : ADI, 8 B 633, f 55 r^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1356-24 juin 1357) : « *Item eidem pro reparando turrin et menia fortalicii dicti loci : III fl.* ».

18 ADI, 8 B 644, f 40 r^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) : « *Item fecit fieri ad precium factum de mandato domini Bertrandi de Castello, militis, bayllivi Vapincisii et Baroniarum Medullionis et Montis Albani, presentis in ipso precio facto de refficiendis muris fortalicii de Upaysio versus fulcones a parte occidentali et a parte orientali supra ortum a parte orientali per magistrum Bertrandum de Comis et Jacobum de Comis, lathomos, dando eis pro qualibet teysia quadrata latitudinis sex palmorum scanne (sic : canne) septem gr. pro eorum operagio et ultra predicta debebat eis provideri expensis domini de lapidibus, aqua, morterio et manuoperariis in quo muro sunt quinquaginta scanne (sic : canne) quadrate in una parte et in alia parte XXXIII scanne (sic : canne) quadrate ad cendum ad rationem qua supra : XLIX fl.* ».

19 ADI, 8 B 653, ff 36 r^o-37 v^o, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381) : « *Item cum mandato domini gubernatoris discretus vir Stephanus Vicini magister operum dalphinalium visitavit castrum Upaysii valde neccessariis ad reparandum, ordinavit quod ibidem reffici et de novo construi quendam parietem seu pannum muri barrii dicti castris omne dirruptum et destructum*

certains bâtiments du château sont renforcés par de nouvelles maçonneries. D'une part, un contrefort haut de 3 cannes (H : 6,15 m) est bâti près d'une salle du château en 1380-1381. D'autre part, en 1390, il est nécessaire de consolider un angle de la muraille du château qui menace de s'effondrer. Il est alors maintenu à la base par un contrefort en pierres de taille (L : 2,45 m x l : 2,20 m ; H : 8,20 m), lui-même surmonté par l'angle du mur refait avec des pierres de taille maçonnées (H : 4,10 m)²⁰.

Après les simples rénovations ou reconstructions, les modifications touchant les murailles sont essentiellement de trois types : l'adjonction d'un crénelage, la surélévation des maçonneries et le renforcement de la base des murs. Les deux premières constructions sont parfois réalisées conjointement : c'est le cas au château de Bois-des-Ayes (Italie), en 1390, quand le mur qui joute la grande tour est surélevé d'une toise et protégé par des merlons munis de parapets²¹. L'aménagement de contreforts à la base de bâtiments civils est connu d'après les textes à la fin du XIV^e siècle²². De même, le rempart nord du château de Saint-Firmin est partiellement taluté (Figures 40 et 41) et on note la présence d'un tel talus, plus discret, au pied du donjon de *La Tourronde*, dès le deuxième tiers du XIV^e siècle (Figure 42). Le glacis caractérise enfin un renforcement de la base d'un mur par un massif de maçonnerie incliné : c'est une construction monumentale coûteuse qui demeure tout à fait exceptionnelle²³. En effet, encore à la fin du XV^e siècle, une partie seulement de la muraille du château de Briançon est talutée²⁴.

Outre les maçonneries bouchées ou rebouchées afin de les renforcer, il n'est pas rare de murer définitivement certaines ouvertures devenues dangereuses. Il est vrai que l'habitude d'ouvrir intempestivement des portes et des fenêtres dans les murailles est une pratique tenace puisqu'à Briançon, en 1368, les syndics font boucher toutes celles qui avaient été ouvertes au rez-de-chaussée des maisons dont le contour constitue rien moins que la base de la muraille²⁵. Il en est de même à Gap, en 1414 et à Tallard encore en 1511²⁶. Dans les châteaux aussi, la condamnation des

ipsaque murum dederit ad precium factum construendum magistro Guioto de Novalhia, lathomo (...) » et 8 B 654, f 43 v^o (24 juin 1382-24 juin 1383) : « *Item petit sibi deduci quos solvit Guioto de Novallia, lathomo, pro labore suo impenuoso in reparatione muri dicti fortificationis de mandato domini gubernatoris : XL fl.* ».

20 ADI, 8 B 653, f 37 v^o, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381) : « *Item et quandam acuam in pede aule viridis inchoatam latitudinis a quolibet transgulari duarum cannarum et altitudinis trium cannarum bene constructam* » et 8 B 662, f 173 r^o, 24 août 1390 : « *Et primo visitavit quandam arestam existentem a parte ville et invenit eandem defractam a pede usque ad summitatem taliter et per modum quod si de remedio ibidem non provideretur dicta aresta et murus aule viridis minantur ruinam. Ideo dictus magister operum ordinavit ibidem fieri unam acuam de subtus ante domum heredes Guillelmi Humberti clerici, bene fundatam usque ad bonum fundamentum de longitudine decem palmorum et de latitudine novem palmorum et de altitudine a pede usque ad summitatem quatuor cannarum vel de altitudine usque ad arestam factam de lapidibus sizis et fiat dicta accua taliter et per modum quod murus dicte accue comprehendat et ligetur cum alio muro et quod aresta supradicta facta de lapidibus sizis habeat suum sustentementum super dicta accua et fiat aresta dicte accue a parte ville de bonis lapidibus sizis videlicet a terra usque ad summitatem fracturas vero liget de bonis lapidibus a pede usque ad summitatem intus et extra, et in summitate muretur dicta aresta de novo usque ad summam duarum cannarum* ».

21 ADI, 8 B 666, f 357 v^o, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes : « *Item ordinavit levare murum existentem inter magnam turrim et murum dicti castri de altitudinis unius teysie et de grossitudinis dicti muri qua nunc est et de super facere antepectora et merletos ut decet* ».

22 ADI, 8 B 653, f 37 v^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381) : « *acuam in pede aule* » et 8 B 662, f 173 r^o, 24 août 1390, Upaix.

23 Au château de La Tour-du-Pin (Isère, ch.-l. cant.), le maître d'œuvre Antoine Richard doit solliciter l'accord de la Chambre des comptes avant de construire un glacis dont le coût est estimé à 187,5 florins (ADI, B 3126, ff 289 v^o-290 r^o, 9 avril 1485).

24 ADI, B 3125, pièce, 25 août 1480, Briançon.

25 AC Briançon, CC 3, f 7 r^o, 1368-1369.

ouvertures est une opération courante, rapidement mise en œuvre et, puisqu'elle est effectuée par des maçons, probablement pérenne²⁷. Les portes et les fenêtres ne sont pas les seules ouvertures dangereuses et l'on n'hésite pas à murer définitivement les latrines exposées comme c'est le cas dans la salle à Château-Queyras en 1418. C'est sans doute également à la fermeture des latrines par lesquelles « quiconque pouvait s'introduire dans le palais », que s'affaire un charpentier à Embrun en 1391-1392²⁸. Cette mesure doit empêcher à quiconque de *monter* dans les châteaux, comme dans l'exemple précédent, et aux détenus d'emprunter les latrines pour *sortir* des prisons. On ne rencontre ces dispositifs que tardivement et encore seulement à Briançon en Haut-Dauphiné²⁹. Dangereuses dans certains cas, les latrines peuvent également être utiles au renforcement de la défense. Ainsi, la disposition et la forme des latrines se prêtent particulièrement à leur transformation ponctuelle en bretèche – procédé rarement évoqué en Dauphiné (cf. *infra*)³⁰.

On le voit, la remise en état des murailles est une préoccupation majeure à partir de 1368 et la multiplication des interventions pour refaire quelques toises de mur çà et là révèle le manque d'entretien dont souffrent la plupart des châteaux à la fin du XIV^e siècle.

La construction du château de Saint-Firmin

Le château de Saint-Firmin, situé à l'entrée de la vallée du Valgaudemar, est aménagé au sud-ouest du village sur un éperon défendu naturellement par une falaise qui domine la vallée du Drac (Figure 43). Sa construction débute en 1376 et il est sans doute établi à l'emplacement d'un château plus ancien qu'évoquent les habitants en désignant la colline du Chastellet au-dessus du village de Saint-Firmin et de la rivière de la Séveraisse³¹. En effet, comme les seigneurs de Saint-Firmin assuraient la sauvegarde des habitants de La Chapelle-en-Valgaudemar et de Saint-Firmin – d'après une charte confirmée en 1354 (voir *première partie*) – ces derniers trouvaient sans doute déjà refuge dans ce premier château.

26 AC Gap, BB 3, f 13 v^o, 4 novembre 1414: « *Item fuit ordinatum quod dicti domini sindici compelli faciant dominum Anthonium Restelli ad claudendum foramen per eum factum in menio antiquo iuxta ortum suum* » et ADHA, F 2249, document n° 3, pièce n° 25, notes de Clément Amat, 22 mai 1511: « Que les murailles des barris seront en l'état et réparées en l'état qu'elles sont, que personne ne pourra s'y appuyer ou y bâtir sans la permission dudit seigneur ».

27 ADI, 8 B 634, f 158 r^o/v^o, compte de la châtellenie de Réotier (24 juin 1356-10 septembre 1359): « *Item de precepto domini Nicondi de Glaude, vicesgerentis tunc domini Vignayci capitanei in illis partibus tempore quo vascones erant in provincia, muniri fecit palatium domini et quasdam portas ibidem murari pro quibus solvit prout per particulas quas reddit unacum precepto et littera testimoniales vicejudicis Ebreundi declaratur moneta reducta ad fl. : VIII fl., V gr.* » et 8 B 647, f 90 r^o, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370): « (...) *pro salario et expensis duorum latomorum qui muraverunt portam dicti palatii: IIII fl., IIII gr.* ».

28 ADI, B 4364, pièce, 24 octobre 1418, Château-Queyras: « *Item causa deruendi latrinam sale predictae dicti castri et eam murandi de muro novo et claudendi* » et 8 B 664, f 212 r^o, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1391-24 juin 1392).

29 ADI, B 3125, pièce, 25 août 1480, Briançon: « *Item ordinavit murari latrinas existentis in prima camera que est de super crotonas ex eo quia detempti ibidem possent exire per dictas latrinas et remurare bochetos qui sunt in eadem latrinas in summitate dicte turris et a parte dictarum latrinarum que latrine reddentur reparate inclusis lapidibus et calce pro sexdecim fl.* ». Voir aussi à Lille (Nord), d'après BLIECK, 1998, p. 208 et en Alsace, d'après METZ, 1992, p. 143.

30 REY, 1971, tome 2, p. 280 et MESQUI, FAUCHERRE, 1992, p. 49 et p. 55.

31 ADI, B 3, f 24, 20 juin 1376, Saint-Firmin: « (...) *quoddam molare situatum prope villam Sancti Firmini predictam vocatum molare de castellariorum de super et juxta ripperiam Saveraychie pro dicto fortalicio ibidem construendo* (...) ».



Figures 40 et 41. Photos du rempart taluté du château de Saint-Firmin, côté nord.
© N. Nicolas.



Figure 42. Photo de la base talutée du donjon de La Tourronde. © N. Nicolas.

Le projet du château défini lors de la visite du gouverneur a été suivi à la lettre, que ce soit dans son plan ou dans ses dimensions (Figures 44 et 45). En effet, il est d'abord constitué d'un donjon approximativement carré (9,70 x 9,90 m) dont l'épaisseur des murs à la base est de 1,90 mètre, soit environ une canne. Fait exceptionnel, les niveaux supérieurs du donjon sont conservés puisque la hauteur actuelle, estimée à 15 mètres, devait atteindre 7 cannes d'après la visite³². Contre ce donjon est aménagée une enceinte elliptique qui prend appui contre son angle nord-ouest et son côté sud. Dans cette enceinte longue de 50 à 60 cannes et haute de 3 à 4 cannes d'après la visite, l'épaisseur des murs varie selon la topographie : de 1,08 mètre au sud à 1,45 mètre au nord, soit environ 4 palmes « du côté de la Séveraisse », à 6 palmes « du côté des montagnes »³³. L'accès au château s'effectue, à l'ouest, par une simple poterne, et à l'est, par une porte en plein cintre dont la trace du système de fermeture intra-mural est conservée. À côté de la poterne, une tourelle ronde (diamètre inférieur à 4 mètres ; H : 4,50 m) seulement accessible par une porte placée en hauteur, est évidée et totalement aveugle vers l'extérieur des remparts : ces quelques caractéristiques affichent la fonction défensive de la tour (Figure 46)³⁴.

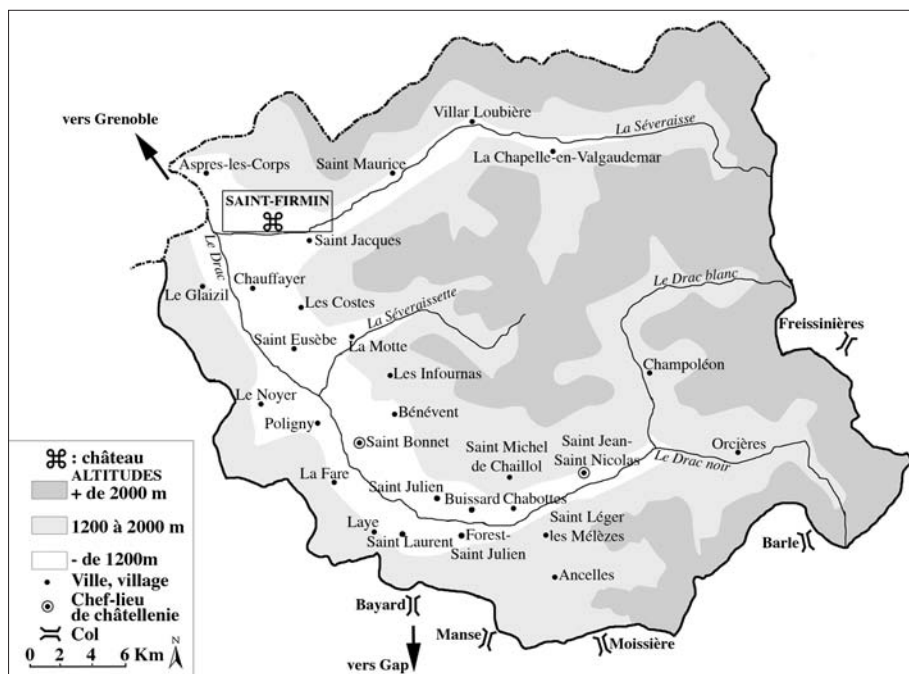


Figure 43. Carte de situation du château de Saint-Firmin. © N. Nicolas.

32 ADI, B 3, f 27, 20 juin 1376 : « Item que super dictum molare fiat a parte Sancti Firmini una turris pro maiori parte extra et foris dictos muros, cujus muri fiant de grossitudine unius canne et de altitudine septem cannarum ».

33 ADI, B 3, ff 26-27, 20 juin 1376 : « Et primo quod dictum molare menibus circundetur quorum menium ambitus de quinquaginta ad sexaginta cannas existat. Item que dicta menia a parte montanee eleventur de altitudine quatuor cannarum inclusis merletis et de grossitudine fiant sex palmarum canne. Item que dicta menia a parte Saveyrachie eleventur in altum de altitudine trium cannarum et de grossitudine quatuor palmarum ».

34 ADI, B 3, f°27, 20 juin 1376 : « Item que subtus dictam turrim a parte Saveraychie fiat porta dicti fortalicii de lapidibus quadratis per quam possit ingredi infra fortalicium predictum (...). Item que in alio latere dicti molaris, a parte inferiori versus Corvum fiat alia turris vacua tamen a parte interiori tante altitudinis et grossitudinis que sufficiat ad deffensionem menium illius partis ».

Le donjon possède trois niveaux planchéiés aménagés sur des retraits dans le mur³⁵. De l'analyse des ouvertures (portes, meurtrières et baies), deux périodes d'aménagements se dégagent :

- Appartenant à la première période d'utilisation du donjon, deux jours à ébrasement triangulaire simple sont percés dans le mur ouest et dans le mur sud. C'est également au sud qu'une porte couverte par un arc surbaissé est aménagée en hauteur, à deux mètres du sol environnant (H: 1,80 m x l: 1 m).

- La porte du rez-de-chaussée du côté sud (l: 1,27 m), les deux fenêtres à croisées et à coussièges avec allèges moulurées (2^e et 3^e étages), le jour rectangulaire (3^e étage) sont des ouvertures modernes (XV^e-XVI^e siècles), toutes réalisées en pierres de taille, de même que les piédroits de la cheminée monumentale qui subsistent au 3^e étage (Figure 47).

La courtine a été élevée entre ces deux phases clairement identifiées : en effet, dans l'angle nord-ouest du donjon, un coup de sabre montre que les deux constructions ne sont pas liées. De l'autre côté, la courtine est adossée au flanc sud du donjon dont elle bouche partiellement le jour-archère (Figure 48). Aussi, quel que soit le rôle attribué à cette ouverture, son utilisation rationnelle est totalement remise en cause par la présence de l'enceinte. De plus, avec l'emploi massif de pierres de calat entre chaque bloc, la courtine apparaît comme une construction beaucoup moins soignée que le donjon – cette différence entre la mise en œuvre du donjon et celle de la courtine étant plus nettement visible depuis la restauration des parements du donjon au printemps 2001.

En conclusion, il est fort probable que le donjon de Saint-Firmin ait d'abord fonctionné seul, comme celui de Réallon en Embrunais, même si ces deux donjons se différencient par la taille de l'enceinte qui les protège (Saint-Firmin: 550 m²; Réallon: 2 500 m²). Si les archives sont muettes jusqu'au XVI^e siècle³⁶, l'analyse architecturale prouve que le fort de Réallon a été édifié en deux phases. Ce château est composé d'une tour carrée (Figure 49: T1: environ 12 x 12 m) et d'une enceinte rectangulaire (34 x 72 m) prenant appui sur les murs sud et est de la tour précédente. Cette enceinte est flanquée d'une tourelle semi-circulaire, au nord (T2). Le château est bordé, à l'est, par le ravin des Champas qui lui offre une protection naturelle supplémentaire. Il est en partie construit sur une terrasse, au moins pour la tour T1, la tourelle T2 et le mur d'enceinte nord, alors que le reste de la courtine, au sud, occupe une pente régulière mais soutenue. Le château est donc élevé sur un terrain propice, mais qui ne semble pas aménagé, et cette assise offerte par la rupture de pente lui permet de commander les différents accès.

L'épaisseur des murs du donjon T1 est constante (1,40-1,50 m). Dans ce donjon haut de 14 mètres, constitué d'un rez-de-chaussée et de deux étages, un troisième étage hypothétique est mentionné sur les plans dressés au début du XX^e siècle. Il existe encore mais le rez-de-chaussée est aujourd'hui enterré, donnant l'impression qu'il n'y a que deux étages au-dessus. À l'origine, la surface du rez-de-chaussée était donc de 72,25 m². L'accès s'effectue par une porte percée dans le mur sud, à environ deux mètres du sol. C'est une porte rectangulaire (H: 1,50 m x l: 0,80 m) surmontée d'un linteau monolithique. Une brèche est ouverte dans le mur nord, au rez-de-chaussée, peut-être à l'emplacement d'une ouverture plus ancienne (archère?). À l'est, une seconde ouverture est placée plus bas que le seuil de la porte précédemment

35 ADI, B 3, f°27, 20 juin 1376: « *Item que in dicta turri fiant tres vel quatuor planchi firmitati in retractis dicti muri* ».

36 À l'exception d'une mention du « *fortalicium* » en 1371, signalée par J. Roman (ROMAN, 1888b, p. 85, d'après ADI, « *De facto Sabine* », cette source n'a pas été retrouvée) et ADHA, E Savines 151, 1532 : « un château avec son fort clos de murailles appartenant au dauphin ».

décrite. Les autres percements sont parcimonieux : un jour est aménagé dans le mur sud, au deuxième étage, au-dessus de la porte principale. De faible hauteur (moins de 60 centimètres), malgré un ébrasement interne triangulaire, il peut difficilement être qualifié d'archère, tout juste de « meurtrière d'éclairage »³⁷. Malgré sa position à 1,60 mètre du plancher, c'est la seule ouverture valable pour le tir. Les trois étages étaient planchés et reposaient sur des retraits aménagés dans l'épaisseur du mur. À cette élévation correspond une réduction de l'épaisseur du mur : 1,95 m au rez-de-chaussée enterré ; 1,50 m au premier étage (niveau de sol actuel), 1,20 m au deuxième étage et seulement 85 cm au troisième étage : cette réduction de l'épaisseur induit donc un agrandissement de la surface habitable.

L'enceinte rectangulaire est bâtie selon les mêmes principes que le donjon qui en occupe l'angle nord-ouest. Les murs M2 et M3, en contrebas du donjon, sont épais de 1,40 mètre. À l'intérieur, il subsiste quelques vestiges du mur de soutènement qui contribue la terrasse supérieure, au point de rupture de la pente. Seul l'angle oriental de l'enceinte demeure au sol : le tracé de ce mur est lacunaire (longueur maximale : 8 m). Il est ici mêlé au rocher du substrat mais il n'est pas sûr que le tracé ait été judicieusement rectiligne car les rochers et le ravin du Champas constituent des obstacles réels. Le mur M1 (L : 38,60 m), aveugle, est construit en calcaire local non parementé. La cohésion du mur est assurée par l'emploi de petites pierres qui bouchent les interstices entre les gros blocs. Ce mode de construction est en tout point semblable à la mise en œuvre du donjon T1. Ce mur M1 n'est pas lié au donjon mais posé contre lui (Figure 49 : points 28 et 76). Enfin, le mur M2 (ép. : 1-1,20 m ; H : 2 m) est arasé à 40 centimètres au pied du donjon. Les deux constructions n'ont jamais été liées puisqu'aucun arrachement de maçonnerie pénétrante ne couvre les parements de la tour T1. Sur un plan levé au début du XX^e siècle par Joseph Vollaire, une porte est percée dans ce mur à l'endroit où le mur est aujourd'hui arasé³⁸. La dimension de cette ouverture indiquerait plutôt une poterne placée sous la protection du donjon.

La tour T2, ouverte à la gorge, cantonne le mur d'enceinte nord entre M1 et M1'. En saillie de 3,90 mètres vers l'extérieur, elle adopte à l'intérieur un plan semi-circulaire légèrement outrepassé. Chaque niveau de cette tour est percé d'archères à ébrasement triangulaire simple (trois par niveau, d'une largeur moyenne de 80 centimètres). D'un niveau à l'autre, elles sont légèrement décalées pour éviter d'affaiblir le mur sur une même ligne verticale. Ces archères présentent toutes les mêmes caractéristiques : elles sont dépourvues de plongée, couvertes d'un linteau monolithique ou d'un arc surbaissé (cas de deux archères par niveau), constitué de pierres posées sur chant. Sous les archères du premier niveau sont visibles des trous de boulins qui signalent peut-être l'existence d'une coursière en bois aménagée pour la surveillance et le tir. Vers l'extérieur, le raccord de l'enceinte avec la tour (Figure 49 : à l'aplomb du point 123) montre qu'au-delà de 2,05 mètres, le mur M1 a été surélevé. Il est en effet accolé à la tour T2 sans pénétration des maçonneries. La courtine était donc pratiquement deux fois plus élevée à l'origine et la tour semi-circulaire commandait cette courtine³⁹.

Les résultats des analyses monumentales qui précèdent traduisent-ils les artifices de la construction ou mettent-ils en évidence des structures distinctes à Saint-Firmin et à Réallon : les donjons, d'abord, puis les enceintes élevées plus

37 D'après MESQUI, 1979, p. 99.

38 ADHA, fol pièce 267, 1914.

39 Voir la reconstitution de ce type de tour pour le château de Tournel (Lozère), d'après TÉALDI, 1980, p. 94.

tardivement? La rupture qui a été constatée entre le donjon de Saint-Firmin – construit après juin 1376 – et l’enceinte, est sans doute imputable au problème de financement qui provoque un procès entre Pierre d’Ambel et Bernard de Gravollières, prieur de Saint-Michel-de-Connexe et de Saint-Firmin, en juin 1377 (voir *première partie*). En fait, les habitants ont disposé d’un délai de cinq ans pour construire le fort car, au-delà de ce délai, ils pouvaient être contraints de payer les murailles de Corps (Isère), situé à une lieue⁴⁰. Quant au château de Réallon, il n’est pas signalé dans l’accord sur le refuge des habitants du mandement de Savines (1357, voir *première partie*), comme si l’enceinte avait été construite aux frais de la communauté avec l’accord des coseigneurs, précisément après le passage des Provençaux en 1368⁴¹.

⁴⁰ ADI, B 3, ff 27-28, 20 juin 1376, Saint-Firmin.

⁴¹ ADI, B 3727, ff 30 v°-31 v°, 16 janvier 1357, procès entre le dauphin et les coseigneurs de Savines.

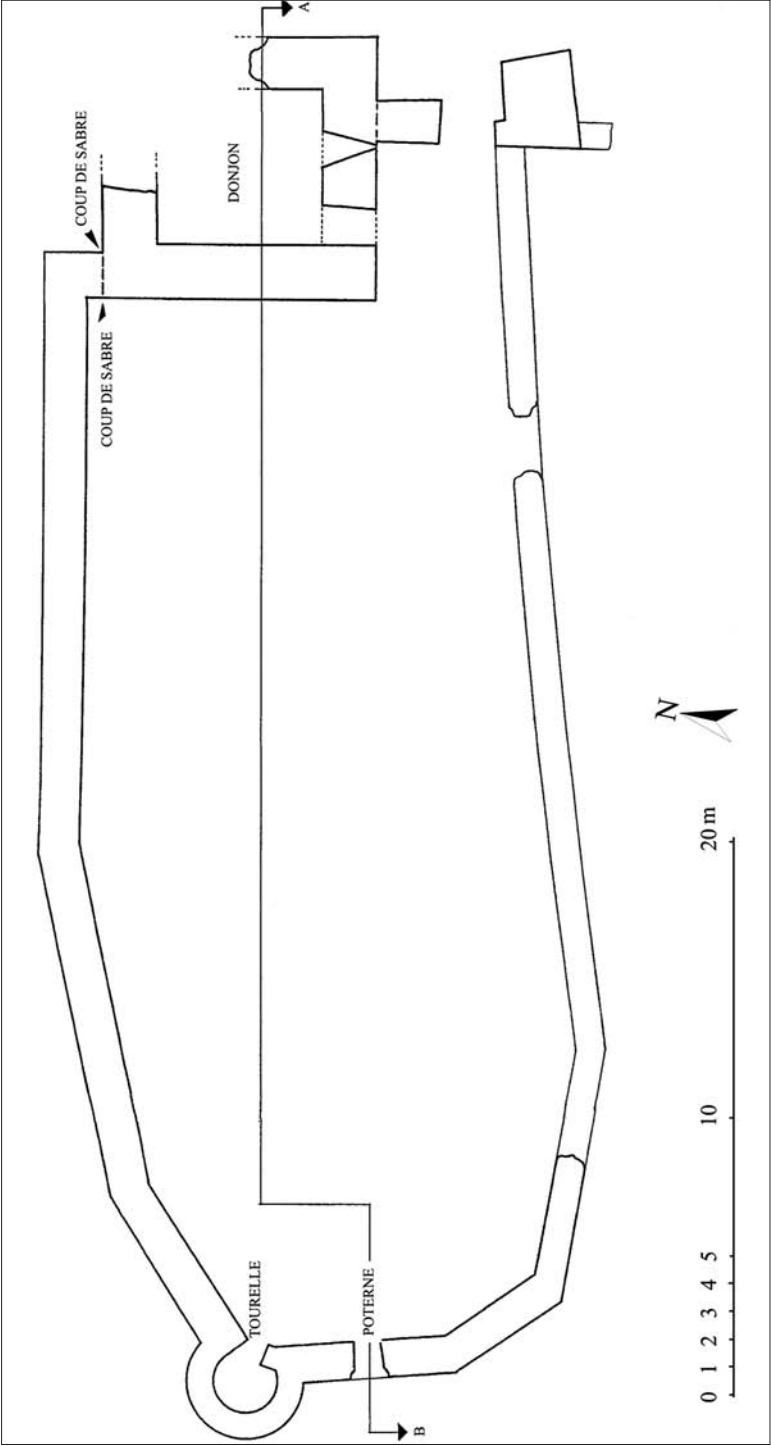


Figure 44. Plan du château de Saint-Firmin. © Inventaire Général – S. Meyer, 1971.

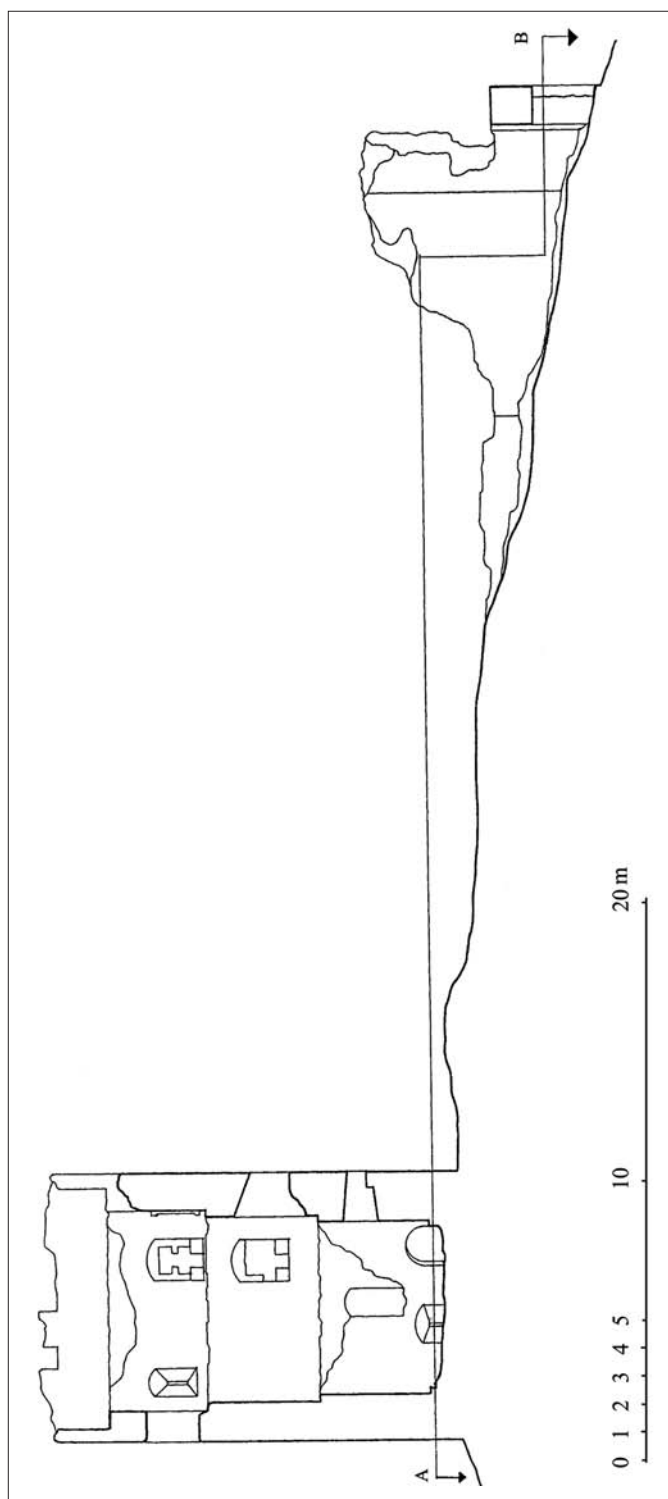


Figure 45. Coupe du château de Saint-Firmin. © Inventaire Général – S. Meyer, 1971.



*Figure 46. Photo de la tourelle
située à l'ouest du château.
© N. Nicolas.*



*Figure 47. Photo du parement ouest du donjon
depuis l'intérieur. © N. Nicolas.*

*Figure 48. Photo du jour-archère,
parement sud du donjon, avec le
mur de la courtine, à droite.
© N. Nicolas.*



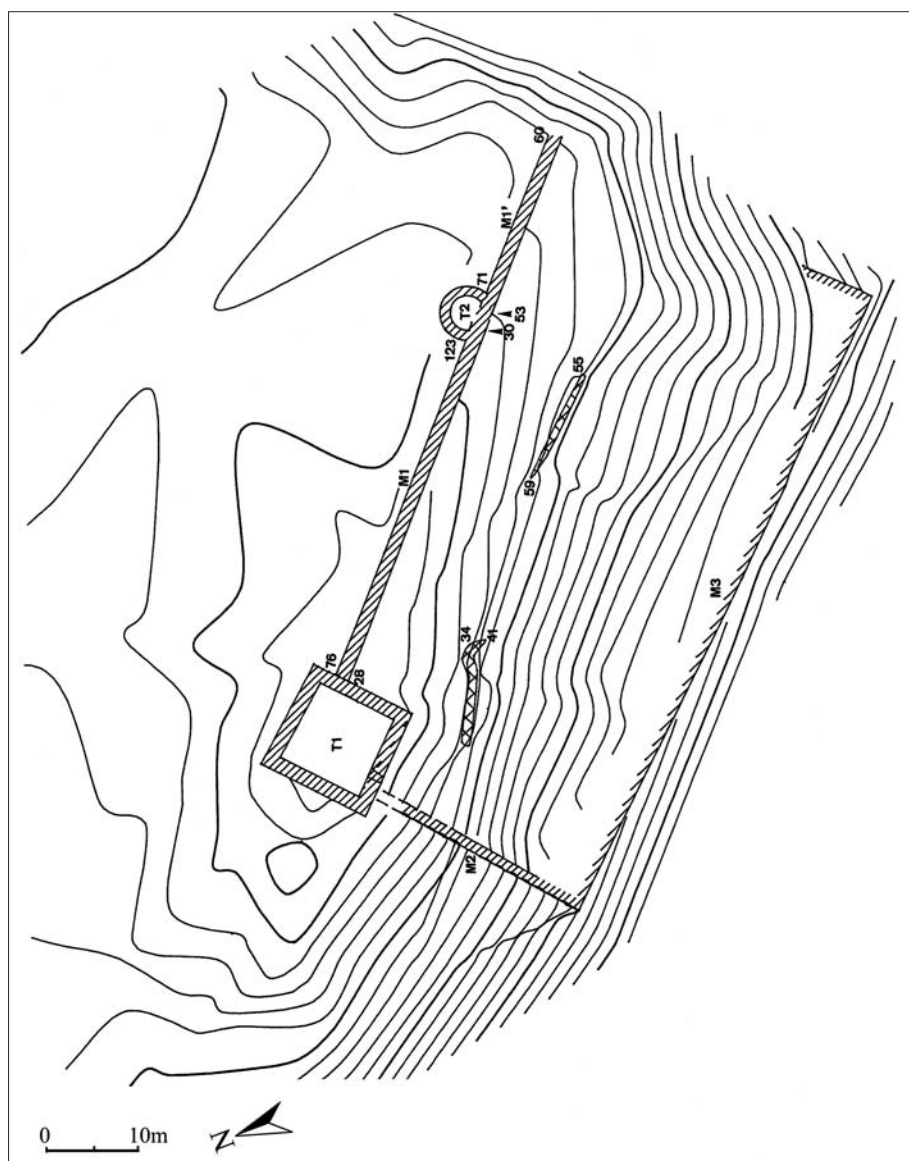


Figure 49. Plan du château de Réallon. © Document G. Lemaire, N. Nicolas, DRAC PACA-SRA, 1996.

L'aménagement d'une enceinte-refuge (Les Orres)

Les villageois peuvent se réfugier dans la basse-cour du château seigneurial comme c'est le cas au château de Guillestre où les habitants occupent temporairement des cabanes ou *loges*, encore en 1384 (voir *première partie*)⁴². Les habitants de Saint-Firmin et de Réallon se réfugient sans doute également dans les *castra* décrits précédemment, après 1368. Enfin, le *Fort* des Orres constitue peut-être une de ces enceintes refuges construites dans la seconde moitié du XIV^e siècle, après le passage des Provençaux (Figure 50).

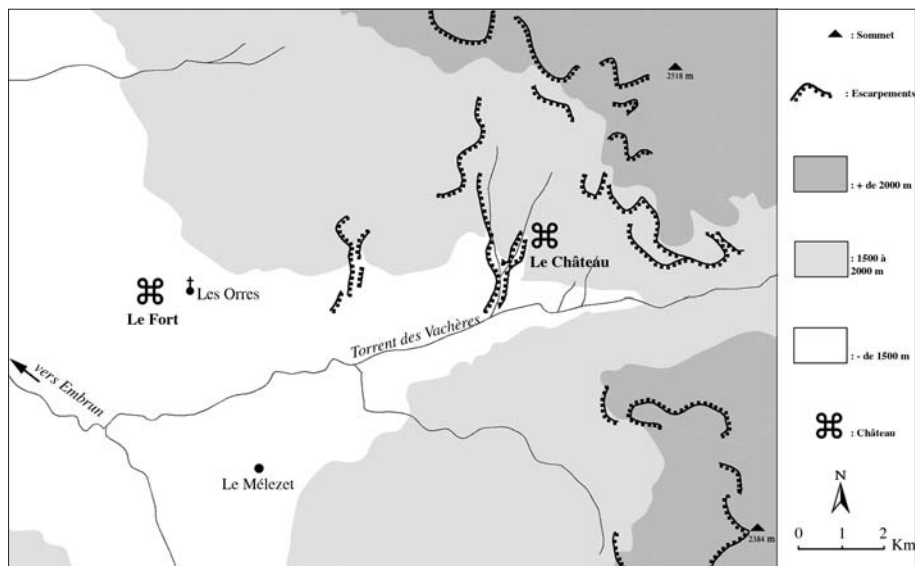


Figure 50. Carte de situation du Château et du Fort des Orres. © N. Nicolas.

Le *Fort* est une enceinte polygonale dont ne subsistent que deux murs, heureusement conservés dans leur élévation d'origine (environ 5,50 m). En tenant compte de la disparition des murs nord et sud de l'enceinte, on peut évaluer la surface emmurée à 2 064 m². Cet enclos ainsi délimité fait aujourd'hui office de clôture pour le bétail. Un chemin de ronde crénelé est aménagé dans l'épaisseur du mur. Cette construction, non appareillée, est homogène et ne comporte qu'une seule phase de travaux. Les murs sont totalement aveugles mais ils sont quadrillés par les assises des trous de boulines dont la plupart, surtout dans les parties supérieures, n'ont pas été rebouchés. Compte tenu de l'épaisseur du mur (1,50 m), les boulines des échafaudages ont pu le traverser de part en part et cette systématisation de la mise en œuvre accrédirait l'hypothèse d'une construction élevée rapidement et dont la seule défense active est organisée depuis le chemin de ronde, protégé par un parapet crénelé (Figures 51 et 52).

⁴² À propos de ces loges, voir CHARBONNIER, 1996, p. 232. Au château de Montailou (Ariège), « les paysans des environs recevaient l'ordre d'y [basse-cour] construire des cabanes ou loges légères, provisoires mais bien approvisionnées; un enclos pour le bétail était également aménagé à l'abri des murailles » (BAYLÉ, 1971, p. 116 et FOURNIER, 1978, p. 236). La loge désigne également un poste de garde ou une galerie.

Or, des enclos de ce type sont destinés à protéger les troupeaux pendant les guerres de Religion : le *Castelas* de Montpeyroux (Hérault) est une construction semblable au *Fort* des Orres, avec un mur écran, des corps de garde installés en travers du chemin de ronde et de courtes ouvertures pour armes à feu percées dans les remparts. Cette enceinte, datée du XVI^e siècle, est construite avec les matériaux du *castrum* médiéval (XIII^e siècle)⁴³. Il est donc courant de protéger les troupeaux des villageois dans l'enceinte castrale, gardée « en temps de guerre et de dangers éminents » : cette pratique est même attestée en Dauphiné au début du XV^e siècle au château de Crémieu⁴⁴. Or, les villageois des Orres avaient construit des maisons, des *casale*, des caves et des celliers dans le *Fort*, comme le relève un cadastre rédigé depuis le milieu du XVI^e siècle⁴⁵. De plus, le *Fort* des Orres et le *Château* sont déjà désignés dans un terrier rédigé à la fin du XV^e siècle, comme servant de refuge aux habitants et à leurs biens, en cas de guerre⁴⁶.

Le *Château*, totalement isolé de la vallée de la Durance (altitude : 1610 m), est construit à l'entrée du vallon de Vachères, vallon qui permet de relier occasionnellement la vallée de l'Ubaye par le col des Orres (2614 m). Ce château est composé d'une tour quadrangulaire, partiellement conservée (Figure 53 : T1), elle-même reliée à une petite enceinte polygonale, cantonnée par deux tours situées au nord-ouest (T2) et au nord-est (T3). Deux coups de sabre scindent la tour T1 des murs de la courtine (M4 et M6), mais ils ne descendent pas jusqu'au sol : au-dessous de 1,60 mètre (S1) et de 2 mètres (S2), les maçonneries sont liées, ce qui atteste la contemporanéité des constructions. Enfin, les murs M4 et M6 présentent des rangées de trous de boulins qui ont, pour la plupart, été bouchés à l'extérieur : le mur M4 (H : 5 m) est pratiquement aveugle à l'extérieur alors qu'à l'intérieur, au moins cinq assises de trous de boulins sont conservées. Outre les traces de boulins des échafaudages, certains peuvent également avoir reçu les poutres de construction en appentis, cabanes ou loges des villageois (Figure 54)⁴⁷.

43 D'après JOURNOT, 1993, p. 307.

44 ADI, B 3122, f 60 r^o, 18 mai 1417, Crémieu (Isère, ch.-l. cant.).

45 ADHA, F 2237, [1543-1621].

46 ADI, B 3730, pièce papier, 1487, f 34 r^o/v^o : « Item dixerunt et confessi fuerunt quod dicti condomini habent castrum suum cum turri cadrata in Serro Arenerii circumdatum menibus et clausura muri facta per ipsos homines et ipsorum predecessores et ipsi homines aliud receptum seu castrum fecerunt fieri versus montaneam Vacheriarum pro retracta et custodia ipsorum tempore periculi et guerre in quibus locis et castris se et bona sua retrahunt et retrahere possunt et debent et in quibus castris et receptis dicti condomini habent omne dominium superioritate et majori dominio dicto domino nostro dalphino ut supra semper salvis ».

47 D'après REVEYRON, 1994, p. 95.

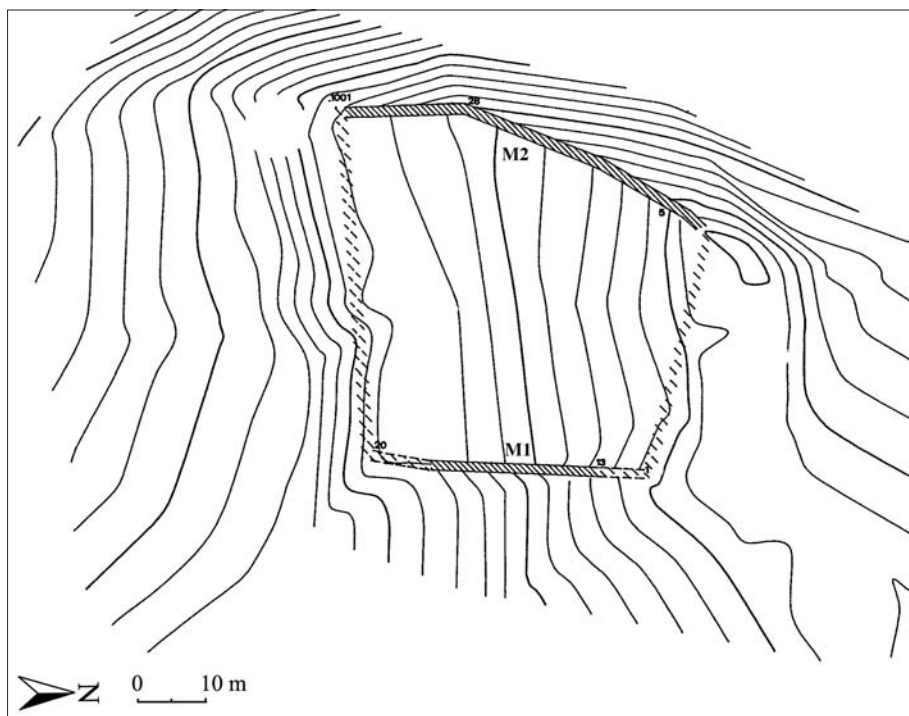


Figure 51. Plan du Fort des Orres. © Document G. Lemaire, N. Nicolas, DRAC PACA-SRA.

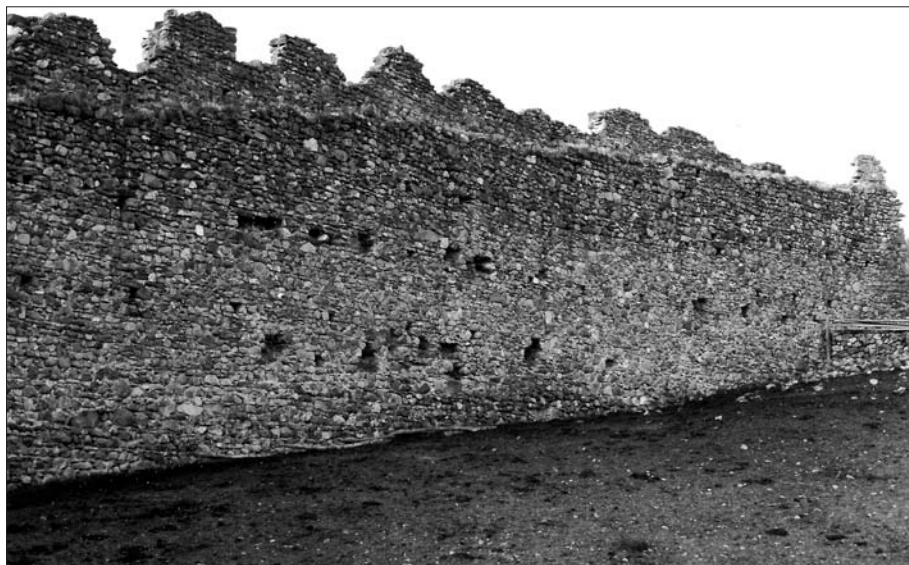


Figure 52. Photo du mur M2 (intérieur), depuis le sud-est. © N. Nicolas.

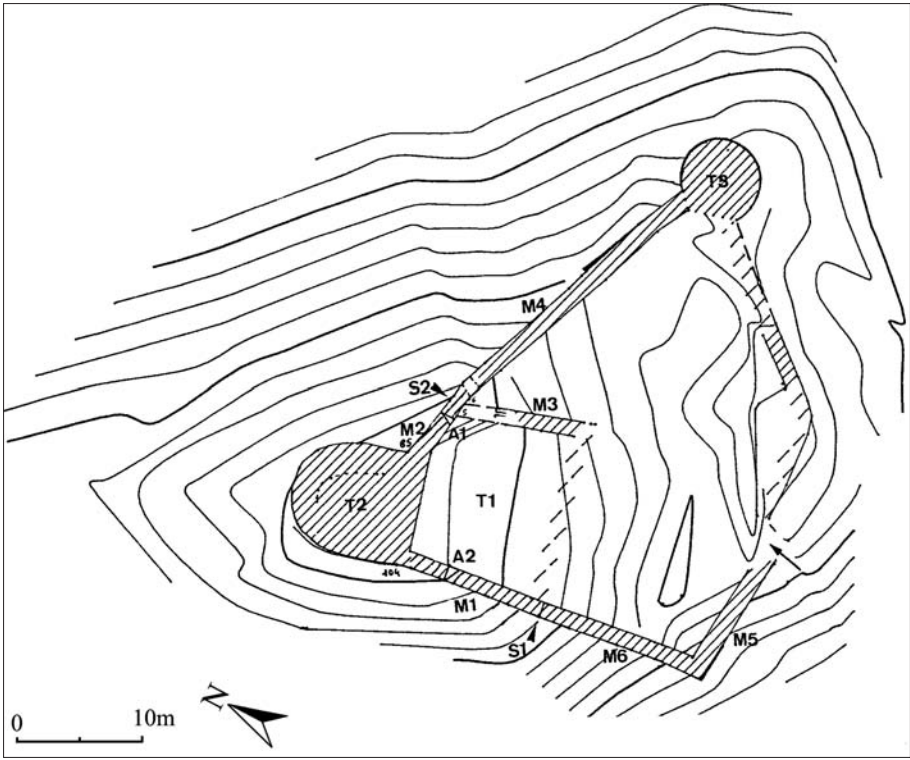


Figure 53. Plan du Château des Orres. © Document G. Lemaire, N. Nicolas, DRAC PACA-SRA.



Figure 54. Photo du Château des Orres, détail du mur M4. © N. Nicolas.

En conclusion, il n'est donc pas exclu que le *Fort* des Orres ait été aménagé dans la seconde moitié du XIV^e siècle, à la suite du passage répété des routiers, remplaçant ou complétant le *Château*, aux dimensions devenues trop exiguës (670 m² contre 2 064 m² au *Fort*)⁴⁸. En plus de son agrandissement, cette nouvelle construction également attribuée à l'ensemble des coseigneurs des Orres, est élevée près de l'église paroissiale, dans une situation moins isolée que celle du *Château* : cette localisation le distingue pourtant des réduits villageois traditionnels car, généralement, les forts sont constitués par la fortification d'une partie seulement du village⁴⁹.

Notons que ce type d'aménagement collectif est rare au regard des nombreuses enceintes-refuges (*ricetti*) situées dans le comté de Savoie, en Piémont, et qui sont organisées selon un schéma pré-conçu tant dans leur plan d'ensemble (parcelles, rues, fossés) que par les cellules standardisées qui les occupent (une cave surmontée d'une grange avec une galerie en bois). En accueillant temporairement la population, on sait que ces refuges ont empêché les attaques des bandes armées au début du XV^e siècle. C'est le cas du refuge de Candelo (province de Biella) mentionné depuis 1374⁵⁰.

Les constructions en bois

Les aménagements en bois ne caractérisent pas seulement les réparations des châteaux de montagne, et les villes connaissent les mêmes constructions à la même période⁵¹. L'utilisation de renforts en bois constitue un procédé de substitution destiné à protéger les constructions maçonnées défectueuses. C'est le cas à Exilles (Italie) avant 1360 quand le châtelain décide de boucher une brèche du château avec quelques planches (*fuste*)⁵². À Château-Queyras aussi, l'emploi de tels renforts en bois semble être facile à mettre en œuvre, même si elle se révèle être insuffisante (cf. *supra*).

Les structures défensives en bois sont souvent désignées avec des termes synonymes (*mueta*, *échiffe*, *bretèche*...). Le *chaffal*, par exemple, est une tourelle d'observation mobile destinée soit à protéger une place forte depuis l'intérieur, soit au contraire à l'attaquer en facilitant l'accès au sommet des murs⁵³. Ce terme qualifie aussi une construction défensive en bois qui surmonte généralement une porte ou un pont⁵⁴. Or, le nom *mueta*, employé à deux reprises au château de Bois-des-Ayes (Italie) en 1365-1367, n'est autre qu'un synonyme de *chaffal*. En effet, un garde de ce château doit construire une *mueta* à proximité d'une tour : longue de 8,20 mètres (4 toises) et haute de 3,07 mètres (1,5 toises), elle est dressée en même temps qu'une

48 Ce château est décrit en 1425, d'après Inventaire Marcellier, Ms 170, f 258 r^o, n^o 707, terrier avec actes de reconnaissances dans lesquels 74 habitants déclarent que « les dits coseigneurs avaient audit lieu leur chasteau et tour quarrée clos de murailles ». S'agit-il du *castellum* rendable au comte déjà mentionné dans l'acte de donation du territoire, en 1127 ? (CHEVALIER, 1913-1928, tome 1, p. 577, n^o 3392 ; GIORDANENGO, 1988, p. 36 et FORNIER, 1892, p. 205). Au sujet du *Château* et du *Fort* des Orres, voir ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 184-190.

49 Voir les exemples du Rouergue médiéval, d'après MIQUEL, 1981, tome 2, p. 148-152, et du village de Velleron, dans le comtat Venaissin. En 1376, une partie de ce village est fortifiée (*fortia*) : elle doit accueillir les forains dont les maisons sont alors rasées, d'après BUTAUD, 2001, tome 2, p. 441.

50 D'après VIGLINO DAVICO, 1978, p. 207-220. À propos des enceintes-refuges en Italie, voir les travaux d'A. Settia (notamment SETTIA, 1976).

51 À Avignon, par exemple, les bretèches et les parapets en bois complètent les murailles de la ville (HAYEZ, 1978, p. 215). Voir aussi les villes de Langres (Haute-Marne), d'après WILSDORF-COLIN, 1998, p. 176 et d'Amiens (Somme), d'après BAUDOUX-JUNG, 1998.

52 ADI, 8 B 634, f 37 r^o, compte de la châtellenie d'Exilles (14 juin 1357-11 mai 1360).

53 LESCUYER-MONDÉSERT, 1978, p. 170 ; POISSON, 1986, p. 257 et CATTIN, 1990, p. 30.

54 Voir le pont de Pont-d'Ain (Ain, ch.-l. cant.) en 1322-1323, d'après CATTIN, 1992, p. 122.

palissade en bois dont elle constitue une excroissance. Une seconde *mueta* située au-dessus de la porte et du pont-levis du château est quant à elle rénovée⁵⁵. De même, comme l'échiffe désigne toute construction sommitale à vocation défensive, les échiffes et les bretèches sont souvent assimilées : dans un même compte, le châtelain de Château-Queyras mentionne six « bretèches » en bois qu'il nomme ensuite « échiffes » (1384-1385)⁵⁶. Enfin, les bretèches en bois sont appelées *deffensa* ou *ampara* à Château-Dauphin (Italie) et à Mentoulles (Italie)⁵⁷. Dans certains textes, *chaffal* et *échiffe* sont même des synonymes⁵⁸ !

Si plusieurs termes peuvent désigner une même réalité architecturale, un nom peut avoir plusieurs acceptions. C'est le cas des barbacanes qui désignent d'abord des constructions maçonnées mais aussi des mantelets, c'est-à-dire des « volets en bois obturant les ouvertures et permettant de tirer à l'abri »⁵⁹. En 1381, les quatorze bretèches maçonnées construites sur le front nord de l'enceinte d'Embrun sont équipées de ces mantelets (voir *première partie*)⁶⁰, comme les tours du château de Guilleville, d'abord surélevées puis munies de « barbacanes » en 1384⁶¹. De même, dans l'exemple du *Mur des Vaudois* (Les Vigneaux) construit en 1376, le nom « verdesca » doit-il se comprendre comme « guérite » ou comme « bretèche » ? Dans le premier cas, cette construction désigne certainement les trois tours ouvertes à la gorge et maçonnées ; dans le second, il s'agirait d'une construction sommitale en bois aujourd'hui disparue : la bretèche⁶².

Les échiffes

Les échiffes sont des constructions en bois, le plus souvent aménagées en encorbellement sur les murailles ou sur les portes et les fenêtres qu'elles protègent. Les échiffes de la muraille de Saint-Pourçain (Auvergne) sont ainsi représentées dans l'*Armorial de Guillaume Revel*⁶³. On en trouve également à proximité des bâtiments résidentiels comme c'est le cas de l'échiffe construite à Château-Dauphin (Italie)

55 ADI, 8 B 642, f 14 r°, compte des bailliages de l'Embrunais et du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367) : « Item tradidit magis dictus bayllivus dicto Martino Guay et Eymerico de Sala, qui ad precium factum debent facere seu fieri facere in dicto castro unam muetam fusteam juxta turrin massiciam a parte aque, longitudinis quatuor teysiarum et altitudinis unius teysie et dimidie et copere de postibus et de subtus dictam muetam, facere unum palicium trium teysiarum longitudinis et altitudinis duarum teysiarum (...). Item debent refficere aliam muetam que est supra portam et pontem (...) ».

56 ADI, 8 B 655, f 164 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385) : « Item solvit et deliberavit Petro Dalmasii lathomo carpentatori nomine sue et Jacobi Davidi etiam lathomi et carpentatori pro precio facto sibi dato per Stephanum Visini magistrum operum dalphinalium pro faciendo in dicto castro Quadracii sex bertachias fustecas copertas et planchiatas ».

57 ADI, 8 B 634, f 146 v°, comptes de la châtellenie de Château-Dauphin (28 novembre 1357-24 juin 1360) : « (...) pro una deffensa facta de super portam » ; 8 B 638, f 159 v° (24 février 1362-5 septembre 1364) : « Item unam amparam fusteam supra portam longitudinis panni muri » et f 18 r°, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364) : « uno M. clavorum pro optandis amparamentis dicti castri (...) ».

58 « *Chaffallis seu eschiffis* » (Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 r°). Dans les comptes de la construction de Château-Gaillard (Ain), P. Cattin traduit « *chaffallis seu echifis* » par « les échafauds ou échiffes » dans un texte de 1345-1346 (CATTIN, 1990, p. 32).

59 BLIECK, 1998, p. 201.

60 ADHA, Ms 65¹, 20 mars 1381, Embrun : « *quatuordecim verdesquas lapideas barbacanatas* ».

61 AC Guilleville, FF 4, 21 mai 1384.

62 HAN, 1977, p. 186, d'après AC Briançon, EE 14, 28 avril 1376 : « (...) *passus Pertusii Rostagnii, qui clavis dicitur Brianconensis, de muro sico fortificetur in congerie lapidum glomerata, et de verdesquis et cadefalcis in numero competenti* (...) ».

63 FOURNIER, 1973, figure n° 270.

entre la chapelle castrale et la cuisine (1362)⁶⁴. Au château de Réotier, la construction de deux échiffes est évaluée à 5 florins, soit seulement 2,5 florins par échiffe (1382-1383) – ce coût comprenant uniquement celui des planches et de leur sciage⁶⁵. Dans ce même château, un maître (charpentier ?) répare l'une de ces échiffes en 1385 (4 gros) mais en 1386, le châtelain mentionne à nouveau le paiement de 4 gros « pour une échiffe » – sans doute pour une réparation similaire⁶⁶. Mais il est difficile, notamment dans cet exemple, de faire la part entre les réparations et les nouvelles constructions et, finalement, de connaître la durée de vie des constructions en bois.

En 1368, « à cause de la guerre », le châtelain d'Embrun concède la construction de quatre « échiffes avec barbacanes » à des charpentiers. Ces échiffes, fixées au sommet de la courtine du palais delphinal, coûtent 86 florins – soit 21,5 florins par échiffe. C'est le prix du bois (42 florins) et de son transport (16 florins) qui représentent la plus importante dépense (67,4 %), loin devant la main-d'œuvre (28 florins soit 32,6 %). Les échiffes, hautes d'une toise chacune, nécessitent l'emploi de 48 grosses pièces de bois et de 144 planches. Elles traversent l'épaisseur de la courtine du palais et sont protégées par des *barbacanes* ou mantelets, sortes de huchettes en bois⁶⁷. La même année, cinq charpentiers sont chargés de construire huit échiffes à Château-Queyras avec 216 planches *neuves* (18 douzaines)⁶⁸. 27 planches ou poutres sont donc nécessaires pour chacune de ces échiffes en bois qui sont, par définition, des constructions provisoires qui doivent être rapidement construites⁶⁹. Il faut en effet une journée et demie seulement aux cinq charpentiers précédents pour en construire une. Cependant, leur mise en œuvre nécessite un solide savoir-faire puisque les manœuvres employés sur les chantiers sont toujours encadrés par des maîtres-charpentiers, voire par des maîtres-maçons à Château-Queyras (1384-1385). Ce sont certainement les dimensions des échiffes, très variables, qui entraînent les écarts rencontrés entre le prix d'une échiffe à Embrun, 21,5 florins en 1367-1368, et celui d'une à Réotier, 2,5 florins en 1382-1383.

Ces échiffes servent sans doute de postes de garde, comme les guérites et les loges d'où les gardes surveillent les châteaux. Ces constructions coiffent quelquefois les angles des murailles comme celle qui doit être réparée au château de Bois-des-Ayes (Italie) ou celle qui est refaite au château de Mentoulles (Italie), en 1390⁷⁰.

64 ADI, 8 B 638, f 159 v°, compte de la châtellenie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364).

65 ADI, 8 B 654, f 7 r°, compte de la châtellenie de Réotier (24 juin 1382-24 juin 1383).

66 ADI, 8 B 655, f 243 v°, comptes de la châtellenie de Réotier (24 juin 1384-24 juin 1385) et 8 B 657, f 276 v° (24 juin 1386-24 juin 1387).

67 ADI, 8 B 644, f 67 r°, compte de la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368) : « *Primo solvit et deliberavit Thome de Ast chapusio et Johanni Fache, pro ipsis et aliis chapusiis et manuoperibus qui construxerunt supra palacium quatuor eschiffas cum barbaquanis de novo constructis propter guerram, qualibet duarum tesiarum in quolibet quadro altitudinis unius teysie repinalis, inclusis manuoperariis qui perforaverunt murum – reddit confessionem: XXVIII fl. Item solvit pro XLVIII peciis fuste de mersen emptis et implicatis in dicto opere, pro qualibet pecia VI gr. et pro charreagio in quo fuerunt XLVIII paria boum, dato cuilibet pari IIII gr., sic pro toto: XL fl. Item pro duodecim duodenis postium emptis et implicatis in dictis operibus: XVIII fl. ».*

68 ADI, 8 B 644, f 29 r°/v°, compte des châtellenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) : « *Primo solvit et deliberavit Johanni Aloerii, carpentatori pro se et quatuor aliis carpentatoribus pro eorum salario XII dierum quibus steterunt in fortificatione dicti castri Quadracii in quo fecerunt octo eschiffas (...). De XVIII^{mi} postium novis et pluribus trabibus implicatis in dicto opere non computat nec non de pluribus manuoperariis quia communis dicte castellanie tenetur solvere omnia exceptis ferramentis et salario magistrorum operariorum ».*

69 VIOLLET-LE-DUC, 1858-1875, tome 5, p. 331. En Bourgogne, il faut 4 à 5 journées à un charpentier et à ses valets pour construire une échiffe au château de Charolles, en 1360 (JACQUIER, 1994, p. 124 et p. 255).

70 ADI, 8 B 666, f 357 v°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes : « *Item ordinavit reffici quamdam logiam*

Les coursières

Les gardes se déplacent aussi le long des courtines du château sur les coursières, chemins de ronde constituant la partie des hourds tournée vers l'intérieur des murailles⁷¹, alors qu'à l'extérieur, cette partie est appelée *foresia*⁷². À Château-Queyras comme à Château-Dauphin (Italie), les maîtres d'œuvre parlent couramment de *foresia* dont sont équipés les donjons : celui de Château-Queyras dès 1339 et celui qui est aménagé à Château-Dauphin (Italie) « pour la fortification et la défense » du donjon, en 1362-1364⁷³. Les trous disposés en quinconce au sommet du donjon de Saint-Firmin indiquent sans doute les traces de poutres d'un hourd protégé par un parapet maçonné (Figure 55). Ainsi, des hourds en bois sont encore construits dans les châteaux au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle même si, à cette période, on enregistre surtout leurs réparations.



Figure 55. Photo du couronnement du donjon de Saint-Firmin. © N. Nicolas.

existentem in angularo muri dicti castris a parte viridarii » et f 357 r°, 30 juin 1390, Mentoulles : « Item est necessarium remanere logiam de altitudinis unius ped. et ponere de subus in pede ».

71 ADI, B 3124, f 40 v°, 20 août 1470, Château-Dauphin (Italie) : « *corseria super qua fiet garda* ». Voir POISSON J.-M., SIROT E., « Le bois dans les châteaux et maisons nobles de Savoie et de Bresse d'après les comptes de châtelainie », *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*. Actes du colloque de Lons-le-Saunier (23-25 octobre 1997) : à paraître.

72 E. Viollet-le-Duc distinguait la coursière et la foresia dans son article « hourd » (VIOULET-LE-DUC, 1858-1875).

73 ADI, 8 B 24, f 78 r°, 12 juin 1339, Château-Queyras : « (...) *quedam turris quadrata ad tertia soleria optime coperta ad foresiam* » et 8 B 638, f 159 r°/v°, compte de la châtelainie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364) : « *Item fecit fieri dictus castellanus ex ordinacione dictorum capitaneorum in Castro Dalphino pro fortificatione et deffensione ejusdem circumcirca dictum castrum rastellos de fusta ad finem quod non posset eschalar. Item unam foresiam supra turrin* ».

À Bramafan (Italie, châteltenie de Bardonnèche), coursières et chemins de ronde (*sic*) sont installés entre la chambre de l'armurerie et la chambre du *massif*, en 1390⁷⁴. Au château de Briançon, c'est également en 1390 que sept maçons et charpentiers sont chargés de refaire 76 toises (155,50 m) de la coursière du château parce que l'ancienne est « pourrie », au prix d'un florin la toise. D'après la visite de 1339, l'enceinte du château mesure 120 toises (245,60 m) : c'est dire que près des deux tiers du périmètre du château étaient ceinturés par une coursière. Celle-ci est encore en construction en 1392, date à laquelle sont comptabilisés les salaires de trois des charpentiers précédents⁷⁵.

Les coursières rénovées au château d'Exilles (Italie) en 1390 sont accessibles par deux nouveaux escaliers qui complètent ceux en bois déjà aménagés en 1370-1371. La durée de vie de ces coursières est courte puisque celles élevées dans ce château en 1370-1371 sont refaites dès 1390⁷⁶. Il est vrai aussi que toutes les coursières ne sont pas refaites à chaque fois. Aussi, les mentions de réparations partielles sont fréquentes, y compris pour des coûts importants comme c'est le cas au château de Briançon à la fin du XV^e siècle : 80 florins pour diverses interventions comprenant également la réparation de deux escaliers donnant accès à ces coursières⁷⁷.

La plupart des réparations touchant aux coursières sont donc consécutives à l'usure normale des planches. Un seul exemple de réparation est dû à la foudre qui a causé l'incendie de la partie externe des hourds (*foresia*) de la tour de Montalquier en 1382. Dans cet exemple, le coût de la main-d'œuvre (12 florins et demi) représente plus de la moitié des dépenses autrement réparties entre l'achat et le transport du bois (8 florins et 9 gros) et celui du métal (3 florins)⁷⁸. Par ailleurs, l'entretien courant consistant à changer au moins les socles des coursières est mentionné une seule fois à Château-Dauphin (Italie) et encore, il ne s'agit que d'un seul support à remplacer, avant 1360⁷⁹ !

Afin de protéger la muraille, les coursières sont quelquefois couvertes et, dans ce cas, leur hauteur doit suffire au passage d'un homme debout⁸⁰. La seule mention d'une coursière couverte de lauses est tardive (1470) mais elle suggère que ces aménagements en bois sont encore rénovés et même élevés dans la seconde moitié du XV^e siècle. Ce ne sont donc ni des constructions temporaires, ni des structures légères⁸¹. En effet, leur mise en place est souvent associée à la surélévation des courtines : ce double dispositif assure une meilleure défense des abords en facilitant la circulation entre les tours de flanquement et en limitant ainsi toute tentative d'échalade – type d'attaque le plus répandu dans ces châteaux d'après les procédés qui sont mentionnés pour y parer⁸². Au château de Mentoulles (Italie), on amasse

74 ADI, 8 B 662, f 239 r°, 27 juin 1390, château de Bramafan : « *Item de faciendo corserias et ambulatoria dicti castri ab angulo camere armorum usque ad angulum camere de mansicio subtus copertum dicte aule et camerarum* ».

75 ADI, 8 B 662, f 287 v°, compte de la châteltenie de Briançon (24 juin 1390-24 juin 1391) ; 8 B 24, f 64 r°, 28 mai 1339, Briançon et 8 B 664, f 226 r°/v°, compte de la châteltenie de Briançon (24 juin 1391-24 juin 1392).

76 ADI, 8 B 647, f 72 r°, comptes de la châteltenie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371) et 8 B 662, f 301 r°, 28 juin 1390.

77 ADI, B 3126, f 121 v°, 17 juillet 1484, Briançon.

78 ADI, 8 B 654, f 25 v°, compte de la châteltenie de Montalquier (24 juin 1382-24 juin 1383).

79 ADI, 8 B 634, f 146 v°, compte de la châteltenie de Château-Dauphin (28 novembre 1357-24 juin 1360).

80 ADI, B 3122, f 34 r°, 11 juillet 1417, Bellecombe (Isère, cant. Le Touvet).

81 ADI, B 3124, f 40 v°, 20 août 1470, Château-Dauphin (Italie) : « (...) et quod coperiatur ipsa corseria de grossis lapidibus seu lausis (...) ».

82 FOURNIER, 1978, p. 234.

ainsi des pierres sur les coursières⁸³ et des claies sont même aménagées à cet effet au château d'Upaix, en 1368⁸⁴.

Cependant, comme pour tous les travaux mentionnés dans les comptes des châtelainies, il est rarement possible d'évaluer le montant des dépenses allouées seulement aux coursières car elles sont comptabilisées avec d'autres réparations en bois, sans compter que les textes ne déterminent pas toujours la part des réparations partielles et celle des constructions nouvelles. Ainsi, les coursières du château d'Upaix sont-elles « faites et réparées » en même temps que d'autres travaux dont le montant total atteint 15 florins (1390-1391)⁸⁵.

La protection du crénelage

Aménagement défensif de première importance, le crénelage coiffe tous les murs des organes défensifs, des donjons aux enceintes urbaines : l'enceinte entourant le palais de Château-Dauphin (Italie) est crénelée dès sa construction (1336), de même que la tour carrée de Bardonnèche (Italie), dès 1339⁸⁶. Les merlons du palais delphinal d'Embrun sont pourvus de sièges planchés dès son édification⁸⁷. Enfin, les tours de flanquement des enceintes de Gap et de Briançon dressées à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle sont toujours crénelées et munies de bons parapets⁸⁸. Ces derniers ne sont autres que des murets construits et réparés au même moment que les créneaux aux châteaux de Réotier et de Bois-des-Ayes (Italie) en 1390⁸⁹. La Tour d'Eygliers, tour de flanquement de la nouvelle enceinte de Guillorete édifiée à la fin du XIV^e siècle (1392-1397) est également munie de créneaux.

Toutes sortes de réparations et d'aménagements des créneaux sont mis en œuvre à partir de 1360 mais il est exceptionnel que le crénelage soit entièrement voire même seulement partiellement refait avec des pierres de taille comme à la tour de Montalquier (1384)⁹⁰. De même, c'est bien le crénelage de la tour de Buissard en Champsaur qui est refait en 1397 puisque la rémunération du maître d'œuvre dépend de la pierre de taille qu'il aura utilisée, la mesure étant effectuée sur la construction terminée en comptant « le vide comme le plein »⁹¹.

83 ADI, 8 B 638, f 18 r^o, compte de la châtelainie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364) : « (...) *pro salario certorum hominum qui magnam quantitatem lapidum posuerunt in deffensionem dicti castri* (...) ». Au château de Montailhou (Ariège), « la basse-cour était limitée par des courtines qu'il fallait surmonter d'un chemin de ronde provisoire en bois, où l'on mettrait un approvisionnement de pierres à déverser sur l'ennemi » (BAYLE, 1971, p. 115) et l'on transporte des « pierres et des cailloux dans la bastide [de Gironville] pour la défendre en cas de besoin » (CATTIN, 1979, p. 15).

84 ADI, 8 B 644, f 41 v^o, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) : « *Item pro cledis factis et positis in corseriis murorum dicti fortalicii supra quas cledas et corserias ponuntur lapides ad deffensionem dicti fortalicii et per eas possunt ire homines deffensores circumcirca ad deffendendum tam pro adducendo dictas cledas seu corserias quam pro ponendo et allocando easdem* : X gr. ».

85 ADI, 8 B 662, f 171 v^o, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1390-24 juin 1391).

86 REY, 1971, tome 2, p. 102, d'après ADI, 8 B 30, ff 72-81, 15 septembre 1336, Château-Dauphin et 8 B 24, f 86 v^o, [1^{re}-30] juin 1339, Bardonnèche.

87 ADI, 8 B 624, f 123 v^o, 1340 (1334), Embrun : « *Item pro octo postibus positis in una lecteria et in sedibus merletorum* : VIII gr. ».

88 ADHA, Ms 65, 9 novembre 1393, Briançon et AC Gap, BB 2, f 5 v^o, 19 juin 1406.

89 ADI, 8 B 662, f 198 r^o, 13 juillet 1390, Réotier et 8 B 666, f 357 v^o, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes (Italie). À propos des parapets, voir BAUDOUX-JUNG, 1998, p. 187, note n^o 24.

90 ADI, 8 B 655, f 28 v^o, compte de la châtelainie de Montalquier [1384-24 juin 1385].

91 ADI, B 2953, f 399 r^o/v^o, 2 septembre 1397, Buissard. Cette manière de compter est courante : « autant sera taxé le vuyde que le pleyn entre lesdicts merles », d'après ADI, B 3126, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Isère, ch.-l. cant.), 1485.

Un bon crénelage est donc essentiel dans l'aménagement de la défense sommitale en prévenant les attaques par échelade (voir *première partie*). Le procédé qui consiste à garnir les créneaux de branches d'épineux renforce plus ou moins efficacement le crénelage construit en dur. Encore en usage au début du XV^e siècle, cet artifice est employé à Upaix en 1368 avec l'adjonction entre les créneaux de branches d'aubépines et d'autres épineux⁹². Cet aménagement léger est une variante d'une technique plus complexe qui conduisait, à l'origine, à « boucher certains créneaux, avec du mortier recouvert de pierres et de hérissons d'épines »⁹³.

Les créneaux sont également protégés par des parabandes en bois comme c'est le cas au château de Réotier en 1367-1368 : après que les maçons ont muré les créneaux d'un mur reliant le donjon aux autres bâtiments du château, des charpentiers installent des parabandes⁹⁴. Dans l'architecture rurale, ces parabandes désignent des toits à un seul rampant qui dépassent de la crête du mur des colombiers et qui protègent les oiseaux du mistral et, dans l'architecture urbaine, le chevêtre des escaliers est quelquefois doublé de parabandes, c'est-à-dire de garde-corps⁹⁵. Ainsi, à Réotier, cet aménagement désigne sans doute un hourd installé au sommet du mur après que ce dernier ait été surélevé (7,5 florins) – aménagement tout à fait temporaire puisque remplacé en 1390. À cette date, les merlons et le parapet sont refaits à l'emplacement des anciens sur le mur près de la tour – le parapet faisant office de chemin de ronde⁹⁶. Des parabandes sont également installées sur un pont-levis du palais delphinal d'Embrun (cf. *infra*).

Afin d'en améliorer l'efficacité, les créneaux sont parfois protégés par des *barbacanes* ou des *mantelets* qui ne sont autres que des volets généralement installés en cas de danger⁹⁷, sauf au château de Serres où les mantelets ont pour seul rôle d'empêcher que le vent ne s'engouffre au travers des créneaux et ne renverse les toitures des maisons⁹⁸ ! Ces volets sont de deux types parfois posés en alternance, avec charnières basses ou avec charnières latérales. Certains sont aménagés en paliers afin de surveiller la base des murailles par l'intermédiaire d'une croisée et de viser sans que le tireur soit à découvert⁹⁹. Montés sur des créneaux le long des

92 ADI, 8 B 644, f 41 v^o, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) : « *Item solvit pro ramis spinarum albeplarum et aliarum arborum positis infra fortaliciu inter merletos murorum dicti fortalicii tam pro illis qui ciderunt dictos ramos quam pro illis qui ipsos posuerunt et ligaverunt inter dictos merletos – ne in ipsis scale possint appodiari : IIII gr. dymidio* ». À propos de ce type de protection, voir COLLIN, 1978, p. 159 et JACQUIER, 2000b, p. 159.

93 Procédé décrit à Langres (Haute-Marne) en 1356, d'après WILSDORF-COLIN, 1998, p. 175.

94 ADI, 8 B 644, f 13 r^o, compte de la châtellenie de Réotier (24 juin 1367-24 juin 1368) : « *Primo deducuntur quos solvit et deliberavit Lantelmo Praerii, Martino Bonafosii, Berteno Tosquani et Johanni Poncii carpentatoribus et lathomis, qui fecerunt de postibus novis magnam portam castris et muraverunt inter merletos de altitudine merletorum et fecerunt parabandes, in quibus steterunt quilibet ipsorum sex diebus capiendo quilibet III gr. valent : VII fl. dy.* ».

95 ENLART, 1929-1932, tome 1, p. 216 : « Dans le Midi, on a généralement couvert les colombiers circulaires ou carrés d'un toit à un seul rampant que dépasse la crête du mur ; ce rebord, qu'Olivier de Serres appelle *parabande*, ménage aux pigeons un abri contre le mistral ». SOURNIA, VAYSSSETTES, 1991, p. 72.

96 ADI, 8 B 662, f 198 r^o, 13 juillet 1390, Réotier.

97 ADI, B 3010, f 406 v^o, 28 août 1395, Château-Queyras : « *Et reficere unum egredarium ab hostio dicte parve turis [capelle Sancti Nicolay] usque ad dictum pontem seu ambulatorium et de super dictum murum facere tres merletos cum duabus huicis seu aperturis* ».

98 ADI, 8 B 662, f 130 r^o, compte de la châtellenie de Serres (24 juin 1390-24 juin 1391).

99 ADI, B 3122, f 157 r^o, 15 mars 1418, Voiron (Isère, ch.-l. cant.) : « (...) et mantelli qui erant a parte recepti ponantur ad echamellum ad finem ut possit videri ad pedem muri et sint cruciati in medio » ; f 165 r^o, 18 mars 1418, Quirieu (Bouvresse-Quirieu, Isère, cant. Morestel) : « *Et in tribus in quibus sunt gironi sint archerie croysiate pro trahendo ad balistam sine apperiendo mantellum* » et ADBdR, B 193, f 19 v^o, 1408, Seyne-les-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence, ch.-l. cant.) : « *mantelletos necessarios ad propugnacula* ».

murailles du château d'Exilles (1390), les volets ne sont ouverts qu'en cas de nécessité¹⁰⁰. Ainsi, ceux installés sur le crénelage d'une tour à Château-Queyras sont-ils munis d'un verrou en 1417¹⁰¹.

Partiellement refaits ou complétés par des branchages et des volets, tous les aménagements défensifs sont donc envisagés pour le crénelage à l'exception de la réduction de la largeur des merlons même si ce type de transformation ultime existe en Dauphiné¹⁰².

Après avoir étudié les maçonneries du donjon et de l'enceinte puis les constructions en bois qui en constituent les aménagements sommitaux (échiffe, coursière et protections du crénelage), nous allons analyser l'environnement proche du château et la protection de ses accès, depuis les fossés jusqu'aux portes. Enfin, nous reviendrons sur les instruments de défense active que sont les embrasures de tir et nous déterminerons leur fonction dans les châteaux au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle.

L'environnement du château et les accès

Au début du XV^e siècle, la défense des fossés et des portes du château est élaborée en même temps quand sont aménagés, dans les châteaux delphinaux, les ravelins et les tourniquets en bois (*tours*) près des nouveaux et des anciens fossés, alors débarrassés des constructions et des arbres qui les parasitaient¹⁰³. Auparavant, aucune conception d'ensemble ne prévaut dans la défense de l'environnement des châteaux, et l'aménagement de simples chemins d'accès aux châteaux en taillant la roche est mentionné uniquement à Château-Dauphin (Italie) et seulement en 1395-1396¹⁰⁴.

La communication entre les différentes parties du château est la clé de la défense. À ce titre, la construction de nouveaux escaliers en bois et en pierre est déterminante au château d'Exilles (Italie). En 1370-1371, quatre nouveaux escaliers longs de trois à cinq toises sont élevés : les trois premiers, en bois, facilitent les accès à la tourelle du château et aux nouvelles coursières. Le dernier escalier, en pierre, est sans doute un escalier rampant aménagé le long du rempart. Ces travaux sont complétés en 1390 par l'adjonction de deux escaliers supplémentaires qui mènent aux coursières de l'enceinte (*receptum*), elles-mêmes refaites¹⁰⁵. De même, en 1390, un cheminement est organisé au château de Bramafan (Italie, châtellenie de Bardonnèche) entre l'armurerie, la chambre et la tour du *massif* par l'adjonction de

100 ADI, 8 B 662, f 301 r^o, 28 juin 1390, Exilles.

101 ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417, Château-Queyras.

102 ADI, B 3122, f 155 v^o, 15 mars 1418, Voiron (Isère, ch.-l. cant.): « *Item quod merleti existentes circa dictum castrum quia sunt nimius lati, reducuntur ad duos ped. cum dimidium latitudinis et quod (barré: reffici) reparentur et imbochientur* ».

103 ADI, B 3122, f 26 v^o, 27 juin 1417, La Tour-du-Pin (Isère, ch.-l. cant.).

104 ADI, 8 B 668, f 159 r^o, compte de la châtellenie de Château-Dauphin (24 juin 1395-24 juin 1396): « *Item pro quodam itinere per quod ascenditur ad locum Castri Dalphini nec non pro ruppe dicti itineris cisa per Marcellinum Fabri de Castro Rodulpho et Johannem Fabri de Cerveria – ut constat per confessionem quam reddit: VI fl.* ».

105 ADI, 8 B 647, f 72 r^o, comptes de la châtellenie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371): « *Item fecit fieri in dicto fortalicio unum gradarium a parte capelle Beate Katerine et aliud per quod ascenditur supra tornellam castri quodlibet de quinque teisiis. Item quoddam aliud gradarium de tribus teisiis quo ascenditur supra corserias (...) et gradarium lapideum in dicto muro antiquo (...)* » et 8 B 662, f 301 r^o, 28 juin 1390: « (...) *in recepto dicti castri Exiliarum duo egraderia ad ascendendum supra corserias dicti recepti (...)* ».

portes ouvrant sur des escaliers couverts et reliés entre eux par les nouveaux chemins de ronde¹⁰⁶. Notons que parfois, quelques bonnes échelles réparties le long des murs suffisent à accroître la mobilité des défenseurs¹⁰⁷, de même que l'adjonction de passages couverts en bois entre le sommet des maisons et le donjon¹⁰⁸. Comme tous les aménagements en bois du château, les escaliers et leurs supports (corbeaux) sont fragiles et font souvent l'objet de réparations, notamment dans le donjon de Château-Queyras en 1417¹⁰⁹. À Mentoulles (Italie), les vingt marches de l'escalier donnant accès à une bretèche sont pourries et refaites en 1390¹¹⁰.

Entre les fossés et les murailles

Les châteaux delphinaux et les villes de Gap, d'Embrun et de Briançon sont entourés de fossés appelés *fossatum* ou *vallatum* (voir *glossaire*)¹¹¹. Au sud de la ville de Gap, dans le quartier de *Chaussières*, les fossés longent l'ancien rempart où ils pourraient, après 1368, être complétés par un talus (*terrallium*)¹¹². Au début du XV^e siècle, les consuls d'Embrun prétendent disposer du droit de *louer et d'alberger* les places qui s'étendent jusqu'à 14 toises depuis les remparts, pour aménager à leur gré les fossés (*valla*) de la ville. Conséquence de ce droit, le dauphin doit empêcher le capitaine de la ville de lever une taxe et lui suggérer d'appeler seulement un homme sur deux feux, pendant la saison des moissons, afin d'entretenir les fossés de la ville (1455)¹¹³.

À Château-Dauphin (Italie), dès la construction du château en 1336, un gros rocher est entaillé afin d'aménager un talus et un fossé (*terrallio*) creusé en glacis au pied du donjon¹¹⁴. On ne trouve pas des fossés uniquement dans les châteaux delphinaux : le donjon de La Roche-des-Arnauds est protégé, à l'est, par un fossé

106 ADI, 8 B 662, f 239 r°, 27 juin 1390, château de Bramafan : « *Item de faciendo unum hostium in camera armorum dicti castri ad extendum per egradarium ibidem fiendum quod ascendat ad magnam turrim rotundam et quod egradarium sit copertum de bonis materiis et postibus sicut decet (...). Item de faciendo unum hostium movens de camera manssicii ad ascendendum per egradarium ad turrim manssiciam et facere dictum egradarium copertum bene et sufficienter* ».

107 D'après P. Cattin, au château de Luisandre (Ain, Saint-Rambert-en-Bugey, ch.-l. cant.), en 1312-1314, on achète 18 échelles longues de 5 toises pouvant accueillir trois hommes de front ! (CATTIN, 1980-1981, p. 9).

108 Un seul exemple à Serres, avant 1360. ADI, 8 B 634, f 122 r°, compte de la châtelainie de Serres (24 juin 1358-24 juin 1359).

109 ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417, Château-Queyras : « *Item visitavit dictus magister gradus per quo ascenditur infra dictam turrim quos reperiit deruptos et in ruynam existentes unde ordinavit dictus magister ipsos gradus de novo refficere de tribus peciis fusteis quamlibet longitudinis duarum teysiarum cum dimidia. Item ordinavit refficere bochetos qui portant ipsos gradus* ».

110 ADI, 8 B 666, f 356 v°, 30 juin 1390, Mentoulles : « *Et primo reperiit egradarium per quod accenditur ad bertrachiam in qua quayta dicti castri tubitur totaliter deruptum et pudrifatum et est necessarium eundem refficere totaliter et de novo et sunt ibidem neccessarie tres planchie longitudinis trium teysiarum cum dymidia et grossitudinis unius palme canne. Item sunt neccessarie in eodem viginti scalona* ».

111 ADHA, Ms 65¹, 22 novembre 1390, Briançon : « *in operibus clausurarum menium, fossatorum, vallatorum* ».

112 ADI, B 3145, f 4 v°, 19 novembre 1373.

113 ADI, B 3728, pièce, ff 6 v°-7 r°, v. 1400, articles 44 et 48 : « *Item dicunt ut supra quod antiquitas pro construendo valla civitatis que tendebant a domo Petri Tholosani ultra ubi sunt modo orti sicut designant due cives que adhuc instant usque ad domum archiepiscopalem emerunt sindici civitatis plateas circumquam civitatem a XIII thesiis inclusive ab extra menia dicte civitatis. (...) Item quod de predictis plateis sindici nomine universitatis sunt in vera et pacifica possessione locandi et albergandi dictas plateas* » et AC Embrun, EE 19, 23 juin 1455.

114 ADI, 8 B 624, ff 134 r°-135 r°, compte de la châtelainie de Château-Dauphin (24 juin 1339-24 juin 1340).

d'une longueur voisine de 60 mètres qui barre tout accès au site. De même, la tour de La Bâtie-Vieille profite d'un relief avantageux au sud alors qu'au nord, le relief plus doux est compensé par le creusement d'un petit fossé (Figure 56). Par contre, les remaniements récents aux abords du château de La Bâtie-Neuve interdisent de se prononcer sur la présence ou non d'un fossé autour de ce château construit en plaine.

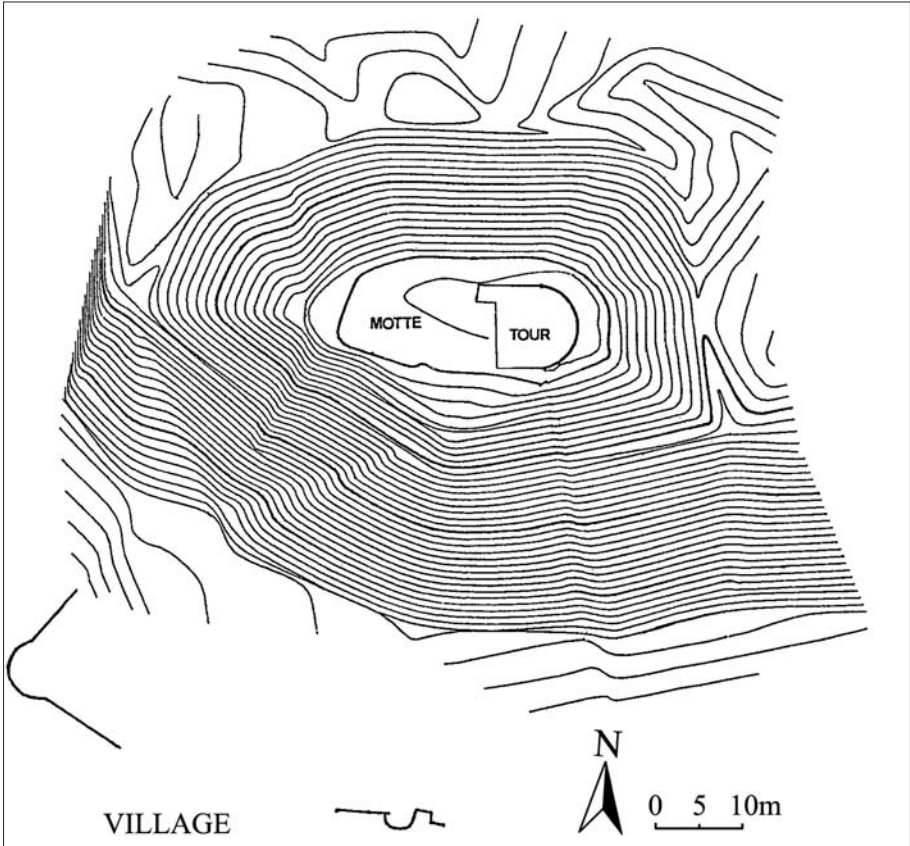


Figure 56. Plan topographique du donjon de La Bâtie-Vieille. © Document G. Lemaire, N. Nicolas, DRAC PACA-SRA.

Enfin, le bourg de Tallard était partiellement défendu par un fossé situé au pied des remparts, au nord-est et au nord-ouest. Le château qui domine le bourg, au sud, est également muni d'un profond fossé. Ce château est édifié en deux phases : le donjon (Figure 57 : E) est enserré dans une enceinte triangulaire flanquée par trois tours circulaires fortement remaniées à la suite des aménagements consécutifs à la nouvelle distribution du château de la Renaissance (Figure 57 : C, D et F). Au XVI^e siècle, le château est agrandi autour de cette cour triangulaire : un châtelet d'entrée est construit au nord (Figure 57 : A et B) ainsi que la chapelle Saint-Jean-Baptiste. À cette chapelle est accolée, au sud, l'aile des gardes et le grand logis, lui-même juxtaposé à l'ancienne cour dont il reproduit la direction générale. De même, le long fossé (40 x 10 m) qui longe ce logis est assez éloigné du château initial et, même s'il en conserve l'orientation, il serait hasardeux de conclure que ce fossé et le donjon primitif sont contemporains (Figure 58)¹¹⁵.

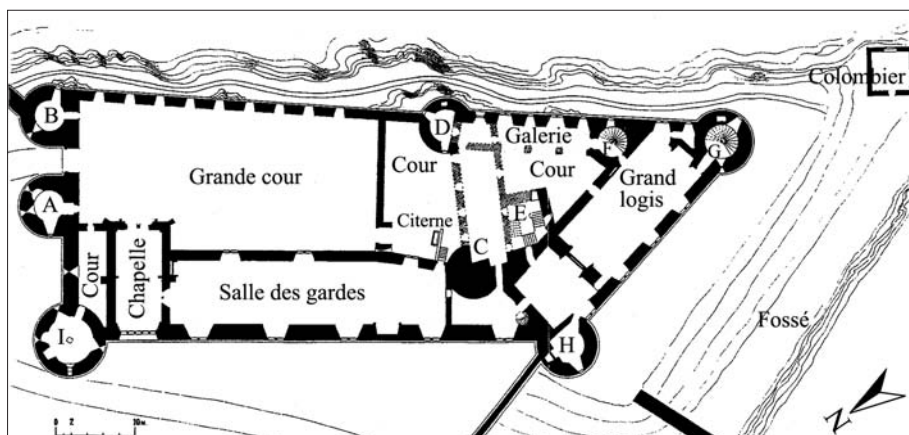


Figure 57. Plan du château de Tallard. Joseph Vollaire, 1915, ADHA, folio A pièce 261.

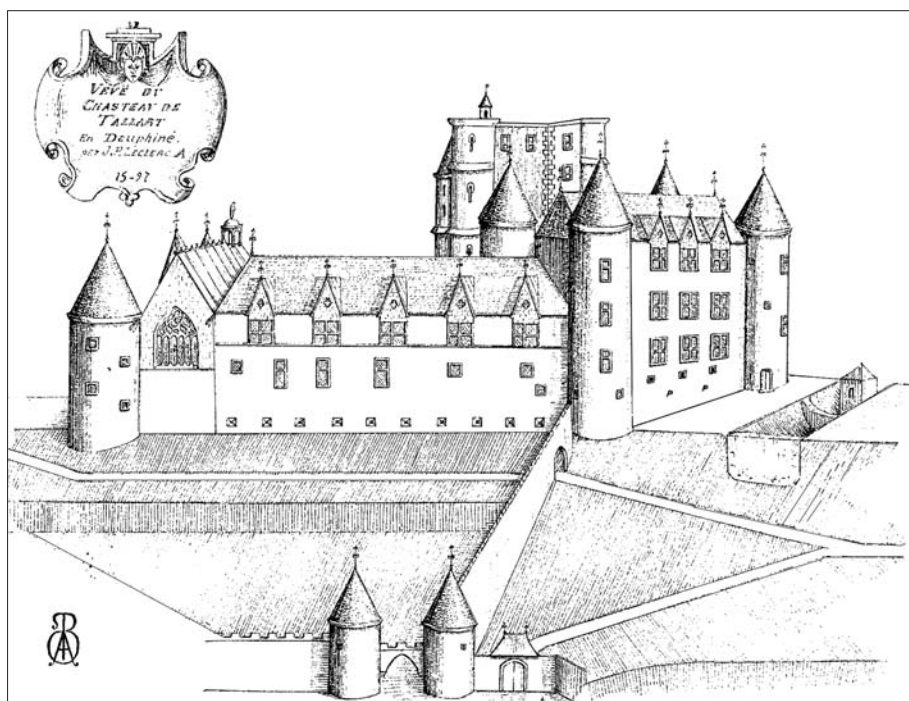


Figure 58. « Vue du chasteau de Tallart en Dauphiné » en 1597. J.-P. Leclerc, ADHA, F 3016.

115 Le donjon de Tallard est acquis par Arnaud de Trians (v. 1280-1341), d'origine gascone et neveu du pape Jean XXII, bien que « la salle du fort » soit mentionnée dès 1300. En 1322, Arnaud de Trians échange cette seigneurie avec les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem contre ses terres du royaume de Naples qu'il tenait du roi Robert d'Anjou depuis 1313. Le donjon de plan carré, élevé au centre d'une cour, correspond à un plan classique adopté au début du XIV^e siècle en Gascogne (voir par exemple le château de Roquetaillade en Gironde). Bernardin de Clermont-Tonnerre entreprend la construction de la chapelle funéraire et de la salle des gardes avant 1522 et, en 1527, plusieurs hommages sont passés « dans la chambre de l'évêque » [Gabriel de Clermont]. Pour la description détaillée et la datation du château, voir ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 92-97. Pour la biographie d'Arnaud de Trians, voir CLAUDE, 2000, p. 142.

Quant aux terrassiers, l'un d'entre eux est mentionné au château d'Upaix où il aménage un *terreau* au pied du *chaffal* qui protège la tour, en 1368. Ce *terreau*, ouvrage qui comprend un fossé et un talus, est large de 9 cannes (18,5 m) et coûte 8 florins. En 1390-1391, les habitants de Lazer se réfugient dans les fossés creusés derrière le château d'Upaix, à cause de l'occupation de leur *castrum* et ils doivent, moyennant cette autorisation, les curer et les entretenir¹¹⁶.

La présence de fossés est rare dans les châteaux du Haut-Dauphiné (Upaix, Château-Dauphin), ce qui confirme les observations effectuées dans tous les châteaux du Dauphiné. Cependant, cette tendance est facilement compensée par le choix des sites (basses naturelles, vallons utilisés comme fossés), d'une part, et par les aménagements qui précèdent les murailles, d'autre part¹¹⁷. Le meilleur exemple de cette utilisation optimale de la topographie – pas seulement du relief – est donnée par le *Mur des Vaudois* (Les Vigneaux, voir *première partie*) et ses défenses complémentaires : la tour du *Châtelet* (alt. : 1085 m ; disparue) sur une colline défendue à l'ouest par le torrent de la Gyronde et au nord par un petit fossé, et le *Pertuis Rostan*, lui-même aménagé dans une faille.

Entre les fossés et les murailles du château, existent des protections supplémentaires dont les principales sont les palissades et les râteliers en bois. Les palissades en bois constituent des procédés légers de défense qui complètent les murailles maçonnées, en avant de ces dernières¹¹⁸. Elles se dressent aussi bien devant les constructions urbaines, par exemple devant une maison de Briançon¹¹⁹, que devant les murailles des châteaux delphinaux. Au XIV^e siècle, les murailles d'Embrun sont précédées voire remplacées par des palissades ou *palanques* et par des *barrières*, construites pour les unes et réparées pour les autres en 1360¹²⁰. Parmi celles-ci, les barrières qui avaient été dressées (*plastarium seu clausuram... palicia*) entre la ville et le palais delphinal, visaient à exclure ce dernier de la ville. En 1366, les habitants s'engagent auprès du dauphin à faire un nouveau mur entre la muraille et le palais delphinal qui sera cette fois-ci rattaché aux remparts. Il est certain que les premières défenses ne pouvaient être que des palissades en bois, mobiles¹²¹.

Quant aux deux palissades érigées au château de Bois-des-Ayes (Italie) en 1365-1367, l'une au pied d'une tourelle, l'autre devant la première porte du château, elles atteignent la hauteur de 2 toises – soit une élévation inférieure à celle des remparts maçonnés¹²². Pourtant, la construction d'une palissade pallie quelquefois l'absence de rempart comme c'est le cas au château d'Upaix où une palissade est dressée à la place du mur effondré sur une longueur de 8 à 9 cannes (1397-1398). Ce procédé

116 ADI, 8 B 644, f 41 r°, comptes de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) et 8 B 662, f 171 v° (24 juin 1390-24 juin 1391).

117 Parmi les rares châteaux fossoyés du Dauphiné, celui de Saint-Georges-d'Espéranche (Isère, cant. Heyrieux) est situé en plaine : REY, 1971, tome 1, p. 95 et tome 2, p. 222 ; REYNAUD, 1992, p. 74. Voir aussi MAZARD, 1990, p. 85, d'après ADI, B 3120, visite des châteaux delphinaux du Grésivaudan, 1339.

118 ADI, B 3122, f 92 v°, 19 février 1418, La Côte-Saint-André (Isère, ch.-l. cant.) : « (...) et circumcirca dictam villam extra menia ad dimidiam teysiam prope muros fiat palissium de bonis palis fusteis bonum et sufficiens ad deffencionem ».

119 AC Briançon, CC 3, f 7 r°/v°, 1368-1369.

120 D'après GUILLAUME, 1884b, p. 12, 12 juillet 1360.

121 ADHA, F 2167, copie de Joseph Roman et Ms 170, Inventaire Marcellier, f 165 v°, acte n° 502, d'après AC Embrun, EE 17 (texte déchiré), 28 octobre 1366.

122 ADI, 8 B 642, f 14 r°, compte des bailliages de l'Embrunais et du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367), Bois-des-Ayes : « (...) facere unum palicium trium teysiarum longitudinis et altitudinis duarum teysiarum. Item in introitu prime porte facere alium palicium longitudinis quinque teysiarum et altitudinis duarum teysiarum ».

s'avère plus rapide à mettre en œuvre et meilleur marché qu'un mur entièrement maçonné puisque le prix de la canne ne dépasse pas 5,5 gros¹²³.

Dressées encore au XV^e siècle, les palissades sont alors des structures mixtes quelquefois renforcées de pierres¹²⁴ ou qui résultent simplement du nettoyage des arbres qui s'accumulent dans les fossés du château et qui sont taillés en forme de haie¹²⁵. Une partie de ces palissades, également appelée râtelier, désigne un dispositif visant à limiter les accès au château et, par conséquent, la prise par échalade (voir *première partie*). On trouve trois mentions de ces râteliers entre 1362 et 1392 : à Château-Dauphin (Italie), on élève des râteliers en bois en 1362 puis en 1368. À cette date, quatre râteliers de 5 toises de long (10,25 m) sont dressés autour du château. Il s'agit d'installations légères et peu coûteuses : tout juste 14 gros pour les quatre râteliers¹²⁶. Puis, en 1391-1392, deux habitants d'Upaix confectionnent des râteliers avec des buissons et les installent autour du château. Cette fois, le montant des travaux (4 florins) semble indiquer que les villageois ont posé une douzaine de ces râteliers. Ce travail ne requiert pas de compétence particulière puisque les deux personnes qui les installent sont également chargées de garder le château pendant cinq mois¹²⁷. Les râteliers peuvent être chargés de pierres quand ils sont aménagés au sommet des murailles, autour des créneaux¹²⁸.

Enfin, les braies qui désignent les murs dressés sur l'escarpe des fossés ont la même fonction que les râteliers dont ils ne constituent qu'un aboutissement maçonné¹²⁹. Les râteliers et les braies, puis les ravelins et les boulevards (cf. *infra*) qui se généralisent au début du XV^e siècle, empêchent les accès au pied des murailles. Les seules braies aménagées dans un château du Haut-Dauphiné sont celles dont le gouverneur ordonne lui-même l'édification à Château-Queyras en 1371¹³⁰.

Du pont-levis à la porte

Présent dans les châteaux delphinaux comme dans les palais urbains, le pont-levis assure la protection des portes cochères et des portes piétonnes. Dès sa construction en 1336, le donjon de Château-Dauphin (Italie) est muni d'un pont-levis

123 ADI, 8 B 671, f 245 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1397-24 juin 1398).

124 ADI, B 3122, f 67 r°, 28 mai 1417, La Tour-du-Pin (Isère, ch.-l. cant.): « (...) de bonis cleis fusteis cleallari et lapidibus muniri (...) ».

125 ADI, B 3122, f 158 r°, 15 mars 1418, Voiron (Isère, ch.-l. cant.): « *Item quod omnes arbores que sunt circa castrum a magno muro castri inferius descendendo per duas thesias scindantur et tollantur et alia nemora que sunt circa castrum scindantur et mundentur ad duas thesias prope murum et residuum dicti nemoris ayetur* ».

126 ADI, 8 B 638, f 159 r°, comptes de la châtellenie de Château-Dauphin (24 février 1362-5 septembre 1364): « *Item fecit fieri dictus castellanus ex ordinacione dictorum capitaneorum in Castro Dalphino pro fortificatione et deffensione ejusdem circumcirca dictum castrum rastellos de fusta ad finem quod non posset eschalarì* » et 8 B 644, f 30 v° (6 novembre 1367-4 mai 1369): « *Item solvit pro factura quatuor rastellorum quolibet quinque teysiarum positorum circumcirca fortaliciu Castri Dalphini: XIII gr.* ».

127 ADI, 8 B 664, f 21 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1391-24 juin 1392): « *Item petit sibi magis deduci quos solvit pro faciundo rastellarum boyssonarum et cargarum fortaliciu Upasii circumquaque Poncio Bechardi et Ludovico Gache quibus dedit ad precium factum de precepto domini bayllivi precio: IIII^{or} fl.* ».

128 ADI, B 3122, f 167 v°, 18 mars 1418, Quirieu (Bouvesse-Quirieu, Isère, cant. Morestel): « *Item quod rastelli circumcirca dictum castrum renoventur et espinentur ac onerentur lapidibus* » et f 128 r°, 26 février 1418, ville d'Albon (Drôme, cant. Saint-Vallier): « *Item quod ratellentur merleti et muri circumcirca* ».

129 Définition d'après FINÓ, 1977, p. 171 et FOURNIER, 1978, p. 236.

130 ADI, B 3010, f 281 r°, 22 mai 1371, Château-Queyras.

qui isole la porte d'entrée¹³¹. Dans la même châtellesie, à La Bâtie-du-Pont (Italie), la porte du château est doublement fortifiée par un *chaffal* en bois (cf. *infra*) et par un pont-levis palissadé et entièrement protégé par un chemin de ronde (57 florins, 8 gros et demi) en 1366¹³². Après les destructions infligées par les routiers, l'effort de fortification passe donc prioritairement par l'aménagement de nouveaux ponts-levis comme celui qui est construit au château de Bois-des-Ayes (Italie) avant 1364¹³³. Quel que soit l'emplacement de ce dernier, il est certain que l'enceinte du château est munie d'au moins deux ponts-levis en 1390. L'un, dit *supérieur*, est réparé avec des poutres et renforcé latéralement avec des planches et comme l'autre, situé devant la première porte du château, est entièrement pourri au moment de la visite, quelques planches, deux chevalets et deux barres latérales sont achetés pour le refaire¹³⁴.

Dans les villes du Haut-Dauphiné, seules les portes principales sont concernées par ces aménagements tardifs. À Briançon, c'est seulement en 1380 que le charpentier et maçon Jacques Raoul, de Briançon, élève un pont-levis devant la porte *supérieure* de la ville, c'est-à-dire du côté de Montgenèvre (29 florins et 20 gros tournois)¹³⁵. Notons que le palais delphinal d'Embrun est lui-aussi précédé d'un pont-levis qui est renforcé avec des parabandes – des planches – en 1390¹³⁶.

Enfin, les réparations enregistrées autour des ponts-levis sont loin d'être mineures d'après les interventions qui se succèdent, par exemple, au pont-levis du château d'Exilles (Italie) entre 1360 et 1371. Avant 1360, deux hommes réparent les *claires*, sortes d'échiffes constituées de planches clouées (4 florins et 3 gros)¹³⁷. Deux ans plus tard, deux charpentiers doivent fixer les planches du pont-levis avec des clous et des crochets (1,5 florin) puis avec des chevilles métalliques (1 florin)¹³⁸. En 1370-1371, de nouvelles claires sont installées sur le pont-levis et leur coût (8 florins et 9 gros) incite à ne pas les considérer comme des constructions secondaires. En effet, si les matériaux employés ne sont pas onéreux, leur mise en œuvre nécessite la présence de nombreuses personnes¹³⁹.

131 ADI, 8 B 30, ff 72-80, 15 septembre 1336, Château-Dauphin.

132 ADI, 8 B 640, f 20 v°, 6 février 1366, La Bâtie-du-Pont.

133 ADI, 8 B 638, f 18 v°, compte de la châtellesie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364).

134 ADI, 8 B 666, ff 357 v°-358 r°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes : « *Item ordinavit reffici pontem existentem a parte superiori videlicet a parte aque de bonis trabibus et coperiatur de super de bonis postibus a duobus appentis et imparetur a duobus lateribus (...). Item visitavit pontem anteriorem existentem ante primam portam dicti castri et invenit eundem totaliter putrefactum et est neccessarium eundem facere et refficere de novo et defficiunt in dicto ponte sex planchie de longitudinis alterius pontis antiqui cum duobus chavaletis et de super plantare cum bonis postibus castaneti de grossitudinis trium digitorum et ponantur due barre ab utraque parte dicti pontis* ».

135 ADHA, Ms 65¹, 14 septembre 1380, Briançon.

136 ADI, 8 B 662, f 195 r°, 22 juin 1390, Embrun : « *Item quod pons introitus palatii fiat de novo et quod parabandetur a parte anteriori de bonis postibus* ».

137 À l'origine, le terme désigne les claires en paille qui renforcent les échiffes et non les échiffes elles-mêmes. Voir à Pont-d'Ain (Ain, ch.-l. cant.) en 1307-1308 et en 1339, d'après CATTIN, 1992, p. 60 et CATTIN, 1993, p. 114.

138 ADI, 8 B 634, f 37 r°/v°, comptes de la châtellesie d'Exilles (14 juin 1357-11 mai 1360) : « *Item solvit pro reparatione clede pontis dicti loci (...) et pro clavellis ferreis ibidem implicatis : I fl. Item pro duobus magistris positis in reparatione clede pontis quia pontem debent reparare (...) inclusis ferrolio et clavellis in cleda positis : III fl., III gr.* » ; 8 B 638, f 61 v° (10 février 1362-8 mai 1364) : « *Item solvit duobus carpentatoribus qui aptaverunt clavem pontis levatorii ubi steterunt per tres dies et pro crochiis et clavellis ibidem implicatis : XVIII gr.* » et 8 B 642, f 14 v°, compte des baillages de l'Embrunais et du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367) : « *Item in reparando ponte levatorio de Exiliis et ponendo ibidem quatuor chavilliis ferreis : I fl.* ».

139 ADI, 8 B 647, f 72 r°, compte de la châtellesie d'Exilles (26 avril 1370-20 août 1371) : « *Item fecit fieri cledas pontis levatorii Exiliarum quia communitas tenetur facere pontem et manutenere in quo opere steterunt XXIII (?) operarii dando per diem cuilibet incluso cibo III gr. et pro clave et sera*

Ainsi, tous les châteaux briançonnais situés sur la frontière orientale du Dauphiné sont munis de ponts-levis : Château-Dauphin (1336), Exilles (avant 1360), Bois-des-Ayes (avant 1364) et La Bâtie-du-Pont (1366). Quant aux châteaux et aux villes de la moyenne vallée de la Durance, ils sont dépourvus de ponts-levis même si des fossés entourent généralement au moins les donjons principaux (cf. *supra*).

Les réparations de la porte

Toutes les ouvertures du château font l'objet d'une attention particulière au début du XV^e siècle, comme le révèlent par exemple les inventaires du mobilier réalisés à Château-Queyras, notamment celui de 1401 : dans cet inventaire, toutes les serrures des portes du château sont auscultées une à une (cf. *infra*)¹⁴⁰. Des simples réparations des serrures ou des vantaux à l'aménagement de constructions complémentaires maçonnées ou en bois (guichet, *chaffal*, barbacane et ravelin, bretèche), tous les degrés de protection sont envisagés pour les portes dont la première défense réside dans leur localisation.

Ainsi, les portes sont aménagées au moins au premier étage des donjons (Réallon, Saint-Firmin, La Bâtie-Vieille et La Bâtie-Neuve). À l'extérieur de la tour de Saint-Clément, sous le seuil de l'arcade en plein cintre, deux trous signalent sans doute l'emplacement d'un plancher destiné à faciliter l'accès à la tour, ou d'un avant-corps en bois lui-même accessible par une échelle ou un escalier rampant (Figure 59). Tous les châteaux delphinaux sont pourvus de poternes qui sont utilisées en cas de danger pour quitter discrètement le château sans être vu : Mentoulles (Italie), Embrun, Briançon, Saint-Firmin (Figure 60) et Upaix, entre autres¹⁴¹. Quant aux portes situées dans les enceintes principales des châteaux, seules des installations récentes sont conservées comme le châtelet d'entrée du château de Rame, à Champcella : les deux tours qui flanquaient la porte ont été aménagées tardivement (1488) dans ce château situé en plaine (Figure 61).

Les réparations de portes sont inévitables et les plus fréquentes se limitent aux changements de serrures et de clés : on enregistre ainsi de nombreuses mentions de ces menues réparations au château de Briançon entre 1368 et 1389. En 1368, le seuil d'une porte *inférieure* et le moraillon de sa serrure sont réparés. En 1382, le châtelain n'hésite pas à confier la réparation d'une clé cassée à un forgeron de la ville. La clé de la prison du château est faite cette année-là, puis en 1386, le châtelain commande une autre clé pour la *nouvelle* prison. Une autre porte du château et sa serrure sont également réparées en 1384, puis en 1386. Enfin, la porte de la loge du guetteur est munie d'une serrure et d'une clé en 1389. Le montant de l'ensemble de ces réparations ne dépasse pas 2 florins et demi au cours d'une vingtaine d'années et c'est seulement en 1395 que d'importants travaux sont entrepris au château de Briançon. Cette année-là, le maçon Bertrand de Lazer refait les arcs de la porte principale du château et d'une poterne située en arrière de ce dernier et, comme il les assemble avec des pierres de taille, les travaux atteignent la

dicte clede quorum omnium reddit particulas et nomina magistrorum et confessionem de soluto que constituerunt : VIII fl., IX gr. ».

140 ADI, B 3010, ff 419 r^o-421 r^o, 15 février 1401. Ces visites se multiplient au début du XV^e siècle : voir les inventaires des châteaux de La Mure et de Vizille (Isère, ch.-l. cant.) en 1411, d'après ADI, B 4361, ff 2 v^o-4 v^o.

141 Mentoulles : ADI, 8 B 638, f 18 r^o, compte de la châteltenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364) ; 8 B 662, f 195 r^o, 22 juin 1390, Embrun ; 8 B 662, f 171 v^o, compte de la châteltenie d'Upaix (24 juin 1390-24 juin 1391) et 8 B 668, f 174 v^o, compte de la châteltenie de Briançon (24 juin 1395-24 juin 1396).

somme de 21 florins¹⁴². Notons enfin que dans la plupart des châteaux, les travaux se bornent aux réparations des serrures et non pas à leur remplacement¹⁴³ !



Figure 59. Photo de la porte de la tour de Saint-Clément-sur-Durance. © N. Nicolas.

¹⁴² AC Briançon, CC 3, f 7 v°, 1368-1369; ADI, 8 B 654, f 9 r°, comptes de la châtellenie de Briançon (24 juin 1382-24 juin 1383); 8 B 655, f 234 r° (24 juin 1384-24 juin 1385); 8 B 657, f 270 v° (24 juin 1386-24 juin 1387); 8 B 661, f 112 r° (24 juin 1389-24 juin 1390) et 8 B 668, f 174 v°, 9 septembre 1395, Briançon: « *Item reperiit voltam magne porte anteriori dicti castri totaliter destructam et est neccessarium eandem refficere de novo de bonis lapidibus cisis de latitudine et altitudine (barré: alterius posterle) in qua nunc est. Item invenit posterllam existentem retro dictum castrum totaliter destructam et est neccessarium ipsam refficere de novo videlicet voutare de bonis lapidibus cisis de latitudine et altitudine alterius posterle* ».

¹⁴³ ADI, 8 B 671, f 143 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1397-24 juin 1398).



Figure 60. Photo de la poterne du château de Saint-Firmin (l: 92,5 cm). © N. Nicolas.

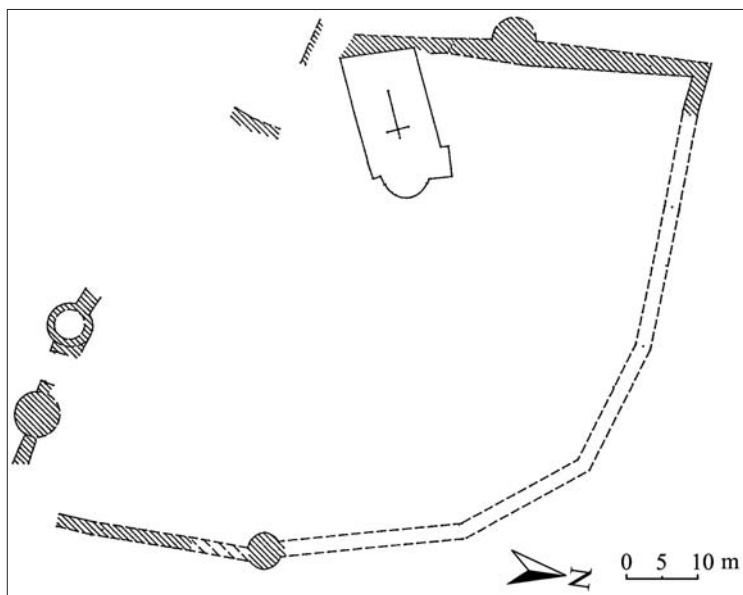


Figure 61. Plan du château et de l'enceinte de Rame à Champcella. © Document G. Lemaire, N. Nicolas, DRAC PACA-SRA.

Les changements de vantaux en bois donnent souvent l'occasion de remplacer les ferrures de ces portes (barres de fer, serrures, verrous, pentures, gonds, clous des planches doublées...), comme c'est le cas aux châteaux de Réotier et d'Upaix en 1368¹⁴⁴. En 1390, la porte de la prison du château de Mentoulles (Italie) est équipée de protections supplémentaires : rien moins qu'une serrure, une barre, un verrou et des planches¹⁴⁵ ! À Briançon, les châtelains enregistrent fréquemment de petites réparations mais ils en détaillent rarement la nature et la localisation¹⁴⁶. Par ailleurs, ces travaux ne demandent pas de compétences spécifiques et ils sont très rarement confiés à des maçons¹⁴⁷. Les réparations des ferrures de portes sont donc très courantes mais également peu coûteuses, sauf à les comptabiliser pendant une longue période.

Mettant en œuvre des moyens plus importants, la réfection conjointe des portes et des ponts-levis n'est envisagée aux châteaux de Bois-des-Ayes (Italie) et de Bramafan (Italie) qu'à partir de 1390. Dans ce dernier château, l'aménagement de nouveaux escaliers s'accompagne évidemment de l'adjonction de nouvelles portes dans l'armurerie et la tour *du massif* (cf. *supra*). Au château de Bois-des-Ayes, une seule mention de réparation est recensée avant 1390¹⁴⁸ et, cette année-là, tous les travaux sur les portes sont consécutifs au pourrissement normal des éléments en bois. Après avoir refait les piédroits de la porte de la tour du château, cette dernière est précédée par un pont *amparé* avec de nouvelles planches. Un second pont situé au-dessus – certainement une passerelle – est même couvert d'un appentis. Devant la *première* porte de la tour, on installe les douze marches qui manquent. Après la rénovation des portes de l'écurie, il faut également refaire le pont-levis situé devant la première porte du château. Comme il est entièrement pourri, de nombreuses planches sont remplacées et deux chevalets sont mis en place¹⁴⁹.

Rappelons que la condamnation temporaire voire définitive des ouvertures est également envisagée pour améliorer la défense des châteaux (cf. *supra*) et, faisant écho à une même préoccupation de défense, les vantaux des portes sont quelquefois

144 ADI, 8 B 644, f 13 r°, compte de la châtelainie de Réotier (24 juin 1367-24 juin 1368) : « (...) *fecerunt de postibus novis magnam portam castris (...). Item pro clavellis et goyfonibus implicatis in dicta porta, prout dicti magistri testificant suis juramentis, XV parpallolias valent : IX gr.* » et f 41 r°/v°, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369) : « *Item solvit pro sarralliis et clavibus positibus in magna janua et in cameris et capella et posterla et pro goyfonibus positibus in dicta capella quia nulle sere erant in dictis edificiiis : II fl.* ».

145 ADI, 8 B 666, f 357 r°, 30 juin 1390, Mentoulles.

146 ADI, 8 B 654, f 7 r°, comptes de la châtelainie de Réotier (24 juin 1382-24 juin 1383) : « *Item solvit causa aptandi januam dicti castris : V gr. dy.* » ; 8 B 655, f 243 v° (24 juin 1384-24 juin 1385) : « *Item pro aptando portam aule castris et pro una sera in dicta porta : III gr.* » et 8 B 657, f 276 v° (24 juin 1386-24 juin 1387) : « *Item pro reparatione porte anterioris dicti castris et pro sera : IV gr.* ».

147 ADI, 8 B 640, f 41 v°, compte de la châtelainie d'Upaix (19 juin 1363-24 juin 1365) : « *Item solvit et deliberavit Michaeli Johannis et Michaeli Agulloni, lathomis, pro reparatione portalis donjoni de Upaysio quod minabatur ruynam (...): II fl., I gr.* ».

148 ADI, 8 B 642, f 14 v°, compte des bailliages de l'Embrunais et du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367) : « (...) *et pro prima porta dicti castris etiam aptanda* ».

149 ADI, 8 B 666, ff 357 v°-358 r°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes : « *Item est necessarium efficere arestas hostii dicte turris et facere pontem existentem ante dictum hostium et defficiunt ibi tres trabes longitudinis duarum teysiarum cum dymidia et ultra et plantare et amparare ab utroque latere de bonis postibus (...). Item ordinavit effici pontem existentem a parte superiori videlicet a parte aque de bonis trabibus et coperiatur de super de bonis postibus a duobus appentis et imparetur a duobus lateribus (...). Item est necessarium facere primum hostium turris et defficiunt ibidem duodecim scaloni et tres planchie longitudinis duarum teysiarum. Item est necessarium recoperire stabulum dicti castris et ponere duo lindaria de super hostium deretro stabulum. Item visitavit pontem anteriorem existentem ante primam portam dicti castris et invenit eundem totaliter putrefactum et est necessarium eundem facere et efficere de novo et defficiunt in dicto ponte sex planchie de longitudinis alterius pontis antiqui cum duobus chavaletis et de super plantare cum bonis postibus castaneti de grossitudinis trium digitorum et ponantur due barre ab utraque parte pontis* ».

doublés, c'est-à-dire renforcés avec de gros clous¹⁵⁰. Ce procédé courant en Dauphiné est peu connu dans les châteaux du Haut-Dauphiné où les exemples, bien que touchant deux sites majeurs, le palais delphinal d'Embrun et la chambre de l'artillerie de Château-Queyras, sont pour le premier antérieur et pour le second légèrement postérieur à la période étudiée¹⁵¹.

À l'opposé de ces mesures de précaution, il est rare d'agrandir les portes des châteaux et quand c'est le cas, d'importantes restrictions y sont apportées. Ainsi, au château de Bramafan (Italie, châtellenie de Bardonnèche), on aménage une porte double dans l'une des chambres basses mais elle est munie de serrures et de verrous, en 1390¹⁵². De même, au palais delphinal d'Embrun, la grande porte et son guichet sont couverts de peaux de bœuf afin de les ignifuger, en 1367-1368. Or, quelques années plus tard, les ébrasements de la porte de ce palais sont encore agrandis afin d'y loger une porte double, puis cette dernière est à nouveau réduite par l'adjonction, au centre, d'une « petite poterne » – c'est-à-dire une porte cochère¹⁵³. Dans ce palais, les aménagements réalisés en 1390 ne font donc que reproduire la situation antérieure, le guichet étant seulement remplacé par une poterne. Aussi, la volonté de réaliser de grandes ouvertures, sans doute plus pratiques dans les niveaux inférieurs des châteaux, est tempérée par les impératifs de la défense.

Seuls des guichets sont ouverts dans les vantaux des portes principales : ils permettent aux guetteurs de surveiller les abords du château et de contrôler ses accès. À Château-Queyras, des charpentiers aménagent un guichet dans l'une des deux nouvelles portes – celle qui est double – qu'ils viennent de réaliser au château, en 1367-1369¹⁵⁴. La confection d'un tel guichet (1 florin) est également confiée à un charpentier au château d'Upaix, en 1379-1380¹⁵⁵.

Les réparations précédentes sont peu coûteuses mais comme elles sont mentionnées dans tous les châteaux dès 1368, c'est dire qu'elles représentent une priorité pour leur défense et même pour leur conservation. Comme dans les châteaux, de nombreux moyens s'offrent aux autorités urbaines pour organiser leur défense – des simples restrictions des entrées à la fermeture définitive de certaines portes. La plupart de ces moyens qui reposent essentiellement sur des travaux ont été évoqués dans les villes du Haut-Dauphiné (voir *première partie* : à Gap, à Embrun et à Briançon) mais, quel que soit leur degré de complexité, ils n'empêchent pas les attaques par surprise et par ruse¹⁵⁶. Ces moyens, des constructions annexes (*chaffal*,

150 ADI, B 3126, f 90 r°, 28 juin 1484, Corps (Isère) : « *Item plus est neccesse duplicare portam a parte interiori de bonis potestibus (sic) refforsalis de papulo sive pibol et costabit dicta duplicatura inclusis postibus clavellis de tribus milhiers et manu magistri : XIII gr.* ».

151 ADI, 8 B 624, f 122 r°, 1340 (1334), Embrun : « *Item pro II ostiis uno ultimo dicti palatii et alio facto in tornella in quibus intraverunt VIII^{to} postes quia sunt duplicia cum clavis palmatis* » et 9 B 30 bis, f 171 r°, 19 juin 1418, Château-Queyras : « *Primo fecit de novo de bonis postibus melezi portam esedre dicte camere et ipsam duplic[uit] et clavellavit ac barris ferreis, clavis, cardinibus et aliis necessariis muniverit* ».

152 ADI, 8 B 662, f 239 r°, 27 juin 1390, Bramafan.

153 ADI, 8 B 644, f 67 v°, compte de la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368) : « *Item solvit Jacobo Martuelli de Ebreduno pro precio quinque pellium seu coriorum boum clavellatarum et posituram in magna porta et guicheto magne porte palatii pro tuiciori custodia dicte porte – reddit confessionem : V fl.* » et 8 B 662, f 195 r°, 22 juin 1390, Embrun : « *Item quod porta reducta dicti palatii alargetur de uno pede cum dimidio et ibidem fiat porta duplex de (barré : bonis) grossis postibus et fiat in medio una parva posterla et quod ipse magister teneatur emere suis sumptibus barras ferri competenter, confonos (sic) etiam et clavem* ».

154 ADI, 8 B 644, f 29 r°, compte des châtellenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369).

155 ADI, 8 B 652, f 75 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1379-24 juin 1380).

156 La mise en défense de la ville de Langres (Haute-Marne) en 1356 fait la part belle à ces travaux,

bretèche, barbacane et ravelin) aux dispositifs internes de surveillance, sont d'ailleurs communs aux châteaux et aux villes.

Les constructions défensives autour de la porte

Le *chaffal*, la bretèche, la barbacane et le ravelin sont des aménagements disposés devant ou sur la porte. Après avoir analysé les principales acceptions de chacun de ces noms (cf. *supra*), voyons quelles sont les principales réalisations rencontrées dans les châteaux.

Le *chaffal* désigne une structure en bois qui surmonte la porte et ce n'est pas par hasard si le capitaine de La Bâtie-du-Pont (Italie) veille à la construction simultanée d'une porte et d'un *chaffal* dans ce château, en 1366¹⁵⁷. Construction légère et amovible, le *chaffal* repose sur des consoles en bois comme pour ceux construits en 1417, le premier sur la chapelle castrale, le second dans un angle de mur, près de la salle, à Château-Queyras¹⁵⁸. Le *chaffal* aménagé en 1368 entre une maison du palais delphinal d'Embrun et la courtine, atteint deux toises de haut (4,10 m) ce qui en fait un ouvrage relativement important¹⁵⁹. Les *chaffaux* ne protègent donc pas que les portes : ils sont aussi construits sur les murailles des châteaux, une partie de ces derniers (par exemple, sur une tour) ou encore l'enceinte d'une ville. Les murailles d'Embrun sont ainsi protégées par des *chaffaux* en mélèze qui sont encore réparés au début du XVI^e siècle¹⁶⁰. Sans doute sont-ils disposés le long des murailles en alternance avec les bretèches et les échiffes, entre les portes et les tours de flanquement¹⁶¹.

C'est au château d'Upaix que le recours à ce type de construction est le plus massif, en 1368 comme après 1380. C'est « à cause des anglais présents dans la province » que le gouverneur du Dauphiné ordonne tout d'abord l'édification de dix *chaffaux* en bois, en 1368. Fabriqués avec trois douzaines de pièces de bois achetées à Saint-Julien-en-Beauchêne, les six premiers *chaffaux* complètent également l'aménagement d'une nouvelle palissade (15 florins). La même année, la construction de quatre *chaffaux* supplémentaires, de la coursière et des échafaudages est confiée à des charpentiers (8 florins)¹⁶². Puis, en 1390, afin d'en améliorer la défense, un nouveau *chaffal* est dressé derrière le donjon d'Upaix, en même temps que la construction et la réparation d'une partie de la coursière du château¹⁶³. Le coût moyen des *chaffaux* oscille entre 2 et 3 florins à Upaix (1368) et jusqu'à 5 florins à Serres (1359-1360)¹⁶⁴.

d'après WILSDORF-COLIN, 1998, p. 174. Les possibilités d'attaquer les portes sont infinies, d'après MIQUEL, 1989, p. 36-39.

157 ADI, 8 B 640, f 20 v°, 6 février 1366, La Bâtie-du-Pont.

158 ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417, Château-Queyras.

159 ADI, 8 B 644, f 67 v°, compte de la châtellenie d'Embrun (11 février 1367-8 décembre 1368). Le *chaffal* surmontant deux merlons du château de Voiron (Isère) mesure une toise de haut et deux toises de large (ADI, B 3122, f 157 v°, 15 mars 1418) et celui dressé entre deux tours de la ville de Grenoble (Isère), mesure sept pieds de haut (B 3122, f 188 v°, 28 avril 1418).

160 AC Embrun, DD 122, 1529-1530.

161 ADI, B 3122, f 92 r°, 19 février 1418, La Côte-Saint-André (Isère, ch.-l. cant.): « *Et a dicta turri cornerii fiant etiam chaffalli in locis competentibus de sex in sex theysiis ultra bertrachias et eschiffas ordinatas per dictum bayllivum sic faciundo usque ad portam Brissiaci* ».

162 ADI, 8 B 644, ff 39 r°-43 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1367-24 juin 1369).

163 ADI, 8 B 662, f 171 v°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1390-24 juin 1391).

164 ADI, 8 B 634, f 8 v°, compte du bailliage du Gapençais (29 mars 1359-20 mai 1360).

On a constaté avec l'exemple précédent que le *chaffal* ne constitue qu'une partie d'un dispositif d'ensemble visant à renforcer les défenses sommitales des murailles (coursières) et qu'il n'est jamais aménagé seul. C'est également le cas de l'ensemble fortifié du *Pertuis Rostan* qui inclut à la fois le *Mur des Vaudois* construit en 1376 et la porte – ou *pas* – du *Pertuis Rostan* fortifiée en 1368. Le premier n'est autre qu'une muraille en pierres avec des aménagements complémentaires : les bretèches et les *chaffaux*¹⁶⁵. Dans cet exemple, les *chaffaux* peuvent désigner les hourds, remplacés ultérieurement par un chemin de ronde maçonné et un parapet crénelé – ce sont les vestiges actuels. Mais, comme le mur n'est traversé d'aucun trou de boulin, il a pu être élevé grâce à un échafaudage indépendant également désigné sous ce terme de *chaffal*. En l'absence de précision complémentaire, ces deux hypothèses de travail restent donc valables et, quelle que soit la solution retenue, les deux plaident en faveur d'une muraille élevée précipitamment, ce que les analyses monumentales ont déjà prouvé (voir *première partie*).

Aménagement défensif en pierres ou en bois, la bretèche surmonte généralement une porte ou ses abords, par exemple un pont-levis¹⁶⁶. Au château de Mentoulles (Italie), le guet est même assuré depuis une bretèche, preuve que cette dernière désigne également une sorte de tour¹⁶⁷. À Château-Dauphin (Italie), avant 1360, les charpentiers dressent cinq passerelles, « deux sur la porte et trois sur la tour » et fabriquent trois échelles, une civière et des claies (12,5 florins)¹⁶⁸. Ces aménagements servent certainement à poser une bretèche sur la porte de la tour mais aussi à y transporter les matériaux.

Quant au coût de ces installations, à Château-Queyras, la construction de six bretèches en bois revient à 62 florins pour la main-d'œuvre et 18,5 florins pour les matériaux – notamment les ferrures – en 1384-1385. Ainsi, le prix global d'une bretèche atteint 13 florins et 2,5 gros – prix qui semble élevé mais qui s'explique aussi parce que la bretèche est couverte, c'est-à-dire charpentée et munie de lattes, de pannes et de chevrons¹⁶⁹. Les réparations de ces constructions en bois sont fréquentes et, en 1402, on remplace deux corbeaux et une croisée en mélèze sur la bretèche surmontant la première porte du château (3 florins)¹⁷⁰. Cette bretèche, même réparée, sert de modèle à une nouvelle bretèche circulaire aménagée en 1417 sur une tour ronde située également à l'entrée du château et jugée alors trop basse. Les dimensions des bretèches sont rarement indiquées et tout porte à croire que leur taille varie en fonction des constructions qu'elles coiffent. En 1417, une autre bretèche dressée à Château-Queyras sur un contrefort, derrière la salle du château, mesure tout de même 10 pieds de large (3,41 m)¹⁷¹.

165 AC Briançon, EE 14, 28 avril 1376, d'après HAN, 1977, p. 186 : « *passus Pertusii Rostagnii, qui clavis dicitur Brianzonesii, de muro sico fortificetur in congerie lapidum glomerata, et de verdesquis et cadefalcis in numero competentis (...)* ».

166 ADI, 8 B 666, f 357 v°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes (Italie).

167 ADI, 8 B 666, f 356 v°, 30 juin 1390, Mentoulles : « *Et primo reperiit egredarium per quod accenditur ad bertrachiam in qua guayta dicti castri tubitur (...)* ».

168 ADI, 8 B 634, ff 146 v°-147 r°, compte de la châellenie de Château-Dauphin (28 novembre 1357-24 juin 1360).

169 ADI, 8 B 655, f 164 r°/v°, compte de la châellenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385).

170 ADI, B 3010, f 414 r°, 14 mai 1402, Château-Queyras.

171 ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417, Château-Queyras : « *Item ordinavit dictus magister turrim rotundam supra portam introitus dicti castri existentem, quam reperiit nimis bassam, unde ordinavit dictus magister supra eandem fieri unam bertrachiam rotundandam (sic) que capiat angulare muri ibidem existentem et quod dicta bertrachia fiat ad similitudinem bertrachie que est supra portam primi recepti dicti castri (...). Item ordinavit dictus magister supra magnam acuam retro dictam aulam existentem fieri unam bertrachiam fusteam decem pedum latitudinis cum aliis neccessariis scilicet panseriis copertura, chivronis et pomelli* ».

Signe de leur fragilité et, paradoxalement, de la volonté de pérenniser ces constructions en bois, les trois bretèches qui surmontent la cuisine et une chambre basse du château de Mentoulles (Italie) sont planchées et renforcées (*amparer*) en 1390, comme elles l'avaient déjà été en 1362-1364¹⁷². De même, on rénove encore celles qui sont élevées à proximité des communs, en l'occurrence les trois bretèches situées entre la cuisine et le grenier de Château-Queyras, en 1417¹⁷³. Au cours de la seconde moitié du XV^e siècle, les dimensions des bretèches s'amplifient : maintenue avec des corbeaux en pierres de taille, équipée de deux arbalétriers et de deux ouvertures pour surveiller les abords de la porte, la bretèche décrite à Château-Dauphin (Italie) en 1470 est également qualifiée de « barbacane »¹⁷⁴. Le châtelet d'entrée du château de Tallard, construit au début du XVI^e siècle, est également protégé par une bretèche maçonnée (Figure 62).

Enfin, le terme *tornafol*, rencontré à deux reprises en Briançonnais, désigne une porte dérobée ou aménagée dans une palissade en bois. C'est aussi une défense avancée du même type que la barbacane : il en existe une devant une maison de Briançon¹⁷⁵ et au Pertuis Rostan, en 1368. Là, en plus de l'installation des vantaux de la porte, les clients doivent dresser devant elle des barbacanes en bois ou *tornaffols* (3 florins pour la main-d'œuvre et 16 gros pour le bois)¹⁷⁶.

D'autres dispositifs, en dur cette fois-ci, les ravelins et les barbacanes, traduisent la nécessité de renforcer les abords du château à la fin du XIV^e siècle. La barbacane est une construction peu élevée, semi-cylindrique, ouverte à la gorge et aménagée face à l'entrée du château. En terre et en bois ou même maçonnée, la barbacane est quelquefois munie d'une porte à bascule, montée sur des charnières horizontales, mais elle n'est jamais complètement fermée afin d'empêcher le repli des assiégeants à l'intérieur¹⁷⁷. On peut considérer que le mur élevé devant la porte de Château-Queyras, en 1367-1369, n'est autre qu'une espèce de barbacane¹⁷⁸.

172 ADI, 8 B 666, f 357 r^o, 30 juin 1390, Mentoulles : « *Item reperiit bertrachiam existentem de super dictam cameram male imparatam et est neccessarium eamdem imparare et trablare bene et sufficienter (...). Item reperiit bertrachiam existentem de super coquinam totaliter deruptam et deypannatam et est neccessarium eamdem retablare et imparare bene et sufficienter* » et 8 B 638, f 18 r^o, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364).

173 ADI, B 4364, pièce, 23 juillet 1417, Château-Queyras.

174 ADI, B 3124, f 40 v^o, 20 août 1470, Château-Dauphin.

175 AC Briançon, CC 3, f 7 r^o, 1368-1369 : « *Item solverunt in domo Augnessie Bellere pro expensis factis per homines infrascriptos videlicet ex causa faciendi palium et tornaffol qui est ante domum Johannis Rodulphi (...)* ».

176 AC Briançon, CC 3, f 4 v^o, 7 octobre-20 novembre 1368 : « (...) *pro faciando fieri portam dicti Foramini Rostagni et aliquos tornaffos ubi essent necessarij et eisdem solverunt ut sequitur qui clientes exteterunt (barré: octo) tribus diebus* ».

177 D'après FINÓ, 1977, p. 170.

178 ADI, 8 B 644, f 29 v^o, compte des châtellenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) : « *Item solvit pro victu Petri Davidis, Guillelmi Titherii, Bondoni Borrelli, Guillelmi Borrelli et Bondoni Molinerii, VIII^o dierum quibus steterunt in dicto castro murando et faciando unum murum ante portam dicti castri, computando pro quolibet per diem pro dicto cibo I gr., adcondit: III fl., IIII gr. – reddit confessionem. De salario ipsorum non computat quia nichil solvit* ».



Figure 62. Photo de la bretèche (restaurée) du châtelet d'entrée du château de Tallard.
© N. Nicolas.

Au début du XV^e siècle, les barbicanes maçonnées remplacent les anciennes bretèches alors que les ravelins, des barbicanes améliorées pouvant atteindre jusqu'à cinq toises de long¹⁷⁹, sont aménagés le long de l'enceinte de Gap dès la seconde moitié du XIV^e siècle, et précisément devant les portes des châteaux delphinaux dès 1390¹⁸⁰. Les seuls vestiges attribuables à un ravelin sont ceux repérés devant la porte du château de La Bâtie-Vieille : ce ravelin aurait été construit au cours de l'épiscopat de Laugier Sapor, donc avant 1426 (Figure 63 ; Tableau 13)¹⁸¹.

179 Par exemple à La Tour-du-Pin (Isère, ch.-l. cant.) d'après ADI, B 3122, f 26 v°, 27 juin 1417.

180 AC Gap, BB 3, f 15 v°, 17 février 1415 : « *Die XVII^{mo} mensis febroari fuit in consilio ordinatum quod domini Petrus Taterii et Stephanus Ysoardi reparari faciant cursores presentis [civitatis], portaliaque et revellinos et pontes levadissos* ». Les ravelins de la ville sont cités en 1378, d'après AC Gap, AA 5, 21 juillet 1382 : bulle du pape Clément VII confirmant la charte conclue entre l'évêque de Gap et les consuls le 7 mai 1378, article 57.

181 REQUIN, 1912, p. 241, d'après ADV, fonds Pons, n° 414, [1411-1426] : « *Item, in castro Bastide veteri, feci levare turrin et mellotari, cum nunquam habuisset complementum et revellinum ante portam ut in alio castro* ».

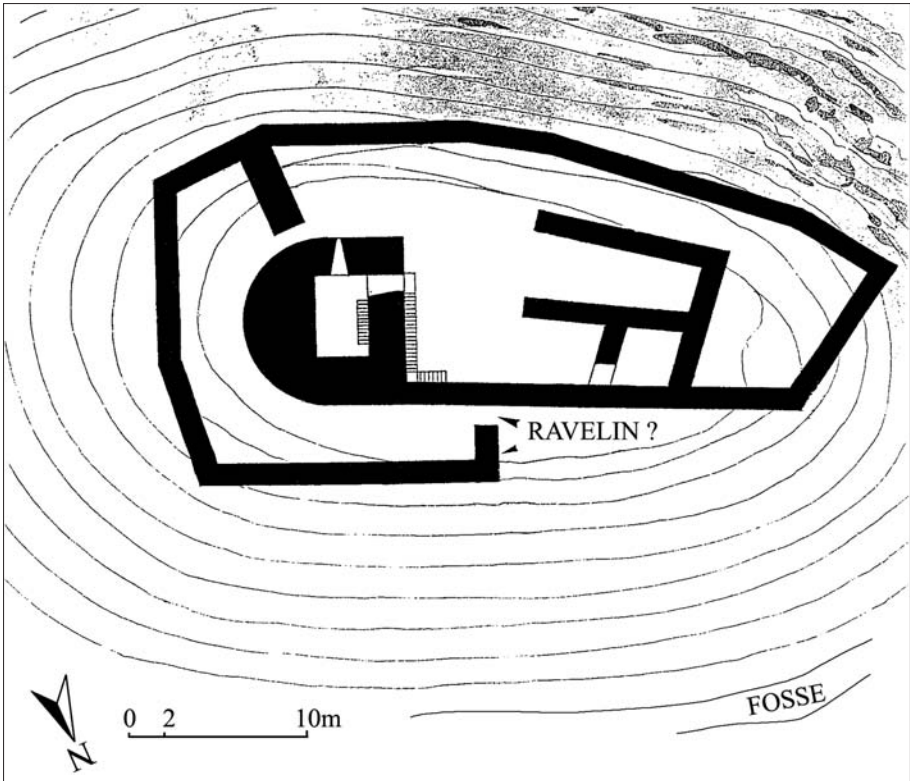


Figure 63. Le ravelin devant la porte du château de La Bâtie-Vieille. © V. Perrot, ADHA, Fol pièce 266, 1910.

À part ces quelques traces attribuées à un ravelin, les textes évoquent indirectement ces nouvelles constructions, comme les barbicanes, en les décrivant maladroitement. Le mur épais de 52 centimètres (1,5 pied) et haut de 1,36 mètre (4 pieds) qui est construit devant la porte principale du château de Mentoulles (Italie), elle-même réparée en 1390, ne peut être qu'un ravelin¹⁸². Enfin, à Château-Queyras, les dispositifs déjà importants qui touchent les abords du château – notamment la porte et le rempart – sont encore complétés par un ravelin installé à l'intérieur même du château, devant la porte d'une salle, en 1418¹⁸³.

Les embrasures de tir

Les meurtrières et les arbalétrières

Dans tous les châteaux de la région, il est particulièrement difficile de distinguer les simples jours des véritables meurtrières. Dans les deux cas, ces ouvertures se

182 ADI, 8 B 666, f 357 r°, 30 juin 1390, Mentoulles : « Item visitavit dictus magister operum receptum portalis dicti castri ubi sunt fiendi circa XVI teysie muri altitudinis quatuor ped. et grossitudinis unius ped. cum dymidio. Item est neccessarium refficere portam revellini dicti castri et de subtus lindare, actare bene et sufficienter ».

183 ADI, B 4364, pièce, 24 octobre 1418, Château-Queyras.

distinguent par la qualité de leur appareil comme dans la tour de *La Paroisse* de Savines. La face sud de cette tour en galets est en effet munie d'une petite ouverture en tuf taillé d'une hauteur maximale de 50 centimètres, pratiquement enterrée et faiblement ébrasée (largeur minimale : 0,80 m) : est-ce une meurtrière ou un simple jour (Figure 65) ?

La difficulté pour identifier ces ouvertures est encore accrue par les remaniements successifs qui ont touché les constructions. Ainsi, dans la maison forte de *La Bâtie-Saint-Julien*, à Savines, une ouverture à ébrasement triangulaire située au rez-de-chaussée de la tour a été coupée par l'aménagement d'une porte (Figure 66). Il est donc utile de garder toujours à l'esprit la fonction mixte que peuvent avoir ces ouvertures, d'ailleurs baptisées « meurtrières d'éclairage » par J. Mesqui, et qui ont en commun la recherche d'évidement minimum du mur tout en assurant la résistance aux projectiles extérieurs et un éclairage suffisant de l'intérieur¹⁸⁴. Ceci étant, la présence de seize ouvertures dans la tour de Saint-Clément n'élimine pas les angles morts, sans compter la difficulté pour quelques hommes de riposter efficacement depuis ces nombreuses ouvertures pratiquées à tous les étages (Figure 64). Cependant, il n'y a pas lieu de s'interroger davantage sur le fonctionnalisme de ces embrasures de tirs ou sur leur rôle symbolique – le corpus étudié ne permettant pas de proposer des analyses aussi pointues¹⁸⁵.

Notons que les *archères* ne sont jamais mentionnées dans les textes à l'inverse des *arbalétrières* (voir *glossaire*), de même que les arcs sont absents des inventaires mobiliers (voir *première partie*). En effet, comme les arbalètes ne peuvent pas être employées pour le tir plongeant, les embrasures de tir ayant un sol plat trahissent l'utilisation privilégiée de cette arme¹⁸⁶. Trois arbalétrières en pierres de taille sont ainsi aménagées dans la Tour du Verger de Gap en 1406 et les syndics de la ville achètent à nouveau vingt-cinq pierres de taille pour les arbalétrières d'une seconde tour construite en 1408¹⁸⁷. Enfin, le crénelage des murailles de Château-Dauphin (Italie) est animé par deux arbalétrières placées aux endroits les plus utiles pour la défense, encore en 1470¹⁸⁸. Les arbalétrières sont donc les principales embrasures de tir dans les tours de flanquement des villes comme dans les châteaux du Haut-Dauphiné et ce, jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Les dimensions des archères et des arbalétrières des châteaux du Haut-Dauphiné sont relativement homogènes d'après les relevés effectués dans les donjons isolés et les tours de flanquement, y compris dans les villes (Tableau 17)¹⁸⁹. Des caractéristiques communes ont été relevées au *Mur des Vaudois* des Vigneaux (Figure 67), à la Tour Brune et à la Tour de l'Abattoir d'Embrun (Figures 68 et 69), au *Château* des Orres, à la tour de flanquement T2 du château de Réallon (Figure 70) et au donjon de Saint-Clément : le sol plat ; l'ébrasement triangulaire simple « en sifflet » ; la faible ouverture (1,70 m maximum pour l'archère défilée de la Tour Brune d'Embrun¹⁹⁰) et la faible hauteur de la fente de tir.

184 D'après MESQUI, 1979, p. 98 et BONNABEL, 1996, p. 116-121.

185 A. Salamagne soutient que ces embrasures sont avant tout des « organes fonctionnels de défense » (SALAMAGNE, 2001a, p. 77-80).

186 D'après MESQUI, 1979, p. 115.

187 AC Gap, BB 2, f 6 r^o, 19 juin 1406, Gap et f 41 r^o, 12 février 1408. Voir également les ouvertures de tir de la ville d'Amiens (Somme) au XV^e siècle, d'après BAUDOUX-JUNG, 1998, p. 188.

188 ADI, B 3124, f 40 v^o, 20 août 1470, Château-Dauphin.

189 Toutes les mesures sont données à l'intérieur des constructions, tant pour la hauteur (H) que pour la largeur de l'ébrasement interne (I).

190 P. Sailhan définit l'archère « défilée » grâce à son emmarchement, la hauteur du défilement (hauteur de l'emmarchement) étant supérieure à celle de la fente de tir : « le tireur doit monter jusqu'à

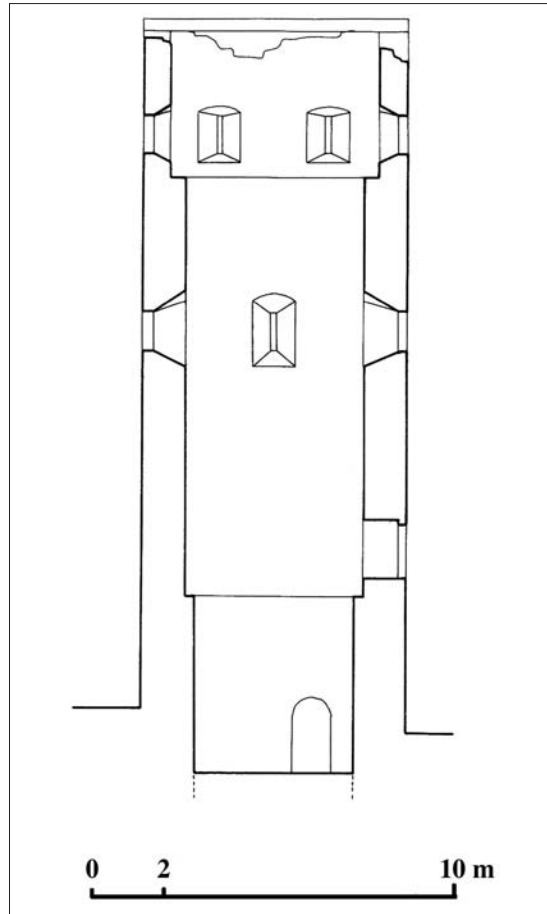


Figure 64. Coupe ouest-est du donjon de Saint-Clément-sur-Durance. © Inventaire Général, 1971, S. Meyer / J.-Y. Lossy.

Les arbalétrières situées dans le *Mur des Vaudois*, dans la Tour de l'Abattoir d'Embrun comme dans la tour de flanquement T2 du château de Réallon, sont similaires. Or, elles sont toutes aménagées dans des tours rondes ouvertes à la gorge qui – à l'exception du château de Réallon dont la datation est incertaine – sont parfaitement datées : 1376 pour le *Mur des Vaudois*, 1381 pour la Tour de l'Abattoir d'Embrun. Ces arbalétrières datées de la seconde moitié XIV^e siècle sont parfaitement identiques à celles observées dans la Tour Brune d'Embrun, datée du début du XIII^e siècle¹⁹¹. Il ne s'agit pas d'un particularisme local puisque les dimensions des archères sont également constantes dans les châteaux voisins du Grésivaudan, même au-delà du XIV^e siècle¹⁹². Pour les archères comme les

l'ouverture pour tirer, puis il redescend, ce qui le met à l'abri des coups d'embrasure ». Or, à la Tour Brune, il n'y a que deux marches ce qui rend difficile l'accès en hauteur, la fente de tir atteignant 1,40 m (1 : 20 cm) pour une hauteur totale de 3,20 m (SAILHAN, 1991, p. 65).

191 ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 176-181.

192 Château de Quirieu (Bouvesse-Quirieu, Isère, cant. Morestel), deux archères dont une en croix, H :

arbalétrières, le faible angle de tir de ces ouvertures sommitales suffit à se défendre contre les attaques qui se limitent à l'échalade (voir *première partie*): leur inefficacité dans la défense de la base des murs est donc négligeable.

Ainsi, les arbalétrières présentes dans les châteaux du Haut-Dauphiné ne peuvent en aucun cas servir de critère de datation, alors même que l'utilisation de la typologie de toutes les embrasures de tir (archères, arbalétrières et canonnières) en matière de datation est aujourd'hui la question principale qui partage les spécialistes¹⁹³.

Château	Localisation et type
Mur des Vaudois (Les Vigneaux)	3 arbalétrières en « sifflet », symétriques dans deux tours rondes ouvertes à la gorge : T 1 : l : 0,60 m ; H : 0,60 à 0,70 m ; T 2 : l : 0,85 m ; 1,10 m et 0,90 m ; H : 0,80 à 0,90 m
Tour Brune (Embrun)	- 1 ^{er} étage : 3 arbalétrières en « sifflet », dont une asymétrique (angle sud-ouest : fente de tir, H : 1,10 m ; l : 20 cm). l : 1,30 m ; H : 1,80 à 1,90 m. Sols de plain-pied avec le plancher de la pièce ; - 2 ^e étage : 1 « meurtrière d'éclairage », avec plongée intérieure, l : 1,30 m ; H : 2,50 m ; 1 archère « défilée » (deux marches), l : 1,70 m ; H : 3,20 m
Tour de l'Abattoir (Embrun)	arbalétrière « en sifflet » au centre du 1 ^{er} étage de la tour ouverte à la gorge : H : 0,80 m
Tour d'Eygliers (Guillestre)	2 meurtrières (murées) dans la tour ouverte à la gorge, entre le 2 ^e et le 3 ^e étage : H : env. 1,20 m
Le Château (Les Orres)	2 arbalétrières dans la tour quadrangulaire : A 1 : l : 0,65 m ; H : 1,08 m ; A 2 : l : 0,84 m ; H : 0,92 m
Le fort (Réallon)	2 niveaux de 3 arbalétrières « en sifflet » dans la tour ouverte à la gorge : - A 1 : l : 1,20 m ; H : 0,70 m ; - A 2 : l : 0,70 m ; H : 0,90 m ; - A 3 : l : 0,75 m ; H : 0,70 m (mesures prises au 1 ^{er} niveau)
Saint-Clément-sur-Durance, donjon isolé	- 1 ^{er} étage : 2 « meurtrières d'éclairage » en « sifflet », avec ébrasement intérieur à forte pente, l : 0,75 m ; H : 1,95 m ; 2 ^e étage : 6 arbalétrières en « sifflet », l : 1 m ; H : 1,40 m ; 3 ^e étage : 8 arbalétrières en « sifflet », l : 1 m ; H : 1,40 m
La Paroisse (Savines)	meurtrière (ou jour ?) dans le mur sud de la tour : l minimum : 0,80 m ; H : 0,50 m
Saint-Firmin, donjon	2 arbalétrières (ou jour ?) : - côté sud, rez-de-chaussée (semi-enterrée) : - l : 0,95 m ; H : 0,63 m ; - côté ouest, 1 ^{er} étage : - l : 1,02 m ; H : 0,50 m

Tableau 17. Les dimensions des meurtrières et des arbalétrières.

4-5 pieds; l : 3 doigts (ADI, B 3122, ff 164 r°-165 v°, 1418); château de Voiron (Isère, ch.-l. cant.), deux archères en croix, H : 4 pieds; l : 3 doigts (B 3122, f 156 r°/v°) et en 1498, trois archères, H : 3,5 pieds (B 3130, pièce).

193 Voir les récents débats entre A. Salamagne et J. Mesqui concernant les embrasures de tir des fortifications royales de Carcassonne: SALAMAGNE, 1998a et b, SALAMAGNE, 1999, MESQUI, 1979 et MESQUI, 2000.



Figure 65. Photo d'une ouverture de la tour de La Paroisse de Savines. © N. Nicolas.



Figure 66. Photo d'une ouverture remaniée dans la maison forte de La Bâtie-Saint-Julien à Savines. © N. Nicolas.



Figure 67. Photo d'une arbalétrière du Mur des Vaudois aux Vigneaux.
© N. Nicolas.



Figure 68. Photo d'une arbalétrière de la Tour Brune d'Embrun. © N. Nicolas.



*Figure 69. Photo de la fente d'une arbalétrière de la Tour de l'Abattoir d'Embrun.
© N. Nicolas.*



Figure 70. Photo d'une arbalétrière de la tour T2 du château de Réallon. © N. Nicolas.

Les canonnières

C'est au début du XV^e siècle qu'apparaissent les premières canonnières ou bombardières – les deux termes étant usités simultanément. Ces ouvertures pour armes à feu sont d'abord simplement aménagées en taillant un orifice circulaire à la base de la fente des anciennes arbalétrières¹⁹⁴ afin de tirer des boulets de pierres avec les canons¹⁹⁵. Mais en Haut-Dauphiné, les exemplaires de ces ouvertures sont rares et mal documentés. Ainsi, au château de Rousset, en Gapençais, elles sont situées à la base d'une tour circulaire aménagée en pigeonnier : ce sont deux ouvertures en croix avec un orifice circulaire au-dessous, faisant état d'un remaniement postérieur au XIV^e siècle – ce dont témoignent également les autres ouvertures du château¹⁹⁶. Celles-ci ont d'ailleurs été remaniées puisque l'une des archères-canonnières surmonte une porte avec linteau en accolade (Figure 71).

De même, au château Saint-Jean dans la châtellenie de Montorcier (commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas), plusieurs embrasures pour armes à feu animent aussi bien le rez-de-chaussée que l'étage d'une tour ronde également transformée en pigeonnier¹⁹⁷. Elles sont de deux types : l'un avec deux pierres de taille posées l'une sur l'autre, chacune étant pourvue d'une encoche semi-circulaire formant un orifice circulaire pour les armes de petit calibre ; dans l'autre type, l'orifice est simplement pratiqué à la base des deux pierres (H : 0,60 m, Figure 72). Dans cet exemple, le style homogène des embrasures laisse supposer que ce ne sont pas des archères retouchées pour l'usage des armes à feu mais bien des canonnières qui datent au plus tôt du second quart du XV^e siècle. Du reste, les fenêtres à croisées de la façade du corps de logis attenant à la tour, plaident en la faveur d'une construction plus récente encore – comme au château de Rousset.

Ainsi, les deux seuls exemples d'archères-canonnières et de canonnières sont recensés dans des châteaux dont la construction est dépourvue de tout contexte historique assuré. Ce problème de datation des ouvertures pour armes à feu est encore compliqué par le fait que, d'après les textes, des canonnières sont aménagées en même temps que des archères jusqu'à la fin du XV^e siècle. Seule une archère-canonnière repérée au château de Tallard (Figure 57 : D et Figure 73) présente un dispositif en rame qui, comme d'autres aménagements similaires (bêche et étrier), visent à améliorer le champ de tir des archères. Ces procédés se multiplient dans la seconde moitié du XIII^e et deviennent courants au XIV^e siècle. La transformation de cette archère en canonnière ne peut pas être antérieure à l'extrême fin du XIV^e siècle : or, les routiers Provençaux ont longtemps séjourné à Tallard d'où ils bloquaient toutes les communications vers Embrun en 1368 et 1369. C'est, en Haut-Dauphiné, la seule embrasure de tir attribuable à cette période.

Comme on l'a vu dans la première partie, l'absence de progrès notable en matière d'armement jusqu'en 1450 explique une répercussion tardive sur l'architecture militaire, et le passage répété des compagnies de routiers au cours de la seconde

194 D'après MESQUI, 1979, p. 119.

195 ADI, B 3122, f 156 v°, 15 mars 1418, Voiron (Isère, ch.-l. cant.) : « *Item in archeria que est juxta conductum aque a parte oriente in angulo galarie, fiat unum pertusium rotundum pro trahendo unum cannonum dimidii pedis (...). Et in qualibet fenestra, una archeria quatuor pedum altitudinis, trium digitorum latitudinis croysiata in medio et in qualibet una cannoneria dimidii pedis rotunditatis pro jaciendo lapidis ponderantes III libras* ».

196 Le château est composé d'un corps de logis dont la façade, récemment restaurée, est animée de fenêtres à croisées et à traverses simples. Ce corps de logis est flanqué, au sud, d'une tour circulaire où sont percées les deux archères-canonnières.

197 Description complète de ce château, dans ESTIENNE, NICOLAS, 1999, p. 166.

moitié du XIV^e siècle n'a rien changé aux dispositifs de tirs conçus sur les mêmes modèles depuis le XIII^e siècle¹⁹⁸. C'est une preuve supplémentaire qui montre que la période est peu propice aux « nouveautés » : les aménagements liés à l'artillerie n'apparaissent pas avant le début du XVI^e siècle et encore, uniquement dans des châteaux de plaine comme celui de Tallard où la base du mur de l'aile des gardes, tourné vers le bourg, est rythmé par neuf canonnières à la française (Figure 74)¹⁹⁹.

198 Les premières bombardelles sont mentionnées en 1418 (voir *première partie*). À ce sujet, voir CONTAMINE, 1986, p. 144 et MESQUI, 1986a, p. 118.

199 Typologie d'après SAILHAN, 1991, p. 66. E. Chalmin-Sirot a fait les mêmes constatations dans les châteaux savoyards (CHALMIN-SIROT, 1996, p. 138).



Figure 71. Photo d'une archère-canonnière du château de Rousset. © N. Nicolas.



Figure 72. Photo des canonnières de la tour du château Saint-Jean (Saint-Jean-Saint-Nicolas, ancienne châtelainie de Montorcier). © N. Nicolas.



Figure 73. Photo de l'archère-rame de la tour D du château de Tallard.
© N. Nicolas.



Figure 74. Photo des canonnières de l'aile des gardes du château de Tallard. © N. Nicolas.

DES CHÂTEAUX AMÉNAGÉS ?

Les châteaux rénovés

L'importance des réparations défensives ne doit pas occulter le fait qu'au cours de cette période, de nombreux aménagements ont amélioré le confort des châteaux. B. Metz, dans une étude sur les châteaux alsaciens, regroupe sous cette notion de confort l'amélioration de l'approvisionnement en eau, l'aménagement des latrines, les questions de chauffage et d'éclairage¹. Comme B. Metz, M. Bur recense, parmi les améliorations,

« la simplification de la communication... un éclairage assuré par de grandes verrières... une isolation plus efficace... un chauffage procuré par de grandes cheminées murales... des cuisines équipées d'éviers et de potagers... des latrines en encorbellement (...) »².

Or, la plupart de ces caractéristiques prétendent autant apporter le « bien-être » aux résidents permanents du château qu'en améliorer la défense : la question des communications – escaliers et galeries continues – en est le meilleur exemple et explique pourquoi ce sujet a été traité plus haut. D'autres préoccupations, comme celles de l'éclairage, impliquent une ouverture des murs et peut-être un affaiblissement de ceux-ci : cette question sera traitée ici avec les problèmes de chauffage.

Le dauphin précise que la défense des châteaux dépend étroitement des installations dites de « commodité ». C'est en ce sens qu'en juillet 1397, le gouverneur Jacques de Montmaur déclare vouloir améliorer la protection du site frontalier de Château-Queyras en y aménageant une nouvelle citerne et des prisons qui font également défaut dans le donjon³. Auparavant, les tentatives d'évasion des prisonniers n'étaient pas rares⁴. Quels étaient donc les principaux aménagements intérieurs et les spécificités de ce château ? C'est dans le donjon principal que prennent place les pièces résidentielles sans que l'organisation interne des chambres et de la salle ne soit connue. Une prison est également aménagée au premier étage du

1 METZ, 1992. Au sujet de l'hygiène au château, voir MESQUI, FAUCHERRE, 1992, p. 45-73.

2 BUR, 1999, p. 109.

3 ADI, 8 B 671, f 143 v°, 9 juillet 1397, Château-Queyras : « (...) *ordinavit fieri in castro Cadracii quod est limitroffum et pro tuciori custodia dicti castris et ut melius possit custodiri adversus quoscumque inimicos, videlicet unam cisternam cum ibi non sit puteus nec alia aqua. Idem reparari quamdam turrim que minatur ruynam et in dicta turri fieri quosdam carceres ad custodiam rerum* ».

4 ADI, 8 B 662, f 284 r°, compte de la châtellesie de Château-Queyras (24 juin 1390-24 juin 1391) : « *Item solvit pro reparando quosdam magnos ferros quos fregit Jacobus Columbi qui erat detentus et incarceratus : V gr. dy.* ».

donjon en 1397; elle sera achevée en 1414. Dans la cour du château, protégée par deux ou trois enceintes successives (*receptum*)⁵, sont installés les bâtiments de service: le cellier et les greniers, la citerne dont la construction débute en 1397 et, dans l'une des tourelles de flanquement de la plus grande enceinte se trouve l'une des chapelles castrales. Si la première cuisine du château se trouve dans cette enceinte avec les autres bâtiments de service, la seconde est accessible depuis la grande salle dont elle constitue une annexe⁶. Enfin, deux galeries coiffant les étages des celliers et des greniers du château font office de granges: partiellement fermées avec des balustres en bois, les parois intérieures de ces galeries sont blanchies à la chaux en 1339. D'après leurs dimensions, ce sont des constructions monumentales d'une hauteur de 2 toises (3,74 m), d'une largeur de 2,5 toises (4,67 m) et d'une longueur qui varie entre 7,5 et 11 toises (14 à 20,60 m). Ces galeries sont aérées et munies d'avant-toits afin de protéger les récoltes de foin, mais les armes du château y sont également entreposées en 1411⁷.

Dans quelle mesure les réparations d'entretien et de confort, concourent-elles aussi à l'amélioration de la défense pérenne des châteaux? Et d'abord, les textes assurent-ils une stricte séparation entre les dépenses pour les travaux défensifs et celles pour les travaux d'entretien courant, dans les châteaux du Dauphiné? Cette scission n'existe pas en Savoie où dans son étude sur le financement de la guerre sous le règne d'Amédée V (1285-1323), C. Guilleré étudie globalement les dépenses pour les « travaux de défense [qui] concernent la construction ou l'entretien des châteaux comtaux »⁸. Dans les châteaux du Haut-Dauphiné, les dépenses d'entretien courant concernent aussi bien l'aménagement de locaux annexes (caves, écuries, four...) que leur réparation, notamment pour les bâtiments anciens qui ont été négligés, comme les prisons. De même, la réfection des enduits et des planchers, les petites réparations d'installations intérieures et l'achat de mobilier sont autant de rénovations qui, même si elles représentent un faible coût cumulé, améliorent peu à peu le sentiment de sécurité de ceux qui résident dans les châteaux.

C'est le manque d'entretien régulier des constructions défensives et des aménagements de confort qui rend nécessaire les travaux, au moment de la guerre pour les premières, et avant que les châteaux ne tombent irréversiblement en ruines, pour les seconds. Ainsi, au château de Mentoulles (Italie), le maître d'œuvre Stéphane Voisin constate, d'une part, que tous les aménagements en bois du château sont pourris et doivent être refaits en raison des infiltrations d'eau, en 1390⁹. D'autre part, de nombreuses parois intérieures et extérieures des bâtiments résidentiels comme de service doivent être refaites à neuf. Le maître d'œuvre remarque que les aménagements soumis aux intempéries – une guérite et un pont-levis – sont également touchés par la pourriture au château de Bois-des-Ayes (Italie)¹⁰. Enfin, les

5 En 1414, les portes de la première et de la seconde enceinte sont citées, laissant sous-entendre qu'il y a encore au moins une enceinte. Les inventaires de 1389 et de 1401 font d'ailleurs état de la « troisième porte du château ».

6 ADI, 8 B 24, ff 78 r°-83 r°, 12 juin 1339.

7 ADI, 8 B 24, ff 78 v°-79 r°, 12 juin 1339, Château-Queyras; 8 B 644, f 29 r°, compte des châtelainies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) et B 4361, f 7 r°, 11 août 1411.

8 GUILLERÉ, 1998, p. 65 et p. 72.

9 ADI, 8 B 666, ff 356 v°-357 r°, 30 juin 1390, Mentoulles: « *Et primo reperiit egredarium per quod accenditur ad bertrachiam in qua guayta dicti castri tubitur totaliter deruptum et pudrifatum. Item est neccessarium coperire quatuor quatuor (sic) trabes existentes de super dictam aulam ex eo quia pluvia dampnificat dictas trabes* ».

10 ADI, 8 B 666, ff 357 v°-358 r°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes: « (...) *quia dicta garita est putrefacta (...). Item visitavit pontem anteriorem existentem ante primam portam dicti castri et invenit eundem totaliter putrefactum (...)* ».

structures en bois sont évidemment soumises à un risque encore plus sérieux d'incendie, ce qui entraîne des rénovations totales comme au donjon de Briançon où le maître d'œuvre envisage de remplacer les planchers en bois par des revêtements cimentés en 1395¹¹.

Dans un premier temps, nous examinerons les constructions annexes qui évoquent la vie quotidienne au château puis les rénovations intérieures et extérieures les plus caractéristiques. Ces dernières informations, ajoutées aux analyses des travaux défensifs effectuées précédemment, serviront de base à la rédaction d'une typologie récapitulative des travaux (cf. *infra*).

Les constructions annexes

Outre l'exemple de Château-Queyras déjà évoqué, les châteaux delphinaux sont équipés de nouvelles prisons construites à la fin du XIV^e siècle. La prison du palais delphinal d'Embrun est aménagée en 1386 même si une prison commune au dauphin et à l'archevêque existait depuis 1321. À la demande du châtelain, la nouvelle prison est installée dans une propriété achetée à un particulier sans doute parce que les murs de cette maison sont très épais (4,5 pieds soit 1,54 m) et qu'une seule fenêtre ferrée y sera ouverte (2 florins). Le coût de cette prison repose donc principalement sur l'achat de la maison (8 cannes à 5 florins soit 40 florins)¹². La même année, le châtelain de Briançon achète une clé pour la serrure de la nouvelle prison du château¹³.

Ni local défensif, ni espace de commodité, encore moins de confort, la prison est un bâtiment annexe d'un caractère bien particulier. Et même quand le château en est dépourvu, le châtelain veille à faire réparer minutieusement les entraves destinées aux prisonniers¹⁴. Sans doute à cause de la répression contre les Vaudois, le châtelain de la Vallouise achète fréquemment des entraves et des menottes tant pour les hommes que pour les femmes¹⁵. Voyons enfin le sort qui est réservé aux bâtiments domestiques dans ce contexte de guerre.

Les bâtiments domestiques

Au château de Briançon, l'espace résidentiel et les bâtiments de service sont bien distincts. L'espace résidentiel, privé et certainement réservé au dauphin, comprend la grande salle et trois chambres. Ce corps de logis est isolé par une enceinte (*vintenum*

11 ADI, 8 B 668, f 174 r°, 9 septembre 1395, Briançon: « *Stephanus Vicini magister operum dalphinalium accessit personaliter ad locum castri Brianconii causa visitandi edificia et visitando invenit tres plancos magne turris dicti castri et est neccessarium eosdem cimentare ad evictandum periculis ignis et aliorum scandalorum et diu est quod dicti planchi non erant cimentati fuit dicta turris combusta* ».

12 D'après VALBONNAIS, 1722, tome 2, p. 188, 30 juillet 1321 et ADI, 8 B 657, f 14 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1386-24 juin 1387).

13 ADI, 8 B 657, f 270 v°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1386-24 juin 1387).

14 ADI, 8 B 655, f 177 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1384-24 juin 1385): « *Item tradidit et deliberavit Michaeli Cramerii, fabro, pro confectione unius sere sive sarralhe posite in camera subterna cum clave nec non et quorundam compedum ferreorum videlicet octo gr.* » et 8 B 662, f 284 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1390-24 juin 1391).

15 ADI, 8 B 668, f 350 r°, compte de la châtellenie de la Vallouise (24 juin 1395-24 juin 1396): « *Item petit sibi computari et alocari pro tribus pariis ferreys et tribus pariis grillhorum tam hominum quam mulierum cum ibidem non fuerunt alii carceres quibus aliquis valeat et possit detineri et arrestari: XX gr.* ».

mureum), longue de 72 mètres et haute de 6,14 mètres. La faible épaisseur de ce rempart (0,70 m) suggère qu'il s'agit d'une barrière symbolique plus que défensive. L'espace utilitaire regroupe plusieurs annexes qui sont elles-mêmes réparties autour de la deuxième salle chauffée du château. D'un côté, se trouvent les celliers et les « chambres » ; le grenier et l'étable sont près du portail. De l'autre côté de la salle sont rassemblés le cellier, d'autres « chambres », la cuisine *carrée* et le four¹⁶.

Les bâtiments de la vie domestique (étables, caves et fours) nécessitent un entretien régulier afin que les dégradations continues ne soient pas irréversibles. C'est le cas du four du château d'Upaix où, malgré quelques réparations en 1326, en 1349 et en 1363, le châtelain ordonne la destruction d'un mur qui menace de s'effondrer en 1368 et le remplacement de quelques pièces de la toiture, en 1384-1385¹⁷. Plus tard, en 1390, ce four d'un diamètre de 4,40 mètres (18 palmes) est entièrement refait à neuf par deux charpentiers : muni d'une façade en pignon, d'une nouvelle charpente couverte de lattes et de 3000 tuiles, ce four prend alors des allures de petite maison (*domus*). Outre cette réfection, les deux charpentiers rénovent plusieurs sols en plâtre dans le cellier – y compris le fond des coffres à grain – et dans la grande salle élevée sur l'étable et le fenil du château. Ces multiples petites interventions sur les bâtiments domestiques d'Upaix coûtent 70 florins¹⁸.

Signe d'une grande négligence, le gros œuvre de ces bâtiments domestiques est à refaire comme le révèlent les visites des maîtres d'œuvre, principalement dans les étables, les granges et les fenils¹⁹. La grange principale de Château-Queyras est totalement rénovée en 1397-1398, et les travaux touchent aux rénovations intérieures courantes (refaire le sol, les râteliers et les mangeoires) mais également au gros œuvre (toiture). Le charpentier responsable des travaux doit même boucher les fenêtres et d'autres ouvertures de la grange et, certainement pour faciliter les accès au bâtiment, ouvrir de nouvelles portes²⁰. Dans les étables aussi, il faut sans cesse réparer les mangeoires et les râteliers en bois pour le fourrage des bêtes²¹. Au palais delphinal d'Embrun, on refait ainsi les mangeoires de l'ancienne étable et on en

16 D'après ADI, 8 B 24, ff 64 r°-66 r°, 28 mai 1339 et les visites postérieures.

17 ADI, 8 B 20, f 58 v°, comptes de la châtellenie d'Upaix (18 juin 1326-25 novembre 1327): « *Item pro furno reficiendo apud Upasium: IIII l.* » ; 8 B 631, f 57 r°/v° (10 octobre 1346-24 juin 1349): « *Item pro iusta empto pro reparatione tecti furni et pro operagio: III s., IIII d. (...). Item pro maheria empto pro reparatione furni et terracie ejusdem et pro salario magistrorum: IIII s., III d.* » ; 8 B 640, ff 41 r°-42 r° (19 juin 1363-24 juin 1365): réparation de la bouche du four (environ 8 florins) ; 8 B 644, f 39 v° (24 juin 1367-24 juin 1369): 8 sous et 8 B 655, f 177 r° (24 juin 1384-24 juin 1385): 14 gros.

18 ADI, 8 B 662, f 175 r°/v°, 23 août 1390 et f 173 v°, 24 août 1390, Upaix: « *Item visitavit furnum dicti loci et invenit eundem derruptum et defractum et est necessarium eundem refficere totaliter de novo fundamentum, foyerium, crotam et fornellum ac etiam intrablamentum et est neccessarium facere crotam et foerium sive solum dicti furni de bonis quarronis sive maonis cum bono morterio facto de arzila et in arestis dicti furni ac in fundamento qui non sentient calorem, facere de bono morterio calcis et arene bene et condecenter et sit dictus furnus de latitudine circumcirca videlicet infra dictum furnum decem et octo palmorum et de altitudine condecenti* ».

19 ADI, 8 B 655, f 164 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1384-24 juin 1385): « *Item eisdem lathomis pro (barré: viginti) XVI teysiis muri factis in dicto castro ex ordinatione dicti magistri operum datis ad precium factum precio qualibet teysia quatuor gr. ut constat copia et instrumento predictis et pro reparando stabulas dicti castri pro omnibus: V fl., IIII gr.* » ; 8 B 662, f 300 v°, 28 juin 1390, Exilles (Italie): « (...) *stabulum existentem juxta stabulum fenerie totaliter dirruptum et necesse ipsum refficere totaliter de novo* » et 8 B 666, f 358 r°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes (Italie): « *Item est neccessarium recoperire stabulum dicti castri et ponere duo lindaria de super hostium deretro stabulum* ».

20 ADI, 8 B 671, f 143 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1397-24 juin 1398).

21 ADI, 8 B 653, f 37 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1380-24 juin 1381): « *Item deducuntur eidem quos solvit Petro Honorati chapusio pro reparando stabulum et minjorias castri – reddit litteram de soluto: XIII gr. parv.* ».

installe d'autres pour les chevaux dans la *nouvelle étable* (20,50 x 7 m) dont la construction est également ordonnée en 1390²². Enfin, pas moins de 24 planches sont nécessaires pour refaire les portes des étables du château de Mentoulles (Italie) en 1397-1398²³.

Dans les autres bâtiments domestiques (caves, cuisines et même poulaillers), les réparations sont diverses, depuis la réfection des escaliers des caves du palais delphinal d'Embrun (1369-1370) à la réparation de l'escalier qui monte de la cuisine à la grande salle du château de Réotier (1390) et jusqu'au poulailler du château de Mentoulles (Italie) qui est surélevé et muni d'une nouvelle toiture (1390)²⁴.

Loin d'être anecdotiques, les réparations enregistrées dans les bâtiments de service ne sauraient se limiter à la seule analyse, châtellesie par châtellesie, des comptes que le châtelain recense avec plus ou moins de détails au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle. Alors que les travaux défensifs sont énoncés au moment où les routiers sont signalés dans la châtellesie selon une relation de causalité toujours claire, la connaissance affinée des locaux annexes demanderait sans doute l'analyse méthodique des comptes antérieurs à 1360 et postérieurs à 1400.

La gestion de l'eau

Dans les châteaux delphinaux, le coût des réparations d'adductions d'eau est très variable, sans doute parce que les textes ne distinguent pas rigoureusement les réparations des simples travaux d'entretien. De plus, la fréquente répétition de dépenses identiques indique qu'il existe un entretien permanent des canalisations d'eau²⁵. Ainsi, la citerne du château d'Upaix est nettoyée et curée en 1363 puis en 1395 : gageons qu'entre ces deux dates, la citerne n'est sans doute pas restée sans entretien²⁶. À Château-Dauphin (Italie), la citerne n'est pas encore achevée en 1336 et son remplissage temporaire nécessite le creusement de canaux afin de détourner l'eau venant d'une montagne située vers Bellin²⁷. Ce n'est que longtemps après qu'un charpentier installe neuf nouveaux tuyaux et répare les anciens conduits pour l'acheminement de l'eau de source dans deux bassins, les *bachas* (1357-1367)²⁸.

22 ADI, 8 B 662, f 195 r°, 22 juin 1390, Embrun : « *Item refficiatur presepe seu cupria que est in fundo dicti palatii quod est derupta et fiat rastellum longitudinis dicti stabuli* » et f 196 r°/v°, 17 août 1390.

23 ADI, 8 B 671, f 31 v°, compte de la châtellesie du Valcluson (24 juin 1397-24 juin 1398) : 3 livres et 4 sous.

24 ADI, 8 B 647, f 90 r°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370) : « *Item solvit pro refectione egradarii facti in introitu penorum et pro sera in hostio dicti gradarii posita, clavellis (...)* » ; 8 B 662, f 198 v°, 13 juillet 1390, Réotier : « *Item est necessarium refficere egradarium dicte quoque assendentem super magnam aulam* » et 8 B 666, f 356 v°, 30 juin 1390, Mentoulles : « *Item reperit infra dictum castrum gallinerium discopertum et deficiunt ibidem tres duodene postium et levare dictum gallinerium de altitudinis dimidii teysie et coperire eumdem, planchire de bonis postibus juvestitis et hostia facere bene et sufficienter* ».

25 ADI, 8 B 655, f 234 r°, comptes de la châtellesie de Briançon (24 juin 1384-24 juin 1385) : « *Item pro faciundo canales sale dicti castris curare et reparare : IIII gr.* » et 8 B 657, f 270 v° (24 juin 1386-24 juin 1387) : « *Item pro curando canales aule dicti castris : IIII gr. dy.* ».

26 ADI, 8 B 640, f 42 v°, comptes de la châtellesie d'Upaix (19 juin 1363-24 juin 1365) et 8 B 668, f 368 r° (24 juin 1395-24 juin 1396) : « *Item asseruit solvisse Johanni Martini qui de precepto suo ad precium factum nundavit et curavit cisternam predicti castris XX gr. curribiles valent : XVIII gr.* ». Jean Martin, d'Upaix, est aussi garde de nuit au château.

27 L'eau qui est acheminée par ce moyen n'est peut-être utilisée qu'au cours du chantier. REY, 1971, tome 2, p. 101, d'après ADI, 8 B 30, ff 72-80, 15 septembre 1336, Château-Dauphin.

28 ADI, 8 B 634, ff 146 v°-147 r°, comptes de la châtellesie de Château-Dauphin (28 novembre 1357-24 juin 1360) : « *(...) IX canalibus pro aqua ducenda infra castrum (...) et duabus bachaciis ad recolligendum aquam fontis (...). Item solvit pro aptandis et ligandis dolciis castris in duobus annis* »

Le site de Château-Dauphin demeure une exception puisque les châteaux de Briançon et de Château-Queyras sont dépourvus de citerne jusqu'à la fin du XIV^e siècle. À Briançon, c'est en 1393 que le maître d'œuvre du Dauphiné déclare que le puits du château est insuffisant à l'approvisionnement en eau potable et le gouverneur stipule que la citerne doit être aménagée près du grenier, c'est-à-dire dans un espace réservé aux bâtiments de service. Cette citerne carrée (2 x 2 toises), profonde de 2,5 toises (5,12 m), voûtée et équipée d'un siphon (*borna*), est cimentée avec un mortier hydraulique et alimentée par l'eau de ruissellement récupérée dans des canalisations en bois que le maçon doit également installer (50 toises)²⁹.

De même, la construction d'une citerne à Château-Queyras est seulement envisagée en 1397 par le gouverneur Jacques de Montmaur qui requiert les avis d'un conseiller, Pierre Reynaud, du châtelain et de trois maçons présents sur le terrain pendant cinq jours³⁰. Aménagée dans la cour du château, la citerne sera creusée et taillée par le feu, selon un procédé bien connu pour l'extraction du minerai. Ses caractéristiques sont en tout point similaires à la citerne de Briançon : profonde de 3,5 cannes (6,55 m) et large de 2,5 cannes (4,68 m), la citerne quadrangulaire pourra contenir jusqu'à 3 000 setiers d'eau et, pour protéger son contenu, elle sera voûtée et cimentée. Le coût de cette construction dépasse 80 florins, notamment à cause du bois nécessaire en grande quantité pour brûler et déliter le rocher (40 florins)³¹.

De plus, comme il n'y a pas de source au château, la citerne est alimentée uniquement par les eaux pluviales. Afin de collecter cette eau, on élève les murs des deux bâtiments les plus proches de la citerne, à savoir un mur de la chapelle et un mur de la chambre du châtelain, de près de 2 cannes (3,74 m) et, une fois ces murs surélevés, une nouvelle toiture est réalisée entre la chambre du châtelain et la chapelle ; elle est munie de gouttières elles-mêmes reliées à des tuyaux collecteurs (30 florins). Finalement, ce sont plus de 50 cannes que le maçon doit faire : 26 cannes pour la citerne – voûte comprise – et 25 cannes pour les deux murs précédents. Le coût de la citerne est alors doublé (160 florins) et le maçon Bertrand de *Subina* renonce à la creuser à cause de la dureté du rocher qu'il ne peut tailler à moins d'y mettre le feu³². Comme la citerne située près de la porte n'est toujours pas achevée en 1419, le maître d'œuvre du Dauphiné stipule que le prix-fait est à nouveau concédé à Bertrand de *Lazer* ainsi qu'à un maçon supplémentaire, Ambroise Michel, de Saint-Véran. Les deux maçons doivent alors poursuivre le creusement du rocher jusqu'à 7 pieds (2,38 m) de profondeur – à moins qu'il ne s'agisse de la profondeur définitive de la citerne ? – et le montant du prix-fait accuse une faible augmentation de 5 florins (165 florins au total).

et 8 B 642, f 58 r°/v° (9 décembre 1365-22 avril 1367) : « *Item solvit Johanni Bertrandi carpentatori (...) pro preparando aque ducarum in quo posuit octo vel novem tesias canalium (...)* ».

29 ADI, 8 B 660, f 359 r°, comptes de la châtellenie de Briançon (24 juin 1388-24 juin 1389) et 8 B 666, ff 12 v°-15 r° (24 juin 1393-24 juin 1394).

30 ADI, 8 B 671, f 146 v°, 21 mai 1398, Château-Queyras : « *Petit sibi magis deduci quos solvit predicto domino Petro Reynaudi commissario superius nominato qui ad dictum locum Cadracii accessit cum tribus equis et totidem personis et cum tribus lathomis (...) : X scuta auri. Et pro dictis tribus lathomis videlicet pro quolibet III^r gr. pro quolibet die, dictorum quinque dierum pro toto : V fl.* ».

31 ADI, 8 B 671, f 143 r°/v°, 9 juillet 1397 et ff 143 v°-146 v°, 21 mai 1398, Château-Queyras : « *Et oportet ibidem pro duricia ruppis ponere ignem pro ipsa frangenda cavanda plusque III^{ss} fl. supra dicta (...). Et pro dicta citerna ad precium factum tradita VIII^{ss} fl. de quibus detrahi deberentur XL fl. vel circa pro lignis et manuobris necessariis pro comburendo ruppem et extrahendo seu removendo lapides a loco in quo fiet dictam ruppis (...)* ».

32 ADI, 8 B 671, ff 145 v°-146 r°, 21 mai 1398, Château-Queyras : « *(...) dimitendo dictam citernam eo quia docet magister ipsam facientem seu cavantem, habere octies viginti fl. quia ruppis est epeatura et dura et frangere bene non posset quia oportet ibidem propter duricia ruppis ponere ignem pro ipsa frangenda et cavanda (...)* ».

Finalement, la citerne commandée en 1397 n'est achevée qu'en 1420 d'après les échéances de paiement du maçon de Saint-Véran qui reçoit le premier tiers le 12 décembre 1419, le deuxième tiers le 25 mars 1420 et enfin le dernier tiers le 5 août³³. Ce retard ne paraît nullement anecdotique et symbolise les difficultés rencontrées par les maçons pour creuser la roche avec une technique certes banale – la taille par le feu – mais sans doute difficile à mettre en œuvre sur le terrain, d'une part, à cause de la quantité de bois qu'elle nécessite et, d'autre part, à cause du froid et de la neige qui ont dû régulièrement entraver le chantier car si la roche est ramollie par le feu, le volume de matériau à dégager reste considérable.

À Upaix, dans un contexte plus méridional, les canalisations creusées dans des trons servent à récupérer les eaux pluviales pour les collecter dans une citerne en 1363³⁴. Dans ce château, l'essentiel des travaux mis en œuvre entre 1363 et 1365, juste après le premier passage des routiers, n'a donc rien à voir avec la mise en défense – à l'exception de la réparation de la porte du donjon par deux maçons (2 florins et 1 gros). Les travaux d'adduction d'eau (10,5 florins) et les réparations du four (8 florins) ne peuvent donc pas être qualifiés de réparations secondaires, d'une part, à cause de leur coût et, d'autre part, parce qu'elles concourent à la sauvegarde des habitants qui, par la présence d'un four en état de marche, d'une citerne correctement alimentée ou d'un moulin, conservent leur autonomie en cas de guerre³⁵.

Les aménagements sanitaires prennent parfois un caractère monumental et pour preuve, l'important prix-fait (170 florins) concédé au maçon Guiot de Novalhe en 1390 concerne essentiellement l'installation des canalisations en pierres de taille (L : 19,45 m) et des gargouilles (L : 0,70 m) qui dirigent les eaux pluviales de la grande salle à la citerne d'Upaix³⁶. Des installations similaires sont prévues au château de Bramafan (Italie, châtellenie de Bardonnèche) en 1390. Afin de canaliser les eaux pluviales vers la citerne du château et d'éviter leur ruissellement le long des murs extérieurs, ces derniers sont rehaussés d'environ 2 toises alors que les murs intérieurs sont abaissés d'une canne. Ainsi, toutes les toitures des bâtiments ont une seule pente orientée vers l'intérieur³⁷. À Château-Queyras, on a recours à une parade similaire lorsqu'un contrefort doit être abaissé et couvert de lauses à la hauteur du toit de la grande salle afin que les eaux ne ruissellent plus le long des murs de cette dernière (1395)³⁸. Dans un souci de protéger l'ensemble des parties sommitales des nouveaux bâtiments, la tour de La Bâtie-du-Pont (Italie) est pourvue de gouttières installées au pied du parapet du crénelage dès sa construction en 1374-1379³⁹.

Enfin, il ne suffit pas de collecter et de stocker l'eau, encore faut-il évacuer les eaux usées. Un trou est aménagé à cet effet à la base du mur d'une salle du château de Mentoulles (Italie) ainsi que dans les cuisines du château de Briançon en 1395-1396⁴⁰. Dans ce château, on note également l'existence exceptionnelle d'un puits

33 ADI, B 4364, pièces, 7 novembre 1419 et 12 décembre 1419 (55 florins); 25 mars 1420 (55 florins) et 5 août 1420 (55 florins), Château-Queyras.

34 ADI, 8 B 640, f 42 r°/v°, compte de la châtellenie d'Upaix (19 juin 1363-24 juin 1365).

35 ADI, 8 B 634, f 8 r°, compte du bailliage du Gapençais et de la châtellenie de Serres (29 mars 1359-20 mai 1360) : « *Item solvit pro constructione unius furni et unius molendini constructorum in dicto castro : VI fl., II gr.* ».

36 ADI, 8 B 662, f 173 r°/v°, 24 août 1390, Upaix.

37 ADI, 8 B 662, f 239 r°/v°, 27 juin 1390 : le prix-fait global est de 73 florins, 9 gros et 2 tiers.

38 ADI, B 3010, f 406 v°, 28 août 1395, Château-Queyras.

39 ADI, 7 B 36, f 1 v°, 24 juin 1374-15 novembre 1379, La Bâtie-du-Pont : « *Ita tamen quod copertura sit intra muros et quod stillicidium veniat supra muros subtus merletos et les avanpies* ».

40 ADI, 8 B 666, ff 356 v°-357 r°, 30 juin 1390, Mentoulles et 8 B 668, f 174 v°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1395-24 juin 1396).

dont une paroi est maçonnée en 1388-1389⁴¹. La gestion de l'eau, cruciale dans les châteaux du nord de la région (Briançon, Château-Dauphin, Château-Queyras), a donné lieu à des solutions mixtes. Dans les sites plus méridionaux comme celui de Lazer où le village, construit sur une colline de gypse, est dépourvu de sources, l'eau pluviale est conservée dans deux citernes maçonnées à l'ouest du village – alors que les installations hydrauliques du château, au point le plus haut du site, ont disparu⁴².

L'intérieur des châteaux

Le mobilier des châteaux delphinaux

Le châtelain doit remettre tous les équipements du château, propriété delphinale, à son successeur : c'est à cette occasion que sont dressés la plupart des inventaires étudiés ici. L'inventaire du château de La Mure (Isère) est réalisé spécialement par le châtelain qui, en prenant sa fonction le 9 mars 1411, s'engage solennellement à restituer toutes les pièces inventoriées à son départ⁴³. Chaque passation de pouvoir entre les châtelains est ponctuée par la réalisation d'un inventaire et ceci explique la fréquence des inventaires enregistrés à Château-Queyras⁴⁴ : à l'entrée en fonction de Jean Garcin en 1389 ; à celle de Guy de Sassenage en 1401 ; à celle de Jean Gras en 1411 et à celle de Guillaume de Fosse en 1414⁴⁵ (cf. *infra*).

Dans certains cas, notamment pour les hôtes de marque, on fait transporter les meubles nécessaires. Ainsi, en 1365, pour la venue de l'empereur Charles IV, un lit est spécialement acheminé du château d'Allevard à La Buisnière (Isère) – il ne servira qu'à cette occasion puisqu'il est ensuite ramené au château d'Allevard⁴⁶. Cette pratique est encore attestée au XVI^e siècle quand les seigneurs, au gré de leurs voyages, font meubler les résidences vers lesquelles ils se rendent⁴⁷.

La rareté du mobilier laisserait supposer que tout n'est pas comptabilisé dans les inventaires. Pourtant, le caractère hétéroclite des objets prouve au contraire qu'ils sont relativement complets. En 1389, le châtelain de Briançon ne recense-t-il pas un moulin à poivre, trois tables, un banc, un *mauvais* coffre, deux châlits et cinq clés du château⁴⁸ ? De même, dans le château de Bois-des-Ayes (Italie), en mai 1411, le

41 ADI, 8 B 660, f 359 r°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1388-24 juin 1389) : « *Item in dicto computo super quadam solutione facta Johanni Athenulphi de Brianconio et Jordano Jordani ascendente VI fl., VI gr. pro precio facto eidem Jordano dato per magistrum operum pro muro fa[ciendo] in puteo dicti loci (...)* ».

42 D'après GANET, 1995a, p. 89. Dans les Baronnies, les châteaux sont équipés de citernes bâties, voûtées et enduites de béton de tuileau mais elles sont rarement creusées dans la roche, d'après ESTIENNE, 1999, p. 454.

43 ADI, B 4361, f 4 r°/v°, 9 mars 1411.

44 Voir aussi en Savoie : GUILLERÉ, GAULIN, 1992, p. 76 et plus généralement : LORCIN, 1992, p. 15-19.

45 ADI, B 4360, f 4 r°/v°, 12 juillet 1389 ; B 3010, ff 419 r°-421 r°, 15 février 1401 ; B 4361, f 7 r°/v°, 11 août 1411 et f 9 r°, 14 novembre 1414.

46 Allevard, ch.-l. cant. et La Buisnière, cant. Le Touvet. ADI, 8 B 56, f 52 v°, compte de la châtellenie d'Avallon (10 juin-7 novembre 1365).

47 En 1560, l'évêque de Gap Gabriel de Clermont, alors en voyage à Brives, annonce son départ le 18 septembre et son arrivée à Gap, prévue pour la saint Michel. L'évêque ordonne alors aux chanoines de préparer le palais épiscopal avant son arrivée, en faisant transporter du mobilier du château de La Bâtie-Neuve (ADHA, G 911, pièce). À propos de cette pratique dans la Bresse, voir LESCUYER, POISSON, 1992, p. 25 ; en Savoie, voir SIROT-CHALMIN, 1990, p. 57 et RAEMY, 1992.

48 ADI, B 4360, f 6 r°, 8 octobre 1389, inventaire du château de Briançon par Jean Boisseau, bailli.

châtelain trouve pêle-mêle des armes, quelques meubles (une table, deux tréteaux, deux bancs, un dressoir, un coffre) et des outils (une corde, une enclume et une pelle). Le garde du château ajoute que l'inondation de la rivière de Chisone, survenue trois années auparavant, a causé la perte de quelques meubles et de tous les viretons⁴⁹. Le châtelain de Mentoulles (Italie) déclare avoir fait transporter une arbalète au château de Bois-des-Ayes avant le passage des bandes armées qui ont rejoint la France, alors que les inondations ont également détruit une partie du mobilier de son château. Dans ce dernier, l'ameublement est pourtant plus homogène et l'inventaire fait également état de quelques ustensiles de cuisine (trois tables, six tréteaux, sept bancs, un châlit, trois coffres, un coffret, une poêle, un mortier, une crémaillère, un tonneau et deux pétrins)⁵⁰.

Si les vêtements ne sont jamais cités dans les inventaires, l'achat de linge de maison et de vêtements liturgiques est quelquefois évoqué. Ainsi, en 1390, le châtelain d'Exilles remplace les vieux vêtements sacerdotaux (chasuble, étole, manipule) de la chapelle castrale Sainte-Catherine⁵¹. De même, alors que la vaisselle sans aucune valeur marchande est peu mentionnée – c'est le cas de la vaisselle en bois dont l'emploi au Moyen Âge est pourtant loin d'être anecdotique, que ce soit en Provence ou en Dauphiné⁵² – la vaisselle en étain, en bronze, en cuivre, voire en fer, est davantage présente statistiquement. Ainsi, en 1450, l'inventaire des biens d'un noble de La Salle les Alpes ne mentionne pas moins de 18 pièces de vaisselle en étain ou en bronze (chaudrons, pichets, plat, écuelles, cuillère et vases), deux marmites en cuivre, deux cuillères en fer et seulement trois écuelles en bois⁵³. Les pièces en argent, extrêmement rares, sont aussi les plus convoitées : ainsi, en 1490, une bande de pillards emporte toute la vaisselle en argent du château de Vitrolles⁵⁴. Notons enfin que l'absence de vaisselle en bois dans les inventaires s'explique parce que ce matériau est périssable et non recyclable alors que le textile, le cuivre ou le fer, susceptibles d'être réemployés, acquièrent une valeur supplémentaire⁵⁵.

La commande de nouveaux meubles est tellement exceptionnelle que l'on doit la mentionner. C'est seulement en 1390 que le prix-fait des travaux à exécuter au château de Briançon inclut la réalisation de meubles (deux bancs, quatre tréteaux et deux châlits) par des charpentiers qui réparent aussi à cette occasion tous les bancs de la salle du château avec des planches *neuves*⁵⁶. La même année, lors de sa visite d'inspection du palais delphinal d'Embrun, le maître d'œuvre Stéphane Voisin ordonne de monter des tables, des bancs, des tréteaux, des châlits et même des tonneaux dans la tour⁵⁷. Toutes ces pièces en bois sont pourtant omises dans l'inventaire réalisé quelques mois après⁵⁸. Dans chacun des châteaux delphinaux, le châtelain doit posséder un mobilier minimum comprenant des châlits, des tables et

49 ADI, B 4361, f 8 v°, 31 mai 1411, Bois-des-Ayes.

50 ADI, B 4361, f 8 r°, 30 mai 1411, Mentoulles.

51 ADI, 8 B 662, f 301 r°, 28 juin 1390 : 8 florins.

52 FOURNIER, 1982, p. 15. À propos de la vaisselle en Provence : STOUFF, 1970, p. 267-271 et DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, 1982, p. 107 ; en Dauphiné : COLARDELLE, VERDEL, 1993, p. 238-246 et FAURE-BOUCHARLAT *et alii*, 1996.

53 D'après GUILLAUME, 1912a.

54 Hautes-Alpes, cant. Barillonnette, d'après SCLAFERT, 1928, p. 150.

55 BARNEL, BRESCH, 1993, p. 15.

56 ADI, 8 B 662, ff 287 v°-288 r°, compte de la châtellenie de Briançon (24 juin 1390-24 juin 1391). Les deux châlits sont commandés pour la « chambre du seigneur dauphin [et pour] la chambre du châtelain ».

57 ADI, 8 B 662, f 195 r°, visite du palais delphinal d'Embrun, 22 juin 1390.

58 ADI, B 4360, f 9 r°, inventaire du palais delphinal d'Embrun, 28 novembre 1390 : une cloche, un châlit et une selle !

des bancs. Année après année, il achète également des tréteaux, des coffres de rangement et des dressoirs pour équiper les chambres, les salles et les cuisines⁵⁹.

Alors que le mélèze est très utilisé dans la construction, cette essence n'est pas mentionnée pour le mobilier domestique et les comptes indiquent seulement que certains coffres sont en noyer, y compris en haute montagne⁶⁰. Cependant, les seuls travaux enregistrés au Bois-des-Ayes (Italie) en 1397-1398 indiquent que deux charpentiers ont réparé les meubles du château (deux tables, un dressoir, un coffre et deux bancs) avec des planches en mélèze et en sapin – preuve que ces deux essences sont bien utilisées en charpenterie comme en menuiserie⁶¹. En plus de ce type de réparations faites avec des planches, d'autres travaux sont consécutifs à de nouveaux aménagements du château. C'est le cas au château d'Upaix où leur coût cumulé ne dépasse pourtant pas 3 florins en 1391 : changement de la serrure d'un coffre en noyer; achat d'un seau et d'une corde pour le puits, d'un grand châlit, de deux tréteaux et de deux bancs « parce qu'il n'y en a pas au château »; enfin, installation d'une potence pour y suspendre les armes et d'autres « marchandises »⁶².

Voyons plus particulièrement l'exemple du mobilier de Château-Queyras. Chaque inventaire débute par la vérification des serrures et des clefs des portes principales du château (Tableaux 18 et 19). L'inventaire de 1401 fait état de nouveaux meubles (bancs, bancs-coffre, chaises, châlits...) dont certains ne sont déjà plus mentionnés en 1411 (bancs-coffre, tables et tréteaux). Ceci révèle davantage l'imprécision des inventaires qu'une évolution numérique réelle. Sinon, comment expliquer le fait que le mobilier liturgique de la chapelle Saint-Nicolas (*image* de sainte Marie, croix, nappe d'autel, chaise) ne soit plus mentionné en 1414? Inversement, les dénominations évoluent parfois pour désigner un même meuble qu'il faut bien se garder de comptabiliser deux fois : c'est le cas d'un banc inventorié dans une chambre près de la chapelle, dit « banc neuf pour le fourneau » en 1401 puis « banc de cheminée » en 1411.

En 1414, on ne comptabilise plus que les clefs du château : deux clefs aux portes de la première et de la seconde enceinte, la clef de la prison, la clef de la cave et deux clefs ouvrant des salles du château. Sont ensuite inventoriés, pêle-mêle, les armures (trois targes, trois pavois de peu de valeur) auxquelles on peut ajouter les deux paires d'entraves et les menottes, puis les éléments du mobilier (quatorze tréteaux, cinq châlits, trois escabeaux, un coffre avec serrure et clef, ferré). On remarque l'apparition dans l'inventaire du mobilier de conservation et de préparation des denrées alimentaires – jusque là omis des inventaires (un pétrin de peu de valeur, deux tonneaux, un coffre à grain de peu de valeur, contenant trente setiers, et un vieux coffre de peu de valeur).

59 ADI, 8 B 668, f 342 v°, compte de la châtellenie d'Exilles (24 juin 1395-24 juin 1396) : « *Item duas tabulas de longitudine duarum theysiarum qualibet tabula. Idem duos bancos, quatuor ascendos, unum buffetum duplicem extimat. ad : IIII fl. Idem unam archam de postibus nucis neccessariis in dicta archa extimat. ad : III fl. Idem in quoquina dicti castri videlicet unam talam (sic: tabulam), unum bancum, duos ascendos, unum dressorium extimat. ad : II fl. Idem in camera alta et etiam in camera turris videlicet quatuor fourmas congiarum extimat. ad : IIII fl. ».*

60 ADI, B 4360, f 10 r°, 29 novembre 1391, inventaire du château d'Upaix : « *unam archam de nuce* » et 8 B 668, f 342 v°, compte de la châtellenie d'Exilles (24 juin 1395-24 juin 1396) : « *Idem unam archam de postibus nucis* ». De même, dans les inventaires dressés en 1491 au palais épiscopal de Gap et au château de La Bâtie-Neuve, les meubles sont soit en sapin (83 % à Gap, 90 % à La Bâtie-Neuve), soit en noyer (17 % à Gap, 10 % à La Bâtie-Neuve), d'après NICOLAS, 1998, p. 82.

61 ADI, 8 B 671, ff 30 v°-31 r°, compte de la châtellenie du Valcluson (24 juin 1397-24 juin 1398).

62 ADI, 8 B 664, f 23 r°, compte de la châtellenie d'Upaix (24 juin 1391-24 juin 1392). L'inventaire dressé au même moment fait état de deux petites cuves à vin, de trois tonneaux, d'une paire d'entraves, d'une crémaillère et du coffre en noyer (ADI, B 4360, f 10 r°, 29 novembre 1391).

Parmi les lacunes des inventaires de ce château, on note l'absence de mention des essences de bois du mobilier. Malgré cela, l'existence de quatre inventaires réalisés au cours d'une longue période de 25 ans permet de constater que le mobilier ne cesse de se détériorer comme en attestent les qualificatifs de « mauvais... usé... de peu de valeur ». Ce n'est pourtant pas dû à un défaut d'entretien imputable au châtelain si l'on en croit par exemple le renouvellement de quelques meubles fondamentaux (châlits, bancs) qu'effectue le châtelain Jean Garcin, en 1397-1398, et dont il confie l'exécution au charpentier travaillant au château⁶³. On peut s'étonner des variations dans le nombre de certaines pièces entre les inventaires successifs. Ainsi, le nombre de tréteaux ne cesse de fluctuer (6 pièces en 1389, 16 en 1401, 6 en 1411 et 14 en 1414) sans jamais être en rapport avec le nombre de tables ! Inversement, il est surprenant, voire inquiétant que les armures (3 écus et pavois, 3 targes) constituent le seul type d'armes que possèdent les châtelains successifs pendant plus de 25 ans (voir *première partie*). Loin du folklore dans lequel il est aujourd'hui cantonné, le meuble queyrassin apparaît d'une étonnante banalité à la lumière des textes médiévaux⁶⁴.

Rareté, médiocrité, hétérogénéité du mobilier : tels sont les qualificatifs inlassablement répétés pour désigner le mobilier des châteaux du Haut-Dauphiné⁶⁵. La valeur indéniable des inventaires est toutefois réduite à la nécessité de comparer plusieurs inventaires dressés dans un même château pour analyser et comparer la teneur des informations de chacun. L'absence de mobilier dans les châteaux de Montalquier, de Queyrières ou de Réotier est seulement imputable à la nature des sources, c'est-à-dire à la rareté des inventaires dressés au cours des XIV^e et XV^e siècles dans ces châteaux⁶⁶. Au sein de cette relative pauvreté, une place à part doit tout de même être réservée au palais delphinal d'Embrun dont les aménagements secondaires sont particulièrement nombreux : en 1380, le châtelain achète à un marchand de Romans (Drôme) une cloche pour l'installer dans la salle des audiences où elle rythmera les heures. Que dire de cette « somptueuse » dépense qui dépasse, pose comprise, la coquette somme de 22 florins⁶⁷ ?

63 ADI, 8 B 671, f 143 r°, compte de la châtellenie de Château-Queyras (24 juin 1397-24 juin 1398).

64 À propos des origines du meuble queyrassin, voir : BELMONT, 1998, tome 1, p. 149.

65 Dans les châteaux des Baronnie, le mobilier est tout aussi désuet et dépareillé au XIV^e siècle, d'après ESTIENNE, 1999, p. 492-496. Pour d'autres comparaisons, voir par exemple les châteaux du comte du Périgord, vassal direct de la Couronne de France, d'après HIGOUNET-NADAL, 1992, p. 103.

66 L'existence d'un inventaire à jour du mobilier conservé dans les prisons de Vallouise est évoqué en note marginale d'après ADI, 8 B 668, f 350 r°, compte de la châtellenie de Vallouise (24 juin 1395-24 juin 1396).

67 ADI, 8 B 653, f 157 v°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1380-24 juin 1381).

Pièce	Mobilier en 1389	Mobilier en 1401	Mobilier en 1411
2 ^e porte de la tour	<i>non mentionnée</i>	1 serrure et 1 clef	<i>non mentionnée</i>
3 ^e porte du château	2 serrures (int. et ext.) et clefs	2 serrures (int. et ext.) avec leurs clefs	<i>non mentionnée</i>
porte du cellier	1 serrure avec une clef	1 serrure avec une clef	<i>non mentionnée</i>
porte de la tour	1 serrure avec une clef	1 serrure avec une clef	<i>non mentionnée</i>
chapelle Saint-Nicolas	1 image de sainte Marie, 1 croix en bois, 1 nappe d'autel	1 image de sainte Marie, 1 croix en bois, 1 nappe d'autel, 2 banc-coffres, 1 grande chaise	1 image de Marie, 1 croix en bois, 1 chaise en bois, 1 petite et mauvaisse nappe d'autel, 2 mauvais banc-coffres
porte de la chapelle	<i>non mentionnée</i>	1 serrure et 1 clef	<i>non mentionnée</i>
chambre près de la chapelle Saint-Nicolas	<i>non mentionnée</i>	1 petit dressoir (drageoir ?), 1 banc neuf pour le fourneau, 2 petites tables neuves, 1 petit banc-coffre neuf	1 banc de cheminée, 2 tables, 4 tréteaux, 1 petit coffre neuf, 1 petit dressoir (drageoir ?), 2 lits
porte de cette chambre	<i>non mentionnée</i>	1 serrure et 1 clef	<i>non mentionnée</i>
cour du château	1 grande arche en bois	1 grand coffre usé	1 échelle
grande chambre (1389) dite chambre-salle (1401) ou chambre de la tour (1411)	1 grand écrin cassé, 2 pavois, 3 targes presque découvertes, 2 tables, 6 trépièds, 1 paire d'entraves en fer, des entraves pour les bras, 3 bancs-coffres	1 écrin ferré, 2 pavois et 3 targes presque découvertes, 1 mauvais écu, 2 tables et 6 trépièds, 1 paire d'entraves en fer, des entraves pour les bras, 3 banc-coffres	1 lit, 1 écrin ferré
grande cuisine (1389 et 1401) ou cuisine (1411)	1 grand banc, 1 mauvais banc-coffre	1 grand banc, 1 mauvais banc-coffre, 1 grand dressoir (drageoir ?), 3 planches, la clef du coffre ferré qui est dans la chambre de la tour, 1 grande échelle	1 banc long ancien, 1 dressoir (drageoir ?), 1 petit lit
porte de la grande cuisine	<i>non mentionnée</i>	1 serrure et 1 clef	<i>non mentionnée</i>
porte de la chambre, devant la grande cuisine	<i>non mentionnée</i>	1 serrure et 1 clef, 2 petits châlits	<i>non mentionnée</i>
chambre de la tour	1 châlit	1 châlit, 1 petit coffre	<i>non mentionnée</i>
grande chambre	1 châlit, 1 petit coffre	1 châlit	<i>non mentionnée</i>
salle	<i>non mentionnée</i>	1 petit châlit, 1 grand dressoir neuf (drageoir ?), 3 tables neuves dont 1 grande, 1 banc tourné pour le fourneau de la salle, 10 trépièds neufs	1 grand dressoir neuf (drageoir ?), 1 banc tourné neuf, pour le fourneau
cuisine de la grande salle (1401), dite pièce du petit fourneau de la cuisine de la salle (1411)	<i>non mentionnée</i>	1 planche avec 4 pieds, 1 grand pétrin en bois	1 petit banc-coffre, 1 dressoir (drageoir ?), des planches avec 2 tréteaux, 1 pétrin, 2 paires d'entraves en fer/en bois, des entraves en fer pour les bras, 1 coffre usé et mauvais, 1 tonneau (?), 8 clefs
galerie antérieure	<i>non mentionnée</i>	<i>non mentionnée</i>	3 targes rondes, découvertes, 2 mauvais pavois, 1 écu, 3 tables, 1 banc-coffre

Tableau 18. Évolution du mobilier de Château-Queyras (1389-1411).

Mobilier	1389	1401	1411	1414
arches / coffres	2	2	2	2
bancs	1	3	3	3 (?) escabeaux
bancs-coffre	4	7	4	0
chaises	0	1	1	0
châlits	2	3	4	5
coffre à grain	0	0	0	1
croix	1	1	1	0
dressoirs	0	3	3	2
échelle	0	1	1	0
écrin	1	1	1	0
écu	0	1	1	0 (a)
entraves	1	1	2	2
« image » de Marie	1	1	1	0
menottes	oui	oui	oui	oui
nappe d'autel	1	1	1	0
pavois	2	2	2	3
pétrin	0	1	1	1
planches	0	4	oui	0
serrures / clefs	< 3	9	8	6
tables	2	7	5	0
targes	3	3	3	3
tréteaux	6	16	6	14
tonneaux	0	0	0	2

a. En 1414, l'écu est vraisemblablement comptabilisé avec les pavois.

Tableau 19. Bilan du mobilier de Château-Queyras (1389-1414).

Rénovations et aménagements de confort

Les rénovations intérieures et les aménagements de confort ne seront étudiés ici qu'en tant qu'éléments secondaires susceptibles de procurer un sentiment de défense. Or, la présence d'aménagements inflammables liés à des installations pourtant indispensables peut nuire à la défense du château. Ainsi, à Briançon, le châtelain déclare que, comme les trois planchers « n'étaient pas cimentés, la tour a été incendiée », en 1395-1396 : 60 toises du revêtement au mortier de chaux, épais d'un demi-pied (17 cm), sont alors refaits dans la tour, 39,5 toises et 2 pieds dans la chambre du guet et la chambre du châtelain – dont une partie avait d'ailleurs été remplacée en 1390 – 15 toises et 2 pieds dans la cuisine, soit au total 114,5 toises et 4 pieds au prix de 6 gros la toise (57 florins et 7 gros)⁶⁸. C'est également à la suite de l'incendie de la tour commune de Chorges, survenu en 1368, que les deux planchers de celle-ci sont remplacés⁶⁹.

68 ADI, 8 B 662, f 288 r°, comptes de la châtellenie de Briançon (24 juin 1390-24 juin 1391) et 8 B 668, f 174 r° (24 juin 1395-24 juin 1396) : « (...) invenit tres plancos magne turris dicti castri et est necessarium eosdem cimentare ad evictandum periculis ignis et aliorum scandalorum et diu est quod dicti planchi non erant cimentati fuit dicta turris combusta. Ideo ordinavit dictus magister operum cimentare et pavire dictos tres plancos de bono morterio et aliis materiis pertinentes videlicet de altitudine medii pedis (...). Item visitavit cameram gaite et cameram castellani dicti castri et gardarobam ejusdem camere et est necessarium easdem pavire de bono morterio cum calce videlicet de grossitudine dimidii pedis. Item est necessarium pavire coquinam de bona materia ».

69 ADI, 8 B 647, f 91 r°/v°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370).

De même, à partir de 1360, nombre des fenêtres ne sont mentionnées que lorsqu'elles sont condamnées ou réduites, exceptionnellement quand elles sont refaites comme dans la salle basse servant de cave au château de Réotier en 1390⁷⁰. Mais aujourd'hui, les seules ouvertures visibles dans les châteaux de la région évoquent davantage des jours que des baies, sans doute parce qu'elles ne sont conservées que dans les niveaux inférieurs. L'escalier intra-mural du donjon de *La Tourronde* est ainsi animé par un jour large de 60 centimètres seulement (Figure 38). Dans ce donjon, seul un soupirail donne le jour au rez-de-chaussée (Figure 76). Enfin, c'est seulement au premier étage qu'une grande ouverture en plein cintre est équipée de coussièges (Figure 77), mais ces deux ouvertures sont tout de même situées au nord !

Dans tous les cas, les impératifs de la défense ne peuvent s'accommoder de larges ouvertures et les quelques larges baies sont disposées dans les étages comme l'indique la visite effectuée au palais delphinal d'Embrun en 1390 : une seule fenêtre rectangulaire, large de 4 pieds (1,37 m) et haute de 4,5 pieds (1,54 m), est ainsi aménagée au sommet⁷¹. La taille de cette ouverture est tout à fait similaire à celle observée au troisième étage de la Tour Brune d'Embrun, vestige du palais archiepiscopal : à cet étage, une curieuse fenêtre en plein cintre, à tympan aveugle (l : 1,75 m) et fermée par des barreaux de pierre, est conservée à l'ouest (Figure 30).



Figure 75. Photo d'un jour d'aération muré, rez-de-chaussée du donjon de Saint-Clément-sur-Durance. © N. Nicolas.

70 ADI, 8 B 662, f 198 v°, 13 juillet 1390, Réotier.

71 ADI, 8 B 662, f 195 r°, 22 juin 1390, Embrun.



Figure 76. Photo du soupirail du donjon de La Tourronde. © N. Nicolas.



Figure 77. Photo de la baie aménagée à l'étage du donjon de La Tourronde. © N. Nicolas.

BILAN DES TRAVAUX DANS LES CHÂTEAUX DELPHINAUX

Les aménagements, qu'ils soient défensifs ou liés à la recherche de l'amélioration du confort, sont ordonnés pendant la période d'insécurité qui se développe à partir de 1360. La guerre est donc la principale raison évoquée dans les comptes de châtelainies et dans les comptes rendus de visites de châteaux établis par les maîtres d'œuvre à partir de 1390. Les autres motifs se résument à l'entretien courant (par exemple, les rénovations des structures en bois comme les coursières) et au perfectionnement (par exemple, la surélévation d'une muraille) : dans tous les cas, c'est bien l'amélioration de la défense qui prévaut¹. Pourraient s'y ajouter les causes accidentelles au premier rang desquelles figurent les risques d'incendie, encore qu'ils ne soient pas tous le fait d'une volonté humaine, mais quelquefois des risques liés aux aléas climatiques. C'est le cas de la foudre qui provoque l'incendie du hourdage de la tour de Montalquier en 1382². De même, les inondations qui se multiplient au cours de la première moitié du XV^e siècle pourraient entraîner des destructions dans l'environnement des châteaux. Ainsi, c'est en 1441 qu'une crue de l'Avance emporte les digues situées au pied du *castrum* de Valserrès et implique leur réparation immédiate afin d'éviter que l'eau n'atteigne les murs du *château*³. S'il est certain que le climat montagnard (froid et neige) favorise à long terme l'éclatement de la pierre, les inondations de la Durance et du Guil, bien que fréquentes, n'occasionnent pas de dégâts sur les châteaux mais plutôt sur les infrastructures comme les ponts⁴.

1 À titre de comparaison, les travaux du château de La Corbière (Ain), constamment en chantier à partir de 1337, sous l'impulsion du comte Amédée III de Genève, sont faiblement dûs à la guerre (4 %), mais plutôt à la vétusté des lieux (38,5 %), au climat (27 %), au perfectionnement des fortifications (19 %) et enfin à l'entretien courant (11,5 %), d'après CORBIÈRE, 1997, p. 42, note n° 12, 1337-1355.

2 ADI, 8 B 654, f 25 v°, compte de la châtelainie de Montalquier (24 juin 1382-24 juin 1383). Le donjon du château de Peyrins (Drôme, cant. Romans-sur-Isère) est aussi foudroyé en 1368 mais cela n'empêche pas qu'il soit ensuite recouvert d'essandoles de chêne et de châtaignier ! ADI, 8 B 380, ff 80-87, compte de la châtelainie de Peyrins (12 juin 1368-5 mai 1369). Voir également le cas du donjon carré du château de Mévouillon (Drôme, cant. Séderon), foudroyé en 1394 (ESTIENNE, 1999, tome 3, p. 526, d'après ADI, 8 B 666, f 238 v°).

3 MANTEYER, 1946, p. 163-169, d'après ADHA, 7 E Jarjays 11.

4 ADI, B 3729, pièce : état des pertes causées aux habitants de Château-Queyras par les inondations en 1411-1412 et en 1419, et liste des personnes (une cinquantaine) qui ont quitté Château-Queyras. Le document recense les frais de reconstruction, à trois reprises, de deux ponts sur le Guil (200 florins). Au sujet des risques naturels en Haut-Dauphiné et de leurs conséquences sur la démographie au XV^e siècle, voir SCLAFERT, 1926, p. 164-190 ; MONTPIED, 1980 et MONTPIED, 1983.

Bilan des réparations par châtellessies

Les réparations ont été comptabilisées, châtellessie par châtellessie, au même titre que les dépenses de garde et de chevauchée. L'ensemble de ces travaux concerne uniquement les châteaux delphinaux à l'exception de l'un d'eux qui est commun au dauphin et à l'archevêque d'Embrun : il s'agit de la tour de Chorges où le montant total des réparations, en 1369-1370, s'élève à 66 florins et 8 gros et dont un peu moins de la moitié est à la charge du dauphin (28 florins et 4 gros)⁵.

Les moyens mis en œuvre pour améliorer la défense des châteaux reposent soit sur le renforcement de la garnison, soit sur la fortification et la réparation des bâtiments. Ces moyens ne sont pas déployés au même moment dans l'ensemble des châtellessies. Ainsi, dans l'escarton du Valcluson, le plus à l'est du Dauphiné, l'accent est mis sur la garnison des châteaux de Bois-des-Ayes et de Mentouilles à partir de 1362 : dans ces châteaux, les achats d'armes confirment la forte mobilisation des gardes. Inversement, les travaux y sont insignifiants et c'est sans doute pour cette raison que, lors de sa visite du 30 juin 1390, le maître d'œuvre Stéphane Voisin dresse un état alarmant des deux châteaux : le prix-fait qu'il établit au Bois-des-Ayes (142 florins) concerne autant les aménagements défensifs que résidentiels mais toujours des structures en bois dont l'entretien a été longtemps négligé. D'ailleurs, les ultimes dépenses enregistrées par le châtelain du Valcluson se résument à des achats de planches pour réparer les meubles qui peuvent encore l'être dans les deux châteaux (Tableau 20)⁶ !

Châtellessie	Coût des travaux
Bardonnèche (Bramafan)	78 florins, 11,5 gros et 2 tiers
Briançon	253 florins, 9,5 gros, 2 tiers et 1 quart (minimum)
Château-Dauphin et La Bâtie-du-Pont	109 florins et 6,5 gros
Château-Queyras	626 florins et 8 gros
Embrun	963 florins et 8,5 gros
Exilles (Oulx)	125 florins et 4 gros
Montalquier	192 florins et 5 gros
Réotier	163 florins et 7,5 gros
Upaix	635 florins et 7,5 gros
Valcluson (Bois-des-Ayes et Mentouilles)	280 florins, 1 gros et 4 deniers
Total	3 429 florins, 10 gros, 1 tiers, 1 quart et 4 deniers

Tableau 20. Bilan des travaux dans les châteaux delphinaux (1360-1400).

Dans l'escarton d'Oulx, les seules dépenses régulières sont les salaires des châtelains d'Oulx et de Césanne sur qui repose l'organisation de la mise en défense *humaine*. Dans cet escarton, les protections *matérielles* se reportent sur deux sites : le château d'Exilles qui fait face au château de Suse – position la plus avancée du comte de Savoie dans la vallée de la Doire Ripaire – et les châteaux de la châtellessie de Bardonnèche.

5 ADI, 8 B 647, f 91 r°/v°, compte du bailliage de l'Embrunais (8 août 1369-24 juin 1370).

6 ADI, 8 B 666, ff 357 v°-358 r°, 30 juin 1390, Bois-des-Ayes et 8 B 671, ff 30 r°-32 v°, compte de la châtellessie du Valcluson (24 juin 1397-24 juin 1398).

Les réparations enregistrées au château d'Exilles, concentrées autour des accès (ponts-levis) et des communications (coursières et escaliers), soulignent l'importance de la mise en défense de ce château. À Bardonnèche enfin, la défense s'organise autour de deux sites, la tour supérieure de Bardonnèche, depuis au moins 1356, et la tour de Bramafan, construite en 1333 et dont les nombreux achats de trompes d'appel confortent la fonction de tour de guet. La fortification de cette châtellenie excentrée n'est pas une priorité pour le dauphin qui souhaite seulement y maintenir une garnison permanente, à titre préventif. D'ailleurs, c'est uniquement pour conserver l'autonomie des hommes de la garnison qu'est réparée la toiture du four du château de Bardonnèche (moins de 4 florins) et ce sont les seuls travaux enregistrés dans ce château au cours de la période. En juin 1390, seul l'état du château de Bramafan intéresse le maître d'œuvre dans son circuit de visite des châteaux delphinaux. Enfin, comme dans l'escarton du Valcluson, les seules dépenses consenties par le châtelain au plus fort de la menace des compagnies de routiers (1390-1391), se résument à la rémunération des hommes de la garnison⁷.

Le château de Briançon est à l'abri du passage des routiers jusqu'en 1376 et il n'est guère étonnant qu'il ne soit pas réparé avant 1382. Fortement lié à la défense de la ville dont il prolonge les murailles, ce château n'est pourtant pas aussi bien entretenu que ces dernières. Pour preuve, les réparations enregistrées après 1390 ne touchent que des structures en bois extérieures et intérieures (coursières, mobilier et planchers) et quelques maçonneries dont la réfection relève tout autant de l'entretien que de la réelle volonté de fortifier le site.

Enfin, comme Château-Dauphin et Château-Queyras constituent la pointe la plus méridionale tournée vers le marquisat de Saluces et les possessions du comte de Savoie en Piémont, les réparations dans les châteaux chefs-lieux de ces deux châtellenies traduisent d'abord les aléas de la conjoncture. Ainsi, quand Galéas de Saluces envahit la châtellenie de Château-Dauphin en 1362, la typologie des travaux dénote la nécessité de mettre en défense rapidement le château en construisant des défenses en bois légères et peu coûteuses (râteliers, coursière, bretèche et échiffe). Gardons-nous de croire cependant que ces défenses soient inutiles ou que leur aménagement ne requière aucun savoir-faire. C'est tout le contraire puisque, d'une part, le choix de déterminer les défenses adéquates est confié aux capitaines du Briançonnais et que, d'autre part, le soin de les construire incombe à des maîtres.

À Château-Queyras, les procédures de visites et de contre-visites ainsi que les mises aux enchères des prix-faits retardent considérablement l'exécution des travaux. De plus, le partage du coût des matériaux et de la main-d'œuvre entre les communautés, d'une part, et les communautés et le dauphin, d'autre part, explique le montant excessif des aménagements dont la main-d'œuvre qualifiée constitue le plus fort investissement et qui est donc à la charge du dauphin : c'est le cas du creusement de la citerne du château, prévue dès 1397 mais dont l'achèvement n'intervient pas avant 1420.

C'est finalement au palais delphinal d'Embrun que sont enregistrés les plus importants travaux au cours de la période, près de 1000 florins qui sont principalement consacrés à des aménagements, des agrandissements, des rénovations et des constructions : nouvelle salle d'audiences (1371-1372), prison (1386-1387) et étable (1390). Les travaux défensifs sont minoritaires sauf en 1367-1368, période durant laquelle la ville d'Embrun est assiégée (91 florins / 128 florins, soit 71 %).

⁷ Outre le pourcentage alloué aux dépenses de guerre, il faut observer les variations des dépenses générales au cours du XIV^e siècle et dans la châtellenie de Bardonnèche, par exemple, ce budget est au même niveau en 1355 et en 1391.

Au château de Réotier, base arrière de la cité embrunaise tournée vers le bourg de Guillemestre, puissante possession de l'archevêque d'Embrun, les travaux sont pourtant dérisoires au cours de la période considérée (1356-1390) et plus de la moitié de ces dépenses (53 %) est absorbée par les achats d'armes.

Dépenses de guerre et frais de fortification à Upaix

On le sait, les dépenses de construction ne se résument pas aux seules dépenses de mise en défense : il faudrait également évaluer la part des travaux de rénovation ou d'aménagement. Malheureusement, il est pratiquement impossible d'établir cette répartition, tout simplement parce que les dépenses, y compris les achats de matériaux, ne sont pas ventilées entre ces deux grandes catégories. De même, les dépenses de guerre ne se limitent pas aux travaux de fortification ; c'est même tout le contraire dans la plupart des châtellenies (voir *première partie* : bilan de la défense active à Château-Dauphin et à Château-Queyras).

Aussi, en guise de bilan, l'analyse conjointe des dépenses de guerre et des frais de fortification s'impose dans une châtellenie où ces dépenses sont fréquentes : Upaix. Le seul fait que ces réparations soient mises en œuvre au château d'Upaix, quel que soit leur coût ou leur nature, est étonnant puisque ce château n'est plus le siège du bailliage du Gapençais depuis 1298 : c'est donc qu'il conserve une importance stratégique sur la frontière de la Provence et du Dauphiné (Tableau 21)⁸. En effet, les dépenses de guerre – comprenant les travaux mais également les frais de chevauchée et de garnison – évoluent parallèlement aux dépenses totales au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle (Figure 78). L'ensemble des dépenses augmente peu en valeur absolue tout au long de cette période à l'exception de la période 1367-1369 : pendant ces deux années ponctuées par le passage des Provençaux, le budget de la châtellenie est englouti par les dépenses de guerre qui dépassent les 2000 florins, ce qui est un record.

L'analyse de l'évolution des seules dépenses de construction nuance cette tendance ; à savoir qu'à Upaix, ce ne sont pas des dépenses purement conjoncturelles (Figure 79). En effet, les routiers sont particulièrement cités dans la châtellenie en 1361, 1367-1368 puis entre septembre 1395 et mars 1396. Les deux premières périodes sont marquées par l'envolée des dépenses de construction : nulles en 1360, elles atteignent plus de 120 florins en 1367-1369. Cependant, ces dépenses sont toujours présentes après 1369 même si elles restent irrégulières⁹. Mais, alors que plusieurs compagnies de routiers convergent vers la châtellenie entre septembre 1395 et mars 1396, les dépenses de construction restent pratiquement nulles : le châtelain préfère alors consacrer le reste du budget au renforcement de la garnison (son salaire et celui des gardes de jour et de nuit). Une fois de plus, la défense repose sur l'organisation des hommes davantage que sur la fortification des châteaux.

8 Les vestiges de ce château sont aujourd'hui réduits à une tour circulaire d'un diamètre de 5,55 mètres, d'après ESTIENNE, 1999, tome 4, p. 728.

9 À ce sujet, il faut ajouter les prix-faits passés en 1390-1391 (255 florins) mais dont les paiements ne sont pas enregistrés par la Chambre des comptes.

Années	Total des réparations
1357	3 florins
1363-1365	33 florins, 3 gros et demi et 2 tiers
1367-1369	124 florins et 4 gros
1370-1371 (a)	3 florins et 8 gros
1379-1380 (a)	1 florin et 3 gros
1380-1381	68 florins et 3 gros et demi
1382-1383	78 florins, 10 gros et 1 tiers
1384-1385	48 florins et 4 gros
1390, 23 août	70 florins
1390, 24 août	170 florins
1390-1391	15 florins
1391-1392	8 florins et 11 gros et demi (travaux et mobilier)
1393-1394	5,5 florins
1395-1396	1,5 florin
1397-1398	3 florins et 7 gros
Total	635 florins et 7,5 gros

a. Aucun compte de cette châteltenie n'est conservé entre 1371 et 1379.

Tableau 21. Bilan des réparations à Upaix.

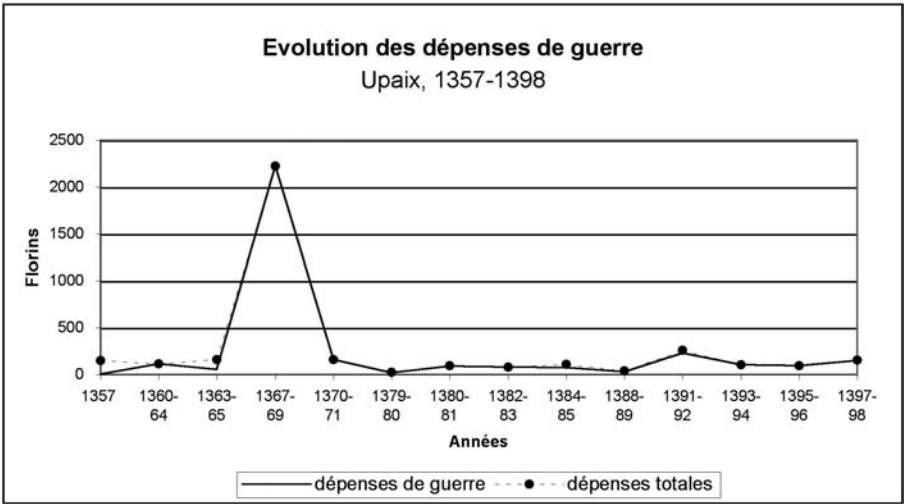


Figure 78. Évolution des dépenses de guerre dans la châteltenie d’Upaix (1357-1398).

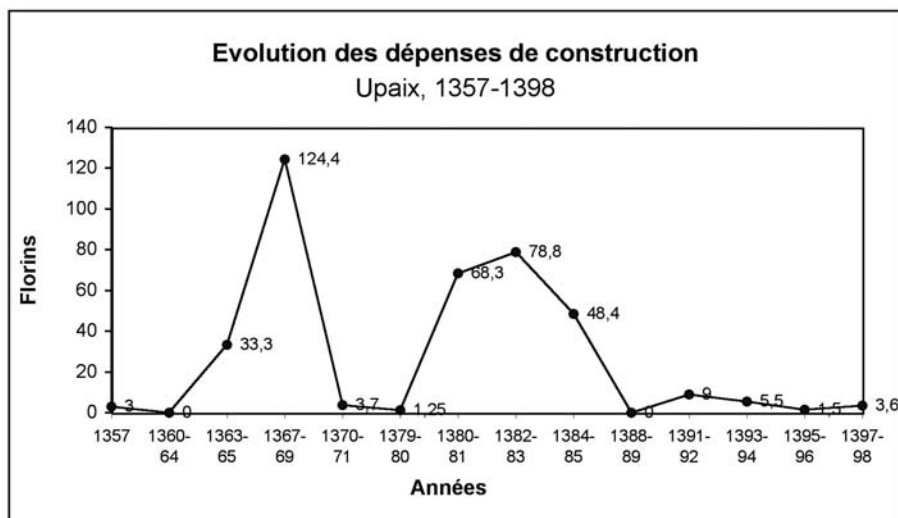


Figure 79. Évolution des dépenses de construction dans la châtellenie d'Upaix (1357-1398).

Bilan des réparations par type

Dans les tableaux qui suivent, on a rassemblé les occurrences de réparations par type au cours de chaque période. Par exemple, on compte uniquement deux mentions d'aménagements de râteliers à Château-Dauphin (Italie), en 1362 puis en 1368 – mais il y a davantage de râteliers installés dans ce château au cours de ces deux années. De plus, ces tableaux récapitulatifs ne comptabilisent que les réparations mentionnées dans les comptes de châtellenies et les visites des maîtres d'œuvre du Dauphiné, après 1360 et avant 1400. Ils ne tiennent pas compte des travaux urbains qui touchent Briançon (sauf le château), Embrun (sauf le palais delphinal), Gap et Tallard.

L'analyse typologique des réparations ne se réduit pas à la volonté de « classer » les travaux les uns après les autres, étant entendu que bien des aménagements pris isolément pourraient apparaître comme secondaires, alors qu'ils participent à la défense et à la préservation de l'autonomie du château en cas de siège. Passée cette mise en garde, le découpage chronologique qui correspondait aux deux grandes vagues de passage des routiers (1360-1379 puis 1380-1400), traduit également une évolution sensible des dépenses de construction. En effet, après 1380, le nombre de travaux défensifs se maintient tandis que celui des aménagements annexes et des installations de confort (intérieur) s'amplifie fortement. Beaucoup de ces rénovations sont même inexistantes avant 1380 – comme les installations liées à l'hygiène et au chauffage – sauf à Château-Dauphin, à Embrun et à Upaix, principaux palais résidentiels du Haut-Dauphiné. On s'étonne à ce sujet que le château de Briançon soit si peu entretenu, même après 1380.

Types de constructions ou réparations	1360 / 1379	Sous total	1380 / 1402	Sous total
Construction et réparation de chaffal ou <i>mueta</i>	1 (Embrun) ; 1 (Upaix), 1 (La Bâtie-du-Pont) ; 1 (Mur des Vaudois) ; 1 (Bois-des-Ayes)	5	1 (Upaix)	1
Construction et réparation d'échiffe	1 (Château-Dauphin) ; 1 (Embrun) ; 1 (Château-Queyras) ; 1 (Bois-des-Ayes)	4	3 (Réotier) ; 1 (Château-Queyras)	4
Construction et réparation de bretèche	2 (Château-Dauphin) ; 1 (Mentoulles)	3	2 (Château-Queyras) ; 1 (Mentoulles) ; 1 (Bois-des-Ayes)	4
Réparation de loge	néant	0	1 (Mentoulles) ; 1 (Bois-des-Ayes)	2
Construction de barbacane devant une porte	1 (Château-Queyras)	1	néant	0
Construction et réparation de hourds : <i>coursières et foresta</i>	1 (Upaix) ; 1 (Exilles) ; 1 (Château-Dauphin)	3	1 (Briançon) ; 1 (Montalquier) ; 1 (Bramafan) ; 1 (Exilles) ; 1 (Upaix)	5
Construction et réparation du crénelage	1 (Réotier) ; 1 (Upaix)	2	1 (Réotier) ; 1 (Château-Queyras) ; 1 (Montalquier) ; 1 (Bois-des-Ayes) ; 1 (Exilles) ; 1 (Guillestre)	6
Fossés et abords (râteliers...)	2 (Château-Dauphin) ; 1 (Upaix)	3	2 (Upaix)	2
Réparation et construction de ponts-levis	1 (La Bâtie-du-Pont) ; 4 (Exilles) ; 1 (Bois-des-Ayes)	6	1 (Bois-des-Ayes) ; 1 (Embrun)	2
Réparation des portes (ferrures, vantaux) et aménagements	1 (Briançon) ; 1 (Réotier) ; 1 (Bois-des-Ayes) ; 2 (Embrun) ; 1 (Château-Queyras) ; 2 (Upaix) ; 1 (La Bâtie-du-Pont) ; 1 (Pertuis Rostan) ; 1 (Mentoulles) ; 1 (Bramafan)	12	5 (Briançon) ; 4 (Réotier) ; 1 (Bois-des-Ayes) ; 1 (Embrun) ; 1 (Château-Queyras) ; 3 (Upaix) ; 1 (Bramafan) ; 1 (Exilles) ; 1 (Montalquier) ; 1 (Saint-Bonnet) ; 2 (Mentoulles)	21
Portes et fenêtres murées	1 (Réotier) ; 1 (Briançon) ; 1 (Embrun)	3	1 (Château-Queyras)	1
Autres ouvertures condamnées (avec planches)	1 (Exilles)	1	1 (Château-Queyras)	1
Réparation et construction de maçonneries	1 (Upaix) ; 1 (Briançon) ; 1 (Embrun)	3	3 (Upaix) ; 1 (Briançon) ; 2 (Château-Queyras) ; 1 (Embrun) ; 1 (Montalquier) ; 1 (Bois-des-Ayes)	9
Construction de palissades	1 (Bois-des-Ayes)	1	néant	0
Construction de tours	1 (La Bâtie-du-Pont)	1	2 (Guillestre : château, enceinte)	2

Tableau 22. Bilan des travaux défensifs.

Types de constructions ou réparations	1360 / 1379	Sous-total	1380 / 1402	Sous-total
Rénovations murales (enduits au plâtre et mortiers de chaux)	1 (Upaix)	1	1 (Réotier), 1 (Château-Queyras), 1 (Briançon), 1 (Saint-Bonnet), 1 (Mentouilles)	5
Réparation d'escaliers en bois et en pierre	1 (Chorges)	1	2 (Réotier), 1 (Embrun), 2 (Château-Queyras), 1 (Montalquier), 1 (Mentouilles)	7
Construction d'escaliers en bois et en pierre	1 (Embrun), 4 (Exilles)	5	2 (Bramafan), 2 (Exilles)	4
Rénovation des planchers	1 (Réotier), 1 (Château-Dauphin), 1 (Chorges), 1 (Exilles)	4	1 (Réotier), 1 (Embrun), 3 (Briançon), 2 (Upaix), 1 (Château-Queyras), 1 (Saint-Bonnet), 1 (Mentouilles)	10
Construction et réparation des toits (charpentes et couvertures)	1 (Château-Dauphin), 1 (Embrun), 1 (Exilles), 1 (Mentouilles)	4	2 (Embrun), 1 (Exilles), 1 (Réotier), 1 (Bardonnèche), 5 (Château-Queyras), 1 (Montalquier), 1 (Upaix), 1 (Bois-des-Ayes), 1 (La Bâtie-du-Pont)	14
Construction et aménagement de bâtiments : prison	néant	0	1 (Château-Queyras), 1 (Embrun), 1 (Briançon), 1 (Upaix), 1 (Mentouilles)	5
Construction et aménagement de bâtiments : étable, poulailier, cave	1 cave (Embrun)	1	1 (Upaix), 2 (Château-Queyras), 2 (Embrun), 1 (Mentouilles), 2 (Exilles)	8
Construction et aménagement de bâtiments : four	1 (Upaix), 1 (Château-Dauphin)	2	1 (Upaix), 1 (Château-Queyras)	2
Rénovations de confort et de salubrité : eau (canalisations, puits, citerne)	1 (Château-Dauphin), 1 (Upaix)	2	5 (Briançon), 1 (Bramafan), 2 (Château-Queyras), 2 (Upaix), 1 (Mentouilles)	10
Rénovations de confort et de salubrité : latrines	néant	0	1 (Réotier), 1 (Embrun)	2
Rénovations de confort et de salubrité : chauffage	néant	0	2 (Réotier), 1 (Bramafan), 2 (Château-Queyras), 1 (Saint-Bonnet), 1 (Upaix), 1 (Bois-des-Ayes), 1 (Exilles)	9
Rénovations de confort : aménagement de fenêtres	1 ? (Exilles)	1 ?	1 (Embrun), 1 (Mentouilles), 1 (Château-Queyras)	3

Tableau 23. Bilan des rénovations et des aménagements résidentiels.

Quant aux constructions de fortifications *ex nihilo*, au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, bien qu'étant rarissimes, elles sont très coûteuses et modifient durablement le réseau fortifié de la vallée de la Durance, en aval de Briançon (*Pertuis Rostan*), et de la vallée du Drac, entre Saint-Firmin et Corps. La position de la châtelainie de Château-Dauphin (Italie) est également renforcée avec la construction d'une tour à La Bâtie-du-Pont. Toutes postérieures à 1368, ces constructions sont d'origine et de fonction diverses (Figure 80) : château muni d'une enceinte-refuge, muraille isolée ou enceinte villageoise. Dans cet ensemble, deux châteaux présentent pourtant des similitudes : il s'agit du château de Saint-Firmin et du château de Réallon. Le premier est construit avec certitude après 1376 et le second, d'après ses modes de construction et son plan, est sans doute aménagé au cours de cette période. L'addition de ces quelques constructions et des travaux dans les châteaux delphinaux, qu'ils soient de caractère défensif ou résidentiel, ne font que confirmer le rôle essentiel de ces fortifications du Dauphiné même si elles n'ont laissé que des vestiges peu spectaculaires.

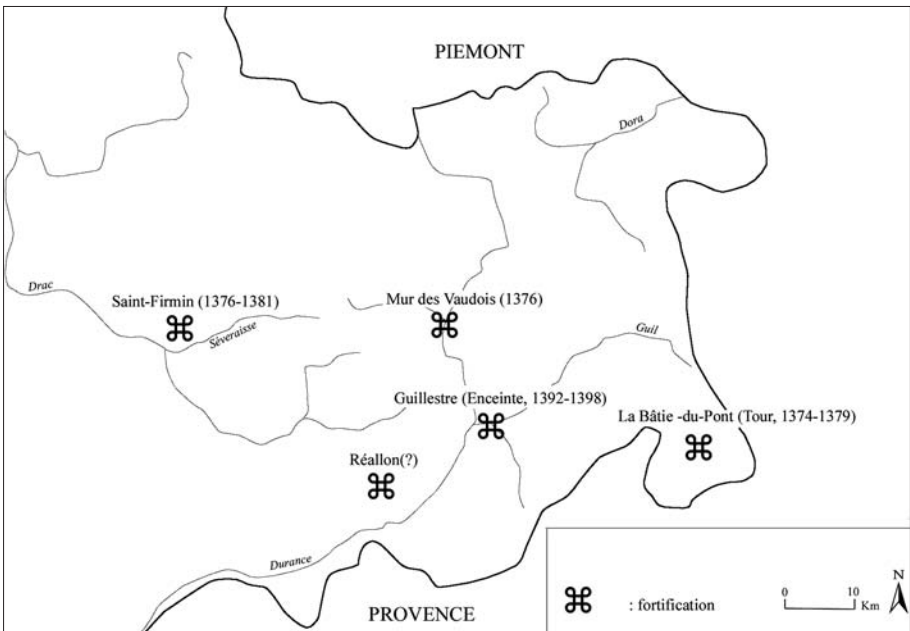


Figure 80. Bilan des fortifications construites pendant la seconde moitié du XIV^e siècle.
© N. Nicolas.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le « fait de guerre » en Haut-Dauphiné se résume principalement à un conflit local – la guerre menée par Galéas de Saluces dans la châtelainie de Château-Dauphin en novembre 1362 – et à l’incursion de routiers entre 1360 et 1400 : d’abord les routiers provençaux, en 1368-1369, puis les bandes armées qui traversent la région de manière récurrente. C’est justement la teneur de ces deux formes de guerre – l’une déclarée, l’autre plus larvée – que nous avons souhaité étudier dans une région qui, bien que située aux marges du Dauphiné, devenue simple province du royaume de France en 1349, reste la clé du passage entre Provence et Piémont. Dans ces circonstances perturbées, le dauphin doit défendre sa frontière avec la Provence et, en même temps, il cherche à asseoir son autorité au cœur de cette région, principalement dans les villes de Gap et d’Embrun¹.

Après avoir reconnu les cheminements des routiers le long de l’axe de la vallée de la Durance, il restait à établir quels désordres économiques et sociaux ils avaient causés dans les villes, les villages et les hameaux de la région. À ce sujet, l’incertitude du nombre même de leurs victimes traduit bien le manque d’informations qui entoure leur passage. En ce sens, la rumeur, le bruit de la guerre, est tout aussi néfaste que la guerre elle-même, comme l’a récemment étudié G. Butaud dans le comtat Venaissin où, comme en Haut-Dauphiné, les routiers n’ont souvent fait que traverser la région².

Les réponses apportées par les autorités delphinales, par l’évêque de Gap, par l’archevêque d’Embrun et, autant que possible, par les habitants touchés par ces épisodes guerriers, sont de trois ordres : la levée de chevauchées delphinales dans les régions concernées ; le renforcement des garnisons dans les châteaux, les villes et les passages clés, et la mise en défense des châteaux (travaux). Les deux premières solutions sont des réponses humaines dont les messagers et les espions ne sont pas les acteurs les moins actifs, particulièrement pendant l’hiver 1368-1369. En matière d’information, l’action de ces quelques hommes dévoués n’atteint jamais cependant la précision de ceux qui, dans le Comtat par exemple, exercèrent des missions de collecte d’informations et d’espionnage (courriers et messagers pontificaux, espions, *bayetas* ou guetteurs soldés par les communautés)³. Quant à la dernière solution qui repose sur la volonté des commanditaires et le savoir-faire des artisans, elle répond aux impératifs de la mise en défense matérielle.

1 En cela, la comparaison avec la situation de la Bourgogne du Sud a été déterminante au cours de notre étude (JACQUIER, 1994 et JACQUIER, 2000b).

2 BUTAUD, 2001, tome 1, p. 84. L’auteur reconnaît également que « le Comtat n’accueillit que peu de garnisons ennemies » (BUTAUD, 2001, tome 1, p. 157 et tome 2, p. 627).

3 Voir à ce sujet, BUTAUD, 2001, tome 2, p. 503-520.

L'examen de la levée des chevauchées en Haut-Dauphiné a montré qu'étaient principalement appelés des écuyers et des clients. La nature de ces hommes d'armes et leur origine déterminent les coûts de chaque chevauchée : alors que la grande chevauchée dirigée par le capitaine Rodolphe de Commiers, du 1^{er} décembre 1368 au 8 février 1369, rassemble 133 hommes d'armes, essentiellement des écuyers, elle revient à plus de 1 100 florins⁴. Quelques mois auparavant, du 2 mars au 16 novembre 1368, les quelque 164 clients engagés dans les bailliages du Briançonnais et de l'Embrunais (87 au Bois-des-Ayes, à Château-Dauphin, à Château-Queyras et à Embrun ; 77 au *Pertuis Rostan*) ne reçoivent globalement que 104 florins⁵. Dans le premier cas, la dépense est prise en charge par Humbert Granet, trésorier des guerres delphinales, alors que dans le second, les clients sont payés par les syndics de Briançon. Or, au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, la défense repose essentiellement sur la mobilisation de ces clients, hommes d'armes recrutés localement : ces « combattants de second ordre » comme les a appelés B. Demotz en Savoie, sont tout autant actifs dans les rangs des armées qu'au sein des garnisons de châteaux et même pour garder temporairement les *pas*. Leur présence massive a sans doute rendu inutile le recrutement des mercenaires étrangers appelés au même moment dans la plupart des armées, par exemple au sein des troupes comtadines⁶.

Si l'on ignore tout du nombre de personnes blessées ou même tuées par les routiers, cette question ne se pose même pas du côté des hommes d'armes et des routiers puisqu'ils ont rarement dû se rencontrer dans la région. En effet, c'est seulement à la fin de l'année 1368 que l'offensive dirigée par le gouverneur du Dauphiné contre les routiers prend effet, alors que ceux-ci sont attestés dans les bailliages du Gapençais et de l'Embrunais dès le mois d'août 1368 : et encore, on ne totalise qu'un millier d'hommes participant à la chevauchée entre le 2 mars 1368 et le 8 février 1369⁷.

Le renforcement de la garnison dans les châteaux, dans les villes et dans les *pas* constitue le second type de défense mis en place dans la région. Dans la plupart des châtelainies, la prise en charge des soldes de la garnison avec le salaire du châtelain traduit la volonté de pérenniser les postes des gardes, même quand ils sont restreints, comme c'est le cas des garnisons du château de Briançon et de la tour de Montalquier. Ces gardes, portiers et guetteurs sont essentiellement des jeunes hommes du village ; ce sont parfois les mêmes artisans qui travaillent ou travailleront au château, comme c'est le cas à Upaix.

On s'est ensuite demandé si la structuration de la chevauchée et de la garnison était plus significative que la fortification des châteaux. Un premier élément de réponse est apporté par l'analyse des comptes des trésoriers delphinaux, entre 1368 et 1376. En effet, alors que le trésorier Adam Chanteprime engage, en 1367 et 1368, 1 300 florins pour « fait de guerre » et près de 369 florins pour les ouvrages, son successeur Jean de Cérisy ne dépense pas moins de 10 403 florins pour le premier poste, seulement au cours des mois de novembre et décembre 1368 et, dans le même temps, il n'enregistre aucune dépense pour les ouvrages⁸. C'est dire que les hommes,

4 Exactement 1 126 florins et 7 gros, d'après ADI, B 4358, ff 1 r^o-4 r^o, septembre 1369.

5 AC Briançon, CC 3, ff 1 r^o-6 v^o, 1368.

6 BUTAUD, 2001, tome 2, p. 584 et tome 3, p. 753-793.

7 À titre de comparaison, 1 500 lances et 3 000 hommes d'armes sont engagés en Languedoc face aux Compagnies, en 1361, d'après CONTAMINE, 1972, p. 67.

8 ADI, 9 B 6, compte du trésorier Adam Chanteprime, 26 avril 1367-9 novembre 1368 ; 9 B 7, compte du trésorier Jean de Cérisy, 8 novembre-11 décembre 1368. Les « deniers païés pour fait de guerre » excluent les frais de messagerie, qui doivent donc être ajoutés.

bien que peu nombreux et peu expérimentés – voir le procès mettant en cause les capitaines d'Embrun au début du XV^e siècle – représentent la première force vive responsable de la défense et les charges de cette chaîne humaine sont donc plus lourdes que les frais de fortification des châteaux. À titre d'exemple, l'étude du coût de construction du *Mur des Vaudois* – et du *Pertuis Rostan* – et de la charge de la garde de cette défense linéaire a montré que le second poste de dépense était plus important. La défense repose donc avant tout sur les hommes: c'est même une condition émise par le gouverneur Charles de Bouville quand il ordonne la construction des nouvelles fortifications dans la région, en 1376⁹.

Et il en est ainsi en Haut-Dauphiné comme en Savoie: les dépenses de guerre (paiement des soldats, missions d'espionnage et frais de messagerie) dépassent toujours celles des travaux de défense¹⁰. En cela, la situation diffère légèrement dans les villages provençaux et comtadins eux aussi confrontés à la guerre: le village de Saint-Saturnin-d'Apt (Vaucluse), par exemple, « supporte des frais considérables pour ses remparts [alors que] les frais de guet sont pour leur part très modestes ». Il en est de même en 1389 quand les syndics de Vachères (Alpes-de-Haute-Provence) « réclament à l'un des coseigneurs du village 50 florins comme contribution pour la garde des remparts [et] 80 florins pour les réparations faites à ces remparts »¹¹. Il reste qu'en Provence comme en Haut-Dauphiné, la défense active est primordiale, comme l'ont montré A. Droguet à Marseille à la fin du XIV^e siècle¹² et E. Sauze à Pertuis (Vaucluse) pour l'exercice 1396-1397¹³.

On a constaté qu'en Haut-Dauphiné les sommes allouées aux travaux étaient dérisoires, déjà avant 1350: moins de 0,8 % des dépenses justifiées par le châtelain à Château-Queyras, en 1343¹⁴! Après 1350, elles sont toujours minoritaires en valeur mais si elles représentent une goutte d'eau dans la comptabilité delphinale, l'impact de l'effort de fortification ne doit pourtant pas être minimisé. En effet, alors que M. Bur déclare que « mis à part les princes des fleurs de lys, il est pratiquement impossible de se faire une idée des sommes investies par les autres grands seigneurs dans la construction ou l'entretien de leurs châteaux »¹⁵, on peut avancer quelques chiffres pour les constructions réalisées en Haut-Dauphiné au cours du XIV^e siècle: l'édification du palais delphinal d'Embrun (1316-1320) s'élève à 1 277 livres, 6 sous et 9 deniers, soit plus de 1 700 florins¹⁶. De même, on connaît le coût de construction du château de Bramafan, dans la châtelainie de Bardonnèche (Italie, 1333), de l'ordre de 330 livres. L'étude de la construction de ce château a montré que les charges de la main-d'œuvre étaient prépondérantes (228 livres et 13 oboles) puisqu'elles représentaient près de 70 % des dépenses totales – bien plus que le coût des matériaux, par exemple¹⁷! À ce sujet, la très forte stabilité des salaires des artisans

9 HAN, 1977, p. 186, d'après AC Briançon, EE 14, 28 avril 1376: « (...) et proviso ibidem de armorum hominum stabilita decenti, ingressus Brianzonesii erit dictis societatibus quomodolibet interdictus (...) ».

10 Environ 60 % contre 6,5 % au début du XIV^e siècle, d'après les dépenses des receveurs du comte de Savoie: GUILLERÉ, 1998, p. 65.

11 Exemples cités par COULET, STOUFF, 1987, p. 42.

12 DROGUET, 1980, p. 208.

13 Défense active: 962 florins (garnison et armement), 53 florins (ravitaillement) et 53 florins (messagerie), soit 55,8 % des dépenses alors que les travaux de fortification (483 florins) représentent 25,25 %, soit 1 551 florins liés à la guerre (81 %), d'après SAUZE, 1994, p. 146.

14 ADI, 8 B 629, f 185 r^o, compte de la châtelainie de Château-Queyras (17 juin 1343-1^{er} janvier 1345). Travaux: 4 sous et 18 deniers. Total des dépenses de la châtelainie: 35 livres et 2 deniers.

15 BUR, 1999, p. 138.

16 1316: 446 livres et 3 sous; 1318: 740 livres, 1 sou et 3 deniers; 1319: 70 livres et 5 sous et 1320: 20 livres, 17 sous et 6 deniers.

entre 1360 et 1400, indique bien que l'offre et la demande sont restées équilibrées, preuve supplémentaire du manque d'activité dans le bâtiment, malgré les nécessités de fortifier¹⁸.

De même qu'un décalage chronologique avait été observé entre l'arrivée des routiers, l'accroissement de la garnison et enfin la levée des premières chevauchées, la réalisation des premières réparations est plutôt tardive. Ainsi, les travaux principaux ont lieu sur l'enceinte d'Embrun entre 1371 et 1381, longtemps après le passage des Provençaux – cette situation n'ayant d'ailleurs rien d'exceptionnel¹⁹. Cependant, dans cette ville comme à Gap ou à Briançon, les travaux consentis sur les enceintes collectives évoquent davantage un agrégat de réparations mineures qu'une vaste campagne de restructuration²⁰. Malgré le retard enregistré, les réparations sont bien ordonnées dans les châteaux les plus menacés : le château de Laye par exemple, pillé le 3 avril 1369, est partiellement réparé après 1376. Fort heureusement, dès lors que les réparations sont mises en œuvre, il ne semble pas qu'un seul des chantiers étudiés ait été interrompu à cause de la guerre, même temporairement.

Parmi les réparations défensives, on a relevé la place majeure des structures en bois dont sont faits quantités d'échiffes, de bretèches, de loges, de coursières et de *chaffaux*. Ce sont les attributs des bastides élevées en Savoie au début du XIV^e siècle sur la frontière avec le Dauphiné²¹ mais, ordinairement installés en temps d'insécurité puis démontés pour ne pas les laisser pourrir²², ces aménagements sont restés en permanence dans les châteaux du Haut-Dauphiné. Et même au XV^e siècle, les réparations ne sont pas relayées par de nouvelles constructions, phénomène que symbolise parfaitement l'inadaptation des embrasures de tir ou la persistance du donjon roman²³.

On a ensuite établi que les travaux défensifs étaient plus importants que les travaux de confort et d'habitabilité dans les châteaux du Haut-Dauphiné. Or, cette proportion est justement inversée dans les palais princiers des comtes de Genève et de Savoie²⁴, ce qui renforce l'intérêt que renferment les châteaux delphinaux pour l'architecture militaire du bas Moyen Âge. Les seules dépenses nouvelles enregistrées dans ces châteaux touchent les équipements secondaires révélés au cours des visites effectuées par les maîtres d'œuvre après 1380 : les aménagements

17 P. Braunstein identifie également le coût de la main-d'œuvre comme le plus important au chantier du Dôme de Milan en 1390 (BRAUNSTEIN, 1985, p. 96 : 47 %). D. Cailleaux parvient à la même conclusion pour le chantier des Célestins de Sens de 1477 à 1482 (CAILLEAUX, 1985, p. 153 : 51,47 %). Voir également JACQUIER, 1994, p. 173.

18 Au sujet de la stabilité des salaires des artisans aux XIV^e et XV^e siècles, voir l'exemple de la Bourgogne, d'après JACQUIER, 1994, p. 131.

19 Voir l'exemple de Strasbourg au XIV^e siècle, d'après RAPP, 2000, p. 600.

20 Dans les villes comtadines, au contraire, la guerre a focalisé l'attention sur les enceintes collectives, parfois au détriment des châteaux et même « l'urgence des travaux n'empêcha [donc] pas la qualité d'ensemble des constructions, qui eurent une influence stylistique durable » (BUTAUD, 2001, tome 2, p. 447, p. 453, p. 459 et p. 500).

21 Dans ces bastides aussi, c'est la garnison qui importe, avant la sophistication des constructions, d'après GUILLERÉ, 1998, p. 74.

22 DEMOTZ, 1981, p. 132.

23 F. Gébelin a même parlé, pour la période de la guerre de Cent Ans, de « retour aux formules romanes » (GÉBELIN, 1962, p. 60).

24 CHALMIN-SIROT, 1996, p. 135. L'auteur conclut même que « le château comtal constitue bien un modèle pour tout le milieu seigneurial qui cherchera à l'imiter tout au long du Moyen Âge et [qu']il est assez amusant de constater que ce dernier, si souvent présenté comme un édifice symbole de l'architecture militaire, est générateur d'innovations techniques davantage dans le domaine du confort et de l'habitat que dans celui de la défense » (CHALMIN-SIROT, 2001, p. 122).

hydrauliques par exemple (citernes, puits, canaux, gouttières), ou les rénovations intérieures (chauffoirs, cheminées, fenêtres, murs et planchers) prennent alors une place prépondérante dans l'ordre des préoccupations des maîtres d'œuvre. Mais, comme les travaux défensifs avaient été mis en œuvre hâtivement après 1360, l'entretien courant est inexistant et tous les aménagements de confort ne se décident, au coup par coup, qu'à partir de 1380. Est-il utile de rappeler à ce propos que le dauphin ne séjourna jamais dans ses châteaux où devaient seulement résider en permanence quelques fonctionnaires (le châtelain, le vice-châtelain ou le lieutenant) et la garnison ? Ainsi, seul le gouverneur Raoul de Louppy se rendit à Embrun, au palais delphinal, puis à Château-Queyras au moment de la guerre des Provençaux.

Finalement, après 1360, le passage des routiers, même répété, ne provoque pas de modification profonde du réseau fortifié du Haut-Dauphiné. Les constructions *ex nihilo* sont peu nombreuses (voir les châteaux de Saint-Firmin et de Réallon) mais très coûteuses : elles engloutissent la plus grande partie des budgets alloués aux travaux (constructions et réparations confondues). Ainsi, le prix de la construction de la tour de La Bâtie-du-Pont (1374-1379) dépasse à lui seul toutes les réparations enregistrées dans la châtellenie de Château-Dauphin au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle : 109,5 florins contre plus de 1 052 florins !

Le seul fait de guerre n'entraîne pas non plus de changement significatif dans la structure de l'habitat, pas même la réoccupation temporaire des villages de hauteur comme cela a pourtant été le cas en Provence²⁵, ni la désertion brutale de certains villages jugés trop exposés²⁶. Ainsi, l'abandon du village perché de Lazer, au sud de Gap, n'est pas uniquement provoqué par l'occupation des routiers du mois de novembre 1391 au mois de mai 1392, mais il résulte certainement de la conjugaison de plusieurs facteurs liés aux conditions de vie (problème de l'approvisionnement en eau, éloignement des terres cultivables...) ²⁷. C'est dire que les sources écrites se cantonnent le plus souvent à recenser les seuls facteurs conjoncturels susceptibles de provoquer des changements réversibles dans l'occupation du sol (refuge temporaire dans une enceinte, suppression de constructions parasites autour de l'enceinte...) – modifications qui n'ont pas été suivies de conséquences marquantes sur l'habitat²⁸.

Au bout du compte, c'est la défense des hommes par les hommes qui prime en Haut-Dauphiné et, de quelque type qu'elle soit, sa réussite passe inévitablement par l'union de tous. Comment interpréter autrement l'action des communautés du bailliage de Briançon où la chevauchée comme les frais de fortification sont partagés entre chacune d'entre elles ? Ainsi en est-il de la construction de la tour de La Bâtie-du-Pont (Italie, 1374-1379) pour laquelle les contributions sont réparties entre les syndics du Queyras (300 florins) et les syndics de Césanne, du Valcluson, de Bardonnèche, d'Oulx, de Salbertrand, d'Exilles et de Pont (500 florins), c'est-à-dire entre les communautés du bailliage, même les plus éloignées.

25 En 1368 puis en 1390, d'après DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, FIXOT, 1977, p. 22 et DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, 1980, p. 20-24.

26 Au sujet du déclin puis de la désertion des villages après la répétition des épisodes militaires, voir COULET, 1973b, p. 1464, pour la Provence, et BUTAUD, 2001, tome 2, p. 654-670, pour le comtat Venaissin.

27 À propos de l'abandon de ce village, voir GANET, 1995a.

28 Faut-il rappeler la difficulté qu'il y a à reconnaître l'habitat des bourgs castraux lors des prospections pédestres où les ramassages de surface sont souvent décevants ? Il ne faut certainement pas s'arrêter aux résultats de ces ramassages, comme D. Istria l'a montré dans les *castra* du nord de la Corse où l'état de conservation des maisons fouillées demeure exceptionnel – avec des élévations jusqu'à 4 mètres (ISTRIA, 2000, p. 305-322). Voir, au sujet des maisons médiévales, les derniers résultats rassemblés dans la série *Castrum* 6 (BAZZANA, HUBERT, 2000).

GLOSSAIRE

Loin de constituer une étude linguistique globale, ce glossaire prétend néanmoins répondre aux objectifs suivants : analyser les termes courants de la construction et de l'armement ; identifier les termes spécifiquement employés dans la région. Les normes de présentation sont :

- définition du terme (auteur de référence, aux normes bibliographiques. Quand la page n'est pas indiquée, la référence désigne obligatoirement un glossaire).

- exemples : lieux (non précisés = Hautes-Alpes), dates et références d'archives.

Les mots entre [...] sont restitués (lacunes). Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'occurrences dans un texte. Chaque occurrence d'un même terme est citée dans l'ordre chronologique.

- A -

Achia : hache, arme de cavalier au XIV^e siècle. « *VI achie de Lugduno* » : Bramafan, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 64 r^o ; « *sex achias novas* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r^o.

Actare, aptare : voir *accoustrer*.

A(c)tiem : du prov. *atic* et du lat. *atticus*, attique (Mistral), faîte d'un mur ou d'un toit ? « *attem dicti muri... actiem coperti capelle* » : Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, ff 40 v^o-41 v^o.

Ac(c)ua, ancora, ac(h)oa : massif de maçonnerie, arcade, contrefort (Bernardi 1995). « *unum pilonum seu acoam* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 v^o ; « *achoa sive apodiamento* » : Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 145 r^o.

Accoustrer, acuchar :

1. Pour *acotar*, réparer, remettre en état (REY, 1971 ; BERNARDI, 1995). « *pro aptanda citera* » : Upaix, 1321, d'après MANTEYER, 1944, p. 405 ; « *pro aptando nuces* » : Briançon, 1344, AC Briançon, CC 1, pièce 1 ; « *pro aptandis septem balistis* » : Mentoulles, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 18 r^o ; « *causa acuchandi revellinum* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.
2. Entasser, accumuler (Mistral). « *ad portandum lapides super dictum furnum pro acuchando eumdem* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 28 r^o.

Aguilhe :

1. Clou « *pro tribus agullis ferreis* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 123 r^o.
2. Poinçon (BERNARDI, 1995) : pièce verticale d'une ferme reliant l'entrait au faîtage, sur laquelle s'appuient les arbalétriers. Exilles, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 70 v^o.

Albarasteria, arbarestia : arbalétrier, pièce de charpente (BERNARDI, 1995). « *quinque albarasterie longitudinis III^{or} cannarum* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r^o ; Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 197 r^o ; « *anglaria albarasteriorum* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 36 r^o. Voir *ballisterus*.

Albaristeria : arbalétrière. « *tres albaristerias de lapidibus cisis* » : Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 6 r^o ; « *albaristeriis* » : Gap, 1408, AC Gap, BB 2, f 41 r^o.

Alberjon: haubergeon, petit haubert. « *III alberjonos* »: Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°; « *platis seu alberjonis mallie* »: Briançonnais, 1343, Grande Charte; « *bacinetis alberjonatis* »: Briançon, 1344, AC Briançon, CC 1, pièce 1; « *pro uno alberjonamento cervellerie... pro una cervelleria sine alberjonamento* »: Briançon, 1352, AC Briançon, CC 1, pièce 2.

Albrerius: arbrier d'une arbalète. « *albrerios sive telerios* »: Baronnie, 1417, ADI, 9 B 30 bis, f 7 r°; « *vetus abre arbaliste, pictum de rubeo colore* »: Pisançon (Drôme), 1423, ADI, B 4360, f 29 v°. Voir *t(h)elerium*.

Allour, allorium: de *aleia* (LÉVY, 1966), chemin de ronde, coursière en bois en encorbellement sur la muraille pour la circulation intérieure des gardes, synonyme de *corseria* (REY, 1971; POISSON, 1998). La Bâtie-du-Pont, 1366, ADI, 8 B 640, f 20 v°.

Ambulatorium: chemin de ronde (REY, 1971). Bramafan, 1390, ADI, 8 B 662, f 239 r°; « *ambulatorium sive corserarium* »: Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 r°; « *unum pontem seu ambulatorium* »: Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 v°.

Ampara[mentum]: construction fortifiée en bois, semblable à une bretèche. « *uno M. clavorum pro aptandis amparamentis* »: Mentoulles, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 18 r°; « *unam amparam fusteam supra portam longitudinis panni muri* »: Château-Dauphin, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 159 v°.

Ampa(ra)re, imparare: planchéier, revêtir les chafauds avec des claies (CATTIN, 1980-1981, p. 6). « *plancum ampare* »: Château-Queyras, 1389, ADI, B 3010, f 417 v°; Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°; « *amparare ab utroque latere de bonis postibus* »: Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°.

Antemurale: rempart extérieur, bastion (GAFFIOT). « *quod barri et antemuralia ac muri civitatis muniantur* »: Embrun, 1258, ADI, B 3001, f 243.

Antepectus: parapet généralement dressé devant un merlon (REY, 1971). « *refficere quoddam merlotum et ante pectora existente juxta dictum merlotum* »: Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 r°; « *antepectora et merletos* »: Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°; « *ipse turres merlatentur cum bonis antepectoribus* »: Briançon, 1393, ADHA, Ms 65¹.

Anulus [ferri]: anneau. « *duas barras cum duobus anulis* »: Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 186 r°; « *anulis ferri* »: Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°; « *tribus anellis ferri* »: Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°; « *bonis anulis ferri* »: Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r°.

Ap(p)ens: appentis (DEVAUX, 1912), rampant d'un toit (AIMÈS, 1965b). « *ipse turres coperiantur, videlicet qualibet cum uno apendenti a parte interiori* »: Briançon, 1393, ADHA, Ms 65¹.

Apis [ferri]: pour aspe, scellement d'une pierre au fer (AIMÈS, 1965b). « *ferratis cum bonis apis ferri* »: Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Arbalista: arbalète. « cinq arbalestes d'acier garnies de cordes et avant cordes »: Ubrieux (Drôme), 1420, ADI, B 4361, f 19 r°.

Archus: arcade maçonnée. « *unum archum de petra grossa super quo archus fiat agredarium* »: Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 41 r°.

Arcubus: archer; arcubius: guetteur (REY, 1971). « *tribus clientibus et duabus arcubus* »: La Bâtie-du-Pont, 1363-1364, ADI, 8 B 638, f 50 r°.

Arcus: arc. Abriès, 1265, d'après FALQUE-VERT, 1997, p. 114.

Arena: sable, gravats (BERNARDI, 1995). « *somatis arene* »: Upaix, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 43 v°; « *arena levata* »: Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Ar(r)esta, areyta: arêtier, élément de couverture couvrant un angle saillant, angle extérieur d'un mur (BERNARDI, 1995), piédroit de porte. « *duabus arestis dicte turris* »: Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 r°; « *refficere arrestam muri porte introitus dicte foganhie* »: Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, ff 198 r°-199 r°; « *arestas hostii dicte turris* »: Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°; « *arestam existentem a parte ville... angulo sive aresta* »: Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 r°/v°.

Armata : armure. « *armatas ferreas* » : Césanne, 1257, d'après FALQUE-VERT, 1997, p. 226.

Armatria : d'*armatura*, armes (REY, 1971), ouvertures de tir. Briançon, 1451, ADHA, Ms 65¹.

Armiger : écuyer. « *tres armigeros* » : Upaix, 1368, ADI, 8 B 644, f 42 r°.

Arnesium : souvent employé au pluriel (*arnesia*). Armure (ROYER, 1923 ; SAUZE, 1984, p. 45), équipement militaire en général, armes (AIMÈS, 1965b). « *de arnesiis seu armaturis infrascriptis* » : Briançon, 1348-1349, AC Briançon, CC 1, pièce 1 ; « *pro funibus ad ligandum dicta arnesia* » : Briançon, 1354-1355, AC Briançon, CC 1, pièce 2 ; « *una saumata arnessiorum* » : Bois-des-Ayes, 1368, AC Briançon, CC 3, f 1 v° ; « *una pertica pro tenendo arnesia* » : Upaix, 1391-1392, ADI, 8 B 664, f 23 r°.

(M)Asetum : pour *acete*, vinaigre (GODEFROY), ou *mastro [oli de]*, mastic (MISTRAL) ? Composant du mortier. « *de bono cymento facto cum calce calida... et cum aseto* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Assidum : planche dégrossie à la hache (POISSON, 1998). « *assidibus planis tabulata* » : Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 v°.

At(t)ractus, atrach : fournitures, ensemble des matériaux (bois, pierre, chaux, sable...) employés dans une construction (REY, 1971 ; BERNARDI, 1995). « *de omnibus atrachiis aponendis in dicto opere* » : Briançon, 1393, ADHA, Ms 65¹.

Auber : haubert. « *aubercs seu loricas* » : Savines, 1235, d'après BRÈS, 1966, p. 103.

Avant pieys, avanpies : synonyme d'*antepectus*, parapet dressé devant un merlon (REY, 1971). La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 1 v° ; « *inter murum sive avant pieys* » : Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 v°.

Aysalerium : escalier. « *agredarium seu aysalerium* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 3010, f 417 v°.

- B -

Bacinetus, bassinet : casque muni d'un camail de fer (mailles) permettant de relier le casque au reste de l'armure. « *bacinetis alberjonatis* » : Briançonnais, 1343, Grande Charte ; 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 60 v° ; « *octo bacinetorum seu ulmetorum cum viseria vernicatorum* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 r° ; « *duodecim capellinis sive bassignetis* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364. Voir *alberjon, capellus*.

Balco : prov. *balcoun*, balcon, tribune. La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 8 r°.

Balista : grosse arbalète. « *balistas nostras et proprias adducatis ad duos pedes et ad unum pedem* » : Valcluson, 1340, d'après FAUCHÉ-PRUNELLE, 1857, t. 2, p. 150 ; « *duarum balistarum munitarum de cordis* » : Château-Dauphin, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 v° ; « *octo baliste hominum pedestrunum... due grosse baliste de tort sine cordis male munit* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r° ; « *ballistam cum pravo fune* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r° ; « *balistas antiquas* » : Bramafan, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 63 r° ; « *sex balistas calibis* » : Serres, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 129 r° ; « *tres grossas balistas* », Château-Dauphin et La Bâtie-du-Pont, 1423, ADI, B 4363 ; « *octo balistas novas bonas et sufficientes quarum tres sunt de girella et una de tort* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r°. Voir *reversal*.

Balistrata : distance de tir d'une arbalète (environ 100 m). « *inceperunt edificare extra civitatem a parte palatii archiepiscopalis prope ipsum per unam bonam balistratam quamdam magnam turrin* » : BRESCE, 1972, lettre n° 447, p. 658, 1369.

Balla : balle, quantité d'armes. « *una balle de bacinetis... unam ballam de pavesiis* » : Briançon, 1353-1354, AC Briançon, CC 1, pièce 2.

Bal(l)on : ballot (LÉVY, 1966), caisse, sac : correspond à une quantité précise de clous. « *unius balonus cum dymidio clavelorum de III^{bus} et de III^{or} M.* » : Château-Queyras, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 371 v° ; « *pro tachando dictum copertum est neccesse habere unum ballonum de III^{or} milleriis... de tachiis unum balonum III^{or} milleriorum* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 r°/v° ; « *duo balloni cum dymidio clavorum de quatuor et quinque milliariis* » : Embrun, 1484, ADI, B 3126, f 118 v°.

Ban(n)eria: bannière. « *pro cendali ad abtandum banneriam et duobus pennonibus* » : Briançon, 1352, AC Briançon, CC 1, pièce 2.

Barbacana:

1. Ouvrage fortifié en avant d'une porte (REY, 1971).
2. Mantelet ou volet en bois fixé sur un pivot horizontal, le plus souvent autour des créneaux (REY, 1971; FAUCHERRE, 1989, p. 107; BLIECK, 1998, p. 201 et POISSON, 1998). « *quatuor eschiffas cum barbaquanis* » : Embrun, 1367-1368, ADI, 8 B 644, f 67 r°.

Barbute: sorte de casque ou capuchon mentionné surtout en Italie, équivalent de la salade française (CONTAMINE, 1996, p. 71). « *unam barbuam antiquam* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Bardare: du prov. *bardar*, carreler, paver; couvrir une surface (toiture, sol, âtre de cheminée, fond de citerne) de dalles ou *bars* (BERNARDI, 1995, p. 437). « *bardare de bonis lapidibus sizis* » : Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 v°.

Barra [ferri]: barre de fer (fermeture, renfort des portes). « *duas barras... implicatis et positis in trapa... duas barras ferri grossas implicatis in porta* » : Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 186 r°; *main courante* : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 r°.

Bastite: redoute, bastille, ouvrage défensif élevé devant une porte, défendu par une garnison indépendante (FAUCHERRE, 1989, p. 107). « *fiant due bastite ante locum de Briansono... quod in qualibet bastita teneantur centum pedites armati* » : Briançon (Alpes-de-Haute-Provence), 1393, d'après LAPLANE, 1843, t. 1, p. 215.

Bayeta, bayetaria: guérite (REY, 1971; GONON, 1973, p. 17; SALMON, 1974); tourelle, échauguette ou guérite en bois placée en hauteur et en encorbellement sur un bâtiment ou une courtine (POISSON, 1998). Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 133 r°.

Benda: lame de fer, renfort métallique (LÉVY, 1966). « *octo bendarum ferri* » : Gap, 1408, AC Gap, BB 2, f 43 r°.

Bert(r)achia, bertache: du prov. *verdesca*, guérite, poste de garde, bretèche, construction en bois ou en pierre en encorbellement sur un rempart, favorisant le tir plongeant (REY, 1971; POISSON, 1998). Parfois synonyme d'échiffe. « *sex bertachias fustas copertas et planchiatas* » : Château-Queyras, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 164 r°; « *unam bertrachiam retondandam que capiat angulare muri* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364; « *bertrachiam sive barbacanam* » : Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 40 v°.

Bipenne: hache avec deux tranchants verticaux. « *septem bipennes seu achias* » : Château-Dauphin et La Bâtie-du-Pont, 1423, ADI, B 4363.

Bletonus [arbor]:

1. Bois nouvellement planté, principalement de chênes (MAIGNE D'ARNIS, 1866).
2. Pièce de bois faite d'un tronc de petit diamètre (POISSON, 1998).
3. Mélèze (MALLÉ, 1999, p. 408: « *pro duabus latis de bletone* », Briançon, 1345, AC Briançon, CC 1). « *sex duodenas arboris de bletono* » : Château-Queyras, 1419, ADI, B 4364.

Bocherium: pour *bloquerium*, bouclier (HÉBERT, 1979a, p. 26). Champsaur, 1369, ADI, B 3007, f 312 r°.

Bochetus:

1. Corbeau de pierre ou de bois (REY, 1971; BERNARDI, 1995; POISSON, 1998). « *unum bochetum lapideum in fornello... alium bochetum fustum* » : Bramafan, 1390, ADI, 8 B 662, f 239 r°; *sous un escalier* : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364; *sous une potence* : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 65 r°; *sous une bretèche* : « *bertrachia seu barbacana in qua ponantur sex bocheti de petra cissa* » : Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 40 v°; *sous un écran de cheminée* : « *bochetis lapideis* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r°; *sous une toiture* : « *pignonos seu bochetos* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°.
2. Solive oblique soutenant l'arbalétrier. Gap, 1577, d'après ROMAN, 1918a, p. 190.

Bochia: pour *boca*, bouche de four (BERNARDI, 1995). « *pro aptando bochiam furni sive clibani* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 41 v°.

- Bocleta** : boucle, avec croc, pièce du baudrier. Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363, f 16 r°.
- Bombarda** : bombarde projetant des boulets de pierre. « *duas bombardas novas ferri* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r° ; *projectiles de 8 livres* : Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363 ; *16 livres* : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 170 r°.
- Bombardella** : bombardelle. Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 60 v°.
- Bordonatus** : mouluré (REY, 1971), de *boujunare*, faire des moulures dans une pièce de bois (POISSON, 1998) et *bourdon*, rabot pour faire cette moulure (BERNARDI, 1995). « *quod chabroni sint bordonati* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 101 v°.
- Borna** : canalisation, aujourd'hui *bourneau*, canalisation en terre cuite. « *fiat borna de super crotam dicte cyterne de altitudine unius ped.* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.
- Boson, bouczon** :
1. Bélier (LÉVY, 1966).
 2. Attache métallique pour fixer les entraves. « *Et primo quatuor paria ferrorum cum bonczonis. Item duo paria grilletorum ferrorum cum bonczonis. Item quatuor paria ferrorum sine boczonis* » : Briançon, 1389, ADI, B 4360, f 6 r° ; « *pro septem bosonis ferri positus in ferres dicti castri Brianzonii* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 15 r°.
- Botha, votha, vota** :
1. Voûte. « *voltam magne porte* » : Briançon, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 174 v° ; « *dictum portalis fiat de super de vota rotunda de petra cissa* » : Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 40 v°.
 2. Pour *bouta*?, fût, tonneau, cuve. « *reparer la botha du fort et que elle soyt reffete bien apoynt laquelle euvre incluses carrons et pierres* » : Upaix, 1484, ADI, B 3126, f 112 v°.
- Boudre** : du lat. *baldrei*, baudrier. « *boudreriorum ad tendendum balistas* » : Grenoble, 1428, ADI, 9 B 30 bis, f 161 r°.
- Boyssonus** : buisson. « *pro faciendo rastellarum boyssonarum et cargarum fortalitium Upasii circumquaque* » : Upaix, 1391-1392, ADI, 8 B 664, f 21 v°.
- Bracelletus** : bracelet. « *III paria gantorum de ferro sine bracellis et III paria cum bracellis* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r° ; « *sex bracelletos* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°.
- Brachiorum** : pour *bracherium* (DU CANGE), brassard en plaques de fer (GAY, 1887-1928, t. 1, p. 214 : « *parium brachiorum* »), avant-bras. « *II^e arnesia brachiorum ferri* » : Carmagnole, s.d. [1389-1390], ADI, B 4360, f 8 r° ; *menottes* : « *quosdam greyllhetos ferri brachiorum* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 4360, f 4 r°.
- Braerium, braye** : pour *brac(h)a*, braie (soubassement de l'escarpe). La fausse braye désigne une défense avancée (à l'extérieur), précédant les murailles. C'est généralement un mur de faible hauteur. « *facere unum braerium retro dictum castrum pro quo muro construendo* » : Château-Queyras, 1371, ADI, B 3010, f 264.
- Brandantibus [nemoribus]** : pour *bronda*, ramilles (DEVAUX, 1912), brindilles de fagots, souvent utilisées pour le comblement des chaussées (SALMON, 1974) ou broussailles (LÉVY, 1966). « *nemoribus brandantibus* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 v°.
- Brassa** : synonyme de toise. « *trium tesarum sive brassarum* » : Briançon, 1393, ADHA, Ms 65¹.
- Brayer** : ceinture en cuir placée au-dessus des braies, partie du baudrier (JENZER, 1994, p. 450). « *tribus brayeriis* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 v°. Voir *tirabauda*.
- Brochia** : broche, tige de fer. « *pro quingentis brochiis* » : Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 186 v° ; « *pro mille brochiis ferri* » : Château-Queyras, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 162 v°.
- Burla** : de virole (DU CANGE), poulie, manivelle. « *pro una burla ferri cum qua volnebatur tornum* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°.

- C -

Cadefalcum : « *propugnaculum sive pluteus ex ligno compactus, in quo milites latent* » (DU CANGE) : plateforme en bois servant de bastion, échafaudage (NIERMEYER). Pertuis Rostan, 1376, d'après HAN, 1977, p. 186.

Calibis : acier. « *balistas calibis sive assier* » : Serres, 1417, ADI, 9 B 30 bis, f 31 r°.

Calx : chaux. « *pro calce et gipo ad claudendum III^{or} hostia dicte domus* » : Briançon, 1352, AC Briançon, CC 1, pièce 2 ; « *modiis calcis* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 r°.

Calx calida : chaux éteinte – la chaux vive étant généralement appelée « *calce viva* » ou « *calce frigida* ». « *que massoria (sic) fiet de bona calce calida et bonis lapidibus condecenter* » : Briançon, 1480, ADI, B 3125 ; « *construendo de lapidis fractas cum arena et calcia bona calida* » : La Bâtie-du-Pont, 1484, ADI, B 3126, f 83 v° ; « *de bonne pierre rote et de bonne chaux chaude et arene de rivière* » : Saint-Georges-d'Espéranche (Isère), 1485, ADI, B 3126, f 281 v°.

Camal(h) : camail, cotte de mailles qui s'attache au bassinnet et protège le cou et les épaules. Il peut être couvert de laiton pour le protéger de la rouille (BRUN, 1951, p. 218). « *tres bassignes cum camalis et II^{bus} visieris* » : Carmagnole, s.d. [1389-1390], ADI, B 4360, f 8 r°.

Camera : chambre, pièce. « *camera armorum* » : Bramafan, 1390, ADI, 8 B 662, f 239 r° ; « *cameram gaite et cameram castellani* » : Briançon, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 174 v°.

Campanil : tourelle en forme de clocher. « *ordinaverunt quod fieret excubium de nocte per menia et in campanili* » : Gap, 1461, ADI, B 3755.

Can(n)a : canne, mesure de longueur variant entre 1,87 m (Château-Ville-Vieille, Guillestre) et 2,05 m (Chorges, Embrun et Saint-Firmin). Elle est divisée en huit pans ou palmes (0,23 m à 0,26 m).

Canal(is) : tuyau, canalisation, gouttière. « *canalibus de fusto factis pro decursu aquarum discurrentium in cisterna* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81 ; « *IX canalibus pro aqua ducenda* » : Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 146 v° ; « *octo vel novem tesias canalium* » : Château-Dauphin, 1365-1367, ADI, 8 B 642, f 58 v° ; « *canales lapideos* » : Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 v° ; « *canalium ad recolligendum aquas tectorum domorum* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Canonus : canon. « *deux canons enfustez en boys* » : Ubriex (Drôme), 1420, ADI, B 4361, f 19 r° ; « *tres canonos manuales* », Château-Dauphin et La Bâtie-du-Pont, 1423, ADI, B 4363.

Canoneria : canonnière. « *una cannoneria dimidii ped. in vacuo* » : Quirieu (Isère), 1418, ADI, B 3122, f 164 v°-165 v°.

Cantonus : angle (BRUCHET, 1900-1901). « *cantono muri dicti castris* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Capa : manteau de cheminée (BERNARDI, 1995). « *de super rotam dicti fornelli fiat capa de bono gipo* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r°.

Capellina : synonyme de *bassinnetum*, bassinnet. « *duodecim capellinis sive bassinnetis* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.

Capellus ferreus : chapeau de fer. « *duodecim capellinis sive bassinnetis* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.

Carbo : charbon utilisé pour l'allumage des bombardes. Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.

Carcays : carquois. « *I carcays cum sagitis... I alium carcays cum sagitis magne baliste* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Carcers : prison (REY, 1971). « *pro constructione ejusdem carceris de novo facti infra palacium dalphinal* » : Embrun, 1386-1387, ADI, 8 B 657, f 14 v°.

Cardina : gond. « *sex cardinis ferri* » : Briançon, 1484, ADI, B 3126, f 120 v°.

Carel: morceau de métal (SALMON, 1974). « *duo paria de carellis pro reforciendo dictum palacium et copertum* » : Embrun, 1484, ADI, B 3126, f 118 v°.

Carellus:

1. Trait d'arbalète avec une pointe en fer (REY, 1971). « *pro carellis et tiribrayenz positis infra castrum Exiliarum* » : Exilles, 1321, d'après MANTEYER, 1944, p. 398 ; « *quarellorum ad unum et duos pedes* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r° ; « *quantitatem quayrellorum in una archa* » : Savines, 1361, ADHA, E 22 ; « *pro dymidio milliario carellorum* » : Château-Dauphin, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 v° ; « *caxis plenis viretorum seu carellorum novorum* » : Embrun, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 157 r°.
2. Tapis. « *unum carellum de coreo modici valoris* » : palais épiscopal de Gap, 1491, ADBdR, B 1215 (1).

Carpentarius, carpent(r)ator : charpentier.

C(h)arrerria: synonyme de *trabs*, poutre soutenant un plancher (CATTIN, 1993, p. 125 ; POISSON, 1998). « *duabus trabibus vocatis charreris quamlibet longitudinis VII cannarum* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 r° ; « *unam carreriam seu trabem* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 42 r° ; « *carrerria terrassie furni* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 176 v° ; « *sex chareros* » : Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 8 v°.

Carron, carronus:

1. Carreau de brique (SALMON, 1974). « *reparer la botha du fort et que elle soyt reffete bien apoynt laquelle euvre incluses carrons et pierres* » : Upaix, 1484, ADI, B 3126, f 112 v°.
2. Bloc de pierre équarri (REY, 1971 ; BERNARDI, 1995).

Casal(e): maison ruinée (BERNARDI, 1995) ou emplacement d'une maison détruite (COULET, 1973c, p. 91 et COULET, 1988, p. 1161). L'Argentière-la-Bessée, 1340, d'après GUILLAUME, 1888b, p. 24 ; Tallard, v. 1375, AC Tallard, DD 293 bis ; Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 v° ; Briançon, 1416, ADHA, Ms 65¹.

Catena: chaîne. « *quatenis* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81.

Cava: fossé, terrain excavé. « *faciendo fieri maximam cavam* » : Château-Queyras [aménagement d'une citerne], 1419, ADI, B 4364.

Cellarium: cellier. « *suturnum sive cellarium* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.

Ceps: entraves. « *I ceps* » : Bois-des-Ayes, 1411, ADI, B 4361, f 8 v°.

Chabron(is), cho(v)ronus, cabrionus: chevron. « *chabronos seu trabes* » : Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 38 v° ; « *XVIII chabronos* » : Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 8 v° ; « *sex duodenas chabronorum pro faciendo bertachias* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.

Chaffal(um): tourelle (galerie, d'après CORBIÈRE, 1997, p. 40) en bois couverte, parfois aménagée à l'angle d'un mur, souvent au-dessus d'une porte (REY, 1971) ; à usage défensif (POISSON, 1998). « *unum chaffallum ante portam castris in loco vocato Cosolenc* » : Serres, 1359-1360, ADI, 8 B 634, f 8 v° ; « *unum chaffale fusteam* » : La Bâtie-du-Pont, 1366, ADI, 8 B 640, f 20 v° ; « *chaffallis seu eschiffis* » : Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 r° ; « *sex chaffallos* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 39 r° ; Embrun, 1367-1368, ADI, 8 B 644, f 67 v° ; Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 171 v° ; « *unum chaffale super duabus peciis fusteis* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364. Voir *eschiffa*.

Chapellus: clou à grosse tête (DEVAUX, 1912 ; SALMON, 1974) ; clou à tête large pour fixer les lambris et faire les portes (CATTIN, 1995, p. 199). « *XVIII^{to} centis clavellorum chapellutorum pro clavellando latas et postes* » : Château-Queyras, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 164 v°.

Chapuis: charpentier (AIMÈS, 1965b).

Chapusare: préparer le bois (POISSON, 1998). « *pro chapusando mayerias dicte bertachie* » : Grenoble (Isère), 1391, ADI, B 4358.

Chaputellum: pour *capitellum*, chapiteau (BERNARDI, 1995). Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 79 r°.

Chaucina : pour *chaussine*, chaux (AIMÈS, 1965b). La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 6 r°.

Chausata : chaussée, terrassement de défense (REY, 1971), remblai de terre servant de retenue d'eau (BERNARDI, 1995). Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81.

Chavarina : de l'italien *chiaverina*, épieu à lame large (RIPART, 1993, p. 19 et p. 130). Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°.

Chavillia [ferri] : cheville en fer. « *quatuor chavilliis ferreis* » : Exilles, 1365-1367, ADI, 8 B 642, f 14 v°.

Chavaletus : chevalet, structure formée de pièces de bois servant de support au tablier d'un pont temporaire. « *duobus chavaletis* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 358 r°.

Chirotheca : gantelet de fer (MAIGNE D'ARNIS, AIMÈS, 1965b). « *chirothecis ferreis* » : Briançonnais, 1343, Grande Charte; « *XXII paribus de cirothecis ferreis* » : Briançon, 1344, AC Briançon, CC 1, pièce 1; « *uno pari cirothecarum ferri* » : Briançon, 1352, AC Briançon, CC 1, pièce 2.

Cimentum : mortier. « *de bono cemento calcis et arene bene et perfecte piscatem* » : Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, f 184 r°; « *de bono cemento tenentem (sic) aquam* » : Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 144 r°; « *cum bono cemento, calcis et arene et cum lapidibus* » : Château-Queyras, 1399, ADI, B 3010, f 410 r°.

Civeria : civière, brancard. Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 146 v°; Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 6 r°.

Civignol : pièce du tour de l'arbalète. « *duos tornetos quolibet cum duabus civignolis* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 62 r°.

Clavatura : de *clavatus*, fermant à clé (AIMÈS, 1965b) et pour *clavadura*, fermeture (LÉVY, 1966). « *fenestrae cum hostiis et clavaturis... postibus bene grossis cum portis et clavaturis* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81.

Clav(ell)are : clouer, doubler une porte. Château-Queyras, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 164 v°; « *de feramentis necessariis ad ferandum et clavandum claves* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, ff 406 v°-407 r°; « *portam esedre dicte camere et ipsam duplicuit et clavellavit* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 r°.

Clavellus, claveulx : clou. « *clavellis ferreis* » : Exilles, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 37 r°; Mentoulles, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 18 r°; « *pro clavellis* » : Réotier, 1367-1368, ADI, 8 B 644, f 13 r°; « *grossis clavellis* » : Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 r°; « *unius valoni cum dymidio clavelorum de III^{bus} et de III^{or} M.* » : Château-Queyras, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 371 v°; « *clavellis de quinque milheris* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 31 r° et f 37 r°. Voir *duplicare*.

Claves [fusteas] : pièce de bois utilisée comme renfort horizontal dans une maçonnerie (Poisson 1998). « *claves fustee* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°; « *due claves de bono meleso... ad retinendum fracturas muri dicte turris* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r°; « *quatuor claves fusteas* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364; « *trabes seu claves* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 v°.

Claveta : clavette en fer utilisée sur les arbalètes. Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.

Clavis :

1. Clé de serrure (BERNARDI, 1995). « *clave et sera* » : Exilles, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 72 v°.
2. Pièce de l'arbalète. « *octo alias ballistas... quarum una est sine clave* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°; « *quinque ballistas quarum tres sunt sine nucibus et una sine clave* » : Bois-des-Ayes, 1411, ADI, B 4361, f 8 v°.
3. Clou. « *XII^m clavorum taulorum longitudinis unius palmate... I milliare cum dymidio clavorum longitudinis dymidii ped... pro III^m XVI clavis longitudinis unius palme cane* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 r°; « *Ilc clavis palmatis* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 r°. Voir *millier*.

Clavyn, esclavyn, clavinus : cheville en bois (POISSON, 1998), utilisée pour fixer les essandoles (DEVAUX, 1912; REY, 1971; SALMON, 1974). « *coperire de bonis postibus bene firmatis cum bono clavino* » : Exilles, 1390, ADI, 8 B 662, f 300 v°.

Cleda: claie, grille en bois (AIMÈS, 1965b) complétant une coursière; claie du platelage des échafaudages (CATTIN, 1990, p. 105; JENZER, 1994, p. 430); tamis pour le sable (CATTIN, 1990, p. 105); parois des hords (CATTIN, 1990, p. 105). « *clede pontis* » : Exilles, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 37 r°; « *pro XVIII cledis* » : Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 146 v°; « *pro cledis factis et positis in corseriis murorum dicti fortalicii* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 v°; « *cledas pontis levatorii* » : Exilles, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 72 v°.

Clibanus: four (AIMÈS, 1965b). Bardonnèche, 1336, ADI, B 3921, f 1; « *pro aptando bochiam furni sive clibani* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 41 v°.

Clipeus: voir *pave(y)sus*.

Coaleves: tour pour tendre les grosses arbalètes, « *instrumentum quo arcus tenditur* » (DU CANGE). Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°.

Columpna: montant, piédroit (CATTIN, 1995, p. 199); colonne en bois ou en pierre, poteau d'angle (POISSON, 1998). « *in qua copertura una trabis plantata est in medio ad modum columpne* » : Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 133 r°.

Comitiva: escorte (CATTIN, 1995, p. 199). « *pro expensis domini Bertrandi de Castello, bayllivi Vapincensis et Baroniarum Medullionis et Montis Albani cum magna comitiva* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, ff 44 v°-45 r°.

Compe(de)s: entraves en fer ou en bois, pour les pieds. « *pro mayheria II^{orum} parium compedum in quibus sunt III^{or} trabes... compedes habentes X foramina* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, ff 122 r°-123 r°; « *quatuor ferres seu compedes grossos* » : Embrun, 1373-1374, ADI, 8 B 650, f 28 r°; « *unum par compedum ferri* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 4360, f 4 v°; « *quatuor paria compedum sine serra* » : Briançon, 1389, ADI, B 4360, f 6 r°; « *II compedites ferreos sive barris* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°; « *unum par compedum ferri... unum par compedum fusti* » : Château-Queyras, 1411, ADI, B 4361, f 7 v°; « *duo paria compedum sive ferorum* » : Château-Queyras, 1414, ADI, B 4361, f 9 r°.

Copertum, copertura: couverture, toiture. « *coperturas camerarum* » : Château-Queyras, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 162 r°; « *copertum dicti tecti* » : Bramafan, 1390, ADI, 8 B 662, f 239 r°; « *tectum seu copertum* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°; « *copertum turris donjoni* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Coquina: cuisine. « *quoquinam sive foganham* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 199 r°.

Corda: corde. « *pro III^{or} libris fili pro faciendis cordis dictarum balistarum* » : Mentoulles, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 18 r°.

Corellus: pourpoint, corselet militaire. Briançon, 1344, AC Briançon, CC 1, pièce 1.

Cornerius, cornua: poteau cornier, d'angle (Poisson 1998). « *ad modum cornerie seu cumbe* » : Château-Queyras, 1399, ADI, B 3010, f 410 v°; « *quatuor pecias nemoris pro faciendo quatuor cornuas dicti coperti* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 101 v°.

Cornu(e): trompe en bois ou en terre; cor en métal utilisé pour donner l'alerte (ROYER, 1923). « *II cornibus fusteis* » : Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 146 v°; « *uno cornu empto ad opus castri* » : Briançon, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 9 v°; « *pro uno cornu terre empto pro excubiis* » : Briançon, 1389-1390, ADI, 8 B 661, f 112 v°; « *unius corneti ab eodem empti ad tubicinandum* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 v°.

Cornuol: roche dure, marbre veiné. « *bona rupe dura vocata cornuol* » : Briançon, 1484, ADI, B 3126, f 120 v°.

Corona: voûte d'une citerne. « *Et fiat corona de bonis lapidibus de super sizis* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Correarium: voir *logia* [1].

Corriga: voir *maneta*.

Corseria, corceria, cursoria, corsiere: coursière, chemin de ronde en bois et en encorbellement sur une muraille, à l'intérieur d'une place-forte (REY, 1971; POISSON,

1998). « *ambulatorium sive corserarium* » : Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 r° ; « *reparari faciant cursorum presentis [civitatis], portaliaque et revellinos et pontes levadissos* » : Gap, 1415, AC Gap, BB 3, f 15 v°. Voir *allour*.

Co(u)stane : panne (MALLÉ, 1999, p. 413). « *due fustes nuncupate costane* » : Embrun, 1484, ADI, B 3126, f 118 r°.

Coyracia, coyarrassia : synonyme de *plata*, cuirasse. « *coyrassiarum* » : Bramafan, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 60 r° ; Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 60 v° ; « *octo coyrassiarum seu plactarum copertarum qualibet pelle nova* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 r° ; « *duodecim coyrassias sive platis* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364 ; « *XVI coyraces clavellées en fustaine blanc* » : Briançon, 1419, ADI, 9 B 30 bis, f 184 r° ; « *septem coyracias* », Château-Dauphin et La Bâtie-du-Pont, 1423, ADI, B 4363 ; « *octo coyracas novas* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r°.

Craciare : tamiser. « *unum cracium ad craciandum pulveres* » : Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363, f 8 v°.

Crester : de *crestem*, sommet d'un mur ou faite d'un toit, sommet d'une construction en général (SALAMAGNE, 2001b, p. 217) : couvrir. « *crester le crest et couvert de la mayson* » : Upaix, 1484, ADI, B 3126, f 112 v°.

Croc : croc de l'arbalète, attaché au baudrier (synonyme de guindas, GAY, 1887-1928, t. 1). « *III^o lumbaria quorum sunt duo sine croquo* » : Mentoules, 1411, ADI, B 4361, f 8 r° ; « *croco cum sua bocleta* » : Grenoble (Isère), 1419, ADI, B 4363.

Croccum [ferri], crochia : grand clou, crochet en fer. « *croquos ferri* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 65 r°. Voir *filleria*.

Crochetus : crochet. « *pro XVIII crochiis ferri longitudinis unius palmi canne* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 v°.

Croceria : croisée. « *una croceria causa apilandi, sustinendi et retinendi dictam verdescam* » : Château-Queyras, 1402, ADI, B 3010, f 414 r°.

Crota : voûte (BERNARDI, 1995). « *ad crotam* » : Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 134 v°.

Crotonare : enduire au plâtre. « *de super crotonari de bono gipo* » : Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 v° ; « *crotonare easdem trabes de bono gipo... postare et crotonare bene et sufficienter* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, ff 198 v°-199 r° ; « *ipsos solerios fieri de bono crotono gypsy* » : Serres, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 129 v°.

Crotonum :

1. Pièce voûtée (BERNARDI, 1995). « *aptare crotonum videlicet pilonum dicti crotoni* » : La Bâtie-du-Pont, 1484, ADI, B 3126, f 83 v°.
2. Cachot ou partie basse d'une tour servant de cellier (REY, 1971).
3. Enduire. Voir *crotonare*.

Cruziata, cruciata : support en croix. « *duae fenestrae ferratae ferraturis ad modum crucis* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-80.

Cuberta :

1. Cuirasse. « *VI cubertas ferreas equorum* » : Savines, 1235, d'après BRÈS, 1966, p. 103.
2. Du lat. *cuberto*, couverture. « *una cuberta alba cum pappagays* » : palais épiscopal de Gap, 1491, ADBdR, B 1215 (4).

C(r)upria : voir *presepe* et *minjaria*.

Curare : curer un fossé, une assise de fondation, une citerne. « *pro curando sisternam* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 42 v° ; « *nundavit et curavit citernam* » : Upaix, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 368 r° ; « *pro curando et mundando peasonis seu fundamenta omnium murorum* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 v°.

Curtina : muraille, courtine. « *pro quadam magna curtina facta ad claudendum viridarium* » : Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 134 r°.

Curtis : cour (REY, 1971 ; BERNARDI, 1995). « *curtis murata et merlata* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81 ; « *porte introitus curtis ipsius palacii* » : Embrun, 1390,

ADI, 8 B 662, f 195 r°; « *curtis sive platee castris* » : Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 143 v°.

Cutellus : couteau (arme). Briançonnais, 1343, Grande Charte.

Cuygnum, cuygnus : du lat. *cuneus*, coin en fer pour extraire les pierres (CATTIN, 1980-1981, p. 14). Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 v°.

- D -

Deffensa : synonyme de chaffal, bretèche. « *pro una deffensa facta de super portam* » : Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 146 v°. Voir *chaffal* et *bertachia*.

De(al)bare : blanchir un mur à la chaux (REY, 1971 ; BERNARDI, 1995). « *lobia... dealbata* » : Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 v° ; « *Interiori vero est necessarium indure et delbare bene et sufficienter* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 r°.

Depeasonatus : mur déchaussé. Voir *peason*.

Destral : hache (BERNARDI, 1995). « *III destrales* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Dieta : entretien pour la journée, séjour, journée de travail. Embrunais, 1369-1370, ADI, 8 B 647, f 91 v°.

Displois : pourpoint (GRASSE, 1994-1995, vol. 3). « *XII displendos de fustonyo* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°.

Doblis : solive, chevron (MORIN, 1994), de *doblar*, doubler une planche avec des clous (SALMON, 1974). « *septem parvos fustes appellatos doblis longitudinis quinque canarum* » : Serres, 1484, ADI, B 3126, f 62 r°.

Dolcis : du prov. *dogat*, égout, conduit (LÉVY, 1966) et du lat. *doccia*, tuyau, conduit (MAIGNE D'ARNIS). « *pro aptandis et ligandis dolcis castris* » : Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 147 r°.

Domificamentum : bâtiment. Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 r°.

Donjo : synonyme de château. « *castrum sive donjonum* » : Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 r°.

Dorsum asini : talus incliné des deux côtés (BERNARDI, 1995), mur dont la base présente un léger fruit (REY, 1971), dos d'âne au-delà des fossés ou digue de terre/maçonnerie construite dans les fossés (CATTIN, 1980-1981, p. 10 ; SALAMAGNE, 2001b, p. 219). « *merletos ipsius recepti reparari de super in dorso asini de bona calce et arena* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.

Duplex [portal] : porte double. « *una dictarum portarum est duplex* » : Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 29 r°. Voir *hostium*.

Duplicare, doblare : doubler, renforcer une porte avec des planches et des clous (SALMON, 1974 ; POISSON, 1998) ; lambrisser (BERNARDI, 1995). On parlera de porte doublée. « *pro II ostiis ultimo dicti palatii et alio facto in tornella in quibus intraverunt VIII^o postes quia sunt duplicia cum clavis palmatis* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 r° ; « *portam esedre dicte camere et ipsam duplicuit et clavellavit* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 r° ; « *de duplicibus postibus melesinis* » : Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 41 r°.

- E -

(E)gradarium, egredarium : escalier. « *pro primo gradario* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 r° ; « *magno gradario lapideo* » : Embrun, 1365, ADI, 8 B 640, f 65 r° ; « *gradarium lapideum* » : Exilles, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 72 r° ; « *egradarium dicte quoquine* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v°.

Elme : voir *hermus*.

Emendare: réparer, refaire. « *in reparatione domorum castri videlicet in remenando essandolis emendis* »: Upaix, 1343-1344, ADI, 8 B 629, f 50 v°; « *remenare logiam de altitudinis unius ped.* »: Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.

Empan: mesure de longueur de 10 centimètres environ (REY, 1971).

Empenné: garni d'une pointe de fer (DAIMÉ, 1998, p. 65). « *fustz ou hastes de viretons empennez* »: Grenoble (Isère), 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 53 r°.

Ensis: grande épée à deux mains. Briançonnais, 1343, Grande Charte; Champsaur, 1369, ADI, B 3007, f 312 r° et f 314 r°.

Entrepes: socle (GAY, 1887-1928, t. 1, p. 112). Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 146 v°.

Episcastorius: voir *fornellus*.

Escalerie: voir *scala*.

Eschalare: attaquer un château par échalade. Château-Dauphin, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 159 r°.

E(s)chiffa, echiffe: fortification en bois (VIOUET-LE-DUC, 1858-1875, t. 5, p. 331), tourelle défensive d'angle (REY, 1971), construite en encorbellement sur une muraille et fichée dans cette dernière, parfois synonyme de bretèche ou de châtelet d'entrée (POISSON, 1986, p. 257 et 1998). « *chaffallis seu eschiffis* »: Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 r°; « *quatuor eschiffas cum barbaquanis* »: Embrun, 1368, ADI, 8 B 644, f 67 r°; « *pro aptando eychipham* »: Réotier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 243 v°. Voir *chaffal*.

Esclap(a), (s)clap(a): du prov. *esclipeaul*, gros quartier de bois, bûche ou éclat de bois (MISTRAL, 1983) et bardeaux, planches (MAIGNE D'ARNIS, 1866), dosse (BERNARDI, 1995) ou pièce de bois non équarrie employée en couverture. « *de esclapis cellarii venditis* »: Upaix, 1310, d'après MANTEYER, 1944, p. 258; « *planchiaverunt aulam magnam castri bonis trabibus et esclapis et terraverunt et coperierunt terracia* »: Réotier, 1370, ADI, 8 B 647, f 105 v°; « *fuisse esclapatum et terratam bene... clapis* »: Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 38 v°; « *tres saumatis sclaparum* »: Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 r°. Voir *planchiare*, *sclapamentum*, *sclapar* et *terrar*.

Espalliera: épaulière. Césanne, 1257, d'après FALQUE-VERT, 1997, p. 226.

Esparra: penture en fer ou épar (REY, 1971); barre coulissante en bois pour fermer les portes (POISSON, 1998): du prov. *sparro*: pieu, bâton et du germ. *sparro/sparra*: poutre. « *primum portale dicti castri, sparris ferri* »: Château-Dauphin, 1339, ADI, 8 B 24, f 75 r°.

Essandola, essandula, exandola, eysindol, chandel: essandole ou tuile en bois. « *chandolis de meleze* »: Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 80 r°; « *de escindolis circa unum milliare* »: Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 133 v°; « *essandolis cum senepis* »: Serres, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 129 v°; « *coperiri de excendolis* »: Poligny, [1411-1426], REQUIN, 1912, p. 241; « *de bonis eysindolis melezi recopertas* »: Château-Queyras, 1422, ADI, B 4364.

Estopa: résidu fibreux utilisé pour calfater les navires et, dans cet exemple, pour étanchéier et maintenir les boulets dans les chambres des bombardes. « *pro estopis... ad fulciendum et firmandum lapides infra dictas bombardas* »: Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.

Estornella: voir *tornella*.

Estrie: prov. *estreup*, *estriu* (LÉVY, 1966), étrier de l'arbalète (fixé sur l'arbrier, il facilite la traction sur la corde). Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.

Exadra, esedre: ouverture, fenêtre, trappe (BERNARDI, 1995). « *parva exadra dicte mediocris camere* »: Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 186 r°; « *portam esedre dicte camere* »: Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 r°.

Eymagina, ymagina: image (en général), statue. « *unam eymaginem beate Maria* »: Château-Queyras, 1389, ADI, B 4360, f 4 r°; « *unam mapam supra altare cum una ymagine* »: Upaix, 1391, ADI, B 4360, f 10 r°.

Eysciare : mettre en plot, enchasser dans un affût. « *una trabe sive plot... pro eysciando viginti bonbardas* » : Grenoble (?), 1418, ADI, B 4363.

- F -

Fabrica : forge, atelier, fabrique d'armes. Tallard, 1396, ADHA, Ms 151¹.

Factura : façon, travail de l'artisan (DEVAUX, 1912; BERNARDI, 1995), salaire. Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°.

Falco(n) : appareil de levage. Le *fauconneau* désigne une grue pour lever les fardeaux. « *pro tribus trabibus positis in falconibus qui elevaverunt mayeriam grossam* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 123 v°. Voir *arbor*.

Famulus : serviteur, valet ou compagnon sous les ordres d'un maître (BRONDY, 1976; BERNARDI, 1995). « *Guigus Reynaudi, famulus magistri Anthoni de Novalha* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 33 r°; « *solvit famulis Petri Cocti, apothecarii* » : Grenoble, 1418, ADI, B 4363, f 9 r°.

Fenestra : fenêtre. « *magna fenestra que est in camera* » : Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 186 r°; « *fenestra ferrata* » : Embrun, 1386-1387, ADI, 8 B 657, f 14 v°; « *unam fenestram cum duobus cedibus cum una colona in medio* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 197 r°; « *fenestrarum camere* » : Mentoulles, 1397-1398, ADI, 8 B 671, f 31 v°; « *duas fenestras... quamlibet dupplicia cum pilono in medio* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 v°; « *unam fenestram duppliciam de duobus pedibus de largo et de longo tribus pedibus* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 v°. Voir *viseria*.

Fer(r)amenta, ferratura : fournitures métalliques et outillage (BERNARDI, 1995), articles de ferronnerie, quincaillerie (DEVAUX, 1912; REY, 1971; SALMON, 1974). « *clavino, taschiis, barris et aliis ferramentis neccessariis* » : Château-Dauphin, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 159 v°; « *ferramentarum... ferraturis* » : La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 3 v° et f 9 r°; « *de feramentis necessariis ad ferandum et clavandum claves* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, ff 406 v°-407 r°.

Ferrolius, ferroil : verrou (REY, 1971). Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 v°; Exilles, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 37 v°; Embrun, 1367-1368, ADI, 8 B 644, f 67 r°.

Ferrolletum : petit verrou (CATTIN, 1990, p. 105). « *unum mantellum cum duabus vorvellis ferreis et uno parvo ferrolletto* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Ferrum :

1. Fer. « *XXXII libras ferri... pro ferro quod ponderat VII^{xx} IX libris ferri* » : Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, ff 184 v°-f 186 r°.
2. Pointe en fer. « *unum parvum ferum lancee* » : Pragelas, 1385, ADI, B 4349, f 2 r°; « *viratonorum... plures sine ferro* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°.

Ferrum album : fer blanc employé pour le revêtement des pommeaux. « *ferro albo pro parafolhiis ad coperiendum pomellos* » : Embrun, 1458, ADI, B 4365.

Fer(re)s : entraves. « *unum par ferrorum ad ponendum malefactores* » : Upaix, 1391, ADI, B 4360, f 10 r°; Vallouise, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 350 r°. Voir *compes*.

Festre : faîte, comble (MALLÉ, 1999, p. 416), poutre faîtière (AIMÈS, 1965b). « *festre de meze* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 35 r°.

Fil : fil de planches dont la surface est de 3 toises carrées (AIMÈS, 1965b). « *sex fili postium* » ; « *sex filarum postium* » : Embrun, 1458, ADI, B 4365.

Fil(l)eria, filiere : synonyme de panne, pièce de charpente qui supporte les chevrons (REY, 1971). « *cursii filerie* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r°; « *unam fileriam cum duobus pilonis* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 356 v°.

Focanea, foganhie, fougagne, foganea, foganha : cuisine (COULET, 1988; BERNARDI, 1995), pièce où se trouve l'âtre, donc pièce à vivre (MALLÉ, 1999, p. 416). « *ante domum foegnam* » : La Bâtie-Neuve, 1225, d'après COLLINO, 1908, p 261, n° 250; « *in camera cum fornello, super portam* » : La Bâtie-Neuve, 1257, d'après GUILLAUME, 1893, charte

n° 471 ; « *quoquinam sive foganhiam* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 199 r° ; Château-Queyras, 1411, ADI, B 4361, f 7 r°.

Fodina [calcis] : four à chaux, du lat. *fossina*, forge (NIERMEYER) et de *fodina*, mine (GAFFIOT). Embrun, v. 1400, ADI, B 3728.

Fo(y)erium : comme *fugueyron* (BERNARDI, 1995), pour *focarium*, sole d'un four, foyer de cheminée. « *foyerium fornelli* » : Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 v°. Voir *solum*.

Folea : machine de guerre jetant des matières embrasées. « *una folea ferri ad projiciendum ignem* » : Sisteron, 1391, d'après LAPLANE, 1843, t. 1, p. 196.

Foramen : trou [dans un mur]. « *foramina claudere* » : Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, f 184 r° ; « *quod foramen in sumitate palatii claudatur de bono muro* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 r°.

Foresia : hourd (REY, 1971), défense en bois sommitale aménagée en encorbellement sur un mur (POISSON, 1998), partie extérieure du hourd (*Le bois dans le château de pierre au moyen âge...* : à paraître). « *coperta ad foresiam* » : Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 r° ; « *que copertura facte est ad modum pavillioni seu foreyssie* » : Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 133 r° ; « *foresiam supra turrim* » : Château-Dauphin, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 159 r°/v°.

Foresterius :

1. Habitant d'un hameau, d'un écart. « *domus, casalia seu platee essent necessarie seu opportune pro foresteriis dicte universitatis* » : Guillestre, 1392, AC Guillestre, BB 3.
2. Forestier, garde des bois. « *Petrus Fabri, foresterius... Petrus Orserie, foresterius nemoris de Rabaono* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 37 r° et f 39 v°.

Fo(u)rnellus :

1. Pièce chaude, fourneau (REY, 1971). « *pro III^{or} peciis et dymidia de meleze longitudinis quinque cannarum implicatis in pontibus fornellorum* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 v° ; « *unum episcastorium seu fornellum* » : Château-Queyras, 1402, ADI, B 3010, f 413 r°.
2. Foyer ou conduit de cheminée (BERNARDI, 1995). « *ponere duos pilonos desubtus fornellum dicte aule* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v°.
3. Fornellus [calcis] : four à chaux. La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 3 r°.

Fossatum, fossale : fossé, synonyme de *terralium* (CATTIN, 1990, p. 106). Tallard, v. 1375, AC Tallard, DD 293 bis, f 76 r° ; Briançon, 1390, ADHA, Ms 65¹.

Fractura, frache : brèche d'un mur, cavité (BERNARDI, 1995). « *fracturam muri castris* » : Exilles, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 37 r° ; « *fracturas muri* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r° ; « *fermer avec pierre et chaussine les fraches* » : Gap, 1577, d'après ROMAN, 1918a, p. 191.

Francesia : [fenêtre] française, rectangulaire. Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 79 r°.

Freyticia, frescisse, fretissia : du prov. *frachissa*, charnière (REY, 1971 ; BERNARDI, 1995). Grenoble (Isère), 1419, ADI, B 4363.

Fulco : synonyme de *patibulum*, gibet (MAIGNE D'ARNIS). « *muris fortalicii de Upaysio versus fulcones* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 40 r°.

Fundamentum : fondation. « *quod sindici faciant chavare (sic) fundamentum* » : Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 6 r°. Voir *peason*.

Funis : corde (BERNARDI, 1995). « *pro funibus ad ligandum dicta arnesia* » : Briançon, 1354-1355, AC Briançon, CC 1, pièce 2 ; « *ballistam cum pravo fune* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r° ; « *funem magnum vocatum soastre* » : Bois-des-Ayes, 1411, ADI, B 4361, f 8 v°.

Furnus chausinale : four à chaux. Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 5 r°.

Fus [lancearum] : bois de lance (ROYER, 1923). Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.

Fust : pièce en bois composant les viretons d'arbalètes. « *fustz ou hastes de viretons empennez* » : Grenoble (Isère), 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 53 r°.

Fusta(I)lia, fustamenta : bois d'œuvre ou de charpente (BERNARDI, 1995). « *sex peciarum mayerie... sex peciis fuste* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 42 r° ; « *tres duodenas fustorum* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 39 r° ; « *fustis et postibus* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 v° ; « *de postibus et omnibus aliis fustamentis* » : Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 146 r°.

Fusterius, fustier : marchand de bois, charpentier, artisan du bois, menuisier (BERNARDI, 1995).

- G -

Galeria : galerie. « *in galeria anteriori dicti castri* » : Château-Queyras, 1411, ADI, B 4361, f 7 r°. Voir *lobia* [1].

G(u)amata : auge pour gâcher le plâtre (AIMÈS, 1965b), pour transporter le mortier et les pierres (BERNARDI, 1995, p. 219 et p. 222). « *pro duabus guamatis cum quibus lapides et morterium trahebantur* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 r°.

Gantellus : gantelet, gant de cuir ou d'étoffe garni d'écaillés ou de plates en métal (BRUN, 1951, p. 223). « *III paria gantorum* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r° ; « *II paria gantellorum ferri* » : Carmagnole, [1389-1390], ADI, B 4360, f 8 r° ; « *duo paria gandelletorum* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°.

Garda : pièce de charpente (REY, 1971). « *gardas coperti ipsius palatii* » : Embrun, 1484, ADI, B 3126, f 118 r° ; *gardes d'une bretèche* : Grenoble (Isère), 1391, ADI, B 4358 ; *gardes d'une armoire* : « *super dictas claves super quibus appositum est dictum paramantellum fecit et posuit bonas gardas fusteas* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 v°.

Garita : guérite, tour de guet (REY, 1971). Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 133 r° ; Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°. Voir *verdesca*.

Garrotus : trait de grosse arbalète (REY, 1971), synonyme de *carellum*. « *carellis que dicuntur garoti* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°.

Gayar(d) : lance dont l'extrémité est armée d'un croc en fer (DU CANGE). « *XIX lanceas gayas fusti munitas de ferris* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Gip [pica de] : du prov. *pica de gip*, battre du plâtre. « *faciendo picem gippi* » : Briançon, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 9 v°.

Gipperia : plâtrière (BERNARDI, 1995). « *II animalia que adduxerunt gippum de gipperia* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 r°.

Gipp(e)um, gyppeum : plâtre. « *graneria gippea* » : Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 v° ; « *pro calce et gipo ad claudendum III^{or} hostia dicte domus* » : Briançon, 1352, AC Briançon, CC 1, pièce 2 ; « *centum somatas gippi* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 41 v° ; « *somatas gippi* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 40 r° ; « *unum murum de gipo... de super crotonari de bono gipo* » : Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 r°/v° ; « *bono crotono gyppy* » : Serres, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 129 v°.

Girella, gerela [ferri] : girelle, cric de l'arbalète. « *albalistas de gerela de fusta* » : Baronnie, 1417, ADI, 9 B 30 bis, f 7 r° ; « *octo balistis, quatuor ad girellam* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364 et 9 B 30 bis, f 169 v° ; « *octo balistas novas bonas... quarum tres sunt de girella* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r°.

Glaciata : de *glaci(a)mentum*, renforcement de la base d'un mur par un massif de maçonnerie, incliné. « *rochia scisa et glaciata* » : Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 134 v°.

Gladius : épée, glaive. « *unum gladium lateralem* » : Pragelas, 1385, ADI, B 4349, f 8 r°.

Gorgerinus : gorgerin, maille couvrant le cou. « *XII gorgerie de mayllia* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r° ; « *gorgerias antiquas* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°.

Goteria : gouttière (POISSON, 1998). Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 144 v°.

Goyf(f)on, guoion : gond (CATTIN, 1982-1983b, p. 11). « *pro XII ostiis fenestrarum duplicatis cum clavis palmatis in quibus sunt XXIII^{or} barre ferri et XXIII gojoni* » : Embrun, 1340,

ADI, 8 B 624, f 121 v°; « *II ostiis... III^{or} gojonibus* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 r°/v°; « *pro goyfonibus positis in dicta capella* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 r°; « *duos goionos* » : Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 186 r°.

Gradus : escalier. Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Graner(i)us, granarium :

1. Grenier (pièce). Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 v°; « *aulam bassam de graneriis* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v°; Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°; « *orra seu graneria dicti castris* » : Château-Queyras, 1422, ADI, B 4364.
2. Grenier (coffre à grain). Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 v°; Château-Queyras, 1414, ADI, B 4361, f 9 r°.

Grilheta : entraves, menottes. « *III grilhetos ad opud manuum* » : Embrun, 1373-1374, ADI, 8 B 650, f 28 r°; « *quosdam greylhetos ferri brachiorum* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 4360, f 4 v°; « *duo paria grilletorum ferrorum cum bonczonis... quatuor paria ferrorum sine boczonis* » : Briançon, 1389, ADI, B 4360, f 6 r°; « *tribus parisiis grilhorum (sic) tam hominum quam mulierum* » : Vallouise, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 350 r°; « *quosdam grilletas ferri brachiorum* » : Château-Queyras, 1411, ADI, B 4361, f 7 v°. Voir *maneta*.

Guichetus : guichet, petite ouverture pratiquée dans une porte ou dans une fenêtre (REY, 1971; BERNARDI, 1995). « *una dictarum portarum est duplex cum guicheto* » : Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 29 r°; « *guicheto magne porte palatii* » : Embrun, 1367-1368, ADI, 8 B 644, f 67 v°; « *portam guicheti dicti castris* » : Upaix, 1379-1380, ADI, 8 B 652, f 75 v°.

- H -

Hasta, haste : partie en bois du vireton (allusion à la hampe d'une lance, par exemple). « *fustz ou hastes de viretons empennez* » : Grenoble (Isère), 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 53 r°.

Hermus, himetus : ancien français *helmet*, armet, heaume fermé avec une visière. « *II hermes de ferro* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°; « *XI elmes antiquos* » : Savines, 1361, ADHA, E 22; « *una himeta cum viseria* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°; « *octo almetos nigros, vernicatos novos* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r°.

Hospicium : auberge, séjour, maison (BERNARDI, 1995), couloir. « *refficere latrinas ejusdem aule et hospicia ejusdem facere... refficere hospicium* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v°.

(H)ostium : porte (BERNARDI, 1995), volet (POISSON, 1998). « *fenestrae cum hostiis et clavaturis* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81; « *ostio duplicato... pro XII ostiis fenestrarum duplicatis* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 v°; « *pro calce et gipo ad claudendum III^{or} hostia dicte domus* » : Briançon, 1352, AC Briançon, CC 1, pièce 2; « *primi hostii palatii* » : Embrun, 1369-1370, ADI, 8 B 647, f 90 r°; « *hostium duplex* » : Bramafan, 1390, ADI, 8 B 662, f 239 r°; « *duo hostia cum bochetis* » : Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 145 v°.

Huis : ouverture. « *tres merletos cum duabus huicis seu aperturis* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 v°.

- I -

Imbochare, inboch(i)are, embochare, enbochare : synonyme de *claudere* et *murare*, boucher, condamner une ouverture avec du mortier; enduire à la chaux ou au mortier (REY, 1971; SALMON, 1974; BERNARDI, 1995). « *pro aptando dicto furno seu embochiando infra* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 42 r°; « *imbochare eamdem capellam interiori et exteriori de bono morterio facto cum calce et arena... imbochare murum introitus dicte aule* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 r° et 198 v°; « *claudendi et murandi atque inbochandi foramina muri dicti castris* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.

Imparare : voir *ampa(ra)re*.

- Impeasonare** : du prov. *pieson*, fondation. « *taliter quod dicta cisterna bene et condecenter fundari in sedimine et impeasonari possit* » : Château-Queyras, 1419, ADI, B 4364.
- Implotare** : enchâsser, par exemple des bombardes dans un châssis en bois (affût, chevalot). Grenoble (Isère), 1418-1421, ADI, B 4363.
- Incassare** : enchâsser un canon dans une caisse en bois (de *incassare*, mettre dans une châsse). « *duo canonum bombarde incassati in ligno* » : palais épiscopal de Gap, 1491, ADBdR, B 1215 (2).
- Indu(e)re, enduyre** : enduire. « *ad induendum et embochandum muros anteriores* » : Château-Queyras, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 162 v° ; « *interiori vero est necessarium indure* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 r°.
- Inflechunatare** : garnir d'une pointe d'acier les carreaux d'arbalètes (CONSTANT, 1972, p. 272 et MARIOTTE, 1978, p. 241), d'après *flechon*, pointe de carreau d'arbalète (CATTIN, 1992, p. 171). « *fecit flachonos et inflechatavit VII^e carellos* » : Upaix, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 112 r°.
- Intrablamentum** : de *trabatio*, pourtraison (CATTIN, 1995, p. 205), étage (POISSON, 1998). Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 v°.
- Introytus** : entrée. « *in introitu penorum* » : Embrun, 1369-1370, ADI, 8 B 647, f 90 r°.
- Invanatura** : de *invannare*, fortifier (DU CANGE ; MAIGNE D'ARNIS). « *reperiit invanaturam magne aule delateratam in pluris locis* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.
- Istageria, stagiera** : étagère pour ranger les armes. Grenoble (Isère), 1419, ADI, B 4363.

- J -

- Jamba, jambe** : piédroit, jambage d'une porte. « *fere la jambe neva de gip* » : Upaix, 1484, ADI, B 3126, f 112 v°. Voir *thibia*.
- Janua, jenua** : porte. « *in magna janua* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 v° ; « *causa abtandi jenuam inferiorem et ponendi unum lundat* » : Briançon, 1368-1369, AC Briançon, CC 3, f 7 v° ; « *in magna janua palatii* » : Embrun, 1369-1370, ADI, 8 B 647, f 90 v°.
- Jas [furni chausinalis]** : litière (Mistral), lit de pose (BERNARDI, 1995). Fosse d'extinction de la chaux ? « *pro faciundo lo jas calsis furni chausinalis* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 38 r°.
- Jayna** : poutrelle (GRASSE, 1994-1995, vol. 3). « *unam crucem fuste jayna* » : Upaix, 1391, ADI, B 4360, f 10 r°.
- Jiserma, jusarma** : guisarme, arme composée d'une hampe munie d'un fer large et long, utilisée par les piétons pour trancher les jarrets des chevaux et pour désarçonner les cavaliers (FINÓ, 1977, p. 145) ; lance courte (COLLECTIF, 1989c, p. 72) ; grande hache (HÉBERT, 1991, p. 219). Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r° ; « *III^e jusarmas* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

- L -

- Lamina [ferri]** : feuille, plaque, lame. « *duo grosa (sic) lamina ferri* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 41 v°.
- Lancea** : lance. « *unam parvam lancam* » : Pragelas, 1385, ADI, B 4349, f 2 r°. Voir *gayar*.
- Lapicida** : tailleur de pierres, maçon.
- Lapis** : pierre. « *pro decem octo lapidibus de tallia implicatis desuper gradarium dicti palatii* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 v° ; « *lapides exscizi* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v° ; « *arestam factam de lapidibus sizis* » : Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 r° ; « *de bonis lapidibus cissis* » : Briançon, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 174 r° ; « *XXV lapidibus cadratis* » : Gap, 1408, AC Gap, BB 2, f 41 r° ; « *XII lapides bombardarum pro exprobando supradictas sex bombardas* » : Grenoble, 1418, ADI, B 4363, f 7 v°.

Lar : foyer (BERNARDI, 1995). « *lares fornellorum* » : Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, f 184 r°.

Latare : poser des lattes. « *latare de bonis postibus* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r° ; « *latare de bonis latis* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 197 r° ; « *latare de bonis et sufficientibus latis* » : Exilles, 1390, ADI, 8 B 662, f 300 v°.

Lat(h)omus : maçon.

Latrina : latrine. « *refficere latrinas ejusdem aule* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v°.

Lat(t)a : latte, volige. « *latare de bonis et sufficientibus latis* » : Exilles, 1390, ADI, 8 B 662, f 300 v°.

Laurica, lorica : armure de maille. « *auberks seu loricas* » : Savines, 1235, d'après BRÈS, 1966, p. 103 ; « *una laurica antiqua et prava* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°.

Lausa, losa : lause, dalle de pierre schisteuse. « *de grossis lapidibus seu lausis* » : Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 40 v°.

Leyata : pour *lenayca*, grosse pièce de bois, bois brut (MALLÉ, 1999, p. 418) ou pour *lia*, charge de bois (AIMÈS, 1965b). « *leyatas lignorum* » : Montorcier, 1421, ADI, B 2953, f 392 r°.

Ligamen : lien. « *bonis ligaminibus feri* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r° ; « *bonis ligaminibus seu anulis feri* » : Château-Queyras, 1399, ADI, B 3010, f 410 r°.

Lignifaber : menuisier, ébéniste, charpentier (BERNARDI, 1995) ; bûcheron (AIMÈS, 1965b).

Lignum : bois de chauffage (BERNARDI, 1995). « *pro lignis et manuobris necessariis pro comburendo ruppem* » : Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 146 v°.

Lima : lime. « *pro duabus limis ferreis : I fl.* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 123 r°.

Linda, lindaria, lundat : linteau ou seuil (SALMON, 1974 ; BERNARDI, 1995 ; POISSON, 1998). « *causa abtandi jenuam inferiorem et ponendi unum lundat* » : Briançon, 1368-1369, AC Briançon, CC 3, f 7 v° ; « *duo lindaria de super hostium* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 358 r° ; « *lindaria subteriora* » : Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 40 r°.

Li(s)tellare, lidellare : couvrir de liteaux (BERNARDI, 1995) ; décorer, peindre (REY, 1971). « *unum paramantellum postium bene et sufficienter junctum et lidellatum* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 v°.

Listellus, litel : liteau, planche étroite supportant les matériaux de couverture (POISSON, 1998). « *lisdellis* » : Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 v°.

Livellare : niveler. « *livellari circa murum ipsius citerna intro et extra* » : Château-Queyras, 1419, ADI, B 4364.

Lobia, loberia, logia [1] : galerie ornée de balustres en bois, servant de grange dans la vallée du Queyras (TIVOLLIER, 1913, p. 142). « *correarium seu logiam* » : Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 29 r°. Voir *galeria*.

Logia [2] :

1. Loge, cabane (POISSON, 1998). « *logiam existentem in angularum muri dicti castris a parte viridarii* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°.
2. Poste de garde. « *logiam seu deffensam* » : Serres, 1358-1359, ADI, 8 B 634, f 122 r° ; « *quod quilibet hominum infra scriptorum habeat in logia sua unam balistam de torno* » : Sisteron, 1368, d'après LAPLANE, 1843, t. 1, p. 520.
3. Bûchers où sont brûlés les hérétiques Vaudois. « *pro expensis et salario carpentatorum qui logias dictorum combustorum construxerunt, quam etiam pro expensis illorum qui paleas et ligna ad dictas logias apportaverunt* » : Vallouise, 1384, ADI, B 4352.

Lueya : emplacement, enclos. Tallard, v. 1375, AC Tallard, DD 293 bis et 1396, ADHA, Ms 151¹ ; « *lueyam casalis* » : Gap, 1444, AC Gap, CC 2.

Lumbar[ia] : ceinture lombaire. « *III^e lumbaria quorum sunt duo sine croquo* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°.

- M -

Machafer, machiferrum, magiferrum : mâchefer (scories provenant de la combustion du charbon et produisant des cendres). « *pro piscando machaferro et theolis* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v° ; « *magifferri pisatis* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Machicol : type de tour pour tendre les arbalètes. « *XII machicolz de boix atendre arbalestres* » : Grenoble (Isère), 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 52 r°.

Macia : pour *massa*, masse. « *maciarum ferrearum* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 v°.

Mahon : du prov. *maloun, mahoun*, carreau de terre cuite (BERNARDI, 1995), brique à carreler (REY, 1971). « *C mahonibus terreis* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 r° ; « *de bonis quarronis sive maonis* » : Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 v°.

Malh : masse, maillet (BERNARDI, 1995). « *pro malis emptis ad opus molendinis et pro quibusdam aliis edificiis faciendis* : VIII l., XIII s. » : Montorcier, 1332-1333, ADI, 8 B 616, f 85 r° ; « *mallium* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 v°.

Mal taillié, mantaillié : du lat. *maltellus* (DU CANGE), « *clavus figendis tegulis accommodatus* » : gros clou à latte, jusqu'à un pied de long ; gros clou en fer forgé : Vars, 1890 (MALLÉ, 1999, p. 419). « *pro VI^e clavellis vocatis maltallies* » : Château-Dauphin, 1365-1367, ADI, 8 B 642, f 58 v° ; « *maltalhas sive claves* » : Embrun, 1458, ADI, B 4365 ; « *quatuor duodene de maltalhiatis de quibus duodecim ipsorum habebant unum ped. longitudinis... alie tres duodene erant de medio ped.* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 101 v°.

Manescallus : maréchal-ferrant (LÉVY, 1966). Gap, 1407-1408, AC Gap, BB 2, f 37 r° et f 43 r°.

Maneta :

1. Menottes, fers aux mains. « *quosdam manetas fereas* » : Château-Queyras, 1414, ADI, B 4361, f 9 r°.
2. Courroie, pièce du baudrier. « *novem tiriboudrierorum garnitorum crochiis et manetis* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 62 v°.

Mangia : pour *manica*, gant (HÉBERT, 1979a, p. 25). Briançon, 1354-1355, AC Briançon, CC 1, pièce 2.

Mantelamenta : dispositif de mantelets. « *quod fiant de novo corserie juxta merletos et mantelamenta* » : La Bâtie-du-Pont, 1484, ADI, B 3126, f 83 v°.

Mantellus : mantelet, volet de créneau protégeant le tireur (REY, 1971), synonyme de huchette (POISSON, 1998). « *unum mantelletum in quodam merleto* » : Serres, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 130 r° ; « *mantellum cum duabus vorvellis ferreis* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

March : de *mar*, revêtement de sol en mortier ou en plâtre dans le Briançonnais (MALLÉ, 1999, p. 419). « *quod teretur camera fornelli de marchio, calce et arena* » : Château-Queyras, 1388, ADI, B 3010, f 416 r°.

Margiare : de *mar*, installer ce type de revêtement. Briançon, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 9 v°. Voir *marchio* et *pavire*.

Marmoreus : en marbre. Désigne aussi toute pierre blanche et polie. « *lapides marmoreos* » : La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 8 r°.

Marron, marrou : contrepoids (MISTRAL ; AIMÈS, 1965b). « *pro marrono janue Jaussaude* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 30 v°.

Massia : arme de choc (AIMÈS, 1965b). « *massias de guerra* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Massica, mans(s)icio : massif de maçonnerie, glacis (REY, 1971), talus. « *quod fundamentum ipsius turris fiat totum massissium* » : Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 5 v°.

Massonerius : maçon.

Mayeria, maheria :

1. Bois d'œuvre (REY, 1971; SALMON, 1974). « *pro mayheria II^{orum} parium compedum* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 r° ; « *sex peciarum mayerie... sex peciis fuste* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 42 r° ; « *lapidibus, calce, arena et mayeriis neccessariis* » : Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 36 v°.
2. Matériau de construction en bois ou en pierre (DEVAUX, 1912; CATTIN, 1990, p. 107 et POISSON, 1998). « *tertiam partem lapidum et mayerie* » : Gap, 1368-1373, ADI, B 3746 ; « *certa quantitate maherie* » : Briançon, 1388-1389, ADI, 8 B 660, f 359 r°.

Mel(e)se, mel(e)ze, maleyzina : mélèze (BERNARDI, 1995). « *due claves de bono meleso... rotam dicti fornelli de bono melezo... bonis trabibus melsi* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r°/v° ; « *sex postes maleyzinas* » : Bois-des-Ayes, 1397-1398, ADI, 8 B 671, f 30 v° ; « *bonis postibus melezi* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 r°.

Menut : pierres de blocage (JACQUIER, 1994, p. 81), moellons. « *lapidum menutorum* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°.

Merle(tus), merlus : merlon. « *III sedibus merletorum* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 123 v° ; « *mantellare merletos* » : Exilles, 1390, ADI, 8 B 662, f 301 r° ; « *antepectora et merletos* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v° ; « *tres merletos cum duabus huicis seu aperturis* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 v°.

Merlotare : créneler. « *curtis murata et merlata* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81 ; « *ipse turres merlatentur cum bonis antepectoribus* » : Briançon, 1393, ADHA, Ms 65¹.

Millier : désigne la longueur des clous, d'après JENZER, 1994, p. 452.

Minator : mineur, sapeur. La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 4 v°.

Minjaria, minjoria, manjoria : mangeoire. « *minjarias equorum de bono muro cum rastellis ibidem necessariis* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r° ; « *unam mingoriam de calce et sablone* » : Exilles, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 342 v° ; « *manjorias seu crupias* » : Château-Queyras, 1397-1398, ADI, 8 B 671, f 143 r° ; « *II minjourie equorum* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°.

Modium, mens : muid, unité de mesure de la chaux, 1 muid = 16 setiers (DEVAUX, 1912; AIMÈS, 1965b). « *XXXV modiorum calcis* » : Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 38 r° ; « *modiis calcis* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 r° ; « *LX modiis calcis* » : Briançon, 1388-1389, ADI, 8 B 660, f 359 r° ; « *viginti modia calcis* » : Briançon, 1396, ADHA, Ms 65¹.

Molar(e) :

1. Massif plus ou moins élevé, sur lequel est construit un château. « *castrum situatum est in quodam altissimo molari ruppee* » : Briançon, 1339, ADI, 8 B 24, f 64 r° ; « *molare de castellario* » : Saint-Firmin, 1376, ADI, B 3, f 24.
2. Emmotter. « *ordinaverunt apud Ayam turrem veterem reparari et alias ibidem molare* » : Laye, 1375, ADHA, G 1982.

Montan(t) : montant en bois ou en métal. « *alia arbore appellata montan longitudinis quatuor cannarum* » : Embrun, 1458, ADI, B 4365.

Monorus : pour mahon, mallon, carreau de terre cuite, brique. Grenoble (Isère), 1391, ADI, B 4358.

Morallonus : moraillon, pièce de serrure mobile à charnière et percée d'une fente. « *causa abtandi jenuam et seram videlicet morallonem ipsius seram* » : Briançon, 1368-1369, AC Briançon, CC 3, f 7 v°.

Morterium :

1. Mortier composé de chaux, de sable et d'eau. « *de bono morterio facto cum calce et arena* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.
2. Mortier de cuisine. « *unum morterium lapideum cum uno pistono* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°.

Mueta : tourelle, abri de guetteur, en bois (POISSON, 1998). « *unam muetam fusteam... aliam muetam que est supra portam* » : Bois-des-Ayes, 1365-1367, ADI, 8 B 642, f 14 r°.

Mundare : nettoyer. « *pro curando et mundando peasonis seu fundamenta omnium murorum* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 v°.

Mureta : muret, mur de faible épaisseur ou de faible hauteur (BERNARDI, 1995). « *feci fieri muretam bonam et sufficientem, omnia cum calce et arena* » : Le Noyer [1411-1426], d'après REQUIN, 1912, p. 241.

- N -

Nuceus : en noyer. « *unam archam de nuce* » : Upaix, 1391, ADI, B 4360, f 10 r° ; « *unam archam de postibus nucis* » : Exilles, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 342 v°.

Nux : noix, pièce de l'arbalète. « *pro aptando nuces et firmando dictas ballistas* » : Briançon, 1344, AC Briançon, CC 1, pièce 1 ; « *ballistas sine nucibus* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r° ; « *quinque ballistas quarum tres sunt sine nucibus* », Bois-des-Ayes, 1411, ADI, B 4361, f 8 v°.

- O -

Oleum, olivum : huile. *Composant du mortier* : « *pro oleo in planchie turris implicato* » : Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 185 v° ; « *ulivi, oleo cleyres de lines* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r° ; *graisse des arbalètes* : « *oleo pro ipsis ungendis* » : Mentoulles, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 18 r°.

Onerrius : d'onus, charge, fardeau. « *XII onerriorum cum quibus portabatur aque ad faciendum morterium* » : La Bâtie-du-Pont, 1374-1379, ADI, 7 B 36, f 8 v°.

Operatorium : atelier, fabrique (AIMÈS, 1965b). « *apud Castrum Cadracii ante operatorium capelle Beate Katherine* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 3010, f 418 v°.

Orreum : grenier (AIMÈS, 1965b), entrepôt (BERNARDI, 1995). « *orrea seu granerum dicti castr* » : Château-Queyras, 1422, ADI, B 4364.

Ovum : œuf. *Composant du mortier* : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°.

- P -

Palenchium, palanchium :

1. Barre de fermeture d'une porte (POISSON, 1998).
2. De *palich*, palissade (BLIECK, 1998, p. 203).
3. Pieu en bois fiché dans le sol utilisé comme défense en avant d'une muraille (EMBRUN s.d., p. 39). Palanquer signifie « *munir de murs de retranchement faits de troncs d'arbres, de gros pieux jointifs plantés verticalement* » (PETIT ROBERT). Embrun, 1360, d'après GUILLAUME, 1884b.

Paleum : poteau, pieu (POISSON, 1998) et, par extension : *palicium*, palissade. « *ex causa faciendi palium et tornaffol qui est ante domum Johannis Rodulphi* » : Briançon, 1368-1369, AC Briançon, CC 3, f 7 r°.

Palicium : palissade (REY, 1971 ; POISSON, 1998). Bois-des-Ayes, 1365-1367, ADI, 8 B 642, f 14 r° ; La Bâtie-du-Pont, 1366, ADI, 8 B 640, f 20 v° ; Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 39 r° ; Upaix, 1397-1398, ADI, 8 B 671, f 245 r°. Voir *paleum*.

Palistrata : de *pal*, poteau et *palissata*, palissade. Château-Dauphin, 1470, ADI, B 3124, f 40 r°.

Palma, palmae ; palmus, palmi : palme (mesure de longueur).

Panna : panne, pièce de bois qui supporte les chevrons. « *deypannatam* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.

Pan(n)um, pan(n)us :

1. Pan de toiture ou de mur. « *unam ampam fusteam supra portam longitudinis panni muri* » : Château-Dauphin, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 159 v°.
2. [*Pannum plumbi*], tôle en plomb pour couvrir les toits. « *pannos plumbi* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 35 r°.

3. Tapisserie, bannière, drap. Champsaur, 1369, ADI, B 3007, f 311 r°; « *super bancum est unum panum viride* » : palais épiscopal de Gap, 1491, ADBdR, B 1215.

Pansa : de *panseria*, *pancerea* (DU CANGE) : « *lorica, italica panzeria, quae scilicet ventrem tegit, quem nostri panse vocant* », armure de métal rigide, protégeant le ventre. La pansière est moins lourde que les plates. Carmagnole, [1389-1390], ADI, B 4360, f 8 r°; « *due panse* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°.

Pansiera, panseria : du prov. *pansiero* (Mistral), panne disposée sous les chevrons. Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Parabanda : garde-corps, parapet, rampe d'escalier (BERNARDI, 1995). Réotier, 1367-1368, ADI, B 644, f 13 r°.

Parabandare : *parabander*, c'est-à-dire renforcer avec des planches. « *quod pons introitus palatii fiat de novo et quod parabandetur a parte anteriori de bonis postibus* » : Embrun, 1390, ADI, B 662, f 195 r°.

Parafolhium : latte, volige (BERNARDI, 1995); planche de sapin (REY, 1971). Château-Queyras, 1339, ADI, B 24, f 78 v°; « *ferro albo pro parafolhiis ad coperiendum pomellos* » : Embrun, 1458, ADI, B 4365.

Paramantellum : armoire en bois. « *in paramantello prime aule ubi tenetur curia* » : Embrun, 1340, ADI, B 624, f 123 r°; « *paramantellum postium... per medium dicti paramantelli posuit unam perticam in qua posita sunt dicta arnesia* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 30 bis, f 171 v°.

Paramentum : tambour de porte (SAUZE, 1984, p. 31). « *pro reparando salam paramenti a parte Sancti Crispini* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 r°; « *aula vocata aula paramenti* » : Embrun (palais archiépiscopal), 1508, ADI, B 3010, f 771 r°.

Parapectus : parapet, garde-fou. « *parapectora et merleti* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, B 655, f 29 v°.

Par(i)et : mur (DEVAUX, 1912), cloison (BERNARDI, 1995). « *pariete aule* » : Upaix, 1363-1365, ADI, B 640, f 41 v°; « *parietem furni* » : Upaix, 1367-1369, ADI, B 644, f 39 v°; « *parietem seu pannum muri barrii* » : Upaix, 1380-1381, ADI, B 653, f 36 r°.

Pavesius : pavois, grand bouclier utilisé par les arbalétriers. « *XII clipeos sive pavesia* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°.

Pavillion [ad modum] : voir *foresia*.

Pavimentum : pavement (BERNARDI, 1995) de briques ou de pierres (REY, 1971) ou parement maçonné. Château-Dauphin, 1336, ADI, B 30, ff 72-81; Montalquier, 1384-1385, ADI, B 655, f 28 v°.

Pavire : battre la terre, aplanir, niveler, paver (BERNARDI, 1995). « *de margiando et paviendo planum logie dicti castris* » : Briançon, 1382-1383, ADI, B 654, f 9 v°; « *solari seu paviri* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 3010, f 417 v°. Voir *margiare*.

Peason, peazon : du prov. *pieson*, fondation (SALMON, 1974; BERNARDI, 1995). « *peazonem seu fundamentum dicti muri* » : Upaix, 1380-1381, ADI, B 653, f 36 v°; « *murum depeasonatum* » : Upaix, 1390-1391, ADI, B 662, f 173 v°; « *pro curando et mundando peasonis seu fundamenta omnium murorum* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 v°.

Pecia [fuste, mayerie] : pièce de bois, planche (POISSON, 1998). « *sex peciarum mayerie... sex peciis fuste* » : Upaix, 1363-1365, ADI, B 640, f 42 r°; « *peciis fuste de mersen* » : Embrun, 1367-1368, ADI, B 644, f 67 r°; « *L peciarum mayerie* » : Chorges, 1369-1370, ADI, B 647, f 91 r°; « *XII pecias mayerie* » : Briançon, 1382-1383, ADI, B 654, f 9 v°; « *peciarum mayerie* » : Exilles, 1390, ADI, B 662, f 301 r°.

Pedis [balista] : arbalète à pied (système de tension). « *duarum balistarum... quarum una tenditur cum tallolia et alia ad pedem* » : Château-Dauphin, 1367-1369, ADI, B 644, f 30 v°; « *octo balistis... quatuor ad pedem* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.

Pegie : synonyme de *picias*, poix (colle). Grenoble (Isère), 1419, ADI, B 4363.

Pellis : peau. « *quinque pellium seu coriorum boum clavellatarum et positarum in magna*

porta » : Embrun, 1367-1368, ADI, 8 B 644, f 67 v° ; « *quatuor saci de pelle pro pulveribus bombardarum* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 64 r°.

Penus : cellier, cave. « *in introitu penorum* » : Embrun, 1369-1370, ADI, 8 B 647, f 90 r°.

Pertica : perche (BERNARDI, 1995), potence (POISSON, 1998). « *perticis de meleze* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 v° ; « *una pertica pro tenendo arnesia* » : Upaix, 1391-1392, ADI, 8 B 664, f 23 r° ; « *unam perticam in qua posita sunt dicta arnesia* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 v°. Voir *salice*.

Picator [lapidibus] : de *pica*, pic du tailleur de pierre. Briançon, 1484, ADI, B 3126, f 120 r°.

Pignonus :

1. Mur pignon. « *altietur ac levetur altitudinis condecens ad modum pignoni* » : Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 r° ; « *in pignonis dicti stabuli* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r°.
2. Synonyme de corbeau. « *pignonos seu bochetos* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°.

Pila [pontis] : pile d'un pont. « *quandam pilam ad constructionem cujusdam pontis Claperie Durencie* » : Embrun, v. 1400, ADI, B 3728.

Pilatus : de *pila*, auge, récipient pour l'eau. « *quinque paria terratum sive pilatum parvorum* » : Carmagnole [1389-90], ADI, B 4360, f 7 v°.

Pil(l)onum : pilier (POISSON, 1998), contrefort. « *unam fileriam cum duobus pilonis* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 356 v° ; « *unum pilonum seu acoam* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 v° ; « *aptare crotonum videlicet pilonum dicti crotoni videlicet ponere unum trabem grossum* » : Château-Dauphin, 1484, ADI, B 3126, f 83 v°.

Pinguedo : saindoux, graisse (*sagimen*). Grenoble (Isère), 1419, ADI, B 4363.

Piscare : piler, broyer (LÉVY, 1966). « *calcis et arene bene et perfecte piscatem* » : Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, f 184 r° ; « *tegulam pisatam* » : Saint-Bonnet, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 26 v° ; « *pro piscando machaferro et theolis* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v° ; « *magifferri pisatis* » : Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Planchia : grosse planche (CATTIN, 1993, p. 129). Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 356 v° ; Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 358 r°.

Planchi(a)mentum : plancher ; tablier d'un pont (synonyme de *clapo*). « *planchiamento fusteo de trabibus melesinis* » : Embrun, 1365, ADI, 8 B 640, f 65 r°. Voir *esclapa*.

Planchi(a)re : couvrir de planches (POISSON, 1998). « *qui planchiaverunt aulam magnam castri bonis trabibus* » : Réotier, 1370, ADI, 8 B 647, f 105 v° ; « *planchire de bonis postibus* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 356 v° ; « *replanchiare tres bertrachias* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364. Voir *trabs*.

Planc(hi)um : plancher, étage. « *pro primo gradario et ejus planco* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 r° ; « *tribus planchiis turris Sancti Boneti* » : Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, f 184 r° ; « *plancum logie dicti castri* » : Briançon, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 9 v° ; « *refficere planca et terraciam ejusdem foganhie* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v° ; « *tres plancos magne turris* » : Briançon, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 174 r°.

Planchonare : voir *potare*.

Pla(u)stro : plâtre (BERNARDI, 1995). Exilles, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 70 v°.

Plata :

1. Armure faite de lames de fer ou d'acier, cuirasse. « *XI paria de platis coopertis de fustonyo* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r° ; « *platis seu alberjonis mallie* » : Briançonnais, 1343, Grande Charte ; « *novem plate* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r° ; « *octo coyassiarum seu plactarum copertarum qualibet pelle nova* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 r° ; « *duodecim coyassias sive platis* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.
2. Dalle ou lauze. Gap, 1577, d'après ROMAN, 1918a, p. 190.

Platellum, platellus : planche épaisse pour les planchers (POISSON, 1998). Exilles, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 72 v°.

Platina : plates, armure, cuirasse. « *decem platinas sive corracas* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°.

Plot : poteau, billot (SALMON, 1974; POISSON, 1998), pièce de bois équarrie (DEVAUX, 1912), affût ou chevalet d'une arme à feu. « *pro una trabe sive plot* » : Grenoble, 1418, ADI, B 4363; « *duos plotos fuste in quibus affiguntur due bombardelle* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 65 v°.

Polire : aplanir, polir. « *dictas cameras ut melius poterit calce et arena polire* » : Saint-Bonnet, 1381, ADI, 8 B 72, f 184 r°.

Pomel : pommeau (BERNARDI, 1995), support de la bannière seigneuriale. « *pro XLVIII libris plombi implicatis in copertura pomellorum dicti palacii* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 v°; « *duo trabes quercorum pro faciendo cruziatam que portabit pomellum dicte turris* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Pons :

1. Pont d'échafaudage en bois, passerelle (POISSON, 1998). « *quinque pontibus* » : Château-Dauphin, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 146 v°; « *unum pontium super ipsam turrim ad ejus attractum trahendo* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°; « *unum pontem seu ambulatorium* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 v°; « *pontem de cima egredari usque ad portam turris de fustis meleses* » : Montorcier, 1484, ADI, B 3126, f 128 r°.
2. Pont dormant. « *pontis introitus dicti palacii* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 r°; « *pontem existentem ante dictum hostium* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°.

Pons levatorius : pont levis. « *unius pons levatorius ad ingressum ipsius turris* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81; « *ponte levatorio de Exiliis* » : Exilles, 1365-1367, ADI, 8 B 642, f 14 v°; « *reparari faciant cursorum presentis [civitatis], portaliaque et revellinos et pontes levadissos* » : Gap, 1415, AC Gap, BB 3, f 15 v°.

Pontilh, pontile, pontilium :

1. Etaï, de *pontilhar*, étayer (BERNARDI, 1995). « *III^{or} peciis et dymidia de meleze longitudinis quinque cannarum implicatis in pontibus fornellorum* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 v°; « *uno pontherio de sapo* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 176 v°; « *pontilhiis arbasteriis* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 197 r°; « *crochis positus in pontilhiis... ad ponsilhandum (sic) dictum furnum* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 27 v°.
2. Balcon, « porche soutenu par des colonnes » (DU CANGE), échafaudage? « *XX^a cordis emptis ad ligandum pontilia murorum* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 r°.

Porta : porte. « *portalis donjoni* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 41 v°; « *porta duplex* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 r°.

Post(is) : planche, madrier; planche utilisée dans les cloisons et les planchers (GONON, 1973, p. 21). « *postium novis* » : Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 29 v°; « *pro seylando postes* » : Réotier, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 7 r°; « *fustis et postibus* » : Embrun, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 196 v°; « *coperire de bonis postibus bene firmatis cum bono clavino* » : Exilles, 1390, ADI, 8 B 662, f 300 v°; « *postium leneyssorum melesi* » : Château-Queyras, 1399, ADI, B 3010, f 410 v°.

Po(s)tare : planchéier (BERNARDI, 1995). « *postare et crotonare bene et sufficienter* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 199 r°.

Posterl(l)a, posterna : poterne, porte dérobée (SALMON, 1974); échiffe (REY, 1971). Mentoulles, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 18 r°; Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 r°; Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 38 r°; Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 r°; Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 171 v°; Briançon, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 174 v°.

Poysera : pour *pozaire* (LÉVY, 1966), seau à puiser de l'eau. « *uno poysera in citerna cum funibus* » : Upaix, 1391-1392, ADI, 8 B 664, f 23 r°.

Presepe : synonyme de *cupria*, mangeoire, crèche (BERNARDI, 1995). « *refficiatur presepe seu cupria que est in fundo dicti palacii* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 r°; « *fieri in dicto stabulo unum presepe sive cupria* » : Ubrieux (Drôme), 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 147 r°.

Pulvis : poudre composée de soufre, de salpêtre et de charbon de bois. Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363; Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 62 r°.

Puteum, puteus : puits. Briançon, 1388-1389, ADI, 8 B 660, f 359 r°; « *ad modum putey* » : Château-Queyras, 1398, ADI, 8 B 671, f 144 r°; « *unum puteum aque vive* » : Rambaud, [1411-1426], REQUIN, 1912, p. 241.

- Q -

Quadratus : mesure au carré. « *tresdecim cannis et dymidio quadratis* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 28 v°.

Quayrel, queyrel : du prov. *caire*, quartier de bois. « *LXV quayrellis cum dymidio de meleze longitudinis quemlibet VI canarum implicatis in coperto dicti palacii* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 r°.

- R -

Raffurnus calcis : four à chaux. « *tribus rafurnis de calce* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81; « *calcis raffurni* » : Briançon, 1396, ADHA, Ms 65¹.

Rastell(eri)us, rastrus :

1. Râtelier aménagé dans une écurie, dressoir (GRASSE, 1994-1995, vol. 3). « *fiat rastellum longitudinis dicti stabuli* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 r°; « *minjarias equorum de bono muro cum rastellis ibidem necessariis* » : Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r°.
2. Râtelier pour ranger les armes. « *unum rastellerium novum fusteam* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 171 v°.
3. Construction en bois, défense avancée d'un château pour éviter l'échalade. Sorte de cheval de frise. « *rastellos de fusta ad finem quod non posset eschalari* » : Château-Dauphin, 1362-1364, ADI, 8 B 638, f 159 r°; « *pro factura quatuor rastellorum* » : Château-Dauphin, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 v°; « *pro faciundo rastellarum boyssonarum... fortalicium Upasii circumquaque* » : Upaix, 1391-1392, ADI, 8 B 664, f 21 v°.
4. Synonyme de herse (AIMÈS, 1965b).

Raterius : pièce en sous-sol, prison, cellier (REY, 1971). « *ad finem quod captivi non possint exire dicto raterio* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°; « *primum plancum de supra raterium* » : Montorcier, 1484, ADI, B 3126, f 128 r°.

Raupas : marchandises. « *una pertica pro tenendo arnesia, raupas* » : Upaix, 1391-1392, ADI, 8 B 664, f 23 r°.

Reborsamentum : action de reboucher, crépir ou rejointoyer (de *rebocar*, enduire grossièrement, d'après BERNARDI, 1995). Grenoble (Isère), 1419, ADI, B 4363.

Receptum : mur d'enceinte, muraille. Briançon, 1339, ADI, 8 B 24, f 66 r°; « *quoddam receptus mureus* » : Queyrières, 1339, ADI, 8 B 24, f 71 r°.

Reducere (se) : se réduire, se retirer temporairement dans un lieu fortifié. « *se et bona sua reducere et recolligere in castro et fortalicio de Buysardo* » : Buissard, 1376, ADHA, G 1982.

Remove : « repasser un toit », c'est-à-dire remplacer les tuiles ou les essandoles. « *in removendo essandolis emendis* » : Upaix, 1343-1344, ADI, 8 B 629, f 50 v°; « *in recoperiendo et removendo coperturam dicti castri* » : Château-Queyras, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 4 v°.

Replanchiare : réparer avec des planches. « *replanchiare tres bertrachias* » : Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Replantum : massif en bois sur lequel s'appuie un escalier? « *replantum quod est scitum ante ostium turris ubi firmatur dictus gradus* » : Briançon, 1484, ADI, B 3126, f 120 r°.

Represia : voir *corseria*.

Revellinum : ravelin, de l'italien *rivellino*, « qui oblige l'ennemi à se révéler » (FAUCHERRE, 1989, p. 109), demi-lune, barbacane améliorée. « *claves pontium et revelhinorum dicte*

civitatis » : Gap, 1378, AC Gap, AA 5, article 57 ; « *portam revellini* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r° ; « *revellini portalis de Planiole* » : Embrun, v. 1400, ADI, B 3728 ; « *revelinum ante portam cum calce et arena* » : Rambaud, [1411-1426], REQUIN, 1912, p. 241 ; « *revellinum ante portam ut in alio castro* » : La Bâtie-Vieille, [1411-1426], REQUIN, 1912, p. 241 ; « *reparari faciant cursorum presentis [civitatis], portaliaque et revellinos et pontes levadissos* » : Gap, 1415, AC Gap, BB 3, f 15 v° ; « *causa acuchandi revellinum* » : Château-Queyras, 1418, ADI, B 4364.

Reversal : armes destinées à être précipitées sur les assaillants, comme les pierres (LÉVY, 1966). Désigne aussi une arme de jet (mention d'une grande arbalète de revers au palais apostolique d'Avignon en 1369, d'après BUTAUD, 2001, t. 2, p. 546). « *XIII balistas de reverso* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Rompitura, rompua : du prov. *rompedura* (LÉVY, 1966), trou dans un mur. « *reparer la rompua de la cortina* » : Upaix, 1484, ADI, B 3126, f 112 r°.

Roncinus, ronzinus : roncin. Château-Queyras, 1368, AC Briançon, CC 3, f 2 v° ; Champsaur, 1369, ADI, B 3007, f 311 v°.

Rondella, rudella : rondache, petit bouclier rond (synonyme de targe). « *rodellarum* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 60 v° ; « *octo targiarum seu rondellarum novarum* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 r° ; « *octo roddellas novas* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r°.

Rota :

1. Roue d'un engin de levage. Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 123 v°.
2. Écran placé devant un foyer de cheminée (BLAISE). « *rotam dicti fornelli de bono melezo* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r°.

Rup, rub : poids de 25 livres utilisé en Piémont et dans les Alpes-Maritimes (MISTRAL ; AIMÈS, 1965b). « *quinque rup de salpêtre* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 r° ; « *de salpêtre quinque rupos* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r°.

- S -

Sablon : sable grossier (GONON, 1973, p. 20). Briançon, 1388-1389, ADI, 8 B 660, f 359 r° ; Exilles, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 342 v°.

Sagita : flèche, synonyme de carreau d'arbalète. « *carcays cum sagitis magne baliste* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Salada : casque à couvrir-nuque et à visière, synonyme d'armet. « *III^{or} saladarum nigrarum cum viseria... III^{or} saladarum cum viseria* » : Bramafan, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 60 r°.

Salix [perticis de salice] : saule. Le charbon de bois de saule est un composant de la poudre : Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.

Salpetra(e), saupetra(e) : salpêtre, composant de la poudre. « *de salpêtre quinque rupos* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r°.

Sap : sapin. « *uno pontherio de sapo* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 176 v° ; « *III^{or} postes de sap* » : Bois-des-Ayes, 1397-1398, ADI, 8 B 671, f 30 v°.

Saquemens : homme de sac et de corde, de *saquemain*, sac, pillage (LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, 1875-1882 ; CONTAMINE, 1972, p. 253). Exilles, 1357-1360, ADI, 8 B 634, f 37 r°/v°.

Saumata, somata : charge.

1. Mesure du sable. « *somatis arene* » : Upaix, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 43 v° ; « *centum saumatis arene* » : Gap, 1406, AC Gap, BB 2, f 5 r°.
2. Mesure de la chaux (CATTIN, 1980-1981, p. 20). « *somatis calcis* » : Upaix, 1382-1383, ADI, 8 B 654, f 43 v°.
3. Mesure du plâtre. « *centum somatas gippi* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 41 v° ; « *somas gippi... dictarum somatarum que sunt in universo XI^e LIII* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 40 r°/v° ; « *sex somatas de gippa* » : Serres, 1484, ADI, B 3126, f 62 v°.
4. Charge quelconque. « *una saumata arnessiorum* » : Bois-des-Ayes, 1368, AC Briançon, CC 3, f 1 v° ; « *tres saumatis sclaparum* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 r°.

Saumerius : cheval de somme. Briançon, 1348-1349, AC Briançon, CC 1, pièce 1; Château-Queyras, 1368, AC Briançon, CC 3, f 2 v°; Embrun, 1368, AC Briançon, CC 3, f 3 v°.

Savel : sable grossier (DEVAUX, 1912; SALMON, 1974), sablon pour la fabrication du mortier (REY, 1971). Grenoble (Isère), 1391, ADI, B 4358. Voir *arena*, *sablon*.

Scachura : du prov. *estanco*, réservoir, mur de soutènement (mur de *restanque*). « *una scachura que erat in pede dicte turris* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 r°.

Scala :

1. Échelle. « *tres escalerie de trabibus et postibus* » : Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 132 v°; « *pro duabus scalis* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 122 r°; « *pro scalis fiendis in dicta turri pro portando materiam* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 r°.
2. *Scallon(a)* : marche d'escalier ou barreau d'échelle (BERNARDI, 1995). « *unam scalam XIII scalonorum* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 65 r°; « *reffici marchas sive scallonas de novo egradarii* » : Montorcier, 1484, ADI, B 3126, f 128 v°.

Scindula : voir *essandola*.

Sclapamentum : de *sclapar*, garnir de planches (AIMÈS, 1965b), mode de couverture avec des esclapes. « *refficere sclapamentum et terraciam dicte magne aule* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v°. Voir *esclap*.

Scutum : écu (bouclier). Abriès, 1265, d'après FALQUE-VERT, 1997, p. 114; « *XX scuti ad arma domini* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°; « *XVIII scutos* » : Savines, 1361, ADHA, Marquisat de Savines, E 22; « *unum scutum* » : Pragelas, 1385, ADI, B 4349, f 8 r°; « *due scuti non munit* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°; « *unum scutum pravum* » : Château-Queyras, 1401, ADI, B 3010, f 419 r°.

Sedimmen : radier de fondation. « *pro faciendo ipsam citernam et sedimmen* » : Château-Queyras, 1419, ADI, B 4364.

Sella : selle de cheval. « *unam cellam de jostis magnam... unam cellam de guerra* » : Savines, 1361, ADHA, E 22.

Senepa, senechia, cenepa : gros clou à tête large utilisé pour fixer les essandoles et les bois de charpente; pointe métallique (CATTIN, 1993, p. 131); petit clou (CATTIN, 1995, p. 204). « *pro II^m eschandolarum, pro senepis* » : Serres, 1358-1359, ADI, 8 B 634, f 122 v°; « *XII milleris ceneparum seu clavorum* » : Château-Queyras, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 164 v°; « *essandolis cum senepis* » : Serres, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 129 v°.

Ser(r)a, serralh(i)a, sarallie : serrure. « *pro clave et sera* » : Exilles, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 72 v°; « *armariorum serralharum* » : Saint-Bonnet, 1382, ADI, 8 B 72, f 186 v°; « *unius sere sive sarralhe* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 r°; « *in dicto hostio unam bonam seram cum vetu seu verollo* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.

Serrare : scier. « *pro serrando duabus trabibus* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°.

Serratura : système de fermeture. Bramafan, 1390, ADI, 8 B 662, f 239 r°.

Servellaria, servelleria : cervelière, calotte de fer couvrant le crâne, utilisée par les brigands (BRUN, 1951, p. 218). « *una cervelleria sine alberjonamento* » : Briançon, 1352, AC Briançon, CC 1, pièce 2; « *una cervelleta... una cervellaria* » : Savines, 1361, ADHA, E 22; « *unam cerveleriam* » : Pragelas, 1385, ADI, B 4349, f 1 v°; « *tres servellerie* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°.

Signum : panonceau, bannière (REY, 1971). « *XI pavesia nova singuleta signo domini dalphini* » : Carmagnole, 1389-1390, ADI, B 4360, f 8 r°.

Sindria : cintre [d'arbalétrier], (BERNARDI, 1995). « *una sinta (sic)* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 r°; « *sindrias albaristeriorum* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 36 r°.

So(u)astre : câble de corde (AIMÈS, 1965b). « *funem magnum vocatum soastre* » : Bois-des-Ayes, 1411, ADI, B 4361, f 8 v°.

Socius : serviteur, aide, associé (BERNARDI, 1995). En Provence, le *socius* est aussi un compagnon d'armes (ADBdR, B 1521, 1355-1356). « *Johanni Sismundi et aliis sociis suis de Rometa qui steterunt in dicto furno* » : Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 29 r°.

Solare : voir *pavire*.

Solerium, solerius : étage (REY, 1971 ; BERNARDI, 1995), plancher (BERNARDI, 1995 ; POISSON, 1998), sol. « *in secundo solerio* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r° ; « *unum pulcrum solerium* » : Rambaud, [1411-1426], REQUIN, 1912, p. 241 ; « *duo soleria de novo* » : La Bâtie-Neuve, [1411-1426], REQUIN, 1912, p. 241.

Sol(li)um :

1. Pour *solerium*, plancher, étage, sol. « *sollium magne aule* » : Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 38 v° ; « *solum dicte camere* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 3010, f 417 v°.
2. Sole d'un four. « *foerium sive solum dicti furni* » : Upaix, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 173 v°.

Som(i)er(i)us : sommier, pièce de charpente placée entre un poteau vertical et la poutre principale d'un plancher (REY, 1971 ; POISSON, 1998). Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 v°.

Sotulum, soturnum, suturnum, soturnus : sous-sol ou pièce située au rez-de-chaussée, cellier (REY, 1971). « *suturnum sive cellarium* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.

(S)pan(us) : pan, empan, équivalent à la 8^e partie de la canne (BRUCHET, 1900-1901). Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Spina : buisson d'épineux à usage défensif placé entre les merlons (POISSON, 1998). « *ramis spinarum albe pinarum* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 v°.

Stabulum : étable. Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81 et 1365-1367, ADI, 8 B 642, f 58 r° ; Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 80 r° ; Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 37 r° ; Exilles, 1390, ADI, 8 B 662, f 300 v° ; Briançon, 1390-1391, ADI, 8 B 662, f 288 r° ; Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 195 v° et 196 r° ; Bois-des-Ayes, 1390, ADI, 8 B 666, f 358 r° ; Mentoulles, 1397-1398, ADI, 8 B 671, f 31 v°.

Stascius : du prov. *estai*, corde (Du Cange), utilisée pour lier un radeau (BERNARDI, 1995). « *pro emptione stascii sive corde... pro croco stascii sive corde quo mediante trahitur atractum in dicto palacio* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 123 r°/v°.

Stigula : tuile. Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r° ; Briançon, 1393-1394, ADI, 8 B 666, f 14 r°.

Stil(l)icidium : gouttière, canalisation (BERNARDI, 1995). « *aqua stilicidiorum* » : Upaix, 1363-1365, ADI, 8 B 640, f 42 r°.

Strucha : du prov. *stru-*, construction, muraille. « *barriu seu strucham que est in meniis dicti loci Talardi versus portam Pontis* » : Tallard, 1396, ADHA, Ms 151¹.

Sulphur : soufre, composant de la poudre. Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363 ; Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 62 r°.

- T -

Tabliare, tabulare : assembler des planches, lambrisser, planchéier (REY, 1971 ; POISSON, 1998). « *assidibus planis tabulata* » : Château-Queyras, 1339, ADI, 8 B 24, f 78 v° ; « *retablare et imparare* » : Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°.

Tacha : du prov. *tacho*, clou forgé (SALMON, 1974) pour fixer des planches, gros clou (REY, 1971). « *taschiis* » : Château-Queyras, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 r° ; « *clavorum seu tachiarum magnorum... clavorum seu tachiarum parvorum* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 3010, f 418 r° ; « *bonis eysindolis melezi recopertas et tachiatis* » : Château-Queyras, 1422, ADI, B 4364. Voir *millier*.

Tachare : clouer. « *pro tachando dictum copertum* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 r°.

Targ(i)a, targonus : bouclier rectangulaire. « *III torgias quasi decopertas* » : Château-Queyras, 1389, ADI, B 4360, f 4 v° ; « *una targia* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r° ; « *tres pravas torgias rotundas, discopertas* » : Château-Queyras, 1411, ADI, B 4361, f 7 r° ; « *octo targiarum seu rondellarum novarum* » : Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 r°.

Taulat : planche (BERNARDI, 1995). « *XII^m clavorum taulatorum longitudinis unius palmate* » : Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 r^o.

T(h)aulisa, teulissa : couverture, toiture (BERNARDI, 1995). Upaix, 1484, ADI, B 3126, f 112 v^o.

Tegula : tuile (BERNARDI, 1995). « *pro piscando machaferro et theolis* » : Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v^o.

T(h)elerium, t(h)elerius : arbrier ou fût de l'arbalète (ROYER, 1923). « *tellerios sive albrerios* » : Baronnie, 1417, ADI, 9 B 30 bis, f 7 r^o. Voir *albrerius*.

Terracia, terrassia : terrasse (BERNARDI, 1995). « *terraverunt et coperierunt terracia* » : Réotier, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 105 v^o; « *terrassie furni* » : Upaix, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 177 r^o; « *tectum sive terraciam dicti furni* » : Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 r^o; « *terraciam ejusdem foganhie... refficere sclapamentum et terraciam dicte magne aule* » : Réotier, 1390, ADI, 8 B 662, f 198 v^o.

Terraillon : de *terrailler*, creuser et entretenir des terreaux; terrassier (SALMON, 1974). Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 r^o.

Terra(y)llium :

1. Terreau : ensemble composé d'un fossé et d'un talus (CATTIN, 1993, p. 132), fossé (REY, 1971), levée de terre (BLIECK, 1998, p. 201). « *pro quodam terrayllio incepto a pede turris* » : Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 134 r^o; « *quoddam terrallium descendendo subtus quoddam chaffalum retro turrim* » : Upaix, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 41 r^o.

2. Canal, fossé en eau. Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-84.

Ter(r)are : couvrir un sol de terre (DEVAUX, 1912; SALMON, 1974; CATTIN, 1995, p. 205). « *terraverunt et coperierunt terracia* » : Réotier, 1370-1371, ADI, 8 B 647, f 105 v^o; « *fuisse esclapatum et terratam* » : Upaix, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 38 v^o; « *quod teretur camera fornelli de marchio, calce et arena* » : Château-Queyras, 1388, ADI, B 3010, f 416 r^o.

Teys(s)a : toise delphinale, mesure de longueur qui contient 6 pieds, sauf : « *tesa est mensurae quinque pedum cum dymidio* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81.

T(h)ibia, tybia :

1. Jambage de porte ou de fenêtre, piédroit (REY, 1971). Voir *jambe*.

2. Type d'arbalète. « *albalistas de fusta de tibia* » : Baronnie, 1417, ADI, 9 B 30 bis, f 7 r^o.

Tieuola : tuile (SALMON, 1974). « *ung cent de tieuoles* » : Upaix, 1484, ADI, B 3126, f 112 v^o.

Tieur, tior, tova : du prov. *tiure*, tuf. Embrun, 1340, ADI, 8 B 624, f 121 v^o; « *de tioris* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 r^o; « *de petra talhe seu tiore* » : Château-Queyras, 1399, ADI, B 3010, f 410 v^o; « *cum pilono in medio de petra tieure seu tove* » : Réotier, 1481, ADI, B 3126, f 102 v^o.

Tillolle, tilhola, talhola : poulie pour tendre l'arbalète (BERNARDI, 1995; CONTAMINE, 1999, p. 549). « *duarum balistarum... quarum una tenditur cum tallolia* » : Château-Dauphin, 1367-1369, ADI, 8 B 644, f 30 v^o; « *parvam tallolam* » : Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r^o; « *un tireboudrier a tillole* » : Grenoble (Isère), 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 181 v^o; « *balistas fusteas ad tibiam in quibus sunt incluse ille de tilhola* » : Grenoble (Isère), 1420, ADI, B 4363.

Tirabauda, tiribrayenz, tyribaudrier : « *baudrier de l'arbalétrier ou croc fixé à ce baudrier, et qui servait à tendre l'arbalète* » (ROYER, 1923, p. 71). « *tiribrayenz* » : Exilles, 1321, d'après MANTEYER, 1944, p. 398; « *III tirabaudie in quibus non est nisi unum munitum* » : Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r^o; « *IX tiriboudrieis garnitis quolibet de suo croco* » : Briançon, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 62 r^o; « *decem tiriboudrieis simplicibus, id est non munitis crocis et corrigiis* » : Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363, f 10 r^o; « *octo balistas novas bonas... quarum tres sunt de girella et una de tort et quatuor de tirabreherio* » : Château-Queyras, 1423, ADI, 9 B 30 bis, f 175 r^o.

Tiran : poteau en bois, chevron, grosse poutre (SALMON, 1974), tirant (BERNARDI, 1995). « *chavronibus seu tyrant* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, ff 72-81.

Tol(l)a : tôle, fer en feuille (BRONDY, 1976, p. 72). « *sex duodene tolle pro [faciendo] gargolas ipsius palacii* » : Embrun, 1484, ADI, B 3126, f 118 v°.

Tornaf(f)ol(lum) : construction défensive en bois, barbacane construite devant une porte (REY, 1971 ; CATTIN, 1990, p. 109 et POISSON, 1998) ; palissade constituant un ouvrage avancé (CORBIÈRE, 1997, p. 41). « *tornaffos* » : Pertuis Rostan, 1368, CC 3, f 4 v° ; « *palium et tornaffol qui est ante domum Johannis Rodulphi* » : Briançon, 1368-1369, AC Briançon, CC 3, f 7 r°.

Tornella : tourelle de guet, parfois synonyme d'échiffe. « *tornella dicti palacii* » : Embrun, 1340, ADI, B 624, f 122 r°. Voir *eschiffa*.

Tositum : pour *toxicum*, poison (DU CANGE), poison pour les flèches (GAFFIOT). « *pro uno corneto pleno de tosito empto apud Bagnolium pro provisione castris* » : Mentoulles, 1362-1364, ADI, B 638, f 18 r°.

Tova(cius) : tuf. « *pro trompis fornellorum factis de tyoris seu tovaciis scisis* » : Embrun, 1340, ADI, B 624, f 123 r°. Voir *tieur*.

Trab(l)are : poser des poutres. « *quinque filii postium ad trabandum secundum planum* » : Embrun, 1390, ADI, B 662, f 197 r° ; « *trablare de bonis postibus* » : Exilles, 1390, ADI, B 662, f 300 v°.

Trabs : poutre. « *trabibus melesinis* » : Embrun, 1365, ADI, B 640, f 65 r° ; « *chabronos seu trabes* » : Upaix, 1380-1381, ADI, B 653, f 38 v° ; « *bonis trabibus melsi* » : Château-Queyras, 1395, ADI, B 3010, f 406 v°.

Trabuc : sorte de trébuchet ou engin à bascule muni d'une fronde : Sisteron, 1373, d'après LAPLANE, 1843, t. 1, p. 166.

Tractus : trait de l'arbalète, synonyme de vireton. Grenoble (Isère), 1418-1420, ADI, B 4363 et 9 B 30 bis, f 53 r°.

Trapa : trappe (DEVAUX, 1912). « *duas barras... implicatis et positis in trapa* » : Saint-Bonnet, 1382, ADI, B 72, f 186 r°.

Trapon : petite trappe, faisant communiquer une pièce souterraine avec le rez-de-chaussée. « *facere unum traponum cum cera et clave per quod intretur crotam* » : Montorcier, 1484, ADI, B 3126, f 128 r°.

Travamentum, trablamentum, trabementum :

1. Poutraison (BRUCHET, 1900-1901 ; CATTIN, 1992, p. 179), plafond (POISSON, 1998). Embrun, 1390, ADI, B 662, f 196 r° ; Mentoulles, 1390, ADI, B 666, f 356 v°.
2. Base, sol en pierres (REY, 1971). « *bonum trablamentum de bonis lapidibus cissis* » : Briançon, 1395-1396, ADI, B 668, f 174 r°.

Travason, trave(y)so(n) :

1. Niveau, étage (REY, 1971 ; SALMON, 1974). « *tres travaysons, quorum duae sunt munitae postibus* » : Château-Dauphin, 1336, ADI, B 30, ff 72-81 ; « *unam traveysonam in qua defficiunt sex trabes* » : Bois-des-Ayes, 1390, ADI, B 666, f 357 v° ; « *de grossitudine de dicto fundamento usque ad primam traveysonam quinque ped.* » : Briançon, 1393, ADHA, Ms 65¹. Voir *potare*.
2. Poutre (SALMON, 1974 ; STOUFF, 1985a, p. 84-85 : *traveson* longue de 5 mètres).

Traverserius : traverse d'une fenêtre ; pièce de bois ou tirant. Exilles, 1370-1371, ADI, B 647, f 70 v°.

Tros(s)ellus : housse d'emballage pour les arbalètes. Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.

Trumpa : manteau de cheminée (BERNARDI, 1995). « *trumpa fornelli* » : Embrun, 1340, ADI, B 624, f 122 r°.

Turnus, turnetus, tornus, tour :

1. Tour en bois ou en fer pour tendre les grosses arbalètes. « *Il tornos ad tendendum balistas torni* », Savines, 1361, ADHA, Marquisat de Savines, E 22 ; « *duos tornetos quolibet cum duabus civignolis cum quibus tenduntur grosse baliste* » : Briançon, 1418, ADI, B 30 bis, f 62 r° ; « *quatuor turnetos ferri ad tendendum dictas balistas* » : Serres, 1418, ADI, B 30 bis, f 129 r°.

2. Mesure de longueur: tour de poignet, soit 1/2 pied (REY, 1971). « *trabes longitudinis trium cannarum cum dymidia et grossitudinis dimidii ped. cum uno turno* »: Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 196 r°; « *cum uno torno* »: Embrun, 1390, ADI, 8 B 662, f 197 r°.
3. De *tor*, grue, engin de levage (BRUCHET, 1900-1901). Montalquier, 1384-1385, ADI, 8 B 655, f 29 v°.

- U -

Ulmetus: armet, heaume fermé avec une visière. « *octo bacinetorum seu ulmetorum cum viseria vernicatorum* »: Château-Queyras, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 169 r°; « *62 ulmes noyrs avec visières* »: Briançon, 1419, ADI, 9 B 30 bis, f 184 r°; « *septem ulmetos* », Château-Dauphin et La Bâtie-du-Pont, 1423, ADI, B 4363.

Ulna: aune, unité de mesure de longueur, généralement pour les tissus (1,22 m). « *trium postium tantum longitudinis duarum ulnarum* »: Château-Queyras, 1401, ADI, B 3010, f 419 v°.

- V -

Vacuus: vide. Tour ouverte à la gorge: « *ordinavit fieri dictas turres vacuatas ab ante* »: Briançon, 1393, ADHA, Ms 65¹.

Vallat(um): fossé. « *juxta mura civitatis, juxta rivum qui descendit per vallatum* »: Embrun, 1290, ADHA, G 184; « *vallis* »: 1360, GUILLAUME, 1884b.

Venabulum: épieu (synonyme de guisarme). Château-Dauphin, 1336, ADI, 8 B 30, f 81 r°; Champsaur, 1369, ADI, B 3007, f 312 r°.

Ventreria: panne d'une charpente, pièce qui soutient les chevrons. « *una rota ventreria sive fustis* »: Embrun, 1458, ADI, B 4365.

Verdesca: voir *bertachia*.

Vervelle, vorvella: charnière (LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, 1875-1882; DEVAUX, 1912), anneau en fer pour porte (CATTIN, 1995, p. 205). « *unum mantellum cum duabus vorvellis ferreis* »: Château-Queyras, 1417, ADI, B 4364.

Ve(t)tus: verrou. « *unam bonam seram cum vetu seu verollo* »: Mentoulles, 1390, ADI, 8 B 666, f 357 r°; « *duo veteres fortes... erant munite dicte porte videlicet quolibet de duabus baris ferri et de uno vetere* »: Briançon, 1484, ADI, B 3126, ff 120 v°-121 r°.

Vin[um]agrium: vinaigre.

1. Substance ignifuge utilisée pour protéger les arbalètes: Grenoble (Isère), 1418, ADI, B 4363.
2. Composant du mortier. « *pro vinagr(i)o precii facti dictarum mille saumatis arene videlicet tres valois* »: Gap, 1407, AC Gap, BB 2, f 30 v°.

Vintenum:

1. Mur d'enceinte d'une ville ou d'un bourg (REY, 1971). « *de barrio vinteni* »: Upaix, 1390, ADI, 8 B 662, f 175 r°; « *domum seu domifficamentum que appodiebatur et erat affixa et injuncta vinteno dicte mure* »: Briançon, 1416, ADHA, Ms 65¹.
2. Impôt pour financer l'entretien des murailles. Tallard, 1471, ADHA, Ms 151¹.

Viretonus: vireton, projectile de l'arbalète. « *caxis plenis viretorum seu carellorum novorum* »: Embrun, 1380-1381, ADI, 8 B 653, f 157 r°; « *XXI caychie virotonum* »: Embrun, 1390, ADI, B 4360, f 9 r°; « *tres cassias viratonorum* »: Mentoulles, 1411, ADI, B 4361, f 8 r°; « *fers de viretons* »: Grenoble (Isère), 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 52 v°.

Virga: baguette de bois utilisée pour fabriquer les viretons ou carreaux d'arbalètes. « *19500 virgarum de quibus debuerunt fieri 39000 viretons* »: Baronnie, 1417, ADI, 9 B 30 bis, f 15 r°.

Viridarium: jardin (REY, 1971). « *pro quadam magna curtina facta ad claudendum viridarium* »: Château-Dauphin, 1339-1340, ADI, 8 B 624, f 134 r°.

Viseria:

1. Fenêtre (BERNARDI, 1995).

2. Visière de casque. « *III^{or} saladarum nigrarum cum viseria... III^{or} saladarum cum viseria* » : Bramafan, 1418, ADI, 9 B 30 bis, f 60 r^o.
3. Echauguette (REY, 1971).

Viseta : escalier à vis (BERNARDI, 1995). « *in pede victis seu visate* » : La Bâtie-Neuve (château), 1491, ADHA, G 1205, ff 16 r^o-17 v^o ; « *viseta de gippo* » : Embrun, 1508, ADI, B 3010, f 771 v^o.

Voutare : vouûter. « *voutare de bonis lapidibus cissis* » : Briançon, 1395-1396, ADI, 8 B 668, f 174 v^o.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Sources manuscrites

Comme R.-H. Bautier et J. Sornay le notent dans l'introduction du guide des sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge,

« la très grande majorité des documents concernant l'actuel département des Hautes-Alpes se trouve conservée aux Archives de l'Isère, spécialement dans le fonds de la Chambre des comptes de Grenoble. Les archives des Hautes-Alpes, par elles mêmes, n'offrent que des ressources fort modestes au médiéviste »¹.

On peut utilement ajouter quelques documents conservés au dépôt des Archives départementales des Bouches-du-Rhône².

Les archives départementales des Hautes-Alpes

En dehors de quelques rares actes notariés et des notes d'érudits, ce sont les archives communales qui comptent les séries les plus intéressantes. Les comptes consulaires et les registres de délibérations de Gap sont conservés depuis 1318 (BB 1), ceux d'Embrun depuis 1330 (dépenses), ceux de Briançon depuis 1344 et ceux de Tallard depuis 1523 (CC 17).

Les archives départementales de l'Isère

Le fonds de la Chambre des comptes de Grenoble regroupe les sources principales que nous avons étudiées :

- les comptes militaires, les visites et les prix-faits, les inventaires de mobilier et d'armement, les comptes d'œuvres civiles et militaires, les enquêtes (exemple : dommages causés par les gens de guerre), les expertises et les procès (séries B et 7 B),
- les comptes des trésoriers du Dauphiné (9 B 2-9 B 35) contenant, au chapitre des dépenses, les deniers payés pour la guerre, pour les messagers et pour les ouvrages de défense,
- les comptes des subsides (série B),
- les comptes rendus des délibérations des États du Dauphiné (série B) et
- les comptes des châtelainies et les comptes des bailliages du Briançonnais, de l'Embrunais

1 BAUTIER, SORNAY, 1968, p. XXXI.

2 Notamment B 193, 18 ff, 1408 : enquête sur l'état des châteaux et des fortifications de la Haute-Provence : Sisteron, Valernes, Seyne, Digne, Les Mées, Colmar, Guillaumes, Castellane, Riez, Tallard, Turriers, Selonnet, Saint-Vincent et Montclar.

et du Gapençais (série 8 B : 69 registres). Les comptes des châtelainies suivantes ont été étudiés entre 1360 et 1400 : L'Argentière (L'Argentière-la-Bessée) ; Bardonnèche (prov. Turin, circ. Suse) ; Bellin (prov. Coni, circ. Saluces) ; Briançon ; Césanne (prov. Turin, circ. Suse)³ ; Champsaur ; Château-Dauphin (prov. Coni, circ. Saluces) ; Chorges ; Exilles (prov. Turin, circ. Suse)⁴ ; Mentoulles (prov. Turin, circ. Pignerol) ; Montalquier ; Montorcier ; Oulx (prov. Turin, circ. Suse) ; Pont, aujourd'hui Pontechianale (prov. Coni, circ. Saluces)⁵ ; Queyras ; Réotier ; Saint-Martin-de-Queyrières⁶ ; Savines ; Serres ; Upaix et Valcluson (prov. Turin, circ. Pignerol)⁷.

Bibliothèque municipale de Grenoble

- R 80, tomes 4 et 7, *Recueil de documents relatifs à l'histoire du Dauphiné* réunis par Nicolas Chorier et Guy Allard.
- R 10024, R 10031, R 10033, R 10043 et R 10048 : manuscrits de Georges de Manteyer (documents sur La Tourronde et Sigoyer, plans de la tour de Pelleautier et du clocher de Rambaud, plans et photos des châteaux de La Bâtie-Neuve et de La Bâtie-Vieille).

Sources imprimées

- ALBANÈS, FILLET 1899** : Albanès J.-H. (chanoine) et Fillet L., *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, t. 1 (Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron), Montbéliard, 1899, édition revue par U. Chevalier, col. 269-360.
- ANONYME 1910** : « Construction des fortifications du Pertuis-Rostan en 1376 », AA, 1910, p. 156-157.
- BARTHÉLEMY 1877** : Barthélemy L., « Inventaire du château des Baux en 1426 », *Revue des sociétés savantes des départements*, Paris, Imprimerie Nationale, t. VI, 1877, p. 110-158.
- BARTHÉLEMY 1882** : Barthélemy L., « Procès-verbal de visite, en 1323, des fortifications des côtes de Provence et des munitions d'armes et de vivres, depuis Albaron (Bouches-du-Rhône) jusqu'à La Turbie (Alpes-Maritimes) », extrait de *Mélanges historiques*, t. IV, Paris, 1882, 74 p.
- BEAUNIER et alii 1909** : Beaunier (dom) et alii, *Abbayes et prieurés de l'Ancienne France*, t. II : Provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Avignon et Embrun, Ligugé-Paris, 1909, 253 p.
- BLET, ESMONIN et LETONNELIER 1938** : Blet H., Esmonin E. et Letonnelier G., *Le Dauphiné. Recueil de textes historiques choisis et commentés*, Grenoble, Arthaud, 1938, 453 p.
- BRESC 1972** : Bresc H., *La correspondance de Pierre Ameilh, archevêque de Naples, puis d'Embrun (1363-1369), texte établi d'après le registre des archives vaticanes et annoté par H. Bresc*, Paris, CNRS, Collection sources d'histoire médiévale, 1972, 787 p.
- BRUNEL, LALOU 1992** : Brunel G., Lalou E. (dir.), *Sources d'histoire médiévale (IX^e-milieu du XIV^e siècle)*, Paris, Larousse, 1992, 831 p.
- CAIS DE PIERLAS 1885** : Cais de Pierlas E. (comte), « Deux inventaires du château de Nice en 1333 et 1521 », *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, Nice, t. X, 1885, p. 409-418.
- CATTIN 1977** : Cattin P., « Les comptes de la châtelainie des Allymes à l'époque dauphinoise », *Cahiers René de Lucinge*, n° 20, 1977, p. 5-22.
- CATTIN 1979** : Cattin P., « Le compte de la construction de la bastide de Gironville (1323-1325) », *Cahiers René de Lucinge*, n° 22, 1979, p. 2-18.

3 Châtelainie unie avec celle du Valcluson depuis 1380.

4 Châtelainie unie avec celle d'Oulx depuis la fin du XIV^e siècle.

5 Châtelainie indépendante de 1311 à 1345 puis unie avec celle de Château-Dauphin.

6 Châtelainie unie avec celle de La Vallouise entre 1380 et 1480.

7 Le Valcluson comprend les mistralies de Pragelas et de Mentoulles. D'après BAUTIER, SORNAY, 1968, p. 101-292, particulièrement p. 126-223 pour les comptes des châtelainies.

- CATTIN 1980-1981** : Cattin P., « Le château de Luisandre dans les comptes de la châtellenie de Saint-Rambert, I, 1312-1317 », *Cahiers René de Lucinge*, n° 23, 1980-1981, p. 5-24.
- CATTIN 1982-1983a** : Cattin P., « Extraits de comptes relatifs à la construction de la bastide de Gironville », *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, 1982-1983, p. 21-24.
- CATTIN 1982-1983b** : Cattin P., « Les mentions du château de Luisandre dans les comptes de la châtellenie de Saint-Rambert, II, 1318-1330 », *Cahiers René de Lucinge*, n° 24, 1982-1983, p. 5-18.
- CATTIN 1990** : Cattin P., « Les comptes de construction du château de Rémens ou Château-Gaillard (Ain) », *Cahiers René de Lucinge*, n° 26, 1990, 111 p.
- CATTIN 1992** : Cattin P., « Les comptes de dépenses de la châtellenie de Pont-d'Ain au début du XIV^e siècle (1296-1328) », *Cahiers René de Lucinge*, n° 27, 1992, 180 p.
- CATTIN 1993** : Cattin P., « Les comptes de dépenses de la châtellenie de Pont-d'Ain au début du XIV^e siècle, seconde partie, 1328-1340 », *Cahiers René de Lucinge*, n° 28, 1993, 136 p.
- CATTIN 1995** : Cattin P., « Le château de Saint-Rambert (Ain) au début du XIV^e siècle (1299-1340) d'après les comptes de la châtellenie », *Cahiers René de Lucinge*, n° 30, 1995, 207 p.
- CHARPIN-FEUGEROLLES 1881** : Charpin-Feugerolles comte de, *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les Dauphinois et les Provençaux*, Lyon, Perrin, 1881, 43 p.
- CHAUBET 1998** : Chaubet D., « Le comte de Savoie chef de guerre d'après les chroniques savoyardes médiévales », *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIII^e-XX^e siècles)*, Actes du 36^e Congrès des sociétés savantes de la Savoie, Montmélian (21-22 septembre 1996), Chambéry, Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, Mémoires et documents, t. C, 1998, p. 11-18.
- CHEVALIER 1874** : Chevalier U., « Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné (1248-1483) », *Bulletin de la société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, Montbéliard, 1874, t. VI, 400 p.
- CHEVALIER, MAIGNIEN 1886** : Chevalier U. et Maignien E., « Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369 », *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence*, Gap, Grenoble et Viviers, 1886, 40^e livraison, 74 p.
- CHIAUDANO 1937** : Chiaudano M., *La finanza sabauda nel secolo XIII*, Corpus Chartarum Italiae, Collection Biblioteca della Società storica Subalpina, vol. 133, Turin, 1937, p. 307-348.
- COLLINO 1908** : Collino G., *Le carte della prevostura d'Oulx*, Pinerolo, Corpus Chartae Italiae, n° 33, 1908, 411 p.
- CUVELIER 1839** : Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin par Cuvelier, chroniqueur du XIV^e siècle*, 2 volumes, Paris, Charrière, 1839.
- DENIFLE 1897** : Denifle H., *La désolation des églises, monastères et hopitaux en France pendant la guerre de Cent Ans. Documents relatifs au XV^e siècle*, Paris, Picard, 1897, 608 p.
- DEVAUX 1912** : Devaux A., *Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire (1338-1340), publiés avec un lexique et un index des noms propres*, Montpellier, 1912, 238 p.
- DEVAUX 1935** : Devaux A., *Les patois du Dauphiné. T. 1. Dictionnaire des patois des terres froides avec des mots d'autres parlers dauphinois*, publié par A. Duraffour et P. Gardette, Lyon, 1935, 333 p.
- DUPRAT 1913** : Duprat E., « Inventaire du château de Châteaurenard (16 avril 1427) », *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, 1913, p. 145-153.
- FORNIER 1892** : Fournier M. (R. P.), *Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiennes et particulière de leur métropolitaine Ambrun publiée pour la première fois d'après le manuscrit original par Guillaume P.*, t. 3, Paris, 1892, 559 et 176 p.
- GUILLAUME 1883a** : Guillaume P., « État des feux de l'Embrunais au XV^e siècle », *BSEHA*, 1883, p. 545-546.
- GUILLAUME 1883b** : voir bibliographie.
- GUILLAUME 1888a** : Guillaume P., *Chartes de Notre-Dame de Bertaud*, Gap, 1888, 364 p.

- GUILLAUME 1888b** : Guillaume P., « Inventaire des archives seigneuriales de l'Argentière en 1481 », extrait du *BSEHA*, Gap, 1888, 67 p.
- GUILLAUME 1893** : Guillaume P., *Chartes de Durbon, quatrième monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*, Montreuil-sur-Mer, 1893, 904 p.
- GUILLAUME 1912a** : Guillaume P., « Inventaire des biens, meubles et immeubles, d'un noble habitant de La Salle-les-Alpes », *AA*, 1912, t. 16, p. 117-120.
- GUILLAUME 1912b** : voir *bibliographie*.
- ISNARD 1905-1906** : Isnard M.-Z., « Extraits des comptes de la vicomté de Valernes », *Annales des Basses-Alpes*, Digne, 1905-1906, t. 12, p. I-XLIV.
- LABANDE 1912** : Labande L.-H., « Inventaire du château de Vaucluse (1414) », *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, Paris, Champion, 1912, p. 53-67 et p. 97-103.
- LEQUIN, MARIOTTE 1970** : Lequin C. et Mariotte J.-Y., *La Savoie au Moyen Âge : textes et documents d'archives*, Chambéry, 1970, collection Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 83, 90 p.
- LIEUTAUD 1890** : Lieutaud V., « Les fortifications des Basses-Alpes, 13-29 juillet 1408 », *Annales des Basses-Alpes – Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, Digne, t. 4, fasc. 36, 1890, p. 239-248 et fasc. 39, p. 435-439; p. 440-444.
- LIEUTAUD 1893-1894** : Lieutaud V., « Une nouvelle source de l'histoire bas-alpine. Le journal de Jean Lefèvre (6 septembre 1380-1388) », *Annales des Basses-Alpes – Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. VI, 1893-1894, p. 11-28 et p. 49-56.
- LIEUTAUD 1903-1904** : Lieutaud V., « Une nouvelle source de l'histoire bas-alpine. Le journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres, chancelier des comtes de Provence Louis I^{er} (1382-1384) et Louis II d'Anjou (1384-1417) », *Annales des Basses-Alpes – Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. XI, 1903-1904, p. 174-187; p. 236-252; p. 318-331; p. 492-500 et p. 570-580.
- LIEUTAUD 1905-1906** : Lieutaud V., « Une nouvelle source de l'histoire bas-alpine. Le journal de Jean Lefèvre, évêque de Chartres, chancelier des comtes de Provence Louis I^{er} (1382-1384) et Louis II d'Anjou (1384-1417) », *Annales des Basses-Alpes – Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. XII, 1905-1906, p. 23-34.
- MAIGNIEN 1897** : Maignien E., *Faits et gestes de Guillaume de Mévouillon, publiés d'après un manuscrit original*, Grenoble, 1897, 25 p.
- MANTEYER 1944** : Manteyer G. de, « Les finances delphinales : documents (1268-1370) », *BSEHA*, 1944, p. 201-782.
- MANTEYER 1946** : Manteyer G. de, « La terre de Jarjayes : documents (933-1588) », *BSEHA*, 1946, p. 1-823.
- REQUIN 1912** : Requin H., « Laugier Sapor, évêque de Gap et chancelier de Provence. Son emprisonnement dans le château de Tarascon (1425-1427) », *BSEHA*, 1912, p. 197-278.
- ROMAN 1923** : Roman J.-C., *Les chartes de l'ordre de Chalais (1101-1400)*, Série Archives de la France monastique, vol. 23-25, Paris-Ligugé, 1923, 135, 190 et 137 p.
- VAILLANT 1951** : Vaillant P., *Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution – Les libertés des communautés dauphinoises des origines au 5 janvier 1355*, Paris, 1951, 677 p.
- VALBONNAIS 1722** : Valbonnais (marquis de), *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulièrement ceux de la Troisième Race, descendus des barons de La Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs États à la Couronne de France*, 2 tomes, Genève, 1722, 414 et 627 p.

Bibliographie

- AIMÈS 1955** : Aimès P., « Le château de Tallard », *BSEHA*, 1955, p. 163-175.
- AIMÈS 1965a** : Aimès P., *Anciennes mesures des Hautes-Alpes*, Gap, 1965, 47 p.
- AIMÈS 1965b** : Aimès P., *Lexique archivistique des Hautes-Alpes*, Gap, 1965, 207 p.
- AFFOLTER, VOISIN 1986** : Affolter E. et Voisin J.-C., « Cugney, aspects économiques et sociaux d'une maison forte de la plaine comtoise au milieu du XIV^e siècle », *La maison-*

- forte au Moyen Âge, *Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson* (31 mai-3 juin 1984), dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 229-241.
- ALBERT 1887** : Albert A., *Le pays Briançonnais : notes sur le canton de l'Argentière (Hautes-Alpes)*, Grenoble, 1887, 320 p.
- ALBERT 1783 (1959)** : Albert, *Histoire naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, 2 tomes, Toulon, édition 1959 (1^{ère} édition : Briançon, 1783), 562 et 501 p.
- ALLAIS 1891** : Allais C., *La Castellata - Storia dell'alta valle di Varaita (circondario di Salluzzi)*, Saluces, 1891.
- ALLIX 1923a** : Allix A., « La valeur démographique du feu dans l'ancien Dauphiné », *Revue de géographie alpine*, t. XI, Grenoble, 1923, p. 635-640.
- ALLIX 1923b** : Allix A., « Le trafic en Dauphiné à la fin du Moyen Âge. Esquisse rétrospective de géographie économique », *Revue de géographie alpine*, t. XI, Grenoble, 1923, p. 373-420.
- ALLUT 1856** : Allut P., *Les routiers au XIV^e siècle, les Tard-Venus et la bataille de Brignais*, Lyon, Scheuring, 1856.
- AMARGIER 1980** : Amargier P., « Bruits d'armes à Saint-Victor de Marseille en 1377 », *Provence historique*, 1980, t. XXX, fasc. 119, p. 165-170.
- AMAT 1882** : Amat C., « Une page inédite de l'histoire de Gap », *BSEHA*, 1882, p. 185-188.
- AMAT, GATTEFOSSÉ, DAUTIER 1974** : Amat J.-C. (d'), Gattefossé F. et Dautier Y., *L'abbaye de Boscodon*, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, 1974, 161 p.
- ANCEL 1997** : Ancel B., « La mine du Fournel (L'Argentière-la-Bessée, Hautes-Alpes) : l'exploitation rationnelle aux X^e-XIV^e siècles d'un filon de plomb argentifère », *Actes du congrès européen Civezzano-Fornace*, Trento (1995), 1997, p. 161-193.
- ANONYME 1887** : « Description des passages des Alpes en 1515 par Jacques Signot », *BSEHA*, 1887, p. 225-234.
- ARNAUD D'AGNEL 1913** : Arnaud d'Agnel G., *Le meuble : ameublement provençal et comtadin du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Laveur, 1913, 2 volumes, 318 et 368 p.
- ARNOUX 1993** : Arnoux M., *Férons, mineurs et maîtres de forges. Études sur la production du fer dans la Normandie du Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)*, Paris, CTHS, 1993, 646 p.
- ARTRU-DELACOUX DES ROSEAUX 1981** : Artru-Delacoux des Roseaux J., *La République des Escartons. Les libertés publiques des vallées briançonnaises de 1343 à 1789*, thèse de doctorat d'histoire du droit, 1981, Université Lyon III, 201 p.
- AUTRAND 1998** : Autrand F., « Les artisans de paix face à l'État. La diplomatie pontificale et le conflit franco-anglais au XIV^e siècle », *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, dir. P. Contamine, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 305-337.
- AVRIL 1995** : Avril J., « Églises paroissiales et chapelles de châteaux aux XII^e-XIII^e siècles », *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge, Actes du 117^e congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand* (1992), Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1995, p. 337-355.
- BABELON 1986** : Babelon J.-P. (dir.), *Le château en France*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1986, 421 p.
- BAILLY-MAÎTRE, BRUNO-DUPRAZ 1994** : Bailly-Maître M.-C. et Bruno-Dupraz J., *Brandes-en-Oisans. La mine d'argent des Dauphins (XII^e-XIV^e siècles)*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n° 9, 1994, 169 p.
- BAILLY-MAÎTRE 1998** : Bailly-Maître M.-C., « Habiter la montagne au Moyen Âge », *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Collection histoire ancienne et médiévale n° 48, 1998, p. 31-42.
- BAILLY-MAÎTRE 2000** : Bailly-Maître M.-C., « Forges villageoises, forges minières : étude comparée », *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des 19^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran* (5-7 septembre 1997), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 203-218.
- BARAGLI 1998** : Baragli S., « L'uso della calce nei cantieri medievali (Italia centro-settentrionale): qualche considerazione sulla tipologia delle fonti », *Archeologia dell'architettura. Supplemento ad Archeologia Medievale*, t. XXIV, n° 3, 1998, p. 125-139.

- BARATIER 1961** : Baratier E., *La démographie provençale du XIII^e siècle au XVI^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1961, 257 p.
- BARATIER et alii 1969** : Baratier E., Duby G., Hildesheimer E. et Michel F., *Atlas historique. Provence, Comtat-Venaissin, Principauté de Monaco, Principauté d'Orange, Comté de Nice*, Paris, A. Colin, 1969, 208 p. et cartes.
- BARBIER 1968** : Barbier P., *La France féodale*, t. 1 (Châteaux forts et églises fortifiées), Saint-Brieuc, Les presses bretonnes, 1968, 510 p.
- BARNEL, BRESC 1993** : Barnel C. et Bresc H., « La maison et la vie domestique : l'apport des inventaires », *Matériaux pour l'étude de la vie domestique et de la culture matérielle en Provence aux derniers siècles du Moyen Âge*, Cahiers du centre d'études médiévales de Nice, Razo, n° 13, Université de Nice, 1993, p. 7-45.
- BARNÉOND 1839** : Barnéond A., *Essai sur l'application du système décimal métrique dans les Hautes-Alpes*, Gap, Allier, 1839, 48 p.
- BARRAL I ALTET 1986** : Barral I Altet X., « Motte et maison forte en Bretagne au Moyen Âge », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 43-51.
- BARRUOL 1969** : Barruol G., *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule : étude de géographie historique*, Suppléments Revue archéologique de Narbonnaise, Paris, De Boccard, 4 tomes, 1969, 408 p.
- BARRUOL 1991** : Barruol G., « Les Hautes-Alpes à l'époque romaine », *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée Départemental, 1991, p. 227-237.
- BARRUOL 1993** : Barruol G., « Le donjon de Thoard en haute-Provence », *Bulletin monumental*, 1993, t. 151, I, p. 217-227.
- BAUDOUX-JUNG 1998** : Baudoux-Jung N., « La construction des tours de la ville d'Amiens d'après les marchés à tasque (fin XIV^e-début XV^e siècle) », *La ville au Moyen Âge, I, Ville et espace, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence (1995)*, Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1998, p. 181-194.
- BAULANT 1971** : Baulant M., « Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726 », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, n° 2, 1971, p. 463-483.
- BAUTIER 1965** : Bautier R.-H., « Les grands problèmes politiques et économiques de la Méditerranée médiévale », *Revue historique*, 1965, p. 3.
- BAUTIER 1978** : Bautier R.-H., « Soudoyers d'Outremont à Plaisance : leur origine géographique et le mécanisme de leurs emprunts (1293-1330) », *La guerre et la paix – Frontières et violences au Moyen Âge, Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes, Lille (1976)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1978, p. 95-129.
- BAUTIER 1990** : Bautier R.-H., « L'occupation de la Provence orientale par le Comte Rouge et la dédition de Nice (1388) », *1388. La dédition de Nice à la Savoie, Actes du colloque international de Nice (1988)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1990, p. 13-24.
- BAYLÉ 1971** : Baylé J., « Mise en défense du château de Montailou au début du XV^e siècle », *Bibliothèque de l'École nationale des Chartes*, t. 129, Paris-Genève, Droz, 1971, p. 113-119.
- BAYROU 1983** : Bayrou L., « Les garnisons et l'armement des forteresses royales des Corbières, XIII^e et XIV^e siècles (Aude) », *Archéologie du Midi médiéval*, t. 1, 1983, p. 51-58.
- BAZZANA, NOYÉ 1988** : Bazzana A. et Noyé G., « Du bon usage de l'archéologie extensive : une réponse en forme de bilan », *Castrum 2. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : les méthodes et l'apport de l'archéologie extensive, Actes de la rencontre des 12-15 novembre 1984*, École française de Rome n° 105, Rome-Madrid, 1988, p. 543-562.
- BAZZANA, HUBERT 2000** : Bazzana A. et Hubert E. (dir.), *Castrum 6. Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, École française de Rome n° 105/106-Casa de Velasquez n° 72, Rome-Madrid, 2000, 272 p.
- BECK 2000** : Beck P., « De l'atelier au château. Production et consommation de briques en Bourgogne au XIV^e siècle, l'exemple de la châtellenie d'Argilly », *La brique antique et*

- médiévale. *Production et commercialisation d'un matériau*, dir. P. Boucheron, H. Broise et Y. Thébert, École française de Rome n° 272, 2000, p. 357-370.
- BELING 2000** : Beling J., *Guerre et gens de guerre en Dauphiné, XIV^e siècle-XV^e siècle*, mémoire de maîtrise, U.F.R. d'histoire, dir. P. Paravy, Grenoble II, 2000, 158 p.
- BELMONT 1993** : Belmont A., « Les artisans ruraux en Dauphiné aux XIV^e et XV^e siècles d'après les rôles de taille et les révisions de feux », *Histoire, Economie et Société*, Paris, C.D.U. & S.E.D.E.S., 1993, n° 3, p. 419-443.
- BELMONT 1994** : Belmont A., « L'histoire des toits dauphinois. Quelques résultats de recherche », *Le Monde alpin et rhodanien*, 4^e trimestre 1994, p. 7-24.
- BELMONT 1998** : Belmont A., *Des ateliers au village : les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, 2 tomes, collection La Pierre et l'écrit, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1998, 198 et 309 p.
- BENOIT 1985** : Benoit P., « Le plomb dans le bâtiment en France à la fin du Moyen Âge : l'apport des comptes de construction et de réparation », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge, Actes du colloque Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale, Paris (9-14 juin 1982)*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1985, p. 339-355.
- BERGIER 1963** : Bergier J.-F., *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, École pratique des hautes études, SEVPEN, 1963, 519 p.
- BERNAGE 1998** : Bernage G. (dir.), *Encyclopédie médiévale d'après Viollet-le-Duc. Refonte du Dictionnaire raisonné de l'Architecture*, 1998, 2 tomes, 719 et 720 p.
- BERNARDI 1992** : Bernardi P., « Aix-Digne : un exemple de relation entre haute et basse Provence dans le domaine du bâtiment (début XV^e-milieu XVI^e siècle) », *Provence historique*, 1992, fasc. 167-168, p. 289-296.
- BERNARDI 1993** : Bernardi P., « Pour une étude du rôle des femmes dans le bâtiment au Moyen Âge », *Provence historique*, 1993, t. XLIII, fasc. 173, p. 267-278.
- BERNARDI 1995** : Bernardi P., *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, PUP, Aix-en-Provence, 1995, 501 p.
- BERNARDI 1997** : Bernardi P., « Sources écrites et archéologie du bâti », *Archeologia dell'architettura*, supplemento ad *Archeologia Medievale*, t. XXIII, n° 2, 1997, p. 141-145.
- BERNARDI 1998a** : Bernardi P., « Construction et politique en Provence : l'approvisionnement en matériaux, une affaire publique ? », *La ville au Moyen Âge, II, Sociétés et pouvoirs dans la ville, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence (1995)*, Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1998, p. 9-20.
- BERNARDI 1998b** : Bernardi P., « De la forme nouvelle aux nouvelles applications de la forme : une brève histoire de la croisée en Provence », *L'innovation technique au Moyen Âge, Actes du VI^e Congrès international d'archéologie médiévale (1996)*, dir. P. Beck, Paris, Errance, 1998, p. 224-229.
- BERNARDI 1998c** : Bernardi P., « Les bois utilisés dans le bâtiment au Moyen Âge : l'exemple d'Aix », *Artisanat et matériaux. La place des matériaux dans l'histoire des techniques* (Amouretti M.-C. et Comet G. éd.), collection Cahier d'histoire des techniques n° 4, 1998, publication de l'Université de Provence, p. 49-59.
- BERNARDI 2000** : Bernardi P., « Récupération et transformations. Les produits dérivés de la brique et de la tuile dans le bâtiment au Moyen Âge », *La brique antique et médiévale. Production et commercialisation d'un matériau*, dir. P. Boucheron, H. Broise et Y. Thébert, École française de Rome n° 272, 2000, p. 401-409.
- BERNARDI, NICOLAS 2003** : Bernardi P. et Nicolas N., « Les échandoles : applications et rayonnement d'un matériau et d'un savoir-faire montagnard à la fin du Moyen Âge », *Las montañas del Mediterráneo, Actes du colloque international de Grenade (4-6 février 1999)*, Antonio Ortega Santos y Jacques Vignet Zunz éd., Working papers n° 4, 2003, p. 287-304.
- BERTHELOT 1900** : Berthelot M., « Le livre d'un ingénieur militaire à la fin du XIV^e siècle », *Journal des Savants*, janvier 1900, p. 1-15 ; février 1900, p. 85-94.
- BESSAC 1993** : Bessac J.-C., *L'outillage traditionnel du tailleur de pierre de l'Antiquité à nos jours*, Revue Archéologique de Narbonnaise, Supplément 14, Paris, CNRS, 1993, 319 p.

- BILLIoud 1960** : Billioud J., « Les bois des Hautes-Alpes en Provence », *BSEHA*, 1960, p. 106-112.
- BIRABEN 1975-1976** : Biraben J.-N., *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Civilisations et sociétés 35-36, Paris, La Haye, 1975-1976, 2 tomes, 455 et 416 p.
- BLANCARD 1868** : Blancard L., *Essai sur les monnaies de Charles I^{er}, comte de Provence*, Paris, 1868, 556 p.
- BLANCHARD 1949-1950** : Blanchard R., *Les Alpes Occidentales (Les grandes Alpes françaises du sud)*, t. 5, Grenoble, Arthaud, 1949-1950, p. 61-67 ; 573-600 et 639-681.
- BLIECK 1998** : Bliciek G., « La mise en défense de Lille en 1452-1453 », *La ville au Moyen Âge, 1, Ville et espace, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence (1995)*, Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1998, p. 195-209.
- BLIGNY 1973** : Bligny B. (dir.), *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Privat, 1973, 486 p.
- BLONDEL 1935** : Blondel L., « L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie : les donjons circulaires », *Geneva*, t. 13, 1935, p. 271-321.
- BLONDEL 1956** : Blondel L., *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève (VII), Genève, 1956, 490 p.
- BOIS 1990** : Bois M., « Tours sur mottes : itinéraire », *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes*, dir. J.-M. Poisson, Collection Art et Archéologie en Rhône-Alpes n° 6, Lyon, 1990, p. 60-64.
- BOIS 1993** : Bois M., *Le sud du département de la Drôme, entre le X^e et le XIII^e siècle. L'organisation du terroir : fortifications et structures de l'habitat*, thèse de doctorat, dir. G. Démians d'Archimbaud, Université Aix-Marseille I, 4 volumes, 1993, 195, 187, 152 et 118 p.
- BOISSIER 1992** : Boissier J., *La forteresse féodale de Chamaret. Étude architecturale et historique*, édition de l'Association de sauvegarde de la tour de Chamaret, 1992, 2 volumes, 118 et 47 p.
- BOMPAIRE 1999** : Bompai M., « Pour une histoire des monnaies noires », *Finances, pouvoirs et mémoire. Hommages à Jean Favier*, dir. Kerhervé J. et Rigaudière A., Paris, Fayard, 1999, p. 349-371.
- BONNABEL 1996** : Bonnabel M., *Les ouvertures dans l'architecture civile médiévale en Viennois et en Grésivaudan*, mémoire de maîtrise d'archéologie médiévale, dir. P. Paravy et M. Jullian, Université Grenoble II, 1996, 2 volumes, 165 et 166 p.
- BOTTON 1995-1996** : Botton F., « Les travaux de restauration du château de Tallard (1991-1996) », *BSEHA*, 1995-1996, p. 289-298.
- BOÜARD 1975** : Bouïard M. de, *Manuel d'archéologie médiévale : de la fouille à l'histoire*, Paris, S.E.D.E.S., 1975, 340 p.
- BOUCHERON 1998** : Boucheron P., *Le pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique éditiltaire à Milan (XIV^e-XV^e siècles)*, École française de Rome n° 239, 1998, 654 p.
- BOUCHERON 2000** : Boucheron P., « Un mode de construction princier : production, réglementation et utilisation de la brique sur les chantiers publics milanais de la fin du Moyen Âge », *La brique antique et médiévale. Production et commercialisation d'un matériau*, dir. P. Boucheron, H. Broise et Y. Thébert, École française de Rome n° 272, 2000, p. 453-465.
- BOUCHERON 2002** : Boucheron P., « Bien public et intérêts privés : la dépense éditiltaire dans les villes de l'Italie centro-septentrionale (XIII^e-XV^e siècle) », *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen). La redistribution de l'impôt*, Toulouse, Privat, 2002, p. 211-234.
- BOURIN-DERRUAU 1988** : Bourin-Derruau M., « Valeur stratégique et valeur symbolique des fortifications castrales en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles) », *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque de Madrid (24-27 novembre 1985)*, École française de Rome n° 105, 1988, p. 99-106.
- BOURRILLY 1926** : Bourrilly V.-L., « Duguesclin et le duc d'Anjou en Provence (1368) », *Revue historique*, Paris, 1926, t. 152, p. 161-180.
- BOUTRUCHE 1963** : Boutruche R., *La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais*

- pendant la Guerre de Cent Ans, Paris, Les Belles Lettres, Publications de la faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 110, 1963 (réédition), 596 p.
- BOYER 1984** : Boyer J., « Le commerce des bois de charpente et menuiserie à Aix-en-Provence aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles », *Économies et sociétés dans le Dauphiné médiéval, Actes du 108^e Congrès national des sociétés savantes, Grenoble (1983)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1984, p. 121-138.
- BOYER 1990** : Boyer J.-P., « Pour une histoire des forêts de haute Provence (XIII^e-XV^e siècles) », *Provence historique*, 1990, t. 40, fasc. 161, p. 267-290.
- BRAUNSTEIN 1985** : Braunstein P., « Les débuts d'un chantier : le Dôme de Milan sort de terre-1387 », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge, Actes du colloque Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale, Paris (9-14 juin 1982)*, Paris, Écoles des hautes études en sciences sociales, 1985, p. 81-102.
- BRAUNSTEIN 1986** : Braunstein P., « Les salaires sur les chantiers monumentaux du Milanais à la fin du XIV^e siècle », *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge, Actes du colloque international, Rennes (2-6 mai 1983)*, dir. X. Barral I Altet, vol. 1 (les hommes), Paris, Picard, 1986, p. 123-131.
- BRAUNSTEIN 1994** : Braunstein P., « Les métiers du métal. Travail et entreprise à la fin du Moyen Âge », *Les métiers au Moyen Âge. Aspects économiques et sociaux, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (7-9 octobre 1993)*, 1994, Louvain-la-Neuve, p. 23-34.
- BRÈS 1966** : Brès R., « La transaction de 1235 entre les seigneurs de Savine et les consuls d'Embrun », *BSEHA*, 1966, p. 100-109.
- BRESC 1980** : Bresc H., « La casa rurale nella Sicilia medievale: massaria, casale e terra », *Archéologia Medievale*, VII, 1980, p. 375-381.
- BRESC 1999** : Bresc H., « Sous le drapeau du roi Charles : Draguignan dans l'Union d'Aix et la guerre civile », *Provence historique*, t. XLIX, fasc. 195-196, 1999, p. 133-144.
- BRONDY 1976** : Brondy R., « La construction des fortifications de Chambéry aux XIV^e et XV^e siècles. Les conditions de travail des ouvriers », *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, Actes du 26^e Congrès des sociétés savantes de Savoie*, t. 86, 1976, p. 65-80.
- BRUAND 1972** : Bruand Y., « L'amélioration de la défense et les transformations des châteaux du Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1972, p. 518-540.
- BRUAND 1986** : Bruand Y., « La vie dans le château. Les conditions de construction », *Le château en France*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1986, p. 159-167.
- BRUCHET 1900-1901** : Bruchet M., « Étude archéologique sur le château d'Annecy », *Annecy, Revue Savoisienne*, 1900, p. 247-327; 1901, p. 7-41.
- BRUCHET 1907** : Bruchet M., *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, 648 p.
- BRUN 1951** : Brun R., « Notes sur le commerce des armes à Avignon au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École nationale des Chartes*, vol. 109, 1951, p. 209-231.
- BUR 1986a** : Bur M. (dir.), *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, Paris, CNRS, 1986, 345 p.
- BUR 1986b** : Bur M., « Le château et le droit », *Le château en France*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1986, p. 147-158.
- BUR 1998** : Bur M., « Les transformations du château d'Epinal. Un exemple d'adaptation aux méthodes de l'attaque et de la défense », *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations, Actes du colloque de Valenciennes (juin 1995)*, dir. A. Salamagne et R. Le Jan, extrait de *Revue du Nord*, Collection Art et Archéologie n° 5, 1998, p. 133-142.
- BUR 1999** : Bur M., *Le château. Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, dir. R. Noël, fasc. 79, Belgique, Brepols-Turnhout, 1999, 164 p.
- BURNOUF, RIEB 1990** : Burnouf J. et Rieb J.-P., « La vie matérielle dans les châteaux alsaciens », *Vivre au Moyen Âge. 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*, édition Les musées de la ville de Strasbourg, 1990, p. 191-197.
- BUTAUD 2001** : Butaud G., *Guerre et vie publique en Comtat Venaissin et à Avignon (vers*

- 1350-vers 1450), thèse d'histoire médiévale, dir. M. Zerner, Université de Nice, 4 volumes, 2001, 1155 p.
- BUTAUD 2002** : Butaud G., « Le coût de la guerre et de la défense dans les villes au bas Moyen Âge : l'exemple de la France du Midi et de l'Italie », *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen)*. 3. *La redistribution de l'impôt*, Toulouse, Privat, 2002, p. 235-265.
- CAILLEAUX 1985** : Cailleaux D., « Les comptes de construction des Célestins de Sens, 1477-1482 : édition et commentaire », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge, Actes du colloque Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale*, Paris (9-14 juin 1982), Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1985, p. 117-156.
- CAROLUS-BARRÉ 1978** : Carolus-Barré L., « Le service militaire en Beauvaisis au temps de Philippe de Beaumanoir. L'estaige à Gerberoy et à Beauvais (1271-1277). L'ost de Navarre (1276) », *La guerre et la paix – Frontières et violences au Moyen Âge, Actes du 101^e congrès national des sociétés savantes*, Lille (1976), Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1978, p. 73-93.
- CARON 1994** : Caron M.-T., *Noblesse et pouvoir royal en France (XIII^e-XVI^e siècle)*, Paris, A. Colin, 1994, p. 115-118.
- CARPENTIER 1991** : Carpentier E., « Le combattant médiéval : problèmes de vocabulaire - de Suger à Guillaume Le Breton », *Le combattant au Moyen Âge, Actes du 18^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Montpellier (1987), Paris, SHMES, Cid éditions, 1991, p. 25-35.
- CARRIER, COUTEAUX et FOL 1998** : Carrier N., Couteaux R. et Fol M., « Guerre et fidélités dans le comté de Genève au Moyen Âge (début XIII^e siècle-fin XIV^e siècle). Quelques perspectives », *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIII^e-XX^e siècles)*, Actes du 36^e Congrès des sociétés savantes de la Savoie, Montmélian (21-22 septembre 1996), Chambéry, Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, Mémoires et documents, t. C, 1998, p. 19-58.
- CASTELNUOVO 1993** : Castelnovo G., « Quels offices, quels officiers ? L'administration en Savoie au milieu du XV^e siècle », *Études savoisiennes. Revue d'histoire et d'archéologie*, 1993, 2, p. 5-41.
- CHABRAND 1904** : Chabrand E., « À propos de la fusine de la combe du Queyras », *AA*, 1904, p. 296-300.
- CHABRAND 1882-1883** : Chabrand J.-A., « Aperçu historique sur Briançon, son vieux château, ses fortifications, ses gouverneurs et ses milices », *BSEHA*, 1882, p. 237-247 ; 1883, p. 21-33.
- CHABRAND 1886** : Chabrand J.-A., *Vaudois et Protestants des Alpes*, Grenoble, 1886, 287 p.
- CHALMIN-SIROT 1996** : Chalmin-Sirot E., « Les résidences des comtes de Genève et des comtes de Savoie à la fin du Moyen Âge », *Palais royaux et princiers au Moyen Âge, Actes du colloque international du Mans (6-8 octobre 1994)*, dir. A. Renoux, publication de l'Université du Maine, 1996, p. 133-144.
- CHALMIN-SIROT 2001** : Chalmin-Sirot E., « Les modèles princiers et leur imitation dans le milieu seigneurial en territoire genevois et savoyard (XIV^e-XV^e siècles) », *Aux marches du palais. Qu'est-ce-qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques, Actes du 7^e Congrès international d'archéologie médiévale (Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999)*, dir. A. Renoux, LHAM-Université du Maine, 2001, p. 113-122.
- CHANAUD 1974** : Chanaud R., « Le Briançonnais aux XIV^e et XV^e siècles. Aspects de la vie économique », *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1974, p. 37-44.
- CHANAUD 1984** : Chanaud R., « Le mouvement du trafic transalpin d'après un journal du péage de Briançon (1368-1369) », *Économies et sociétés dans le Dauphiné médiéval, Actes du 108^e Congrès national des sociétés savantes, Grenoble (1983)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1984, p. 105-120.
- CHAPELOT 1975** : Chapelot O., *La construction sous les ducs de Bourgogne : l'infrastructure (moyens de transport, matériaux de construction)*, thèse de doctorat, Paris I, 1975.
- CHAPELOT 1985** : Chapelot O., « Les ouvriers du métal en Bourgogne à la fin du Moyen Âge : l'exemple du Châtillonnais », *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge, Actes du colloque Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale*, Paris (9-14 juin 1982), Paris, Écoles des hautes études en sciences sociales, 1985, p. 305-318.

- CHAPELOT 1999** : Chapelot O., « Les matériaux de construction », *Art et société en France au XV^e siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 188-197.
- CHAPELOT 2001** : Chapelot O. (dir.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, Paris, éd. École des hautes études en sciences sociales, collection Civilisations et sociétés 106, 2001, 608 p.
- CHAPELOT, BENOIT 1985** : Chapelot O. et Benoit P. (dir.), *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Âge, Actes du colloque Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale, Paris (9-14 juin 1982)*, Paris, Écoles des hautes études en sciences sociales, 1985, 370 p.
- CHARBONNIER et alii 1994** : Charbonnier P. et alii, *Les anciennes mesures locales du midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, publication de l'Institut d'Études du Massif Central, Clermont-Ferrand, Université Blaise-Pascal, 1994, 280 p.
- CHARBONNIER 1995** : Charbonnier P., « La crise de la seigneurie à la fin du Moyen Âge vue de l'autre France », *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge, Actes du 117^e Congrès national des sociétés savantes, Clermont-Ferrand (1992)*, Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1995, p. 99-110.
- CHARBONNIER 1996** : Charbonnier P., « Le château seigneurial : protection ou oppression ? », *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, 1. Guerre et violence, Actes du 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens (1994)*, Paris, CTHS, 1996, p. 223-232.
- CHÂTELAIN 1988** : Châtelain A., *Évolution des châteaux forts dans la France au Moyen Âge*, Strasbourg, Publitotal, 1988, 319 p.
- CHÂTELAIN 1991** : Châtelain A., *Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales*, Paris, R.E.M.P.A.R.T., collection Patrimoine vivant, 4^e édition, 1991, 114 p.
- CHAUBET 1998** : Chaubet D., « Le comte de Savoie chef de guerre d'après les chroniques savoyardes médiévales », *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIII^e-XX^e siècles)*, Actes du 36^e Congrès des sociétés savantes de la Savoie, Montmélian (21-22 septembre 1996), Chambéry, Société Savoisiennne d'histoire et d'archéologie, Mémoires et documents, t. C, 1998, p. 11-18.
- CHAUVET 1981** : Chauvet P., « Une haute vallée confrontée à sa survie: Réallon (Hautes-Alpes) », *BSEHA*, 1981, p. 101-186.
- CHAUVIN-LECHAPTOIS 1977** : Chauvin-Lechaptois M., *Les comptes de la châtelainie de Lamballe (1387-1482)*, thèse de doctorat (avril 1974), Université de Haute-Bretagne, Institut armoricain de recherches économiques et humaines, 348 p.
- CHÉREST 1879** : Chérest A., *L'archiprêtre. Épisodes de la guerre de Cent Ans au XIV^e siècle*, Paris, 1879, p. 156-185.
- CHEVALIER 1897** : Chevalier J. (chanoine), *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois*, Paris, Picard, t. 1, 1897, 477 p.
- CHEVALIER 1871** : Chevalier U., *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné*, Colmar, 1871, 186 p.
- CHEVALIER 1913-1928** : Chevalier U., *Regeste Dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné des origines chrétiennes à l'année 1349*, 7 tomes, Valence-Vienne-Romans, 1913-1928.
- CHOMEL 1959** : Chomel V., « La Chambre des comptes de Dauphiné et la vente des grains aux châtelains du domaine (XIV^e-XV^e siècles) », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1959, p. 297-309.
- CHOMEL 1960** : Chomel V., « Un mémoire inédit sur le commerce de transit en Dauphiné au milieu du XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques (jusqu'à 1610)*, 1960, vol. 1, Paris, Imprimerie Nationale, 1961, p. 315-343.
- CHOMEL 1962** : Chomel V., « Chevaux de bataille et roncins en Dauphiné au XIV^e siècle », *Cahiers d'histoire*, 1962, p. 5-23.
- CHOMEL 1967** : Chomel V., « Un censier dauphinois inédit. Méthode et portée de l'édition du Probus », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques (1964)*, collection de documents inédits sur l'histoire de France, Paris, 1967, p. 319-407.
- CHOMEL 1975** : Chomel V., « Ressources domaniales et subsides en Dauphiné (1355-1364) », *Provence historique*, t. XXV, fasc. 100, 1975, p. 179-192.

- CHOMEL 1987** : Chomel V., « Les hommes delphinaux et la coseigneurie en Dauphiné (XIV^e-XVI^e siècles) », *Les libertés au Moyen Âge*, Festival d'histoire de Montbrison (1^{er}-5 octobre 1986), Montbrison, 1987, p. 291-302.
- CHOMEL 1999a** : Chomel V. (dir.), *Dauphiné, France. De la principauté indépendante à la province (XII^e-XVIII^e siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, La Pierre et l'écrit, 1999, 207 p.
- CHOMEL 1999b** : Chomel V., « Rois de France et Dauphins de Viennois. Le transport du Dauphiné à la France », *Dauphiné, France. De la principauté indépendante à la province (XII^e-XVIII^e siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, La Pierre et l'écrit, 1999, p. 59-90.
- CHORIER 1672** : Chorier N., *Histoire générale de Dauphiné*, Lyon, Philippe de Charys, 1672, 768 p.
- CIPOLLA 1885** : Cipolla C., « Chieri e le compagnie di ventura nel maggio 1398 », *Rivista storica italiana*, 2, 1885, p. 665-688.
- CLAUDE 1995** : Claude S., *Gréoux-les-Bains, étude du château et du bourg au Moyen-âge et à l'époque moderne*, mémoire de maîtrise, dir. G. Démians d'Archimbaud et M. Fixot, Université Aix-Marseille I, 2 volumes, 1995, 183 p. et annexes.
- CLAUDE 2000** : Claude S., *Le château de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française (n° 80), 2000, 190 p.
- COCULA, DOM 2000** : Cocula A.-M. et Dom A.-M. (dir.), *Château et innovation*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord (24-26 septembre 1999), Bordeaux, Ausonius, CAHMC-Institut d'Histoire, Paris, De Boccard, 2000, 195 p.
- COCULA, COMBET 2002** : Cocula A.-M. et Combet M. (dir.), *Château et ville*, Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord (28-30 septembre 2001), *Scripta Varia* n° 6, Paris, De Boccard, 2002, 320 p.
- COLARDELLE, VERDEL 1993** : Colardelle M. et Verdel E. (dir.), *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au XI^e siècle*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française (n° 40), 1993, 416 p.
- COLARDELLE 1996** : Colardelle M. (dir.), *L'homme et la nature au Moyen Âge. Paléoenvironnement des sociétés occidentales*, Actes du V^e Congrès international d'archéologie médiévale, Grenoble (6-9 octobre 1993), Paris, Errance, 1996, 259 p.
- COLARDELLE, MOYNE et VERDEL 2000** : Colardelle M., Moyne J.-P. et Verdel E., « La prise du château de La Perrière, épisode de la guerre delphino-savoyarde (1333) », *Château-Gaillard*, t. XIX, Publication du CRAM, Caen, 2000, p. 27-32.
- COLARDELLE, MOYNE 2002** : Colardelle M. et Moyne J.-P., « L'archéologie médiévale dans les Alpes : état de la recherche », *L'espace alpin et la modernité. Bilans et perspectives au tournant du siècle*, sous la direction de Daniel J. Grange, Presses Universitaires de Grenoble, 2002, p. 411-423.
- COLLECTIF 1964** : *Finances et comptabilité urbaines du XIII^e au XVI^e siècle*, colloque international de Blankenberge (6-9 septembre 1962), Bruxelles, Pro Civitate, 1964, 429 p.
- COLLECTIF 1966** : *Histoire de la ville de Gap*, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, 390 p.
- COLLECTIF 1971** : *Actes du colloque international sur les cols des Alpes. Antiquité et Moyen Âge*, Bourg-en-Bresse (1969), 1971, 257 p.
- COLLECTIF 1980** : *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, Auch, 1980, 202 p.
- COLLECTIF 1983** : *Castrum 1. Habitats fortifiés et organisation de l'espace en Méditerranée médiévale*, Actes de la table ronde de Lyon (4-5 mai 1982), Travaux de la maison de l'Orient n° 4, 1983, 220 p.
- COLLECTIF 1985a** : *Histoire des techniques et sources documentaires. Méthodes d'approche et expérimentation en région méditerranéenne*, Actes du colloque du GIS, Aix-en-Provence (21-23 octobre 1982), Cahier n° 7, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1985, 224 p.
- COLLECTIF 1985b** : *Le château et la tour*, Actes du 1^{er} colloque de castellologie, Flaran, 1985, 153 p.

- COLLECTIF 1988a :** *Castrum 2. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : les méthodes et l'apport de l'archéologie extensive, Actes de la rencontre des 12-15 novembre 1984*, École française de Rome n° 105, Rome-Madrid, 1988, 567 p.
- COLLECTIF 1988b :** *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque de Madrid (24-27 novembre 1985)*, Madrid, École française de Rome n° 105-Casa de Velasquez, série archéologie n° 12, 1988, 300 p.
- COLLECTIF 1989a :** *Aux portes du château. Actes du 3^e colloque de castellologie*, Flaran, 1989, 189 p.
- COLLECTIF 1989b :** *Matheysine, Beaumont, Valbonnais. Archéologie chez vous, n° 7, cantons de Corps, la Mure et Valbonnais*, catalogue de l'exposition, CAHMG-I-SADRAH, 1989, 60 p.
- COLLECTIF 1989c :** *Nice et la Provence orientale à la fin du Moyen Âge, 6^e centenaire de la dédition de Nice à la Savoie*, Catalogue d'exposition (Nice, septembre 1988-mars 1989), 1989, 159 p.
- COLLECTIF 1990 :** *1388. La dédition de Nice à la Savoie, Actes du colloque international de Nice (septembre 1988)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1990, 528 p.
- COLLECTIF 1991a :** *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée Départemental, 1991, 347 p.
- COLLECTIF 1991b :** *Châteaux et révolutions, Actes du 4^e colloque de castellologie*, Flaran, 1991, 207 p.
- COLLECTIF 1992 :** *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque d'Erice-Trapani (18-25 septembre 1988)*, École française de Rome n° 105, Rome-Madrid, 1992, 341 p.
- COLLECTIF 1995 :** *Guerres et fortifications en Provence, Actes des 4^e journées d'histoire de l'espace provençal, Mouans-Sartoux (21-22 mars 1987)*, Publication du Centre Régional de Documentation Occitane, Mouans-Sartoux, 1995, 229 p.
- COLLECTIF 1996 :** *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n° 13, DRAC-SRA, Lyon, 1996, 142 p.
- COLLIN 1978 :** Collin H., « État des châteaux du comte de Bar en Lorraine en 1336 », *La guerre et la paix – Frontières et violences au Moyen Âge, Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes, Lille (1976)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1978, p. 155-177.
- COMPAN 1953 :** Compan A., « La sécession niçoise de 1388 », *Provence historique*, 1953, t. 3, fasc. 11, p. 17-34.
- CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE SAVOIE 1981 :** *Soldats et armées en Savoie, Actes du 28^e Congrès des sociétés savantes de Savoie (Saint-Jean-de-Maurienne, 1980)*, Montmélian, 1981, 279 p.
- CONSTANT 1972 :** Constant M., *L'établissement de la maison de Savoie au sud du Léman. La châtelainie d'Allinges-Thonon (XII^e siècle-1536)*, Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne, t. LX, Thonon-les-Bains, 1972, 370 p.
- CONTAMINE 1972 :** Contamine P., *Guerre, état et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France (1337-1494)*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 6^e section : sciences économiques et sociales, 1972, 757 p.
- CONTAMINE 1975 :** Contamine P., « Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent Ans », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 87, fasc. 2, 1975, p. 365-396.
- CONTAMINE 1978 :** Contamine P., « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue Historique*, t. CCLX/I, 1978, p. 23-47.
- CONTAMINE 1984 :** Contamine P., *La guerre de Cent Ans*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 1984 (4^e édition), 126 p.
- CONTAMINE 1986 :** Contamine P., « Le château et la guerre », *Le château en France*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1986, p. 133-146.
- CONTAMINE 1992 :** Contamine P. (dir.), Blanchard Anne, Corvisier A., Meyer J. et Mollat du Jourdin M., *Histoire militaire de la France*, t. 1 (Des origines à 1715), Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 632 p.

- CONTAMINE 1994a** : Contamine P., *La guerre au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, Nouvelle Clio, 4^e édition, 1994, 516 p.
- CONTAMINE 1994b** : Contamine P., *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent Ans – France et Angleterre (XIV^e siècle)*, Paris, 2^e édition, 1994, 263 p.
- CONTAMINE 1996** : Contamine P., « L'armement des populations urbaines à la fin du Moyen Âge : l'exemple de Troyes (1474) », *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, 2. *La violence et les gens*, Actes du 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens (1994), section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1996, p. 59-72.
- CONTAMINE 1998** : Contamine P., « Un contrôle étatique croissant. Les usages de la guerre du XIV^e au XVIII^e siècle : rançons et butins », *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 199-236.
- CONTAMINE 1999** : Contamine P., « Armes et armures », *Art et société en France au XV^e siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, p. 544-551.
- CONTAMINE, BOMPAIRE, LEBECQ et SARRAZIN 1997** : Contamine P., Bompair M., Lebecq S. et Sarrazin J.-L., *L'économie médiévale*, Paris, A. Colin, 1997 (2^e édition), 447 p.
- CONTAMINE, MATTÉONI 1996** : Contamine P. et Mattéoni O. (dir.), *La France des principautés : les Chambres des comptes (XIV^e et XV^e siècles)*, Actes du colloque de Moulins-Yzeure, 6-8 avril 1995, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996, 310 p.
- CONTI, TABARELLI 1975-1980** : Conti F. et Tabarelli M., *Castelli del Piemonte*, Milan-Novare, 1975-1980, 3 volumes.
- CORBIÈRE 1997** : Corbière M. de la, « Les comptes de châellenie au service de l'archéologie castrale : le château Gessien de La Corbière (Ain), 1301-1407 », *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, n° 3 (1996), Lyon, Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales, 1997, p. 35-45.
- CORONAT 1986-1987** : Coronat M., *Le Dauphin de Viennois et Gap (1232-1349)*, mémoire de maîtrise, dir. M. Demotz, Université Lyon III, 1986-1987, 141 p.
- COSTE 1988** : Coste J., « La méthode régressive », *Castrum 2. Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : les méthodes et l'apport de l'archéologie extensive*, Actes de la rencontre des 12-15 novembre 1984, École française de Rome n° 105, Rome-Madrid, 1988, p. 241-246.
- COSTE 1972** : Coste P., « La vie rurale en Provence au milieu du XIV^e siècle », *Études rurales*, 1972, p. 61-75.
- COULET 1973a** : Coulet N., « Circulation et échanges en Ubaye au bas Moyen Âge », *Provence historique*, t. 23, fasc. 93-94, 1973, p. 146-164.
- COULET 1973b** : Coulet N., « Encore les villages disparus. Dépeuplement et repeuplement autour d'Aix-en-Provence (XIV^e-XVI^e siècle) », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, t. 28, fasc. 6, 1973, p. 1463-1483.
- COULET 1973c** : Coulet N., « Population et société à Pourrières, 1368-1430. Premier bilan d'une enquête », *Études rurales*, 51, 1973, p. 85-111.
- COULET 1988** : Coulet N., *Aix-en-Provence, espace et relations d'une capitale (milieu XIV^e-milieu XV^e siècle)*, 2 tomes, Publication de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1988, 1238 p.
- COULET, STOUFF 1976** : Coulet N. et Stouff L., « Les institutions communales dans les villages de Provence au bas Moyen Âge », *Études Rurales*, 1976, p. 67-81.
- COULET, STOUFF 1987** : Coulet N. et Stouff L., *Le village de Provence au bas Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Université de Provence, Cahiers du centre d'études des sociétés méditerranéennes, 1987, 85 p.
- DAIMÉ 1998** : Daimé J., « L'arc en France au bas Moyen Âge : fabrication et technique », *Artisanat et matériaux. La place des matériaux dans l'histoire des techniques* (Amouretti M.-C. et Comet G. éd.), Cahier d'histoire des techniques n° 4, 1998, publication de l'Université de Provence, p. 61-74.
- DAINVILLE 1968** : Dainville F. de, *Le Dauphiné et ses confins vus par l'ingénieur d'Henri IV : Jean de Beins*, Collection des Hautes études médiévales et modernes n° 5, Paris-Minard, Genève-Droz, 1968, 95 p. et 76 cartes.

- DARTEVELLE 1990** : Darteville G., *Églises médiévales des Hautes-Alpes*, Taulignan, Plein-Cintre éditions, 1990, 119 p.
- DAUTIER, FRAY 1981** : Dautier Y. et Fray F. (dir.), *Vaucluse. Cantons de Cadenet et Pertuis. Pays d'Aigues*, publication de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, commission régionale de PACA, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, 716 p.
- DAY 1994** : Day J., *Monnaies et marchés au Moyen Âge*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 1994, 307 p.
- DEBELMAS 1983** : Debelmas J., *Alpes du Dauphiné*, Paris, Masson, collection Guides géologiques régionaux, 1983, p. 99-125.
- DEBORD 1981a** : Debord A., « Châteaux et pouvoirs de commandement », *Archéologie Médiévale*, t. XI, 1981, p. 72-123.
- DEBORD 1981b** : Debord A. (dir.), « Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e siècles », *Archéologie Médiévale*, t. XI, 1981, p. 5-123.
- DEBORD 1986** : Debord A., « À partir de l'Angoumois : réflexion lexicographique sur la notion de maison forte », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 307-315.
- DEBORD 1987a** : Debord A., « Châteaux et résidence aristocratique – Réflexions pour la recherche », *Château-Gaillard*, t. XIII, Caen, 1987, p. 41-51.
- DEBORD 1987b** : Debord A., « Hébergements, repaires et maisons-fortes de l'Angoumois au Moyen Âge », *Actes du 111^e congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986)*, Section Archéologie et histoire de l'art, Paris, CTHS, 1987, p. 205-222.
- DEBORD, DIEUDONNÉ-GLAD 1993** : Debord A. et Dieudonné-Glad N., « Andone (Charente) : étude structurale d'outils et d'armes du X^e siècle. Apports à la connaissance de l'artisanat du fer », *Archéologie Médiévale*, 1993, t. 23, p. 107-129.
- DÉMIANS D'ARCHIMBAUD 1980** : Démiens d'Archimbaud G., *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, CNRS, publication de l'URA, n° 6, 1980, 724 p.
- DÉMIANS D'ARCHIMBAUD 1982** : Démiens d'Archimbaud G., « L'équipement céramique d'une maison méridionale au bas Moyen Âge : sources écrites et archéologiques », *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boiàrd*, Genève-Paris, Droz, Mémoires et documents publiés par la Société de l'École nationale des Chartes, t. XXVII, 1982, p. 105-112.
- DÉMIANS D'ARCHIMBAUD 1999** : Démiens d'Archimbaud G., « Bourg et castrum à Digne : dichotomie et complémentarité », *Provence historique*, t. XLIX, fasc. 195-196, 1999, p. 191-203.
- DÉMIANS D'ARCHIMBAUD 2000** : Démiens d'Archimbaud G., « Quelles maisons et quels villages ? », *Castrum 6. Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, École française de Rome n° 105/106-Casa de Velasquez n° 72, Rome-Madrid, 2000, p. 257-263.
- DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, FIXOT 1977** : Démiens d'Archimbaud G. et Fixot M., « L'organisation de la campagne en Provence occidentale : indices archéologiques et aspects démographiques (XI^e-XV^e siècles) », *Provence historique*, t. XXVII, fasc. 107, 1977, p. 3-23.
- DEMOTZ 1974** : Demotz B., « La géographie administrative médiévale : l'exemple du comté de Savoie, début XIII^e-début XV^e siècle », *Le Moyen Âge*, 80, 1974, p. 261-300.
- DEMOTZ 1979** : Demotz B., « La frontière au Moyen Âge d'après l'exemple du comté de Savoie (début XIII^e-début XV^e siècles) », *Les principautés au Moyen Âge, Actes du Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Bordeaux (1973)*, Bordeaux, Société des historiens médiévistes, 1979, p. 95-116.
- DEMOTZ 1981** : Demotz B., « Les fortifications de pierre dans le Comté de Savoie », *Soldats et armées en Savoie, Actes du 28^e Congrès des sociétés savantes de Savoie (Saint-Jean-de-Maurienne, 1980)*, Montmélian, 1981, p. 119-134.
- DEMOTZ 1985** : Demotz B., *Le comté de Savoie du début du XIII^e au début du XV^e siècle. Étude du pouvoir dans une principauté réussie*, thèse de doctorat, Lyon, 1985.
- DEMOTZ 1987** : Demotz B., « L'État et le château au Moyen Âge : l'exemple savoyard », *Journal des savants*, Paris, De Boccard, 1987, n° 1-2, p. 27-64.

- DEMOTZ 1990** : Demotz B., « Un état fort au XIV^e siècle: le comté de Savoie », 1388. *La dédition de Nice à la Savoie, Actes du colloque international de Nice (septembre 1988)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1990, p. 175-179.
- DEMOTZ 1991** : Demotz B., « À propos des clients du comte de Savoie aux XIII^e et XIV^e siècles », *Le combattant au Moyen Âge, Actes du 18^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Montpellier (1987)*, Paris, SHMES, Cid éditions, 1991, p. 257-265.
- DEMOTZ 2000** : Demotz B., « La noblesse et la guerre dans la Savoie médiévale », *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Cultures et civilisations médiévales n° XXII, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 197-205.
- DENIFLE 1899** : Denifle H. (le prévôt), *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises, monastères et hopitaux en France, jusqu'à la mort de Charles V (1380)*, 2 tomes, Paris, Picard, 1899, 864 p.
- DENIFLE 1900** : Denifle H. (R.P.), « Guerre entre la Provence et le Dauphiné en 1368 et 1369 d'après les archives du Vatican », *AA*, t. IV, 1900, p. 169-186.
- DÉTRAZ 1993** : Détraz G., « Fonctions militaire et résidentielle des châteaux à la fin du Moyen Âge: l'exemple du comté de Genève au XIV^e siècle », *Études savoisiennes*, 1993, n° 2, p. 43-59.
- DEVAUX 1997** : Devaux J., « L'alimentation en temps de guerre: l'apport des sources littéraires », *La vie matérielle au Moyen Âge. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (3-5 octobre 1996)*, dir. E. Rassart-Eeckhout, J.-P. Sosson, C. Thiry et T. Van Hemelryck, Louvain-la-Neuve, Université catholique, 1997, p. 91-108.
- DOUBLET 1933** : Doublet G., « Nice en guerre en 1383 », *Mémoires de l'institut historique de Provence*, 1933, t. 10, p. 214-229.
- DROGUET 1975** : Droguet A., « Les finances municipales de Marseille dans la seconde moitié du XIV^e siècle », *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1975, p. 67-75.
- DROGUET 1980** : Droguet A., « Une ville au miroir de ses comptes: les dépenses de Marseille à la fin du XIV^e siècle », *Provence historique*, 1980, t. 30, fasc. 120, p. 171-213.
- DROGUET 1983** : Droguet A., « Administration financière et système fiscal à Marseille dans la seconde moitié du XIV^e siècle », *Sociétés médiévales méditerranéennes*, Cahiers du centre d'études des sociétés méditerranéennes, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1983, 81 p.
- DUBOIS 1987** : Dubois D., « La charpente militaire. Un aspect des engins à jet à contrepoids à la fin du Moyen Âge », *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge, Actes du colloque international, Rennes (2-6 mai 1983)*, dir. X. Barral I Altet, vol. 2 (commande et travail), Paris, Picard, 1987, p. 403-408.
- DUBOIS 1976** : Dubois H., *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge (vers 1280-vers 1430)*, Paris, Publications de la Sorbonne, Imprimerie nationale, 1976, 632 p.
- DUBY 1959** : Duby G., « Note sur les corvées dans les Alpes du sud en 1338 », *Études d'histoire du droit privé offertes à Pierre Petot*, Paris, 1959, p. 143.
- DUBY 1973a** : Duby G., *Guerriers et paysans, VII^e-XII^e siècle. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, 308 p.
- DUBY 1973b** : Duby G., « Les seigneurs et la Cité (Embrun, 1177) », *Provence historique*, t. 23, fasc. 93-94, 1973, p. 94-98.
- DUBY 1984** : Duby G., *L'état de la vallée de Barcelonnette au Moyen Âge*, Barcelonnette, Sabença de la Valéia, 1984, 22 p.
- DUBY 1987** : Duby G., *Le Moyen Âge (987-1460)*, Paris, Hachette, 1987, 510 p.
- DUBY 2001** : Duby G., *Le dimanche de Bouvines*, Paris, Gallimard, Folio histoire n° 1, 2001 (réédition), 373 p.
- DUCHAMBLO 1974 (1991)** : Duchamblo R., *Tallard et son château*, Gap, 1991 (réédition de 1974), 78 p.
- DUCRET 1995** : Ducret S., *Mobilier et armement dans les châteaux delphinaux aux XIV^e et*

- XV^e siècles, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. H. Falque-Vert, Université Grenoble II, 1995, 180 p.
- DUHAMEL 1880** : Duhamel L., « Une ligue au XIV^e siècle, épisode du passage des Grandes Compagnies en Provence », *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse et des départements limitrophes*, 2, 1880, p. 96-109.
- DUPÂQUIER et alii 1988** : Dupâquier J. et alii, *Histoire de la population française. Des origines à la Renaissance*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, 565 p.
- DUPARC 1951** : Duparc P., « Les cluses et la frontière des Alpes », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1951, t. 109, p. 5-31.
- DUPARC 1971** : Duparc P., « Les cols des Alpes occidentales et centrales au Moyen Âge », *Actes du colloque international sur les cols des Alpes. Antiquité et Moyen Âge*, Bourg-en-Bresse (1969), 1971, p. 183-196.
- DURAND 1911** : Durand H., *Notes sur l'histoire de Corps (Isère) et son mandement depuis les origines jusqu'à nos jours*, Tunis, Niérat et Fortin, 1911, 189 p.
- DURVIN 1978** : Durvin P., « Les origines de la jacquerie à Saint-Leu-d'Esserent en 1358 », *La guerre et la paix – Frontières et violences au Moyen Âge, Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes, Lille (1976)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1978, p. 365-374.
- DUSSERT 1903** : Dussert A., *Essai historique sur La Mure et son mandement depuis les origines jusqu'en 1626*, Grenoble, Gratier, 1903 (2^e édition), 584 p.
- DUSSERT 1915** : Dussert A., *Les états du Dauphiné aux XIV^e et XV^e siècles*, Grenoble, 1915, 374 p.
- EMBRUN S.D.** : Embrun. *Chemins piétons dans la ville*, publication du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes (CAUE), s.l., s.d., 52 p.
- ENLART 1929-1932** : Enlart C., *Manuel d'archéologie française, 2^e partie, Architecture civile et militaire*, t. I, Architecture civile et t. II, Architecture militaire et navale, Paris, Picard, 1929-1932 (réédition), 926 p.
- ESQUIEU 1987** : Esquieu Y., « Mutations d'un quartier canonial au bas Moyen Âge : l'exemple de Viviers », *Archéologie Daupinoise, Actes du 108^e Congrès national des sociétés savantes, Grenoble (1983)*, Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, CTHS, 1987, p. 297-311.
- ESTIENNE 1989** : Estienne M.-P., *Évolution de la demeure seigneuriale dans les pays du Buëch du XI^e siècle au XVI^e siècle*, mémoire de maîtrise d'archéologie médiévale, dir. G. Démians d'Archimbaud et Y. Esquieu, Université Aix-Marseille I, 3 volumes, 1989, 361 et 195 p.
- ESTIENNE 1991** : Estienne M.-P., *Implantation castrale et architecture dans les Baronnie de Mévouillon et de Montauban du XI^e au XV^e siècle*, mémoire de DEA d'archéologie médiévale, dir. G. Démians d'Archimbaud, Université Aix-Marseille I, 2 volumes, 1991, 58 et 166 p.
- ESTIENNE et alii 1997** : Estienne M.-P. et alii, *Les Baronnie au Moyen Âge (femmes, hommes, territoires, villages, châteaux et églises)*, Mane, Alpes de Lumière n° 123, 1997, 167 p.
- ESTIENNE 1999** : Estienne M.-P., *Les réseaux castraux et l'évolution de l'architecture castrale dans les Baronnie de Mévouillon et de Montauban de la fin du X^e siècle à 1317*, thèse nouveau régime, dir. G. Démians d'Archimbaud, Université Aix-Marseille I, 5 volumes, 1999, 914 p. et 426 pl.
- ESTIENNE 2004** : Estienne M.-P., *Châteaux, villages, terroirs en Baronnie. X^e-XV^e siècle*, PUP, Aix-en-Provence, 2004, 287 p.
- ESTIENNE, NICOLAS 1999** : Estienne M.-P. et Nicolas N., *Châteaux médiévaux des Hautes-Alpes*, Gap, Librairie des Hautes-Alpes, 1999, 224 p.
- FALQUE-VERT 1984** : Falque-Vert H., « Pouvoir delphinal et pouvoirs nobles en Queyras au XIII^e siècle. Contribution à l'étude de la co-seigneurie », *Économies et sociétés dans le Dauphiné médiéval, Actes du 108^e Congrès national des sociétés savantes, Grenoble (1983)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, 1984, p. 7-22.
- FALQUE-VERT 1997** : Falque-Vert H., *Les hommes et la montagne en Dauphiné au XIII^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, La Pierre et l'écrit, 1997, 517 p.

- FAUCHÉ-PRUNELLE 1857** : Fauché-Prunelle A., *Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes Cottiennes-briançonnaises*, Grenoble, 2 tomes, 1857, 634 et 712 p.
- FAUCHERRE 1989** : Faucherre N., « Barbacanes, boulevards, ravelins et autres demi-lunes ; inventaire incertain », *Aux portes du château, Actes du 3^e colloque de castellologie*, Flaran, 1989, p. 105-115.
- FAURE 1907** : Faure C., « Un projet de cession du Dauphiné à l'Église romaine (1338-1340) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, École française de Rome, t. XXVII, Rome, 1907, p. 153-225.
- FAURE-BOUCHARLAT 2001** : Faure-Boucharlat E. (dir.), *Vivre à la campagne au Moyen Âge. L'habitat rural du V^e au XIII^e siècle (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques*, Lyon, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n° 21, 2001, 432 p.
- FAURE-BOUCHARLAT et alii 1996** : Faure-Boucharlat E. et alii, *Pots et potiers en Rhône-Alpes ; époque médiévale, époque moderne*, Lyon, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, n° 12, 1996, 316 p.
- FAVIER 1996** : Favier J., *La guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1996 (réédition), 678 p.
- FERRACCI 1976** : Ferracci F., *Ameublement et cadre de la vie journalière à Arles au XV^e siècle*, mémoire de maîtrise, U.E.R. d'histoire, Université Aix-Marseille I, 1976.
- FEUILLET, GUILHOT 1985** : Feuillet M.-P. et Guilhot J.-O., *Anse. Château des tours, cinq ans de recherches (rapports archéologiques préliminaires de la région Rhône-Alpes)*, Ministère de la culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie, Centre de recherches archéologiques – Direction régionale des Antiquités historiques, Lyon, 1985, 179 p.
- FÉVRIER 1964** : Février P.-A., *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle (Archéologie et histoire urbaine)*, Paris, De Boccard, 1964, 231 p. et 72 pl.
- FÉVRIER 1975-1976** : Février P.-A., « Remarques sur la géographie historique des Alpes méridionales », *La Comunità alpina nell'antichità, Atti (Centro di studi e documentazione sull'Italia romana*, 7, 1975-1976, p. 269-301.
- FÉVRIER 1986** : Février P.-A., « Organisation de la province d'Aix : Gap – Organisation de la province d'Embrun : Embrun », *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, t. 2, *Provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Embrun* (éditée par N. Gauthier et J.-C. Picard), Paris, De Boccard, 1986, p. 13-15 et p. 29-75.
- FÉVRIER 1991** : Février P.-A., « Trois villes (Gap, Embrun, Briançon) et quelques cités », *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée Départemental, 1991, p. 239-246.
- FIERRO 1965** : Fierro A., *Les enquêtes de 1339 en Dauphiné et en Faucigny : intérêt démographique*, thèse de l'École nationale des Chartes, 1965, 2 volumes, 545 p.
- FIERRO 1971** : Fierro A., « Un cycle démographique : Dauphiné et Faucigny, du XIV^e au XIX^e siècle », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, n° 5, septembre-octobre 1971, p. 941-959.
- FIERRO 1978** : Fierro A., « La population du Dauphiné du XIV^e au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique (La mortalité du passé)*, 1978, p. 355-417.
- FINÓ 1973** : Finó J.-F., « Machines de jet médiévales », *Gladius*, t. 10, 1973, p. 25-43.
- FINÓ 1975** : Finó J.-F., « L'artillerie en France à la fin du Moyen Âge », *Gladius*, t. 12, 1975, p. 13-31.
- FINÓ 1977** : Finó J.-F., *Forteresses de la France médiévale. Construction – attaque – défense*, Paris, Picard, 3^e édition, 1977, 553 p.
- FIXOT 1973-1974** : Fixot M., « La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du X^e au XIII^e siècle », *Archéologie Médiévale*, tomes III-IV, 1973-1974, p. 245-296.
- FIXOT 1990** : Fixot M., *Recherches d'archéologie médiévale en Provence*, thèse de doctorat, Université Aix-Marseille I, 1990, 110 p.
- FIXOT, GUYON, PELLETIER et RIVET 1986** : Fixot M., Guyon J., Pelletier J.-P. et Rivet L., « Des abords du forum au palais archiépiscopal. Étude du centre monumental d'Aix-en-Provence », *Bulletin Monumental*, t. 144, fasc. III, 1986, p. 195-290.
- FOLLAIN 2000** : Follain A. (dir.), *L'argent des villages. Comptabilités paroissiales et*

- communales. Fiscalité locale du XIII^e au XVIII^e siècle, Actes du colloque d'Angers (30-31 octobre 1998)*, Bibliothèque d'histoire rurale n° 4, Rennes, édition Association d'histoire des sociétés rurales, 2000, 438 p.
- FORNIER 1890-1892** : Fournier M. (R.P.), *Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiennes et particulière de leur métropolitaine Ambrun publiée pour la première fois d'après le manuscrit original par Guillaume P.*, 3 tomes, Paris, 1890-1892, 816, 779 et 735 p.
- FOSSIER 1999** : Fossier R., *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge occidental, L'atelier du médiéviste n° 6*, collection dirigée par J. Berlioz et O. Guyotjeannin, Brepols, 1999, 408 p.
- FOSSIER 2000a** : Fossier R., « L'artisanat rural au Moyen Âge : bilans et problèmes », *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des 19^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran (5-7 septembre 1997)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 7-32.
- FOSSIER 2000b** : Fossier R., *Le travail au Moyen Âge*, Paris, Hachette, Collection La vie quotidienne, 2000, 316 p.
- FOUILLAND, FURESTIER 1999** : Fouilland S. et Furestier D., « Le flottage sur la Durance et sur l'Isère hier et aujourd'hui », *Le Monde alpin et rhodanien*, 1999, p. 55-77.
- FOURNIER 1966** : Fournier G., « La défense des populations rurales pendant la guerre de Cent Ans en Basse-Auvergne », *Actes du 90^e Congrès national des sociétés savantes, Nice (1965)*, Paris, CTHS, 1966, p. 157-199.
- FOURNIER 1972a** : Fournier G., « Châteaux, villes et villages d'Auvergne au milieu du XV^e siècle, d'après l'Armorial de Revel », *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 287-294.
- FOURNIER 1972b** : Fournier G., « Les fortifications de la Basse-Auvergne au milieu du XV^e siècle, d'après l'Armorial de Revel », *Château-Gaillard*, t. V, 1972, p. 55-59.
- FOURNIER 1973** : Fournier G., *Châteaux, villages et villes d'Auvergne au XV^e siècle, d'après l'Armorial de Guillaume Revel*, Bibliothèque de la société française d'archéologie, n° 4, Genève-Droz, 1973, 126 p.
- FOURNIER 1978** : Fournier G., *Le château dans la France médiévale. Essai de sociologie monumentale*, Paris, Aubier Montaigne, 1978, 397 p.
- FOURNIER 1982** : Fournier G., « Usages et techniques de la vie quotidienne : vaisselle de bois, silos », *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Bouard*, Genève-Paris, Droz, Mémoires et documents publiés par la Société de l'École nationale des Chartes, t. XXVII, 1982, p. 155-169.
- FOURNIER, CHARBONNIER 1986** : Fournier G. et Charbonnier P., « La maison forte en Auvergne », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 271-288.
- GABION 1978** : Gabion R., « Les recensements et états de population du XIV^e au XVIII^e siècle », *La pratique des documents anciens*, Collection sources et méthodes de l'histoire de la Savoie II, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1978, p. 243-293.
- GABRIELLI 1978** : Gabrielli N., « Le château d'Issogne », *Congrès archéologique du Piémont (129^e session, 1971)*, Paris, Société française d'archéologie, 1978, p. 177-181.
- GAIER 1979** : Gaier C., *Les armes. Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, dir. L. Genicot, fasc. 34, Belgique, Brepols-Turnhout, 1979, 95 p.
- GANET 1995a** : Ganet I., « Lazer, un bourg castral haut-alpin », *Terres de Durance. Céramiques de l'antiquité aux temps modernes*, Exposition des musées de Digne et de Gap, 1995, p. 86-89.
- GANET 1995b** : Ganet I., *Les Hautes-Alpes (05)*, Carte archéologique de la Gaule (dir. M. Provost), Paris, 1995, 188 p.
- GARDELLES 1980** : Gardelles J., *Le château, expression du monde féodal (Châteaux et guerriers de la France au Moyen Âge, t. 4)*, Strasbourg, Publitotal, 1980, 317 p.
- GAUVARD 1991** : Gauvard C., « De grace especial ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, t. 2, 1991, p. 528-540.
- GAY 1887-1928** : Gay V., *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, Stein-Picard, t. 1, 1887, 806 p. et t. 2, 1928, 484 p.

- GAY 1986** : Gay M.-T., « La maison forte dans le comté de Bourgogne au Moyen Âge : aspects juridiques », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 215-227.
- GÉBELIN 1962** : Gébelin F., *Les châteaux de France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, p. 60-71.
- GIORDANENGO 1968** : Giordanengo G., *Monuments du Haut-Dauphiné, département des Hautes-Alpes*, dactyl., Archives départementales des Hautes-Alpes, 1968, 45 p.
- GIORDANENGO 1969** : Giordanengo G., « La noblesse dauphinoise au temps du dauphin Humbert II (1333-1349) », *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1969, p. 49-59.
- GIORDANENGO 1974a** : Giordanengo G., « L'église de L'Argentière », *Congrès archéologique de France (Dauphiné, 1972)*, Paris, 1974, p. 182-193.
- GIORDANENGO 1974b** : Giordanengo G., « L'église paroissiale de Notre-Dame-de-L'Aquilon à Guillestre », *Congrès archéologique de France (Dauphiné, 1972)*, Paris, 1974, p. 76-90.
- GIORDANENGO 1974c** : Giordanengo G., « La reconstruction des églises paroissiales dans le diocèse d'Embrun (XV^e siècle-milieu du XVI^e siècle) », *Congrès archéologique de France (Dauphiné, 1972)*, Paris, 1974, p. 162-181.
- GIORDANENGO 1988** : Giordanengo G., *Le droit féodal dans les pays de droit écrit. L'exemple de la Provence et du Dauphiné (XII^e-début XIV^e siècle)*, École française de Rome, Rome, fasc. 266, 1988, 331 p.
- GIULIATO 1978** : Giuliano G., « Le château de Condé-sur-Moselle (Custines). XIII^e-XVII^e siècles », *Archéologie militaire. Les pays du Nord, Actes du 101^e congrès national des sociétés savantes (Lille, 1976)*, Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, p. 141-157.
- GIULIATO 1986** : Giuliano G., « La maison forte en Lorraine centrale au Moyen Âge », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 163-173.
- GIULIATO 1992** : Giuliano G., *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française (n° 33), 1992, 237 p.
- GLÉNISON, HIGOUNET 1964** : Glénisson J. et Higounet C., « Remarques sur les comptes et sur l'administration financière des villes françaises entre Loire et Pyrénées (XIV^e-XVI^e siècles) », *Finances et comptabilité urbaines du XIII^e au XVI^e siècle*, colloque international de Blankenberge (6-9 septembre 1962), Bruxelles, Pro Civitate, 1964, p. 30-74.
- GOLAZ 1971** : Golaz A. et Golaz O., *Fort-Queyras*, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, 1971, 215 p.
- GONON 1961** : Gonon M., *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments*, Publications de l'Institut de linguistique romane de Lyon, vol. 17, Paris, Les Belles Lettres, 1961, 275 p.
- GONON 1973** : Gonon M., « Comptes de construction en Forez au XIV^e siècle », *La construction au Moyen Âge. Histoire et archéologie, Actes du 3^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, Besançon (1972)*, Annales littéraires de l'université de Besançon, Paris, 1973, p. 15-37.
- GONON 1974** : Gonon M., « Comptes des murailles de Feurs », *Documents linguistiques de la France (1260-1498). Série franco-provençale. 1. Forez*, dir. P. Gardette et J. Monfrin, Paris, CNRS, 1974, p. 256-321.
- GOSSMANN-ROSTAGNI 1995** : Gossmann-Rostagni S., « La défense de Vintimille vers 1260 », *Guerres et fortifications en Provence, Actes des 4^e journées d'histoire de l'espace provençal, Mouans-Sartoux (21-22 mars 1987)*, Publication du Centre Régional de Documentation Occitane, Mouans-Sartoux, 1995, p. 63-76.
- GRASSE 1994-1995** : Grasse M.-C., *L'habitat urbain médiéval en Provence orientale (1250-1525)*, thèse de doctorat, dir. G. Démians d'Archimbaud, Université Aix-Marseille I, 1994-1995, 6 volumes, 416 p.; 527 p. (vol. 2 et 2 bis); 423 p. et 484 p. (vol. 4 et 4 bis).
- GRAVA 1978** : Grava Y., « La guerre au XIV^e siècle. Un exemple provençal : Martigues », *La guerre et la paix – Frontières et violences au Moyen Âge, Actes du 101^e Congrès National des Sociétés Savantes, Lille (1976)*, Paris, 1978, p. 179-192.

- GUENETTE 1990** : Guenette M., « Une ville aux prises avec la guerre. Brignoles à la fin du XIV^e siècle », *Provence historique*, t. XL, fasc. 162, 1990, p. 429-441.
- GUÉRIN 1915-1916** : Guérin (chanoine), « La *Castellata*. À propos d'une solennelle prestation de serment à Château-Queyras au XIV^e siècle », *BSEHA*, 1915-1916, p. 123-132.
- GUÉRIN-LONG 1928** : Guérin-Long P., « Le siège d'Embrun et l'invasion du Dauphiné en 1692 », *BSEHA*, 1928, p. 117-146; p. 277-294.
- GUIGUE 1886** : Guigue G., *Récits de la guerre de Cent Ans. Les Tard-Venus en Lyonnais*, Forez et Beaujolais (1356-1369), Lyon, 1886, p. 223-229.
- GUILBERT 1986** : Guilbert S., « Les maisons fortes dans le diocèse de Châlons-sur-Marne à la fin du Moyen Âge », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 175-184.
- GUILHOT 1995** : Guilhot J.-O., « Le cercle et la pierre, symboles de la modernité du pouvoir au XIII^e siècle, ou le donjon cherchant à s'affranchir du bois », *Le bois dans l'architecture, Actes du colloque de la direction du Patrimoine, Rouen (novembre 1993)*, Collection Entrepreneurs du patrimoine n° 14, Paris, Direction du Patrimoine – CNMHS, 1995, p. 48-54.
- GUILLAUME 1879** : Guillaume P., *Les premières fortifications de Briançon*, Gap, 1879, 32 p.
- GUILLAUME 1883a** : voir *sources imprimées*.
- GUILLAUME 1883b** : Guillaume P., « Notice historique sur L'Argentière », *BSEHA*, 1883, p. 264-296.
- GUILLAUME 1884a** : Guillaume P., « Documents inédits relatifs à L'Argentière, XIII^e et XVIII^e siècles », *BSEHA*, 1884, p. 192-221.
- GUILLAUME 1884b** : Guillaume P., « Note sur les fortifications des Hautes-Alpes au XIV^e siècle », extrait du *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 3, 1884, 24 p.
- GUILLAUME 1886** : Guillaume P., « Fabrique de fer de la gorge du Queyras », *BSEHA*, 1886, p. 489-491 et p. 498-505.
- GUILLAUME 1897** : Guillaume P., *L'industrie métallurgique dans les Hautes-Alpes avant 1790, notes et documents*, s.l., vers 1897, 20 p.
- GUILLAUME 1899** : Guillaume P., « Les Piémontais et Vaudois à Guillestre (Épisodes de la guerre des Alpes de 1692 à 1713) », *AA*, 1899, p. 57-77.
- GUILLAUME 1904** : Guillaume P., « La fusine de la combe du Queyras en 1474 », *AA*, 1904, p. 238-242.
- GUILLAUME 1906 (1991)** : Guillaume P., *Guillestre et ses environs*, Paris, Res Universis, 1991 (réédition 1906), 312 p.
- GUILLAUME 1908** : Guillaume P., *Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire envoyé par la Commission intermédiaire des États du Dauphiné*, Paris, 1908, 609 p.
- GUILLAUME 1912a** : voir *sources imprimées*.
- GUILLAUME 1912b** : Guillaume P., « Pillage et démolition du château de Chorges, 4 avril 1793 », *AA*, 1912, t. 16, p. 73-76.
- GUILLEMAIN 1962** : Guillemain B., *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, De Boccard, Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 201, 1962, 807 p.
- GUILLERÉ 1998** : Guilleré C., « Le financement de la guerre au Moyen Âge : l'exemple savoyard sous le règne d'Amédée V », *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIII^e-XX^e siècles), Actes du 36^e Congrès des sociétés savantes de la Savoie, Montmélan (21-22 septembre 1996)*, Chambéry, Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, Mémoires et documents, t. C, 1998, p. 59-79.
- GUILLERÉ 2002** : Guilleré C., « Les dépenses de la ville de Chambéry à la fin du XIV^e siècle », *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen). 3. La redistribution de l'impôt*, Toulouse, Privat, 2002, p. 137-145.
- GUILLERÉ, GAULIN 1992** : Guilleré C. et Gaulin J.-L., « Des rouleaux et des hommes : premières recherches sur les comptes de châtellenies savoyardes », *Études savoisiennes*, 1, 1992, p. 51-108.

- GUILLIN 1997** : Guillin S., *Châteaux et maisons fortes dans le bailliage de Saint-Marcellin (Isère)*, mémoire de maîtrise, dir. M. Fixot, Université Aix-Marseille I, 1997, 2 volumes, 183 p. et planches.
- GUYOTJEANNIN, PYCKE et TOCK 1993** : Guyotjeannin O., Pycke J. et Tock B.-M., *Diplomatique médiévale*, collection L'atelier du médiéviste n° 2, Brepols, 1993, 454 p.
- HAN 1977** : Han A., *La Vallouise par un de ses fils*, Gap, 1977, 273 p.
- HAYEZ 1978** : Hayez A.-M., « Travaux à l'enceinte d'Avignon sous les pontificats d'Urbain V et de Grégoire XI », *La guerre et la paix – Frontières et violences au Moyen Âge, Actes du 101^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Lille (1976), Paris, 1978, p. 193-223.
- HÉBERT 1977** : Hébert M., « Guerre, finances et administration: les États de Provence de novembre 1359 », *Le Moyen Âge*, 1977, n° 1, t. LXXXIII, p. 103-130.
- HÉBERT 1979a** : Hébert M., « L'armée provençale en 1374 », *Annales du Midi*, t. 91, 1979, p. 5-27.
- HÉBERT 1979b** : Hébert M., *Tarascon au XIV^e siècle. Histoire d'une communauté urbaine provençale*, Aix-en-Provence, Édusud, 1979, 285 p.
- HÉBERT 1987** : Hébert M. (dir.), *Vie privée et ordre public à la fin du Moyen Âge. Études sur Manosque, la Provence et le Piémont (1250-1450)*, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 1987, 181 p.
- HÉBERT 1991** : Hébert M., « Une population en armes: Manosque au XIV^e siècle », *Le combattant au Moyen Âge, Actes du 18^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Montpellier (1987), Paris, SHMES, Cid éditions, 1991, p. 215-226.
- HÉBERT 1994** : Hébert M., « Communications et société politique: les villes et l'État en Provence aux XIV^e et XV^e siècles », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, Actes du 24^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Avignon (juin 1993), Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1994, p. 231-242.
- HÉBERT 2002** : Hébert M., « Les dépenses de Tarascon (1382-1391) », *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen). 3. La redistribution de l'impôt*, Toulouse, Privat, 2002, p. 169-174.
- HEERS 1961** : Heers J., *Gênes au XV^e siècle. Activité économique et problèmes sociaux*, Paris, SEVPEN, 1961, 741 p.
- HEERS 1985** : Heers J. (dir.), *Fortifications, portes de villes, places publiques, dans le monde méditerranéen*, textes réunis par J. Heers, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1985, Collection Cultures et Civilisations médiévales, n° 4, 340 p.
- HIGOUNET-NADAL 1992** : Higounet-Nadal A., « Châteaux assiégés, exemples périgourdins de la guerre de Cent Ans », *La vie de château*, dir. A. Debord, Les cahiers de Commarque, édition Ol Contou-Le Bugue, 1992, p. 99-112.
- HILDESHEIMER 1990** : Hildesheimer E., « La Maison de Savoie à Nice en 1388. Rappel général des faits », *1388. La dédition de Nice à la Savoie, Actes du colloque international de Nice (septembre 1988)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1990, p. 25-33.
- HUBERT 1990** : Hubert E., *Espace urbain et habitat à Rome du X^e siècle à la fin du XIII^e siècle*, École française de Rome, n° 135, Rome, 1990, 396 p.
- HUBERT 2000** : Hubert E. (dir.), *Une région frontalière au Moyen Âge. Les vallées de Turano et du Salto entre Sabine et Abruzzes*, École française de Rome n° 263, 2000, 472 p.
- HUMBERT 1972** : Humbert J. (général), *Embrun et l'Embrunais à travers l'histoire*, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, 1972, 508 p.
- HUSSON 1994** : Husson E., « Les métiers du bâtiment à Dijon sous le mécénat de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne », *Les métiers au Moyen Âge. Aspects économiques et sociaux, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (7-9 octobre 1993)*, 1994, Louvain-la-Neuve, p. 129-142.
- IMBERT 1993** : Imbert J., *Histoire de Serres et des Serrois*, collection Monographies des villes et villages de France, dir. M.-G. Micberth, Paris, Res Universis, 1993, 295 p.
- ISNARD 1903-1904** : Isnard M.-Z., « Comptes du receveur de la vicomté de Valernes (1401-1408) », *Annales des Basses-Alpes*, Digne, 1903-1904, t. 11, p. 298-317; p. 363-373; p. 423-431 et p. 537-551.

- ISNARD 1913** : Isnard M.-Z., *État documentaire et féodal de la Haute-Provence*, Digne, 1913, 496 p.
- ISOARD 1987** : Isoard R., *Habiter la montagne (Des maisons et des hommes dans le massif des Ecrins et le Haut-Dauphiné)*, Lyon, La Manufacture, 1987, 246 p.
- ISTRIA 2000** : Istria D., « La maison de la première moitié du XIV^e siècle dans les castra du nord de la Corse », *Bulletin Monumental*, t. 158, fasc. 4, 2000, p. 305-322.
- JACOB 1905-1906** : Jacob L., « Essai historique sur la formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie », *BSEHA*, 1905, p. 373-399; 1906, p. 97-129 et p. 147-188.
- JACQUIER 1994** : Jacquier E., *Les châteaux médiévaux en Bourgogne du Sud*, thèse de doctorat, dir. A. Prache, Paris IV-Sorbonne, 1994, 358 p. et annexes (n.p.).
- JACQUIER 1996-1997** : Jacquier E., « La construction des châteaux du Charolais d'après les comptes du XV^e siècle », *Les bâtisseurs du Moyen Âge (dossiers d'archéologie n° 219)*, Quétigny, Faton, décembre 1996-janvier 1997, p. 72-83.
- JACQUIER 2000a** : Jacquier E., « La fabrication des canons au XIV^e siècle : du domaine royal à la Bourgogne ducale (1375-1377) », *Bulletin de la société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne*, 2000, n° 17, p. 83-104.
- JACQUIER 2000b** : Jacquier E., « Les châteaux bourguignons pendant la guerre de Cent Ans. Leur mise en défense : artillerie, garnisons, campagnes de fortification », *Château-Gaillard*, t. XIX, Publication du CRAM, Caen, 2000, p. 149-165.
- JENZER 1994** : Jenzer M., « Le chantier de Saint-Hippolyte de Poligny (1414-1457) d'après les comptes de construction », *Bulletin Monumental*, t. 152, fasc. IV, 1994, p. 415-458.
- JOANNE 1879** : Joanne A., *Géographie du département des Hautes-Alpes*, Paris, 1879, p. 36.
- JOUBERJEAN 2001** : Joubertjean C., *Les fortifications de la viguerie d'Aix à la fin du Moyen Âge. Bâti et lieu de vie*, mémoire de DEA, dir. G. Comet et M. Fixot, Université d'Aix-Marseille I, 2001, 2 volumes, 168 p. et 174 p.
- JOURNOT 1984** : Journot F., « Les châteaux médiévaux du haut bassin de l'Orb (Hérault). Étude archéologique », *Bulletin monumental*, 1984, t. 142, IV, p. 375-396.
- JOURNOT 1990** : Journot F., *Archéologie des châteaux médiévaux de la montagne héraultaise – Haut bassin de l'Orb et bassin de la Lergue (X^e-XIV^e siècles)*, thèse de doctorat, dir. X. Barral I Altet, Université Rennes II, juin 1990, 917 p.
- JOURNOT 1992** : Journot F., « Châteaux du Languedoc montagnard aux XI^e et XII^e siècles », *Archéologie du Midi médiéval*, t. X, 1992, p. 39-62.
- JOURNOT 1993** : Journot F., « Notes sur quelques monuments méconnus du Languedoc : Aumelas, Villemagne-l'Argentière, Montpeyroux (Hérault) », *Bulletin monumental*, 1993, t. 151, I, p. 303-310.
- KNOBLOCH 1992** : Knobloch E., *L'art de la guerre. Machines et stratagèmes de Taccola, ingénieur de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1992, 207 p.
- LABANDE 1901** : Labande L.-H., « L'occupation du Pont-Saint-Esprit par les Grandes Compagnies (1360-1361) », *Revue historique de Provence*, Marseille, février-mars 1901, p. 79-95 et p. 146-164.
- LABLAUDE 1995** : Lablaude P.-A., « Le bois : matériau éphémère et authenticité », *Le bois dans l'architecture, Actes du colloque de la direction du Patrimoine, Rouen (novembre 1993)*, Collection Entretiens du patrimoine n° 14, Paris, Direction du Patrimoine – Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1995, p. 230-236.
- LACROIX 1879** : Lacroix A., « Hostilités entre le Dauphiné et la Provence en 1368 », *Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. XIII, 1879, p. 181-189.
- LADOUCETTE 1848** : Ladoucette J.-C.-F., *Histoire, topographie, antiquités, usages et dialectes des Hautes-Alpes*, Paris, 1848 (3^e édition), 806 p.
- LAFFONT 1996** : Laffont P.-Y., « Le château du Mézenc (Haute-Loire). Premières données historiques et archéologiques, X^e-XVI^e siècles », *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, n° 3, Lyon, Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales, 1996, p. 101-117.
- LAMBRECHTS, SOSSON 1994** : Lambrechts P. et Sosson J.-P. (dir.), *Les métiers au Moyen Âge. Aspects économiques et sociaux, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (7-9 octobre 1993)*, 1994, Louvain-la-Neuve, 430 p.

- LAPLANE 1843** : Laplane E. de, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, Digne, Guichard, 2 tomes, 1843, 578 et 743 p.
- LARDIN 1995** : Lardin P., *Les chantiers du bâtiment en Normandie orientale (XIV^e-XVI^e siècle). Les matériaux et les hommes*, Thèse de l'université de Rouen, 1995, 851 p.
- LARDIN 1996** : Lardin P., « Le financement des fortifications en Normandie orientale à la fin du Moyen Âge », *Les Normands et le fisc*, 1996, p. 47-58.
- LARDIN 1999a** : Lardin P., « Des hommes de terrain: les maîtres des œuvres du roi en Normandie orientale à la fin du Moyen Âge », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge, Actes du 29^e Congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, Sorbonne, 1999, p. 133-179.
- LARDIN 1999b** : Lardin P., « La place du bois dans les fortifications à la fin du Moyen Âge en Normandie orientale », *Les enceintes urbaines (XIII^e-XVI^e siècle), Actes du 121^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Nice, 1996)*, Section archéologie et histoire de l'art, Paris, CTHS, 1999, p. 181-195.
- LARDIN 2000** : Lardin P., « Présence et circulation de l'argent dans les campagnes de Normandie orientale à la fin du Moyen Âge », *L'argent des villages. Comptabilités paroissiales et communales. Fiscalité locale du XIII^e au XVIII^e siècle, Actes du colloque d'Angers (30-31 octobre 1998)*, collection Bibliothèque d'histoire rurale n° 4, Rennes, édition Association d'histoire des sociétés rurales, 2000, p. 55-68.
- LARDIN, ROCH 2000** : Lardin P. et Roch J.-L. (dir.), *La ville médiévale en deçà et au-delà de ses murs, Mélanges J.-P. Leguay*, textes réunis par Philippe Lardin et Jean-Louis Roch, publication de l'Université de Rouen, 2000, 432 p.
- LA RONCIÈRE 1982** : La Roncière C.-M. de, *Prix et salaires à Florence au XIV^e siècle (1280-1380)*, École française de Rome n° 59, 1982, 867 p.
- LECOQ 1991** : Lecoq D., « Le passage des Alpes au Moyen Âge », *La montagne et ses images du peintre d'Akrétilas à Thomas Cole, Actes du 116^e congrès national des sociétés savantes, Chambéry-Annecy (1991)*, Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, CTHS, 1991, p. 201-243.
- LEMONDE 2000** : Lemonde A., *De la principauté delphinale à la principauté royale. Structures et pouvoir en Dauphiné au XIV^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire, dir. P. Paravy, Université Grenoble II, 2000, 5 volumes, 1604 p.
- LEMONDE 2002** : Lemonde A., *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la Couronne de France (1349-1408)*, La Pierre et l'écrit, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002, 437 p.
- LE PORT 1987** : Le Port M., « La charpente du XI^e au XV^e siècle. Aperçu du savoir du charpentier », *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge, Actes du colloque international, Rennes (2-6 mai 1983)*, dir. X. Barral I Altet, vol. 2 (commande et travail), Paris, Picard, 1987, p. 365-379.
- LESCUYER-MONDÉSERT 1978** : Lescuyer-Mondésert J.-M., « Construction, entretien, réparations des fortifications aux XIII^e et XIV^e siècles dans les régions qui correspondent à l'actuel département de l'Ain, d'après les documents non littéraires », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1978, p. 165-181.
- LESCUYER, POISSON 1992** : Lescuyer J.-M. et Poisson J.-M., « Fonctions des pièces dans les châteaux bressans au XIV^e siècle: l'apport des textes pour l'archéologue », *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècles), Actes du colloque de Lyon (1988)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française n° 32, 1992, p. 21-28.
- LETONNELIER 1925** : Letonnellier G., *Essai sur les origines des châtelains et des mandements en Dauphiné*, Grenoble, 1925, 60 p.
- LÉVIS MIREPOIX 1973** : Lévis Mirepoix (duc de), *La guerre de Cent Ans*, collection Le Mémorial des siècles, Paris, Albin Michel, 1973, 467 p.
- LOPPE 2000** : Loppe F., « Chemin de ronde et hours: quelques exemples de défenses sommitales en Hautes-Corbières (XII^e-XIV^e siècles) », *Archéologie du Midi médiéval*, t. XVIII, 2000, p. 99-120.
- LOPPE 2001** : Loppe F., *Mise en défense et fortification en pays audois nord-occidental durant la guerre de Cent Ans: approche des sources (1337-1453)*, mémoire de DEA, dir. M. Fixot, Université Aix-Marseille I, 2001, 184 p.

- LORCIN 1992** : Lorcin M.-T., « Les inventaires de châteaux : réflexions sur une source », *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècles)*, Actes du colloque de Lyon (1988), Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française n° 32, 1992, p. 15-19.
- LOT 1946** : Lot F., *L'art militaire et les armées au Moyen Âge en Europe et dans le Proche-Orient*, Paris, Payot, 1946, 2 volumes.
- LOTTE 1962** : Lotte P., « Le château de Tallard. Réfection de la couverture du Corps de Garde », *BSEHA*, 1962, p. 148-150.
- LOUBÈS 1972** : Loubès G., « Inventaires de mobilier et outillage gascons au XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610, Actes du 94^e Congrès national des sociétés savantes, Pau (1969)*, Paris, CTHS, 1972, p. 583-627.
- LOUISE 1986** : Louise G., « Les maisons fortes du Bocage normand (XII^e-XV^e siècles) », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 31-41.
- MAGNIER 1881** : Magnier M.-D., *Nouveau manuel complet du chauxfournier, du plâtrier, du carrier et du bitumier*, édition revue par M. Romain, Paris, Encyclopédie Roret, 1881, 410 p.
- MAIGNIEN 1881** : Maignien E., « Raoul de Vienne, sire de Louppy, gouverneur du Dauphiné (octobre 1361-septembre 1369) », *Bulletin de l'académie delphinale*, t. 16, Grenoble, 1881, p. 35-62.
- MALLÉ 1983** : Malle M.-P., « L'inventaire de l'architecture rurale dans les Hautes-Alpes. Problèmes méthodologiques et premiers résultats », *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 4 bis, 1983, p. 29-76.
- MALLÉ 1992** : Malle M.-P., *Le Champsaur. Images du patrimoine*, Aix-en-Provence, Inventaire Général, 1992, 57 p.
- MALLÉ 1994** : Malle M.-P., *Queyras. Images du patrimoine*, Aix-en-Provence, Association pour le Patrimoine de Provence, 1994, 78 p.
- MALLÉ 1999** : Malle M.-P., *L'habitat du nord des Hautes-Alpes. Patrimoine architectural et mobilier*, collection Cahiers du patrimoine n° 55, Aix-en-Provence, Association pour le Patrimoine de Provence-Société d'études des Hautes-Alpes, 1999, 440 p.
- MANTEYER 1905** : Manteyer G. de, « Le nom et les deux premières enceintes de Gap », *BSEHA*, 1905, p. 1-85.
- MANTEYER 1908** : Manteyer G. de, « Les fouilles de Faudon », *BSEHA*, 1908, p. 129-200.
- MANTEYER 1932** : Manteyer G. de, « Le livre journal tenu par Fazy-de-Rame », *BSEHA*, 1932, p. 1-354.
- MANTEYER 1975** : Manteyer G. de, *La Provence du I^{er} au XII^e siècle, études d'histoire et de géographie*, Marseille, réédition de 1975, 985 p.
- MARIOTTE 1978** : Mariotte J.-Y., « Les comptes de châtelainies », *La pratique des documents anciens*, Collection sources et méthodes de l'histoire de la Savoie II, Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1978, p. 221-242.
- MARTIN 1887** : Martin D., « Excursions géologiques dans les montagnes de l'Embrunais », *BSEHA*, 1887, p. 337-354.
- MARTIN 2000** : Martin J.-M., « La frontière septentrionale du Royaume de Sicile à la fin du XIII^e siècle », *Une région frontalière au Moyen Âge. Les vallées de Turano et du Salto entre Sabine et Abruzzes*, Hubert E. (dir.), École française de Rome n° 263, 2000, p. 291-303.
- MAZARD 1990** : Mazard C., « Les châteaux delphinaux de Grésivaudan d'après l'enquête de 1339 », *Châteaux médiévaux en Rhône-Alpes*, dir. J.-M. Poisson, Collection Art et Archéologie en Rhône-Alpes n° 6, Lyon, 1990, p. 83-86.
- MAZARD 1998** : Mazard C. (dir.), *Atlas du patrimoine de l'Isère*, Grenoble, Glénat, 1998, 331 p.
- MAZARD 1999** : Mazard C., « À l'origine d'une principauté médiévale : le Dauphiné, X^e-XI^e siècle. Le temps des châteaux et des seigneurs », *Dauphiné, France. De la principauté indépendante à la province (XII^e-XVIII^e siècles)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, La Pierre et l'écrit, 1999, p. 7-35.
- MEIZEL 1927** : Meizel J., *Essai historique sur les Hautes-Alpes des origines à 1820*, Gap, 1927, 280 p.

- MÉNABRÉA 1850** : Ménabréa L., « De l'organisation militaire au Moyen Âge d'après des documents inédits », *Mémoires de l'académie royale de Savoie*, t. 13, 1850, p. 179-225.
- MENJOT, SANCHEZ MARTINEZ 2002** : Menjot D. et Sanchez Martinez M. (dir.), *La fiscalité des villes au Moyen Âge (Occident méditerranéen)*. 3. *La redistribution de l'impôt*, Toulouse, Privat, 2002, 350 p.
- MENKÈS 1973** : Menkès F., « Aspects de la guerre de Provence à la fin du XIV^e siècle », *Économies et sociétés du Moyen Âge. Mélanges offerts à Edouard Perroy*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 465-476.
- MERCERON 1885** : Merceron M., « Description des passages des Alpes en 1515 [lire 1494], par Jacques Signot », *Annuaire de la société des touristes du Dauphiné*, t. X, Grenoble, 1885, p. 175-194.
- MERDRIGNAC, CHÉDEVILLE 1998** : Merdrignac B. et Chédeville A., *Les sciences annexes en histoire du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Didact Histoire, 1998, 231 p.
- MERSIER 1923** : Mersier A., « Hourds et machicoulis », *Bulletin Monumental*, vol. 92, 1923, p. 117-129.
- MESQUI 1979** : Mesqui J., *Provins, la fortification d'une ville au Moyen Âge*, Bibliothèque de la société française d'archéologie n° 11, Paris, 1979, 317 p. et 89 pl.
- MESQUI 1981** : Mesqui J., « La fortification des portes avant la guerre de Cent Ans. Essai de typologie des défenses des ouvrages d'entrée avant 1350 », *Archéologie Médiévale*, t. XI, 1981, p. 203-229.
- MESQUI 1986a** : Mesqui J., « Châteaux et princes de la guerre de Cent Ans (1350-1450) », *Le château en France*, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des sites, 1986, p. 103-120.
- MESQUI 1986b** : Mesqui J., « Maisons, maisons fortes ou châteaux ? Les implantations nobles dans le comté de Valois et les franges occidentales du comté de Champagne aux XIII^e et XIV^e siècles », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 185-214.
- MESQUI 1987** : Mesqui J., « Parements à bossage dans la fortification et le génie civil en France au Moyen Âge », *Château-Gaillard*, t. XIII, Caen, 1987, p. 97-126.
- MESQUI 1991** : Mesqui J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale. 1 : Les organes de la défense*, Paris, Picard, 1991, 375 p.
- MESQUI 1995** : Mesqui J., *Les châteaux forts – De la guerre à la paix*, Paris, collection Découvertes Gallimard, n° 256, 1995, 160 p.
- MESQUI 2000** : Mesqui J., « À propos de l'origine et de la diffusion des archères », *Bulletin Monumental (chronique)*, 2000, t. 158, II, p. 163-165.
- MESQUI, FAUCHERRE 1992** : Mesqui J. et Faucherre N., « L'hygiène dans les châteaux forts au Moyen Âge », *La vie de château*, dir. A. Debord, Les cahiers de Commarque, édition Ol Contou-Le Bugue, 1992, p. 45-73.
- METZ 1990** : Metz B., « Les enceintes urbaines », *Vivre au Moyen Âge. 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*, édition Les musées de la ville de Strasbourg, 1990, p. 33-36.
- METZ 1992** : Metz B., « À propos de quelques éléments du confort dans les châteaux forts alsaciens », *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)*, *Actes du colloque de Lyon (1988)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française n° 32, 1992, p. 139-152.
- MICANEL 1947** : Micanel E., *Essai sur la châtelainie delphinale de Vizille des origines à la fin du XV^e siècle*, D.E.S. d'histoire du Moyen Âge, 1947, 178 p.
- MICHEL 1910a** : Michel R., « La construction des remparts d'Avignon au XIV^e siècle », *Congrès archéologique de France, 76^e session (Avignon, 1909)*, Paris, 1910, p. 341-360.
- MICHEL 1910b** : Michel R., « La défense d'Avignon sous Urbain V et Grégoire XI », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 30, 1910, p. 129-154.
- Michel 1915** : Michel R., « Les défenseurs des châteaux et des villes fortes dans le Comtat-Venaissin au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École nationale des Chartes*, t. 76, Paris, Picard, 1915, p. 315-330.
- Mille 1996** : Mille P., « L'usage du bois vert au Moyen Âge : de la contrainte technique à l'exploitation organisée des forêts », *L'homme et la nature au Moyen Âge*.

- Paléoenvironnement des sociétés occidentales, Actes du V^e Congrès international d'archéologie médiévale, Grenoble (6-9 octobre 1993)*, Paris, Errance, 1996, p. 166-170.
- MIQUEL 1981** : Miquel J., *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Âge et l'organisation de la défense*, Rodez, édition française d'arts graphiques, 1981, 2 volumes.
- MIQUEL 1989** : Miquel J., « L'attaque et la défense des portes au Moyen Âge à travers les miniatures et les récits des chroniqueurs », *Aux portes du château. Actes du 3^e colloque de castellologie*, Flaran, 1989, p. 33-49.
- MIREUR 1876** : Mireur F., « Les États généraux de Provence de 1371 à 1383 », *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1876, t. 38, p. 449-461.
- MOLLAT DU JOURDIN 1992** : Mollat du Jourdin M., *La guerre de Cent Ans vue par ceux qui l'ont vécue*, Paris, Seuil, Points histoire, 1992, 182 p.
- MONTPIED 1980** : Montpied G., *Embrun à la fin du Moyen Âge. Étude démographique et sociale*, 1980, dactyl., 125 p.
- MONTPIED 1983** : Montpied G., « La population et la société embrunaises à la fin du Moyen Âge », *Cahiers d'histoire*, t. 28, fasc. 1, 1983, p. 3-27.
- MONTPIED 1984** : Montpied G., « La société grenobloise à la fin du Moyen Âge, d'après les révisions des feux et les rôles de taille », *Économies et sociétés dans le Dauphiné médiéval, Actes du 108^e congrès national des sociétés savantes, Grenoble (1983)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, 1984, p. 51-65.
- MOREL 1886** : Morel L., « Rapport de M. de Boislisle sur le droit de *vintenum* ou vingtain en Dauphiné », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, Imprimerie Nationale, 1886, n° 3-4, p. 146-151.
- MORIN 1994** : Morin G., *La construction et les travaux publics à Grenoble au XV^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. P. Paravy, Université Grenoble II, 1994, 107 p.
- MORTET, DESCHAMPS 1911 (1995)** : Mortet V. et Deschamps P., *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la construction des architectes en France au Moyen Âge (XI^e-XII^e siècles)*, Paris, Picard, 1995 (réédition), p. 485-505.
- MOURIER, VIALLET 1991** : Mourier J. et Viallet G., *Guerres, armées et société en Dauphiné (XIII^e-XX^e siècles)*, catalogue d'exposition (Archives départementales de l'Isère, juin-décembre 1991), Grenoble, 1991, 150 p.
- MOUTIER 1901** : Moutier L., « Glossaire d'ameublement, XIV^e siècle », *Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t. 35, 1901, p. 35-44; p. 153-160.
- NICOLAS 1994** : Nicolas N., *Organisation du terroir Gapençais du XI^e siècle au milieu du XIV^e siècle*, mémoire de maîtrise, dir. G. Démians d'Archimbaud, 3 volumes, Université Aix-Marseille I, 1994, 126 p, annexes (t. II) et photographies (t. III).
- NICOLAS 1996** : Nicolas N., *État des fortifications en Embrunais à partir de 1368, avec des comparaisons en Gapençais et en Champsaur*, mémoire de DEA, dir. M. Fixot, 3 volumes, Université Aix-Marseille I, 1996, 178 p. et pl. (t. I), 93 p. (t. II) et 28 p. (t. III).
- NICOLAS 1998** : Nicolas N., « Le mobilier du château de La Bâtie-Neuve et du palais épiscopal de Gap en 1491 », *BSEHA*, 1998, p. 75-102.
- NICOLAS 2000-2001** : Nicolas N., « Les travaux de défense des châteaux delphinaux pendant la guerre de Cent Ans. Étude des réparations d'après les comptes de châtelainies au XIV^e siècle », *Archéologie Médiévale*, t. XXX-XXXI, 2000-2001, p. 175-198.
- NICOLAS 2002** : Nicolas N., « Une bonne recette de mortier pour les travaux de la tour de Montalquier (Gap, La Tourronde) », *BSEHA*, 2002, p. 39-40.
- NICOLAS 2003** : Nicolas N., « Des armes sans guerre, des hommes sans armes ? : l'armement en Dauphiné au Moyen Âge », *Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, Presses Universitaires de Grenoble, n° 14, 2003, p. 59-88.
- NICOLAS (à paraître)** : Nicolas N., « L'artisanat du bâtiment au bas Moyen Âge en Dauphiné : vers une rationalisation des moyens ? L'exemple de la ville de Gap », *Actes du colloque international d'histoire et d'archéologie sur l'Arc Alpin, Vie, culture et société dans les Alpes*, Gap (28-29 septembre 2002).
- ORIGO 1959 (1989)** : Origo I., *Le marchand de Prato. La vie d'un banquier toscan au XIV^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1959 (1989), 360 p.

- PALAZZO-BERTHOLON 1998** : Palazzo-Bertholon B., *Histoire, archéologie et archéométrie des mortiers et des enduits au Moyen Âge*, thèse de doctorat, dir. J.-F. Reynaud, Université Lumière Lyon II, 1998, 3 volumes, 450, 109 p. et planches.
- PALAZZO-BERTHOLON 2000** : Palazzo-Bertholon B., « Archéologie et archéométrie des mortiers et des enduits médiévaux. Étude critique de la bibliographie », *Archéologie Médiévale*, t. XXIX, CNRS, 2000, p. 191-216.
- PARAVY 1974** : Paravy P., « L'église et les communautés dauphinoises : l'âge de la dépression », *Cahiers d'histoire*, t. 19, fasc. 3, 1974, p. 209-252.
- PARAVY 1982** : Paravy P., « Les recherches régionales sur la population à la fin du Moyen Âge. Sondages sur le problème des mouvements migratoires à travers le témoignage des révisions des feux du Dauphiné », *Travail et migrations dans les Alpes françaises et italiennes, Actes du VII^e colloque franco-italien d'histoire alpine (29-30 septembre 1981, Annecy)*, Grenoble, Publications du CRHIPA (Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins), 1982, p. 5-23.
- PARAVY 1993** : Paravy P., *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné : évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)*, École française de Rome n° 183, 1993, 1536 p.
- PATRIA 1983** : Patria E. et Patria L., *Castelli e fortezze della valle di Susa*, catalogue d'exposition, Turin, Museo nazionale della montagna « Duca degli Abruzzi » (septembre-novembre 1983), 1983, 107 p.
- PATRIA 1996** : Patria L., *Forte di Exilles*, Torino, Regione Piemonte e Museo della montagna, 1996, 132 p.
- PAVIOT, VERGER 2000** : Paviot J. et Verger J. (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Cultures et civilisations médiévales n° XXII, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, 691 p.
- PAZMANDY 1998** : Pazmandy T., « Les guerres d'Amédée VII et leurs conséquences d'après l'étude du compte du trésorier général de Savoie de 1386 à 1389 », *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (XIII^e-XX^e siècles)*, Actes du 36^e Congrès des sociétés savantes de la Savoie, Montmélian (21-22 septembre 1996), Chambéry, Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, Mémoires et documents, t. C, 1998, p. 81-90.
- PEGEOT 1986** : Pegéot P., « Les destinées des maisons fortes à la fin du Moyen Âge : exemples comtois », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 243-251.
- PELLETIER 1995** : Pelletier J.-P., « Découvertes ponctuelles dans les Hautes-Alpes », *Terres de Durance. Céramiques de l'antiquité aux temps modernes*, Exposition des musées de Digne et de Gap, 1995, p. 68-70.
- PELLETIER 1991** : Pelletier M., « Stratégie et passages à travers les cartes françaises du Dauphiné, XVII^e-XVIII^e siècles », *La montagne et ses images du peintre d'Akrésilas à Thomas Cole*, Actes du 116^e congrès national des sociétés savantes, Chambéry-Annecy (1991), Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, CTHS, 1991, p. 245-261.
- PÉROUSE DE MONTCLOS 1972** : Pérouse de Montclos J.-M., *Principes d'analyse scientifique : Architecture. Méthode et vocabulaire*, publication de l'Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France, 2 volumes, Paris, 1972, 234 p. et planches.
- PERROT, GRANIER 1972** : Perrot R. et Granier J., « Recherches historiques et archéologiques sur le château de Lhers, commune de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. 6, 1972, p. 43-122.
- PESEZ 1982** : Pesez J.-M., « Archéologues et historiens », *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Genève-Paris, Droz, Mémoires et documents publiés par la Société de l'École nationale des Chartes, t. XXVII, 1982, p. 295-308.
- PESEZ 1999** : Pesez J.-M., « L'habitat dispersé : un problème historique pour l'archéologue », *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des 18^e Journées internationales de l'abbaye de Flaran (15-17 septembre 1996)*, dir. B. Cursente, Presses universitaires du Mirail, 1999, p. 17-38.
- PESEZ, PIPONNIER 1988** : Pesez J.-M. et Piponnier F., « Les traces matérielles de la guerre sur un site archéologique », *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque de Madrid (24-27 novembre 1985)*,

- Madrid, École française de Rome n° 105-Casa de Velasquez, série archéologie n° 12, 1988, p. 11-16.
- PETIOT 1921** : Petiot H., « Briançon : esquisse de géographie urbaine », *Revue de géographie alpine*, t. IX, 1921, p. 341-456.
- PHALIP 1993** : Phalip B., *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e siècle*, Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, n° 3, Clermont-Ferrand, 1993, 264 p.
- PILOT DE THOREY, CHEVALIER 1921** : Pilot de Thorey E. et Chevalier U., *Dictionnaire topographique du département de l'Isère*, Romans, 1921, 376 p.
- PILOT s.d.** : Pilot J.-J.-A., *Les maisons fortes du Dauphiné*, Bibliothèque historique du Dauphiné, Grenoble, s.d. [1883-1887], 160 p.
- PIPONNIER 1982** : Pouponnier F., « Vivre noblement, en Bourgogne au XIV^e siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Genève-Paris, Droz, Mémoires et documents publiés par la Société de l'École nationale des Chartes, t. XXVII, 1982, p. 309-317.
- PLAYOUST 1991** : Playoust A., « Jalons pour l'étude de l'archéologie des Hautes-Alpes à l'époque médiévale », *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, Musée Départemental, 1991, p. 301-318.
- PLAYOUST 1987** : Playoust P.-Y., « La haute Durance à la fin du Moyen Âge », *Peintures murales des Hautes-Alpes (XV^e-XVI^e siècles)*, Cahiers de l'Inventaire n° 7, Édisud, 1987, p. 15-20.
- POINDRON 1968** : Poindron P., « L'expansion du comté de Provence vers le Nord sous les premiers Angevins (1246-1343) », *Provence historique*, t. XVIII, fasc. 72, 1968, p. 201-247.
- POISSON 1985** : Poisson J.-M., « Recherches archéologiques sur un site fossoyé du XIV^e siècle : la bastide de Gironville (Fort-Sarrazin, Ambronay, Ain) », *Château-Gaillard*, t. XII, Caen, 1985, p. 225-236.
- POISSON 1986** : Poisson J.-M., « Une fortification de terre et de bois édifée en 1324 : la bastide de Gironville à Ambronay (Ain) », *La maison-forte au Moyen Âge, Actes de la table ronde de Nancy-Pont-À-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, dir. M. Bur, Paris, CNRS, 1986, p. 253-260.
- POISSON 1998** : Poisson J.-M. (dir.), *Glossaire technique médiéval de la construction de bois (Savoie, Bresse, Dauphiné)*, dactyl., 1998, 8 p.
- POLY 1976** : Poly J.-P., *La Provence et la société féodale (879-1166). Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le midi*, Paris, Bordas, 1976, 431 p.
- POUS 1965** : Pous A. de, « Notes sur l'évolution de l'archère dans les châteaux féodaux des Pyrénées méditerranéennes entre le X^e et le XIV^e siècle », *Gladius*, t. 4, 1965, p. 67-85.
- PRIEUR 1971** : Prieur J., « Le col du Montgenèvre dans l'antiquité », *Actes du colloque international sur les cols des Alpes. Antiquité et Moyen Âge*, Bourg-en-Bresse (1969), 1971, p. 113-117.
- PRIGENT 1999** : Prigent C. (dir.), *Art et société en France au XV^e siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, 846 p.
- PRUDHOMME 1889** : Prudhomme A., « Les fonctions du maître des œuvres du Dauphiné », *Bulletin de l'académie delphinale*, 1889, t. 3, p. 562-563.
- RACINET 1996** : Racinet P., « Le rôle de la guerre dans l'évolution des monastères clunisiens aux XIV^e et XV^e siècles », *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, 2. La violence et les gens, Actes du 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens (1994)*, section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1996, p. 89-100.
- RADZIHOVSKA 1998** : Radzihovska O., « À propos du coût du travail à Aix-en-Provence au XV^e siècle : apprentissage et salariat à travers les actes notariés », *La ville au Moyen Âge, II, Sociétés et pouvoirs dans la ville, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence (1995)*, Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1998, p. 21-30.
- RAEMY 1992** : Raemy D. de, « Le mobilier en bois des châteaux savoyards de l'ancien Pays de Vaud et du Chablais entre 1360 et 1450 », *Le château médiéval, forteresse habitée*

- (XI^e-XVI^e siècles), *Actes du colloque de Lyon (1988)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française n° 32, 1992, p. 129-132.
- RAPP 1968** : Rapp F., *Le château-fort dans la vie médiévale. Le château-fort et la politique territoriale d'après les documents réunis par F. Rapp*, publication du Centre d'archéologie médiévale de Strasbourg, 1968, 113 p.
- RAPP 2000** : Rapp F., « Guerre et liberté urbaine en Alsace à la fin du Moyen Âge : les villes alsaciennes face aux incursions des routiers », *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Cultures et civilisations médiévales n° XXII, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, p. 597-603.
- RAULIN 1977** : Raulin H., *L'architecture rurale française : le Dauphiné*, Berger-Levrault, 1977, p. 34.
- RAUZIER 1996** : Rauzier J., *Finances et gestion d'une principauté au XIV^e siècle. Le duché de Bourgogne de Philippe le Hardi (1364-1384)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, Imprimerie Nationale, 1996, 766 p.
- REVEYRON 1994** : Reveyron N., « Typologie, structure et implantation du trou de boulin dans son rapport avec l'échafaudage médiéval (Sud-est de la France, XI^e-XV^e siècles) », *Archéologie du midi médiéval*, t. XII, 1994, p. 79-98.
- REY 1949** : Rey M., « Les finances domaniales en Dauphiné d'après les comptes des Trésoriers généraux à la fin du XIV^e siècle et pendant les premières années du XV^e siècle », *Le Moyen Âge*, 4^e série, t. 4, 1949, p. 41-75.
- REY 1971** : Rey V., *L'architecture militaire en Dauphiné à la fin du Moyen Âge*, Paris, thèse de l'École nationale des Chartes, 1971, 2 volumes, 141 et 327 p.
- REYNAUD 1987** : Reynaud J.-F., « Le château de Trévoux, aperçus historiques et archéologiques », *Archéologie Dauphinoise, Actes du 108^e congrès national des sociétés savantes (Grenoble, 1983)*, Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, CTHS, 1987, p. 275-295.
- REYNAUD 1992** : Reynaud J.-F., « Forteresses et résidences : châteaux de Trévoux, Fallavier et Saint-Georges-d'Espéranche », *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)*, *Actes du colloque de Lyon (1988)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française n° 32, 1992, p. 73-78.
- REYNIÈS 1987** : Reyniès N. de, *Le mobilier domestique. Principes d'analyse scientifique. Vocabulaire typologique*, publication de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 2 tomes, Paris, Imprimerie Nationale, 1987, 1225 p.
- RIGAUDIÈRE 1985** : Rigaudière A., « Le financement des fortifications urbaines en France, du milieu du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle », *Revue historique*, t. CCLXXIII/1, fasc. 553, 1985, p. 19-95.
- RIGAUDIÈRE 1996** : Rigaudière A., « Comptabilité municipale et fiscalité : l'exemple du livre de comptes des consuls de Saint-Flour pour l'année 1437-1438 », *La fiscalité des villes au Moyen Âge (France méridionale, Catalogne et Castille). 1. Étude des sources*, Toulouse, Privat, 1996, p. 101-133.
- RIPART 1993** : Ripart L. (dir.), « Matériaux pour l'étude de la vie domestique et de la culture matérielle en Provence aux derniers siècles du Moyen Âge », *Cahiers du centre d'études médiévales de Nice*, Razo, n° 13, Université de Nice, 1993, 163 p.
- RIPPMANN 1997** : Rippmann D., « La main d'œuvre et son alimentation à la fin du Moyen Âge d'après les documents comptables. L'exemple de la région de Bâle », *La vie matérielle au Moyen Âge. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique, Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (3-5 octobre 1996)*, dir. E. Rassart-Eeckhout, J.-P. Sosson, C. Thiry et T. Van Hemelryck, Louvain-la-Neuve, Université catholique, 1997, p. 179-203.
- RIU 1985** : Riu M., « Contribution à l'étude des techniques de construction au Moyen Âge. Parements, modules et outils », *Histoire des techniques et sources documentaires. Méthodes d'approche et expérimentation en région méditerranéenne, Actes du colloque du GIS, Aix-en-Provence (21-23 octobre 1982)*, cahier n° 7, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1985, p. 53-70.
- RIVOIRE DE LA BÂTIE 1867-1969** : Rivoire de La Bâtie G. de, *Armorial de Dauphiné*, Lyon-Grenoble, 1867-1969, 819 p.

- ROCHAS 1874** : Rochas A. de, *La campagne de 1692 dans le Haut-Dauphiné – Documents inédits relatifs à l'histoire et à la topographie militaire des Alpes*, Paris, 1874, 179 p.
- ROCHETTE 1966** : Rochette J.-C., « La chapelle du château de Tallard, sa restauration intérieure », *BSEHA*, 1966, p. 206-211.
- ROCHETTE 1969** : Rochette J.-C., « Restauration de la salle des gardes du château de Tallard », *BSEHA*, 1969, p. 151-153.
- ROCOLLE 1973** : Rocolle P. (colonel), *2000 ans de fortification française*, Paris, 2 tomes, 1973, 365 et 262 p.
- ROMAN 1883** : Roman J., *Monographie du mandement de L'Argentière (Hautes-Alpes)*, Paris, Picard, 1883, 39 p.
- ROMAN 1885a** : Roman J., *Expédition projetée par le comte de Provence contre la ville de Gap en 1415*, Valence, 1885, 15 p.
- ROMAN 1885b** : Roman J., « Mémoire d'Honoré de Bonne sur les droits du dauphin dans Gap et l'évêque Gabriel de Scalfanatis (1510) », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, n° 1, p. 1-15.
- ROMAN 1886** : Roman J., *Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes*, Paris, 1886, 39 p.
- ROMAN 1887 (1993)** : Roman J., *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, première partie, Gap, La Librairie des Hautes-Alpes, réédition de 1993, 204 p.
- ROMAN 1888a** : Roman J., *Montres et revues des capitaines dauphinois*, Grenoble, Allier, 1888, 96 p.
- ROMAN 1888b** : Roman J., *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1888, 232 p.
- ROMAN 1889** : Roman J., « L'expédition des Provençaux en Dauphiné, en 1368-1369 », *Annales des Basses-Alpes – Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, Digne, n° 33, avril-juin 1889, p. 104-115.
- ROMAN 1890** : Roman J., *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, deuxième partie, Paris, Picard, 1890, 385 p.
- ROMAN 1892** : Roman J., *Histoire de la ville de Gap*, Gap, Richaud, 1892, 373 p.
- ROMAN 1895** : Roman J., « L'archevêque et le chapitre d'Embrun ont-ils eu des droits sur la mine de l'Argentière ? », *BSEHA*, 1895, p. 59-63.
- ROMAN 1897** : Roman J., « Le château de Tallard », *BSEHA*, 1897, p. 1-12.
- ROMAN 1902** : Roman J., *Autour d'Arnaud de Trians, vicomte de Tallard*, Grenoble, 1902, 40 p.
- ROMAN 1902-1903** : Roman J., « Monographie de la commune des Crottes », *BSEHA*, 1902, p. 193-209 et 317-338; 1903, p. 51-62 et 149-164.
- ROMAN 1903** : Roman J., « Les routes à travers les Alpes », *BSEHA*, 1903, p. 239-262 et 311-323.
- ROMAN 1909** : Roman J., « Les tours carrées des Alpes et leurs enceintes », *BSEHA*, 1909, p. 297-304.
- ROMAN 1914** : Roman J., « Avant et après la prise d'Embrun par Lesdiguières en 1585 », *BSEHA*, 1914, p. 182-200.
- ROMAN 1918a** : Roman J., « Description de l'enceinte de Gap en 1577 », *BSEHA*, 1918, p. 187-194.
- ROMAN 1918b** : Roman J., « Les barris de la Bâtie et le Pertuis-Rostan », *BSEHA*, 1918, p. 63-73.
- ROMAN s.d.** : Roman J., *Nobiliaire des Hautes-Alpes*, s.l.n.d., manuscrit, 2 volumes.
- ROMAN D'AMAT 1987** : Roman d'Amat P., *Le château de Picomtal*, s.l., dactyl., 1987, 47 p.
- RONSSERAY 1977** : Ronsseray D., « Restauration du château de Tallard : campagne 1974-1975-1976 », *BSEHA*, 1977, p. 89-109.
- ROSSI 1993** : Rossi M., « La carte de Cassini et l'archéologie du Briançonnais (Hautes-Alpes) », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, Paris, De Boccard, 1993, p. 284-294.
- ROSSIAUD 1964-1965** : Rossiaud J., « Problèmes fiscaux urbains à la fin du Moyen Âge », *Cahiers d'Histoire*, 1964, p. 325-354; 1965, p. 5-35.

- ROULET 1988** : Roulet L.-E., « L'obstacle de la montagne dans les guerres de Bourgogne », *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 65, Neuchâtel, 1988, p. 91-104.
- ROUTIER 1981** : Routier J., *Briançon à travers l'histoire*, Gap, Société d'études des Hautes-Alpes, 1981, 563 p.
- ROUX 1918** : Roux E. (chanoine), « La grande muraille (le Barri et le Pertuis-Rostan) », *BSEHA*, 1918, p. 195-209.
- ROYER 1980** : Royer J.-Y., *L'engienh bec de grua, la construction d'une grue à Apt en 1431*, Alpes de Lumière, 1980, 16 p.
- ROYER 1923** : Royer L., « Le mobilier des châteaux dauphinois en 1400, d'après un inventaire des biens de la Maison de Sassenage », *Bulletin de la société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, 1923, p. 33-72.
- ROYER 1944** : Royer L., « Les finances du Dauphiné au XIII^e siècle », *BSEHA*, 1944, p. 181-199.
- SAILHAN 1991** : Sailhan P., *La fortification. Histoire et dictionnaire*, Paris, Tallandier, 1991, 259 p.
- SALAMAGNE 1988** : Salamagne A., « Pour une approche typologique de l'architecture militaire: l'exemple de la famille monumentale des tours-portes de plan curviligne », *Archéologie Médiévale*, t. XVIII, 1988, p. 179-213.
- SALAMAGNE 1998a**: Salamagne A., « L'attaque des places fortes au temps des armes mécaniques (XII^e-XIV^e siècles) », *Château et société castrale au Moyen Âge, Actes du colloque des 7 au 9 mars 1997*, dir. J.-M. Pastré, Publication de l'Université de Rouen, 1998, p. 41-63.
- SALAMAGNE 1998b**: Salamagne A., « Origines et diffusion des embrasures de tir dans l'architecture militaire de la fin du XII^e siècle: une réévaluation », *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations, Actes du colloque de Valenciennes (juin 1995)*, dir. A. Salamagne et R. Le Jan, extrait de *Revue du Nord*, Collection Art et Archéologie n° 5, 1998, p. 61-75.
- SALAMAGNE 1999** : Salamagne A., « Les fortifications royales de Carcassonne et le problème des embrasures de tir au Moyen Âge », *Archéologie du Midi médiéval*, 1999, t. 17, p. 93-107.
- SALAMAGNE 2001a**: Salamagne A., « Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles): éléments fonctionnels ou symboliques? », *Aux marches du palais. Qu'est-ce-qu'un palais médiéval? Données historiques et archéologiques, Actes du 7^e Congrès international d'archéologie médiévale (Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999)*, dir. A. Renoux, LHAM-Université du Maine, 2001, p. 77-85.
- SALAMAGNE 2001b**: Salamagne A., *Construire au Moyen Âge. Les chantiers de fortification de Douai*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2001, 319 p.
- SALAMAGNE, LE JAN 1998** : Salamagne A. et Le Jan R. (dir.), *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations, Actes du colloque de Valenciennes (juin 1995)*, extrait de *Revue du Nord*, Collection Art et Archéologie n° 5, 1998, 182 p.
- SALCH 1978** : Salch C.-L., *L'atlas des villes et villages fortifiés en France (Moyen Âge)*, Strasbourg, Publitotal, 1978, 495 p.
- SALCH 1979 (1987)**: Salch C.-L., *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen Âge en France*, Strasbourg, Publitotal, 1987 (réédition de 1979), 1287 p.
- SALMON 1974** : Salmon G., *Le lexique de la construction aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles d'après les textes français, dialectaux et latins des départements de la Loire, du Rhône, de l'Ain et de l'Isère*, thèse de doctorat, Université des sciences humaines de Strasbourg, 2 volumes, 1974, 291 et 333 p. (624 p.).
- SAPIN 1991** : Sapin C. (dir.), *Enduits et mortiers, archéologie médiévale et moderne, Actes de la table-ronde des 16-17 octobre 1987*, Paris, CNRS, Dossier de Documentation Archéologique n° 15, Valbonne, 1991.
- SAURET 1860** : Sauret A., *Essai historique sur la ville d'Embrun*, Gap, 1860, 576 p.
- SAUZE, FRAY 1975** : Sauze E. et Fray F., « Les enceintes fortifiées dans les cantons de Cadenet et de Pertuis (Vaucluse) », *Provence historique*, t. XXV, fasc. 101, 1975, p. 365-387.

- SAUZE 1984** : Sauze E., « La vie de château en Provence au Moyen Âge », *5^e journée d'études vaudoises et historiques du Luberon*, La Roque-d'Anthéron (2 juillet 1983), Mérimod, La Muse, 1984, p. 21-55.
- SAUZE 1988** : Sauze E., « Oppède », *Congrès archéologique de France: le pays d'Aix (143^e session, 1985)*, Paris, Société Française d'Archéologie, 1988, p. 216-237.
- SAUZE 1994** : Sauze E., « État de siège à Pertuis en 1397 », *Provence historique*, t. XLIV, fasc. 176, 1994, p. 139-153.
- SAVIN 1998** : Savin C., « Machines de guerre et ingénieurs du Moyen Âge », *Artisanat et matériaux. La place des matériaux dans l'histoire des techniques* (Amouretti M.-C. et Comet G. éd.), Collection Cahier d'histoire des techniques n° 4, 1998, PUP, p. 75-91.
- SCHNERB 1993** : Schnerb B., « Le cheval et les chevaux dans les armées des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle », *Commerce, finances et société (XI^e-XVI^e siècles). Recueil de travaux d'histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois*, textes réunis par P. Contamine, T. Dutour et B. Schnerb, Collection Cultures et Civilisations médiévales, n° IX, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993, p. 71-87.
- SCHNERB 1998** : Schnerb B., « Les capitaines de châteaux dans les duché et comté de Bourgogne au XIV^e siècle », *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations, Actes du colloque de Valenciennes (juin 1995)*, dir. A. Salamagne et R. Le Jan, extrait de Revue du Nord, Collection Art et Archéologie n° 5, 1998, p. 123-131.
- SCLAFERT 1926** : Sclafert T., *Le haut-Dauphiné au Moyen Âge*, Paris, Sirey, 1926, 766 p.
- SCLAFERT 1928** : Sclafert T., « Le pillage du château de Vitrolles au XV^e siècle », *BSEHA*, 1928, p. 147-153.
- SCLAFERT 1929a** : Sclafert T., « La vie dans la montagne de Séuse du XIV^e au XVI^e siècle », *BSEHA*, 1929, p. 40-87.
- SCLAFERT 1929b** : Sclafert T., « Les routes du Dauphiné et de la Provence sous l'influence du séjour des papes à Avignon », *Annales d'histoire économique et sociale*, I, 1929, p. 183-192.
- SCLAFERT 1959** : Sclafert T., *Cultures en haute-Provence. Déboisements et pâturages au Moyen Âge*, Paris, SEVPEN, 1959, 268 p.
- SCOTT VAN DOREN 1995-1996** : Scott Van Doren L., « Villes et villages du Dauphiné face aux guerres d'Italie (1494-1559) », *Évocations*, 1995-1996, La Pierre et l'écrit, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1995, p. 61-95.
- SERDON 1995** : Serdon V., « Les fers de traits médiévaux: approche d'étude archéologique. Chrono-typologie des carreaux d'arbalète », *Pages d'archéologie médiévale en Rhône-Alpes*, n° 2 (1994), Lyon, Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales, 1995, p. 75-85.
- SETTIA 1976** : Settia A.-A., « Fortificazioni collettive nei villaggi medievali dell'alta Italia: ricetti, ville forti, recinti », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, t. LXXIV, 1976, p. 527-617.
- SETTIA 1988** : Settia A.-A., « Crisi della sicurezza e fortificazioni di refugio nelle campagne dell'Italia settentrionale », *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge (Colloque de Madrid, 24-27 novembre 1985)*, École française de Rome n° 105, 1988, p. 263-269.
- SETTIA 1996** : Settia A.-A., « Spazi, tempi, misure e percorsi nell'Europa del bassomedioevo », *Atti del XXXII convegno storico internazionale del Centro italiano di studi sul basso medioevo-Accademia Tudertina (Todi, 8-11 ottobre 1995)*, Spolète, 1996, p. 339-369.
- SIBUT 1977-1978** : Sibut M., *Les Baronnies, le Gapençais, le Dévoluy et le Champsaur à travers les révisions de feux de 1427 à 1474. Étude démographique, économique, sociale et religieuse*, TER d'histoire médiévale, dir. P. Paravy, Université Grenoble II, 1977-1978, 256 p.
- SIMIAN 1863** : Simian A.-P., « Rapport sur une excursion archéologique dans le département des Hautes-Alpes », *Bulletin Monumental*, 1863, vol. 29, fasc. 10, p. 256-264.
- SIROT 1987** : Sirot E., « Étude archéologique de la tour de la reine au château d'Annecy », *Archéologie Dauphinoise*, Actes du 108^e congrès national des sociétés savantes

- (Grenoble, 1983), Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, CTHS, 1987, p. 257-273.
- SIROT-CHALMIN 1988** : Sirot-Chalmin E., « Contribution des sources écrites à l'étude du château : Annecy, résidence seigneuriale du XIV^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, t. XXXIII, 1988, n° 1, p. 15-41.
- SIROT-CHALMIN 1990** : Sirot-Chalmin E., *Le château d'Annecy*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1990, 76 p.
- SIROT-CHALMIN 1992** : Sirot-Chalmin E., « Châteaux de montagne aux XIII^e et XIV^e siècles : organisation de l'espace d'après les comptes de châtelainie », *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècles), Actes du colloque de Lyon (1988)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française n° 32, 1992, p. 119-125.
- SIROT-CHALMIN 1996 et SIROT-CHALMIN 2001** : voir CHALMIN-SIROT, 1996 et CHALMIN-SIROT, 2001.
- SOULINGEAS 1997** : Soulingéas Y., « La chambre des comptes de Grenoble », *Bulletin de l'académie delphinale*, 1997, 2, p. 46-51.
- SOURNIA, VAYSETTES 1991** : Sournia B. et Vayssettes J.-L., *Montpellier. La demeure médiévale*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (région Languedoc-Roussillon), 1991, 256 p.
- STOUFF 1970** : Stoff L., *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris-La Haye, 1970, 507 p.
- STOUFF 1979** : Stoff L., « Arles et Marseille aux derniers siècles du Moyen Âge. Solidarité et difficultés », *Marseille*, n° 117, 1979.
- STOUFF 1985a** : Stoff L., « Les matériaux de construction à Arles au XV^e siècle », *Histoire des techniques et sources documentaires. Méthodes d'approche et expérimentation en région méditerranéenne, Actes du colloque du GIS, Aix-en-Provence, 21-23 octobre 1982*, cahier n° 7, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1985, p. 83-86.
- STOUFF 1985b** : Stoff L., « Murs et portes de l'Arles médiévale », *Fortifications, portes de villes, places publiques, dans le monde méditerranéen*, textes réunis par J. Heers, Collection Cultures et Civilisations médiévales, n° IV, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1985, p. 237-253.
- STOUFF 1986** : Stoff L., *Arles à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Université de Provence, PUP, 1986, 2 volumes, 1053 p.
- TAILLAS 1868 (1994)** : Taillas A. de, *Notice historique sur l'ancienne communauté de Tallard*, Grenoble, 1868, Gap, Librairie des Hautes-Alpes, 1994 (réédition), 104 p.
- TÉALDI 1980** : Téaldi J., *Les reconstitutions de l'époque romantique à nos jours (Châteaux et guerriers de la France au Moyen Âge, t. 1)*, Strasbourg, Publitotal, 1980, 317 p.
- TEYSSOT 1996** : Teyssot J., « Les villes d'Auvergne pendant la guerre de Cent Ans », *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, 2. La violence et les gens, Actes du 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens (1994)*, section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1996, p. 49-57.
- THIRION 1980** : Thirion J., *Alpes romanes*, Zodiaque, La nuit des temps, 1980, 435 p.
- THOMASSET, JAMES-RAOUL 2000** : Thomasset C. et James-Raoul D. (dir.), *La montagne dans le texte médiéval. Entre mythe et réalité*, Cultures et civilisations médiévales n° 19, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2000, 348 p.
- THOMÉ DE MAISONNEUVE 1930** : Thomé de Maisonneuve P., « Le siège d'Embrun par les Grandes Compagnies au XIV^e siècle », *Rhodania*, Vienne, 1930, p. 104-111.
- THOMÉ DE MAISONNEUVE 1938-1939** : Thomé de Maisonneuve P., « L'invasion du Dauphiné par les Provençaux au XIV^e siècle », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1938-1939, p. 1-14.
- TILLIER 1987** : Tillier A., « Architecture religieuse et décor dans les Hautes-Alpes aux XV^e et XVI^e siècles », *Peintures murales des Hautes-Alpes (XV^e-XVI^e siècles)*, Cahiers de l'Inventaire n° 7, Édisud, 1987, p. 27-35.
- TILLIER 1990** : Tillier A., « Les travaux de restauration du château de Tallard (1986-1988) », *BSEHA*, 1990, p. 57-68.
- TIVOLLIÉ 1913** : Tivollié J., *Molines en Queyras. Monographie physique, historique, économique...*, Lyon, 1913, 528 p.

- TIVOLLIER, ISNEL 1938 (1977)** : Tivollier J. et Isnel P., *Le Queyras*, Marseille, Laffitte, 1977 (réédition Gap, 1938), 498 p.
- TRAUTMANN 1989** : Trautmann T., « Voie antique de Champcella et Réotier », *Notes d'information et de liaison de la Direction des antiquités de la région PACA*, 1989, p. 34-35.
- VAILLANT 1942** : Vaillant P., *Gap et les libertés Gapençaises (1232-1349). Étude d'histoire urbaine et contribution à l'histoire de la formation du Dauphiné*, Grenoble, 1942, 89 p.
- VAILLANT 1968** : Vaillant P., « Les origines d'une libre confédération de vallées : les habitants des communautés briançonnaises au XIII^e siècle », *Bibliothèque de l'École nationale des Chartes*, t. CXXV, Paris, 1968, p. 301-348.
- VAILLANT 1979** : Vaillant P., « La politique des dauphins de la troisième dynastie quant à la diffusion des chartes de franchises (1282-1349) », *Les principautés au Moyen Âge, Actes du Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* (Bordeaux, 1973), Bordeaux, Société des historiens médiévistes, 1979, p. 85-94.
- VAILLANT 1987** : Vaillant P., « La politique des dauphins et des comtes de Savoie quant à la diffusion des chartes de franchises », *Les libertés au Moyen Âge*, Festival d'histoire de Montbrison (1^{er}-5 octobre 1986), Montbrison, 1987, p. 183-202.
- VALETTE 1996** : Valette C., *Châteaux et maisons fortes à la fin du Moyen Âge : architecture militaire et résidentielle dans les Cévennes vivaroises*, mémoire de DEA, dir. M. Fixot, Université Aix-Marseille I, 1996, 2 volumes, 127 p. et planches.
- VENTURINI 1995** : Venturini A., « Les forteresses comtales de Provence (1249-1366) », *Guerres et fortifications en Provence, Actes des 4^e journées d'histoire de l'espace provençal, Mouans-Sartoux, 21-22 mars 1987*, Publication du Centre Régional de Documentation Occitane, Mouans-Sartoux, 1995, p. 31-62.
- VERDEL 1987** : Verdel E., « Voiron (Isère), les origines du système défensif », *Archéologie Dauphinoise, Actes du 108^e congrès national des sociétés savantes* (Grenoble, 1983), Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, CTHS, 1987, p. 239-255.
- VERDIER 1996** : Verdier R., « Le pouvoir au village dans le sud du Dauphiné à la fin du Moyen Âge », *Terres et hommes du Sud-Est sous l'Ancien Régime*, La Pierre et l'écrit, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1996, p. 58-65.
- VEYDARIER 1996** : Veydrier R., « *Una guerra de layrons*. L'occupation de la Provence par les compagnies de Raymond de Turenne (1393-1399) », *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, 1. Guerre et violence, Actes du 119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens (1994)*, Paris, CTHS, 1996, p. 169-188.
- VIOLLET-LE-DUC 1858-1875** : Viollet-le-Duc E., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècles*, Paris, Morel, 10 tomes, 1858-1875.
- VOLLAIRE 1918** : Vollaire J., « La muraille des Vaudois et le Pertuis-Rostan », *BSEHA*, 1918, p. 8-22.
- VIGLINO DAVICO 1978** : Viglino Davico M., « Le refuge de Candelo », *Congrès archéologique du Piémont (129^e session, 1971)*, Paris, Société française d'archéologie, 1978, p. 207-220.
- WILSDORF-COLIN 1998** : Wilsdorf-Colin O., « La mise en défense de Langres au lendemain de la bataille de Poitiers (1356) », *La ville au Moyen Âge, I, Ville et espace, Actes du 120^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence (1995)*, Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, CTHS, 1998, p. 167-180.

Manuels, dictionnaires et instruments de recherche

- AUDISIO ET BONNOT-RAMBAUD 1991** : Audisio G. et Bonnot-Rambaud I., *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1991, 253 p.
- BARBICHE, CHATENET 1993** : Barbiche B. et Chatenet M. (dir.), *L'édition des textes anciens (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, 1993 (2^e édition), 117 p.
- BAUTIER, SORNAY 1968-1974** : Bautier R.-H. et Sornay J., *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge (Provence, Comtat-Venaissin, Dauphiné, États de la maison de Savoie)*, 3 tomes, Paris, CNRS, 1968 (*Archives des principautés*

- territoriales et archives seigneuriales*), 1972 (*Archives ecclésiastiques, communales et notariales*) et 1974 (*Mise à jour. Index*), 1820 p.
- BISCHOFF 1985** : Bischoff B., *Paléographie de l'antiquité romaine et du Moyen Âge occidental*, Paris, Picard, 1985 (première édition : Berlin, 1979), 325 p.
- BLAISE 1954** : Blaise A., *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg, 1954, 865 p.
- BLAISE 1986** : Blaise A., *Lexicon latinitatis medii aevi*, Belgique, Brepols-Turnhout, 1986, 970 p.
- BLANCARD 1875-1879** : Blancard L., *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Bouches-du-Rhône. Archives civiles, série B*, Paris, 1875-1879.
- BRUN 1995** : Brun J.-P., *Paroisses et communes de France. Hautes-Alpes*, Paris, CNRS, 1995, 288 p.
- CAPPELLI 1978** : Cappelli A., *Cronologia, cronografia e calendario perpetuo*, Milan, Hoepli (4^e édition), 1978, 606 p.
- CAPPELLI 1979** : Cappelli A., *Lexicon Abbreviaturarum. Dizionario di abbreviature latine ed italiane*, Milan, Hoepli, 1979 (6^e édition), 533 p.
- CATTIN 1981** : Cattin P., *Les écritures anciennes. Paléographie française et histoire (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Archives Départementales de l'Ain, Bourg-en-Bresse, 1981, 63 p.
- DU CANGE 1883-1887** : Du Cange C., *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, 10 volumes, Niort, Favre, 1883-1887.
- GAFFIOT 1934** : Gaffiot F., *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, 1934, 1719 p.
- GODEFROY 1880-1902** : Godefroy F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, 10 volumes, 1880-1902.
- GUILLAUME 1895-1909** : Guillaume P., *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, série G, clergé du diocèse de Gap*, tomes II-VI, Gap, 1895-1909, 2 422 p.
- GUILLAUME 1906** : Guillaume P., *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 (Hautes-Alpes)*, Archives de Guillestre, Gap, 1906, 511 p.
- GUILLAUME 1913** : Guillaume P., *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Hautes-Alpes, ville de Gap*, t. II, séries BB-CC, Gap, 1913, 458 p.
- HONNORAT 1846-1847 (1971)** : Honnorat S.-J., *Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'oc ancienne et moderne*, Digne, Repos, 3 tomes, 1971 (réédition).
- LA CURNE DE SAINTE-PALAYE 1875-1882** : La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort, L. Favre, 10 tomes, 1875-1882.
- LÉVY 1966** : Lévy E., *Petit dictionnaire provençal-français*, Arles, Culture provençale et méridionale, 1966 (4^e édition), 387 p.
- MAIGNE D'ARNIS 1866** : Maigne d'Arnis W.-H., *Lexicon manuale ad scriptores mediae et infimae latinitatis ou recueil de mots de la basse latinité*, publié par l'abbé Migne, Paris, 1866.
- MISTRAL 1878 (1983)** : Mistral F., *Dictionnaire provençal-français. Lou tresor dou felibrige*, Aix-en-Provence, Édisud, 2 tomes, 1983 (réédition).
- NIERMAYER 1976** : Niermeyer J.-F., *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, Brill, 1976, 2 volumes, 1138 p.
- PANSIER 1974** : Pansier H., *Histoire de la langue provençale à Avignon du XII^e au XIX^e siècles*, Avignon, 1927, 3 volumes, Reprint Slatkine-Lafitte, Genève-Marseille, 1974 (réédition).
- PLAYOUST 1978** : Playoust A., *Répertoire numérique détaillé des archives communales d'Embrun antérieures à 1790*, Gap, 1978, 143 p.
- PLAYOUST 1992** : Playoust P.-Y., *Guide des archives des Hautes-Alpes*, Gap, Archives départementales des Hautes-Alpes, 1992, 580 p.
- PRUDHOMME 1884-1919** : Prudhomme A., *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Isère, Archives civiles, Série B*, tomes II, III et IV, Grenoble, 1884, 1899 et 1919, 308, 413 et 440 p.

- ROBERT 1953-1964 :** Robert P., *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, PUF, 1953-1964, 6 volumes.
- STIENNON 1991 :** Stiennon J., *Paléographie du Moyen Âge*, Paris, A. Colin, 1991 (2^e édition), 367 p.
- TOUATI 1995 :** Touati F.-O. (dir.), *Vocabulaire historique du Moyen Âge*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1995, 235 p.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
Abréviations	6
Avant-propos	7
Introduction	11

Première partie : le fait de guerre en Haut-Dauphiné

L'état de guerre	17
La région du Haut-Dauphiné	17
Le transport du Dauphiné à la couronne de France (1349)	20
De la surveillance des frontières	22
Un contexte défavorable : le déclin démographique et la crise agricole	28
Quarante années de guerre larvée : premières alertes en Provence et aux portes du Dauphiné	31
Le passage des nobles provençaux en août 1368	34
L'action du gouverneur Raoul de Louppy	40
Présence récurrente des routiers en Haut-Dauphiné (1370-1400)	43
Les privilèges militaires au XIV^e siècle	53
Chevauchée, ost, réquisitions et service de garnison	53
Évolution générale du service de chevauchée	54
Les chevauchées en Haut-Dauphiné (1362-1369)	57
Le service de guet et de garde	62
Étude des hommes de guerre	81
Finances de guerre	93
Les recettes	93
Les dépenses	101
Des moyens dérisoires	123
L'équipement des soldats	123
La réaction des victimes et les conséquences de la guerre	137
Bilan de l'organisation de la garde et de la défense active	145

Seconde partie : les travaux dans les châteaux et les villes du Haut-Dauphiné

Les commanditaires	151
Les constructions du dauphin	151
Les constructions de l'archevêque d'Embrun	157
Les constructions de l'évêque de Gap	158
Matériaux et artisans du bâtiment	163
La charge des matériaux (l' <i>attrait</i>) et l'outillage	164
Le bois d'œuvre et les pièces de bois	167
La pierre	175
Le liant et l'enduit	178
Les artisans du métal	191
L'organisation des chantiers	195
Les constructions et les réparations défensives	215
Les maçonneries	219
La construction du château de Saint-Firmin	222
L'aménagement d'une enceinte-refuge (Les Orres)	232
Les constructions en bois	236
L'environnement du château et les accès	243
Des châteaux aménagés ?	271
Les châteaux rénovés	271
Les constructions annexes	273
L'intérieur des châteaux	278
Bilan des travaux dans les châteaux delphinaux	287
 Conclusion générale	 297
Glossaire	303
Bibliographie et sources	335
Table des matières	373

Table des tableaux

Tableau 1. Évolution démographique dans les localités du Haut-Dauphiné (1339-1383)	29
Tableau 2. Bilan des pillages, avril 1367-août 1369	37
Tableau 3. Les catégories de combattants du 2 mars 1368 au 8 février 1369	42
Tableau 4. Contribution des barons et des bannerets en lanciers et arbalétriers, définie lors de l'assemblée des États de Vienne, 5 mars 1388	47
Tableau 5. Soldes annuelles des châtelains et des baillis au XIV ^e siècle	77
Tableau 6. Les catégories de combattants du 8 juillet au 31 novembre 1368	84
Tableau 7. Évolution des soldes mensuelles des combattants	86
Tableau 8. Les dons gratuits ou subsides en Dauphiné (1357-1405)	96
Tableau 9. Bilan des défenses villageoises au XIV ^e siècle	106
Tableau 10. Bilan de la défense active à Château-Dauphin et à Château-Queyras (1357-1398)	148
Tableau 11. Les enceintes des châteaux delphinaux (1339)	152
Tableau 12. État des châteaux de l'archevêque d'Embrun en 1508	159
Tableau 13. État des châteaux des évêques de Gap en 1411 et en 1510	160
Tableau 14. Les délais de réalisation des travaux d'après les prix-faits	200
Tableau 15. Les salaires quotidiens des artisans	206
Tableau 16. Le pouvoir d'achat des artisans du bâtiment dans la seconde moitié du XIV ^e siècle	207
Tableau 17. Les dimensions des meurtrières et des arbalétrières	262
Tableau 18. Évolution du mobilier de Château-Queyras (1389-1411)	282
Tableau 19. Bilan du mobilier de Château-Queyras (1389-1414)	283
Tableau 20. Bilan des travaux dans les châteaux delphinaux (1360-1400)	288
Tableau 21. Bilan des réparations à Upaix	291
Tableau 22. Bilan des travaux défensifs	293
Tableau 23. Bilan des rénovations et des aménagements résidentiels	294

Table des figures

Figure 1. Le Dauphiné et le Haut-Dauphiné au XIV ^e siècle	19
Figure 2. Les diocèses de Gap, d'Embrun et de Turin (partiel)	20
Figure 3. La mise en défense de la nouvelle frontière avec la Savoie en Haute-Provence (1385-1408)	27
Figure 4. Géographie féodale de l'Embrunais.	38
Figure 5. Carte du passage des routiers provençaux, avril 1367-août 1369	39
Figure 6. Carte du passage des routiers, 1357-1398	46
Figure 7. Carte de la grande chevauchée, mars 1368-février 1369	61
Figure 8. Carte des châteaux briançonnais	66
Figure 9. Carte des garnisons des châteaux delphinaux, avril 1368-août 1369	67
Figure 10. Le Pertuis Rostan, le Barri et le Mur des Vaudois	73
Figure 11. Photo de la porte du Pertuis Rostan en 1892	73
Figure 12. Fortification des châteaux de Laye et de Buissard à la fin du XIV ^e siècle	102
Figure 13. Le refuge des habitants dans la châtellenie de Savines (1357)	105

Figure 14. Plan de Guillestre	109
Figure 15. Plan topographique du <i>Mur des Vaudois</i> (Les Vigneaux)	112
Figure 16. Photo du <i>Mur des Vaudois</i> en coupe, avec la tour T2, depuis l'est	113
Figure 17. Photo de la base du <i>Mur des Vaudois</i> , depuis le sud	113
Figure 18. Plan de Gap	118
Figure 19. Plan d'Embrun	119
Figure 20. La ville de Gap en 1607 d'après le dessin de l'ingénieur Jean de Beins ...	122
Figure 21. Le village de <i>La Paroisse</i> et les hameaux de Savines	139
Figure 22. Plan du hameau de <i>La Paroisse</i>	139
Figure 23. Le <i>castrum</i> de Château-Dauphin en 1422 et en 1608	155
Figure 24. Plan de Château-Queyras et vue du château en 1608	156
Figure 25. Les châteaux des archevêques d'Embrun	157
Figure 26. Coupe et plan du château de La Bâtie-Neuve	161
Figure 27. Les châteaux des évêques de Gap	162
Figure 28. Photo de la tour T2 du château de Réallon : tour ouverte à la gorge	168
Figure 29. Photo des chaînages d'angles du donjon de La Bâtie-Vieille (en cours de restauration, 1997)	180
Figure 30. Photo de la Tour Brune d'Embrun, depuis le sud	180
Figure 31. Coûts de fabrication du mortier hydrofuge de Montalquier (1384)	181
Figure 32. Les approvisionnements en chaux, en sable et en plâtre à Upaix	189
Figure 33. Les visites du maître d'œuvre Stéphane Voisin dans les châteaux delphinaux (1390)	197
Figure 34. Photo de la Tour d'Eygliers à Guillestre	209
Figure 35. Répartition des coûts de construction de la tour de La Bâtie-du-Pont (Italie, 1374-1379)	211
Figure 36. Répartition des coûts de construction de la Tour du Verger (Gap, 1406-1407)	213
Figure 37. Coupe et plan du donjon de La Tourronde	217
Figure 38. Photo de l'escalier intra-mural du donjon de <i>La Tourronde</i>	218
Figure 39. Photo du donjon de La Roche-des-Arnauds	218
Figures 40 et 41. Photos du rempart taluté du château de Saint-Firmin, côté nord ...	223
Figure 42. Photo de la base talutée du donjon de <i>La Tourronde</i>	223
Figure 43. Carte de situation du château de Saint-Firmin	224
Figure 44. Plan du château de Saint-Firmin	228
Figure 45. Coupe du château de Saint-Firmin	229
Figure 46. Photo de la tourelle située à l'ouest du château	230
Figure 47. Photo du parement ouest du donjon depuis l'intérieur	230
Figure 48. Photo du jour-archère, parement sud du donjon avec le mur de la courtine	230
Figure 49. Plan du château de Réallon	231
Figure 50. Carte de situation du <i>Château</i> et du <i>Fort</i> des Orres	232
Figure 51. Plan du <i>Fort</i> des Orres	234
Figure 52. Photo du mur M2 (intérieur), depuis le sud-est	234
Figure 53. Plan du <i>Château</i> des Orres	235
Figure 54. Photo du <i>Château</i> des Orres, détail du mur M4	235
Figure 55. Photo du couronnement du donjon de Saint-Firmin	239
Figure 56. Plan topographique du donjon de La Bâtie-Vieille	245
Figure 57. Plan du château de Tallard	246
Figure 58. « Vue du chasteau de Tallart en Dauphiné » en 1597	246
Figure 59. Photo de la porte de la tour de Saint-Clément-sur-Durance	251

Figure 60. Photo de la poterne du château de Saint-Firmin (l : 92,5 cm)	252
Figure 61. Plan du château et de l'enceinte de Rame à Champcella	252
Figure 62. Photo de la bretèche (restaurée) du châtelet d'entrée du château de Tallard	258
Figure 63. Le ravelin devant la porte du château de La Bâtie-Vieille	259
Figure 64. Coupe ouest-est du donjon de Saint-Clément-sur-Durance	261
Figure 65. Photo d'une ouverture de la tour de <i>La Paroisse</i> de Savines	263
Figure 66. Photo d'une ouverture remaniée dans la maison forte de <i>La Bâtie-Saint-Julien</i> à Savines	263
Figure 67. Photo d'une arbalétrière du <i>Mur des Vaudois</i> aux Vigneaux	264
Figure 68. Photo d'une arbalétrière de la Tour Brune d'Embrun	264
Figure 69. Photo de la fente d'une arbalétrière de la Tour de l'Abattoir d'Embrun ...	265
Figure 70. Photo d'une arbalétrière de la tour T2 du château de Réallon	265
Figure 71. Photo d'une archère-canonnière du château de Rousset	268
Figure 72. Photo des canonnières de la tour du château Saint-Jean (Saint-Jean-Saint-Nicolas, ancienne châellenie de Montorcier)	268
Figure 73. Photo de l'archère-rame de la tour D du château de Tallard	269
Figure 74. Photo des canonnières de l'aile des gardes du château de Tallard	269
Figure 75. Photo d'un jour d'aération muré, rez-de-chaussée du donjon de Saint-Clément-sur-Durance	284
Figure 76. Photo du soupirail du donjon de <i>La Tourronde</i>	285
Figure 77. Photo de la baie aménagée à l'étage du donjon de <i>La Tourronde</i>	285
Figure 78. Évolution des dépenses de guerre dans la châellenie d'Upaix (1357-1398)	291
Figure 79. Évolution des dépenses de construction dans la châellenie d'Upaix (1357-1398)	292
Figure 80. Bilan des fortifications construites pendant la seconde moitié du XIV ^e siècle	295

Mise en page
PUP - Amandine MERCIER
Maquette de couverture
PUP - Valérie JULIA

Imprimé en France
sur les Presses ANRT - Lille

Dépôt légal 3^e trimestre 2005
ISBN 2-85399-611-5